Schneider Electric SA

Rapport annuel 2005

Merlin Gerin
Square D
Telemecanique

Schneider Electric

Building a New Electric World®

Sommaire

Introduction

Entretien avec le Président 2
Chiffres clés 4
Conseil d'Administration, Comités 6
Direction Générale 7

1 / Descriptif de l'entreprise et de ses activités

1 - Historique 9
2 - D'importantes perspectives sur quatre grands marchés 10
3 - Des positions mondiales de premier plan 11
4 - Des clients partenaires 13
5 - Une stratégie de croissance ambitieuse 15
6 - Le programme d'entreprise new² : de la performance à l'excellence 15
7 - Une organisation globale, un ancrage local 16
8 - Ressources humaines 18
9 - Facteurs de risques 19

2 / Renseignements de caractère général concernant la société

1 - Renseignements sur la société 23
2 - Capital 23
3 - Actionnariat 25
4 - Intéressement du personnel - Actionnariat salariés - Plans d'options 26
5 - Bourse 28
6 - Politique d'information 30

3 / Gouvernement d'Entreprise

1 - Composition du Conseil d'Administration (au 31 décembre 2005) 31
2 - Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration 35
3 - Activité du Conseil d'Administration en 2005 et début 2006 36
4 - Comités du Conseil d'Administration (composition, fonctionnement et activité) 38
5 - Contrôle Interne 40
6 - Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants 47
7 - Conventions réglementées 48
8 - Responsables du contrôle des comptes 48
9 - Droits et obligations des actionnaires 49

4 / Rapport de Gestion

1 - Les faits marquants 51
2 - Performance opérationnelle 53
3 - Evolution de la situation financière 56
4 - Le Développement Durable 60
5 - Perspectives 2006 69

5 / Comptes Consolidés au 31 décembre 2005

1 - Compte de résultat consolidé 70
2 - Tableau des flux de trésorerie consolidés 71
3 - Bilan consolidé 72
4 - Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires 74
5 - Annexe aux Comptes Consolidés 75
6 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 128

6 / Comptes Sociaux au 31 décembre 2005

1 - Bilan 130
2 - Compte de résultat 132
3 - Annexe aux Comptes Sociaux 133
4 - Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 140
5 - Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2005 141
6 - Filiales et participations 142
7 - Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années 144

7 / Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2006

1 - Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires 145
2 - Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes 150
3 - Résolutions 154
4 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration 165

Attestations 165

Table de concordance avec l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 166

Le présent rapport annuel a été déposé comme document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 27 mars 2006, sous le n° D.06-0158, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Entretien avec le Président

Henri Lachmann
Président-Directeur Général de Schneider Electric

"Schneider Electric : un nouvel élan, une nouvelle dynamique"

2005, un très bon cru pour Schneider Electric ?

Oui, 2005 a été un grand cru pour Schneider Electric qui a vu son chiffre d'affaires croître de 13 %, son résultat d'exploitation de 22 %, son bénéfice net par action de 22 % et son dividende de 25 %. Ce sont les meilleurs résultats depuis plusieurs années. 2005 est également la première année de la mise en œuvre de notre programme d'entreprise new² qui s'étendra sur quatre ans. Nous avons réalisé une solide croissance organique. Nous avons poursuivi notre politique ciblée d'acquisitions dans des domaines très porteurs. Nous enregistrons une nouvelle amélioration de la rentabilité grâce aux premiers effets des plans d'efficacité de new². Nos résultats progressent de près de 60 % sur deux ans et nous sommes parfaitement en ligne pour atteindre nos objectifs 2008.

Quels sont les ressorts de ces performances ?

La croissance élevée de notre chiffre d'affaires, pour la seconde année consécutive, traduit bien l'évolution du nouveau profil du Groupe. Schneider Electric est devenu une valeur de croissance en allant chercher la croissance là où elle existe : en développant nos offres sur des marchés ou des segments à fort potentiel et en investissant dans les pays émergents.

Nous avons acquis des positions de leader sur les métiers de demain : ultra terminal, gestion de l'énergie que l'on veut toujours plus sûre et plus efficace, automatismes dans tous les domaines pour améliorer les performances des installations, des infrastructures, des machines... Toutes ces activités bénéficient de perspectives très importantes et représentent déjà en année pleine un chiffre d'affaires de l'ordre de 5 milliards d'euros grâce aux acquisitions que nous avons réalisées et à notre politique d'innovation.

Nous réalisons, dans les pays émergents, Europe de l'Est comprise, 30 % de notre activité avec de solides implantations, des positions de leader et des taux de croissance à deux chiffres. Une croissance de 10 % dans les pays émergents représente 350 millions d'euros de chiffre d'affaires aujourd'hui et davantage chaque année car la base ne cesse d'augmenter.

Nous sommes dans un cercle vertueux ce dont témoigne notre cours de bourse qui a progressé de 45,2 % en 2005. La croissance de nos ventes entraîne une croissance supérieure de nos résultats. Le rééquilibrage mené à l'échelle mondiale nous permet de nous rapprocher toujours plus près de nos clients, tout en équilibrant nos coûts et nos recettes dans une même zone monétaire. Les programmes d'efficacité et de qualité mis en œuvre partout dans le monde et dans tous les domaines sont un succès. Enfin et surtout, les collaborateurs du Groupe se sont formidablement mobilisés autour des priorités et des objectifs de new².

Vous allez proposer à la prochaine Assemblée Générale une évolution de la gouvernance de Schneider Electric. Cela signifie-t-il un changement de stratégie ?

Non. La mise en place d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire apparaît comme la meilleure solution pour assurer dans la continuité ma succession et la poursuite de la stratégie du Groupe. Il sera proposé que les membres du Conseil d'Administration rejoignent le Conseil de Surveillance sous ma Présidence et que le Directoire soit composé de Jean-Pascal Tricoire, actuellement Directeur Général Délégué et futur Président, et de Pierre Bouchut, Directeur Finance - Contrôle - Juridique. Jean-Pascal Tricoire a fait toute sa carrière chez Schneider Electric, il a acquis, par les résultats qu'il a obtenus, une véritable légitimité. Cela permet de placer à la tête de l'entreprise une équipe jeune qui donnera une nouvelle énergie et qui pourra inscrire son action dans la durée.

Le Groupe est donc bien paré pour l'avenir ?

Schneider Electric est une magnifique entreprise avec un ensemble d'atouts rarement réunis et sans équivalent dans son industrie : une équipe dirigeante jeune, internationale et talentueuse ; un modèle économique qui lui assure une remarquable flexibilité et une grande efficacité ; une forte capacité d'innovation ; une présence mondiale pour servir ses clients ; une aptitude démontrée à la croissance externe ; des collaborateurs motivés et compétents.

J'ai entière confiance dans la capacité de Schneider Electric à poursuivre une croissance soutenue et rentable.

Chiffres clés

2001-2003 : Normes Françaises
2004-2005 : Normes IFRS

D'excellentes performances en 2005

(en milliards d'euros)

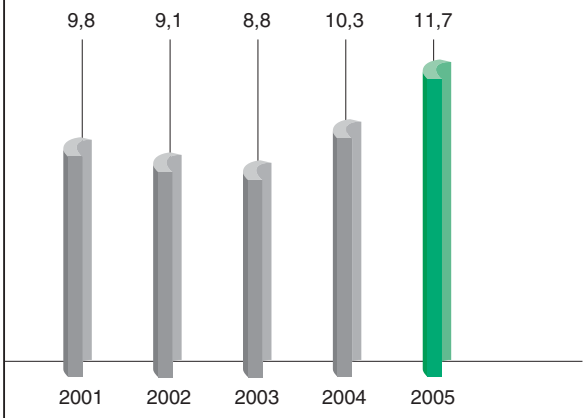

Chiffre d'affaires + 13 %

La forte croissance du chiffre d'affaires résulte d'une croissance organique élevée de + 7,9 % grâce à la poursuite d'une dynamique très favorable dans les pays émergents, à un rythme de croissance soutenu en Amérique du Nord et à une accélération de la demande en Europe de l'Ouest.
Les acquisitions réalisées au cours de l'année apportent une contribution significative (+ 4,2 %) tandis que l'effet change devient légèrement positif (+ 0,7 %).

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)

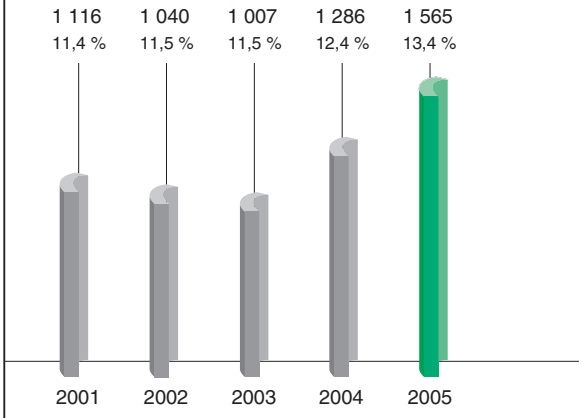

Résultat d'exploitation + 22 %

La forte progression du résultat d'exploitation résulte principalement de la performance organique du Groupe. Hors effets de périmètre et de change, il progresse de + 17 %, en raison de la forte croissance du volume d'activité, combinée à une bonne gestion des prix de vente, à un accroissement significatif de la productivité industrielle et à une maîtrise de l'évolution des coûts de structure. La marge opérationnelle montre une progression significative de 1,0 point à 13,4 %. Toutes les zones géographiques et les activités connaissent une nette amélioration de leur rentabilité.

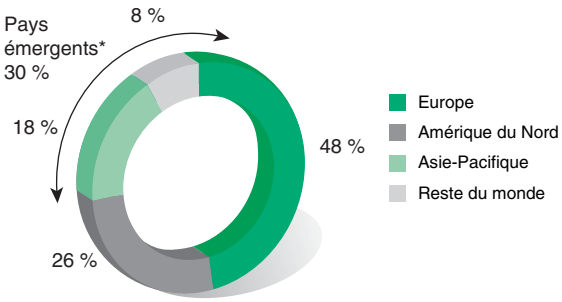

** Asie-Pacifique, Reste du monde, Europe de l'Est.*

Chiffre d'affaires 2005 par zone géographique

Asie-Pacifique, Amérique du Sud, Afrique, Moyen-Orient, Europe de l'Est : avec une croissance moyenne de + 13 % les pays émergents représentent 30 % du chiffre d'affaires consolidé et génèrent 50 % de la croissance organique de 2005.
Le Groupe continue à investir substantiellement dans ces pays à fort potentiel, afin de maximiser la couverture des différents marchés et d'y renforcer ses positions de leader.

Effectif moyen : 88 670

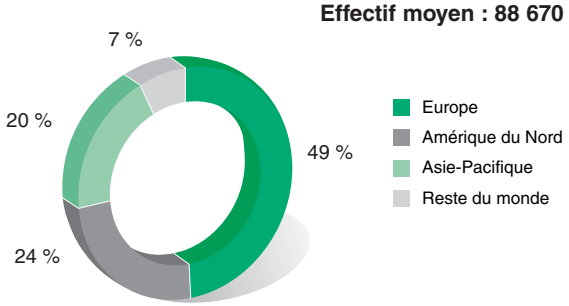

Effectif 2005 par zone géographique

Désireux de favoriser le développement des collaborateurs, le Groupe met en œuvre des actions spécifiques telles que le déploiement de plans de compétence à 3 ans pour l'ensemble des salariés et la création d'instituts de formation par métier.

(en millions d'euros)

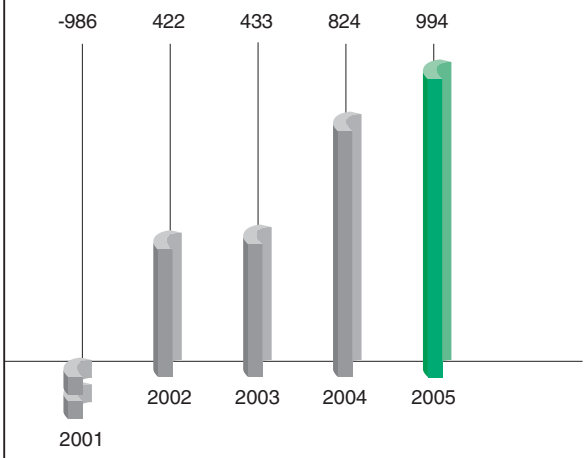

Résultat net + 21 %

Le résultat net part du Groupe progresse fortement, de + 21 %, à 994 millions d'euros.
Le bénéfice net par action s'élève à 4,56 euros, en progression de + 22 %, sous l'effet conjugué de l'augmentation du résultat net et de la diminution du nombre moyen d'actions de - 1,2 %.

(en %)

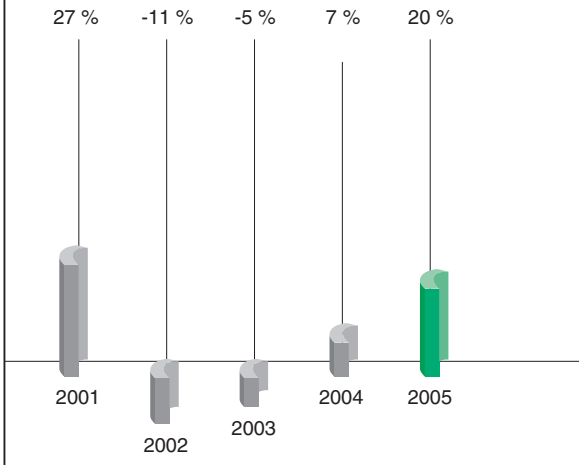

Endettement net (sur capitaux propres)

L'optimisation progressive du bilan conduit à un endettement net, rapporté aux capitaux propres, de 20 % à fin 2005, contre 7 % fin 2004. L'augmentation de 1,1 milliard d'euros de l'endettement financier du Groupe, ajoutée à une solide génération de trésorerie, a permis de financer les acquisitions à hauteur de 1,3 milliard d'euros et le versement de 0,5 milliard d'euros aux actionnaires. En août 2005, lors de l'émission obligataire, Standard & Poor's a confirmé la notation A avec perspective stable du Groupe.

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)

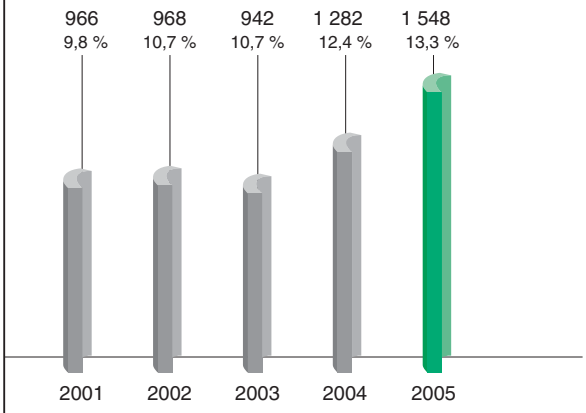

Autofinancement d'exploitation + 21 %

Schneider Electric démontre une nouvelle fois sa capacité à générer un autofinancement d'exploitation élevé.
Il progresse de + 21%, en ligne avec la croissance du résultat net, et atteint 13,3 % du chiffre d'affaires.
Après investissements industriels et variation du besoin en fonds de roulement, l'autofinancement libre ressort à 849 millions d'euros, soit 7,3 % du chiffre d'affaires.

Hausse significative du dividende et du retour sur capitaux employés

(en euros)

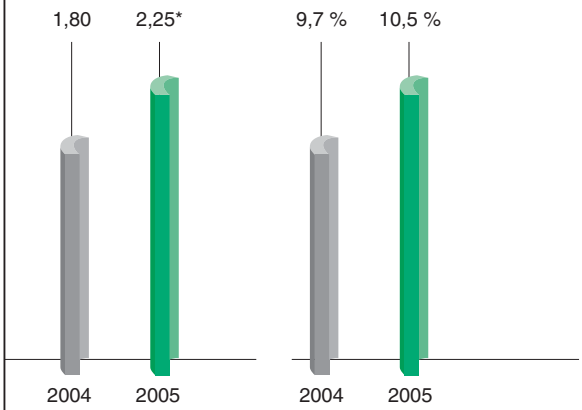

Dividende net par action + 25 %

Retour sur capitaux employés + 0,8 pt

** Proposition à l'Assemblée Générale du 3 mai 2006. Ce dividende sera mis en paiement le 9 mai 2006.*

Conseil d'administration, Comités (1)

Conseil d'Administration

(au 1er mars 2006)

Administrateurs

Henri Lachmann,
Président-Directeur Général

Daniel Bouton*
Président-Directeur Général
de la Société Générale

Alain Burq
Membre du Conseil de Surveillance
du Fonds Commun de Placement
"Schneider Actionnariat"

Noël Forgeard*
Chief Executive Officer EADS N.V

Jérôme Gallot*
Directeur à la Caisse des Dépôts et
Consignations

Willy R. Kissling*
Administrateur de sociétés

Gérard de La Martinière*
Président de la Fédération Française
des Sociétés d'Assurances (FFSA) et Président
du Comité Européen des Assurances (CEA)

René Barbier de La Serre*
Administrateur de sociétés

Chris Richardson
Ancien Directeur de la Direction
Amérique du Nord de Schneider Electric

James Ross*
Administrateur de sociétés

Piero Sierra*
Conseiller d'Administration des sociétés
internationales du Groupe Pirelli

Serge Weinberg*
Président du Conseil d'Administration d'Accor ;
Président-Directeur Général de Weinberg
Capital Partners

Censeurs

Claude Bébéar
Président du Conseil de Surveillance d'AXA

Cathy Kopp
Directeur Général des Ressources Humaines
du Groupe Accor

Secrétaire du Conseil

Philippe Bougon

** Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.*

Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'entreprise

René Barbier de La Serre*, Président

Claude Bébéar

Willy R. Kissling*

Henri Lachmann

Comité d'Audit

Gérard de La Martinière*, Président

James Ross*

Piero Sierra*

Serge Weinberg*

Commissaires aux Comptes

Commissaires titulaires

Barbier Frinault & Autres / Ernst & Young

Mazars & Guérard

Commissaires suppléants

Charles Vincensini

Philippe Diu

(1) Le Conseil d'Administration de Schneider Electric qui s'est réuni le 6 janvier 2006, a décidé, sur la proposition de son Président et la recommandation de son Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, de proposer aux actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 3 mai 2006, de modifier la structure de gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil de Surveillance composé à partir des actuels membres du Conseil d'Administration et présidé par Henri Lachmann et un Directoire composé de Jean-Pascal Tricoire, actuellement Directeur Général Délégué et futur Président et de Pierre Bouchut, Directeur Finance-Contrôle-Juridique (cf page 146).

Direction Générale (1)

Mars 2006

Henri Lachmann
Président-Directeur Général

Jean-Pascal Tricoire
Directeur Général Délégué

Pierre Bouchut
Directeur Général Finance - Contrôle - Juridique

Eric Pilaud
Directeur Général Déploiement Stratégique

Jean-François Pilliard
Directeur Général Ressources Humaines & Communication

Michel Crochon
Directeur Général Clients & Marchés

Hal Grant
Directeur Général Globalisation & Industrie

Alain Marbach
Directeur Général Produits & Technologies

Julio Rodriguez
Directeur Général Direction Opérationnelle Internationale & Ibérique

Dave Petratis
Directeur Général Direction Opérationnelle Amérique du Nord

Russell Stocker
Directeur Général Direction Opérationnelle Asie-Pacifique

Christian Wiest
Directeur Général Direction Opérationnelle Europe

1 / Descriptif de l'entreprise et de ses activités

1 Historique

Schneider Electric est un groupe international spécialisé dans la conception, la production et la vente de produits, solutions et services dans les métiers de la distribution électrique et des automatismes & contrôle. Sécuriser les installations, contrôler les équipements, protéger les personnes… toutes les offres sont développées pour économiser l'énergie, accroître les performances et ainsi rendre plus compétitifs ses clients.

Avec ses 3 principales marques mondiales, Merlin Gerin, Square D et Telemecanique, des marques locales fortes et des marques spécialistes, le Groupe s'adresse ainsi à quatre grands marchés : énergie & infrastructures, industrie, bâtiments, résidentiel.

Leader mondial de la gestion de l'électricité et des automatismes, Schneider Electric a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 11,7 milliards d'euros avec 88 670 collaborateurs dans 130 pays.

Schneider Electric SA détient 100 % de Schneider Electric Industries SAS qui possède elle-même la quasi-totalité des filiales françaises et étrangères. La structure capitalistique du Groupe a été radicalement simplifiée entre 1981 et 1995.

1836-1980 : de la naissance au conglomérat

L'histoire de Schneider Electric associe celles de Schneider, créée en 1836 en France, de Square D, créée aux Etats-Unis en 1902, de Merlin Gerin, créée en 1920 en France et de Telemecanique, créée en 1924 en France.

En 1836, Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies au Creusot et créent Schneider & Cie en 1838. Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, l'entreprise connaît un développement continu dans la mécanique lourde, le matériel et les équipements de transport (navires, chemins de fer, ponts, tunnels, etc.). Présent dans le domaine de l'électricité dès la fin du XIX^{ème} siècle, le Groupe devient progressivement un vaste conglomérat très diversifié.

1981-2001 : le Groupe se recentre et se renforce dans les métiers de l'électricité

De 1981 à 1997, Schneider Electric se recentre sur les métiers de l'électricité et procède à des acquisitions dans la distribution électrique, les automatismes et le contrôle avec Merlin Gerin, Telemecanique en 1988 et Square D en 1991.

Parallèlement il se désengage des autres secteurs : sidérurgie, machine-outil, chantiers navals, ferroviaire, téléphonie privée, etc. En 1997, il termine son recentrage avec la vente de Spie Batignolles, société du bâtiment et des travaux publics.

En 1999, il acquiert le Groupe Lexel, numéro 2 européen dans la distribution électrique ultra terminale, puis en 2000, Crouzet Automatismes, société française leader de la commande et des petits automatismes, et Positec, société suisse leader européen du contrôle de mouvement.

Par croissance interne et externe, le Groupe devient mondial grâce à des programmes de développement importants, notamment en Chine où il s'implante solidement dès la fin des années 1980 via plusieurs joint-ventures.

En 2001, Schneider Electric engage un projet de rapprochement avec Legrand, leader de la distribution électrique ultra terminale. Il lance une Offre Publique d'Echange sur les titres Legrand dont il acquiert 98,1 % du capital à l'issue de l'OPE, en juillet 2001.

Le 10 octobre 2001, la Commission européenne met son veto à ce rapprochement par une première décision, puis ordonne la séparation des deux entreprises par une deuxième décision du 30 janvier 2002. Schneider Electric est conduit à céder sa participation dans Legrand au Consortium KKR-Wendel Investissement et ceci, malgré l'annulation des décisions de la Commission, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes.

2002-2005 : une stratégie offensive de croissance soutenue par des acquisitions ciblées

Depuis 2002, Schneider Electric conduit une stratégie offensive de croissance interne et externe pour renforcer ses positions géographiques, enrichir son offre et élargir ainsi ses marchés accessibles.

Dans ce cadre, le Groupe développe une politique soutenue d'acquisitions centrée sur trois domaines d'activités : l'ultra terminal, les automatismes de l'industrie et du bâtiment, la gestion de l'énergie électrique. Ces activités à fort contenu de services présentent un caractère peu cyclique et un potentiel de croissance élevé.

Parallèlement, Schneider Electric se désengage totalement de la haute tension en 2004 en cédant à VA Technologies la participation de 40 % qu'il détenait encore dans cette activité.

- Dans l'**ultra terminal,** Schneider Electric a réalisé deux importantes acquisitions : Clipsal, leader dans la zone Asie-Pacifique, en 2003, et Juno Lighting, leader de l'éclairage plafonnier en Amérique du Nord sur les marchés résidentiel et commercial, en 2005. Le Groupe occupe désormais la 2ème place mondiale sur ce marché.

■ Dans les **automatismes de l'industrie,** six entreprises ont rejoint Schneider Electric :

- en 2002, Digital Electronics Corporation (Japon), leader mondial des interfaces de dialogue homme-machine,

- en 2003, Hyde Park Electronics (Etats-Unis), leader nord-américain des capteurs ultrasons,

- en 2004, Kavlico Corporation (Etats-Unis), spécialiste des technologies de détection, et Dinel (France) spécialiste des capteurs et de l'optoélectronique,

- en 2005, ELAU AG (Allemagne), leader mondial des solutions d'automatisation pour machines d'emballage et BEI Technologies Inc. (Etats-Unis), spécialiste des capteurs adaptés aux systèmes de guidage et de contrôle des applications.

■ Dans les **automatismes du bâtiment,** Schneider Electric rachète TAC (Suède) en 2003, spécialiste des automatismes et du contrôle du bâtiment, puis Andover Controls (Etats-Unis) en 2004, spécialiste en automatismes et en sécurité du bâtiment et en 2005, ABS (Advanced Buildings Systems) EMEA, qui intervient en Europe et au Moyen-Orient. Ces deux sociétés ont été intégrées au sein de TAC pour former l'un des premiers spécialistes mondiaux des systèmes de contrôle et de gestion des bâtiments. Le Groupe a aussi acquis en 2004 Abacus Engineered Systems (Etats-Unis), spécialiste en solutions énergétiques et d'ingénierie pour les bâtiments. Il prend ainsi place parmi les acteurs majeurs sur ce marché.

■ Dans la **gestion de l'énergie,** Schneider Electric prend le contrôle en 2004 de MGE UPS SYSTEMS, leader européen et numéro 2 mondial des onduleurs. En 2005, il acquiert Power Measurement Inc. (Canada), un leader en systèmes complets de gestion de la consommation énergétique.

2 D'importantes perspectives sur quatre grands marchés

Avec des marques mondiales leaders (Merlin Gerin, Square D, Telemecanique), des marques locales fortes et des marques spécialistes reconnues parmi les meilleures dans leur domaine, l'offre du Groupe est unique par son étendue, sa complémentarité et les services qui lui sont attachés. Disponible mondialement, elle couvre toutes les normes en vigueur avec des gammes adaptées aux usages locaux, compatibles, flexibles et évolutives dans le temps.

Schneider Electric propose des solutions toujours mieux adaptées aux utilisateurs, via ses "Architectures Préconisées", issues des besoins spécifiques de ses clients et utilisant la richesse des produits de son catalogue. L'objectif est de prescrire et de proposer des solutions faciles à concevoir, développer, mettre en œuvre et exploiter, en réponse aux demandes des clients afin d'améliorer les performances de leur installation, usine, bureau ou habitation. Par exemple : des architectures électriques sécurisées pour les salles d'opérations des hôpitaux, des architectures d'automatismes et de contrôle optimisées pour les machines, des architectures associant distribution électrique et Voix-Données-Images pour les immeubles de bureaux.

Schneider Electric s'attache ainsi à rendre plus compétitifs ses clients sur ses 4 grands marchés.

■ Le marché **Energie & Infrastructures** représente 16 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005.

Pour l'**Energie,** Schneider Electric propose des produits, des équipements et des systèmes qui optimisent la production, la distribution et la vente de l'électricité. Les solutions du Groupe sont conçues pour accroître la qualité et réduire le coût de chaque kilowattheure distribué. Destinées aux régies d'électricité, intégrateurs, constructeurs de machines et tableautiers, elles comportent des produits et des services à haute valeur ajoutée, liées aux technologies Internet, pour créer et gérer des réseaux électriques intelligents.

Pour les **Infrastructures,** l'offre recouvre l'ensemble des produits, équipements et services de distribution électrique, d'automatismes et de contrôle pour les solutions de télécommunications, de transports aériens, ferroviaires, routiers et maritimes, le traitement et la distribution de l'eau, du gaz naturel et du pétrole. L'objectif est de garantir des installations fiables, sécurisées et d'une grande efficacité énergétique, dans tous les secteurs où ces impératifs de fiabilité du service et de sécurité interdisent toute défaillance. Dans le monde entier, Schneider Electric propose aux exploitants d'infrastructures, aux sociétés d'ingénierie, aux intégrateurs et équipementiers, aux installateurs, des solutions efficaces intégrant les technologies Internet, adaptées aux spécificités de chaque application.

■ Le marché **Industrie** représente 32 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005. Schneider Electric travaille en étroite coopération avec ses clients pour bien connaître leurs applications et associer produits, logiciels et services en solutions qui améliorent l'efficacité énergétique tout en assurant la sécurité et la fiabilité de la fourniture d'électricité. Le Groupe apporte également des solutions d'automatisation qui renforcent les performances, la productivité et la flexibilité des processus de production.

Pour accélérer sa croissance sur ce marché, le Groupe cible en particulier les constructeurs de machines d'emballage, de convoyage et d'équipements exigeant une totale fiabilité d'alimentation en énergie, les grands utilisateurs finaux dans différentes industries qui souhaitent un partenaire global, capable de les aider à améliorer la compétitivité et l'efficacité de leurs installations partout dans le monde. Les biens de consommation emballés, l'électronique et l'automobile comptent parmi les secteurs majeurs de Schneider Electric.

Répartition du chiffre d'affaires 2005 par marché

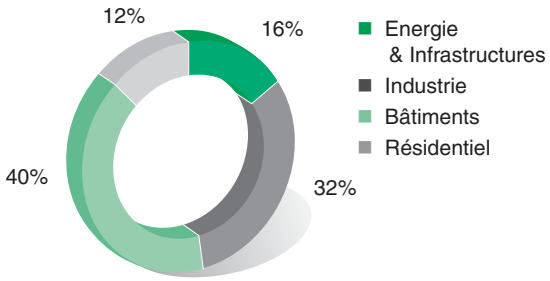

■ Le marché **Bâtiments** représente 40 % du chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric en 2005. Il concerne tous les bâtiments tertiaires, commerciaux et industriels : bureaux, hôtels, hôpitaux, centres commerciaux, sites industriels, équipements sportifs et culturels auxquels s'ajoutent les navires. Il recouvre la distribution électrique, sa gestion, sa fiabilisation et son optimisation, l'utilisation des réseaux pour le transport de données, les solutions d'automatisation et de contrôle des bâtiments, les solutions destinées à réduire leur consommation d'énergie.

■ Le marché **Résidentiel** représente 12 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005. Il constitue une priorité stratégique car il offre d'importantes perspectives de développement. C'est un marché local dont l'exposition aux cycles économiques est limitée, avec des opportunités différentes selon les régions. Dans les pays matures, notamment en Europe et aux Etats-Unis, le marché est tiré par des besoins de confort et de sécurité. La rénovation et l'amélioration de l'habitat représentent souvent près des 2/3 du marché. Dans les pays émergents, le Groupe cible en priorité la construction de logements neufs, en particulier les grands programmes en Europe de l'Est et dans certains pays d'Asie comme la Chine.

3 Des positions mondiales de premier plan*

Schneider Electric est le seul groupe mondial exclusivement centré sur la distribution électrique, les automatismes et le contrôle. Enrichissant son offre pour couvrir toujours mieux les besoins de ses clients, le Groupe a pris de fortes positions dans de nouvelles activités, complémentaires de ses activités cœur : gestion de l'énergie, automatismes et sécurité du bâtiment, capteurs et actionneurs pour machines répétitives.

Ses concurrents sont nombreux, mais pour une part souvent limitée de leurs activités. Il s'agit principalement :

■ de grands groupes généralistes et diversifiés comme ABB, General Electric, Mitsubishi Electric, Siemens,

■ de groupes internationaux spécialisés comme Omron, Rockwell Automation,

■ de groupes de dimension moyenne, principalement en distribution électrique et avec une présence plus régionale comme Eaton, Hager ou Legrand,

■ des sociétés locales de plus petite dimension : Gewiss (Italie), Simon (Espagne), Vacon (Suède), Sick (Allemagne), STI (Etats-Unis)…

Seul à couvrir toutes les normes nationales et internationales

Schneider Electric est le seul dans son secteur d'activités à couvrir toutes les normes en vigueur dans le monde. La majorité de ses produits est conforme aux normes de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier.

En Amérique du Nord, ils répondent généralement aux normes de l'Association nationale des constructeurs électriques (NEMA), de l'Underwriters Laboratory (UL) ou de l'Institut Américain de Normalisation (ANSI).

Au Royaume-Uni, en Australie et en Asie-Pacifique, les produits sont aux normes British Standards (BS).

En Chine, ils sont aux normes China Compulsory Certification (CCC) et à celles de Japan Industrial Standard (JIS) au Japon.

Avec ses produits conformes aux standards dominants des différents marchés sur lesquels il est présent, Schneider Electric peut répondre à la majeure partie des besoins de ses clients.

Chiffre d'affaires 2005 par zone géographique

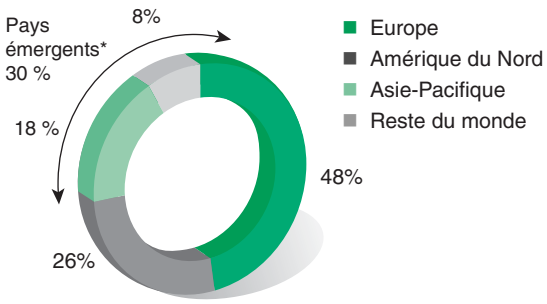

** Asie-Pacifique, Reste du Monde, Europe de l'Est*

** Le présent document contient des informations sur les métiers de Schneider Electric et sa position concurrentielle sur ceux-ci. A la connaissance de Schneider Electric, il n'existe aucun rapport exhaustif sur les produits et systèmes pour la distribution électrique, l'ultra terminal, les automatismes et le contrôle. Schneider Electric réunit donc des données sur ses métiers par l'intermédiaire de contacts formels et informels avec les professionnels de l'industrie (notamment les associations professionnelles). Schneider Electric estime sa position sur ses marchés sur la base des données précitées et sur la base du chiffre d'affaires réel réalisé sur les métiers concernés.*

Numéro 1 mondial en distribution électrique, numéro 2 mondial en ultra terminal

En distribution électrique, l'offre de Schneider Electric permet de rendre l'énergie électrique sûre, disponible, fiable et performante en toute sécurité. Cette activité représente 63 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005. Les produits et équipements sont classés en deux grandes catégories.

■ **Moyenne tension :** les produits de cette catégorie sont alimentés par une tension comprise entre 1 kV et 52 kV. Ils permettent de transformer et de gérer l'énergie électrique haute tension fournie par le réseau de distribution pour l'acheminer ensuite directement chez les utilisateurs finaux (bâtiments industriels et grandes installations tertiaires) ou pour la transformer à nouveau en courant basse tension destiné aux petits bâtiments tertiaires et aux bâtiments résidentiels.

■ **Basse tension et ultra terminal :** cette catégorie fonctionne sous une tension inférieure à 1 kV. Elle comprend les produits de câblage et les équipements basse tension et ultra terminal destinés aux bâtiments industriels, tertiaires et résidentiels.

Le Groupe propose des solutions nouvelles pour le marché résidentiel. Elles répondent aux besoins toujours plus sophistiqués de confort, d'ergonomie, de sécurité et de facilité d'utilisation, et permettent d'optimiser les réseaux de communication. L'offre comprend des produits classiques comme les interrupteurs et les prises, des équipements de protection comme les disjoncteurs et les contacteurs, et des applications d'automatisation : contrôle de l'éclairage, du chauffage, ouverture et fermeture des portes, portails et volets roulants, systèmes de sécurité pour les biens et les personnes. Les réseaux VDI (Voix-Données-Images), informatique, télévision et musique se développent aussi rapidement.

Esthétiques et fonctionnels, les produits du Groupe sont appréciés des artisans et installateurs. Dans cette activité, les nouveaux produits sont très ciblés, adaptés aux normes de chaque pays et vendus sous des marques internationales (Merlin Gerin, Square D) et sous des marques locales comme Clipsal en Asie, Feller en Suisse, Eljo en Suède ou Alombard en France. L'intégration de Juno Lighting, leader de l'éclairage plafonnier en Amérique du nord, au sein de Square D va permettre au Groupe de renforcer sa présence dans la construction résidentielle et commerciale aux Etats-Unis.

Numéro 2 mondial en automatismes & contrôle, n° 1 mondial en contrôle industriel et n° 3 mondial en automates

L'offre du Groupe permet de commander et contrôler les processus de production, de protéger les équipements électriques, les machines et les personnes. Les automatismes & contrôle représentent 25 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005.

■ Pour l'activité **contrôle industriel,** l'offre comporte des contacteurs, des relais thermiques, des disjoncteurs-moteurs, des variateurs de vitesse, des capteurs-détecteurs, des unités de commande et des terminaux d'exploitation.

■ Pour l'activité **automates,** Schneider Electric fournit des automates programmables et des plates-formes d'automatismes, des logiciels spécialisés de paramétrage, de programmation et d'aide à l'exploitation et à la supervision. Le Groupe complète son offre avec des solutions de contrôle de positionnement.

En distribution électrique comme en automatismes & contrôle, les solutions **Transparent Ready**™ pilotées par Internet facilitent la gestion des sites et installations et optimisent leurs performances. Elles permettent aux utilisateurs, où qu'ils se trouvent, de gérer en temps réel leurs installations à travers un simple navigateur Internet et d'accroître ainsi la rentabilité de leurs investissements.

■ Dans l'**industrie et les infrastructures,** les solutions Transparent Ready™ s'intègrent aux systèmes d'automatismes et renforcent les capacités de communication des composants de contrôle industriel. La maintenance peut s'effectuer à distance de façon préventive, réduisant d'autant les arrêts de production. La collecte en temps quasi réel des informations sur la consommation d'énergie des sites permet de gérer au plus près ce poste de dépenses important.

■ Dans la **gestion des bâtiments,** les solutions Transparent Ready™ permettent de contrôler par un réseau local tous les systèmes de confort et de sécurité existants : distribution électrique, éclairage, chauffage, climatisation, ascenseurs, contrôle d'accès, détection des intrusions, détection et alarme incendie.

Les nouvelles plates-formes de croissance

Automatismes et sécurité du bâtiment, alimentation électrique sécurisée, capteurs et détecteurs pour machines répétitives : ces activités sont en parfaite adéquation avec les compétences et le modèle économique de Schneider Electric, notamment en matière d'accès au marché.

Elles bénéficient d'un potentiel de croissance élevé, d'un cycle plus équilibré et stimulent la croissance des activités cœur du Groupe.

■ **Automatismes et sécurité du bâtiment**

Schneider Electric entend satisfaire la forte demande de confort, de sécurité et de flexibilité, contribuer à optimiser les investissements et à réduire les coûts d'exploitation des bâtiments tertiaires, commerciaux et industriels. Le Groupe s'appuie sur l'expertise de ses partenaires intégrateurs de systèmes et sur une technologie ouverte pour proposer des solutions complètes et cohérentes de contrôle, supervision, gestion et sécurité. Avec TAC et Abacus Engineered Systems, il propose aussi des solutions efficaces pour optimiser les consommations d'énergie.

■ **Alimentation électrique sécurisée**

Schneider Electric répond aux besoins croissants en énergie fiable et de haute qualité à coûts maîtrisés. Avec les onduleurs produits par MGE UPS SYSTEMS, numéro 2 mondial, le Groupe est au cœur du marché et propose des solutions électriques entièrement sécurisées.

L'acquisition, en 2005, de Power Measurement Inc. (PMI) vient renforcer la position de Schneider Electric dans ce domaine. Leader des appareils, logiciels et services de mesure, PMI permet aux fournisseurs et aux consommateurs d'énergie électrique de suivre, contrôler, prévoir et gérer chaque aspect de leur production et de leur consommation d'énergie.

■ **Capteurs et détecteurs pour machines répétitives**

Avec Crouzet Automatismes, Kavlico et BEI Technologies, acquis en 2005 et spécialiste des capteurs adaptés aux systèmes de guidage et de contrôle des applications, le Groupe propose la gamme la plus complète avec des positions de leader pour les capteurs à vitesse angulaire (n°1 mondial dans la technologie de pointe des gyros en quartz), et les capteurs de position et de pression qui s'adressent aux marchés de l'automobile, de l'aéronautique et de l'industrie.

Chiffre d'affaires 2005 par métier

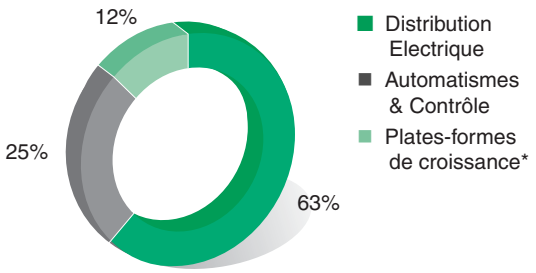

** Automatismes et sécurité du bâtiment, alimentation électrique sécurisée, capteurs et détecteurs pour machines répétitives.*

Une offre très large de services

Schneider Electric développe une offre complète de services pour accompagner ses clients pendant toute la durée de vie de leurs installations. Les services représentent 900 millions d'euros du chiffre d'affaires consolidé en 2005 et répondent à toutes les exigences de nos clients.

■ Les **prestations sur le parc installé.** La gestion de la maintenance des équipements est de plus en plus externalisée par les clients : audit des sites et des installations, diagnostic, suivi des installations existantes, maintenance et gestion sur site et à distance, gestion en réseau et sur site des pièces de rechange, gestion de stocks, contrôle qualité, formation et assistance technique en ligne, amélioration de fonctionnement, extensions de capacité, etc.

■ Les **services avancés.** Ils portent sur l'amélioration de la performance et de l'efficacité des installations avec des activités de conseil, de réalisation sur site des recommandations effectuées, de gestion de l'investissement économique du parc installé ou de nouvelles installations. Ils comprennent dans certains cas une garantie de performance.

Les marchés les plus porteurs sont l'agroalimentaire, la pharmacie, l'automobile et la micro-électronique dans l'industrie ; les immeubles de bureaux, les hôpitaux, les centres commerciaux et les "data centers" dans le bâtiment ; le traitement de l'eau, le pétrole et le gaz dans les infrastructures et l'énergie.

4 Des clients partenaires

Avec ses clients partenaires, Schneider Electric développe des relations étroites et permanentes afin de proposer des offres au plus près de leurs besoins. Une grande partie de ses ventes se fait au travers d'intermédiaires comme les distributeurs, les intégrateurs, les installateurs et les prescripteurs. Ces partenaires lui apportent des valeurs complémentaires fortes, prolongent et amplifient le dispositif commercial et technique.

Ce modèle économique le différencie de ses concurrents : offre large et cohérente de produits intelligents et communicants mais aussi diversité des canaux d'accès aux marchés à travers des partenaires : forces de ventes dédiées ou spécialisées, Grands Comptes, prescripteurs, etc…

Pour nouer un contact privilégié avec ses clients et les informer de la diversité de son offre et de celle de ses partenaires, Schneider Electric a lancé en 2005 des salons professionnels privés, baptisés "Initi@tive". Ces événements proposent des stands de présentation des principales marques du Groupe et de ses partenaires, des ateliers de démonstration des produits et solutions du Groupe et un programme de conférences à la carte. En 2005, des salons "Initi@tive" se sont tenus à Séville, Sao Paulo, Mexico, Santiago, Istanbul et à Bangkok.

Les distributeurs : plus de 13 000 points de vente dans le monde

Les distributeurs de matériel électrique représentent plus de 50 % des ventes totales du Groupe et 70 % de l'offre cataloguée. Ils offrent un réseau très dense de 13 000 points de vente dans le monde, assurant aux clients finaux un point d'accès unique pour une très large gamme de produits.

Schneider Electric a noué des relations de partenariat étroit avec ses distributeurs auxquels il assure des services sans équivalent. Il développe notamment à leur intention de nombreux services sur Internet qui facilitent les échanges et renforcent leur productivité. Ainsi, le portail Internet professionnel "My Schneider Electric", donne accès 24h/24 aux prix et aux informations techniques, permet de passer des commandes ou encore de télécharger des manuels d'installation.

Cette collaboration étroite s'adresse aussi bien aux distributeurs locaux, grossistes et distributeurs professionnels non spécialisés qu'aux grands groupes internationaux comme les français Rexel et Sonepar, les néerlandais Hagemeyer et Solar Nordic, le britannique Ced-Edmundson ou encore Graybar et Grainger, tous deux basés aux Etats-Unis.

Dans le domaine de la rénovation de bâtiments, les produits du Groupe sont aussi distribués par de grandes enseignes spécialisées comme Home Depot et Lowes aux Etats-Unis, Kingfisher au Royaume-Uni, La Plate-Forme du Bâtiment en France.

Schneider Electric utilise enfin des circuits de distribution spécialisés pour les produits très techniques comme les équipements de dialogue homme-machine, les appareils de transmission Voix-Données-Images, les automates programmables et les logiciels industriels.

Les tableautiers : offre et services

Les tableautiers réalisent et vendent des tableaux électriques de distribution ou de contrôle-commande, principalement destinés aux marchés du bâtiment, de l'énergie et des infrastructures. Leurs principaux clients sont les installateurs. Les tableautiers achètent surtout des appareillages basse et moyenne tension (disjoncteurs, contacteurs) et de plus en plus, des systèmes de tableaux préfabriqués.

Il y a plus de 20 000 tableautiers dans le monde qui présentent des expertises et des spécialités diversifiées. Schneider Electric s'attache à proposer à chaque groupe homogène une offre adaptée de produits et de services, en cherchant en permanence à améliorer le niveau de leurs réalisations. Certains d'entre eux, dûment sélectionnés pour leur professionnalisme et leur aptitude à promouvoir les valeurs de sécurité et de qualité du Groupe, bénéficient d'un support technique et commercial de premier plan.

Les constructeurs de machines et d'équipements : partenaires de la performance

Les constructeurs de machines et d'équipements (OEMs*) cherchent en permanence à accroître les performances de leurs machines et à améliorer leur maintenance pour répondre aux demandes de leurs clients. Cela se traduit par des exigences croissantes dans tous les domaines : procédés, compétences, fiabilité, qualité, coût de revient, innovation, délais de mise sur le marché.

Schneider Electric a mis en place un programme dédié aux OEMs multi-sites et mondiaux qui renforce leur capacité à assurer des prestations performantes à l'échelle internationale. Le Groupe mobilise à leur profit ses atouts : présence mondiale, connaissance approfondie des applications, étendue de son offre et ampleur des solutions proposées.

**OEMs : Original Equipment Manufacturers*

Les intégrateurs de systèmes : une alliance dédiée

Clients historiques de Schneider Electric, les intégrateurs de systèmes sont essentiels à la mise en oeuvre des systèmes d'automatismes. Afin d'assurer aux clients utilisateurs des solutions clés en main performantes et un appui local réactif, le Groupe développe avec les intégrateurs de systèmes le partenariat "Schneider Electric Alliance". Fondée sur un engagement de non compétition avec les intégrateurs, cette alliance vise à renforcer la coopération avec des partenaires soigneusement sélectionnés pour proposer, partout dans le monde, aux clients ayant des projets d'automatismes, des interlocuteurs qualifiés et situés à proximité de leurs installations.

Au-delà de l'appui technique, Schneider Electric s'attache à donner aux intégrateurs partenaires les moyens de développer leur activité et leur compétitivité en leur apportant des outils avancés d'ingénierie. Schneider Electric Alliance compte déjà plus de 700 membres répartis dans une trentaine de pays.

Les installateurs : un support de premier plan

L'élaboration de solutions répondant précisément aux besoins des utilisateurs s'effectue en étroite collaboration avec des partenaires qui ajoutent de la valeur aux produits du Groupe :

- les ensembliers, constructeurs et ingénieries,
- les installateurs au sens large qui s'étendent des grandes sociétés spécialisées dans la mise en place d'équipements et de systèmes jusqu'aux petits artisans spécialisés ou non.

Ces intervenants apportent une valeur ajoutée unique à leurs clients : ils concrétisent leurs idées en réalisations adaptées à leurs besoins. De plus, ils conseillent souvent leurs clients en amont des projets sur le choix des solutions. Schneider Electric coopère activement avec ces partenaires à travers des formations techniques, de l'aide au choix des produits les mieux adaptés ou par des collaborations plus étroites qui permettent de rechercher ensemble la meilleure solution à un projet donné ou de faire avancer l'état de l'art dans des applications complexes.

Les énergéticiens : des attentes de proximité

Les énergéticiens ou régies d'électricité sont environ 11 000 dans le monde. Ils sont clients du Groupe pour leurs activités de production (alimentation électrique des auxiliaires de centrales, automatismes et contrôle), de distribution (réseaux électriques moyenne et basse tension) et de commercialisation de l'électricité (compteurs à pré-paiement, ventes de services associés).

Schneider Electric développe une approche spécifique aux énergéticiens afin de mieux répondre à leurs attentes de proximité, de support applicatif, d'offres innovantes et de les aider ainsi à relever les challenges liés notamment à l'ouverture des marchés de l'énergie.

Les Grands Comptes internationaux : une organisation dédiée

Schneider Electric a mis en place une organisation dédiée aux groupes mondiaux qui souhaitent développer des relations privilégiées avec leurs fournisseurs clé. Pour répondre à cette attente, le Groupe propose des contrats de "fournisseur préféré" qui assurent à ses grands clients internationaux une qualité relationnelle de haut niveau.

L'organisation retenue raccourcit les circuits de communication et de décision et permet de mobiliser très rapidement toutes les ressources du Groupe à l'échelle mondiale. Des équipes dédiées, impliquant directement les cadres dirigeants, offrent une réelle

valeur ajoutée qui différencie Schneider Electric dans sa relation avec ses grands clients. L'objectif est de leur assurer des solutions et des services adaptés à chaque étape de leur internationalisation et d'atteindre le plus haut niveau de satisfaction auprès de ces groupes mondiaux.

Plus de 80 clients mondiaux bénéficient de cette organisation parmi lesquels Areva, BP, Carrefour, CNOCC, Daimler Chrysler, Faurecia, GSK, IBM, Ikea, Nestlé, Renault, Technip, Telefonica, Toyota, Veolia, Wall Mart. Ils peuvent ainsi profiter de la connaissance approfondie de Schneider Electric dans plusieurs secteurs comme l'agroalimentaire, la microélectronique, la pharmacie, l'automobile, la construction, l'énergie ou encore les infrastructures.

Les prescripteurs : des relais bien informés

Les prescripteurs, les ingénieries, les architectes et les bureaux d'études recommandent ou intègrent dans leurs spécifications des fonctionnalités qui orientent la demande du client final vers l'offre de Schneider Electric. Ce sont des partenaires incontournables que le Groupe tient informés de toute innovation et solution de nature à améliorer le niveau de performance, de sécurité et de confort des installations. Schneider Electric déploie de nombreux outils d'information et de formation à leur intention : expositions réservées, guides de l'installation électrique, logiciels de conception d'installations, centres de formation, etc.

5 Une stratégie de croissance ambitieuse

Schneider Electric entend poursuivre activement sa stratégie visant à accroître le potentiel de croissance et réduire la cyclicité de ses activités par un investissement élevé dans l'innovation, une expansion dans les pays à forte croissance (pays émergents et Etats-Unis notamment), un développement soutenu dans les nouvelles activités : gestion de l'énergie, automatismes de l'industrie et du bâtiment, ultra terminal et services.

Une croissance mondiale, rentable et durable

N°1 mondial en distribution électrique, n°2 mondial en automatismes & contrôle, Schneider Electric est présent sur tous les continents et accède à ses marchés par des canaux diversifiés. C'est l'un des facteurs différenciant son modèle économique par rapport à ses concurrents.

Pour conforter son avance, et renforcer ses parts de marchés, Schneider Electric conduit une stratégie offensive avec trois priorités fixées par son programme d'entreprise new² pour la période 2005-2008 :

- accélérer la croissance et l'innovation,
- accroître l'efficacité opérationnelle et la compétitivité,
- favoriser l'engagement de ses collaborateurs.

Des objectifs ambitieux

En s'appuyant sur ces trois priorités, Schneider Electric s'est fixé pour objectifs sur la période 2005-2008 :

- une croissance organique du chiffre d'affaires supérieure à 5 %,
- une marge opérationnelle comprise entre 12,5 % et 14,5 % tout au long du cycle économique,
- une amélioration du retour sur capitaux employés (ROCE) de 2 % à 4 % sur 4 ans,
- un taux de distribution de 50 % du résultat net et une optimisation de son bilan avec un ratio d'endettement de 30 à 40 % d'ici deux ans.

6 Le programme d'entreprise new² : de la performance à l'excellence

Schneider Electric a lancé en janvier 2005 son nouveau programme d'entreprise new². Il réaffirme les engagements du Groupe vis à vis de ses parties prenantes et son ambition d'être :

- un partenaire remarquable pour ses clients,
- une entreprise motivante pour ses collaborateurs,
- un excellent investissement pour ses actionnaires,
- une entreprise citoyenne pour la planète et la société.

Ce programme est structuré autour de trois priorités pour lesquelles le Groupe a identifié des potentiels de progression importants.

Accélérer la croissance et l'innovation

Résolument engagé dans une stratégie de croissance, Schneider Electric va renforcer son savoir-faire commercial, accélérer l'innovation et la mise sur le marché de nouveaux produits, accélérer le développement de nouvelles activités à fort potentiel et moins cycliques que ses activités coeur : gestion de l'énergie, automatismes pour le bâtiment et l'industrie, ultra terminal, services.

Le Groupe vise notamment une croissance moyenne annuelle de 8 % dans les nouvelles activités dont + 15 % dans les services.

Accroître l'efficacité opérationnelle

Visant l'efficacité chaque jour et dans tous les domaines, le Groupe entend assurer à ses clients un service exceptionnel, rééquilibrer son dispositif industriel et logistique pour être plus prêt de ses clients, au bénéfice de la croissance et de la compétitivité et déployer mondialement un système d'information cohérent avec des processus communs à toutes les entités.

Favoriser le développement et l'engagement des collaborateurs

Schneider Electric déploie de nouveaux programmes pour attirer et développer les talents, libérer l'esprit d'entreprendre, améliorer la santé et la sécurité au travail.

Le Groupe vise une baisse de 20 % des jours perdus pour accidents du travail. Il a engagé le déploiement de plans de compétences à 3 ans dans chaque entité, l'application de l'évaluation 360° à tous les managers et l'élargissement de l'offre de formation Schneider Electric University à de nouvelles disciplines.

Le Groupe s'est engagé à rendre compte chaque trimestre à tous ses collaborateurs des plans de progrès mis en œuvre à la suite des enquêtes de satisfaction des salariés.

Il s'est également engagé à renforcer sa responsabilité d'entreprise en évaluant chaque trimestre sa performance dans les domaines de la responsabilité sociale et environnementale.

7 Une organisation globale, un ancrage local

Implanté dans 130 pays, Schneider Electric emploie 88 670 collaborateurs sur tous les continents. Global par son organisation, local par ses implantations et ses réseaux de distribution, le Groupe peut servir partout ses clients internationaux et répondre aux attentes de ses clients locaux avec des produits adaptés aux normes et aux usages de chaque pays. Dans le monde entier, le Groupe livre, sous 48 heures, 90 % des besoins de ses clients distributeurs ou utilisateurs.

Une organisation centrée sur la croissance et l'efficacité

L'organisation de Schneider Electric répond à quatre grands objectifs : accélérer la croissance et la vitesse d'exécution, exploiter tous les avantages de la dimension mondiale du Groupe, placer les clients au centre du processus de création d'offre, faciliter l'intégration des acquisitions et le développement des nouvelles activités.

Les Directions rattachées au Président-Directeur Général

- Finance - Contrôle - Juridique
- Ressources Humaines & Communication
- Déploiement Stratégique

Les Directions qui rapportent au Directeur Général Délégué

- Programme d'Entreprise new²
- Qualité

Directions Centrales

- Clients & Marchés
- Produits & Technologies
- Globalisation & Industrie
- Services

Directions Opérationnelles

- Europe
- Amérique du Nord
- Asie-Pacifique
- Internationale & Ibérique

Directions pour les Plates-formes de Croissance

- Automatismes et sécurité des bâtiments
- Alimentation électrique sécurisée
- Capteurs et détecteurs pour machines répétitives

Une R&D puissante, orientée vers les marchés

Produits, logiciels, services, procédés de production : Schneider Electric conduit une politique soutenue d'innovation pour accroître son avance technologique, renforcer sa compétitivité et sa qualité, accélérer le renouvellement et l'élargissement de son offre et générer de la croissance à forte valeur ajoutée.

- Le niveau d'investissement du Groupe en recherche et développement le place parmi les tout premiers mondiaux dans ses métiers avec 5 % du chiffre d'affaires investis en R&D, 6 500 chercheurs et développeurs dans 25 pays, des laboratoires d'essais de classe mondiale et des coopérations avec plus de 50 laboratoires renommés.

Environ un tiers du budget de R&D est alloué à la maintenance des gammes, à l'augmentation du niveau de qualité, à la réduction du coût des produits (matières, composants, process) et à l'adaptation aux nouvelles réglementations environnementales (RoHS, WEEE), dont Schneider Electric a fait une priorité. Près de deux tiers sont consacrés à la recherche pour l'innovation et aux offres nouvelles. L'objectif : creuser l'écart avec des produits et des solutions apportant toujours plus de valeur à leurs utilisateurs.

- Schneider Electric a fortement internationalisé son dispositif de R&D pour rapprocher les centres de R&D des clients, innover au plus près des besoins des marchés et adapter aux conditions locales les procédés de production. A côté de la France, l'Allemagne, les Etats-Unis et le Japon disposent d'équipes de R&D performantes avec environ 1500 personnes dans ces trois pays. Les centres créés à Monterrey au Mexique, à Bangalore en Inde et à Shanghai en Chine rassemblent près de 600 personnes à fin 2005.

Résolument tournée vers les attentes des marchés et des clients, la R&D privilégie trois grandes orientations : optimiser la sécurité et l'efficacité, accroître la facilité de mise en œuvre et d'exploitation, garantir la capacité d'évolution des produits, des systèmes et des services et la compatibilité technique de l'offre. Améliorer la qualité de la conception, offrir la simplicité par l'innovation et réduire les délais de mise sur le marché sont des objectifs permanents.

Les pays sont associés à l'élaboration des offres et le co-développement ne cesse de se renforcer avec les grands clients, en particulier avec les constructeurs de machines et les équipementiers. Schneider Electric s'attache également à concevoir et à breveter des produits destinés à être commercialisés dans le monde entier. Cette stratégie d'internationalisation de l'offre permet de pénétrer, à moindre coût, un maximum de marchés.

■ Le Groupe intensifie son effort de Recherche et Innovation dans les domaines de l'électronique digitale, de l'électronique de puissance, de la mécatronique, des logiciels et des technologies Internet. Accompagnant la montée en puissance des communications dans les bâtiments, il développe les technologies Voix-Données-Images (VDI), Radio, Courants Porteurs en Ligne ainsi que les logiciels spécifiques dans le domaine du résidentiel. Afin d'offrir des solutions pour réduire la consommation d'énergie, les recherches s'intensifient en variation de vitesse, pour la mesure d'énergie ou le contrôle de l'éclairage. Dans la moyenne tension, de nouveaux capteurs et logiciels enrichissent l'appareillage de fonctions de diagnostic avancé. Dans le domaine de l'automation, le Groupe développe les technologies logicielles permettant, par exemple, de créer des "web services" pour faciliter l'exploitation, transférer directement les données issues des ateliers de production sur les systèmes d'information de l'entreprise (MES/ERP). Ses équipes conçoivent aussi de nouvelles offres de produits de distribution électrique pour intégrer aux réseaux les nouvelles formes de production d'énergie comme le solaire, les micro-turbines, les éoliennes ou les piles à combustible.

Outil de veille technologique et d'acquisition de compétences nouvelles, le fonds d'investissement Schneider Electric Ventures, créé en 2000 et doté potentiellement de 50 millions d'euros, investit dans les start-ups dont les innovations technologiques sont au cœur des développements futurs du Groupe : logiciels, composants électroniques de réseau et communication, solutions RFID, sécurité des réseaux, systèmes VDI, communications radio, technologies de capteurs MEMS, etc...

Les achats : internationalisation et sélectivité

Les achats représentent environ 40 % du chiffre d'affaires du Groupe et sont un gisement majeur d'économies. Pour mieux l'exploiter, le Groupe entend porter à 75 % la part des achats globalisés et recourir davantage aux fournisseurs localisés dans les marchés émergents.

Schneider Electric achète principalement des matières premières (argent, cuivre, aluminium, aciers, métaux non ferreux, matières plastiques), des composants et des produits électroniques. Ses sources d'approvisionnement sont diversifiées : le Groupe a pour fournisseur des groupes internationaux comme Nippon Steel, DSM ou Arcelor, et de nombreuses entreprises moyennes comme Gindre Duchavany ou AMI Doduco.

Les fournisseurs sont sélectionnés pour leur savoir-faire, la qualité et la compétitivité de leurs produits, leur respect de l'environnement et des droits de l'homme. Adhérent à la charte de l'ONU Global Compact, Schneider Electric encourage ses fournisseurs à s'associer à cette démarche : une convention de développement durable fixe les engagements respectifs de chacune des parties.

Production et logistique : un redéploiement mondial

Schneider Electric compte plus de 200 sites de production dont 45 % ont une vocation mondiale. Les autres unités sont implantées le plus près possible des marchés qu'elles desservent. Si la conception ou l'esthétique de certains éléments sont adaptées aux spécificités locales lorsqu'il le faut, le Groupe privilégie la standardisation des composants clés pour optimiser les économies d'échelle au stade de la production. Grâce à cette combinaison "global / local", Schneider Electric optimise sa rentabilité.

Tirant parti de sa dimension mondiale, le Groupe entend se doter d'avantages concurrentiels durables pour soutenir sa croissance rentable à long terme. Plus de 700 projets sont engagés dans le monde pour rééquilibrer et optimiser son dispositif industriel et logistique. Les objectifs sont :

■ produire au plus près des clients pour améliorer la qualité de service et la réactivité,

■ atteindre durablement l'équilibre entre coûts de production et ventes dans une même zone monétaire pour réduire l'impact des fluctuations de devises,

■ localiser la production et les achats dans les zones les plus compétitives au regard des produits considérés : pays à faibles coûts salariaux pour les produits à fort contenu de main d'œuvre, pays développés pour les productions complexes et très automatisées et les activités de service exigeant une grande proximité avec le client.

En Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis, des plans d'adaptation sont déployés pour redimensionner l'outil industriel et logistique : spécialisation, réduction du nombre et augmentation de la taille des unités. Parallèlement, les productions sont localisées plus près de la demande avec des augmentations de capacités en Europe de l'Est, au Mexique, en Inde, en Chine et dans le reste de l'Asie.

Dans le même temps, Schneider Electric améliore sa productivité en généralisant l'application des méthodes Six Sigma, Lean Manufacturing, Qualité & Analyse de la Valeur. Le déploiement mondial de ces méthodes d'optimisation et le partage des meilleures pratiques doivent permettre à toutes les usines d'atteindre un niveau de performance opérationnelle équivalent.

Systèmes d'information : un projet majeur

Le 2 novembre 2004, Schneider Electric a signé avec le groupe Capgemini un contrat-cadre de prestations de services pour une durée de 10 ans, étendue à 12 ans par un avenant signé le 10 mars 2006. Ce contrat porte, d'une part, sur l'externalisation de l'ensemble des services et des fonctions informatiques du Groupe en Europe, et, d'autre part, sur la conception, le développement et la construction d'un core-system mondial (projet Bridge) ainsi que le déploiement de ce dernier en Europe.

L'externalisation des services informatiques d'une centaine de filiales européennes, couvrant 31 pays, a ainsi été réalisée au cours de l'exercice 2005. Dans ce cadre, les personnels (environ 800 personnes) ainsi que les actifs, notamment les licences, et contrats de prestations relatifs aux services externalisés ont été transférés au groupe Capgemini.

Le projet Bridge a pour objectif la mise en place d'un ERP mondial (core-system) sous SAP, déployé dans l'ensemble du Groupe. Après les phases de vision et de conception détaillée, réceptionnées en juillet 2005, la construction du core-system est en cours de réalisation, pour un déploiement prévu dans plusieurs sites pilotes au cours de la période 2007-2008. Ce déploiement devrait être étendu à l'ensemble du Groupe dès 2008 (fin des sites pilotes), et ce sur une durée prévue de quatre ans.

Les projets entrepris (externalisation des fonctions informatiques européennes, mise en œuvre d'un ERP mondial) ont pour objectif de renforcer l'efficacité du Groupe et de réduire le coût global de la fonction informatique. Compte tenu de leur complexité et de leur étendue géographique et fonctionnelle, le Groupe a mis en place une structure de gouvernance et de contrôle des coûts dédiée qui devrait lui permettre de piloter les enjeux et de limiter les risques qui y sont associés.

8 Ressources humaines

Créer un environnement où il est stimulant de travailler est l'objectif principal de la stratégie de ressources humaines du Groupe. Les politiques couvrent en particulier la mobilité internationale, le développement personnel, la formation, la rémunération et la diversité. Elles donnent le cadre général et sont ensuite déclinées localement.

Développer les compétences et l'ouverture sur le monde

Schneider Electric est un groupe mondial. La diversité géographique, de marchés et de clients trouve son reflet dans la diversité de ses équipes que le Groupe encourage résolument.

Pour accompagner sa croissance et préparer l'avenir, Schneider Electric s'attache à développer et promouvoir des équipes multi-culturelles, avec des managers originaires des différents pays, aptes à exercer des responsabilités importantes dans le cadre d'une organisation décentralisée. Cette politique contribue à attirer, à fidéliser et à développer les talents dans les pays où le Groupe est présent.

Schneider Electric encourage la mobilité entre pays et accroît le caractère international de ses équipes de direction. Le programme de recrutement international "Marco Polo" contribue à cet objectif. Il permet à de jeunes diplômés à fort potentiel de travailler au départ dans un pays différent de leur pays d'origine qu'ils rejoindront après deux ans d'immersion dans un environnement culturel différent.

Dans le cadre du programme new², pour réaliser ses ambitions de croissance et d'efficacité, le Groupe a lancé les "plans de compétences". L'objectif est de définir les compétences nécessaires, en fonction du business plan à trois ans, et quels sont les programmes de formation, de recrutement et de mobilité qu'il faut mettre en œuvre.

Pour l'ensemble des collaborateurs des "entretiens de compétences" avec leur manager vont permettre de parler des évolutions des métiers et savoir-faire pour définir les orientations à prendre pour préparer leur avenir.

Des équipes formées et motivées

A tous les niveaux, la formation est un facteur clé. Elle encourage l'initiative, le partage des compétences, le management par projet.

Schneider Electric mise largement sur les nouvelles technologies de l'informatique et de la communication (NTIC) pour ouvrir la formation à un plus grand nombre de collaborateurs dans le monde et développe dans les pays des partenariats avec les écoles techniques et les universités les plus réputées. Des modules de formation en ligne sont disponibles dans les domaines du marketing, du commerce et de l'anglais. Près de 53 000 collaborateurs du Groupe sont connectés à la messagerie et ont un accès aux Intranet.

Parallèlement, Schneider Electric University élabore des programmes destinés aux managers de haut niveau et aux experts du Groupe. Ils portent principalement sur la vision, la stratégie, les objectifs des programmes d'entreprise et sensibilisent les managers aux enjeux et engagements de Schneider Electric.

Intéressement, actionnariat, stock options, bonus : le Groupe mobilise tous les moyens pour intéresser ses collaborateurs à la réalisation des objectifs fixés et les associer aux performances.

Effectif 2005 par zone géographique*

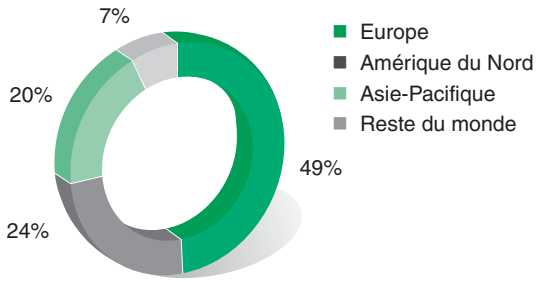

** Effectifs moyens permanents et temporaires : 88 670*

9 Facteurs de risques

Schneider Electric exerce ses activités sur des marchés mondiaux, concurrentiels et cycliques

Les marchés sur lesquels les produits du Groupe sont commercialisés dans le monde se caractérisent par une forte concurrence sur les prix, la qualité de l'offre, les délais de développement et de mise sur le marché et le service client. Cette concurrence est exercée par des entreprises parfois plus importantes que Schneider Electric, ou qui se développent dans des pays à bas coût de main d'œuvre. Le Groupe est exposé aux fluctuations des cycles de croissance économique et aux niveaux respectifs d'investissements des différents pays dans lesquels il est présent. L'étendue de sa couverture géographique et la diversité de ses marchés finaux permettent au Groupe de modérer l'impact des retournements de conjoncture de marchés spécifiques.

Le Groupe réalise 30 % de son chiffre d'affaires sur les marchés émergents ou en développement et se trouve donc exposé aux risques inhérents à ces marchés.

Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à concevoir de nouveaux produits et services et à s'adapter aux marchés

Les marchés de Schneider Electric connaissent une évolution rapide et significative tirée par l'émergence de technologies innovantes. Le Groupe doit rester en phase avec cette évolution en intégrant ces nouvelles technologies dans son offre de façon continue pour répondre aux besoins de ses clients – ce qui implique des investissements importants en recherche et développement, à l'issue parfois incertaine. Le chiffre d'affaires et les marges du Groupe peuvent reculer s'il investit dans des technologies qui n'apportent pas le résultat escompté ou sont mal accueillies par le marché, si ses produits, systèmes ou services ne sont pas mis sur le marché au moment opportun, sont frappés d'obsolescence ou ne répondent pas aux besoins de ses clients.

Pour relever ces défis, le Groupe consacre 5 % de son chiffre d'affaires à la R&D, l'un des taux les plus élevés du secteur. La R&D mobilise 6 500 chercheurs dans le monde et des centres de développement dans 25 pays. Cet engagement sans faille a permis à Schneider Electric de réduire les délais de mise sur le marché et de capitaliser sur la technologie des partenaires stratégiques avec lesquels il a noué des alliances afin d'élargir son offre et sa couverture géographique. Les centres de développement mondiaux du Groupe lui permettent de fédérer l'ensemble de ses compétences techniques (électrotechniques, électroniques, électromécaniques, informatiques…) afin de créer de véritables technopôles en Chine, aux États-Unis, en France et au Japon.

Des centres de support ont également été mis en place au Mexique, en Inde et en Chine afin d'apporter à ces technopôles des compétences et des capacités de développement supplémentaires à un coût très compétitif.

La stratégie de Schneider Electric s'appuie sur des opérations de croissance externe potentiellement difficiles à identifier et/ou à mettre en œuvre

La stratégie du Groupe implique un renforcement de ses capacités par le biais d'acquisitions, d'alliances stratégiques, de joint-ventures et de fusions. Ce type d'opérations comporte des risques inhérents aux difficultés potentielles rencontrées lors de l'intégration des personnels, des activités, des technologies et des produits, ainsi que des coûts (d'acquisitions, administratifs ou autres) associés.

C'est pourquoi une procédure d'intégration pour les nouvelles acquisitions a été définie. L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de 6 à 24 mois selon la nature et l'importance de la société, et se décompose en six grandes phases qui ont été codifiées dans les manuels de procédures internes du Groupe. Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique de l'opération : renforcement ou extension de l'offre, ou pénétration de nouvelles activités. Il existe ainsi cinq scénarios d'intégration, qui vont de l'intégration totale à une gestion distincte. Un tableau matriciel détermine, suivant l'objectif stratégique poursuivi, les niveaux d'intégration retenus pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : front office (force de vente et marque), back office, R&D, fonctions corporate et reporting managérial. Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration dont la mise en œuvre est suivie par le responsable intégration, supervisé par un Comité de pilotage, qui se réunit mensuellement pendant la période d'élaboration du plan d'intégration, puis trimestriellement, une fois le plan d'intégration accepté.

L'augmentation du prix des matières premières pourrait avoir des conséquences négatives

Le Groupe est exposé à des risques liés à l'évolution du prix de l'énergie et des matières premières, et notamment de l'acier, du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, du nickel et du zinc. Pour préserver ses résultats, le Groupe doit être en mesure de couvrir, de compenser ou de répercuter cette augmentation sur ses clients.

Le Groupe a toutefois mis en place des procédures destinées à limiter son exposition aux risques liés à l'évolution du prix des matières premières non ferreuses. Les directions des achats des filiales opérationnelles communiquent leurs prévisions d'achat au Département Financement et Trésorerie deux fois par an. Les engagements d'achats sont couverts à l'aide de contrats à terme, de swaps et, dans une moindre mesure, d'options.

Le Groupe est dépendant de sa capacité à recruter et à fidéliser des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifiés

Au sein des secteurs d'activité dans lesquels le Groupe opère, la concurrence pour attirer des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifié est très vive. La réussite future du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter, intégrer et fidéliser des ingénieurs et d'autres experts.

Dans le cadre de sa stratégie de ressources humaines, conçue pour créer un environnement de travail motivant, des politiques spécifiques ont été élaborées dans les domaines de la mobilité internationale, du développement de carrière, de la formation et de la rémunération. Les collaborateurs expatriés du Groupe lui permettent de préparer son avenir, de constituer les équipes et de rassembler les compétences nécessaires dans les régions dans lesquelles le Groupe souhaite exercer son activité. Le Groupe mise sur la formation pour développer les compétences de ses collaborateurs et les fidéliser.

Le Groupe pourrait faire l'objet de litiges mettant en cause sa responsabilité de fabricant, résultant d'un dysfonctionnement ou d'un défaut de conception des produits ou portant sur des cas de dommages corporels ou de dommages aux biens

En dépit des procédures qualité du Groupe et des essais réalisés, ses produits peuvent présenter des dysfonctionnements, des erreurs ou des défauts, susceptibles de donner lieu à des litiges au titre de la responsabilité du fait des produits, à une perte de chiffre d'affaires, à des réclamations au titre de la garantie, à des procédures juridiques, ou encore à une baisse de la demande pour ces produits, et de nuire à la réputation de qualité et de sécurité des produits du Groupe. Pour prévenir ou limiter ces risques Schneider Electric n'hésite pas à procéder à des campagnes de rappel de produits dès lors qu'il apparaît des doutes sur l'un des composants d'un produit, même s'il s'agit d'une défaillance aléatoire et non insécurisante.

Schneider Electric bénéficie d'un programme d'assurance mondial intégré, sachant que les entités implantées aux Etats-Unis, Canada et Mexique ont un programme responsabilité civile spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain. Ces deux programmes offrent des montants disponibles de garanties en adéquation avec les engagements de responsabilité civile liés aux activités.

Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à protéger sa propriété intellectuelle

Le développement et la protection des droits de propriété intellectuelle de Schneider Electric jouent un rôle déterminant dans sa réussite future. En cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers, le Groupe pourrait être dans l'obligation de mobiliser des ressources importantes pour les contrôler, les protéger et les faire valoir. L'absence de mesure de protection pourrait mettre en péril l'avantage concurrentiel, voire l'activité du Groupe.

Pour limiter ce risque, les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finance - Contrôle - Juridique, qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques.

En 2005, le Groupe a notamment décidé d'intensifier la lutte contre la violation de ses droits de propriété intellectuelle et a engagé depuis plusieurs procédures judiciaires en contrefaçon de ses brevets devant les juridictions compétentes, notamment en Allemagne, en Italie et en France.

Les sites et les produits du Groupe sont soumis à la réglementation en matière de respect de l'environnement

Dans tous les pays où il est présent, les sites et les produits du Groupe sont soumis au respect des exigences exhaustives et de plus en plus strictes de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Afin de limiter les risques liés à l'environnement d'une manière générale, le Groupe a engagé un processus d'amélioration continue de la performance environnementale de ses usines et de ses produits. En 1992, Schneider Electric a défini une politique environnementale formelle qui a récemment été mise à jour afin de prendre en compte les changements intervenus à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe. Cette politique vise à améliorer les processus de fabrication, à promouvoir l'éco-conception et à intégrer les attentes du client dans une démarche de protection de l'environnement.

La présence internationale du Groupe l'expose au risque de change

Une part significative des opérations de Schneider Electric est réalisée dans des monnaies autres que l'euro. Le Groupe est donc exposé à l'évolution des différentes devises. En l'absence de couverture, les fluctuations de change entre l'euro et ces devises peuvent donc significativement modifier la marge opérationnelle du Groupe et rendre difficiles les comparaisons de performance d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat aux variations de cours, en mettant en place des couvertures sur les créances, dettes et flux d'exploitation sous la forme principalement de ventes à terme. Cette couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de flux prévisionnels récurrents. L'horizon de ces couvertures est à un an au plus.

La politique de couverture de change de Schneider Electric consiste à couvrir l'ensemble des filiales sur leurs opérations dans une devise autre que leur devise de comptabilisation. Elle concerne plus de vingt devises et en particulier le dollar américain, le dollar de Hong Kong et la livre sterling.

Exposition au risque de taux

Le Groupe est exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la dette du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché. L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe. Les dettes obligataires ont été émises à taux fixe. Lorsque la dette à long terme à taux variable est convertie en dette à taux fixe par le biais de swaps, le contrat ne s'applique que sur la partie long terme de la dette et la partie court terme est maintenue à taux variable.

En fonction des conditions de marché, le risque de taux associé aux placements peut être couvert par des swaps de taux.

Exposition au risque de contrepartie

Les transactions sur les instruments de couverture des risques de change et des risques de taux à court et à long termes sont négociées avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les normes de sélection des contreparties bancaires sont basées sur des critères généralement utilisés par la profession, notamment la notation indépendante externe.

Le Groupe applique également une politique de répartition des risques ; des contrôles périodiques sont réalisés pour en assurer le respect.

Exposition au risque de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie et de ses programmes de billets de trésorerie, qui sont adossés à des lignes de crédit confirmées non tirées.

La qualité de la notation financière du Groupe lui permet de bénéficier d'importants financements à long terme et d'attirer une base d'investisseurs diversifiée.

De façon générale, le Groupe applique une stratégie de gestion des risques centralisée et non spéculative, destinée à limiter l'impact des fluctuations des devises ou des taux d'intérêt sur son activité. Les décisions concernant la politique de couverture sont établies par la Direction Finance - Contrôle - Juridique et revues mensuellement en fonction de l'évolution des marchés.

Exposition au risque des marchés actions

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est essentiellement liée aux actions Schneider Electric auto-détenues et à la participation dans AXA. Le Groupe n'utilise pas d'instrument de couverture pour couvrir ces positions.

Les produits de Schneider Electric sont soumis aux différentes normes et réglementations nationales et internationales

Commercialisés dans le monde entier, les produits du Groupe respectent la réglementation de chaque marché national mais également des règlements supranationaux (restrictions commerciales, barrières douanières, régimes fiscaux et normes de sécurité…). Toute modification de ces réglementations ou de ces normes ou de leurs conditions d'application à l'activité du Groupe est susceptible de se traduire par une baisse des ventes ou une augmentation des coûts d'exploitation, et donc de peser sur ses résultats et sa rentabilité.

Par ailleurs, les produits Schneider Electric sont soumis à de multiples contrôles et règlements de qualité et de sécurité, et répondent aux normes locales et supranationales – la majorité des produits est conforme aux normes de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. La mise en conformité avec des normes et réglementations nouvelles ou plus strictes peut nécessiter des investissements ou des mesures spécifiques dont les coûts sont suceptibles d'avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe.

Avec des produits conformes aux standards dominants des différents marchés sur lesquels il est présent, Schneider Electric peut répondre à la majeure partie des besoins de ses clients.

Litiges et autres risques

En 2001, Schneider Electric a initié dans le cadre de la réalisation d'un projet de rapprochement avec Legrand une Offre Publique d'Echange sur ce Groupe. Dans le cadre de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric a acquis 98,1 % du capital de Legrand. La Commission européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto à ce rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002, ordonné la séparation des deux entreprises à bref délai, Schneider Electric a été conduit à céder sa participation dans Legrand au Consortium KKR-Wendel Investissement, ceci en dépit de l'annulation, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes des décisions de la Commission. Enfin, Schneider Electric a déposé un recours indemnitaire contre la Commission Européenne en vue d'obtenir la réparation de son préjudice, évalué à 1,6 milliard d'euros, subi dans cette opération. Les audiences du tribunal sur ce recours devraient intervenir dans le courant de l'année 2006.

La justice belge a initié des poursuites à l'encontre notamment d'anciens dirigeants et cadres du Groupe pour des faits relatifs à la gestion par l'ex-groupe Empain-Schneider de ses filiales belges. Cette procédure a été initiée à l'occasion des offres publiques lancées par la SPEP en 1993, à l'époque société faîtière du Groupe, sur ses filiales belges Cofibel et Cofimines. Certains actionnaires minoritaires se sont constitués partie civile. Schneider Electric et ses filiales belges Cofibel – Cofimines ont été appelées à la cause par les parties civiles en leur qualité de civilement responsable des actions qu'elles reprochent à certains des inculpés. Schneider Electric prend en charge les frais de défense de ses anciens dirigeants et cadres poursuivis qui ne seraient pas couverts par les assurances. Le tribunal correctionnel de Bruxelles devrait rendre son jugement dans cette affaire fin mars 2006.

Schneider Electric SA a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques subsistants ont fait l'objet d'estimations et ont été couverts par provisions au mieux de la connaissance de leurs impacts financiers attendus.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige connus à ce jour qui pourrait avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

Politique d'assurances

La politique générale de couverture des risques aléatoires et transférables telle que pratiquée par Schneider Electric traduit les objectifs de défense des intérêts de ses salariés, de ses clients, le respect de l'environnement et la protection du patrimoine de l'entreprise et, en conséquence, de ses actionnaires.

Cette stratégie s'articule autour des axes fondamentaux suivants :

- identification et quantification des risques à la faveur des différents systèmes de reporting,
- prévention : la sécurité des exploitations procède d'une politique de prévention réaliste. Cette démarche préventive de type "Triple A", menée de concert avec les services spécialisés de l'assureur, vise en effet à renforcer le processus de contrôle et de maîtrise des risques par la détermination de points vulnérables et la mise en place de solutions adaptées permettant la préservation de l'outil industriel et la pérennité de l'activité. Cette mesure vient compléter les procédures déjà en vigueur telles que visites d'inspection régulières, études de danger et de vulnérabilité, gestion de la sécurité des personnes et des biens, sûreté, etc. Schneider Electric poursuit également son programme de promotion de la prévention pour réduire les risques de fréquence et d'intensité moyenne tels que les accidents de la circulation, les accidents du travail et le transport,
- organisation et mise en place d'outils de gestion de crise, en particulier pour les risques techniques, politiques et les périls naturels,
- politique globale de financement des risques par la mise en place de programmes d'assurances mondiaux notamment en Responsabilité Civile, Dommages aux biens et Pertes d'exploitation, Atteintes à l'environnement, Transport. Le Groupe continue à porter une attention particulière au choix des assureurs et réassureurs et à leur solvabilité. Pour tenir compte aussi des contraintes imposées par le marché et avec l'objectif de conserver des niveaux de couverture jugés indispensables tout en optimisant leur financement, Schneider Electric pratique une politique d'auto-assurance pour un certain nombre de risques d'une fréquence dont la connaissance statistique et l'impact financier permettent une bonne visibilité (automobile). Le Groupe conserve à sa charge, via sa filiale de réassurance, des risques d'intensité modérée en Dommages/Pertes d'exploitation et Responsabilié Civile. Cette rétention reste d'un montant non significatif au niveau consolidé.

Schneider Electric souscrit, par ailleurs, des couvertures spécifiques pour tenir compte des particularités locales, respecter une réglementation ou encore pour répondre aux exigences particulières de certains risques, projets et activités.

Ce dispositif sera reconduit pour 2006.

Responsabilité Civile

Schneider Electric bénéficie d'un programme d'assurance mondial intégré sachant que les entités implantées aux Etats-Unis, Canada et Mexique ont un programme responsabilité civile spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain. Ces deux programmes offrent des montants disponibles de garanties en adéquation avec les engagements de responsabilité civile liés aux activités.

Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Schneider Electric s'est doté d'un programme d'assurance mondial (hors Etats-Unis, Canada et Mexique qui bénéficient d'un programme dommages aux biens et Pertes d'Exploitation spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain) qui offre une limite contractuelle d'indemnité de 250 millions d'euros avec des sous-limitations pour certains événements, tels que les tremblements de terre ou certaines garanties telles que le bris de machine.

En 2005, le Groupe a fait réaliser par des auditeurs externes une étude d'impact dans l'hypothèse de survenance d'un événement majeur entrainant une interruption d'activité.

Transport

Schneider Electric a mis en place un programme d'assurance mondial (hors Etats-Unis, Canada et Mexique qui bénéficient d'un programme Transport spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain). Ce programme, qui assure une garantie dans la limite de 15,2 millions d'euros par transport, a pour vocation la couverture des flux de marchandises (y compris les flux intra-groupe), et ce quel que soit le moyen de transport.

2 / Renseignements de caractère général concernant la société

1 Renseignements sur la société

Schneider Electric SA est une société anonyme de nationalité française régie par le Code de commerce, au capital social de 1 812 953 816 euros, dont le siège social se situe au 43-45, boulevard Franklin-Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, téléphone 01 41 29 70 00.

Schneider Electric est immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 542 048 574, code APE 741J.

La société a été constituée en 1871. Elle expire le 1er juillet 2031. Sa dénomination sociale a été Spie Batignolles, puis Schneider SA lors de sa fusion avec la société Schneider SA (ex-SPEP), intervenue en 1995, avant d'être Schneider Electric SA en mai 1999.

L'objet social (résumé) de la société est : en France et à l'étranger, l'exploitation directe et indirecte de toutes activités se rattachant à l'électricité, au contrôle industriel, à l'entreprise, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières (article 2 des statuts). Son exercice social est du 1er janvier au 31 décembre.

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux Comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 43-45, boulevard Franklin-Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, auprès du Secrétariat du Conseil d'Administration.

En outre, certains documents (statuts, rapports des Commissaires aux Comptes…) se trouvent sur le site Internet : http://www.schneider-electric.com

2 Capital

Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2005 est de 1 812 953 816 euros représenté par 226 619 227 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 226 199 677 actions composant le capital, lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2005, est de 242 627 977 (Balo du 25 mai 2005).

Capital potentiel

Il n'existe plus d'instruments financiers donnant accès au capital. Les options de souscription d'actions des plans en cours au 31 décembre 2005 représentent 10 126 025 actions dont 5 634 600 au titre d'options de souscription ou d'achat d'actions. La nature de celles-ci sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration. Le détail de ces plans est donné aux pages 26 à 28.

Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale Mixte a accordé au Conseil d'Administration des délégations :

1 - le 12 mai 2005, pour augmenter le capital par émission de titres de capital ou donnant accès au capital dans la limite de 500 millions d'euros de valeur nominale (soit 62,5 millions d'actions) avec un sous-plafond de 300 millions d'euros de valeur nominale (soit 37,5 millions d'actions) en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. En outre, l'Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital dans la limite de ce sous-plafond pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une procédure d'offre publique d'échange initiée par cette dernière ou pour, dans la limite de 10 % du capital, rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés non cotées,

2 - le 12 mai 2005, pour augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise dans la limite de 5 % du capital sur cinq ans,

3 - le 12 mai 2005 pour, conformément aux dispositions des articles L.225-197.1 et suivants du Code de commerce, attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux mandataires sociaux et salariés de la société ou des sociétés qu'ils lui sont liées.

4 - le 6 mai 2004 pour, conformément aux dispositions de l'article 225-177 du Code de commerce, attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées.

Il est proposé à l'Assemblée Générale 2006 de renouveler les autorisations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et ainsi qu'aux attributions d'actions gratuites. En conséquence, pour satisfaire aux obligations de la loi, il sera également proposé de renouveler la délégation pour augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise. Il sera également demandé à l'Assemblée Générale de permettre dans le cadre du régime des autorisations de capital à des catégories de personnes de procéder à des augmentations de capital réservées à des entités constituées en faveur de salariés du Groupe. Par ailleurs, l'Assemblée devant se prononcer sur le changement de mode de gouvernance de la société, elle sera appelée à transférer au Directoire l'ensemble des délégations en cours de validité dont dispose le Conseil d'Administration.

Les autorisations d'augmentation du capital en vigueur sont les suivantes :

	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital autorisée	Nombre d'actions en millions	Date limite d'autorisation et de validité	Montant utilisé au 31.12.2005
I - Autorisation pour l'émission avec droit préférentiel de souscription d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital	500 millions (1)	62,5	12 mai 2005 11 juillet 2007	–
II - Autorisation sans droit préférentiel				
a) pour l'émission, en numéraire ou en rémunération de titres cotés, d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital,	300 millions (1)	37,5	12 mai 2005 11 juillet 2007	–
b) pour l'émission en rémunération de titres non cotés	10 % du capital (1)	22,6	12 mai 2005 11 juillet 2007	–
III - Autorisations en faveur des salariés				
Actions réservées aux salariés (PEE)	5 % du capital	11,3	12 mai 2005 11 mai 2010	–
Options de souscription d'actions	3 % du capital (2)	6,79	6 mai 2004 5 juillet 2007	2,6 % (3)
Attribution gratuite d'actions	2 % du capital (4)	4,53	12 mai 2005 11 mai 2010	–

(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues.

(2) Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties et non encore levées ou annulées ne peut excéder 3 % du capital.

(3) Plans d'options 23 à 27 ; les plans 24, 26 et 27 étant des plans de souscription ou d'achat d'actions dont la nature sera déterminée par le Conseil d'Administration au plus tard avant l'ouverture de la période d'exercice des options.

(4) Il est prévu que les attributions d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'achat ne peuvent excéder plus de 3 % du capital.

Evolution du capital au cours des trois derniers exercices

Depuis le 31 décembre 2002, les levées d'options de souscription d'actions, les souscriptions au Plan d'Epargne d'Entreprise et les annulations d'actions (5 mars 2003 et 9 décembre 2004) ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital
Capital au 31.12.2002		**240 812 905**	**1 926 503 240 euros**
Annulation d'actions	(12 000 000)		
Exercice d'options	1 958 180		
PEE (plan mondial 2003)	1 071 085		
Capital au 31.12.2003 (1)		**231 842 170**	**1 854 737 360 euros**
Annulation d'actions	(7 000 000)		
Exercice d'options	646 160		
PEE (plan mondial 2004)	705 847		
Capital au 31.12.2004 (2)		**226 194 177**	**1 809 553 416 euros**
Exercice d'options	425 050		
Capital au 31.12.2005 (3)		**226 619 227**	**1 812 953 816 euros**

(1) Réduction du capital (71,77 M€) et des primes (316,61 M€).

(2) Réduction du capital (45,18 M€) et des primes (240,90 M€).

(3) Augmentation du capital (3,40 M€) et des primes (19,04 M€).

Rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 6 mai 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a racheté 6 658 783 actions au prix unitaire moyen de 54,37 euros. Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2004 faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 6 mai 2004 a annulé 7 millions d'actions acquises par la société dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 27 mai 2002, 16 mai 2003 et 6 mai 2004.

L'Assemblée Générale du 12 mai 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a racheté, au 15 février 2006, 203 071 actions au prix moyen de 57,96 euros. Les frais de négociations réglés en 2005 s'élèvent à 216 693 euros dont 6 600 euros concernant l'autorisation donnée le 12 mai 2005.

Par ailleurs l'impôt de bourse sur les rachats d'actions de l'exercice s'élève à 21 449 euros dont 1 990 euros concernent l'autorisation donnée le 12 mai 2005.

3 Actionnariat

	31.12.2005				31.12.2004		31.12.2003	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Caisse des Dépôts	4,44	10 062 852	5,48	13 237 852	4,45	5,39	4,34	5,23
Salariés	3,35	7 586 325	5,82	14 045 608	3,76	6,22	3,62	6,00
Autocontrôle (1)	0,95	2 150 352	-	-	0,95	-	0,93	-
Autodétention	2,61	5 919 759	-	-	2,25	-	2,90	-
Public	88,65	200 899 939	88,70	214 215 319	88,59	88,39	88,21	88,77
Total	100,00	226 619 227	100,00	241 498 779	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Via les filiales Cofibel / Cofimines.

Répartition du capital au 31 décembre 2005

- Caisse des Dépôts et Consignations 4,44 %
- Salariés 3,35 %
- Autodétention - Autocontrôle 3,56 %
- Public 88,65 %

Le nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double au 31.12. 2005 est de 14 879 552.

Notification de franchissement de seuil

A la connaissance de la société, hormis la Caisse des Dépôts et Consignations citée ci-dessus, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans la société supérieure à 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

Nantissements sur les actions de la société

A la connaissance de la société, les titres nantis par ses actionnaires représentent 0,05 % du capital.

Nantissements des actions détenues par la société

Schneider Electric n'a consenti aucun nantissement sur les titres de ses filiales significatives.

4 Intéressement du personnel - Actionnariat salariés - Plans d'options

L'intéressement et la participation

Il existe des contrats d'intéressement et de participation depuis 1994 au sein de Schneider Electric Industries SAS.

Les sommes attribuées ont été de :

- 16,1 millions d'euros en 2001 (intéressement et participation),
- 2,2 millions d'euros en 2002 (intéressement et participation),
- 13 millions d'euros en 2003 (intéressement),
- 35,2 millions d'euros en 2004 (intéressement),
- 19,5 millions d'euros en 2005 (intéressement).

Actionnariat salarié "Schneider Electric"

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric SA développe l'actionnariat des salariés au sein du Groupe. Le Plan d'Epargne d'Entreprise permet aux salariés adhérents d'acquérir ou de souscrire des actions Schneider Electric SA principalement par le biais de Fonds Communs de Placement.

La dernière augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée en 2004.

Au 31 décembre 2005, les salariés détiennent au travers des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) 7 586 325 actions Schneider Electric SA, soit 3,35 % du capital et compte tenu des droits de vote double, 6,20 % des droits de vote.

Plans d'options

Politique d'attribution

Les plans d'options d'actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration après examen du Comité de Rémunérations et de Nominations.

Le Conseil d'Administration a mis en place en mai et juin 2005 deux plans d'options :

1 - le plan 25 destiné à récompenser les lauréats 2004 des trophées NEW2004, concours annuel réalisé dans le cadre du programme d'entreprise NEW2004. Il comporte 157 bénéficiaires appartenant aux 9 équipes primées, chaque bénéficiaire s'étant vu attribuer 500 ou 1 000 options selon l'équipe d'appartenance ;

2 - le plan 26, plan annuel qui concerne 458 bénéficiaires. En outre, le Conseil d'Administration du 1er décembre 2005 a décidé, afin de pouvoir faire coïncider pour les bénéficiaires d'options l'information sur leur attribution d'options avec la fixation de leurs objectifs de bonus, de mettre en place en fin d'exercice les plans annuels. En conséquence, le Conseil d'Administration a mis en place le 1er décembre le plan annuel 2006 (plan 27) concernant 419 personnes.

Caractéristiques des options attribuées

Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant la date d'attribution par le Conseil d'Administration. Il n'est pas consenti de décote sur cette moyenne.

Les options ont une durée de huit ans. Les options des plans 14 à 19 peuvent être levées à compter de la quatrième année suivant leur date d'attribution, sous réserve pour les bénéficiaires de conserver les actions souscrites ou acquises au nominatif jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la date d'attribution. Les options des plans 20, 21, 24, 26 et 27 peuvent être levées sans condition à l'issue de la quatrième année et, dans certains cas, à l'issue de la troisième année. A titre exceptionnel, les options des plans 22, 23 et 25 peuvent être exercées dès la première année.

L'exercice des options est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe. En outre l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans 14 à 18, 20, 21, 24, 26 et 27 est totalement ou partiellement subordonné à l'atteinte d'objectifs de résultat, de création de valeur, de chiffre d'affaires ou de marge opérationnelle présentés dans le tableau ci-après.

L'atteinte partielle de ces objectifs a conduit à l'annulation de 2 355 500 options sur les plans 14 à 20.

Options attribuées et levées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux et les principaux bénéficiaires d'options

Il a été attribué à M. Henri Lachmann 200 000 options (conditionnelles) dans le cadre du plan 26 - plan annuel 2005 - (prix d'exercice 60,78 euros, échéance 2013) et 150 000 options (conditionnelles) dans le cadre du plan 27 - plan annuel 2006 - (prix d'exercice 72,10 euros, échéance 2013).

M. Henri Lachmann, qui est bénéficiaire d'options au titre des plans 15 à 21, 24, 26 et 27 a levé au cours de l'exercice 46 700 options du plan 15 au prix de 50,86 €.

Options consenties aux 10 premiers salariés attributaires au cours de l'exercice et options levées par les 10 salariés ayant exercé le plus d'options

	Nombre d'options	Prix (en euros)	Dates d'échéance
Options consenties en 2005 aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé			
Plan 26	300 000	60,78	2013
Plan 27	293 000	72,10	2013
Options levées en 2005 par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	222 300	52,00 (1)	–

(1) Prix moyen pondéré.

Historique des plans

Plan	Date C.A.	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options à l'origine	Prix d'exercice en euros	Critères de levée	% atteint des objectifs	Options annulées (1)	Les mandataires sociaux (2)	Les 10 premiers attributaires salariés (2)	Options à lever au 31.12.05 (3)
14	28.01.98 A	291	1 208 000	50,77	100 % des options : rentabilités des capitaux propres sur exercices 1996 à 1998	85,4	164 300	-	-	0
15	22.12.98 A	1	60 000	50,86	50 % des options : création de valeur sur exercices 1999 à 2001	55,4	13 300	46 700	-	0
16	01.04.99 A	337	1 259 300	50,73	50% des options : création de valeur sur exercices 1999 à 2001	55,4	245 900	85 600	154 500	478 720
17	01.04.99 A	542	2 123 100	50,73	100% des options : CA, coûts de structure et REX exercice 2001	47,7	1 078 600	107 400	172 900	622 052
18	24 03 00 A	1 038	1 421 200	65,88	50% des options : création de valeur sur exercices 2000 à 2002	0	686 600	63 000	87 900	583 981
19	04.04.01 S	1 050	1 557 850	68,80	Sans	NA	NA	205 500	163 600	1 426 375
20	12.12.01 S	180	1 600 000	51,76	100% des options : CA et REX exercice 2004	89,0	166 800	89 000	296 800	970 850
21	05.02.03 S	433	2 000 000	45,65	50% des options : REX et résultat opérationnel net sur capitaux engagés exercice 2005	-	-	150 000	350 000	1 861 100
22	05.02.03 S	111	111 000	45,65	Sans : plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	-	10 000	69 950
23	06.05.04 S	107	107 000	56,09	Sans : plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	-	10 000	74 000
24	06.05.04 S/A	402	2 060 700	56,09	50% des options : REX sur CA - 1/3 par an sur exercices 2004, 2005 et 2006	-	-	150 000	282 200	2 024 900
25	12.05.05 S	157	138 500	57,02	Sans : plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	-	15 000	89 150
26	28.06.05 S/A	458	2 003 800	60,78	50% des options : marge opérationnelle et CA exercices 2005 et 2006	-	-	200 000	300 000	1 994 800
27	01.12.05 S/A	419	1 614 900	72,10	50% des options : marge opérationnelle et CA exercices 2006 et 2007	-	-	150 000	293 000	1 614 900
			17 265 350				2 355 500	1 247 200	2 135 900	**11 810 778**

(1) Nombre d'options annulées en raison de la non atteinte des objectifs (plans 14 à 20).
(2) Nombre d'options après annulations en raison de la non atteinte des objectifs.
(3) Nombre d'options restant à lever après déduction de l'ensemble des annulations et levées exercées depuis la création du plan.

Renseignements relatifs aux options en cours

Plan	Date C.A.	Type de plan (1)	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros	Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (2)	dont les mandataires sociaux (2)	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	Options restant à lever au 31 décembre 2005
14	28.01.98	A	27.01.05	50,77	919 046	-	894 846	24 200	0
15	22.12.98	A	21.12.05	50,86	46 700	46 700	46 700	0	0
16	01.04.99	A	31.03.07	50,73	919 800	85 600	436 880	4 200	478 720
17	01.04.99	A	31.03.07	50,73	944 100	107 400	321 248	800	622 052
18	24.03.00	A	23.03.08	65,88	642 000	63 000	35 219	22 800	583 981
19	04.04.01	S	03.04.09	68,80	1 464 875	205 500	9 700	28 800	1 426 375
20	12.12.01	S	11.12.09	51,76	1 494 400	89 000	311 450	212 100	970 850
21	05.02.03	S	04.02.11	45,65	1 921 200	150 000	0	60 100	1 861 100 (3)
22	05.02.03	S	04.02.11	45,65	91 500	-	21 550	0	69 950
23	06.05.04	S	05.05.12	56,09	107 000	-	33 000	0	74 000
24	06.05.04	S/A	05.05.12	56,09	2 060 700	150 000	0	35 800	2 024 900 (3)
25	12.05.05	S	11.05.13	57,02	138 500	-	49 350	0	89 150
26	28.06.05	S/A	27.06.13	60,78	2 003 800	200 000	0	9 000	1 994 800 (3)
27	01.12.05	S/A	30.11.13	72,10	1 614 900	150 000	0	0	1 614 900 (3)
					14 368 521	1 247 200	2 159 943	397 800	**11 810 778**

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat.

(2) Situation au 1er janvier 2005 pour les plans 14 à 24.

(3) Sous réserve de l'atteinte des critères de levée.

5 Bourse

En France, les actions de la société sont admises à la négociation sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur ISIN FR0000121972.

L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40 établi par Euronext.

Historique sur 5 ans

	2005	2004	2003	2002	2001
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris :					
- en nombre de titres (en milliers)	947,34	942,82	1 198,06	1 068,17	1 206,92
- en millions d'euros	59,31	50,49	53,92	53,87	72,82
Cours extrêmes en Bourse (en euros) :					
- plus haut	77,15	58,25	54,30	59,85	79,20
- plus bas	51,15	49,20	37,40	37,16	38,10
Dernier cours de l'année (en euros)	75,35	51,20	51,90	45,09	54,00
Rendement global de l'action (en %)	2,99	3,52	3,18	3,33	2,41

Transactions des 18 derniers mois

Année	Mois	Nombre d'actions échangées (en milliers)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros)	
				Plus haut	Plus bas
2004	Septembre	17 027	891,51	53,70	51,30
	Octobre	16 856	896,23	54,70	51,30
	Novembre	15 184	807,22	54,30	51,80
	Décembre	18 283	938,94	52,60	49,71
2005	Janvier	29 490	1 645,42	58,60	51,15
	Février	18 851	1 113,54	60,60	57,65
	Mars	19 529	1 190,76	63,30	59,45
	Avril	25 731	1 501,70	61,20	54,70
	Mai	23 139	1 329,23	59,80	55,55
	Juin	20 296	1 241,89	62,95	59,00
	Juillet	18 200	1 177,29	66,70	61,50
	Août	16 789	1 080,84	66,55	61,85
	Septembre	17 532	1 124,51	65,80	62,25
	Octobre	22 359	1 526,80	69,90	65,50
	Novembre	16 298	1 169,77	74,00	68,40
	Décembre	15 252	1 140,87	77,15	72,75
	Total 2005	**243 466**	**15 242,62**		
2006	Janvier	20 947	1 682,25	87,50	75,05
	Février	18 948	1 609,60	87,35	82,10

Evolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur 5 ans

(Source Thomson Financial)

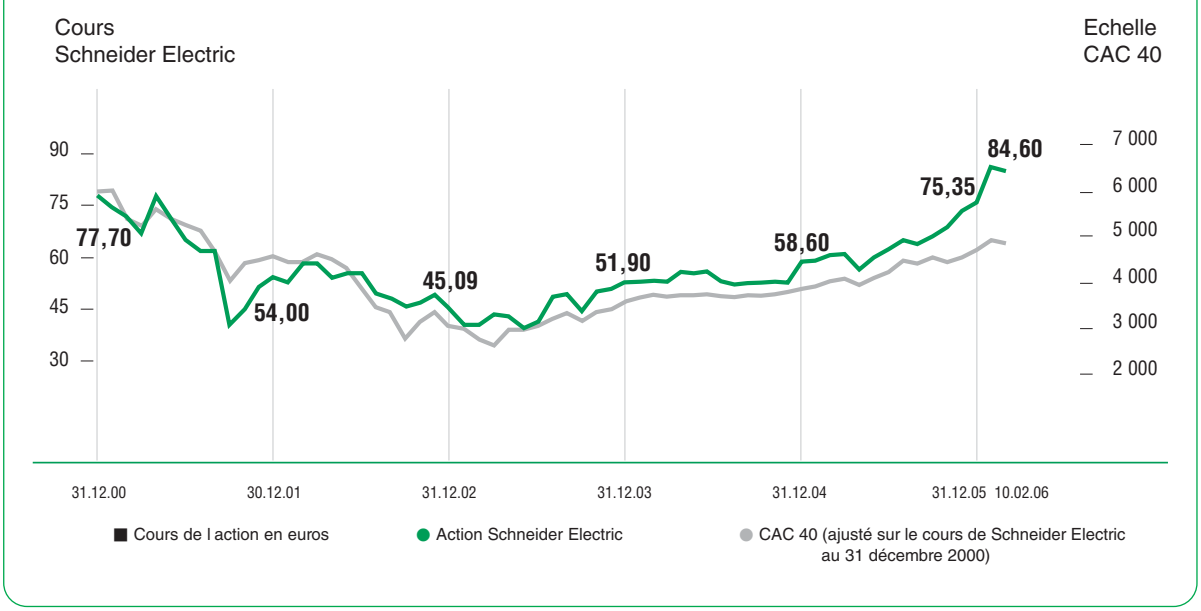

Monep

L'action Schneider Electric SA a été admise au Monep en date du 20 décembre 1996.

Obligations ne donnant pas accès au capital

En août 2005, Schneider Electric SA a réalisé une émission obligataire d'un montant d'1,5 milliard d'euros dans le cadre de son programme Euro Medium Term Notes (EMTN) du 31 août 2004. Cette émission se décompose en une tranche à 5 ans au taux de 3,125 % pour 900 millions d'euros, et une tranche à 12 ans au taux de 4 % pour 600 millions d'euros. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg sous les codes FR0010224337 (tranche à 5 ans) et FR0010224329 (tranche à 12 ans).

Dans le cadre de son programme EMTN du 20 décembre 2002, Schneider Electric SA a émis le 31 octobre 2003 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance du 31 octobre 2008. Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg sous le code FR0010023200.

Schneider Electric SA a émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal respectif de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,1275 % à échéance du 19 octobre 2007. Ces emprunts ont été admis aux négociations des Bourses de Paris et du Luxembourg, code FR004833091.

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004, et le 28 mai 1999 un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier. L'emprunt a été admis aux négociations des Bourses de Paris et du Luxembourg sous le code FR0010023200. Le Groupe a remboursé 49 millions d'euros en 2003 et 951 millions d'euros en 2004.

6 Politique d'information

Responsable de l'information

Pierre Bouchut
Directeur Général Finance - Contrôle - Juridique

43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
92500 Rueil-Malmaison

Tél. : 01 41 29 71 34

Contacts

Toute information ou tout document peut être demandé à la Communication Financière à :

Alexandre Brunet - Directeur de la Communication Financière et de l'Actionnariat.

Pour les investisseurs institutionnels et analystes financiers : Tél. : 01 41 29 87 50.

Pour les actionnaires individuels :
Numéro vert : 0 800 20 55 14.

Comité Consultatif des Actionnaires

Il est composé de 8 actionnaires individuels désignés par Schneider Electric pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Il constitue le relais auprès de la société des attentes des actionnaires individuels dans le domaine de la communication financière. A ce titre, il donne des avis et fait des propositions sur les actions et les outils de communication financière plus particulièrement dédiés à l'actionnariat individuel. En 2005, le Comité s'est réuni à trois reprises. Ces réunions ont été l'occasion de recueillir auprès des membres du Comité de nombreuses suggestions mises en œuvre ensuite par la Direction de la Communication Financière de Schneider Electric.

A titre d'exemple, citons :

- diverses recommandations sur le format, le contenu et la diffusion de la lettre aux actionnaires,
- l'approfondissement de la réflexion sur l'évolution du site internet www.schneider-electric.com et plus précisément de sa rubrique Finance,
- des propositions sur l'évolution de la publicité financière dans sa forme et ses supports de diffusion,
- la participation du Comité Consultatif à la session des questions au Président lors de l'Assemblée Générale, au cours de laquelle il se fait le porte-parole des actionnaires en reprenant certaines questions posées au numéro vert.

Documentation

La société met à la disposition de ses actionnaires :

- le rapport annuel et la plaquette allégée,
- la lettre aux actionnaires (trois lettres par an),
- des informations générales, économiques et financières sur le Groupe (présentations - communiqués),
- un site Internet http://www.schneider-electric.com

3 / Gouvernement d'Entreprise

La société applique les principes AFEP-MEDEF du gouvernement d'entreprise.

1 Composition du Conseil d'Administration (au 31 décembre 2005)

Président-Directeur Général

M. Henri Lachmann

Age : 67 ans

Adresse professionnelle : Schneider Electric,
43-45 bd Franklin Roosevelt, 92500 Rueil Malmaison

4 500 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1996 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Président-Directeur Général de Schneider Electric SA, Président de Schneider Electric Industries SAS et Administrateur de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric ; Administrateur de diverses filiales du Groupe AXA ; Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi Universal, d'AXA et du Groupe Norbert Dentressangle ; Président du Conseil d'Administration du Centre Chirurgical Marie Lanelongue ; Censeur de Fimalac et de Tajan.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Vivendi Universal, de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric, des Etablissements de Dietrich & Cie, de Finaxa et de Fimalac Investissements ; Membre du Comité International de Daimler Benz.

Expérience et expertise

Diplômé de HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur Général, puis Président-Directeur Général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999.

Administrateurs

M. Daniel Bouton*

Age : 55 ans

Adresse professionnelle : Société Générale,
Tour Société Générale, 17 Cours Valmy, 92972 Paris la Défense

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1995 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA, Président-Directeur Général de la Société Générale, Administrateur de Total et de Véolia Environnement.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur d'Arcelor, Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi Environnement.

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Nationale d'Administration et Inspecteur Général des Finances, Daniel Bouton a occupé plusieurs postes au ministère des Finances, dont celui de Directeur du Budget de 1988 à 1991. En 1991, il rejoint la Société Générale et il en devient Directeur Général en 1993, puis Président-Directeur Général en 1997.

M. Alain Burq

Age : 52 ans

Adresse professionnelle :
Schneider Electric Industries SAS,
89 bd Franklin Roosevelt, 92500 Rueil Malmaison

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2000 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Membre du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement "Schneider Actionnariat" ; Chargé de missions à la Direction Financière de Schneider Electric.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président d'Ordosoftware.

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (Université de Pennsylvanie), Alain Burq rejoint le groupe Schneider en 1982. Après avoir exercé différentes fonctions au sein de Spie Batignolles, alors société filiale de Schneider Electric, il rejoint Schneider Electric en 1998. Depuis 2005, il est chargé de missions à la Direction Financière de Schneider Electric.

**Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.*

M. Noël Forgeard *

Age : 59 ans

Adresse professionnelle : EADS,
37 bd Montmorency, 75016 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2008 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2006)

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Chief Executive Officer d'EADS N.V., Administrateur d'Arcelor, de Dassault Aviation, de l'Ecole Polytechnique et d'EADS N.V.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président-Directeur Général d'Airbus Holding SA, Président du Conseil d'Administration d'Airbus France, Président ou Administrateur de sociétés du groupe Airbus ; Administrateur de France Galop, d'IMS SA et d'EADS CASA.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines, M. Forgeard, après un début de carrière dans l'Administration a intégré la Compagnie Française des Aciers Spéciaux, filiale d'Usinor. En 1986, il rejoint M. Jacques Chirac comme Conseiller à l'Industrie. En 1987, il entre au Groupe Lagardère pour diriger les branches Défense et Espace de Matra. Deux ans plus tard il devient PDG de Matra Haute Technologie. En 1998, il prend la tête d'Airbus avant d'être nommé Chief Executive Officer d'EADS N.V.

M. Jérôme Gallot *

Age : 46 ans

Adresse professionnelle : Caisse des Dépôts et Consignations, 67 rue de Lille, 75007 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Directeur à la Caisse des Dépôts et Consignations ; Administrateur de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), de la Caisse Nationale de Prévoyance Assurances, d'Icade, de Galaxy Fund, de Galaxy Management Services et de Caixa Seguros ; Président de la Sicav Austral.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : néant.

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration, M. Gallot, après 3 années passées à la Cour des Comptes, rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Economique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Après avoir été Directeur de plusieurs cabinets ministériels (1993 à 1997), M. Gallot devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur.

M. Willy R. Kissling *

Age : 61 ans

Adresse professionnelle :
Poststrasse n°4 - BP - 8808 Pfaeffikon (Suisse)

500 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2001 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Administrateur de Holcim Ltd (ciment) et de Kühne + Nagel International AG (logistique) ; Président du Conseil d'Administration des Grands Hotels Bad Ragaz AG.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'Administration et Président-Directeur Général d'Unaxis Corporation, Vice-Président puis Président de Forbo Holding AG et de SIG Holding Ltd.

Expérience et expertise

De nationalité suisse, M. Kissling est diplômé des Universités de Berne et de Harvard. Après un début de carrière chez Amiantus Corporation, il rejoint en 1978 le Groupe Rigips (fabricant de plaques de plâtre) dont il devient Membre du Comité Exécutif en 1981, puis Président. De 1987 à 1996, il est Président-Directeur Général de Landis & Gyr Corporation, société spécialisée dans les services, systèmes et équipements pour les techniques du bâtiment, les entreprises d'électricité et les moyens de paiement pour les opérateurs de téléphonie publiphones. En 1998, il rejoint Unaxis Corporation en tant que Président du Conseil d'Administration, fonction qu'il occupera jusqu'en 2005. De 1998 à 2002 il est en outre Président-Directeur Général d'Unaxis.

M. Gérard de La Martinière*

Age : 62 ans

Adresse professionnelle : Fédération Française des Assurances, 26 bd Haussmann, 75008 Paris

606 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1998 / Fin de mandat : 2007

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA, Président de la Fédération Française des Sociétés

d'Assurances (F.F.S.A.) et Président du Comité Européen des Assurances (CEA) ; Président du Conseil d'Administration de LCH. Clearnet Group Ltd., London depuis janvier 2004 ; Membre du Conseil de Surveillance d'Air Liquide depuis 2003.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Membre du Directoire d'AXA ; Administrateur Directeur Général de Finaxa ; Administrateur du Crédit Lyonnais ; Administrateur ou Président de diverses filiales du Groupe AXA dont la Compagnie Financière de Paris et les Ateliers de Construction du Nord de la France (ANF).

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière occupe plusieurs postes au ministère des Finances puis devient Secrétaire Général de la Commission des opérations de bourse et Directeur Général de la Société des bourses françaises ; il rejoint en 1989 le Groupe AXA dont il est nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions centrales en 1993, membre du Directoire en 1997 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000. Il quitte le Groupe AXA en 2003 pour devenir Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A).

M. René Barbier de La Serre*

Age : 65 ans

Adresse professionnelle : Compagnie Financière Edmond de Rotchshild,
47 rue Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

1000 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2002 / Fin de mandat : 2009

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Administrateur de Sanofi-Aventis, de Pinault-Printemps-Redoute et de Harwanne Compagnie de Participations Industrielles et Financières SA (Genève) ; Président du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Private Equity Partners ; Membre du Conseil de Surveillance de Compagnie Financière Saint-Honoré, de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque et d'Euronext NV (Amsterdam) ; Censeur de Fimalac, de Nord-Est.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Calyon, du Crédit Lyonnais, de Fimalac Investissement, de Nord-Est, et d'Aoba Life (Japon) ; Représentant permanent de la Compagnie Financière Saint-Honoré au Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Président du Conseil d'Administration de Tawa UK Ltd (Londres) ; Conseiller du Président du Crédit Commercial de France, Président du CCF Suisse, Président des Conseils de Surveillance de la Société Marseillaise du Crédit et de CCF Asset Mananagement, Administrateur de plusieurs autres filiales du CCF ; Président-Directeur Général de la Continentale d'Entreprises.

Expérience et expertise

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, M. Barbier de La Serre entre à la Banque de l'Union Européenne en 1963 dont il devient Directeur Adjoint avant de rejoindre en 1973 le Crédit Commercial de France, (CCF). Il en devient Administrateur Directeur Général en 1987, puis Vice-Président-Directeur Général de 1993 à 1999. Parallèlement, il siège de 1988 à 1998 au Conseil des Marchés Financiers, anciennement dénommé Conseil des Bourses de Valeurs, dont il assure la présidence de 1994 à 1998. A ce titre, il a été membre du Collège de la Commission des Opérations de Bourse.

M. Chris Richardson

Age : 61 ans

Adresse professionnelle : 2321 Tanglewood Brok, Lane 35243, Birmingham Alabama (Etats-Unis)

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2004 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Directeur Général de la Division Amérique du Nord de Schneider Electric ; Administrateur de Square D, de Financière MGE, de MGE Finances SAS, de MGE-UPS Systems et de Schneider (Thailand) Ltd.

Expérience et expertise

M. Chris Richardson, de nationalité américaine, diplômé de l'Iowa State University, après avoir servi dans l'US Air Force de 1964 à 1968, termine ses études universitaires avant de rejoindre Square D en 1971. Il réalise toute sa carrière dans cette société, acquise en 1991 par Schneider Electric. De 1998 à janvier 2004, il est Directeur Général de la Division Amérique du Nord de Schneider Electric.

M. James Ross*

Age : 67 ans

Adresse professionnelle : Flat 4, 55, Onslow Square, Londres Sw7 3lr (Grande Bretagne)

300 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2007

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Administrateur de McGraw-Hill Inc., de Datacard Inc. et de Prudential plc., Président de Leadership Foundation for Higher Education.

**Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.*

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président de Littlewoods plc ; Président de National Grid ; Vice-Président de National Grid Transco.

Expérience et expertise

De nationalité britannique, diplômé de l'université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le Groupe BP au sein duquel il occupe diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, l'un des Managing Directors. En 1992, il est Directeur Général de Cable & Wireless Plc, puis en 1995 il devient Président de National Grid. En 1999, il est nommé, après la fusion de National Grid et de Transco, au poste de Vice-Président de National Grid Transco, fonction qu'il occupe de 2002 à 2004.

M. Piero Sierra *

Age : 71 ans

Adresse professionnelle : Pirelli SPA,
Viale Sarca 222 - 20126 Milano (Italie)

1000 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Conseiller d'Administration des sociétés internationales du Groupe Pirelli SpA (Milan) : Alexandria Tire Corp, Pirelli Deutschland AG, Pirelli Neumaticos Saic, Pirelli UK Tyres, Turk Pirelli Lastikleri AS, Pirelli North America Inc., Pirelli SA - Brésil.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Conseiller d'Administration de Pirelli Cables et Systemes SA, Pirelli Armstrong Tire Corp, Pirelli Cable Corporation, Pirelli Cables Ltd, Pirelli Cables Saic, Pirelli Cabos SA, Pirelli Canada Inc, Pirelli Tyre Holding NV, Pirelli UK Tyres, Turk Pirelli Lastikleri AS.

Expérience et expertise

De nationalité italienne, diplômé ès lettres de l'Université de Lyon, Piero Sierra rejoint en 1962 le Groupe Pirelli au sein duquel il effectue sa carrière en occupant des fonctions de direction, tant en Italie qu'à l'étranger, avant de devenir, de 1991 à 1995, Administrateur Délégué et Directeur Général de Pirelli SpA.

M. Sierra est Président de l'A.I.R.C. (Association Italienne pour la Recherche sur le Cancer) et de la F.I.R.C. (Fondation Italienne pour la Recherche sur le Cancer).

M. Serge Weinberg *

Age : 55 ans

Adresse professionnelle : Weinberg Capital Partners,
40 rue de la Boëtie, 75008 Paris

500 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2009

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Président du Conseil d'Administration d'Accor ; Président-Directeur Général de Weinberg Capital Partners, Membre du Conseil de Surveillance de Gucci Group, Administrateur de Gucci Group, Administrateur de la FNAC, Gérant de Adoval, de Maremma.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président du Directoire du Groupe Pinault-Printemps-Redoute ; Président du Conseil de Surveillance de France Printemps, de Conforama Holding, de Guilbert SA, de Redcats ; Membre du Conseil de Surveillance de Yves Saint-Laurent Parfum, de Boucheron Holding et de PPR Interactive (en tant que représentant permanent de PPR) ; Administrateur de Rexel et de PPR Asia ; Représentant permanent de Tennessee au Conseil d'Administration de Bouygues ; Gérant de Serole.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, M. Weinberg, après avoir occupé plusieurs postes au sein de l'administration préfectorale et dans des cabinets ministériels, est successivement Directeur Général Adjoint de FR3, Directeur Général puis Président du Directoire d'Havas Tourisme, Directeur de la Banque Pallas Finance avant de rejoindre en 1990 ce qui deviendra le Groupe PPR, en tant que Directeur Général de la CFAO. Au sein de ce Groupe, il occupe notamment les fonctions de Président de Rexel (société de distribution de matériel électrique, anciennement CDME), et est nommé en 1995, Président du Directoire du Groupe Pinault-Printemps-Redoute, fonction qu'il occupe jusqu'au début de l'année 2005.

Censeurs

M. Claude Bébéar

Age : 70 ans

Adresse professionnelle : AXA,
25 Avenue Matignon, 75008 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2004 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Censeur de Schneider Electric SA ; Président du Conseil de Surveillance d'AXA ; Administrateur de diverses sociétés du Groupe AXA et de BNP-Paribas ; Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi Universal.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président et Administrateur de diverses sociétés du Groupe AXA dont AXA Financial, et Président-Directeur Général de Finaxa ; Administrateur de Schneider Electric SA et de Vivendi Universal.

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Polytechnique, Claude Bébéar entre en 1958 au Groupe Ancienne Mutuelle, qui adopte le nom de Mutuelles Unies, puis de Groupe AXA en 1985. En 1975, il en est nommé Président-Directeur Général. De fin 1996, date de la fusion avec l'UAP, à 2000, il exerce les fonctions de Président du Directoire et du Comité Exécutif du Groupe AXA puis est nommé Président du Conseil de Surveillance d'AXA en 2000.

Mme Cathy Kopp

Age : 58 ans

Adresse professionnelle : Accor,
33 Avenue du Maine, 75015 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2009

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Censeur de Schneider Electric SA ; Directeur Général des Ressources Humaines du Groupe Accor.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Directeur des Ressources Humaines du Groupe LVMH et membre du Comité Exécutif.

Expérience et expertise

Après des études de mathématiques, Cathy Kopp entre en 1973 chez IBM France. En 1992, elle devient Directeur des Relations Humaines d'IBM France avant d'être nommée en 1996 Vice-President, Human Resources, Storage Systems Division d'IBM Corp. En 2000, Mme Kopp est nommée Président-Directeur Général d'IBM France. En 2002, elle rejoint le Groupe Accor en qualité de Directeur Général des Ressources Humaines du Groupe.
Mme Kopp est membre du collège de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (Halde).

**Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.*

2 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration pour des mandats de 4 ans renouvelables. Les statuts prévoient une limite d'âge de 74 ans pour les administrateurs.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Comité de Rémunérations et de Nominations, a considéré que 9 administrateurs sur les douze administrateurs qui composent le Conseil d'Administration depuis le 12 mai 2005 sont des administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton. En outre, la composition du Conseil fait une large place aux étrangers, puisqu'il comprend quatre administrateurs étrangers. Un administrateur membre du Conseil de Surveillance du FCPE "Schneider Actionnariat" représente les actionnaires salariés. L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans.

Le Conseil d'Administration a adopté, en mars 2003, un règlement intérieur. Ce règlement intègre le règlement des comités du Conseil (Comité de Rémunérations et de Nominations et Comité d'Audit) et la charte des administrateurs préconisés par les principes AFEP-MEDEF du gouvernement d'entreprise.

Il comporte 8 articles :

L'article 1 définit le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration. Il prévoit que le Conseil d'Administration détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour permettre au Conseil d'exercer ses missions, le Président doit informer le Conseil d'Administration de tout événement significatif survenant dans la bonne marche de la société. Il doit également lui soumettre pour autorisation tout projet d'acquisition ou de cession d'actif d'un montant supérieur à 100 millions d'euros ainsi que toute opération comportant un engagement de la société ou du Groupe supérieur à 100 millions d'euros. En outre, le Conseil d'Administration doit procéder à un examen annuel de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement.

L'article 2 fixe les principes que le Conseil d'Administration entend suivre pour assurer son renouvellement : un principe d'internationalisation par le maintien d'un nombre significatif d'administrateurs étrangers, un principe d'indépendance par la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton, un principe de continuité par un renouvellement chaque année des mandats du quart des administrateurs, un principe de représentation des actionnaires salariés par la présence d'un administrateur membre du Conseil de Surveillance d'un FCPE investi en actions de l'entreprise.

L'article 3 organise les réunions du Conseil d'Administration. Outre les règles légales sur la convocation du Conseil, les modes de participation des administrateurs, le procès-verbal…, cet article prévoit un minimum de 6 réunions annuelles, la présence du Directeur Financier aux réunions du Conseil ainsi que celle des responsables opérationnels concernés pour les grandes questions soumises à l'examen du Conseil.

L'article 4 définit le statut des administrateurs. Il correspond à une charte de l'administrateur. Il prévoit ainsi que les administrateurs :

- représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir dans l'intérêt social,
- doivent présenter leur démission dès lors qu'ils n'ont pas été présents à plus de la moitié des réunions du Conseil,
- sont tenus à une obligation générale de confidentialité,
- doivent demander les documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la société,
- doivent faire part de toute situation de conflit d'intérêts avec la société,
- doivent détenir au moins 250 actions de la société,
- sont tenus au respect de règles strictes concernant leurs opérations sur les titres Schneider Electric,
- doivent aviser la société dans les plus brefs délais de toutes opérations réalisées sur les titres Schneider Electric,
- assistent à l'Assemblée Générale.

Les articles 5 à 7 portent sur les Comités. Le contenu de ces articles est donné dans la présentation des Comités ci-après.

L'article 8 définit la portée du règlement intérieur.

Afin d'assurer la bonne information du Conseil d'Administration, Schneider Electric s'impose les règles suivantes : les administrateurs reçoivent, en principe, 10 jours avant toute réunion du Conseil l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente, et 4 à 5 jours avant, le dossier du Conseil d'Administration qui comprend, le cas échéant, les comptes ; toutefois, ce délai est réduit en ce qui concerne les comptes semestriels. Le dossier comprend des notes ou le texte des présentations prévues à l'ordre du jour, ainsi que, le cas échéant, les projets des rapports et de comptes consolidés ou sociaux. Un dossier complémentaire peut-être remis en séance.

En outre, entre les réunions du Conseil d'Administration, indépendamment des entretiens qu'ils peuvent avoir avec le Président, les administrateurs reçoivent une information permanente sous la forme de l'envoi d'une lettre mensuelle (élaborée exclusivement à leur intention), d'une revue de presse hebdomadaire, de l'ensemble des communiqués de la société, d'études d'analystes…

De plus, les réunions du Conseil d'Administration sont précédées d'occasions pour les administrateurs de rencontrer les principaux dirigeants du Groupe dans un cadre informel. Par ailleurs, il est prévu des séances de formation et d'information portant sur la stratégie et les métiers du Groupe pour les nouveaux administrateurs.

Schneider Electric a adopté un code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés et dont les dispositions s'imposent aux administrateurs et aux salariés du Groupe. En vertu de ces dispositions, les administrateurs, comme les salariés du Groupe concernés, doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles ils disposent d'informations privilégiées. En outre, ils ne peuvent intervenir sur l'action Schneider Electric SA pendant les trente jours qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels et ils ne peuvent réaliser d'opérations de type spéculatif sur l'action Schneider Electric SA (opérations à découvert, intervention sur les options et warrants, achats et ventes dans un délai inférieur à quatre mois).

3 Activité du Conseil d'Administration en 2005 et début 2006 **

Le Conseil d'Administration a tenu six réunions au cours de l'année 2005, d'une durée moyenne de 3 heures 15 avec un taux moyen de participation de 88 %. Il a consacré l'essentiel de ses travaux à la stratégie, au suivi de l'activité du Groupe, à l'examen des comptes et du gouvernement d'entreprise et à la préparation de l'Assemblée Générale.

En ce qui concerne la stratégie, le Conseil d'Administration a procédé à un examen approfondi de la stratégie du Groupe à l'occasion d'une réunion d'une journée entière spécifiquement consacrée à ce sujet. Il a demandé des études complémentaires sur certaines questions qui lui ont été présentées lors de réunions ultérieures. En outre, lors de chacune de ses réunions, il a suivi la mise en œuvre de la stratégie et dans ce cadre il a, notamment, autorisé l'achat des sociétés : Power Measurement Inc., BEI et Juno Lighting Inc, ainsi que l'acquisition d'ABS EMEA, l'activité automatismes du bâtiment d'Invensys en Europe et au Moyen-Orient.

Le Conseil d'Administration, qui a pris connaissance des objectifs 2005 du Groupe, a, tout au long de l'année, suivi l'évolution de la marche des affaires. Il a examiné la politique d'information financière et il a veillé à la bonne information permanente du marché au travers, notamment, de l'examen du consensus de place et l'adoption de communiqués.

***Les paragraphes 2 à 5 constituent le rapport du Président prévu à l'article L 225-37 du Code du commerce.*

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des plans d'actions déployés dans le cadre du nouveau programme d'entreprise new² qui porte sur les exercices 2005 à 2008.

Le Conseil d'Administration a examiné la stratégie financière de la société. Dans ce cadre, il a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant global de 1,5 milliard d'euros qui a été émis en deux tranches en août 2005. Cet emprunt a permis de rallonger la durée moyenne de l'endettement du Groupe et d'en baisser le coût moyen.

Le Conseil d'Administration a, sur le rapport du Comité d'Audit, été informé des travaux menés par l'audit interne du Groupe.

Le Conseil d'Administration a, le 16 février 2005, sur le rapport du Comité d'Audit et après avoir recueilli l'avis des Commissaires aux Comptes présents à sa réunion, arrêté les comptes annuels de l'exercice 2004 et fixé le montant du dividende proposé à la décision de l'Assemblée à 1,8 euro par action. Il a examiné dans les mêmes conditions les comptes du premier semestre 2005.

En matière de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'Administration a examiné le bilan de son activité en 2004 et a décidé de procéder à une nouvelle auto-évaluation. Celle-ci a été réalisée avec le concours du Secrétaire du Conseil d'Administration à l'automne 2005, qui a recueilli les appréciations et observations des membres du Conseil d'Administration sur la base d'un questionnaire établi par le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Ce questionnaire portait sur la composition du Conseil d'Administration, ses missions et son fonctionnement ainsi que sur les relations du Conseil avec le Président et la Direction Générale du Groupe et l'organisation et le fonctionnement des Comités. Le Conseil d'Administration du 15 février 2006 en a analysé les conclusions sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Ces conclusions ont fait apparaître une très forte satisfaction des Administrateurs sur le fonctionnement du Conseil d'Administration : "il est utilisé par son Président de façon excellente" et "la qualité de ses débats constitue une valeur pour le Groupe" ; le Conseil est jugé très favorablement aussi bien dans l'absolu que comparativement à d'autres conseils ou par rapport à la première auto-évaluation réalisée en 2002. Les axes de progrès reposent principalement sur des contacts plus intenses du Conseil d'Administration avec le management et les entités.

Le Conseil d'Administration s'est penché sur sa composition et celle de ses Comités. Le début de l'année 2005 a été marquée par le décès de Michel-François Poncet, auquel le Conseil a rendu hommage, et la démission de M. Thierry Breton à la suite de sa nomination comme Ministre de l'Economie et des Finances. Sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations, il a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler les mandats d'administrateur de MM. René Barbier de La Serre et Henri Lachmann, et de nommer en qualité d'Administrateur M. Serge Weinberg, en remplacement de M. Hans Friderich atteint par la limite d'âge, et M. Jérôme Gallot en remplacement de la Caisse des Dépôts et Consignations (premier actionnaire de Schneider Electric SA) dont celui-ci était le représentant permanent. Le Conseil d'Administration a également décidé de coopter M. Noël Forgeard en qualité d'administrateur et de nommer Mme Cathy Kopp censeur. En outre, le Conseil d'Administration a revu la composition de ses comités. Il a ainsi nommé M. Serge Weinberg membre du Comité d'Audit et M. Claude Bébéar membre du Comité de Rémunérations et de Nominations, dont il a confié la présidence à M. René de La Serre en remplacement de Michel-François Poncet. Le Conseil d'Administration a décidé également d'étendre les missions de ce comité qui est devenu le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise.

Sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré hors la présence du Président, a arrêté la rémunération de ce dernier (fixation de l'atteinte de ses objectifs personnels 2004 et détermination des règles relatives à la rémunération 2005 : part fixe, part variable). Il a été informé de la politique de rémunération des dirigeants. Il a également décidé la mise en place de trois plans d'options (25, 26 et 27). Il est précisé que le plan 27 mis en place en décembre 2005 est le plan annuel de l'année 2006. Cette anticipation correspond à un changement dans le calendrier de mise en place des plans annuels d'options.

Sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration, après avoir opté pour la non dissociation des responsabilités de présidence du Conseil d'Administration et de Direction Générale de la société, a renouvelé le mandat de Président-Directeur Général de M. Henri Lachmann, étant souligné que l'une de ses responsabilités sera de mettre en place sa succession.

Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 a délibéré de la question de la succession de son Président. Sur la proposition de ce dernier et la recommandation du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, il a décidé de proposer aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2006, de modifier la structure de gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil de Surveillance qui serait composé à partir des actuels membres du Conseil d'Administration et présidé par M. Lachmann, et un Directoire qui serait composé de M. Jean-Pascal Tricoire, actuellement Directeur Général Délégué de Schneider Electric et de M. Pierre Bouchut, Directeur Finance - Contrôle - Juridique, et qui serait présidé par M. Jean-Pascal Tricoire.

Ce mode de gouvernance, compte tenu de la composition envisagée du Conseil de Surveillance et du Directoire, est apparu au Conseil comme étant, aujourd'hui, le mieux adapté à la société pour assurer, dans la continuité, la succession de son Président et la poursuite de la stratégie de développement du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 16 février 2005 a procédé à la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires et arrêté les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée. A cette occasion, il a pris connaissance du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne. Il a examiné et approuvé le texte des réponses aux questions écrites d'actionnaires posées dans le cadre de la procédure des questions écrites de l'article L.225-108 du Code de commerce. La quasi totalité des administrateurs (11/12) étaient présents lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2005. Celle-ci a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui a été présenté.

Le Conseil d'Administration a suivi la réalisation du programme de rachat d'actions. Il a, notamment, décidé d'affecter les actions rachetées en cours de l'exercice ainsi qu'une partie des actions autodétenues à la couverture des plans d'options d'achat d'actions.

Le Conseil d'Administration a également accompli les diligences prévues par la loi portant notamment sur les comptes de gestion prévisionnelle et la constatation des augmentations de capital.

Les administrateurs et mandataires sociaux détiennent 0,004 % du capital et 0,006 % des droits de vote de la société.

M. Alain Burq est lié par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS au titre duquel il perçoit une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable (bonus et intéressement). Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'Administration de la société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

M. Chris Richardson en tant qu'ancien Directeur Général de la Division Amérique du Nord a été consulté par Square D. Dans le cadre de ses consultations, M. Chris Richardson a perçu en 2005, 100 000 $ d'honoraires.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé par la société à ses mandataires sociaux.

Aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par une "autorité statutaire ou réglementaire",
- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur,
- n'a exercé un mandat dans une société mise en faillite.

Il n'y a aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration de la société.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société Schneider Electric SA, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés.

4 Comités du Conseil d'Administration (composition, fonctionnement et activité)**

Le Conseil d'Administration a défini dans son règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses deux comités : le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Leurs membres sont désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Les Comités peuvent demander, après en avoir référé au Président du Conseil d'Administration, des études à des consultants externes. Ils peuvent inviter à leurs réunions, en tant que de besoin, toute personne de leur choix.

Comité d'Audit

Composition

Le Comité d'Audit est composé depuis octobre 2005 de : MM. Gérard de La Martinière, Président, James Ross, Piero Sierra et Serge Weinberg.

Le Comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants ce qui va au-delà des exigences posées par les principes AFEP-MEDEF du gouvernement d'entreprise.

Missions

Le Comité d'Audit qui constitue un des éléments de l'architecture du contrôle interne du Groupe, a pour missions de préparer les décisions du Conseil d'Administration, de lui faire des recommandations et d'émettre des avis dans les domaines financiers, comptables et du contrôle des risques.

***Les paragraphes 2 à 5 constituent le rapport du Président prévu à l'article L 225-37 du Code du commerce.*

Ainsi :

■ il prépare l'examen par le Conseil d'Administration des comptes annuels et semestriels ; à cet effet notamment :

- il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation,

- il examine les risques et engagements hors bilan, ainsi que la situation de trésorerie,

- il prend connaissance des projets de rapports annuels et semestriels,

■ il propose, après une procédure de consultation, le renouvellement ou la nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes,

■ il procède à l'examen du champ d'intervention des Commissaires aux Comptes et des résultats de leurs vérifications. Il s'assure de leur indépendance, notamment à l'occasion de l'examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet et à leur réseau,

■ il examine l'organisation et les moyens de l'audit interne ainsi que le programme d'audit interne et les faits saillants des rapports produits à l'issue des audits effectués ainsi que les suites données aux recommandations de l'audit interne,

■ il examine les propositions de distribution de dividendes ainsi que le montant des autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité d'Audit examine toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques, qui lui est soumise par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Par ailleurs, le Président du Comité d'Audit rencontre, avant l'examen des comptes annuels et semestriels par le Comité, les Commissaires aux Comptes hors la présence de tout représentant de la société.

Le Président du Comité rencontre également quatre fois par an le Directeur de l'Audit Interne hors la présence de tout autre collaborateur de la société.

Le Comité d'Audit présente au Conseil le résultat de ses diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit sont remis aux Administrateurs.

Activité en 2005

En 2005, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, sous la présidence de M. Gérard de La Martinière. La durée moyenne de ses réunions à été de 2 heures 15, le taux de participation de ses membres de 100 %.

Des membres de la Direction Financière et le Directeur de l'audit interne ont assisté à ces réunions. De même, les Commissaires aux Comptes y ont été pour l'essentiel présents. En outre, le Comité a également auditionné des responsables opérationnels du Groupe. Le Président et le Directeur Général Délégué n'ont assisté à aucune des réunions du Comité d'Audit en 2005.

Le Comité d'Audit a procédé à l'examen des comptes annuels, des comptes semestriels et des rapports de gestion.

Il a examiné le programme de travail de l'audit interne et entendu les Commissaires aux Comptes sur le résultat de leurs diligences. Dans le cadre de sa revue des risques, le Comité a, notamment, examiné la politique environnementale du Groupe, la situation des opérations en France, l'évolution des frais de structure, l'externalisation et la globalisation des systèmes d'information. Il a, également, procédé à une revue des "goodwills" des acquisitions récentes.

En ce qui concerne l'application des normes comptables, le Comité d'Audit a, principalement, examiné le découpage du Groupe en unités de gestion de trésorerie.

Il a fait des propositions au Conseil d'Administration sur l'affectation du résultat.

Le Comité d'Audit a veillé à l'indépendance des Commissaires aux Comptes et, à cet effet, a revu le montant et les règles applicables aux honoraires versés aux Commissaires aux Comptes et aux entités de leur réseau.

Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux se rapportant à l'exercice 2005 aux réunions du Conseil d'Administration des 16 février, 28 juillet et 1er décembre 2005.

Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

Composition

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise est composé depuis février 2005 de : MM. René de La Serre, Président, Claude Bébéar, Willy Kissling et Henri Lachmann.

Missions

Le Comité est informé de la politique salariale du Groupe, notamment celle menée à l'égard des dirigeants. Il examine les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actionnariat salariés qui sont arrêtés par le Conseil. Il fait des propositions au Conseil d'Administration sur les nominations d'Administrateurs et de membres des Comités, ainsi que sur la rémunération du Président, laquelle comprend une part variable liée pour partie à l'atteinte d'objectifs personnels et de comportement. Il se réunit alors hors la présence du Président. Il détermine les critères d'indépendance des Administrateurs et examine leur situation au regard de ces critères.

Il propose le montant des jetons de présence qui est fixé par l'Assemblée Générale et décide de leur répartition entre les Administrateurs. Il est également chargé d'élaborer le plan de succession du Président et étudie les solutions susceptibles d'assurer la relève des membres du Comité Exécutif.

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise présente au Conseil le résultat des diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Le procès-verbal de ses réunions est remis aux Administrateurs.

Activité en 2005

En 2005, le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise s'est réuni à trois reprises ; le taux de participation de ses membres a été de 92 %.

Il a établi des propositions pour le Conseil d'Administration sur la composition du Conseil d'Administration et de ses comités ainsi que sur la rémunération du Président dont le Conseil d'Administration a débattu hors la présence de son Président. Par ailleurs, il a proposé au Conseil d'Administration de mettre en place des plans d'options (plans 25, 26 et 27).

En 2005, le Comité a poursuivi les travaux et réflexions qu'il avait initiés en 2003 sur la succession du Président et en a présenté les conclusions au Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 (cf. supra activité du Conseil d'Administration).

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise a rendu compte de ses travaux se rapportant à l'exercice 2005 aux réunions du Conseil d'Administration des 16 février, 12 mai, 28 juin, 28 juillet, 5 octobre, 1er décembre 2005 et 6 janvier 2006.

5 Contrôle Interne **

Afin notamment de prévenir et de maîtriser les risques résultant de son activité ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers, Schneider Electric a mis en place au niveau du Groupe et des entités un ensemble de procédures pour assurer une meilleure maîtrise des risques.

Ces procédures ont ainsi pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation d'opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux de Schneider Electric SA, société tête du Groupe, par les lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes du Groupe,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de Schneider Electric SA et du Groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

Il y a lieu de souligner qu'un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints et ce, en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure. Le processus de contrôle interne est en constante évolution : les procédures sont adaptées pour tenir compte des changements dans l'environnement économique, réglementaire, et des évolutions de l'organisation du Groupe. Les différents acteurs veillent à assurer en permanence la mise à jour des procédures et leur diffusion à travers le Groupe.

Ce rapport a été préparé sur la base de discussions entre les différents acteurs du contrôle interne, en particulier la Direction Générale, la Direction Finance - Contrôle - Juridique et l'Audit Interne. Il s'appuie sur un recensement des moyens et procédures de contrôle interne mis en œuvre par le Groupe.

Organisation générale des procédures de contrôle

L'environnement du contrôle : acteurs et responsabilités

a) Le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

Conformément à l'article L.225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration qui détermine les orientations de l'activité de la société, veille également à leur mise en œuvre. A ce titre, le Conseil d'Administration participe au contrôle interne de Schneider Electric.

Son contrôle s'exerce plus particulièrement :

- sur la mise en œuvre de la stratégie. A cet effet, en vertu de son règlement intérieur qui limite les pouvoirs de son Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration doit autoriser préalablement les opérations significatives (acquisitions, cessions ou engagements supérieurs à 100 millions d'euros),
- sur les comptes annuels et semestriels. Ces comptes sont arrêtés ou revus par le Conseil d'Administration sur le rapport du Comité d'Audit qui procède à leur examen préalable. A cette occasion, celui-ci s'assure notamment de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour leur établissement ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation,
- sur la fiabilité du contrôle interne, le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration de son examen de l'organisation, du fonctionnement et des travaux de l'audit interne ainsi que de ses diligences sur toute question financière ou comptable relevant de la maîtrise des risques dont il se saisit ou qu'il effectue à la demande du Conseil d'Administration ou de son Président,
- sur la rémunération des dirigeants, les plans d'options, le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise fait des propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération du Président et les plans d'options et lui rend compte de la politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe.

b) La Direction Générale du Groupe

La Direction Générale du Groupe est articulée en deux Comités : le Comité de Direction et Stratégie, et le Comité des Opérations.

Le Comité de Direction et Stratégie, présidé par M. Henri Lachmann, réunit le Directeur Général délégué M. Jean-Pascal Tricoire et les directeurs en charge des trois directions fonctionnelles : Finance - Contrôle - Juridique, Ressources Humaines & Communication et Déploiement Stratégique.

Le Comité de Direction et Stratégie revoit régulièrement les perspectives d'évolution des principaux métiers du Groupe, les opportunités de croissance qui permettraient d'étoffer le portefeuille d'activités, ou les désinvestissements qu'il convient de réaliser. Il revoit les stratégies globales du Groupe comme les politiques d'innovation, d'implantations géographiques, de ressources humaines et de relations avec les instituts de recherche ou de formation.

Le Comité des Opérations placé sous la présidence de M. Jean-Pascal Tricoire réunit les directeurs en charge des quatre directions opérationnelles géographiques (Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique et Internationale & Ibérique) et des trois directions centrales (Clients & Marchés, Produits & Technologies, Globalisation & Industrie). Les directeurs Finance - Contrôle - Juridique et Ressources Humaines & Communication assistent aux réunions du Comité des Opérations.

Le management opérationnel des acquisitions réalisées dans les plates-formes de croissance est également rattaché à M. Jean Pascal Tricoire.

Le Comité des Opérations revoit systématiquement les performances commerciales, économiques et financières des centres de profit. Il suit les grands projets d'amélioration des processus de gestion en matière de systèmes d'informations. Il traite tous les sujets opérationnels liés à la gestion industrielle, à l'optimisation logistique et aux relations avec les intermédiaires et distributeurs.

Il fait le bilan du lancement des nouveaux produits et suit les principales évolutions technologiques susceptibles d'intéresser le Groupe.

c) L'Audit Interne

Schneider Electric a une Direction de l'Audit Interne (composée de 18 auditeurs) dont le Directeur est rattaché à la Direction Générale à laquelle il rend compte ainsi qu'au Comité d'Audit.

L'Audit Interne a pour mission de vérifier au sein des entités du Groupe si notamment :

- les risques sont correctement identifiés et maîtrisés,
- les informations significatives de nature financière, managériale et opérationnelle sont fiables et précises,
- les collaborateurs agissent dans le respect des lois et réglementations ainsi que des politiques, des normes et des procédures applicables,
- les ressources sont acquises à un coût compétitif, exploitées efficacement et protégées convenablement.

L'action de l'Audit Interne s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel modulable.

L'élaboration du plan d'audit est réalisée à partir d'une cartographie des risques et des difficultés de pilotage identifiées par la Direction Générale et prend en compte les résultats des audits passés, les diligences réalisées par les Commissaires aux Comptes et l'auto-évaluation du contrôle interne par les entités. Le cas échéant, ce plan d'audit est adapté en cours d'année pour y intégrer des interventions demandées par la Direction Générale du Groupe. Compte tenu des principales activités de Schneider Electric, la conduite du processus d'Audit Interne consiste à effectuer les contrôles dans les entités sur : les revenus et les contrats, la trésorerie et la gestion des actifs, les rémunérations et les avantages sociaux, le reporting financier, l'informatique, la production, les achats et les dépenses d'exploitation. L'Audit Interne effectue également des interventions dans les entités récemment acquises afin de mesurer le niveau d'intégration au Groupe et de s'assurer de la correcte application des règles et principes.

Le processus d'Audit Interne s'appuie sur les règles internationales d'audit établies par l'Institute of Internal Auditors.

Les missions de l'Audit Interne donnent lieu à l'élaboration de rapports incluant des conclusions et recommandations à destination des responsables des entités auditées, de la Direction Générale ou du Comité d'Audit. Les Commissaires aux Comptes peuvent avoir accès à ces rapports.

En 2005, l'Audit Interne a réalisé 21 missions dans les domaines suivants :

- audits complets d'entités de taille moyenne,
- audits de certains processus opérationnels (ex : achats, logistique, fonction informatique…),
- audit post-acquisition pour les entités ayant rejoint le Groupe récemment,
- analyse des auto-évaluations de contrôle ("control self assessment") réalisées par les entités.

d) La Direction Finance - Contrôle - Juridique

La Direction Finance - Contrôle - Juridique a un rôle permanent dans l'organisation de l'environnement de contrôle et le contrôle du respect des procédures.

Elle a pour mission la consolidation et l'analyse des données financières mensuelles, trimestrielles et annuelles.

Dans ce contexte, elle établit et met à jour les procédures comptables, financières et de gestion (cf "Procédures de Contrôle" ci-dessous) qui permettent d'assurer l'homogénéité des pratiques financières et de gestion au sein du Groupe et leur conformité aux dispositions réglementaires applicables.

La Direction Finance - Contrôle - Juridique travaille en collaboration avec le collège des Commissaires aux Comptes. Les entités faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe sont auditées par l'un des deux Commissaires aux Comptes du collège ou une entité appartenant à son réseau.

e) Les Directions Opérationnelles

Le bon fonctionnement du contrôle interne dans le Groupe repose sur les équipes de direction des Directions Opérationnelles. A l'exception des acquisitions récentes, toutes les entités du Groupe sont rattachées hiérarchiquement à l'une des quatre Directions Opérationnelles géographiques du Groupe, lesquelles sont dirigées par un Directeur Opérationnel auprès de qui est nommé un contrôleur financier. Au sein de chaque division, l'équipe de direction organise le contrôle des opérations, s'assure de la mise en œuvre des stratégies destinées à assurer la réalisation des objectifs et suit la performance des entités composant la division.

Les Directeurs font partie du Comité des Opérations et rapportent au Directeur Général Délégué du Groupe. Les contrôleurs financiers sont rattachés fonctionnellement à la Direction Finance - Contrôle - Juridique. Les opérations réalisées par les Directions sont revues mensuellement lors d'un Comité de Gestion.

Cette organisation matricielle garantit à la fois une excellente réactivité par rapport aux risques liés aux opérations, à la proximité géographique et à la connaissance des spécificités locales et l'application des règles du Groupe, grâce aux contacts fréquents avec les fonctions centrales.

f) La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de l'application des procédures liées au développement des collaborateurs, à la santé et à la sécurité au travail et à l'éthique professionnelle. Ces procédures sont diffusées au travers des "Principes de Responsabilité" du Groupe et sont contrôlées par le processus d'évaluation annuel et le suivi des indicateurs du programme d'entreprise new² (voir chapitre Développement Durable).

Les référentiels internes de Schneider Electric

a) Les "Principes de Responsabilité"

Les "Principes de Responsabilité" donnent à chacun des collaborateurs un guide pour ses décisions et ses actions à l'égard de toutes les parties prenantes de l'entreprise : les salariés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires, la société civile et l'environnement.

Ils sont systématiquement communiqués aux nouveaux collaborateurs avec leur contrat de travail.

b) Le code de déontologie boursière

Ce code définit des règles, applicables aux dirigeants et collaborateurs, destinées à prévenir les délits d'initié. Il prévoit notamment un devoir de confidentialité qui s'impose à tout collaborateur détenant des informations confidentielles sur l'entreprise et une limitation permanente des opérations sur le titre Schneider Electric SA susceptibles d'être réalisées par les personnes qui, en raison de leur qualité, sont détentrices d'informations privilégiées.

c) Les normes internationales d'audit interne

La Direction de l'Audit Interne s'engage à respecter les normes internationales d'audit interne définies notamment par l'Institute of Internal Auditors (I.I.A.).

d) Principes de gestion et de reporting du Groupe

Ces principes sont décrits ci-dessous.

Les procédures

a) Procédures relatives à la conduite des opérations

■ Gestion des risques opérationnels

Les risques opérationnels sont prioritairement gérés par les entités en liaison avec les Directions Opérationnelles, selon les indications fournies par le Groupe. Les risques globaux font l'objet de procédures spécifiques décrites ci-dessous.

■ Limitations de pouvoirs et délégations de pouvoirs

Dans la gestion courante, le Groupe applique un principe de subsidiarité garanti par la mise en place de règles de limitations de pouvoirs des dirigeants au niveau du Groupe, et de délégations et de sous-délégations de pouvoirs au sein de chacune des entités composant le Groupe. Ainsi, les contrats d'achats ou de ventes de produits ou de services ne peuvent être signés que par ou avec l'autorisation des responsables opérationnels, lorsqu'ils excèdent des montants variant selon la nature des contrats, l'entité et la direction concernées, dans la limite maximum de 10 millions d'euros. En outre, toutes les opérations dont l'importance ou la nature mettent en jeu les intérêts fondamentaux du Groupe restent subordonnées à une autorisation préalable de la Direction Générale du Groupe voire même du Conseil d'Administration. Ainsi en est-il de toutes les décisions impactant le périmètre du Groupe (acquisitions, souscriptions ou cessions de titres de participation quel qu'en soit le montant) ou relatives à des actifs stratégiques, au développement de produits, aux marques, brevets et engagements hors bilan.

■ Comité des acquisitions,
Comité des produits nouveaux

Les décisions relatives aux acquisitions d'entreprises et aux programmes de développement de produits sont prises, conformément aux règles sur les délégations de pouvoirs présentées ci-dessus, après instruction selon le cas par le Comité des acquisitions et le Comité des produits nouveaux. Ces deux Comités réunissent les principales directions impliquées dans les projets.

■ Revue de gestion trimestrielle

La Direction Générale (Directeur Général Délégué, Direction Finance - Contrôle - Juridique, et Direction Ressources Humaines & Communication) procède quatre fois par an à une revue complète de l'activité et des résultats des Directions Opérationnelles et des

directions centrales. Ces réunions portent sur le suivi des principaux plans d'action menés en matière de croissance, d'efficacité opérationnelle et de management des hommes. Ces réunions portent également sur l'analyse des résultats à date et sur les prévisions établies pour les prochains trimestres.

■ Contrôle de gestion

La Direction Générale examine en revue de gestion mensuelle les résultats consolidés du Groupe et des entités.

Par ailleurs, les contrôleurs financiers des Directions Opérationnelles et la Direction Finance - Contrôle - Juridique revoient la performance et les opérations principales des entités lors de comités de gestion mensuels.

■ Suivi des priorités fixées par le programme d'entreprise new²

Schneider Electric a lancé en janvier 2005 son nouveau programme d'entreprise new², organisé autour de trois priorités pour lesquelles le Groupe a identifié des potentiels de progression importants : la croissance, l'efficacité et les collaborateurs.

Ce programme d'entreprise se traduit en indicateurs chiffrés, mesurés mensuellement et qui concernent :

- la croissance dans les nouvelles activités et les nouveaux produits,
- l'efficacité des processus critiques (satisfaction clients, logistique, fonction informatique, localisation des achats et de la production…),
- le développement des collaborateurs (formation, santé et sécurité au travail…).

Les priorités identifiées dans le programme new² correspondent à des processus majeurs sur lesquels le Groupe s'impose un niveau d'efficacité et de qualité maximal.

Le suivi mensuel de ces indicateurs par la Direction Générale se traduit en plans d'actions immédiats dès lors que des zones de risque ou de perfectionnement sont identifiées.

■ Réunions de cadrage financier

Toutes les entités du Groupe font l'objet d'une revue annuelle par la Direction Finance - Contrôle - Juridique de leurs enjeux financiers.

Ces réunions permettent de suivre pour chacune des entités du Groupe :

- l'évolution du bilan et des capitaux employés,
- l'évolution du besoin en fonds de roulement et du crédit client,
- l'analyse des risques financiers (liquidité, change, contreparties, crédit),
- le respect des règles internes relatives aux paiements intra-groupe et aux prix de transfert,
- le suivi de la composition de leurs organes sociaux.

■ Comité de trésorerie mensuel

Présidé par le Directeur Finance - Contrôle - Juridique, le Comité examine chaque mois la situation de trésorerie, de change, et la capacité de financement du Groupe.

Les opérations de change sont centralisées pour l'ensemble du Groupe, sauf celles liées aux devises non liquides sur le marché des changes. Schneider Electric a mis en place des règles de contrôle des expositions aux risques de change qui sont limitées à la couverture des créances et dettes des flux opérationnels de chaque société et aux flux financiers intra-groupe (dividende, prêts et emprunts), ainsi que des règles de contrôle de la comptabilisation des opérations de change.

b) Les procédures spécifiques à certains types de risques ou à certaines opérations

■ L'intégration des acquisitions

L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de 6 à 24 mois selon la nature et l'importance de la société.

Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique poursuivi par l'opération : renforcement de l'offre, extension de l'offre ou entrée dans de nouvelles activités.

Il existe ainsi 5 scénarios d'intégration qui vont de l'intégration totale à une gestion distincte rattachée à la Direction Générale. Un tableau matriciel détermine suivant l'objectif stratégique poursuivi, les niveaux d'intégration retenus pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : front office (force de vente et marque), back office, R&D, fonctions corporate et reporting managérial.

Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration dont la mise en œuvre est suivie par un Comité de pilotage auquel rapporte le responsable de l'intégration. Ce Comité de pilotage se réunit mensuellement pendant la période d'élaboration du plan d'intégration, puis trimestriellement, une fois le plan d'intégration accepté.

■ Le développement de nouveaux produits.

Les choix d'investissement sont réalisés par le Comité des produits nouveaux qui décide de l'allocation des ressources entre le développement de nouveaux produits, la gestion de gamme et la recherche technologique.

Les processus de gestion des projets technologiques ont été harmonisés à travers le Groupe afin d'assurer un meilleur suivi des allocations de ressources et des retours sur investissements.

■ La propriété industrielle

Les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finance - Contrôle - Juridique qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la gestion et la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques qui font l'objet d'un suivi identique.

■ Les achats

Les achats représentent environ 40 % du chiffre d'affaires du Groupe et sont un processus clé dans les opérations du Groupe.

Les règles relatives à la fonction Achat sont consituées de directives relatives à l'organisation, au fonctionnement ou au comportement des acheteurs dans leurs relations avec les fournisseurs, et de procédures qui portent notamment sur les délégations de signature et le respect de l'environnement. La fonction Achat est systématiquement contrôlée par l'Audit Interne lors de toutes ses missions en unité ou en filiale, suivant une grille d'analyse qui porte notamment sur la productivité, les coûts de non-qualité, le respect des directives et l'analyse du portefeuille des fournisseurs.

Procédures de contrôle interne applicables à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le passage aux normes comptables IFRS

En application du règlement n°1606/2002 de l'Union Européenne, les comptes consolidés du Groupe au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les règles et procédures comptables des filiales et du Groupe ont été revues et modifiées afin de se conformer aux dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Une note relative au rapprochement entre les comptes annuels 2004, préparés selon les règles et principes comptables français, et ces mêmes comptes préparés selon le référentiel comptable international IFRS figure en annexe aux comptes annuels.

Procédures de contrôle interne destinées à valider l'existence et la valeur des actifs et passifs

D'une manière générale, les procédures établissant le contrôle interne reposent sur la définition de niveaux de responsabilité pour autoriser et contrôler les opérations, sur la séparation des fonctions pour assurer le bien fondé pour l'entreprise de toutes les transactions initiées, et sur l'intégration des outils de gestion et des outils comptables garantissant l'exhaustivité de l'enregistrement comptable des dites transactions.

Chaque filiale est responsable de la déclinaison locale des procédures établies par le Groupe sur le contrôle interne.

Les équipes de direction des Directions Opérationnelles assistent les entités dans cette mise en place et réalisent un premier niveau de contrôle de l'application des procédures.

■ Actifs incorporels

Les actifs incorporels générés en interne (progiciels et coûts de développement des produits) sont valorisés selon un processus qui permet le contrôle et l'analyse des dépenses engagées, l'identification de la partie des dépenses répondant à la définition d'un actif et pouvant être capitalisée et le suivi de l'utilisation de l'actif dans le temps. Des systèmes d'information appropriés ont été mis en œuvre afin de suivre les coûts liés aux projets de développement et de mieux appréhender la rentabilité des nouveaux produits.

Les marques valorisées en tant qu'actif résultent d'un processus de valorisation économique des acquisitions réalisées par le Groupe et d'une évaluation de la marque par un expert indépendant.

Conformément aux principes IFRS, la valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels non amortis reconnus dans le cadre des acquisitions est testée à chaque clôture semestrielle et annuelle pour s'assurer que leur valeur recouvrable est supérieure à la valeur inscrite au bilan.

■ Actifs corporels

Les terrains et constructions sont suivis par la Direction Immobilière du Groupe et sont valorisés à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations industrielles sont suivies par la Direction Globalisation et Industrie.

L'enregistrement comptable de ces actifs est effectué sur la base d'un acte de propriété, d'une facture ou du contrat de location financière et du document justifiant la mise en exploitation ou en service.

■ Titres de participation

Les titres de participation consolidés et non consolidés sont suivis et contrôlés par la Direction Finance - Contrôle - Juridique.

■ Stocks

Les stocks sont physiquement vérifiés au minimum une fois par an dans chacune des filiales par des inventaires physiques généraux ou par des inventaires tournants. Le cas échéant les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation par une dépréciation.

■ Clients

L'enregistrement des créances clients résulte directement de la comptabilisation du chiffre d'affaires par les filiales. Ces créances sont valorisées et, le cas échéant, dépréciées par les filiales suivant les règles Groupe.

Le suivi des comptes clients (acceptation de nouveaux clients, limites de crédit, assurance crédit, relances et procédures de recouvrement…) est réalisé selon les règles établies dans la Charte du Crédit Management préparée par le département Crédit Client du Groupe.

■ Dettes et créances fiscales

Les filiales sont responsables pour le calcul, l'enregistrement comptable et la gestion de leurs impôts, sauf éventuellement lorsqu'elles font partie d'un groupe fiscal.

Le Département Fiscal de la Direction Finance - Contrôle - Juridique a, notamment, pour mission de contrôler la charge d'impôt courant des pays représentant une contribution significative à l'impôt payé par le Groupe et de suivre les contentieux fiscaux.

Les Directions Opérationnelles sont en général dotées de responsables fiscaux qui s'assurent de l'application des dispositions réglementaires locales.

Lors de chaque consolidation semestrielle, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité de la Direction Finance - Contrôle - Juridique contrôle la charge d'impôt courante et différée du Groupe, la cohérence des contributions des principales filiales et justifie le taux d'impôt effectif du Groupe. Il analyse également l'évolution des actifs et passifs d'impôts différés par nature de base taxable.

■ Provisions pour risques et charges

Les risques sont par principe couverts par des provisions comptabilisées localement par les filiales. L'essentiel des litiges est suivi conjointement par la filiale et la Direction Finance - Contrôle - Juridique. Les provisions pour risques sont mises à jour lorsque l'appréciation du risque vient à être modifiée. Les mouvements comptabilisés par les filiales doivent être justifiés et sont analysés au regard des normes et règlements en vigueur. Lorsque cela est nécessaire, le Groupe fait appel à des experts indépendants pour évaluer les risques.

■ Avantages au personnel

Les filiales sont responsables de la gestion des avantages au personnel, qu'ils soient obligatoires, conventionnels ou contractuels. En pratique, les engagements du Groupe identifiés concernent les provisions pour indemnités de fin de carrière, les engagements au titre des retraites du personnel et les provisions destinées à la couverture de frais médicaux et sont enregistrés systématiquement dans tous les pays où l'engagement est à la charge du Groupe.

■ Dette financière

La gestion de la dette financière nette est centralisée par la Direction Finance - Contrôle - Juridique : des contrats de centralisation de la trésorerie et du risque de change au niveau Groupe sont chaque fois que nécessaire mis en œuvre pour optimiser les flux, bénéficier d'économies d'échelle et minimiser le coût du financement.

Le mode de financement des filiales est décidé par la Direction Finance - Contrôle - Juridique : les filiales ont prioritairement recours à un financement intragroupe court terme dans leur devise de transaction ; mais, dans certains cas, le Département Financement et Trésorerie peut privilégier un financement externe. La gestion de la dette financière long terme est centralisée.

Les opérations de financement par émission d'emprunt obligataire sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

■ Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan des filiales acquises sont recensés au moment de leur entrée dans le Groupe. Les garanties financières sont émises par la Direction Finance - Contrôle - Juridique. Une consolidation est effectuée semestriellement par le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité qui en vérifie la cohérence. Les autres engagements de nature juridique sont suivis par le Département Juridique.

Procédures relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

■ Cadre conceptuel, référentiel et normes comptables

Depuis le 1er janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales IFRS. Le Groupe applique les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 - Première adoption des IFRS - un rapprochement entre les comptes français et IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 est publié avec les comptes annuels.

Les principes comptables du Groupe s'appuient sur les hypothèses de base et les caractéristiques qualitatives du cadre conceptuel des IFRS : comptabilité d'engagement, continuité d'exploitation, image fidèle, prééminence de la substance sur la forme, neutralité, prudence, exhaustivité, comparabilité, pertinence et intelligibilité.

L'application des principes et méthodes comptables Groupe est obligatoire pour toutes les entités du Groupe pour le reporting de gestion et la consolidation statutaire.

■ Présentation du système comptable et de reporting

Au sein de la Direction Finance - Contrôle - Juridique, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité a décidé d'unifier les processus de gestion existant dans les différentes entités en déployant progressivement le progiciel intégré SAP dans l'ensemble du Groupe. D'ores et déjà un certain nombre de filiales, dont la France, l'Espagne et d'autres pays européens, ainsi que la Chine, utilisent SAP pour gérer leurs activités et tenir leur comptabilité statutaire. La structuration d'un modèle de paramétrage SAP commun à l'ensemble du Groupe est en cours et son déploiement dans l'ensemble des filiales du Groupe est prévu entre 2007 et 2009.

Au plan comptable, les filiales enregistrent leurs opérations conformément aux principes du Groupe. Le cas échéant, des écritures de retraitement sont enregistrées pour les besoins comptables ou fiscaux locaux.

Un logiciel de reporting et consolidation est utilisé pour remonter l'ensemble des données nécessaires au suivi de gestion prévisionnel et mensuel et à l'établissement des états financiers consolidés du Groupe.

Depuis le 1er janvier 2006, le Groupe a mis en place un nouvel outil de reporting et consolidation. Le changement de système a eu pour conséquence la refonte de l'organisation de la remontée des informations dans le Groupe (entités, indicateurs, délais de remontée) et a permis l'aboutissement de la démarche d'unification entre les processus comptables et les processus de gestion.

A cette occasion, l'ensemble des manuels de gestion et de reporting du Groupe a été révisé et un plan de formation exhaustif des utilisateurs, axé à la fois sur l'utilisation du nouveau système et sur le rappel des règles comptables et de gestion du Groupe a été mis en œuvre.

Processus d'établissement et de contrôle des comptes

a) Modalités de consolidation des données des entités opérationnelles

Le résultat opérationnel du Groupe est établi mensuellement à partir des données remontées des entités de gestion et issues de clôtures comptables.

Les comptes consolidés du Groupe sont finalisés 16 jours ouvrés après la date de clôture annuelle ou semestrielle. Afin de respecter ce délai, des arrêtés comptables complets sont réalisés en filiales au 31 mai et au 30 novembre afin d'anticiper la majeure partie des écritures de consolidation de la période.

La majorité des filiales est consolidée sans palier intermédiaire, à l'exception des sous-groupes Square D, Crouzet Automatismes et MGE-UPS.

b) Rôle du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité

Au sein du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité, un service reporting est en charge de la production et de la diffusion des éléments de reporting dans le Groupe et un service d'analyse de la performance assure le suivi de la réalisation des objectifs assignés aux unités opérationnelles.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité établit le périmètre de consolidation et, en collaboration avec le Département Juridique, vérifie la méthode de consolidation de chaque filiale, le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

Il transmet des instructions sur le déroulement du processus de clôture en précisant notamment le calendrier à respecter, les informations à saisir et les retraitements à effectuer.

Il contrôle qualitativement les liasses remontées par les filiales, en se concentrant plus particulièrement sur les déclarations des transactions intra-groupe, le traitement des opérations non récurrentes de la période et les mouvements entre le bilan d'ouverture et de clôture, sur la base desquels est établi le tableau de flux de trésorerie.

Il vérifie également le résultat des traitements automatiques : conversion, élimination des transactions intra-groupe, partage entre Groupe et intérêts minoritaires, variations de périmètre, etc.

En parallèle, les états financiers consolidés du Groupe sont analysés en détail pour comprendre et vérifier les principales contributions et la nature des opérations enregistrées. Les classements comptables sont vérifiés. En particulier, l'établissement et la validation du tableau de variation des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie constituent des points de contrôle majeurs.

Les données consolidées et la contribution de chaque entité sont également analysées au sein du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité est garant :

- de l'application des principes et méthodes comptables Groupe,
- de l'intégrité de la base de données du logiciel de consolidation, dont elle assure l'administration et la maintenance,
- de la qualité des processus et des données,
- de la formation des différents interlocuteurs financiers par le développement et l'animation de séminaires spécifiques liés à la fonction.

Il rédige et actualise les différents supports nécessaires à la production d'une information de qualité, et les diffuse via un site Intranet :

- le glossaire, qui contient les définitions du Plan de Comptes,
- le manuel des principes comptables et de gestion du Groupe, regroupant notamment les schémas d'enregistrement comptable dans le logiciel de consolidation,
- les procédures de reporting Groupe,
- les procédures d'intégration des acquisitions dans le processus de reporting Groupe,
- les procédures de réconciliation des transactions intra-groupe,
- les instructions de clôture.

6 Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants

Politique de rémunération et avantages des mandataires sociaux et des membres de la Direction Générale

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise fait des propositions au Conseil d'Administration pour la rémunération du Président. Il examine en outre les rémunérations des membres de la Direction Générale du Groupe.

La Direction Générale du Groupe est constituée de douze membres (cf. page 7).

La rémunération des membres de la Direction Générale est composée d'une part fixe et d'une part variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe. La rémunération totale est déterminée pour être compétitive par rapport aux rémunérations des dirigeants de groupes industriels comparables dans les pays concernés.

Les analyses et comparaisons sont réalisées par des cabinets de consultants internationaux spécialisés.

Le montant de la part variable est fonction du degré d'atteinte d'objectifs fixés en début d'année. Pouvant varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation des objectifs, elle a ainsi un caractère aléatoire marqué.

Les objectifs comportent des données économiques issues des comptes consolidés (variation du chiffre d'affaires et ratio de résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires) et des éléments qualitatifs et quantitatifs, dits objectifs individuels.

La part variable est versée après l'arrêté des comptes de l'exercice au titre duquel elle est attribuée.

Les membres français de la Direction Générale bénéficient du régime de retraite des cadres dirigeants du Groupe, qui prévoit une pension au maximum égale à 60 % * de la moyenne des rémunérations des 3 années civiles précédant le départ (salaire brut de base + part variable au titre des années de référence) diminuée de la totalité des retraites délivrées au titre de régimes externes ; la pension ainsi définie ne peut excéder 25% de la rémunération moyenne de référence. Elle est assortie d'un droit à réversion de 60 % pour le conjoint survivant.

Les membres non français bénéficient d'un régime de retraite par capitalisation conforme aux pratiques de marché de leurs pays d'origine respectifs.

Par ailleurs, le Président et les autres membres de la Direction Générale sont bénéficiaires des plans d'options (cf. supra pages 26 à 28).

** 50 % plus 1 % par année à compter de la 6ème année d'ancienneté au régime – maximum 60 %*

Rémunérations versées à la Direction Générale en 2005

Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale, dont le Président, s'est élevé à 7,7 millions d'euros dont 3,5 millions d'euros au titre de la part variable.

Le montant indiqué ci-dessus comprend la part fixe de la rémunération et les avantages en nature versés en 2005 aux membres de la Direction Générale, ainsi que la part variable versée en 2005 au titre de l'année 2004.

Le montant de la part variable a été établi en fonction de critères financiers Groupe et d'objectifs individuels, quantitatifs et qualitatifs.

Les critères financiers étaient :

- la variation du chiffre d'affaires (CA), avec un taux de bonus égal à zéro pour un CA 2004 inférieur ou égal à 102,5 % du CA 2003,
- un ratio de résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires, avec un taux de bonus égal à zéro pour un ratio inférieur ou égal à 12 %.

Rémunération, avantages et stock options du Président

Rémunération

La rémunération de M. Henri Lachmann comprend deux éléments : une rémunération fixe de base et une part variable (de 0 à 250 % du salaire fixe de base). Cette part variable est assise sur des objectifs de croissance de chiffre d'affaires, de taux de résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires et l'atteinte d'objectifs personnels.

La rémunération fixe versée en 2005 par les sociétés du Groupe s'est élevée à 800 000 euros.

La part variable versée en 2005, au titre de l'exercice 2004, s'est élevée à 1,4 million d'euros.

La part variable au titre de 2005, versée en 2006, s'élève à 1,62 million d'euros.

M. Henri Lachmann a perçu en 2006, de Schneider Electric SA, 60 000 euros de jetons de présence au titre de l'exercice 2005 et, en 2005, 55 400 euros de jetons de présence au titre de l'exercice 2004.

Avantages

M. Henri Lachmann bénéficie d'une voiture de fonction avec les services d'un chauffeur.

M. Henri Lachmann bénéficie du régime de retraite des cadres dirigeants du Groupe dans les conditions prévues par son règlement (cf. supra). Ce régime lui assurera une pension annuelle égale à 25 % de la moyenne des rémunérations des 3 années civiles précédant son départ. Cette pension est reversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Aucun droit à indemnité, à quelque titre que ce soit, ne lui a été accordé au cas où il viendrait à cesser ses fonctions.

Stock options

Il a été attribué en 2005 à M. Henri Lachmann 200 000 options (conditionnelles) dans le cadre du plan 26 - plan annuel 2005 - (prix d'exercice 60,78 euros, échéance 2013) et 150 000 options (conditionnelles) dans le cadre du plan 27 - plan annuel 2006 - (prix d'exercice 72,10 euros, échéance 2013).

M. Henri Lachmann, bénéficiaire d'options au titre des plans 15 à 21, 24, 26 et 27, a levé au cours de l'exercice 46 700 options du plan 15 au prix de 50,86 €.

M. Henri Lachmann disposait au 1er janvier 2006 de 1 071 300 options dont 650 000 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe.

Rémunération des Administrateurs : jetons de présence, autres rémunérations et stock options

Jetons de présence

En ce qui concerne la rémunération des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 a fixé à 800 000 euros le montant annuel maximal des jetons de présence.

Le Conseil d'Administration a décidé de les répartir selon les modalités suivantes. Chacun des membres du Conseil d'Administration (administrateur, censeur) se voit allouer un jeton fixe (15 000 euros), un deuxième jeton fixe est versé aux administrateurs résidant à l'étranger. En outre, les administrateurs bénéficient d'un jeton variable (30 000 euros) en fonction de leur présence aux réunions du Conseil d'Administration. De plus, il est versé un jeton fixe (15 000 euros) à chacun des membres des administrateurs appartenant à un comité. Cependant, le Président du Comité d'Audit reçoit deux jetons fixes.

En application de ces règles, les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2005 se sont élevés à 692 000 euros.

Le montant individuel des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2005 s'établit ainsi (en milliers d'euros) : M. Claude Bébéar : 15 - M. Daniel Bouton : 35 - M. Thierry Breton : 7,4 - M. Alain Burq : 45 - M. Noël Forgeard : 19,6 - Dr. Hans Friderichs : 20,8 - M. Jérôme Gallot : 29,6 - M. Willy R. Kissling : 75 - Mme Cathy Kopp : 6,4 - M. Gérard de La Martinière : 75 - M. René Barbier de La Serre : 60 - M. James Ross : 70 - M. Chris Richardson : 50 - M. Piero Sierra : 70 - Caisse des Dépôts et Consignations : 15,4 - M. Serge Weinberg : 38,2.

(M. Henri Lachmann : cf. supra).

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration en 2005 au titre de l'exercice 2004 se sont élevés à 599 876 euros. Il a été réparti de la manière suivante (en milliers d'euros) : M. Daniel Bouton : 36,5 - M. Thierry Breton : 36,5 - M. Alain Burq : (néant) - M. Michel François-Poncet : 48,2 - Dr. Hans Friderichs : 45 - M. James Franklin Hardymon : 15,9 - M. Willy R. Kissling : 60,3 - M. Gérard de La Martinière : 70,6 - M. René Barbier de La Serre : 55,3 - M. James Ross : 56,7 - M. Chris Richardson: 31 - M. Piero Sierra : 60,3 - Caisse des Dépôts et Consignations : 27,7.

(M. Henri Lachmann : cf. supra).

Autres rémunérations

En 2005, M. Chris Richardson a perçu 100 000 dollars d'honoraires de la société Square D pour des missions de conseil et 195 997 dollars au titre de son bonus 2004 pour la période au cours de laquelle il était encore en activité.

Stock options

M. Chris Richardson disposait au 1er janvier 2006 de 149 000 options au titre des plans 16 à 21 dont 30 000 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe.

7 Conventions réglementées

(Cf. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes).

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2005.

8 Responsables du contrôle des comptes

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Commissaires aux Comptes titulaires		
Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young 41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par MM. Pierre Jouanne et Christian Chochon	1992	2010
Mazars & Guérard Le Vinci - 4 allée de l'Arche - 92075 La Défense Cedex représenté par MM. Jean-Louis Simon et Pierre Sardet	2004	2010
Commissaires aux Comptes suppléants		
Charles Vincensini	2004	2010
Philippe Diu	2004	2010

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

(en milliers d'euros)	Barbier Frinault et Autres Ernst & Young				Mazars & Guérard				Total			
	2005	%	2004	%	2005	%	2004	%	2005	%	2004	%
Audit												
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	6 739	90%	5 816	90%	3 738	93%	3 170	93%	10 477	91%	8 986	91%
- Missions accessoires	541	7%	184	3%	140	3%	192	6%	681	6%	376	4%
Sous-total	7 280	97%	6 000	93%	3 878	97%	3 362	99%	11 158	97%	9 362	95%
Autres prestations												
- Juridique, fiscal, social	249	3%	476	7%	136	3%	30	1%	385	3%	506	5%
Total	**7 529**	**100%**	**6 476**	**100%**	**4 014**	**100%**	**3 392**	**100%**	**11 543**	**100%**	**9 868**	**100%**

Le Conseil d'Administration des 11 décembre 2003 et 1er décembre 2005, sur proposition du Comité d'Audit, a décidé de limiter les missions que peuvent exercer les Commissaires aux Comptes ou les entités appartenant à leurs réseaux au-delà des missions légales de contrôle des comptes, aux seules missions de péri-audit. Il a, en outre, prévu que ces missions, dont le montant global pour chacun des deux cabinets ne saurait excéder 1/3 du montant des honoraires perçus au titre des missions de contrôle légal des comptes, devront être préalablement autorisées par le Président du Comité d'Audit pour celles dont le montant est supérieur à 500 000 euros ou le Directeur Financier pour celles qui sont inférieures à ce montant.

9 Droits et obligations des actionnaires

Assemblées Générales (article 18 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, peut assister aux Assemblées.

Il est convoqué directement par la société si ses actions sont nominatives ; il reçoit la convocation par l'intermédiaire de son dépositaire si elles sont au porteur. Dans les deux cas, il doit prouver sa qualité d'actionnaire au moment de l'Assemblée.

Cette preuve est constituée :

- si ses actions sont nominatives, par leur inscription en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée,
- si ses actions sont au porteur, en déposant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et au plus tard cinq jours avant l'Assemblée, une attestation d'immobilisation établie par son dépositaire et constatant l'indisponibilité de ses actions. Le Conseil a la faculté de réduire ces délais jusqu'à la date de l'Assemblée.

L'Assemblée peut se réunir au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation.

Droits de vote

1 - Droit de vote double (article 19 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert hormis du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Générale spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de quatre à deux ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

2 - Limitation des droits de vote (article 19 des statuts)

En Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans donner lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société. Le Conseil d'Administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts. Cette limitation des droits de vote a été instituée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

Affectation du résultat (article 21 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au 1/10 du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième),
- réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau,
- distribution du solde sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'Etat conformément à la loi.

Franchissement de seuils statutaires (article 7 des statuts)

Indépendamment des obligations de déclaration de franchissement de seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, ou un multiple de cette fraction, est tenue de le notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration, à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

Ces dispositions résultent des Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 1995 et 5 mai 2000.

Titres au porteur identifiables (article 7.3 des statuts)

La société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote. Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

1 Les faits marquants

L'année 2005 a confirmé l'évolution du nouveau profil du Groupe. Schneider Electric est devenu une valeur de croissance en allant chercher la croissance là où elle existe : en développant des offres sur des marchés ou des segments à fort potentiel et en investissant dans les pays émergents.

En 2005, Schneider Electric a également lancé son nouveau programme d'entreprise new². D'une durée de 4 ans, new² entend accélérer et amplifier la transformation du Groupe engagée avec le programme précédent. New² s'articule autour de trois priorités : la croissance, l'efficacité et les collaborateurs.

La croissance

Schneider Electric a poursuivi une stratégie dynamique de croissance interne et externe pour accélérer le développement des nouvelles activités, stimuler l'innovation, accroître le rythme d'introduction de nouveaux produits et élargir sa couverture géographique afin de satisfaire toujours mieux les attentes de ses clients.

Des acquisitions ciblées

Le Groupe a réalisé 5 acquisitions afin de renforcer ses nouvelles activités dans trois domaines privilégiés : la gestion de l'énergie, les automatismes industriels et du bâtiment, l'ultra terminal. L'ensemble représente en année pleine un chiffre d'affaires de l'ordre de 750 millions d'euros.

■ Dans la **gestion de l'énergie,** Schneider Electric a complété son offre avec l'acquisition de Power Measurement Inc. (Canada), un leader des systèmes intelligents de gestion de la consommation énergétique pour les fournisseurs d'énergie, les entreprises de services et les industriels grands consommateurs d'énergie. Power Measurement Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 59 millions de dollars pour l'année 2005.

■ Dans les **automatismes du bâtiment,** le Groupe a racheté ABS EMEA, l'activité Advanced Buildings Systems d'Invensys en Europe et au Moyen-Orient. ABS EMEA a réalisé un chiffre d'affaires de 132 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2005. Elle a été intégrée à Tour Andover Controls (TAC), acteur majeur de marché des automatismes du bâtiment.

■ Dans les **automatismes industriels,** Schneider Electric a acquis BEI Technologies Inc. (Californie), spécialiste des capteurs adaptés pour le guidage et le contrôle des applications dans l'automobile, l'aéronautique et l'industrie. BEI Technologies, avec un chiffre d'affaires de plus de 300 millions de dollars en 2005, vient renforcer de façon très significative la plate-forme des capteurs adaptés qui incluait déjà Crouzet Automatismes et Kavlico.

Le Groupe a également annoncé l'acquisition des relais statiques de Silicon Power Corporation (Californie), qui sera finalisée au 1er semestre 2006. Leader en Amérique du Nord, ces relais commercialisés sous la marque Crydom ont réprésenté un chiffre d'affaires de 30 millions de dollars en 2005. Schneider Electric deviendra ainsi co-leader mondial sur un segment du contrôle industriel très complémentaire des contacteurs dont il est aussi le n°1 mondial.

Schneider Electric a porté à 100 % sa participation dans ELAU AG (Allemagne), leader mondial des solutions d'automatisation pour machines d'emballage, avec un chiffre d'affaires de 48 millions d'euros en 2005.

■ **Dans l'ultra terminal,** le Groupe a acquis Juno Lighting, leader dans la conception, l'assemblage et la commercialisation de systèmes d'éclairage intégré et sur rail aux Etats-Unis et au Canada. Juno Lighting bénéficie d'une excellente réputation de qualité, d'innovation et de service et d'un réseau de plus de 2 100 distributeurs aux Etats-Unis et au Canada. L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 274 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 novembre 2005. Sa fusion avec Square D renforce les positions du Groupe sur les marchés de la construction et de la rénovation résidentielles et commerciales aux Etats-Unis.

De nouveaux partenariats technologiques

Sur le marché du bâtiment, TAC et Philips Lighting ont conclu, à l'échelle européenne, un accord de coopération commerciale qui permet à leurs clients de bénéficier d'une gamme complète de solutions intégrées et ouvertes d'automatismes incluant des luminaires de haute technologie. Ces solutions apportent un meilleur confort et des économies d'énergie.

Sur le marché de l'industrie, Schneider Electric et IBM ont conclu un accord de co-développement et de coopération internationale dans les domaines de la microélectronique et de l'agro-alimentaire. L'objectif est de faciliter l'intégration entre les architectures d'automates communicants Transparent Ready de Schneider Electric et le logiciel de gestion du cycle de vie des produits Websphere d'IBM. Les utilisateurs bénéficieront ainsi de lignes de production associant des solutions très performantes de maîtrise de la qualité et de la traçabilité.

Une direction dédiée aux services

L'objectif de Schneider Electric est d'apporter à ses clients des solutions toujours plus efficaces dans les domaines des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique, de la performance des installations et notamment de la continuité de fonctionnement des applications critiques.

Les services de support sur le parc installé et les services avancés rassemblent déjà plus de 5 000 collaborateurs et ont représenté en 2005 un chiffre d'affaires de l'ordre de 900 millions d'euros, en hausse de 14 %.

Pour accélérer encore ce développement, une nouvelle Direction des Services a été mise en place au niveau du Groupe en 2005.

Accélérer l'innovation et l'introduction de nouveaux produits

La productivité des équipes de R&D, qui travaillent en liaison étroite avec le marketing pour répondre efficacement aux attentes des clients, s'est concrétisée par le lancement de plusieurs offres innovantes dont voici une sélection :

■ En distribution électrique

Pour la protection, les disjoncteurs de moyenne tension à coupure dans le vide Evolis 24 kV Merlin Gerin sont les premiers à intégrer un module de surveillance qui garantit la pérennité de leurs performances, facilite leur intégration et leur exploitation.

Pour les économies d'énergie, la dernière génération du système Lubio dédié à la gestion de l'éclairage public, intègre un système de maintenance prédictive. Lubio réduisait déjà de 30 % les consommations d'électricité en adaptant les flux lumineux aux besoins locaux. Il permet désormais d'optimiser l'entretien du parc de lampadaires et d'éclairage et l'emploi du temps du personnel qui en est chargé.

En distribution ultra terminale, le nouveau système modulaire de distribution Voix-Données-Images permet de profiter au mieux des fonctionnalités offertes par le déploiement des nouveaux réseaux de communication.

Pour la sécurité des installations, l'onduleur Comex EX RT de MGE UPS offre la disponibilité la plus élevée du marché dans le format le plus compact. Quant à Protection Center, c'est le premier combiné 3 en 1 intégrant l'onduleur, les prises de courant et un parafoudre.

■ En automatismes & contrôle

Dans le domaine des variateurs de vitesse, les nouvelles générations Altivar 71 et 61 Telemecanique associent performances et respect de l'environnement. Particulièrement adaptées pour s'intégrer à tout type de solutions d'automatismes, elles se distinguent par l'étendue de leur gamme de puissance, leur fonctionnalités évoluées et leur taux de recyclabilité qui atteint 88 %, soit 18 % de mieux que le taux imposé en Europe.

Les nouveaux détecteurs à ultrasons Osisonic Telemecanique, véritable concentré de technologie dans un boîtier ultra compact, détectent tout type d'objet : matière, couleur, forme.

■ Parmi les nouveaux services

La solution "Performance Energétique Garantie", est une offre de service innovante : elle permet d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments tout en finançant les investissements requis par les économies d'énergie générées. L'offre s'accompagne d'une garantie de résultats. Elle s'appuie sur l'expérience de TAC qui a déjà conclu plus de 200 contrats de ce type aux Etats-Unis et en Scandinavie.

Un dispositif mondial de R&D

L'innovation est un puissant moteur de croissance pour le Groupe qui s'est doté d'un nouveau centre de R&D mondial dans la protection et le contrôle de puissance. Avec plus de 1 000 personnes, Electropole est le premier centre au monde dans ce domaine.
Il est implanté à Grenoble (France) au cœur d'un pôle de recherche-développement de classe mondiale dédié à l'énergie et aux nanotechnologies. Schneider Electric a le leadership des programmes portant sur les applications de gestion intelligente de l'énergie.

Vitrine technologique du Groupe, ce centre est équipé en avant première d'une solution de distribution électrique innovante "Plenum box" : un coffret de puissance intégrant la VDI sous forme de module de plafond. Ces modules équipent chaque bureau, décentralisant les fonctions de protection et de contrôle au plus près de leur utilisation.

Tout en assurant une présence forte dans les pays à haute technologie comme les Etats-Unis, l'Allemagne, la France et le Japon, le Groupe poursuit le déploiement de capacités de R&D dans les pays émergents, principalement à Shanghai en Chine, Bangalore en Inde et Monterrey au Mexique.

L'efficacité

Rééquilibrer, globaliser, optimiser

Schneider Electric a engagé plus de 700 projets dans le monde pour rééquilibrer et optimiser ses achats et son dispositif industriel et logistique au bénéfice de la croissance et de la compétitivité.

En 2005, le Groupe a poursuivi le rééquilibrage des coûts par rapport aux ventes au sein de ses marchés dans une même zone monétaire avec la fermeture de 8 sites industriels en Europe et aux Etats-Unis. Parallèlement, les effort de productivité se sont intensifiés dans tous les pays pour compenser la hausse des matières premières, des coûts de transport et de l'énergie, en s'appuyant sur le programme d'Excellence industrielle qui associe les démarches de Lean Manufacturing, de Qualité & Analyse de la Valeur et de maîtrise de la qualité Six Sigma.

Les plans d'internationalisation des achats et de rationalisation logistique ont été accélérés. Schneider Electric a notamment ouvert à Hong Kong son plus grand centre de distribution au monde. D'une capacité de 30 000 tonnes par an, ce centre assure aux clients de la zone Asie-Pacifique le meilleur service au meilleur coût.

Dans le domaine des systèmes d'information, le Groupe a engagé le déploiement d'un système cohérent avec des processus de classe mondiale communs à toutes ses entités.

Schneider Electric a également profité de bonnes conditions de marché pour optimiser la durée de sa dette et le financement de ses acquisitions. Le Groupe a émis un emprunt obligataire de 1,5 milliard d'euros en deux tranches de 5 et 12 ans. Il a reçu un excellent accueil qui témoigne de la confiance des investisseurs dans la qualité des performances et des perspectives du Groupe.

Les collaborateurs

En 2005, le Groupe a mis en place des plans de compétences à trois ans dans chaque entité et enrichi les programmes de Schneider Electric University avec la création de nouveaux instituts.

L'évaluation 360° a été élargie aux 600 premiers managers pour renforcer les qualités de leadership. Les relations avec les écoles et les universités en Europe de l'Est, au Moyen-Orient, en Inde et en Chine ont été renforcées pour accompagner la forte croissance du Groupe dans les pays émergents.

Schneider Electric entend aussi améliorer fortement sa notation de responsabilité sociétale d'ici 2008. A cet effet, un nouveau baromètre mesure chaque trimestre l'évolution de 10 indicateurs dans les domaines de la responsabilité sociale, environnementale, sociétale et du gouvernement d'entreprise.

La croissance et les performances du Groupe ont été plusieurs fois distinguées durant l'année. Schneider Electric est entré dans le classement des 500 premières entreprises mondiales établi par le magazine Fortune. Le Groupe a remporté le Prix Frost & Sullivan de la meilleure stratégie de croissance et le Grand Prix de l'Entreprise Européenne*. Schneider Electric a reçu aussi le titre de l'Entreprise du Savoir la plus Admirée** pour sa méthodologie de partage des connaissances.

**Décerné par Enjeux-Les Echos, HEC et la société de conseil en stratégie Roland Berger Strategy.*

***Décerné par Teleos, cabinet d'étude international spécialisé dans le knowledge management (enquête MAKE 2005 : Most Admired Knowledge Enterprises).*

2 Performance opérationnelle

Evolution des principaux marchés

Le marché Energie & Infrastructures

Le marché de l'Energie a été marqué par des incertitudes grandissantes concernant la sécurité d'approvisionnement et le manque d'investissement dans les infrastructures de production et d'acheminement d'électricité.

La question environnementale devient une préoccupation majeure pour l'ensemble de la filière, à la fois pour les producteurs soucieux de limiter les émissions de gaz à effet de serre, comme pour les consommateurs incités à utiliser l'énergie de manière plus rationnelle.

La dérégulation du marché énergétique concerne désormais en priorité l'Union Européenne et la zone Pacifique, l'Amérique du Nord restant en attente sur ce sujet. La demande mondiale des consommateurs pour une meilleure qualité de fourniture incite les régulateurs et autres instances gouvernementales à investir significativement dans des réseaux de distribution d'électricité de meilleure qualité.

Le marché des Infrastructures a été porté par les besoins du marché du pétrole et du gaz alimenté par le coût du baril toujours en forte croissance en 2005. Les projections à moyen et long terme du prix du pétrole et du gaz confirment que cette tendance sera maintenue.

L'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées restent plus que jamais un enjeu planétaire et un besoin de première nécessité, tout comme l'électricité, dans les pays en voie de développement.

Le marché Industrie

Après avoir connu un ralentissement entre la fin 2004 et le début 2005, le marché Industrie s'est accéléré à partir du second trimestre, sur tous les continents, en dépit de la hausse du prix des matières premières et du pétrole.

Aux Etats-Unis, le marché a poursuivi sa croissance sur un rythme dynamique, tiré par l'investissement des entreprises, en phase de solide reprise depuis fin 2003.

En Europe, le marché s'est accéléré au second semestre. L'industrie dans sa globalité, et les producteurs de machines en particulier, n'ont pas seulement bénéficié d'une accélération des exportations. L'investissement sur le continent s'est redressé. Les raisons invoquées par les économistes pour expliquer cette reprise sont : la baisse de l'euro par rapport au dollar, la forte croissance des bénéfices des entreprises, la stabilité économique et géopolitique, des taux d'intérêts réels faibles, et enfin la nécessité d'améliorer la productivité pour lutter contre la concurrence accrue des pays émergents et la hausse du coût de l'énergie et des matières premières.

En Asie, le marché Industrie s'est également accéléré au second semestre, après un ralentissement en Chine et au Japon en début d'année. L'Asie a été une nouvelle fois la zone la plus dynamique du monde sur ce marché.

Le marché Bâtiments

La forte croissance de l'investissement des entreprises en 2005 a également profité au marché du bâtiment non résidentiel, sur tous les continents. Aux Etats-Unis, la croissance s'est nettement accélérée, particulièrement dans les bureaux et les bâtiments commerciaux. En Europe, le marché s'est redressé, notamment dans la zone Nordique.

Sur la zone Asie-Pacifique, notamment en Chine et en Asie du Sud-Est, le marché a été particulièrement dynamique en 2005.

Le marché Résidentiel

Ce marché, qui avait été le plus dynamique en 2004, a poursuivi un rythme soutenu en 2005, bien qu'en léger ralentissement.

Le marché résidentiel est resté soutenu en Europe, notamment en France et dans la zone Nordique.

Aux Etats-Unis, le marché a dans l'ensemble conservé une forte croissance en 2005, mais les mises en chantier tendent à se stabiliser.

En Australie, le marché a connu une récession marquée en 2005, mais la baisse s'est interrompue les derniers mois de l'année.

Transition aux normes IFRS

Le Groupe établit pour la première fois ses états financiers consolidés annuels selon le référentiel IFRS au 31 décembre 2005.

Conformément à la recommandation de l'AMF pendant la période de transition, les incidences du changement de principes et méthodes comptables sur les états financiers de l'exercice 2004 établis selon le référentiel comptable français ont été présentées dans le rapport annuel de l'exercice 2004. Ces éléments sont rappelés dans l'annexe aux comptes annuels.

Tous les commentaires relatifs à l'exercice 2004 ci-dessous se rapportent à des chiffres retraités en IFRS.

Les informations portant sur les comptes de l'exercice 2003, établis en normes comptables françaises et non retraités en IFRS, sont présentées dans les Rapports Annuels 2004 et 2003 déposés auprès de l'AMF sous les numéros D05-0309 et D04-0322.

Commentaires sur l'activité et le compte de résultat consolidé

Evolution du périmètre de consolidation

En 2005, le Groupe a poursuivi sa stratégie de croissance externe en renforçant ses positions dans les domaines de la gestion de l'énergie, des automatismes industriels et du bâtiment, de l'ultra terminal et des capteurs intégrés.

■ Distribution électrique

En février 2005, le Groupe a renforcé sa position sur le secteur de la gestion de l'énergie en acquérant la société canadienne Power Measurement Inc. L'acquisition a été finalisée le 14 avril 2005 et Power Measurement Inc. est consolidée par intégration globale depuis cette date.

Le 24 août 2005, le Groupe a acquis la totalité du capital de Juno Lighting Inc., société leader des équipements d'éclairage sur les marchés résidentiels et commerciaux américains. Juno Lighting Inc. est consolidée depuis cette date par intégration globale.

■ Automatismes & Contrôle

Fin mai 2005, le Groupe a pris le contrôle d'ELAU Administration GmbH, portant sa détention de 49,1 % à 100 %. Cette filiale est consolidée par intégration globale depuis le 1er juin.

■ Plates-formes de croissance

Le 4 octobre 2005, le Groupe a acquis 100 % du capital de BEI Technologies Inc., société américaine spécialiste dans le domaine des capteurs adaptés. BEI Technologies est intégrée globalement dans les comptes du Groupe au 1er octobre 2005.

Le 29 juillet 2005, le Groupe a procédé à l'acquisition de la division Automatismes du Bâtiment d'Invensys en Europe et au Moyen-Orient (ABS EMEA), consolidée depuis cette date par intégration globale.

L'impact des acquisitions de l'exercice est de 286,4 millions d'euros sur le chiffre d'affaires de l'exercice, et de 40,1 millions d'euros sur le résultat d'exploitation, soit respectivement 2,8 % du chiffre d'affaires et 3,1 % du résultat d'exploitation de l'exercice 2004. Le taux moyen de marge opérationnelle dégagé par ces acquisitions est de 14 % en 2005.

Compte tenu de la contribution en année pleine des filiales acquises et consolidées au cours de l'exercice 2004 (Kavlico et Andover Controls, consolidées au second semestre 2004), et en l'absence de cession significative en 2005, les variations de périmètre ont une incidence globale de 433,2 millions d'euros sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2005 et de 66,7 millions d'euros sur le résultat d'exploitation (respectivement 4,2 % du chiffre d'affaires et 5,2 % du résultat d'exploitation de l'exercice 2004).

Evolution des taux de change

L'évolution des devises par rapport à l'euro a un impact de respectivement +74 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé (+0,7 %), et (8) millions d'euros sur la marge opérationnelle (-0,6 %).

Ces effets sont essentiellement liés à l'appréciation du dollar canadien, du real brésilien et du dollar australien par rapport à l'euro.

Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 11 678,8 millions d'euros, en progression de 12,8 % à périmètre et taux de change courants par rapport au 31 décembre 2004. Cette augmentation s'explique à la fois par une forte croissance organique (à périmètre et taux de change constants) de 7,9 %, et une contribution significative des acquisitions.

Evolution du chiffre d'affaires par zone géographique

Les données par zone géographique sont présentées après répartition des activités des plates-formes de croissance.

Le chiffre d'affaires de l'Europe s'élève à 5 643 millions d'euros au 31 décembre 2005, en progression de 7,2 % en données courantes par rapport au 31 décembre 2004. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires augmente de 5,3 % par rapport au 31 décembre 2004.

Dans une conjoncture économique contrastée, Schneider Electric a bénéficié d'une accélération progressive de la demande grâce à la reprise des investissements. Les pays d'Europe de l'Est maintiennent un rythme de croissance organique élevé de 11,8 %, tandis que l'Espagne voit sa croissance organique se renforcer à 9,2 %. En France, l'activité croît de 3,1 % dans un contexte économique mitigé. Après un premier semestre difficile, l'Italie affiche en 2005 une croissance légèrement négative, malgré une nette reprise amorcée au second semestre. Les autres pays de la zone affichent tous une croissance positive.

Le chiffre d'affaires de l'Amérique du Nord s'élève à 3 047 millions d'euros au 31 décembre 2005, en progression de 21,8 % en données courantes et de 7,8 % à périmètre et taux de change constants. Dans une conjoncture économique très favorable, le Groupe constate une croissance soutenue dans l'ensemble de ses activités. L'activité gestion de l'énergie connaît un fort développement tandis que celle des automatismes du bâtiment enregistre une moindre progression.

Le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique s'élève à 2 031 millions d'euros, en progression de 11,1 % en données courantes et de 9,3 % à périmètre et taux de change constants. La croissance de cette zone est tirée par les très bonnes performances de l'Inde (+26,4 %) et de la Chine (+14,3 %), ainsi que par le dynamisme de l'Asie du Sud-Est (+16,0 %).

La zone Reste du Monde réalise un chiffre d'affaires de 958 millions d'euros au 31 décembre 2005, en progression de 27 % en données courantes et de 23,5 % à périmètre et taux de change constants. Cette progression résulte en particulier des excellentes performances de l'activité équipements, notamment au Moyen-Orient, ainsi que de la zone Amérique du Sud, grâce à un niveau élevé d'investissements favorisé par le dynamisme des secteurs pétroliers et miniers.

Evolution du chiffre d'affaires par activité

L'activité Distribution Electrique représente un chiffre d'affaires de 7 307 millions d'euros, soit 63 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ce chiffre d'affaires a progressé de 12,3 % en données courantes et de 9,7 % hors effets de périmètre (principalement, acquisition de Power Measurement et Juno Lighting) et à taux de change constants.

Le chiffre d'affaires de l'activité Automatismes & Contrôle s'élève à 2 892 millions d'euros, en progression de 6,4 % en données courantes. A périmètre et taux de change constant, la croissance est de 4,6 %.

Les plates-formes de croissance regroupent de nouvelles activités en cours de développement et gérées distinctement des activités cœur de Schneider Electric :

- les automatismes et sécurité du bâtiment,
- les alimentations électriques sécurisées,
- les capteurs et détecteurs pour machines répétitives.

Le chiffre d'affaires de ces activités s'élève à 1 480 millions d'euros, en croissance de 31,8 % grâce aux acquisitions réalisées en cours d'exercice (BEI Technologies dans le domaine des capteurs intégrés et ABS EMEA ayant renforcé l'offre de TAC dans le secteur des automatismes du bâtiment). A périmètre et taux de change constants, ces activités enregistrent une croissance de 6,1 %.

Résultat d'exploitation

Les données par zone géographique sont présentées après répartition des activités des plates-formes de croissance.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 565,3 millions d'euros sur l'exercice 2005 contre 1 286,4 millions d'euros en 2004, en progression de 21,7 % en données courantes et de 17,1 % à périmètre et taux de change constants. La marge opérationnelle du Groupe progresse d'un point, de 12,4 % à 13,4 %.

L'effet net de l'application des IFRS sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2005 est très limité, à 2 millions d'euros, compte tenu du reclassement des coûts de restructuration antérieurement présentés en résultat exceptionnel et de l'effet positif de la capitalisation des projets de Recherche & Développement.

En application des IFRS, le résultat d'exploitation du Groupe intègre en effet (107) millions d'euros de coûts liés aux programmes de redéploiement industriel, principalement en Europe, ainsi qu'une charge d'impairment des écarts d'acquisition de (8,4) millions d'euros relative à une quinzaine d'entités. Par ailleurs, la capitalisation des coûts relatifs à des projets de développement a une incidence de 100 millions d'euros sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2005, nette des amortissements, à comparer à un impact de 46 millions d'euros au titre de l'exercice 2004.

Marge opérationnelle par zone géographique

La marge opérationnelle de la zone Europe s'élève à 13,5 % au 31 décembre 2005, en progression de 0,7 point par rapport au 31 décembre 2004, grâce principalement à une légère progression de la marge brute et une bonne maîtrise des coûts de structure.

La zone Amérique du Nord réalise une marge opérationnelle de 13,3 % au 31 décembre 2005, en progression de 0,7 point par rapport au 31 décembre 2004.

La zone Asie-Pacifique réalise une marge opérationnelle de 12,9 % en progression de 1,6 point par rapport au 31 décembre 2004.

La zone Reste du Monde réalise une marge opérationnelle de 14,0 % en 2005 contre 12,5 % en 2004.

Marge opérationnelle par activité

L'activité Distribution Electrique réalise un taux de marge opérationnelle de 13,9 % en progression de 1,1 point par rapport à 2004. Les entrées de périmètre et les taux de change n'ont pas d'effet sur la marge.

L'activité Automatismes & Contrôle réalise un taux de marge de 12,7 % en 2005, en progression de 0,7 points par rapport à 2004. A périmètre et taux de change constants, la marge opérationnelle aurait été de 12,9 %.

Les plates-formes de croissance réalisent conjointement une marge opérationnelle de 12,2 % en progression de 0,6 point par rapport à 2004.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (104,6) millions d'euros au 31 décembre 2005 contre (59,3) millions d'euros au 31 décembre 2004. Cette variation résulte essentiellement de l'augmentation de l'endettement financier destinée notamment au financement des acquisitions de l'exercice. Le Groupe a en effet procédé en août 2005 à une émission obligataire de 1,5 milliards d'euros.

L'application des normes IAS 32/39 sur les instruments financiers depuis le 1er janvier 2005 a une incidence marginale positive sur le résultat financier du Groupe de 0,6 million d'euros.

Impôts

Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2005 s'élève à 29,1 % contre 29,8 % au 31 décembre 2004.

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à (3,6) millions d'euros au 31 décembre 2005, stable par rapport à l'exercice 2004.

Intérêts minoritaires

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans le résultat net de l'exercice 2005 sont stables par rapport à 2004, à (35,2) millions d'euros. Ils représentent la quote-part de résultats bénéficiaires attribuables principalement aux associés minoritaires de MGE-UPS, Feller AG, EPS Ltd, et de certaines sociétés chinoises.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 994,3 millions d'euros, en progression de 20,6 % par rapport au 31 décembre 2004.

Résultat net par action

La progression de 22,3 % du résultat par action de 3,73 à 4,56 euros s'explique par la croissance du résultat net et la poursuite en 2005 du plan de rachat d'actions.

3 Evolution de la situation financière

Commentaires sur le bilan et le tableau de flux de trésorerie consolidés

Le total du bilan consolidé s'élève à 16 615 millions d'euros au 31 décembre 2005, en hausse de 25 % par rapport au 31 décembre 2004. Les actifs non courants s'élèvent à 10 225 millions d'euros, soit 62 % du total de l'actif, en hausse de 25,3 %.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 5 879 millions d'euros, soit 35 % du total de l'actif, en augmentation de 1 417 millions d'euros, soit +31,7 %, par rapport au 31 décembre 2004.

Cette augmentation s'explique par l'intégration des acquisitions pour 1 080 millions d'euros, dont Juno Lighting Inc. (322 millions d'euros à la date d'acquisition), BEI Technologies (383 millions d'euros), PMI Inc. (148 millions d'euros), ABS EMEA (119 millions d'euros), et ELAU Gmbh (49 millions d'euros).

Les effets de change conduisent à une augmentation des écarts d'acquisition de 302 millions d'euros, tandis que l'affectation d'une partie de l'écart d'acquisition de Kavlico à des actifs incorporels, dont 12 millions d'euros à la marque, diminue leur montant de (33) millions d'euros. Enfin, l'application des normes IAS 32 et 39 se traduit par la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 76,7 millions d'euros résultant de la reconnaissance de l'engagement de rachat (put) des intérêts minoritaires du groupe MGE au 1er janvier 2005.

L'évaluation des écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice, mise en oeuvre par des tests d'impairment, n'a pas conduit à réviser leur montant de manière significative, la dépréciation constatée s'élevant à (8,4) millions d'euros pour une quinzaine d'entités.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 2 907 millions d'euros, soit 17,5 % du total de l'actif, en augmentation de 23,2 % par rapport au 31 décembre 2004.

Actifs incorporels

Les marques représentent 741 millions d'euros au 31 décembre 2005, en hausse de 20,4 % suite à l'enregistrement des marques de Juno Lighting Inc. pour 93 millions d'euros. Les projets de développement inscrits à l'actif du Groupe s'élèvent à 187 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2005 (165 millions d'euros en valeur nette), compte tenu de la capitalisation des projets en cours pour 109 millions d'euros au titre de l'exercice 2005. Les autres immobilisations incorporelles nettes, principalement composées de logiciels et brevets, augmentent de 176 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2004. Cette variation résulte notamment de la reconnaissance de fichiers clients et brevets pour 140 millions d'euros suite à l'acquisition de Juno, PMI et Kavlico ainsi que des investissements réalisés en matière de logiciels pour 87 millions d'euros, principalement constitués des développements en cours sur la mise en place d'un système SAP mondial.

Actifs corporels

Les immobilisations corporelles nettes représentent 1 607 millions d'euros, en hausse de 143 millions d'euros. Cette augmentation s'explique principalement par l'apport des acquisitions à hauteur de 99 millions d'euros, par les investissements nets de l'exercice pour 266 millions d'euros et par les amortissements pour 282 millions d'euros. Les variations de change se traduisent par une augmentation de 69 millions d'euros.

Titres mis en équivalence

Les titres de participation mis en équivalence s'élèvent à 48,2 millions d'euros, en baisse de 17 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2004. Cette variation résulte essentiellement de la consolidation par intégration globale d'ELAU Administration Gmbh, suite à la prise de contrôle de cette société par le Groupe au premier semestre 2005. Cette société était antérieurement consolidée par mise en équivalence.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants, essentiellement constitués de titres de participation cotés et de prêts et créances liées à des participations, s'élèvent à 597 millions d'euros, en hausse de 35 % par rapport au 31 décembre 2004. L'application des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers à partir de 2005 a notamment conduit à réévaluer les titres cotés classés dans la catégorie "disponibles à la vente" pour 152 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette réévaluation, réalisée en contrepartie des capitaux propres, concerne essentiellement les titres AXA (ex-Finaxa).

Par ailleurs, les titres de participation non cotés diminuent de 30 millions d'euros et s'élèvent à 33 millions d'euros à la clôture de l'exercice. Cette variation résulte notamment de la consolidation des sociétés Abacus et SE Relays à compter du 1er janvier 2005, par intégration globale. Ces sociétés avaient été acquises à la fin de l'exercice 2004.

Les autres actifs financiers non courants diminuent de 288 à 281 millions d'euros, compte tenu notamment de l'encaissement d'une créance de 17 millions sur la cession de la JV VAS, et de la capitalisation des intérêts sur le crédit vendeur lié à la cession des titres Legrand pour 9 millions d'euros. A la clôture de l'exercice, le solde du crédit vendeur mis en place en 2002 sur la cession des titres Legrand, s'élève à 177 millions d'euros. Ce crédit, portant intérêts à 5,5 %, court sur une durée résiduelle maximale de 10 ans.

Trésorerie et endettement financier net

Endettement financier net au 1er janvier 2005	**(524,4)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	975,8
Dettes financières	(1 500,2)
Autofinancement d'exploitation	1 548,1
Investissements industriels nets	(476,0)
Variation du BFR d'exploitation	(104,6)
Variation du BFR hors exploitation	(118,8)
Free cash-flow (autofinancement libre)	848,7
Acquisitions (investissements financiers)	(1 267,3)
Dividendes et rachat d'actions	(468,6)
Autres	(212,8)
Variation de l'endettement financier net	(1 100,0)
Endettement financier net au 31 décembre 2005	**(1 624,4)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 383,2
Dettes financières	(3 007,6)

La capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation s'élève à 1 548 millions d'euros au 31 décembre 2005, et progresse significativement de 12,4 % à 13,3 % du chiffre d'affaires.

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'élève à 105 millions d'euros : le Groupe a réussi à contenir la croissance de ses créances d'exploitation et de ses stocks dans un contexte de forte croissance du chiffre d'affaires.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement hors exploitation inclut notamment un décaissement de 76 millions d'euros au Trésor Public au titre de la taxation liée à la suppression du précompte sur les versements de dividendes. Ce montant est représentatif d'une créance sur le Trésor enregistrée à l'actif du bilan.

Au total, les opérations d'exploitation génèrent une trésorerie positive de 1 325 millions d'euros en 2005, comparée à 1 184 millions d'euros en 2004, soit une hausse de 11,9 %.

Les investissements industriels nets du Groupe, qui incluent les projets de développement capitalisés, représentent un décaissement de (476) millions d'euros contre (330) millions d'euros au 31 décembre 2004. Rapportés au chiffre d'affaires, ces investissements sont en hausse, à 4,1 %, contre 3,2 % en 2004.

Les opérations d'acquisition de l'exercice représentent un décaissement de (1 267) millions d'euros, net de la trésorerie acquise, contre (801) millions d'euros au 31 décembre 2004.

L'investissement dans Juno Lighting Inc. s'élève à 487 millions d'euros, y compris reprise de la dette financière de 167 millions d'euros (205 millions de dollars US). Les acquisitions de BEI Technologies et de Power Measurement Inc se traduisent respectivement par un décaissement net de 442 millions d'euros et de 159 millions d'euros. L'acquisition de ABS EMEA pour 111 millions d'euros et celle de ELAU Gmbh pour 45 millions d'euros sont les autres opérations importantes de la période. Les opérations de cession de participations et de rachat d'actionnaires minoritaires de l'exercice sont peu significatives avec un impact sur la trésorerie de respectivement 10 millions d'euros et (6) millions d'euros.

Par ailleurs, des rachats d'actions propres ont été réalisés sur la période pour un montant net total de (73) millions d'euros contre (278) millions d'euros au 31 décembre 2004. Les dividendes payés sur la période s'élèvent à (418) millions d'euros, y compris le précompte mobilier, dont 23 millions d'euros versés aux intérêts minoritaires des sociétés détenues.

Les autres opérations ayant un impact significatif sur la trésorerie comportent les contributions versées en couverture des fonds de pension aux Etats-Unis pour (48) millions d'euros.

A la clôture de l'exercice 2005, l'endettement financier net est en hausse de 1 100 millions d'euros ; la trésorerie générée par les opérations de l'année compense partiellement l'augmentation des dettes financières.

L'endettement financier net s'élève ainsi à 1 624 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit 19,7 % des capitaux propres du Groupe.

La trésorerie comprend les disponibilités (511 millions d'euros) ainsi que des titres à court terme négociables sur des marchés officiels (872 millions d'euros), constitués d'instruments tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement monétaires ou équivalents.

Les dettes financières (3 008 millions d'euros) comportent essentiellement des emprunts obligataires (2 691 millions d'euros), dont deux tranches d'EMTN émises en août 2005 pour un montant global de 1,5 milliard d'euros. Les dettes financières exigibles à moins d'un an s'élèvent à 253 millions d'euros au 31 décembre 2005 et sont essentiellement constituées de concours bancaires courants et intérêts courus.

Capitaux Propres

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 8 244 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit 49,6 % du total du bilan. Ils augmentent de 849 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2004, compte tenu :

- de l'impact de l'adoption des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers pour (49) millions d'euros nets d'impôt à l'ouverture de l'exercice, dont (87) millions d'euros relatifs à l'annulation des actions propres antérieurement présentées en valeurs mobilières de placement et 29 millions d'euros de réévaluation d'actifs financiers,
- du versement du dividende 2004 pour (395) millions d'euros,
- du résultat de l'exercice pour 994 millions d'euros,
- de la variation de l'autodétention pour (69) millions d'euros,
- de l'effet des variations de change sur les réserves de conversion pour 285 millions d'euros,
- de la réévaluation des instruments financiers (couvertures et titres disponibles à la vente) pour 118 millions d'euros,
- de la variation des écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements sociaux, pour (78) millions d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 94 millions d'euros et augmentent de 29 % compte tenu du résultat de l'exercice (35 millions d'euros), partiellement compensé par la distribution de dividendes (23 millions d'euros).

Provisions

Les provisions, courantes et non courantes, s'élèvent à 1 687 millions d'euros, soit 10,2 % du total bilan, dont 277 millions d'euros présentent une échéance prévisionnelle de décaissement inférieure à un an.

Ces provisions sont majoritairement constituées des engagements vis-à-vis du personnel concernant les retraites et soins médicaux pour 1 200 millions d'euros. L'augmentation de 174 millions d'euros est liée aux effets des conversions pour 73 millions d'euros et à la variation des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul pour 132 millions d'euros (comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres).

Les provisions, hors avantages du personnel, s'élèvent à 487 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une hausse de 13,5 %. Ces provisions sont notamment destinées à couvrir les risques liés aux produits (garanties, litiges nés de produits défectueux identifiés) pour 140 millions d'euros, les risques économi-

ques pour 75 millions d'euros (risques fiscaux, risques financiers correspondant généralement à des garanties d'actifs ou de passif), les risques commerciaux pour 68 millions d'euros (litiges clients et pertes sur contrats à long terme), les opérations de restructuration (94 millions d'euros). Les dotations liées aux plans de restructuration annoncés en 2005 s'élèvent à 69 millions d'euros.

Par ailleurs, les acquisitions de l'exercice se traduisent par l'intégration de 25 millions d'euros de provisions au bilan du Groupe, tandis que l'effet des taux de change et de l'actualisation des provisions à long terme ont un effet de respectivement 28 et 5 millions d'euros.

Autres dettes à long terme

Les autres dettes à long terme s'élèvent à 179 millions d'euros et correspondent à des dettes liées à des opérations d'acquisition : 136 millions d'euros au titre de l'acquisition de titres MGE-UPS (dont 72 millions d'euros relatifs à l'engagement de rachat des actionnaires minoritaires comptabilisé en application des normes IAS 32 et 39) et 42 millions d'euros au titre de Clipsal.

Au cours de l'exercice, 16 millions d'euros ont été versés au titre de l'acquisition des actifs Magnecraft en 2004.

Impôts différés

Les impôts différés actifs s'élèvent à 795 millions d'euros au 31 décembre 2005, et correspondent au solde non encore utilisé des déficits fiscaux générés par la moins value de cession des titres Legrand en 2002 pour 371 millions d'euros, et à l'économie future d'impôt attachée aux provisions pour retraites pour 394 millions d'euros.

Les impôts différés passifs s'élèvent à (259) millions d'euros et sont principalement constitués des impôts différés reconnus sur les marques comptabilisées lors des acquisitions.

La variation de l'exercice de 91 millions d'euros s'explique principalement par la consommation de déficits fiscaux reportables pour 86 millions d'euros et par la constatation d'impôts différés passifs sur les marques reconnues au cours de l'exercice pour 46 millions d'euros.

Commentaires sur les comptes sociaux

En 2005, les revenus du portefeuille de Schneider Electric SA se sont élevés à 337,8 millions d'euros contre 463,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat courant atteint 401,8 millions d'euros contre 543,3 millions d'euros en 2004.

Le résultat net de l'exercice (profit) s'élève à 450,8 millions d'euros contre un résultat (profit) de 558,8 millions d'euros en 2004.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent au 31 décembre 2005 à 6 848,9 millions d'euros contre 6 780,6 millions d'euros au 31 décembre 2004, prenant en compte le résultat 2005 ainsi que les variations résultant de la distribution de dividendes aux actionnaires et de l'augmentation de capital consécutive aux exercices d'options en 2005 pour 22,4 millions d'euros.

Commentaires sur les résultats des participations

Schneider Electric Industries SAS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,0 milliards d'euros en 2005 contre 3,1 milliards d'euros en 2004, en diminution de 4,2 %.

Le résultat d'exploitation est de 278,0 millions d'euros contre 172,6 millions d'euros en 2004, en hausse de 61,0 %. Il représente 9,3 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net est bénéficiaire de 582,5 millions d'euros contre 221,8 millions d'euros en 2004.

Cofibel

Le portefeuille de la société est exclusivement composé de titres Schneider Electric SA.

Le bénéfice courant de l'exercice 2005 atteint 4,0 millions d'euros contre 3,0 millions d'euros en 2004.

Le résultat après impôts s'élève à 3,4 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros en 2004.

Cofimines

Le bénéfice courant de l'exercice 2005 a atteint 1,1 million d'euros, identique à 2004.

Compte tenu de l'impôt, le résultat net est de 1,6 million d'euros contre 0,8 million d'euros en 2004.

4 Le Développement Durable

Schneider Electric intègre les exigences et les opportunités du développement durable à sa stratégie et à son management. Le Groupe s'attache en permanence à améliorer ses relations avec ses différentes parties prenantes : actionnaires, collaborateurs, partenaires économiques et Société. C'est une entreprise du développement durable.

Alors que l'efficacité énergétique est devenue un enjeu majeur, les principes de développement durable constituent pour Schneider Electric une puissante opportunité de croissance et de différenciation. En apportant dans ce domaine des solutions à ses clients, le Groupe se positionne sur des marchés nouveaux (efficacité énergétique, automatismes du bâtiment ou encore alimentation électrique sécurisée) qui sont autant de moteurs de croissance pour les années à venir et d'engagements à fournir à ses clients des solutions adaptées à leur propre responsabilité dans le développement durable.

Parallèlement, dans le cadre de son programme d'entreprise new², Schneider Electric accorde une place croissante à des objectifs de progrès relevant du développement durable.

Afin de mesurer et de suivre sa responsabilité, le Groupe a mis en place le **baromètre Planète et Société.** En communiquant sur les résultats, Schneider Electric se démarque de l'habituelle présentation des processus pour affirmer les progrès accomplis et préciser ceux que le Groupe s'engage à entreprendre.

Le pilotage de la démarche

Le programme d'entreprise

■ Dans le cadre de new², chaque entité choisit des axes de progrès contributifs en fonction des lignes directrices du programme et de sa réalité locale. Pour assurer une cohérence globale et une bonne mesure de la performance, new² est assorti d'un nouvel instrument de mesure et de reporting, **New Reporting.**

Cet outil exprime chaque initiative en terme de finalité stratégique, de résultat cible et de moyens tactiques. Dix des indicateurs suivis concernent directement le développement durable.

Les 10 indicateurs du baromètre Planète et Société

Thème	Indicateurs	Performance 31.12.2005	
		Performance	Note sur 10
Collaborateurs	> Réduire de 20 %, par employé et par an, le nombre de jours d'arrêt pour cause d'accident du travail	0,4 jour / an	5,6
	> Assurer une couverture sociale de base pour 100 % des collaborateurs	100 %	10
	> S'assurer que 30 % des premiers managers sont dans leurs fonctions depuis moins d'un an	40,93 %	10
Environnement	> Certifier ISO 14001 100 % des sites de production et de logistique	85 %	5
	> Réaliser 120 Profils Environnementaux de Produits sur plus de 50 % du CA du Groupe	27 PEP	2,3
	> Réduire de 10 % le niveau de consommation énergétique des sites de production, en MWh/an et par employé de production	16,8 MWh	6,7
Société	> Réaliser l'équivalent d'1 million d'euros en donation de matériel Schneider Electric	300 000 euros	3
	> Amener 90 % des sites Schneider Electric à s'engager durablement dans les actions des Fondations Schneider Electric au profit des jeunes	84 %	7
Gouvernance	> Réaliser 60 % du montant d'achats avec des signataires du Global Compact ou de documents conformes aux principes de ce dernier	12 %	2
	> Assurer la présence de Schneider Electric dans les 4 principales familles d'indices ISR*	3 familles	7,5
Performance globale au 31.12.2005			**5,9**

www.schneider-electric.com
www.barometre.schneider-electric.com

**ISR : Investissement Socialement Responsable*

Le baromètre Planète et Société

■ Mis en place en 2005, le **baromètre trimestriel Planète et Société** permet de suivre et de mesurer les résultats dans ce domaine et de les communiquer à toutes les parties prenantes.

Il exprime la volonté de faire progresser le développement durable. Il répond à trois nécessités : établir un outil de formation et de sensibilisation au développement durable, définir les axes stratégiques de progrès, communiquer aux parties prenantes les résultats et les performances.

Il comporte 10 indicateurs dont les résultats sont publiés sur un site Internet dédié. En 2005, la note a évolué de 4,6 à 5,9/10. L'objectif est d'atteindre 8/10 à fin 2008.

Une organisation dédiée

■ Au sein du Conseil d'Administration de Schneider Electric, un **administrateur** membre du comité d'audit, M. James Ross, est chargé de développer une expertise spécifique sur le développement durable pour le compte du Conseil d'Administration.

■ Le Groupe est doté d'une **direction du développement durable** qui compte trente collaborateurs, d'un conseil développement durable pour fixer les orientations du plan de progrès et d'un comité développement durable qui réunit les directions fonctionnelles et opérationnelles afin d'assurer le déploiement et la cohérence du plan de progrès.

Un conseil environnement et trois comités dédiés respectivement à la diversité, à la santé/sécurité et au développement local ont été mis en place en 2005.

L'efficacité énergétique au cœur de la démarche développement durable

La raréfaction des sources d'énergie fossiles, la hausse du prix des matières premières, la nécessité de protéger l'environnement font des économies d'énergie et de la préservation des ressources naturelles un enjeu majeur.

Particuliers, entreprises, collectivités locales, tous peuvent réduire leurs consommations, améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations, diminuer les rebuts en améliorant la qualité de leurs productions. Ces préoccupations se traduisent par une demande croissante de systèmes et de services de gestion de l'énergie et de contrôle des processus.

Il en est de même pour les opérateurs d'électricité, d'eau, de gaz naturel et de pétrole qui recherchent des systèmes toujours plus efficaces pour en contrôler la production, le transport et la distribution. Parallèlement, les énergies renouvelables, appellent de nouvelles solutions de distribution.

Schneider Electric répond à ces préoccupations en proposant, directement et via ses filiales spécialisées notamment au travers de sa filiale TAC, des solutions technologiques avancées et des méthodes de paiement innovantes.

Témoignant de l'efficacité des réponses du Groupe pour mieux gérer les consommations d'électricité, deux de ses produits ont été distingués en 2005 :

■ PowerLogic, qui permet de réaliser des gains énergétiques importants dans le bâtiment et le tertiaire, a reçu au Royaume-Uni, le titre de "Produit de l'année" dans la catégorie gestion du bâtiment lors des Electrical Industry Awards 2005,

■ Lubio, qui permet jusqu'à 30 % d'économies d'énergie dans l'éclairage public et allonge de 30 à 50 % la durée de vie des lampes, a remporté en France le prix de l'innovation au Salon des Maires et des Collectivités Locales.

Un axe de recherche et de développement

Pour préparer les solutions de demain, Schneider Electric, oriente ses projets de recherche vers l'efficacité énergétique, autour de la variation de vitesse, de la mesure d'énergie ou du contrôle d'éclairage. Dans la moyenne tension, des travaux portent sur de nouveaux capteurs et logiciels destinés à enrichir les produits de fonctions de diagnostic avancé. Enfin, les équipes de recherche travaillent également sur des offres de produits de distribution électrique capables d'intégrer les nouvelles formes de production d'énergie comme le solaire, les micro-turbines, les éoliennes ou les piles à combustible. En 2005, Schneider Electric a joué un rôle actif dans la création d'un pôle de recherche et de développement de haut niveau, Minalogic (France). Il regroupe des industriels, des centres de recherche et des organismes de formation autour d'une thématique commune, la nanoélectronique et l'intelligence embarquée. L'un des champs d'application de ces technologies est la gestion intelligente de l'énergie. L'entreprise participe également à un autre pôle de niveau régional dédié aux énergies renouvelables Enerrdis.

L'engagement responsable

Schneider Electric intègre en permanence dans sa stratégie des objectifs d'amélioration de sa performance économique, sociale et environnementale et met en place des indicateurs pour mesurer objectivement les progrès réalisés et ceux qui restent à accomplir.

La performance environnementale

Schneider Electric assume sa responsabilité environnementale dans toutes les dimensions de son activité en contribuant à la définition de nouvelles réglementations et en les appliquant de manière anticipée, en améliorant l'efficacité énergétique de ses sites, en favorisant l'éco-conception ou encore en développant la sensibilité à l'environnement de ses collaborateurs et de ses partenaires.

Un programme ambitieux

La **directive européenne RoHS** (Restriction of Hazardous Substances) entrera en application le 1er Juillet 2006. Elle prévoit l'élimination du plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent et retardateurs de flamme bromés dans certains équipements électriques et électroniques commercialisés en Europe. Il s'agit essentiellement des biens de consommation domestique.

L'offre du Groupe directement concernée par la directive RoHS est très limitée, mais une part plus large est concernée indirectement. C'est le cas des matériels intégrés dans des produits finis qui entrent dans le champ de la directive.

Schneider Electric s'engage bien au-delà des exigences de la Directive et a décidé d'éliminer ces substances. Dans ce cadre le Groupe :

- met en conformité pour juillet 2006 les produits directement concernés ou fréquemment intégrés dans des équipements concernés,
- aide les intégrateurs, les constructeurs de machines et d'équipments (OEMs) et les distributeurs à respecter les engagements de la directive,
- participe avec ses fournisseurs à la recherche de produits de substitution dans le respect de la qualité et de la performance des produits,
- contribue à des actions de concertation pour partager une vision commune de la directive et proposer des guides de mise en œuvre,
- prépare l'élimination des six substances de l'ensemble de son offre Basse Tension d'ici décembre 2008, ce qui inclut même la partie de l'offre qui n'est pas visée par la Directive,
- enfin, le Groupe a décidé de bannir l'utilisation du cadmium dans ses produits, même s'il bénéficie d'une exemption de la Communauté Européenne qui en prolonge son utilisation.

Eco-conception

L'éco-conception est l'un des grands chantiers environnementaux du Groupe. Ce processus d'amélioration vise à satisfaire au mieux les besoins des clients. Les produits développés présentent un moindre impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie (de l'achat de matière première au traitement de fin de vie).

Schneider Electric a édité un **guide interne** de création de l'offre selon les principes de l'éco-conception et forme chaque année à cette démarche des concepteurs, des marketeurs et des responsables de production et d'achats. Depuis 2004, Schneider Electric publie pour chaque nouveau produit cœur de gamme un **Profil Environnemental Produit** (PEP) qui fournit des informations sur leurs performances environnementales tout au long de leur cycle de vie. L'objectif est de réaliser 120 PEP pour mettre à disposition des clients des informations environnementales sur plus de 50 % du chiffre d'affaires des produits à fin 2008.

En 2005, création d'une formation éco-conception, destinée aux enseignants du secondaire, sous l'impulsion de deux inspecteurs généraux de l'Education Nationale et du directeur général de Schneider Electric France. Objectif : présenter les différents aspects d'une politique environnement appliquée aux produits. Treize enseignants ont suivi un premier stage en juillet 2005.

Eco-production

Le Baromètre Planète et Société fixe l'objectif de certifier ISO 14001 tous les sites industriels et logistiques. Fin 2005, 85 % des sites étaient certifiés.

Comme chaque année, Schneider Electric a procédé à une revue des risques pollution de l'ensemble de ses sites industriels. Aucun site n'est classé Seveso. Treize sites dont six en France, font l'objet d'un suivi permanent, souvent en raison de leur activité de production passée.

Tableau / indicateurs d'éco-production	2003	2004	2005 à périmètre 2004	2005 nouveau périmètre***
Nombre d'entités répondants	139	159	150	172
Effectifs moyens présents sur les sites de production	43 944	47 140	46 896	50 644
Quantités de déchets produits (en tonne)	93 736	94 821	96 641	100 547
Déchets produits / effectifs* (en tonne / personne)	1,9	2	2,1	1,99
Part des déchets valorisés en %	65	73,5	76	75,9
Consommation d'énergie / effectifs* MWh	15,3	14,7	16,1	15,7
Consommation d'énergie équivalent MWh**	674 967	692 298	756 482	793 898
Consommation d'eau en m^3	1 643 483	1 838 221	1 799 702	1 874 329
Consommation d'eau / effectifs* en m^3 / personne	37,4	39	38,40	37,00

** Effectifs présents sur les sites de production.*

*** La consommation d'énergie enregistre en 2005 les consommations non électriques (gaz, fuel) des unités d'Amérique du Nord, qui n'étaient pas reportées en 2003 et 2004. L'impact est de 99000 MWh et de + 1.9 MWh/p sur le ratio.*

**** Collecte des données étendue à 172 sites.*

Le Groupe entend aussi réduire de 10 % la consommation énergétique des sites par employé. En 2005, plusieurs sites du Groupe ont obtenu des gains énergétiques significatifs. Schneider Electric India a réalisé un gain de 3,4 % en consommation d'électricité avec une augmentation de la production de 60 % par rapport à 2004 et une baisse de 50 % de la consommation d'eau. Pour sa part, Schneider Electric Thaïlande a engagé une démarche Six Sigma avec un objectif de 30 % d'économie d'énergie.

Baromètre Planète et Société

- **Réaliser 120 profils environnementaux de produits.**
- **Réduire de 10 % la consommation énergétique des sites de production. (en MWh par employé de production).**
- **Certifier ISO 14001 100 % des sites de production et de logistique.**

La performance sociale

Les hommes et les femmes de Schneider Electric sont au cœur de sa réussite. C'est en valorisant leurs diversités, en accompagnant leur développement professionnel et en leur assurant des conditions de travail qui préservent leur santé et leur sécurité, que le Groupe mobilise et motive ses collaborateurs.

La Diversité

Groupe multiculturel, adhérant à la Charte de la diversité, Schneider Electric s'est engagé dans ses "Principes de Responsabilité" à favoriser la diversité au sein de l'entreprise.

Plusieurs actions ont été menées dans ce sens en 2005 : création d'un comité diversité, réalisation d'un livre blanc sur les engagements concrets de filiales dans une quinzaine de pays, mise en place d'un réseau d'acteurs spécialisés, sensibilisation des responsables ressources humaines et des managers à la compréhension, l'acceptation et la promotion de la diversité dans l'entreprise.

Les objectifs pour 2006 sont de proposer un accord cadre sur la diversité, recenser en France les recrutements en zone d'éducation prioritaire, élargir les engagements déjà pris aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, en Angleterre, et déployer une formation de tous les managers.

Baromètre Planète et Société

- **S'assurer que 30 % des premiers managers sont dans leurs fonctions depuis moins d'un an.**

Schneider Electric ne vise pas à accroître la diversité par une politique de quotas, mais en mesurant la mobilité, vérifie que se créent, chaque année, les opportunités d'accroître la diversité.

La Santé et la sécurité au travail

Améliorer la santé et la sécurité au travail est une priorité car la performance de l'entreprise dans ce domaine est insuffisante. Ce constat a donné lieu en 2005 à plusieurs plans d'action.

Le Groupe a défini sa politique santé et sécurité en se référant à la définition établie par l'OMS selon laquelle "la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité". Cette politique fixe les grandes orientations de l'engagement de Schneider Electric. La mise en œuvre de plans d'action locaux est de la responsabilité des pays.

Le nombre de jours perdus du fait des accidents du travail est désormais suivi chaque mois dans tous les pays où le Groupe est présent. Cet indicateur permettra de mesurer très régulièrement les progrès enregistrés par les plans d'action locaux.

Un état des lieux a été réalisé dans trente six pays pour connaître précisément les réalités locales en matière de santé et identifier les meilleures pratiques.

La santé est un sujet intégré désormais à l'ensemble des séminaires de management de l'Université Schneider Electric.

En 2006, les efforts porteront sur une large diffusion de cette politique et sur la création d'une communauté santé au sein du Groupe pour diffuser les meilleures pratiques.

Baromètre Planète et Société

- **Réduire de 20 % le nombre de jours d'arrêt pour cause d'accidents du travail par employé et par an.**
- **Assurer une couverture sociale de base pour 100 % de nos collaborateurs.**

Accidentologie : taux de fréquence

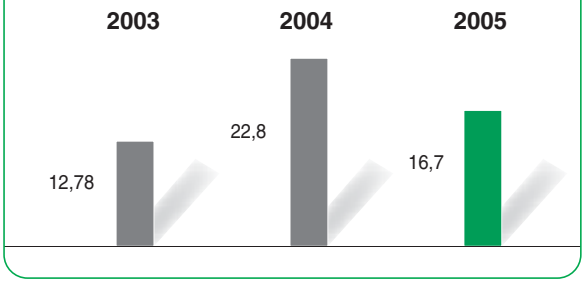

Accidentologie : taux de gravité

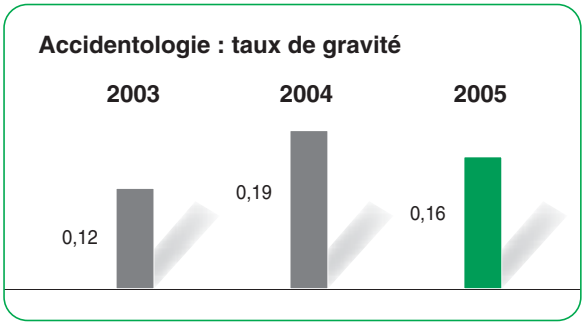

L'Emploi

En 2005, 700 projets ont été lancés afin de produire au plus près des clients, de réduire l'impact des fluctuations monétaires et de localiser production et achats dans les zones de plus forte compétitivité. Ce rééquilibrage géographique global s'est traduit par des hausses d'effectifs en Asie, en Australie, au Brésil, en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, et par des réductions aux Etats-Unis et en Europe.

Pour attirer et développer les talents, Schneider Electric a sélectionné douze grandes écoles et universités dans le monde dans le cadre d'un programme appelé Top Business Schools and Universities. Avec ces partenariats, le Groupe souhaite renforcer son image auprès des étudiants, s'assurer pour l'avenir le recrutement de hauts potentiels et augmenter la diversité en termes de nationalités et de cursus.

	2003	2004	2005
Effectif moyen	74 276	84 866	88 670
Effectif CDD / CDI ponctuel	71 850	84 184	84 819
Effectif de production moyen	35 459	40 582	40 792
Effectif de structure moyen	38 817	44 284	47 878
Nombre d'entrées	9 924	13 726	16 070
Nombre de sorties	11 996	12 342	15 820

Répartition Hommes / Femmes

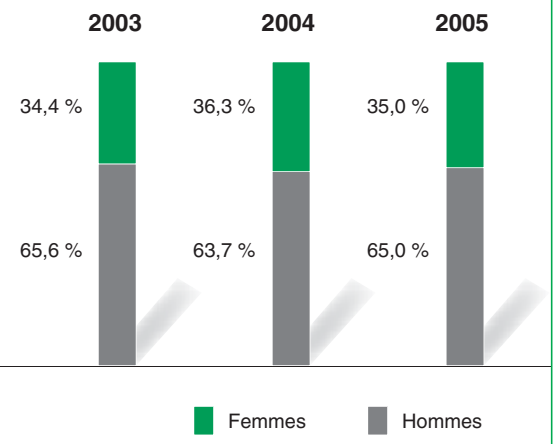

Répartition par ancienneté

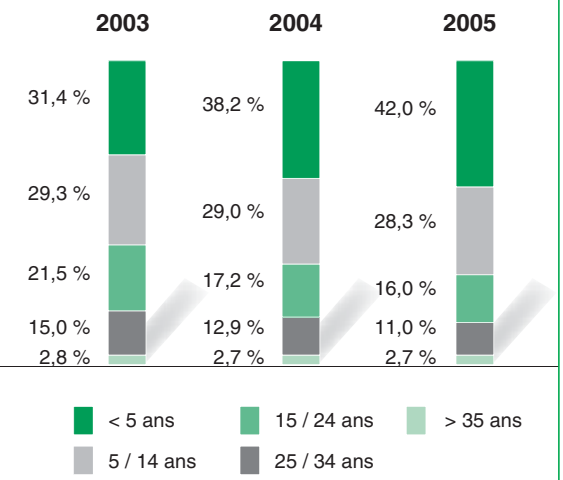

Répartition par âge

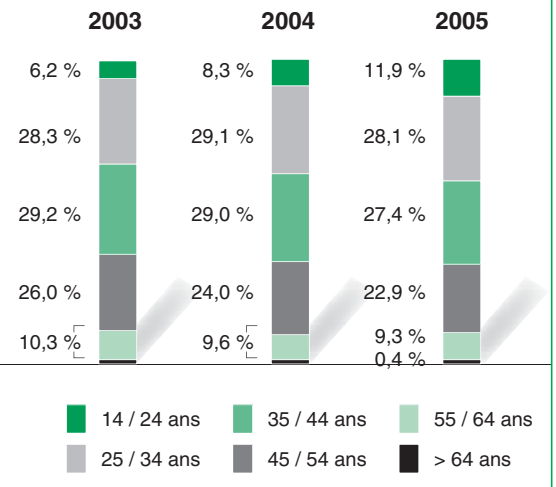

Répartition par zone géographique

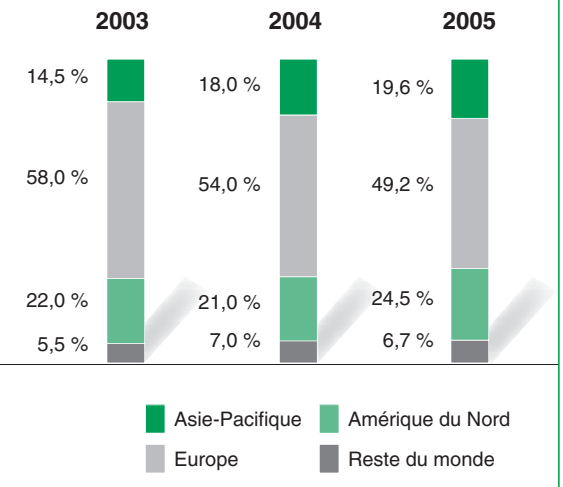

Répartition par catégorie professionnelle

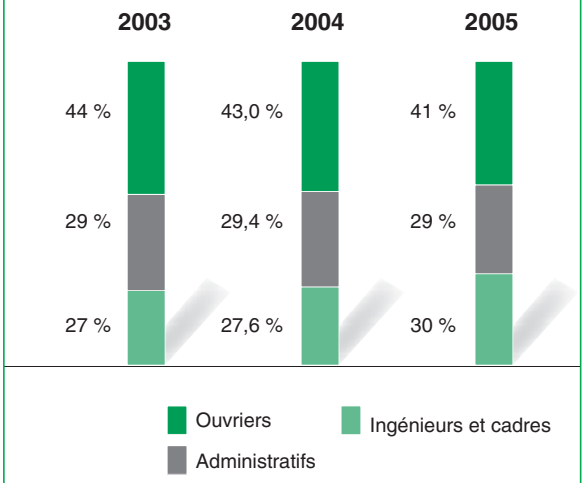

Répartition jours de formation par catégorie professionnelle

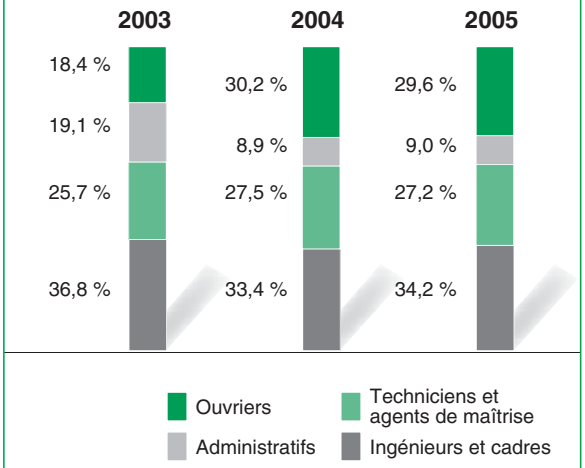

Répartition coûts de formation par catégorie professionnelle

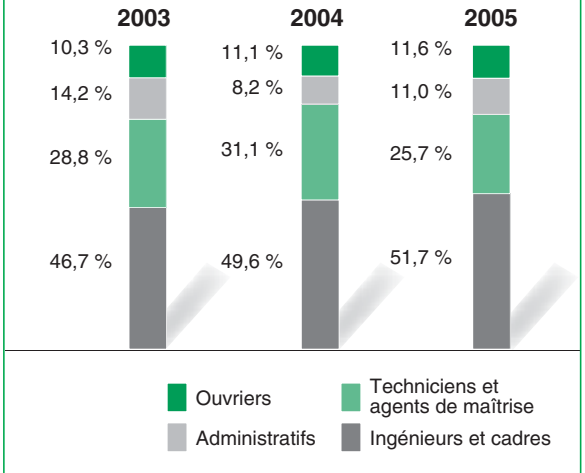

Le développement professionnel

■ La mobilité : 263 mobilités inter pays ont été réalisées en 2005. La proportion de femmes a progressé de 15,9 % en 2004 à 19,4 % en 2005.

D'autre part, 144 jeunes (dont 25 % de femmes) de 47 nationalités ont bénéficié en 2005 du programme Marco Polo qui permet aux nouvelles recrues d'occuper les deux premières années un poste hors de leur pays d'origine.

■ La formation : l'Institut de Management Schneider Electric est devenu Schneider Electric University. L'université préparera non seulement les futurs leaders du Groupe mais les experts dont il a besoin, grâce à la création de plusieurs Instituts spécialisés : ventes et marketing, opérations industrielles.

Le programme Felix destiné à développer les jeunes potentiels a rassemblé 62 participants issus de 32 pays.

Sept sessions d'intégration des nouveaux managers ont eu lieu en 2005. Elles ont rassemblé 193 middle managers de toutes fonctions originaires de 37 pays.

Depuis plusieurs années, Schneider Electric développe le e-learning pour accélérer le développement des compétences globales de ses collaborateurs. 53 000 collaborateurs dans le monde ont accès à l'intranet et 27 % des salariés du Groupe ont suivi une formation en ligne en 2005.

L'écoute et le dialogue social

■ Schneider Electric a refondu en 2005 son processus d'enquêtes de satisfaction interne, baptisé **People Scope.** A fin 2005, 23 % de l'effectif du Groupe était impliqué dans une enquête réalisée dans ce nouveau format. L'ensemble des directions opérationnelles devront avoir déployé ce processus en juin 2006.

■ Le Comité Européen de Schneider Electric a accueilli de nouveaux pays : Bulgarie, Lettonie, Roumanie, Russie, Slovaquie et Ukraine. Deux sessions de formation ont été organisées à Paris et à Bruxelles pour permettre aux représentants du personnel siégeant dans ce comité de mettre à jour leurs connaissances de l'environnement économique global de Schneider Electric. Une base d'information et un espace de discussion ont été mis en ligne récemment pour l'ensemble des membres du comité.

La performance sociétale

L'engagement du Groupe en faveur des droits de l'homme se veut opérationnel et concret. En encourageant la diversité, en invitant ses fournisseurs de tous les continents à rejoindre le **Global Compact,** en s'investissant avec les salariés et aux côtés de 200 ONG locales, en contribuant aux tables de travail d'organismes comme l'ISO, Schneider Electric s'engage pour le respect de chacun et pour l'évolution des mentalités.

La Société civile

2005 a été marqué par plusieurs catastrophes climatiques de grande ampleur : tsunami en Asie, tremblement de terre au Pakistan, raz-de-marée et cyclones aux Etats-Unis.

Le Groupe et ses collaborateurs ont activement participé à l'effort de solidarité internationale.

Répondre à l'urgence

En Asie, des dons d'urgence et des dons de matériel et de services pour rétablir l'eau potable et l'électricité ont été effectués et 424 000 dollars ont été versés à 4 projets d'aide d'urgence en Indonésie et au Sri Lanka. Au Pakistan, les équipes de la zone Moyen-Orient ont coordonné une aide d'urgence financée par la **Fondation Schneider Electric,** sous l'égide de la Fondation de France, pour un budget de 100 000 euros. Aux Etats-Unis, les équipes se sont mobilisées après le cyclone Katrina pour diffuser des consignes de sécurité d'urgence auprès des victimes.

S'engager sur le long terme

Au-delà de l'urgence, la Fondation Schneider Electric et les équipes locales du Groupe ont apporté leur soutien à des programmes de dons de matériel et de services et à des projets de reconstruction dans les pays touchés par le tsunami. Un million de dollars a été alloué à la remise en état des réseaux d'eau et d'électricité dans plusieurs pays. La Fondation participe à une cinquantaine de projets de reconstruction dans quatre pays. La construction de douze écoles maternelles, primaires ou des complexes scolaires, de 2 centres médicaux et d'un orphelinat sont en cours d'achèvement.

Une campagne de dons a été lancée auprès des salariés de la Direction Internationale & Ibérique pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre au Pakistan. La Fondation s'est engagée à abonder ces dons à hauteur de 50 000 euros.

Ailleurs dans le monde, le Groupe a poursuivi son travail en profondeur auprès des communautés. Luli, la campagne de mobilisation 2005 de la Fondation Schneider Electric, s'est déroulée du 30 mai au 5 juin avec succès : 84 % des sites du Groupe dans 70 pays y ont participé. 182 associations ont été soutenues dans 65 pays.

Par ailleurs, la Fondation Schneider Electric a lancé auprès des salariés français une campagne d'information sur les congés solidaires. Grâce à une convention signée avec l'Association Planète Urgence, des missions de deux à trois semaines sont proposées aux salariés sur leur temps de congés pour des projets situés au Cameroun, à Madagascar, en Indonésie et au Népal.

Baromètre Planète et Société

- **Réaliser l'équivalent d'un million d'euros en donation de matériel Schneider Electric.**
- **Amener 90 % des sites à s'engager durablement dans les actions des fondations Schneider Electric au profit des jeunes.**

Les fournisseurs

Schneider Electric tient compte des enjeux du développement durable dans la qualification de ses fournisseurs et les encourage ainsi que ses sous-traitants à adhérer au **Global Compact.** L'objectif est de passer de 5 % des achats couverts début 2005 à 60 % à terme. En 2005, la proportion était de 12 %.

En invitant ses fournisseurs, d'une part à répondre aux attentes directes de l'entreprise et d'autre part à annoncer publiquement leur engagement vis-à-vis de l'ONU, Schneider Electric étend cette exposition aux enjeux du développement durable à ses partenaires.

Baromètre Planète et Société

- **Réaliser 60 % du montant des achats avec des fournisseurs signataires du Global Compact.**

Les clients

L'excellence commerciale est au cœur des priorités de Schneider Electric qui vise une hausse de 30 % des clients très satisfaits et une baisse de 50 % des clients insatisfaits sur la durée de new² (2005 à 2008).

En 2005, le Groupe a publié pour la première fois un Guide des Politiques Commerciales diffusé aux directeurs de pays, aux directeurs commerciaux et aux directeurs du marketing.

Le Groupe a aussi créé au sein de Schneider Electric University l'Institut des Ventes et du Marketing pour développer l'excellence professionnelle de ses collaborateurs dans ces domaines. Plus de 2 000 commerciaux et marketeurs ont suivi les programmes de ce nouvel Institut en 2005.

La notation

Indice ASPI Eurozone

Depuis 2001, Schneider Electric est inclus dans l'indice ASPI Eurozone® (Advanced Sustainable Performance indices) qui comprend 120 entreprises cotées de la zone euro (Univers DJ Euro Stoxx) présentant les meilleures performances sociales et environnementales. Les valeurs sont sélectionnées sur la base des notations Vigeo conformément aux lignes directrices de l'ASPI Eurozone®.

Notation déclarative - Janvier 2005.

Secteur industrie : composants et équipements électriques (Entreprises dans ce secteur : 10).

Critère (min -- / max ++)	Note avril 2003	Note janvier 2005	Score janvier 2005
Ressources humaines	++	+	52
Environnement	+	+	48
Relations clients et fournisseurs	+	++	61
Gouvernement d'entreprise	=	=	48
Insertion dans la société civile	++	+	63
Respect des normes internationales du travail	N / A	+	59

Echelle de score : 0 à 100

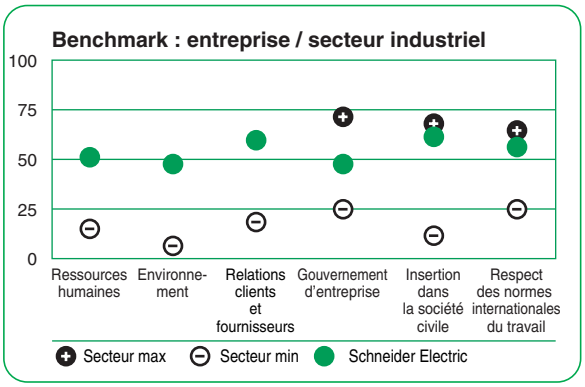

Indices Dow Jones Sustainability

Sélectionné une première fois en 2002, Schneider Electric fait partie de l'édition 2005 du Dow Jones Sustainability Index World (indice mondial) et du Dow Jones Sustainability Index Stoxx (indice européen). La recherche sur la durabilité des entreprises pour cette famille d'indices est assurée par SAM (Sustainable Asset Management), une société de gestion d'actifs indépendante basée en Suisse.

Corporate Sustainability Assessment 2005

Schneider Electric SA -
Member of DJSI World & DJSI STOXX

Les scores comparent les performances économiques, sociales et environnementales de Schneider Electric par rapport à la moyenne des entreprises de son secteur.

ELQ Composants et équipements électriques

	Schneider Electric (%)	Moyenne (%)	Meilleure note (%)
Volet économique	76	57	79
Volet environnemental	69	39	70
Volet social	57	40	64
Total	**66**	**44**	**66**

Baromètre Planète et Société

■ **Assurer la présence de Schneider Electric dans les 4 principales familles d'indice ISR.**

Registre d'investissement Ethibel

En 2005, Schneider Electric a été sélectionné dans le registre d'investissement Ethibel. Ce registre est utilisé comme référence dans le cadre de l'investissement socialement responsable par un nombre croissant de banques, de gestionnaires de fonds et d'investisseurs institutionnels en Europe.

Ethibel propose aux investisseurs deux produits basés sur ce registre : le label Ethibel et les indices Sustainability Ethibel.

En sélectionnant les entreprises leaders en terme de développement durable, ces indices combinent un bon niveau de performance financière et un impact positif sur la société. Les caractéristiques de la méthodologie Ethibel résident dans l'intégration de deux composantes essentielles de la responsabilité sociale des entreprises : le développement durable et l'implication des parties prenantes.

> Pour en savoir plus :

www.schneider-electric.com
(> groupe > développement durable)
www.barometre.schneider-electric.com
www.rohs.schneider-electric.com
www.fondation.schneider-electric.com

> Pour commander le rapport développement durable et le bilan social

Par courriel :
fr-developpement-durable@schneider-electric.com

Par courrier :
Schneider Electric Industries SAS
Direction du Développement Durable
89 boulevard Franklin Roosevelt
92500 Rueil-Malmaison - France

Avis externe sur les procédures de collecte des données ressources humaines et environnement de Schneider Electric

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Schneider Electric, nous avons revu les procédures de collecte des données ressources humaines (effectifs et jours perdus) et environnement publiées pour l'exercice 2005 dans le rapport d'activité et dans le document de référence.

Ces procédures, ainsi que les informations sociales et environnementales figurant dans ces rapports ont été préparées sous la responsabilité de la direction générale de Schneider Electric. Il nous appartient de vous faire part de nos constats suite aux travaux décrits ci-dessous.

Nature et étendue des travaux

Comme convenu, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons pris connaissance des procédures et revu leur pertinence, leur exhaustivité, leur précision, leur objectivité et leur clarté au regard des activités de Schneider Electric ;
- Nous avons mené des entretiens au niveau du siège avec les responsables des systèmes de collecte des informations ressources humaines et environnement pour compléter notre information sur ces procédures et tester leur application ;
- Nous avons visité, afin d'apprécier la compréhension des procédures et le niveau d'appropriation de l'outil de reporting sur site, trois entités : Le Vaudreuil (France), Beaumont-Le-Roger (France), Sant Boi (Espagne) ;

Nous avons fait appel, pour réaliser ces travaux, à nos équipes spécialisées en matière de développement durable.

Conformément aux Normes internationales d'audit ISAE(1), des travaux de cette nature ne comprennent pas tous les contrôles propres à un audit conduisant à une assurance sur les données, mais nous permettent de formuler des constats sur les procédures.

Constats

- Les procédures de collecte des données sont formalisées pour les ressources humaines et pour l'environnement. Elles constituent des référentiels appropriés sous réserve que soient précisées les règles de mise à jour de la liste des entités et des sites pris en compte en cas d'acquisition et de cession.
- Les procédures sont diffusées dans l'ensemble des métiers et des pays concernés par la remontée de ces données.
- La poursuite des efforts engagés pour améliorer la fiabilité du reporting nécessite d'identifier plus finement les types de déchets produits au niveau des sites et de préciser la définition du taux de valorisation.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2006.

Barbier Frinault & Autres	Ernst & Young
Ernst & Young	Environnement et Développement Durable
Pierre Jouanne	Eric Duvaud

(1) International Standard on Assurance Engagements.

5 Perspectives 2006

Schneider Electric entend poursuivre activement sa stratégie qui vise à accroître son potentiel de croissance et à réduire la cyclicité de ses activités.

Le Groupe conduit à cet effet un effort soutenu d'innovation avec près de 5 % du chiffre d'affaires investis en R&D. Tout en assurant une présence forte dans les pays à haute technologie comme les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon, Schneider Electric poursuit le développement de capacités de R&D dans les pays émergents, principalement à Shanghai en Chine, Bangalore en Inde et Monterrey au Mexique.

Le Groupe accélère son expansion dans les pays à forte croissance, en particulier aux Etats-Unis et dans les pays émergents, en y investissant substantiellement pour maximiser la couverture des différents marchés et renforcer ses positions de leader.

Parallèlement, Schneider Electric se développe à un rythme soutenu dans de nouvelles activités, gestion de l'énergie, automatismes du bâtiment et de l'industrie, distribution électrique ultra terminale et services, élargissant son offre pour répondre aux besoins nouveaux et croissants de ses clients.

Schneider Electric dispose ainsi d'un portefeuille d'offres unique dans la gestion de l'énergie pour aider ses clients à optimiser leur stratégie et leurs coûts énergétiques. Il apporte également sur tous ses marchés, industrie, bâtiments, résidentiel, énergie et infrastructures, des fonctionnalités d'automatismes qui permettent d'accroître la performance, l'efficacité et le confort des installations.

Croissance, efficacité, engagement des collaborateurs : en s'appuyant sur ces orientations, Schneider Electric s'est fixé pour la période 2005 - 2008 les objectifs suivants dans le cadre de son programme d'entreprise new² :

- une croissance organique du chiffre d'affaires de plus de 5 %,
- une marge opérationnelle comprise entre 12,5 % et 14,5 % tout au long du cycle économique,
- une amélioration du retour sur capitaux employés (ROCE) de 2 % à 4 % sur 4 ans,
- un taux de distribution de 50 % du résultat net et une optimisation du bilan avec un ratio d'endettement de 30 à 40 % d'ici 2 ans.

Pour 2006, aux conditions économiques et monétaires actuelles, le Groupe anticipe une nouvelle progression de son chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation, conformément aux objectifs de croissance et d'efficacité de son nouveau programme d'entreprise new².

Depuis le 31 décembre 2005, au-delà des acquisitions annoncées décrites dans la note 28 des comptes consolidés, aucun changement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu.

5 / Comptes Consolidés au 31 décembre 2005

1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf le résultat par action)		2005*	2004
Chiffre d'affaires	*(note 22)*	**11 678,8**	**10 349,3**
Coûts des ventes		(6 923,8)	(6 177,4)
Marge brute		**4 755,0**	**4 171,9**
Recherche et développement	*(note 23)*	(273,7)	(295,1)
Frais généraux et commerciaux		(2 812,8)	(2 549,7)
Autres produits et charges d'exploitation	*(note 25)*	(103,2)	(40,7)
Résultat d'exploitation		**1 565,3**	**1 286,4**
Coût de la dette financière nette		(103,1)	(64,4)
Autres produits et charges financiers		(1,5)	5,1
Résultat financier	*(note 26)*	**(104,6)**	**(59,3)**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	*(note 7)*	(3,6)	(3,6)
Résultat avant impôts		**1 457,1**	**1 223,5**
Impôts sur les sociétés	*(note 12)*	(427,5)	(365,2)
Résultat net des activités poursuivies		**1 029,5**	**858,3**
Résultat des activités abandonnées			
Résultat net consolidé		**1 029,5**	**858,3**
- dont part du Groupe		994,3	823,9
- dont intérêts minoritaires		35,2	34,4
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action)	*(note 14.3)*	4,56	3,73
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	*(note 14.3)*	4,54	3,72

** Application des normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005 sans retraitement de l'exercice 2004 (note 2).*

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

2 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2005 *	2004
I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
Résultat net - part du groupe	994,3	823,9
Part des minoritaires	35,2	34,4
Perte/(profit) des sociétés mises en équivalence net des dividendes reçus	2,8	3,5
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles	279,3	285,7
Amortissements des immobilisations incorporelles	88,8	76,7
Perte de valeur des actifs non courants	20,7	
Augmentation/(diminution) des provisions	22,5	(27,7)
Variation des impôts différés	97,0	78,1
(Plus) ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(0,7)	(9,0)
Autres éléments	8,2	16,5
Autofinancement d'exploitation	**1 548,1**	**1 282,1**
Diminution/(augmentation) des créances d'exploitation	(185,0)	(186,0)
Diminution/(augmentation) des stocks et travaux en cours	(85,2)	(162,1)
(Diminution)/augmentation des dettes d'exploitation	165,6	37,9
Autres actifs et passifs courants	(118,8)	212,2
Variation du besoin en fonds de roulement	**(223,4)**	**(98,0)**
Total I	**1 324,7**	**1 184,1**
II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(308,1)	(277,8)
Cessions d'immobilisations corporelles	45,2	45,1
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(213,7)	(97,2)
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,6	0,4
Investissement net d'exploitation	**(476,0)**	**(329,5)**
Investissement financier net *(note 3)*	(1 267,3)	(800,9)
Autres opérations financières à long terme	(20,7)	(25,5)
Actifs de retraite à long terme	(48,1)	(13,4)
Sous-total	**(1 336,1)**	**(839,8)**
Total II	**(1 812,1)**	**(1 169,3)**
III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :		
Emission d'emprunts *(note 17)*	1 490,9	–
Remboursement d'emprunts	(70,4)	(1 352,3)
Vente / (achat) d'actions propres (1)	(73,2)	(278,2)
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières	(76,1)	(49,6)
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	22,4	61,0
Dividendes versés : Schneider Electric SA	(395,4)	(334,2)
Minoritaires	(22,9)	(23,3)
Total III	**875,3**	**(1 976,6)**
IV - Effet net des conversions : Total IV	**(31,1)**	**6,0**
Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV	**356,8**	**(1 955,8)**
Trésorerie nette en début de période	946,5	2 902,4
Variation de trésorerie	356,8	(1 955,9)
Trésorerie nette en fin de période *(note 13)*	**1 303,3**	**946,5**

(1) Retraité des titres donnés en échange des actions Legrand pour (10,1) millions d'euros (note 8).

** Application des normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005 sans retraitement de l'exercice 2004 (note 2).*

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

3 Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)		31.12.05	01.01.05 *	31.12.04
Actif non courant :				
Ecarts d'acquisition, nets	*(note 4)*	5 878,8	4 539,0	4 462,3
Immobilisations incorporelles, nettes	*(note 5)*	1 299,1	894,5	894,5
Immobilisations corporelles, nettes	*(note 6)*	1 600,6	1 456,7	1 456,7
Immobilisations destinées à la vente	*(note 6)*	6,8	7,6	7,6
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes		2 906,5	2 358,8	2 358,8
Titres de participation mis en équivalence	*(note 7)*	48,2	65,3	65,3
Actifs financiers disponibles à la vente	*(note 8)*	315,4	198,5	154,3
Autres actifs financiers non courants	*(note 8)*	281,4	288,1	288,1
Actifs financiers non courants		596,8	486,6	442,4
Actifs d'impôt différé	*(note 12)*	795,0	832,7	830,3
Total actif non courant		**10 225,3**	**8 282,4**	**8 159,1**
Actif courant :				
Stocks et en-cours	*(note 9)*	1 636,6	1 409,4	1 409,4
Clients et créances d'exploitation	*(note 10)*	2 586,7	2 135,7	2 135,7
Autres créances et charges constatées d'avance	*(note 11)*	783,0	550,8	529,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*(note 13)*	1 383,2	975,8	1 062,8
Total actif courant		**6 389,5**	**5 071,7**	**5 137,0**
Total de l'Actif		**16 614,8**	**13 354,1**	**13 296,1**

** Application des normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005 (note 2).*

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Passif

(en millions d'euros)		31.12.05	01.01.05 *	31.12.04
Capitaux propres	*(note 14)*			
Capital social		1 813,0	1 809,6	1 809,6
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 069,0	4 049,9	4 049,9
Réserves consolidées et autres réserves		2 160,8	1 571,1	1 620,1
Réserves de conversion		200,8	(84,3)	(84,5)
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)		**8 243,6**	**7 346,3**	**7 395,1**
Intérêts minoritaires		93,9	76,2	72,8
Total capitaux propres		**8 337,5**	**7 422,5**	**7 467,9**
Provisions non courantes				
Provisions pour retraites et engagements assimilés	*(note 15)*	1 200,4	1 026,2	1 026,2
Provisions non courantes	*(note 16)*	210,0	192,3	192,3
Provisions non courantes		1 410,4	1 218,5	1 218,5
Dettes financières non courantes				
Emprunts obligataires	*(note 17)*	2 691,1	1 200,0	1 200,0
Titres à durée indéterminée	*(note 17)*	-	-	73,3
Dettes financières à plus d'un an	*(note 17)*	63,6	72,5	24,9
Dettes financières non courantes		2 754,7	1 272,5	1 298,2
Passifs d'impôt différé	*(note 12)*	259,4	225,9	203,2
Autres dettes à long terme	*(note 18)*	178,8	177,7	104,4
Total passifs non courants		**4 603,3**	**2 894,6**	**2 824,3**
Dettes courantes				
Fournisseurs et dettes d'exploitation		1 710,8	1 384,4	1 384,4
Dettes fiscales et sociales		1 093,1	849,5	849,5
Provisions courantes	*(note 16)*	276,7	236,5	236,5
Autres dettes courantes		340,5	338,9	279,2
Dettes financières courantes	*(note 17)*	252,9	227,7	254,3
Total passifs courants		**3 674,0**	**3 037,0**	**3 003,9**
Total du Passif		**16 614,8**	**13 354,1**	**13 296,1**

** Application des normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005 (note 2).*

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

4 Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions (milliers)	Capital	Primes d'émission de fusion d'apport	Réserves consolidées	Réserves d'actions propres	Autres réserves	Réserves de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
1er janvier 2004 - IFRS (note 29)	**231 842,2**	**1 854,7**	**4 290,8**	**1 283,8**	**(273,8)**	**0,0**	**0,0**	**7 155,5**	**74,4**	**7 229,9**
Résultat net de l'exercice				823,9				823,9	34,4	858,3
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres						22,3		22,3		22,3
Différences de conversion							(84,5)	(84,5)	(1,9)	(86,4)
Total des produits et charges comptabilisés (résultat complet)				***823,9***		***22,3***	***(84,5)***	***761,7***	***32,5***	***794,2***
Réduction de capital	(7 000,0)	(56,0)	(291,1)					(347,1)		(347,1)
Plan Mondial Actionnariat salarial	705,8	5,7	27,6					33,3		33,3
Souscription plan d'options	646,2	5,2	22,6					27,8		27,8
Distribution de dividendes (y compris précompte)				(334,2)				(334,2)	(23,3)	(357,5)
Précompte reversé sur années antérieures				23,1				23,1		23,1
Variation de l'auto détention					65,2			65,2		65,2
Effet d'impôt sur annulation des actions propres				(7,4)				(7,4)		(7,4)
Stock options					8,9			8,9		8,9
Autres				8,3				8,3	(10,8)	(2,5)
31 décembre 2004 - IFRS hors IAS 32/39	**226 194,2**	**1 809,6**	**4 049,9**	**1 797,5**	**(199,7)**	**22,3**	**(84,5)**	**7 395,1**	**72,8**	**7 467,9**
Retraitements d'application IAS 32/39 (note 2)										
– Actions propres					(87,0)			(87,0)		(87,0)
– Couverture de change				1,1		7,9		9,0		9,0
– Réévaluation des instruments financiers disponibles à la vente						29,0		29,0		29,0
– Couverture métaux						5,0		5,0		5,0
– Swap de taux				(5,0)				(5,0)		(5,0)
– Put sur minoritaires MGE								0,0	3,4	3,4
– Différences de conversion							0,2	0,2		0,2
1er janvier 2005 - IFRS y compris IAS 32/39	**226 194,2**	**1 809,6**	**4 049,9**	**1 793,6**	**(286,7)**	**64,2**	**(84,3)**	**7 346,3**	**76,2**	**7 422,5**
Résultat net de l'exercice				994,3				994,3	35,2	1 029,5
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres (note 14)						35,6		35,6		35,6
Différences de conversion							285,1	285,1	8,3	293,4
Total des produits et charges comptabilisés (résultat complet)				***994,3***		***35,6***	***285,1***	***1 315,0***	***43,5***	***1 358,5***
Plans de souscription d'actions (note 14)	425,0	3,4	19,1					22,5		22,5
Dividendes distribués (note 14)				(395,4)				(395,4)	(22,9)	(418,3)
Variation de l'auto détention (note 14)					(68,7)			(68,7)		(68,7)
Stock options (note 14)					16,8			16,8		16,8
Autres [1]				7,1				7,1	(2,9)	4,2
31 décembre 2005	**226 619,2**	**1 813,0**	**4 069,0**	**2 399,6**	**(338,6)**	**99,8**	**200,8**	**8 243,6**	**93,9**	**8 337,5**

(1) Dont 4,3 millions d'euros au titre de la neutralisation des plus values sur actions propres.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

5 Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les états financiers consolidés du groupe Schneider Electric pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 février 2006 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 3 mai 2006.

Les activités principales du Groupe sont décrites dans le chapitre "Descriptif de l'entreprise et de ses activités" du rapport annuel.

Note 1 - Principes comptables

1.1 - Référentiel comptable

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du Groupe Schneider Electric sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee). Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 a été retraité conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 - *Première adoption des IFRS,* sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2005. Conformément à la recommandation de l'AMF pendant la période de transition, les options retenues pour la première application des normes internationales au 1er janvier 2004, ainsi que la nature et l'incidence des changements de principes et méthodes comptables sur le bilan d'ouverture et de clôture, et les résultats de l'exercice 2004 établis selon le référentiel comptable français, ont été présentés dans le rapport annuel de l'exercice 2004. Ces éléments sont rappelés en note 29.

Les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005, sans retraitement de l'exercice 2004, conformément à la possibilité laissée par la norme IFRS 1. L'effet de ce changement de méthode a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2005 et est décrit à la note 2. Dans la mesure où l'exercice 2004 n'est pas retraité, l'information donnée au titre de cet exercice n'est pas comparable. L'effet de ces normes sur le résultat de l'exercice 2005 n'est cependant pas significatif (voir note 26).

Le Groupe a également adopté par anticipation l'amendement de la norme IAS 19 relatif aux gains et pertes actuariels au 1er janvier 2004, et l'amendement de la norme IAS 39 relatif aux couvertures de flux intragroupe et à la juste valeur au 1er janvier 2005. Enfin, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation l'amendement à la norme IAS 1 - *Capital Disclosures,* la norme IFRS 7 - *Financial Instruments : Disclosures* (applicables de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2007). L'adoption par anticipation des interprétations IFRIC 6 – *Liabilities arising from participating in a specific market* et IFRIC 4 - *Determining whether an arrangement contains a lease* n'a pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

Pour assurer une meilleure lisibilité des états financiers, les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS, qui couvrent les deux derniers exercices. A des fins de comparabilité sur trois exercices, les états financiers des exercices 2003 et 2004 établis selon le référentiel comptable français sont rappelés en note 31. Les commentaires relatifs aux exercices 2004 et 2003 sont présentés dans les rapports annuels de ces exercices déposés auprès de l'AMF sous les numéros D05-0309 et D04-0322.

1.2 - Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

1.3 - Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (hypothèses décrites à la note 1.10),
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 15).

1.4 - Principes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif s'entend comme un contrôle exercé par tout moyen, tel que la détention d'un intérêt majoritaire en droits de vote, la détention d'intérêts minoritaires significatifs, ou des contrats ou accords avec les autres actionnaires.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que sociétés en participation et accords de coopération, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément au traitement alternatif prévu par la norme IAS 31- *Participations dans les coentreprises.*

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise ou jusqu'à la date de perte du contrôle effectif.

Les opérations et soldes intragroupe sont éliminés.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 30. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe ne sont pas consolidées.

La consolidation est réalisée à partir de comptes clos au 31 décembre de l'exercice.

1.5 - Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises.*

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir note 1.10 ci-dessous). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste "Autres produits et charges d'exploitation".

1.6 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs,
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste "Réserves de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

1.7 - Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Le traitement des couvertures de change est précisé en note 1.21.

1.8 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparement ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparement sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles.*

Les actifs incorporels (principalement des marques) acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations externes. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires. L'amortissement de ces incorporels est comptabilisé en coût des ventes ou en frais administratifs et commerciaux selon leur nature.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en autres produits et charges d'exploitation.

Marques

Les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé.

Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces marques, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de la marque ;
- pérennité de la marque en fonction de la stratégie d'intégration de la marque acquise au portefeuille de marques du Groupe.

La valeur des marques est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge au moment où elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé génèrera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 10 ans. L'amortissement des projets ainsi capitalisé est incorporé au prix de revient des produits correspondants et enregistré en "coût des ventes" lorsque les produits sont vendus.

Mise en place de progiciels

Les coûts (internes et externes) se rapportant à la mise en place de progiciels de type ERP (progiciels intégrés) sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à la phase de programmation, de codification et de tests. Ils sont amortis sur la période d'usage de tels progiciels.

1.9 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

Constructions :	20 à 40 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 10 ans
Autres :	3 à 12 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité (lignes de production par exemple) tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le calcul des amortissements lorsque cette valeur résiduelle est jugée significative.

Les amortissements sont comptabilisés en charge de l'exercice ou sont incorporés au coût de production des stocks ou au prix de revient des immobilisations incorporelles générées en interne. Ils sont donc comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes, en coût de recherche et développement ou en frais généraux et commerciaux selon les cas.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation".

Immobilisations destinées à la vente

Les immobilisations destinées à la vente ne sont plus amorties et sont présentées distinctement au bilan, sur la ligne "Immobilisations destinées à la vente" pour une valeur égale au plus faible montant entre leur coût amorti et leur valeur nette de réalisation.

Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, conformément au traitement de référence de la norme IAS 23 - *Coûts d'emprunt.*

1.10 - Dépréciations d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs,* le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité ;
- pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe à la date d'évaluation (7,5 % au 31 décembre 2005 et 8,5 % au 31 décembre 2004) majoré d'une prime de risque en fonction de la zone géographique considérée.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif testé et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent généralement aux Directions Opérationnelles (Europe, Amérique du Nord, International, Asie-Pacifique). Les activités des plates-formes de croissance constituent par ailleurs chacune une UGT.

Les écarts d'acquisition sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux UGT est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

1.11 - Actifs financiers non courants

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée de façon fiable et correspond au cours de bourse à la date de clôture.

Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Cette règle est notamment appliquée pour les titres non cotés.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres ("Autres réserves") jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts, présentés en "Autres actifs financiers non courants", sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

1.12 - Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition ou coût de production généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré) ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente.

Les pertes de valeur des stocks sont comptabilisées en coût des ventes pour la part matière et en frais généraux et commerciaux pour les produits finis.

Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts des matières et de la main d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production et la part des coûts de recherche et développement rattachable au processus de production (correspondant à l'amortissement des projets capitalisés mis en production et aux dépenses de maintenance des produits et des gammes).

1.13 - Clients et créances d'exploitation

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

1.14 - Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allégements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances de renversement identiques.

1.15 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels. D'une manière générale, tous les titres négociables sont constitués d'instruments très liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement ou équivalents. Compte tenu de la nature et des maturités de ces instruments, le risque de variation de valeur est négligeable et ces instruments sont présentés en équivalents de trésorerie.

1.16 - Actions propres

Les actions Schneider Electric SA détenues par la société mère ou par des sociétés intégrées sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

1.17 - Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent avoir des engagements dans le domaine des plans de retraites et des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et les contributions aux régimes de retraites obligatoires.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charge les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Régimes à prestations définies

Pour l'évaluation de ses régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés, et net des actifs du régime utilisables pour couvrir l'obligation.

Lorsque ce montant est un actif, l'actif reconnu est limité par le montant non encore reconnu au titre des coûts des services passés et ne peut être supérieur à la valeur actualisée de tout avantage économique à recevoir sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière, économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc) sont reconnus immédiatement dans le montant de l'engagement du Groupe, par la contrepartie d'une rubrique séparée des capitaux propres, "Autres réserves".

Régimes généraux et obligatoires et régimes multi-employeurs

Le Groupe participe dans la plupart des pays, aux régimes généraux et obligatoires ou dans certains pays à des régimes de retraites multi-employeurs. Ces régimes sont comptabilisés, en fonction de leurs termes, comme des régimes à cotisations définies ou comme des régimes à prestations définies. Dans le cas de régimes à prestations définies, le Groupe enregistre sa quote-part de l'obligation, des actifs et des coûts associés au régime.

Retraites complémentaires

Le Groupe assure des retraites complémentaires à un nombre limité de cadres dirigeants en activité ou retraités. Ces engagements sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Autres engagements sociaux

Des provisions sont enregistrées et des charges reconnues pour la couverture de frais médicaux engagés pour certains retraités du Groupe, en Europe et aux Etats-Unis.

Par ailleurs, le Groupe provisionne, pour l'ensemble de ses filiales, les engagements au titre des avantages liés à l'ancienneté (principalement médailles du travail pour les filiales françaises).

1.18 - Paiements fondés sur des actions

Des plans d'options d'achat et de souscription d'actions Schneider Electric SA sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Le Groupe accorde également à certains de ses salariés américains des avantages dont la valeur est basée sur le cours de l'action Schneider Electric SA ("Stock Appreciation Right").

Seuls les plans mis en place après le 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1er janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2 - *Paiements fondés sur des actions.*

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général trois ou quatre ans selon les pays d'attribution.

Pour valoriser les plans, le Groupe utilise le modèle binomial de Cox, Ross, Rubinstein.

La contrepartie de cette charge est enregistrée en "Réserves d'actions propres" dans le cas des plans d'option d'achat ou de souscription. Dans le cas des "Share Appreciation Rights", la contrepartie de la charge est une dette correspondant à l'avantage accordé et réévaluée à chaque clôture.

1.19 - Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques et actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2005 pour les provisions long terme est de 3,2 % (3,4 % au 31/12/2004).

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs ;
- les risques commerciaux : ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant ;
- les risques sur produits ; ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au delà des risques couverts par les assurances. Cette garantie peut atteindre 18 mois ;
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés ;

- les risques environnementaux : ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution ;
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

1.20 - Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts obligataires et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

1.21 - Instruments financiers et dérivés

Le Groupe centralise la gestion de la couverture de ses risques et utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux de change, de taux d'intérêts ou de prix de certaines matières premières.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Ainsi, le Groupe utilise des contrats tels que des contrats de "swaps", des contrats d'options ou des contrats à terme ferme selon la nature des risques à couvrir.

Couvertures de change

Le Groupe souscrit périodiquement des dérivés de change pour couvrir le risque de change associé à des opérations libellées en devises étrangères. Une partie des couvertures ont comme élément sous-jacent les créances et dettes opérationnelles enregistrées au bilan des sociétés du Groupe. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces instruments puisque l'effet de la couverture est traduit mécaniquement en comptabilité. En effet, à la clôture, les dérivés de couverture sont réévalués à leur juste valeur (mark to market) et les gains et pertes de change sont constatés en résultat financier, où ils sont compensés par les gains ou pertes de change découlant de la conversion au taux de clôture de l'exercice des créances et dettes opérationnelles libellées en devises étrangères, conformément aux dispositions de la norme IAS 21- *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*

Le Groupe peut également effectuer des opérations de couverture de flux prévisionnels qu'il s'agisse de flux d'exploitation récurrents ou d'opérations d'acquisition ou de cession de participations. En application de la norme IAS 39, ces couvertures de flux prévisionnels sont traitées comme des couvertures de flux de trésorerie futurs (Cash Flow Hedge). A la clôture, les instruments de couverture correspondant à ces couvertures sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres ("Autres réserves") jusqu'à la réalisation effective du flux couvert, et est recyclée en résultat lorsque l'élément couvert affecte lui-même le compte de résultat. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Par ailleurs, certaines créances ou prêts à long terme accordés aux filiales constituent un investissement net au sens d'IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. En application des règles relatives aux couvertures d'investissement net, l'effet des variations de change relatives à ces éléments est comptabilisé en capitaux propres et recyclé en résultat lors de la cession de l'investissement.

Couvertures de taux

Des contrats de "swaps" de taux d'intérêts permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe n'a pas retenu la comptabilité de couverture selon IAS 39 et les effets sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Couvertures d'achat de matières premières

Le Groupe souscrit également des contrats d'approvisionnement de matières premières comportant des contrats d'achats à terme, d'échanges et options, contrats destinés à couvrir le cours des matières premières pour tout ou partie des achats prévisionnels futurs de matières premières. Selon IAS 39, ces couvertures qualifient de couvertures de flux de trésorerie futurs. A la clôture, ces instruments sont enregistrés au bilan à leur juste valeur (mark to market). La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres ("Autres réserves"), puis recyclée en résultat (marge brute) lorsque le sous-jacent couvert affecte le résultat consolidé. Les effets de ces couvertures sont alors incorporés dans le prix de revient des produits vendus. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Les flux de trésorerie découlant des instruments financiers sont traités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé sur le même plan que les opérations auxquelles ils se rattachent.

Parts émises par le Fonds Commun de Créances porteur des titres à durée indéterminée

En application de SIC 12 - *Entités ad hoc* et IAS 39, le Fonds Commun de Créances porteur des TDI émis par le Groupe en 1991 est consolidé.

Les swaps liés aux TDI chez le Fonds Commun de Créances sont évalués à leur juste valeur.

Les swaps de taux d'intérêt relatifs aux TDI et souscrits directement par le Groupe sont des instruments dérivés ne qualifiant pas de couverture et sont comptabilisés à leur juste valeur avec enregistrement des variations de juste valeur en résultat financier.

Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

En application d'IAS 32 - *Instruments financiers - informations à fournir et présentation,* les engagements d'achat fermes ou conditionnels d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dette, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires.

En l'absence de doctrine comptable sur la comptabilisation de la contrepartie de cette dette, présentée en "Autres dettes à long terme", et dans l'attente d'une position de l'IFRIC sur le sujet, le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de l'écart entre le prix de rachat des intérêts minoritaires et la quote part de situation nette acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Les variations ultérieures de valeur de la dette sont comptabilisées en contrepartie de l'écart d'acquisition.

1.22 - Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués des ventes de marchandises, des prestations de service et des revenus des activités d'affaires (contrats).

Ventes de marchandises

Les ventes sont enregistrées lors du transfert de propriété (généralement FOB point d'embarquement).

Le Groupe accorde à certains de ses distributeurs des rabais calculés en fonction d'objectifs prédéterminés de ventes en valeur et en volume. Ces remises sont provisionnées dès la vente au distributeur et présentées en déduction du chiffre d'affaires.

De plus, et dans un nombre limité de cas, le Groupe négocie directement avec des clients internationaux des ventes de produits sur des bases mondiales ou nationales, sans l'intermédiaire de distributeurs et à un prix inférieur. Dans de telles situations, le Groupe indemnise ses distributeurs pour la perte de marge. Certaines filiales du Groupe peuvent aussi attribuer des escomptes financiers. Ces escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté net de l'ensemble de ces rabais et escomptes.

Prestations de services

Les revenus des prestations de services sont enregistrés sur la durée et selon les modalités du contrat. Les revenus liés aux prestations de services sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable, et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe.

Contrats à long terme

Les revenus des contrats à long terme sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement, déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat et, en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements). Lorsque les contrats comportent des clauses de performance en faveur du Groupe, celles-ci sont reconnues à l'avancement du contrat et provisionnées si les objectifs ne sont pas atteints.

Pour tous les contrats à long terme, les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

1.23 - Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 – *Résultat par Action.*

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (prix moyen de l'année) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options).

1.24 - Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement (cf. note 1.15), sous déduction des découverts et encours bancaires.

Note 2 - Application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1er janvier 2005

Les normes IAS 32 - *Instruments Financiers - Présentation et Informations à fournir* et IAS 39 - *Instruments Financiers - Reconnaissance et Evaluation* sont appliquées depuis le 1er janvier 2005.

Le tableau ci-dessous présente l'effet de cette application, par un rapprochement entre le bilan au 31 décembre 2004 et le bilan d'ouverture au 1er janvier 2005, sur les principaux postes concernés par l'application d'IAS 32 et IAS 39.

	31/12/2004 IFRS avant IAS 32 et 39	Actions propres	Réévaluation à la juste valeur	Dérivés de couverture	Dérivés non qualifiés de couverture	TDI	Put sur minoritaires	01/01/2005 IFRS avec IAS 32 et 39
Ecarts d'acquisition	4 462,3						76,7	4 539,0
Actifs financiers disponibles à la vente	154,3		44,2					198,5
Actifs d'impôt différé	830,3				1,0	1,4		832,7
Autres créances	529,1			19,9	1,8			550,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 062,8	(87,0)						975,8
Autres actifs	6 257,3							6 257,3
Total de l'actif	**13 296,1**	**(87,0)**	**44,2**	**19,9**	**2,8**	**1,4**	**76,7**	**13 354,1**
Réserves consolidées, nettes d'impôt	1 797,5				(1,2)	(2,7)		1 793,6
Réserves d'actions propres	(199,7)	(87,0)						(286,7)
Autres réserves, nettes d'impôt	22,3		29,0	12,9				64,2
Réserves de conversion	(84,5)				0,2			(84,3)
Total des Capitaux propres Groupe	*7 395,1*	*(87,0)*	*29,0*	*12,9*	*(1,0)*	*(2,7)*	*0,0*	*7 346,3*
Intérêts minoritaires	72,8						3,4	76,2
Titres à durée indéterminée	73,3					(73,3)		0,0
Dettes financières à plus d'un an	24,9					47,6		72,5
Passif d'impôt différé	203,2		15,2	7,0	0,5			225,9
Dettes financières courantes	254,3					(26,6)		227,7
Autres dettes long terme	104,4						73,3	177,7
Autres dettes courantes	279,2				3,3	56,4		338,9
Autres passifs	4 888,9							4 888,9
Total du passif	**13 296,1**	**(87,0)**	**44,2**	**19,9**	**2,8**	**1,4**	**76,7**	**13 354,1**

2.1 - Actions propres

Selon IAS 32, les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres, quel que soit l'objectif de leur détention. Dans les comptes publiés au 31 décembre 2004, 87 millions d'euros d'actions propres étaient classées en valeurs mobilières de placement dans les disponibilités et ont été déduites des capitaux propres.

2.2 - Actifs financiers disponibles à la vente

En application de la norme IAS 39, les titres de participation non consolidés sont désormais qualifiés d'"actifs financiers disponibles à la vente". Ces actifs sont évalués à leur juste valeur (valeur de marché pour les titres cotés) au bilan et les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres ("Autres réserves").

La revalorisation de ces titres au 1er janvier 2005 s'élève à 44,2 millions d'euros.

2.3 - Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur selon IAS 39 alors que ces instruments étaient généralement mentionnés en engagements hors bilan dans les comptes français. La contrepartie des variations de juste valeur dépend de la qualification de ces instruments au regard des règles de couverture selon IAS 39.

Les instruments de couverture de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs en IAS 39 ont été inscrits au bilan ("Autres créances") pour 12,2 millions d'euros par la contrepartie des capitaux propres, dans une catégorie distincte "Autres réserves".

Les instruments affectés à la couverture de flux futurs d'achat de métaux ont été comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur (7,7 millions d'euros en "Autres créances") par la contrepartie des capitaux propres, dans une catégorie distincte ("Autres réserves").

2.4 - Instruments dérivés ne qualifiant pas de couverture

Certains dérivés, ne qualifiant pas de couverture selon IAS 39, ont été enregistrés au bilan pour leur juste valeur (1,8 millions d'euros à l'actif et 3,3 millions d'euros au passif) par la contrepartie des réserves consolidées. Il s'agit principalement de couvertures de taux sur des emprunts intra-groupe.

2.5 - Titres à durée indéterminée

En normes françaises, les titres à durée indéterminée émis par le Groupe en 1991 étaient comptabilisés en dettes financières pour leur valeur nominale. Les swaps de taux d'intérêt attachés à cet instrument étaient comptabilisés en engagements hors bilan.

En application de l'interprétation SIC 12 et de la norme IAS 39, le Groupe a consolidé le Fonds Commun de Créances porteur des TDI. Les swaps liés au TDI chez le fonds commun de créance ont été évalués à leur juste valeur.

Les swaps de taux d'intérêt sur le TDI souscrits directement par le Groupe sont des instruments dérivés ne qualifiant pas de couverture et doivent être également comptabilisés à leur juste valeur avec enregistrement des variations de juste valeur en résultat financier.

Au 1er janvier 2005, les valeurs de la dette et des swaps associés sont les suivantes :

- la valeur de la dette et la juste valeur des swaps dans le fonds commun de créances s'élèvent à 21 millions d'euros,
- la juste valeur des swaps associés souscrits directement par le Groupe est de 56,4 millions d'euros.

2.6 - Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a accordé des options de vente (put) de participation à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale. Ces engagements figuraient en engagements hors bilan dans les comptes établis selon le référentiel français au 31 décembre 2004.

Selon IAS 32, ces engagements doivent être comptabilisés en dettes à leur juste valeur, qui correspond au prix de rachat des minoritaires. Ainsi qu'indiqué en note 1.21, en l'absence de doctrine comptable sur la comptabilisation de la contrepartie de cette dette et dans l'attente d'une position de l'IFRIC sur ce sujet, le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de l'écart entre la valorisation de l'option de vente et le montant des intérêts minoritaires correspondants.

Note 3 - Evolution du périmètre de consolidation

3.1 - Variations de périmètre

Les comptes consolidés du Groupe, établis au 31 décembre 2005, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 30. Le périmètre retenu au 31 décembre 2005 peut se résumer de la façon suivante :

(Nombre de sociétés)	31.12.2005		31.12.2004		31.12.2003	
	France	Etranger	France	Etranger	France	Etranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	69	366	65	328	52	266
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	-	-	-	-	1	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1	3	2	5	2	7
Sous total par zone	**70**	**369**	**67**	**333**	**55**	**274**
Total	**439**		**400**		**329**	

Les principales variations de périmètre sur 2005 sont les suivantes :

Acquisitions de l'exercice

Le 14 avril 2005, le Groupe a procédé à l'acquisition de 100 % du capital de Power Measurement Inc.
Cette entreprise canadienne est l'une des entreprises leaders dans la conception, la production et la commercialisation de systèmes de gestion de l'énergie. Cette société est consolidée depuis cette date par intégration globale dans les comptes du Groupe.

Le 30 mai 2005, le Groupe a procédé à l'acquisition de 50,9 % du capital de ELAU Administration Gmbh portant ainsi sa participation de 49,1 % à 100 %. Le groupe ELAU est consolidé par mise en équivalence jusqu'au 31 mai 2005 et est intégré globalement à compter du 1er juin 2005.

Le 29 juillet 2005, le Groupe a procédé à l'acquisition de la division Automatismes du Bâtiment du groupe Invensys en Europe et au Moyen-Orient (ABS EMEA), consolidée depuis cette date par intégration globale.

Le 24 août 2005, le Groupe a acquis la totalité du capital de Juno Lighting Inc., société leader des équipements d'éclairage sur les marchés résidentiels et commerciaux américains. Juno Lighting Inc. est consolidée depuis cette date par intégration globale.

Le 4 octobre 2005, le Groupe a acquis 100 % du capital de BEI Technologies Inc., société américaine spécialiste dans le domaine des capteurs adaptés. BEI Technologies est intégrée globalement dans les comptes du Groupe depuis le 1er octobre 2005.

Les éléments relatifs à la détermination des écarts d'acquisition résultant de ces opérations sont présentés dans la note 4.

Entrées dans le périmètre

La société SE Relays, regroupant les actifs relatifs à l'activité de Magnecraft acquis en décembre 2004, est consolidée à compter du 1er janvier 2005.

La société Abacus, acquise en novembre 2004, a été fusionnée au 1er janvier 2005 dans la société TAC Americas et est consolidée par intégration globale depuis cette date.

Acquisitions en cours

Le 19 octobre 2005, le Groupe a annoncé un accord portant sur l'acquisition de la totalité du capital de la société australienne Citect, spécialiste des systèmes SCADA (supervision, contrôle et acquisition de données) et MES (systèmes de suivi de la production). L'offre du Groupe a été amendée le 25 janvier 2006, suite à une offre concurrente déposée début janvier 2006 (voir note 28 – Evénements postérieurs à la clôture).

Le 2 novembre 2005, le Groupe a annoncé l'acquisition des actifs de la société américaine Silicon Power Corporation dans l'activité relais statiques, commercialisés sous la marque Crydom.

Ces deux opérations sont soumises à l'approbation des autorités de la concurrence et d'autres conditions d'usage, et seront consolidées au 1er semestre 2006. Ces opérations n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2005.

3.2 - Impact des variations de périmètre sur les données de l'exercice 2005

L'impact des variations de périmètre sur les états financiers du Groupe est le suivant :

Effets sur le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice 2005

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et le résultat net du Groupe au titre de l'exercice 2005, incluant les contributions des entités acquises en année pleine, c'est-à-dire comme si ces acquisitions avaient été réalisées au 1er janvier 2005.

	2005 Publié	2005 Avec effet des acquisitions en année pleine
Chiffre d'affaires	11 678,8	12 138,1
Résultat d'exploitation	1 565,3	1 628,6
Taux de marge opérationnelle	*13,4 %*	*13,4 %*
Résultat net	994,3	1 026,1

Effets sur la trésorerie du Groupe

Les variations de périmètre ont un effet net sur la trésorerie au 31 décembre 2005 de (1 267,3) millions d'euros, qui se détaille comme suit :

	2005
Acquisitions	(1 276,1)
Trésorerie décaissée	*(1 297,3)*
Trésorerie acquise	*62,2*
Dette des sociétés acquises	*(41,0)*
Cessions	10,0
Autres opérations	(1,2)
Investissement financier net	**(1 267,3)**

Effets sur le bilan au 31 décembre 2005

Au 31 décembre 2005, la contribution des entités acquises au cours de l'exercice aux principaux postes du bilan s'analyse comme suit :

	31/12/2005 Publié	dont contribution des acquisitions
Ecarts d'acquisition	5 878,8	1 102,3
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 906,5	308,1
Besoin en fonds de roulement	2 512,5	138,2

	2004 Publié	2005 Hors acquisitions	2005 Contribution des acquisitions	2005 Publié
Chiffre d'affaires	10 349,3	11 392,4	286,4	11 678,8
Résultat d'exploitation	1 286,4	1 525,2	40,1	1 565,3
Taux de marge opérationnelle	*12,4 %*	*13,4 %*	*14,0 %*	*13,4 %*
Résultat net - Part du Groupe	823,9	967,6	26,7	994,3

Note 4 - Ecarts d'acquisition

4.1 - Principaux écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe ainsi que leur affectation aux actifs (Unités génératrices de trésorerie) sont présentés ci-dessous :

	Année d'acquisition	Actifs de rattachement (1)	31.12.2005 Net	01.01.2005 Net	31.12.2004 Net
Square D Company	1991	(A)	1 167,1	1 010,0	1 010,0
Groupe Lexel	1999	EOD	869,2	872,5	872,5
TAC/ Andover/ Abacus	2003 à 2005	BA	637,2	563,9	563,9
MGE UPS (2)	2000 à 2004	SP	559,0	546,1	469,4
BEI Technologies	2005	CSC	390,3	-	-
Juno Lighting Inc.	2005	NAOD	335,2	-	-
Telemecanique	1988	(A)	462,6	462,6	462,6
Clipsal	2004	APOD	261,0	245,0	245,0
Power Measurement Inc.	2005	NAOD	162,7	-	-
Crouzet Automatismes	2000	CSC	162,6	161,9	161,9
ABS Invensys	2005	BA	118,8	-	-
Positec	2000	EOD	105,9	105,9	105,9
Kavlico	2004	CSC	89,6	106,9	106,9
Merlin Gerin	1992	(A)	87,2	87,2	87,2
Digital Electronics	2002	APOD	84,1	83,7	83,7
ELAU	2004 et 2005	EOD	55,3	6,6	6,6
Federal Pioneer	1990	NAOD	60,1	50,2	50,2
Infra +	2000 à 2004	EOD	43,1	43,1	43,1
Mita Holding	1999	EOD	41,9	40,7	40,7
PDL	2001	APOD	35,1	33,5	33,5
SE Relays	2005	NAOD	13,9	-	-
Autres filiales (3)		APOD / EOD	136,9	119,2	119,2
Total			**5 878,8**	**4 539,0**	**4 462,3**

(1) Unités génératrices de trésorerie auxquelles sont principalement affectés les écarts d'acquisition.
EOD : Division Europe ; NAOD : Division Amérique du Nord ; APOD : Division Asie-Pacifique ;
IIOD : Division Internationale ; CSC : Customized Sensors & Controls ; BA : Building Automation ; SP : Secured Power.
(2) Dont 75,4 M€ relatifs à l 'engagement de rachat des minoritaires au 31/12/2005 (76,7 M€ au 1/1/2005).
(3) Environ 50 entités.

(A) Les écarts d'acquisition de Square D, Telemecanique et Merlin Gerin ont été affectés selon une clé représentant les résultats opérationnels par zone à la date d'acquisition :

	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du Monde
Square D	9 %	80 %	10 %	1 %
Telemecanique	71 %	0 %	20 %	9 %
Merlin Gerin	62 %	10 %	20 %	8 %

4.2 - Mouvements de la période

Les principaux mouvements de l'année sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2005	2004
Ecarts d'acquisition nets à l'ouverture	**4 462,3**	**3 512,8**
Effet de l'application des normes IAS 32/39 au 01.01.2005	76,7	
Acquisitions	1 079,5	1 151,9
Cessions	-	(8,3)
Perte de valeur	(8,4)	-
Effet des variations de change	301,5	(128,2)
Reclassement / Affectation	(32,8)	(65,9)
Ecarts d'acquisition nets à la clôture	**5 878,8**	**4 462,3**
Pertes de valeur cumulées à la clôture	**(8,4)**	**-**

4-3 - Acquisitions

Les acquisitions de l'année 2005 concernent essentiellement Power Measurement Inc., Juno Lighting Inc., BEI Technologies Inc., ABS EMEA, ELAU, Abacus et SE Relays (Magnecraft) (voir note 3).

Power Measurement Inc. (PMI)

Power Measurement Inc. est consolidé par intégration globale à compter du 14 avril 2005. L'écart d'acquisition s'élève à 192 millions de dollars, soit 162,7 millions d'euros au 31 décembre 2005, et a été déterminé de la façon suivante :

	En millions de dollars	En millions d'euros *
Coût d'acquisition	**213,8**	**164,7**
Situation nette au 14/04/05 (1)	11,5	8,9
Incorporels reconnus (portefeuilles clients)	20,0	15,4
Réévaluation des autres actifs et passifs acquis (2)	(9,7)	(7,5)
Situation nette réévaluée au 14 avril 2005	**21,8**	**16,8**
Ecart d'acquisition	**192,0**	**147,9**

** Conversion au cours d'acquisition soit 1$ = 0,770297 €.*
(1) Hors écarts d'acquisition antérieurs.
(2) Dont (5,3) MUS$ d'impôt différé passif.

Le Groupe dispose d'un délai courant jusqu'au 14 avril 2006 pour finaliser l'affectation du coût d'acquisition.

Juno Lighting Inc.

Juno Lighting Inc. est consolidé par intégration globale à compter du 24 août 2005. L'écart d'acquisition s'élève à 395,5 millions de dollars, soit 335,2 millions d'euros au 31 décembre 2005, et a été determiné de la façon suivante :

	En millions de dollars	En millions d'euros *
Coût d'acquisition	**619,8**	**505,1**
Situation nette au 24 août 2005	96,2	78,4
Marque	114,3	93,1
Autres incorporels reconnus (portefeuilles clients)	96,6	78,7
Réévaluation des autres actifs et passifs acquis (1)	(82,8)	(67,5)
Situation nette réévaluée au 24 août 2005	**224,3**	**182,8**
Ecart d'acquisition	**395,5**	**322,3**

** Conversion au cours d'acquisition soit 1$ = 0,814863 €.*
(1) Dont (98) MUS$ d'impôt différé passif résultant des réévaluations d'actifs.

Le Groupe a la possibilité de finaliser l'affectation du coût d'acquisition, en particulier l'évaluation des actifs incorporels, jusqu'au 24 août 2006.

BEI Technologies Inc.

BEI Technologies Inc. est consolidée par intégration globale depuis le 1er octobre 2005. L'identification et l'évaluation des actifs et passifs acquis est en cours à la clôture de l'exercice et sera finalisée dans un délai courant jusqu'au 1er octobre 2006.

Cette acquisition, réalisée à un prix de 451 millions d'euros génère un écart d'acquisition de 460 millions de dollars soit 390 millions d'euros au 31 décembre 2005.

ABS EMEA

Les activités Automation Building Systems en Europe et au Moyen-Orient sont consolidées dans les comptes du Groupe depuis le 1er août 2005.

Cette acquisition, réalisée à un prix d'environ 135 millions de dollars, fera l'objet en 2006 d'un ajustement de prix fondé essentiellement sur les éléments de besoin en fonds de roulement. L'écart d'acquisition au 31 décembre 2005 s'élève à 118,8 millions d'euros et son affectation sera finalisée d'ici au 1er août 2006.

ELAU

Le groupe ELAU est consolidé par intégration globale depuis le 1er juin 2005. Les acquisitions successives de 49,1 % au 1er juin 2004 et 50,9 % au 30 mai 2005 pour un montant de 70 millions d'euros génèrent un écart d'acquisition de 55,3 millions d'euros.

Le Groupe a la possibilité de finaliser l'identification des actifs et passifs acquis, en particulier l'évaluation des actifs incorporels, jusqu'au 1er juin 2006.

Abacus / SE Relays

La consolidation par intégration globale de ces sociétés acquises en 2004, à compter du 1er janvier 2005, se traduit par la comptabilisation d'un écart d'acquisition d'un montant respectif de 16,9 et 13,9 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Autres variations

L'application des normes IAS 32 et 39 au 1er janvier 2005 a eu pour effet de comptabiliser l'option de vente accordée par le Groupe aux actionnaires minoritaires du groupe MGE. La reconnaissance de ces options de vente a pour contrepartie la constatation d'un goodwill pour 76,7 millions d'euros tel que décrit à la note 2. Ce montant a été réévalué à 75,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

En outre, le prix d'acquisition des intérêts acquis en 2004 a été réévalué sur la base des résultats du groupe MGE au 30 septembre 2005, conformément à la clause d'earn-out du pacte d'actionnaires en vigueur. Le prix a ainsi été définitivement ajusté de 38,2 millions d'euros, soit une augmentation de 14,2 millions d'euros par rapport à l'évaluation de l'earn-out au 31 décembre 2004. Le goodwill relatif à cette acquisition a été mécaniquement augmenté du même montant.

La reconnaissance des incorporels de Kavlico Inc. pour un montant de 24 millions d'euros, nets d'impôts différés, dont 12 millions d'euros pour la marque, a réduit d'autant le montant de l'écart d'acquisition constaté lors de la première consolidation de Kavlico en 2004.

La mise en œuvre de tests d'impairment n'a pas conduit le Groupe à enregistrer de perte de valeur. Les dépréciations constatées sur la période concernent divers écarts d'acquisition de valeur individuelle non significative, principalement en Europe, et ont été enregistrées en "Autres produits et charges d'exploitation" (note 25).

Les principales variations de taux de change concernent les écarts d'acquisition en dollars américains et en dollars australiens.

Note 5 - Immobilisations incorporelles

5.1 - Variation des immobilisations incorporelles

	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Autres incorporels	Total
Valeurs brutes					
Situation au 31.12.04	**617,8**	**390,6**	**76,9**	**145,1**	**1 230,4**
Acquisitions	-	52,9	-	17,5	70,4
Création en interne	-	33,6	108,9	-	142,5
Cessions / mises au rebut	-	(17,4)	-	(2,6)	(20,0)
Ecarts de conversion	18,4	12,8	1,2	18,7	51,1
Reclassement	14,4	12,7	(0,5)	40,4	67,0
Variation de périmètre et divers	93,8	1,5	0,3	91,5	187,1
Situtation au 31.12.2005	**744,4**	**486,7**	**186,8**	**310,6**	**1 728,5**
Amortissements et pertes de valeur					
Situation au 31.12.2004	**(2,5)**	**(228,9)**	**(15,0)**	**(89,5)**	**(335,9)**
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	-	(67,9)	(8,5)	(21,9)	(98,3)
Reprises d'amortissements	-	17,0	-	2,5	19,5
Ecarts de conversion	-	(8,4)	(0,3)	(6,7)	(15,4)
Reclassement	-	(1,0)	1,8	1,0	1,8
Variation de périmètre et divers	(1,2)	(1,6)	-	1,7	(1,1)
Situation au 31.12.2005	**(3,7)**	**(290,8)**	**(22,0)**	**(112,9)**	**(429,4)**
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2004	**615,3**	**161,7**	**61,9**	**55,6**	**894,5**
Au 31 décembre 2005	**740,7**	**195,9**	**164,8**	**197,7**	**1 299,1**

Les opérations d'acquisitions de l'exercice se sont traduites par la reconnaissance de la marque Juno Lighting ainsi que d'autres incorporels constitués essentiellement de brevets et portefeuilles de clients. Par ailleurs, la finalisation de l'évaluation de Kavlico, société acquise en 2004, a conduit le Groupe à reconnaître la marque et d'autres incorporels, reclassés en contrepartie du goodwill (voir notes 4 et 5.2).

Un projet de développement d'un modèle de paramétrage SAP commun à l'ensemble du Groupe est en cours et se traduit par la capitalisation de 33,6 millions d'euros de coûts en 2005.

5.2 - Marques

A la clôture de l'exercice, les principales marques reconnues sont les suivantes :

	31.12.2005 Net	31.12.2004 Net
MGE UPS	300,0	300,0
Clipsal	158,0	145,8
Tour Andover Controls	121,2	120,6
Juno Lighting	96,9	-
Digital Electronics	39,3	39,1
Kavlico	13,1	-
Security International	6,3	5,5
Autres	5,9	4,3
Total	**740,7**	**615,3**

Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont par conséquent pas amorties. Au 31 décembre 2005, la réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des marques n'a pas conduit à constater de perte de valeur.

Note 6 - Immobilisations corporelles

6.1 - Variation des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes					
Situation au 31.12.2004	**87,2**	**875,8**	**2 544,4**	**581,3**	**4 088,7**
Acquisitions	5,3	25,5	153,1	124,2	308,1
Cessions	(5,3)	(38,6)	(96,0)	(102,0)	(241,8)
Ecarts de conversion	5,4	29,5	99,8	31,0	165,6
Reclassement	1,1	10,8	19,3	(67,3)	(36,2)
Variation de périmètre et divers	14,0	54,5	84,7	23,7	176,9
Situation au 31.12.2005	**107,7**	**957,5**	**2 805,3**	**590,8**	**4 461,2**
Amortissements et pertes de valeur					
Situation au 31.12.2004	**(13,6)**	**(452,3)**	**(1 818,4)**	**(347,6)**	**(2 631,9)**
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(2,3)	(37,3)	(202,6)	(39,2)	(281,5)
Reprises d'amortissements	1,0	23,9	88,2	86,3	199,5
Ecarts de conversion	(1,1)	(10,3)	(64,7)	(20,1)	(96,2)
Reclassement	-	8,6	17,8	0,8	27,2
Variation de périmètre et divers	-	(8,6)	(52,6)	(16,5)	(77,7)
Situation au 31.12.2005	**(16,0)**	**(476,0)**	**(2 032,3)**	**(336,4)**	**(2 860,6)**
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2004	**73,6**	**423,5**	**726,0**	**233,7**	**1 456,7**
Au 31 décembre 2005	**91,7**	**481,5**	**773,0**	**254,4**	**1 600,6**

Les immobilisations corporelles disponibles à la vente, présentées séparément pour 6,8 millions d'euros correspondent à certains bâtiments mis en vente en France, dont la cession devrait être effective au premier semestre 2006.

Les reclassements correspondent principalement aux mises en service d'immobilisations.

6.2 - Locations - financement

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations en location financement suivantes :

	31.12.2005	31.12.2004
Terrains	2,1	2,7
Constructions	63,6	80,0
Installations techniques, matériels et outillages et autres	31,5	39,6
Autres immobilisations corporelles	1,0	10,6
Immobilisations incorporelles	0,3	4,4
Amortissements cumulés	(60,5)	(87,0)
Immobilisations en location-financement	**37,9**	**50,3**

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2005 se détaillent comme suit :

	Paiements minimaux	Paiements minimaux actualisés
Moins d'un an	2,8	2,8
Plus d'un an et moins de 5 ans	6,2	6,0
5 ans et plus	2,0	1,9
Total des engagements de loyer	**11,0**	**10,7**

6.3 - Locations simples

La charge locative des exercices 2005 et 2004 s'analyse comme suit :

	2005	2004
Loyers	94,4	84,4
Loyers conditionnels	1,2	1,1
Sous-location	(3,6)	(1,8)
Total charge locative	**92,0**	**83,7**

Les engagements de location simple s'analysent comme suit au 31 décembre 2005 :

	Paiements minimaux	Paiements minimaux actualisés
Moins d'un an	87,7	87,7
Plus d'un an et moins de 5 ans	186,7	180,4
5 ans et plus	124,6	120,4
Total des engagements de loyer	**399,0**	**388,5**

Note 7 - Titres de participation mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

	% de détention		Quote-part de situation nette		Quote-part de résultat	
	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004
Clipsal Asia Holdings Ltd	50,0 %	50,0 %	41,9	41,1	(5,3)	(2,8)
ELAU Administration GmbH (1)	-	49,1 %	-	16,8	0,8	0,8
Delta Dore Finance	20,0 %	20,0 %	11,9	11,5	1,2	1,4
VA Tech Schneider HV GmbH (2)	-	-	-	-	-	(0,8)
Entivity (2)	-	-	-	-	-	(0,5)
Autres	N/A	N/A	(5,6)	(4,1)	(0,3)	(1,7)
Total	**-**	**-**	**48,2**	**65,3**	**(3,6)**	**(3,6)**

(1) Voir notes 3 et 4.
(2) Sociétés cédées au cours de l'année 2004.

Le Groupe a annoncé le 12 janvier 2006 le rachat de la totalité du capital du groupe Clipsal Asia (voir note 28 - Evénements postérieurs à la clôture).

La participation du Groupe dans Clipsal Asia Holdings a été mise en équivalence au 31 décembre 2005 sur la base de comptes provisoires non audités.

a) Bilan consolidé de Clipsal Asia

*(en millions d'euros) **	31.12.2005 estimé	31.12.2004 définitif
Actifs non courants	53,4	44,8
Actifs courants	119,3	108,3
Total Actif	**172,7**	**153,1**
Capitaux propres	83,3	80,8
Intérêts minoritaires	6,7	4,2
Passifs non courants	2,2	2,0
Passifs courants	80,5	66,1
Total Passif	**172,7**	**153,1**

** Conversion au taux de clôture 2005 : 1 HKD = 0,109321 EUR*
2004 : 1 HKD = 0,094446 EUR.

b) Compte de résultat consolidé de Clipsal Asia

*(en millions d'euros) **	31.12.2005 estimé	31.12.2004 définitif
Chiffre d'affaires	120,5	108,2
Résultat d'exploitation	**(4,1)**	**(3,8)**
Résultat financier	(1,8)	(1,5)
Résultat exceptionnel	-	-
Impôts	(1,2)	(1,2)
Intérêts minoritaires	(2,0)	(0,7)
Résultat net part du groupe Clipsal Asia Holding	**(9,1)**	**(7,2)**

** Conversion au taux moyen 2005 : 1 HKD = 0,103137 EUR*
2004 : 1 HKD = 0,103339 EUR.

Note 8 - Actifs financiers non courants

8.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente, essentiellement constitués de titres de participation, sont détaillés ci-dessous :

	31.12.2005		31.12.2005		01.01.2005*	31.12.2004
	% détenu	Valeur brute	Réévaluation / Dépréciation	Juste valeur	Juste valeur	Valeur nette
I – Titres cotés						
AXA (1)	0,40 %	82,1	158,2	240,3	120,9	76,7
Gold Peak Industries Holding Ltd	10,06 %	10,6	(6,0)	4,6	10,1	10,1
Autres	-	38,0	-	38,0	5,5	5,5
Total titres cotés		**130,7**	**152,2**	**282,9**	**136,5**	**92,3**
II – Titres non cotés						
SE Relays LLC (2)	100,00 %	-	-	-	26,5	26,5
Eb@se France (3)	100,00 %	20,7	(20,7)	0,0	-	-
Abacus Engineered Systems (2)	100,00 %	-	-	-	16,8	16,8
Comipar	4,15 %	16,4	(16,4)	0,0	-	-
Legrand	NS	10,1	-	10,1	-	-
Easy Plug SAS (3)	50,00 %	8,8	(8,8)	0,0	-	-
Paramer (4)	98,96 %	7,3	(1,5)	5,8	5,5	5,5
SE Venture	100,00 %	6,6	(6,6)	0,0	-	-
Simak (4)	98,50 %	5,5	(0,5)	5,0	4,5	4,5
Autres (5)	-	29,1	(17,5)	11,6	8,7	8,7
Total titres non cotés		**104,5**	**(72,0)**	**32,5**	**62,0**	**62,0**
Total Actifs financiers disponibles à la vente		**235,2**	**80,2 ****	**315,4**	**198,5**	**154,3**

** Application des normes IAS 32/39 à compter du 1er janvier 2005.*
*** Dont -5,7 M€ de perte de valeur nette comptabilisée au compte de résultat au 31 décembre 2005.*
(1) Ex-FINAXA.
(2) Participations consolidées à partir du 1er janvier 2005.
(3) Participations déconsolidées – en cours de liquidation.
(4) Sociétés sans activité.
(5) Valeur unitaire brute inférieure à 5 M€.

La juste valeur correspond au cours de clôture pour les titres cotés sur un marché actif et à la valeur nette comptable pour les titres non cotés. La réévaluation des titres cotés, comptabilisée en "Autres réserves" dans les capitaux propres (note 14.7) s'élève à 115,6 millions d'euros au titre de l'exercice, dont 114 millions d'euros concernant les titres AXA (ex-FINAXA).

Lors de l'échange entre les titres AXA et FINAXA, l'écart de réévaluation a été maintenu dans les capitaux propres.

Les autres titres cotés sont essentiellement constitués d'un portefeuille d'actions et obligations diversifiées.

Les titres non cotés incluent des titres Legrand pour 10,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2005, obtenus dans le cadre du mécanisme d'échange de titres Schneider Electric contre des titres Legrand mis en place lors de la cession de Legrand par Schneider en 2002. Ces titres ont été revendus à Legrand SAS en janvier 2006.

8.2 - Autres actifs financiers non courants

	31.12.2005			31.12.2004
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Crédit vendeur sur cession des titres Legrand (1)	176,8	-	176,8	167,9
Créance sur cession VA Tech Schneider HV GmbH (2)	-	-	-	17,5
Disponibilités bloquées sur l'acquisition de Clipsal	41,4	-	41,4	35,6
Créances rattachées à des participations et prêts	14,5	(0,5)	14,0	18,7
Autres	57,6	(8,4)	49,2	48,4
Autres actifs financiers non courants	**290,3**	**(8,9)**	**281,4**	**288,1**

(1) Octroi d'un crédit vendeur de 150 millions d'euros, mis en place en 2002, portant intérêts au taux de 5,5 % capitalisés et remboursable en priorité sur tout produit de cession d'une part quelconque de la détention actuelle par l'investisseur. La durée maximale du crédit est contractuellement de 13 ans.

(2) Remboursée en janvier 2005.

Note 9 - Stocks et En-cours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

	31.12.2005	31.12.2004
Valeur brute :		
Matières premières	739,7	613,7
En-cours	333,2	297,3
Produits intermédiaires et finis	579,2	504,8
Marchandises	211,9	194,8
Valeur brute des stocks	**1 864,0**	**1 610,6**
Perte de valeur :		
Matières premières	(97,9)	(70,4)
En-cours	(21,8)	(21,0)
Produits intermédiaires et finis	(63,9)	(54,8)
Marchandises	(43,8)	(55,0)
Perte de valeur	**(227,4)**	**(201,2)**
Valeur nette :		
Matières premières	641,8	543,3
En-cours	311,4	276,3
Produits intermédiaires et finis	515,3	450,0
Marchandises	168,1	139,8
Valeur nette des stocks	**1 636,6**	**1 409,4**

Sur la période, la perte de valeur sur stocks enregistrée en résultat s'élève à -11,7 millions d'euros dont -7,8 millions d'euros en coûts des ventes pour la part matière et -3,9 millions d'euros en coûts commerciaux pour les produits finis.

Note 10 - Clients et créances d'exploitation

	31.12.2005	31.12.2004
Créances clients	2 204,4	1 772,5
Clients, effets à recevoir	417,5	396,2
Avances fournisseurs	71,4	63,0
Clients et créances d'exploitation, brutes	**2 693,3**	**2 231,7**
Perte de valeur	(106,6)	(96,0)
Clients et créances d'exploitation, nettes	**2 586,7**	**2 135,7**

Les créances clients résultent des ventes aux clients finaux, lesquels sont géographiquement et économiquement largement répartis. En conséquence, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration majeure du risque de crédit.

Les créances clients et comptes rattachés sont exclusivement des créances à moins d'un an.

Note 11 - Autres créances et charges constatées d'avance

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Autres débiteurs	481,1	351,6	351,6
Créance de précompte*	76,0	-	-
Créance de carry-back**	97,0	97,0	97,0
Instruments dérivés	14,8	21,7	-
Actifs de couverture (avantages au personnel)**	7,0	-	-
Charges constatées d'avance	107,1	80,5	80,5
Total	**783,0**	**550,8**	**529,1**

Dont part à plus d'un an : 50,7 M€.* * Echéance à plus d'un an.*

La créance de précompte correspond au versement de 76 millions d'euros à l'Etat français dans le cadre de la réforme du régime fiscal des distributions, au titre d'un prélèvement exceptionnel de 25 % sur les dividendes distribués en 2005.

Le Groupe détient par ailleurs une créance de carry-back de 97 millions d'euros vis-à-vis de l'Etat français, en complément des déficits reportables comptabilisés en impôts différés actifs (voir note 12).

Note 12 - Impôt sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale des entités qu'elles détiennent. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SAS.

12.1 Analyse de la charge d'impôt

	2005	2004
Impôt courant		
France	(15,7)	(13,5)
Etranger	(314,8)	(265,9)
Total	**(330,5)**	**(279,4)**
Impôts différés		
France	(93,8)	(72,7)
Etranger	(3,2)	(13,0)
Total	**(97,0)**	**(85,8)**
(Charge) / Produit d'impôt	**(427,5)**	**(365,2)**

12.2 - Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

	2005	2004
Résultat net (part du Groupe)	**994,3**	**823,9**
(Charge) / Produit d'impôt	(427,5)	(365,2)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	(8,4)	-
Intérêts minoritaires	(35,2)	(34,4)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(3,6)	(3,6)
Résultat avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	**1 469,0**	**1 227,1**
Taux d'impôt théorique	34,93 %	35,43 %
Charge d'impôt théorique	**(513,1)**	**(434,8)**
Eléments en rapprochement :		
Ecart de taux France/Etranger	51,2	46,2
Effet de la variation du taux d'impôt en France*	-	(14,3)
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	32,8	24,4
Effets des déficits fiscaux	1,0	1,2
Autres différences permanentes	0,6	12,1
(Charge) / Produit net d'impôt réel	(427,5)	(365,2)
Taux effectif d'impôt	**29,10 %**	**29,76 %**

** Applicable en 2005 et au-delà.*

12.3 - Ventilation des impôts différés par nature

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Impôts différés - Actif			
Déficits et crédits d'impôt reportables	377,2	463,2	463,2
Provisions pour retraites et engagements similaires	394,2	321,9	342,9
Pertes de valeur des créances clients et des stocks	57,6	52,6	52,6
Provisions et charges à payer non déductibles	114,7	85,2	85,2
Autres	116,3	127,2	103,8
Compensation IDA/IDP	(265,0)	(217,4)	(217,4)
Impôts différés actifs	**795,0**	**832,7**	**830,3**
Impôts différés – Passif			
Différentiel entre amortissement comptable et fiscal	(106,7)	(101,4)	(101,4)
Marques et autres immobilisations incorporelles	(282,1)	(193,4)	(193,4)
Dépenses de R&D capitalisées	(22,5)	(18,2)	(16,1)
Passifs d'impôt sur instruments de dette	(59,3)	(53,3)	(53,3)
Autres	(53,7)	(77,0)	(56,4)
Compensation IDA/IDP	265,0	217,4	217,4
Total impôts différés passifs	**(259,4)**	**(225,9)**	**(203,2)**

Les reports déficitaires activés au 31 décembre 2005 sont localisés majoritairement en France (371 millions d'euros) et dans d'autres pays européens dont la fiscalité permet le report illimité des déficits.

Au 31 décembre 2005, le montant des actifs d'impôt différés non reconnus s'élève à 17,7 millions d'euros.

12.4 - Impôt constaté dans les capitaux propres

Le montant d'impôt relatif à des éléments imputés en capitaux propres s'élève à 16,3 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre (11,5) millions d'euros au 31 décembre 2004.

L'effet d'impôt de l'exercice concerne essentiellement l'application des normes IAS 32/39, pour (20,3) millions d'euros à l'ouverture et + 2,1 millions d'euros au titre de la période, ainsi que la variation des écarts actuariels comptabilisées en application d'IAS 19, pour + 47,9 millions d'euros (voir note 14.7 "Autres réserves").

Note 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Fonds Commun de Placement et Sicav	749,3	355,2	355,2
Autres	5,5	63,9	63,9
Valeurs mobilières de placement	**754,8**	**419,1**	**419,1**
Titres de créances négociables et dépôts court terme	117,3	11,9	11,9
Actions propres	-	-	87,0
Disponibilités	511,1	544,8	544,8
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 383,2**	**975,8**	**1 062,8**
Découvert et encours bancaire	(79,9)	(28,0)	(28,0)
Actions d'autocontrôle	-	-	(87,0)
Autres	-	(1,3)	(1,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets	**1 303,3**	**946,5**	**946,5**

Note 14 - Capitaux propres

14.1 - Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2005 est de 1 812 953 816 euros représenté par 226 619 227 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.
Le nombre total de droits de vote attachés aux 226 199 677 actions composant le capital, lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2005, était de 242 626 977 (publication au Balo du 25 mai 2005).

Évolution du capital

Depuis le 31 décembre 2004, les options de souscription d'actions ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en €)
Capital au 31.12.2003	**231 842 170**	**1 854 737 360**
Réduction de capital	(7 000 000)	(56 000 000)
Plan Mondial actionnariat salarial	705 847	5 646 776
Exercice d'options	646 160	5 169 280
Capital au 31.12.2004	**226 194 177**	**1 809 553 416**
Exercice d'options	425 050	3 400 400
Capital au 31.12.2005	**226 619 227**	**1 812 953 816**

14.2 - Actionnariat

	31.12.2005				31.12.2004		31.12.2003	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
CDC	4,44	10 062 852	5,48	13 237 852	4,45	5,39	4,34	5,23
Salariés	3,35	7 586 325	5,82	14 045 608	3,76	6,22	3,62	6,00
Autocontrôle (1)	0,95	2 150 352	-	-	0,95	-	0,93	-
Autodétention	2,61	5 919 759	-	-	2,25	-	2,90	-
Public	88,65	200 899 939	88,70	214 215 319	88,59	88,39	88,21	88,77
Total	**100,00**	**226 619 227**	**100,00**	**241 498 779**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

(1) Via Cofibel / Cofimines.

Au 31 décembre 2005, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

14.3 - Résultat par action

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions retenues

(en millions d'actions)	31.12.2005		31.12.2004	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires*	218,206	218,206	220,923	220,923
Options de souscription	-	0,708	-	0,334
Nombre moyen pondéré d'actions	**218,206**	**218,914**	**220,923**	**221,257**

** Net de l'autodétention et de l'autocontrôle.*

Résultat net par action

(en euros)	31.12.2005		31.12.2004	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant impôts	6,68	6,66	5,54	5,53
Résultat net - part du Groupe	**4,56**	**4,54**	**3,73**	**3,72**

14.4 - Dividendes versés et proposés

Au titre de l'exercice 2004, le Groupe a versé en 2005 un dividende d'un montant de 1,80 € par action, soit un montant global de 395,4 millions d'euros.

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 au titre de l'exercice 2005 s'élève à 2,25 € par action.

A la clôture de l'exercice 2005, le montant des réserves distribuables de la société tête de groupe Schneider Electric SA, s'élève à 323 M€ (169 M€ au 31 décembre 2004), hors résultat net de l'exercice.

14.5 - Paiements sur la base d'actions

14.5.1 - Renseignements relatifs aux plans d'options en cours

Le Conseil d'Administration de Schneider Electric SA a mis en place des plans d'option au profit des dirigeants et de certains salariés du Groupe, dont les principales caractéristiques au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

N° du Plan	Date du C.A.	Type de plan (1)	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options accordées à l'origine	Options annulées en raison de la non-atteinte des objectifs
14	28-jan-98	A	28-jan-01	27-jan-05	50,77	1 208 000	164 300
15	22-déc-98	A	22-déc-01	21-déc-05	50,86	60 000	13 300
16	1-avr-99	A	1-avr-02	31-mars-07	50,73	1 259 300	245 900
17	1-avr-99	A	1-avr-02	31-mars-07	50,73	2 123 100	1 078 600
18	24-mars-00	A	24-mars-03	23-mars-08	65,88	1 421 200	686 600
19	4-avr-01	S	4-avr-05	3-avr-09	68,80	1 557 850	NA (2)
20	12-déc-01	S	12-déc-05	11-déc-09	51,76	1 600 000	166 800
21	5-fév-03	S	5-fév-07	4-fév-11	45,65	2 000 000	-
22	5-fév-03	S	5-juin-03	4-fév-11	45,65	111 000	NA (2)
23	6-mai-04	S	1-oct-04	5-mai-12	56,09	107 000	NA (2)
24	6-mai-04	S ou A	6-mai-08	5-mai-12	56,09	2 060 700	-
25	12-mai-05	S	1-oct-05	11-mai-13	57,02	138 500	NA (2)
26	28-juin-05	S ou A	28-juin-09	27-juin-13	60,78	2 003 800	-
27	1-déc-05	S ou A	1-déc-09	30-nov-13	72,10	1 614 900	-
Total						**17 265 350**	**2 355 500**

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat.
(2) Non applicable en l'absence de critère de levée d'options.

Les plans d'option répondent aux règles suivantes :

- L'exercice des options est généralement subordonné à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance (voir note 14.5.2) ;
- La durée de vie des options est de huit ans ;
- La période d'acquisition des droits est de 3 ans aux Etats-Unis et de 4 ans pour le reste du monde.

14.5.2 - Evolution du nombre d'options

N° du Plan	Nombre d'options restant à lever à au 31.12.04	Nombre d'options exercées et /ou créées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice (1)	Nombre d'options restant à lever au 31.12.05
14	919 046	(894 846)	(24 200)	0
15	46 700	(46 700)	-	0
16	919 800	(436 880)	(4 200)	478 720
17	944 100	(321 248)	(800)	622 052
18	642 000	(35 219)	(22 800)	583 981
19	1 464 875	(9 700)	(28 800)	1 426 375
20	1 494 400	(311 450)	(212 100)	970 850
21	1 921 200	-	(60 100)	1 861 100
22	91 500	(21 550)	-	69 950
23	107 000	(33 000)	-	74 000
24	2 060 700	-	(35 800)	2 024 900
25*	-	89 150	-	89 150
26	-	2 003 800	(9 000)	1 994 800
27	-	1 614 900	-	1 614 900
Total	**10 611 321**	**1 597 257**	**(397 800)**	**11 810 778**

** Dont 49 350 options exercées.*

(1) Après avoir tenu compte des annulations potentielles (critères de performance non atteints ou non exercice de l'option par les salariés).

Le Conseil d'Administration du 12 mai 2005 a mis en place le plan d'options 25 qui prévoit l'attribution de 138 500 options de souscription aux lauréats des trophées du programme d'entreprise, à un prix d'exercice de 57,02 euros, exerçables entre le 1er octobre 2005 et le 12 mai 2013.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2005 a mis en place le plan d'options 26 qui prévoit l'attribution de 2 003 800 options de souscription ou d'achat à un prix d'exercice de 60,78 euros, en principe exerçables entre le 28 juin 2009 et le 27 juin 2013.

Le Conseil d'Administration du 1er décembre 2005 a mis en place le plan d'options 27, qui prévoit l'attribution de 1 614 900 options de souscription ou d'achat à un prix d'exercice de 72,10 euros, en principe exerçables entre le 1er décembre 2009 et le 30 novembre 2013. Il prévoit également pour les salariés américains l'attribution de 317 100 "Stock Appreciation Rights" (SAR) dont le prix de référence s'élève à 73,25 euros. La durée de vie des SAR et la période d'acquisition des droits sont identiques à celles des options accordées dans le cadre du plan 27.

L'exercice des options des plans 26 et 27, ainsi que des SAR, est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe et pour la moitié des options à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur le chiffre d'affaires et sur le ratio résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires.

Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, Schneider Electric SA a créé 425 050 actions sur l'année 2005.

14.5.3 - Valorisation des paiements fondés sur des actions

Conformément aux principes énoncés en note 1.18, les plans d'options accordés en 2005 ont été évalués sur la base d'une durée de vie estimée moyenne des options de 7 ans, et selon les principales hypothèses suivantes :

- taux de volatilité attendu compris entre 20 % et 22 % correspondant à la volatilité implicite,
- taux de distribution du résultat fixé à 3 %,
- taux d'actualisation compris entre 3 % et 4 % et correspondant à un taux sans risque sur la durée des plans.

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en frais généraux et commerciaux au titre des plans mis en place posterieurement au 7 novembre 2002 se répartit comme suit :

	2005
Plan 21	5,8
Plan 24	5,9
Plan 25	1,5
Plan 26	3,1
Plan 27	0,5
	16,7

14.6 - Actions propres

L'Assemblée Générale du 6 mai 1999 a approuvé un programme de rachat d'actions, renouvelé par les assemblées générales du 5 mai 2000, 11 juin 2001, 27 mai 2002, 16 mai 2003, 6 mai 2004 et 12 mai 2005.

Les programmes d'achat réalisés peuvent avoir diverses finalités : il peut s'agir d'opérations de rachat d'actions en vue de réduire la dilution, d'optimiser la gestion des fonds propres de la société ou de couvrir les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions. Le dernier programme autorisé prévoit un rachat pour un maximum de 10 % du capital pour une période de 18 mois à partir du 12 mai 2005. Dans le cadre des programmes du 6 mai 2004 et 12 mai 2005, 2 747 887 actions ont été rachetées au cours de l'exercice 2005 pour un montant total de 161,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, le Groupe détenait 8 070 011 actions propres qui viennent en déduction des réserves consolidées pour un montant de 364,3 millions d'euros.

14.7 - Autres réserves

L'évolution des autres réserves se détaille comme suit :

	Ecarts de réévaluation			Ecarts actuariels	Total
	Couverture de change	Couverture métaux	Titres disponibles à la vente		
31 décembre 2004				**22,3**	**22,3**
Impacts nets IAS 32/39 au 1er janvier 2005 :					
- Couverture de change	7,9				7,9
- Réévaluation des titres disponibles à la vente			29,0		29,0
- Couverture métaux		5,0			5,0
1er janvier 2005	**7,9**	**5,0**	**29,0**	**22,3**	**64,2**
- Gains (pertes) nets latents sur titres disponibles à la vente			115,6		115,6
- Gains (pertes) nets réalisés sur titres disponibles à la vente, reclassés au compte de résultat					-
- Gains (pertes) nets sur couverture de change	(5,5)				(5,5)
- Gains (pertes) nets sur couverture métaux		3,5			3,5
- Gains (pertes) actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi				(78,0)	(78,0)
31 décembre 2005	**2,4**	**8,5**	**144,6**	**(55,7)**	**99,8**

Les principaux impacts de l'exercice concernent la réévaluation des titres cotés AXA (voir note 8 "Actifs financiers non courants") et la variation des écarts actuariels (voir note 15 "Provisions pour retraites").
Les variations de valeur des couvertures sont commentées à la note 20 "Instruments financiers".

Note 15 - Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe accorde à ses employés des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture maladie et assurance-vie. Par ailleurs, le Groupe accorde également des avantages à long terme au personnel en activité, essentiellement les médailles du travail et avantages similaires accordés principalement en France et en Australie.

Les évaluations actuarielles sont en général réalisées selon un rythme annuel. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé et sont spécifiées ci-dessous :

	Taux moyen pondéré Groupe		*Dont Etats-Unis*	
	2005	2004	*2005*	*2004*
Taux d'actualisation	4,9 %	5,4 %	*5,8 %*	*6,2 %*
Taux d'augmentation des salaires	3,3 %	3,4 %	*4,1 %*	*4,1 %*
Taux de rendement attendu des placements	8,2 %	8,4 %	*9,0 %*	*9,0 %*
Taux d'augmentation des frais médicaux	9,4 %	9,2 %	*10,0 %*	*10,0 %*

Une variation de un point du taux d'augmentation des frais médicaux aurait une incidence d'environ 45 millions d'euros sur le montant de l'engagement au titre de la couverture maladie postérieure à l'emploi.

Le taux de rendement attendu des actifs a été déterminé généralement sur la base des taux de rendement des entreprises de première catégorie ou des taux des obligations d'Etat.

Engagements de retraite et indemnités de départ

Les engagements de retraite du Groupe concernent principalement les filiales nord-américaines et européennes, et correspondent essentiellement à des engagements au titre de régimes à prestations définies. Ces régimes accordent le versement d'un capital au moment du départ en retraite ou d'une rente durant toute la retraite, dont le montant est fonction de l'ancienneté du salarié, de sa classification et du salaire de fin de carrière. Ils incluent également les retraites-chapeau accordées à certains cadres dirigeants leur garantissant un complément de revenu au-delà des régimes généraux et obligatoires.

Ces engagements de retraite font l'objet d'une couverture financière partielle ou totale par le biais de fonds externalisés. Au 31 décembre 2005, le montant des obligations partiellement ou totalement financées est de 1 885 millions d'euros et représente 95 % du montant total de l'engagement du Groupe.

Les actifs des fonds externalisés sont essentiellement constitués d'actions (environ 60 %), d'obligations (environ 26 %) et d'actifs immobiliers (environ 7 %).

Les contributions versées en 2005 au titre de ces actifs de couverture sont de 34,5 millions d'euros et sont estimées à 12 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à contributions définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations, qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2005 est de 32,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, le montant des provisions constituées au titre des engagements de retraite et des indemnités de fin de carrière s'élève à 607 millions d'euros (521 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Autres avantages postérieurs à l'empoi et avantages à long terme : frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi, médailles du travail

Les sociétés nord-américaines du Groupe accordent à leurs retraités le bénéfice de régimes de couverture de frais médicaux et d'assurance-vie sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté. Ces engagements sociaux postérieurs à l'emploi ne font pas l'objet d'une couverture financière.

L'essentiel de l'engagement (83 %) concerne les plans de couverture médicale des salariés nord-américains. En septembre 2005, l'un de ces plans a été modifié en ce qui concerne le montant des cotisations et les conditions d'éligibilité. Ces modifications des plans ont eu pour conséquence une diminution de l'engagement d'environ 20 millions de dollars (17 millions d'euros), dont l'impact sera enregistré en résultat sur la durée d'acquisition des droits (6 millions d'euros en 2005 pour les droits acquis et 11 millions d'euros répartis sur les 12 prochaines années).

Les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont identiques à celles appliquées pour les engagements de retraite de la zone concernée.

Les autres engagements à long terme intègrent divers plans de couverture de frais médicaux en Europe pour 64 millions d'euros et les médailles du travail comptabilisées sur la France pour 12 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, le montant des provisions constituées au titre de ces engagements s'élève à 593 millions d'euros (505 millions d'euros au 31/12/2004).

15.1 - Variation des provisions pour retraites et avantages assimilés

La variation des provisions pour retraites et avantages assimilés se détaille comme suit :

	Engagements de retraite et indemnités de départ	*dont US*	Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	*dont US*	Provisions pour retraites et avantages assimilés
31.12.2004	**521,1**	***8,8***	**505,0**	***418,5***	**1 026,2**
Charges de la période	47,9	*1,5*	22,6	*21,9*	70,5
Prestations versées	(49,1)	-	(23,5)	*(22,4)*	(72,6)
Cotisations versées	(34,4)	*(23,6)*	-	-	(34,4)
Ecarts actuariels reconnus en capitaux propres	117,2	*61,8*	14,9	*14,6*	132,1
Ecart de conversion	5,6	*3,8*	67,1	*65,5*	72,7
Variations de périmètre	2,4	-	3,0	-	5,4
Autres variations	(10,7)	*(0,1)*	4,3	-	(6,4)
31.12.2005 *	**600,0**	***52,2***	**593,4**	***498,1***	**1 193,5**

** Dont en 2005, 7 millions d'euros d'actifs de couverture présentés à l'actif du bilan en "Autres créances" (voir note 11).*

15.2 - Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

1. Réconciliation des éléments du bilan	31.12.2005	*dont US*	31.12.2004	*dont US*
Actifs de couverture de retraite et autres engagements assimilés	7,0	*7,0*	-	-
Provisions pour retraite et engagements assimilés	(607,0)	*(59,2)*	(521,1)	*(8,8)*
Actif / (Passif) net reconnu au bilan	**(600,0)**	***(52,2)***	**(521,1)**	***(8,8)***

2. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat	31.12.2005	*dont US*	31.12.2004	*dont US*
Coûts des services rendus	51,8	*15,9*	48,5	*14,8*
Coût financier (effet de l'actualisation)	92,9	*50,5*	87,9	*48,7*
Rendement attendu des actifs des régimes	(97,1)	*(71,8)*	(87,4)	*(64,6)*
Coût des services passés	5,9	*6,9*	1,2	*2,7*
Effet des liquidations /réductions de régimes	(5,6)	-	(0,8)	-
Charge nette comptabilisée au résultat	**47,9**	***1,5***	**49,4**	***1,6***

3. Variation de la valeur actualisée des engagements	31.12.2005	*dont US*	31.12.2004	*dont US*
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	**1 665,6**	***747,5***	**1 614,9**	***760,1***
Coûts des services rendus	51,8	*15,9*	48,5	*14,8*
Coût financier (effet de l'actualisation)	92,9	*50,5*	87,9	*48,7*
Cotisations versées par les salariés	5,5	-	3,3	-
Prestations versées	(104,7)	*(39,2)*	(49,9)	*(36,4)*
Pertes (Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	148,6	*70,0*	10,0	*19,7*
Modifications de régime	6,3	*6,0*	(0,8)	-
Variations de périmètre	2,4	-	11,6	-
Ecarts de conversion	139,9	*121,4*	(59,9)	*(59,4)*
Autres (yc réductions et liquidations)	(14,8)	-	-	-
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	**1 993,5**	***972,1***	**1 665,6**	***747,5***

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les "autres réserves" (voir note 14.7)
Ils résultent des changements d'hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation, utilisées dans la valorisation des engagements aux Etats-Unis, Royaume-Uni et Canada.

4. Variation de la juste valeur des actifs des régimes	31.12.2005	*dont US*	31.12.2004	*dont US*
Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice	**1 143,2**	***736,8***	**1 083,3**	***726,3***
Rendement attendu des actifs des régimes	97,1	*71,8*	87,4	*64,6*
Cotisations des salariés	5,4	-	3,3	-
Cotisations de l'employeur	34,4	*23,6*	18,2	*1,0*
Prestations versées	(55,6)	*(39,2)*	(46,9)	*(36,4)*
(Pertes) Gains actuariels reconnus en capitaux propres	31,4	*8,2*	44,7	*40,2*
Modifications de régimes	-	-	-	-
Variations de périmètre	0,7	-	0,8	-
Ecarts de conversion	134,3	*117,6*	(47,6)	*(58,9)*
Autres (yc réductions et liquidations)	4,5	-	-	-
Juste valeur des actifs des régimes en fin d'exercice	**1 395,4**	***918,8***	**1 143,2**	***736,8***

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les "autres réserves" (voir note 14.7)
Ils résultent des changements dans le taux de rendement effectif des actifs aux Etats-Unis et Royaume-Uni.

5. Couverture financière au 31.12.2005	31.12.2005	*dont US*	31.12.2004	*dont US*
Valeur actualisée des engagements	(1 993,5)	*(972,1)*	(1 665,6)	*(747,5)*
Juste valeur des actifs des régimes	1 395,4	*918,8*	1 143,2	*736,8*
Effet des plafonnements d'actifs	-	-	-	-
Eléments différés :				
Modifications de régime non comptabilisées	(1,9)	*1,1*	1,3	*1,9*
(Passif) /Actif net comptabilisé au bilan	**(600,0)**	***(52,2)***	**(521,1)**	***(8,8)***

15.3 - Provision pour frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi et avantages assimilés

Les variations des provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme se détaillent comme suit :

1. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat	31.12.2005	31.12.2004
Coûts des services rendus	6,0	6,4
Coût financier (effet de l'actualisation)	24,6	26,2
Rendement attendu des actifs des régimes	-	-
Coût des services passés	(8,0)	(5,1)
Charge totale comptabilisée au résultat	**22,6**	**27,5**

2. Variation de la valeur actualisée des engagements	31.12.2005	31.12.2004
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	**471,0**	**489,8**
Coûts des services rendus	6,0	6,4
Coût financier (effet de l'actualisation)	24,6	26,2
Cotisations des salariés	1,3	0,7
Prestations versées	(23,5)	(23,6)
Pertes (Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	14,9	0,9
Modifications de régime	(16,3)	-
Variations de périmètre	3,0	-
Ecarts de conversion	67,1	(30,3)
Autres (yc réductions et liquidations)	(4,5)	0,9
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	**543,6**	**471,0**

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les "autres réserves" (voir note 14.7)

Ils résultent des changements d'hypothèses actuarielles, en particulier le taux d'actualisation, utilisées dans la valorisation des engagements du régime de frais médicaux aux Etats-Unis.

Les modifications de régimes concernent essentiellement les Etats-Unis.

3. Couverture financière	31.12.2005	31.12.2004
Valeur actualisée des engagements	543,6	471,0
Eléments différés :		
Changement de régime non comptabilisé	49,8	34,0
Provision comptabilisée au bilan	**593,4**	**505,0**

Note 16 - Provisions

	Risques économiques	Risques commerciaux	Risques sur produits	Risques environnementaux	Restructurations	Autres risques	Provisions
31.12.2004	**59,6**	**47,0**	**120,3**	**34,7**	**108,0**	**59,2**	**428,8**
dont part LT	*55,6*	*47,0*	*32,1*	*34,7*	*-*	*22,9*	*192,3*
Dotations	16,9	9,1	63,8	2,4	68,5	25,1	185,8
Effet d'actualisation	0,3	4,8	(0,4)	0,6	(0,8)	0,5	5,0
Reprises pour utilisation	(5,6)	(8,0)	(51,0)	(2,6)	(81,9)	(8,6)	(157,7)
Provisions devenues sans objet	(3,1)	-	(10,3)	-	(11,3)	(3,0)	(27,7)
Ecarts de conversion	2,2	7,7	8,7	1,7	3,6	3,7	27,6
Variations de périmètre et autres	4,8	7,1	8,8	2,9	7,7	(6,4)	24,9
31.12.05	**75,1**	**67,7**	**139,9**	**39,7**	**93,8**	**70,5**	**486,7**
dont part LT	*37,0*	*43,6*	*34,4*	*32,6*	*20,0*	*42,4*	*210,0*

(a) Risques économiques

Ces provisions couvrent principalement des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.

(b) Risques commerciaux

Ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant. Les provisions pour risques commerciaux intègrent également les provisions pour pertes à terminaison sur divers contrats long terme pour 12 millions d'euros.

(c) Risques sur produits

Ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au-delà des risques couverts par les assurances. Cette garantie peut atteindre 18 mois. L'extension de la période de garantie obligatoire à 24 mois suite à la mise en œuvre de la directive européenne 1999/44/EC a une incidence limitée sur les comptes du Groupe.
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.

En 2005, les nouveaux risques techniques identifiés ont conduit à augmenter la provision de 10 millions d'euros. Ces litiges sont en cours de résolution au 31 décembre 2005.

Le dysfonctionnement technique identifié en 2004 sur le disjoncteur AFI Breakers a été résolu au cours de l'exercice 2005. La provision résiduelle sur ce risque s'élève à 4 millions d'euros et vise à couvrir les dernières interventions nécessaires.

(d) Risques environnementaux

Ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution.

Le Groupe n'a pas identifié de nouveau risque à provisionner lors des revues de site effectuées en 2005.

(e) Restructurations

La dotation de l'exercice couvre le coût des plans de restructuration engagés en France, en Espagne et en Europe du Nord (cf note 25).

Les plans de restructurations annoncés et provisionnés au 31 décembre 2004 représentent une provision résiduelle de 25 millions d'euros au 31 décembre 2005 qui couvre les coûts restant à encourir.

Note 17 - Dettes financières (courantes et non courantes)

La dette non courante s'analyse de la façon suivante :

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Emprunts obligataires	2 691,1	1 200,0	1 200,0
Titres à durée indéterminée	-	-	73,3
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	89,9	89,2	68,2
Financement des locations financières	18,5	23,4	23,4
Participation des salariés	6,3	7,0	7,0
Part court terme des dettes long terme	(51,1)	(47,2)	(73,8)
Dettes financières non courantes	**2 754,7**	**1 272,5**	**1 298,2**

La dette courante s'analyse de la façon suivante :

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Billets de trésorerie	-	60,4	60,4
Intérêts courus non échus	31,4	11,3	11,3
Autres dettes	90,5	80,8	80,8
Découverts et encours bancaires	79,9	28,0	28,0
Part court terme des dettes long terme	51,1	47,2	73,8
Dettes financières courantes	**252,9**	**227,7**	**254,3**
Dettes financières courantes et non courantes	**3 007,6**	**1 500,2**	**1 552,5**

17.1 - Répartition par échéance

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
2005	-	227,7	254,3
2006	252,9	20,9	46,6
2007	470,5	463,1	463,1
2008	767,8	757,4	757,4
2009	3,7	3,5	3,5
2010	899,7	1,4	1,4
2011 et au-delà	613,1	26,2	26,2
Total	**3 007,6**	**1 500,2**	**1 552,5**

17.2 - Répartition par devise

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Euro	2 842,0	1 372,1	1 424,4
Dollar américain	54,6	11,7	11,7
Roupie indienne	25,1	14,5	14,5
Dollar néo-zélandais	11,6	18,6	18,6
Yen japonais	7,8	25,6	25,6
Autres	66,6	57,7	57,7
Total	**3 007,6**	**1 500,2**	**1 552,5**

17.3 - Emprunts obligataires

(En millions d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	Taux d'intérêt	Echéance
Schneider Electric SA 2007	450,0	450,0	6,1275 % TF	octobre 2007
Schneider Electric SA 2008	750,0	750,0	3,875 % TF	octobre 2008
Schneider Electric SA 2010	897,1	-	3,125 % TF	août 2010
Schneider Electric SA 2017	594,0	-	4 % TF	août 2017
Total	**2 691,1**	**1 200,0**		

Le 11 août 2005, Schneider Electric SA a réalisé une émission obligataire d'un montant d'1,5 milliard d'euros dans le cadre du progamme EMTN. Cette émission se décompose en une tranche à 5 ans au taux de 3,125 % pour 900 millions d'euros, et une tranche à 12 ans au taux de 4 % pour 600 millions d'euros.
Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis le 31 octobre 2003 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance du 31 octobre 2008.
Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal respectif de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,1275 % à échéance du 19 octobre 2007.
Ces emprunts ont été admis aux négociations des Bourses de Paris et du Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004, et le 28 mai 1999 un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier. Le Groupe a remboursé 49 millions d'euros en 2003 et 951 millions d'euros en 2004.

17.4 - Autres informations

Au 31 décembre 2005, les lignes de crédit confirmées non utilisées pour Schneider Electric SA s'élèvent à 1 038 millions d'euros. Ces lignes de crédit sont disponibles sur la période.

Note 18 - Autres dettes à long terme

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Dette sur acquisition de MGE UPS*	135,5	121,9	48,6
Dette sur acquisition de Clipsal	41,5	35,6	35,6
Dette sur acquisition des actifs Magnecraft	-	16,2	16,2
Dette sur acquisition de Abacus	1,8	4,0	4,0
Autres dettes à long terme	**178,8**	**177,7**	**104,4**

** Dont part CT : 112 millions d'euros.*

Le contrat d'acquisition de MGE UPS prévoit une clause de complément de prix d'acquisition évaluée à 38 millions d'euros au 31 décembre 2005 (14 millions d'euros au 1er janvier 2005) et un paiement différé pour un montant de 25 millions d'euros (voir note 4).

Par ailleurs, l'adoption des normes IAS 32 et 39 a conduit le Groupe à reconnaître la dette relative à l'engagement de rachat des actionnaires minoritaires de MGE UPS, évaluée à 72 millions d'euros au 31 décembre 2005 (voir note 2).

Le contrat d'acquisition de Clipsal prévoit, au titre de garantie de passifs, la retenue d'une partie du prix d'acquisition jusqu'en décembre 2007. Cette somme a été placée par le Groupe sur un compte séquestre (voir note 8.2).

Le Groupe a versé en janvier 2005 le solde du prix d'acquisition des actifs de Magnecraft pour un montant de 22 millions d'US dollars.

Note 19 - Engagements et passifs éventuels

19.1 - Cautions, avals et garanties

	31.12.2005	31.12.2004
Cautions de contre garantie sur marchés (1)	173,8	171,0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2)	17,8	33,4
Avals, cautions et garanties donnés	1,0	4,2
Autres engagements donnés (3)	209,4	209,1
Garanties données	**402,0**	**417,7**
Avals, cautions et garanties reçus	35,4	33,6
Garanties reçues	**35,4**	**33,6**

(1) Dans certains contrats, les clients exigent d'obtenir une garantie bancaire attestant que le Groupe remplira ses obligations contractuelles dans leur totalité. Pour ces contrats, le Groupe donne une contre garantie à la banque. Si une plainte est déposée, le risque associé à l'engagement est évalué et une provision pour risques est enregistrée dès lors que le risque est considéré comme probable et que son estimation repose sur des bases raisonnables.

(2) Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

(3) Les autres engagements donnés comprennent notamment des lettres de crédit émises par la filiale américaine Square D, ainsi que des garanties données en paiement de loyers.

19.2 - Engagements d'achats

Titres de participation

Les engagements d'achats de titres de participation représentent les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de minoritaires de sociétés consolidées, ou pour le complément de prix éventuel pour des opérations réalisées. Au 31 décembre 2005, ces engagements concernent essentiellement Clipsal Asia, dont l'acquisition annoncée en janvier 2006 sera réalisée au premier semestre de l'exercice 2006 (note 28 – Evénements postérieurs à la clôture).

Prestations de services informatiques

En 2004, le Groupe a signé avec la société Capgemini un accord visant à l'externalisation de ses fonctions informatiques européennes et à la mise en place d'applications de gestion communes sous le progiciel SAP. Cet accord est en cours de déploiement dans les filiales du Groupe. Les prestations payées à Capgemini au titre de l'accord d'externalisation se substituent au coût de la fonction informatique, auparavant gérée en interne. L'engagement réciproque qui lie Capgemini et Schneider Electric a une durée de 10 ans. Au titre de l'exercice 2005, les coûts relatifs à cet accord s'élèvent contractuellement à 148,3 millions d'euros.

19.3 - Passifs éventuels

D'une manière générale, la direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe. Il en est en particulier ainsi pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres du Groupe.

Les contrats d'emprunts ne contiennent pas de clauses en cas de dégradation de la notation de la dette long terme du Groupe.

Note 20 - Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux de change, et de variation des cours de métaux.

20.1 - Risque de change

En raison de son activité internationale, le Groupe est exposé au risque de change, en particulier lorsque des filiales effectuent des transactions dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement. Ce risque est géré par la mise en place de ventes à terme ou d'achats d'options pour couvrir les créances et dettes d'exploitation.

La couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de flux prévisionnels récurrents. L'horizon de ces couvertures est d'un an au plus.

Les couvertures sur les devises couvrent principalement des flux intra-groupe. Les créances et dettes d'exploitation couvertes sont donc pour la plupart éliminées du bilan consolidé.

L'exposition au risque de change sur les prêts et emprunts octroyés aux différentes filiales du Groupe dans leur devise est couverte par des swaps de devise.

20.2 - Risque de taux

Le Groupe émet des dettes à taux fixe ou à taux variable en fonction de son exposition globale et des conditions des marchés. L'objectif étant d'optimiser le coût du financement, le Groupe décide, en fonction des conditions des marchés financiers, de couvrir son exposition au risque de taux par des instruments financiers, principalement des swaps, des caps et des floors.

Le Groupe peut également mettre en place des instruments de couverture pour ses placements sous la forme principalement de swaps de taux.

20.3 - Risque de fluctuation des cours de matières premières

Le Groupe utilise dans sa production des métaux cotés sur les marchés de matières premières : cuivre, argent, aluminium, nickel, zinc. Le risque lié à la fluctuation des cours de ces matières premières est couvert par des contrats d'achat à terme fermes, de swaps et d'options.

20.4 - Valeurs d'inventaire et valeurs nominales des instruments financiers dérivés

	Qualification IFRS	01.01.2005 Valeur d'inventaire	Résultat financier (1)	Capitaux Propres (2)	Trésorerie	31.12.2005 Valeur d'inventaire	31.12.2005 Nominal des contrats Achat	Vente
Change								
Contrats à terme en couverture de flux futurs (3)	CFH*	10,0	-	(4,1)	-	5,9	317,9	-
Autres contrats à terme en couverture d'éléments bilantiels	Trading	31,1	(56,8)	-	-	(25,7)	355,3	2 383,6
Options et autres instruments de couverture	Trading et CFH*	4,1	(2,3)	(2,2)	-	(0,3)	45,1	53,6
Métaux								
Couvertures fermes et optionnelles	CFH*	7,7	-	5,3	-	13,1	54,2	9,4
Taux								
Swaps sur des lignes de crédit	Trading	(3,3)	3,3	-	-	-	-	-
Autres swaps de taux d'intérêt (4)	Trading	(56,0)	-	-	35,9	(20,1)	N/A	N/A
Instruments financiers dérivés		**(6,4)**	**(55,7)**	**(1,0)**	**35,9**	**(27,1)**	**-**	**-**

** Cash flow hedge (couverture de flux futurs).*

(1) Les effets sur le résultat de la période sont compensés par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents également enregistrées en résultat financier.

(2) Ces éléments sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres "Autres réserves".

(3) Echéance janvier 2006.

(4) Les autres swaps de taux portent sur un nominal de 515,4 millions d'euros et ont une échéance inférieure à un an.

La valeur de marché des instruments financiers, qui correspond à leur valeur d'inventaire, est estimée soit en interne par la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux du marché, soit auprès des banques.

20.5 - Valeur d'inventaire et valeur de marché des instruments financiers hors dérivés

	31.12.2005 Valeur notionnelle (1)	Juste valeur
Titres de participation non consolidés	315,4	315,4
Autres actifs financiers non courants	281,4	281,4
Valeurs mobilières de placement	754,8	754,8
Emprunts obligataires	(2 691,1)	(2 729,2)
Autres dettes financières courantes et non courantes	(316,5)	(316,5)
Instruments financiers hors dérivés	**(1 656,0)**	**(1 694,1)**

(1) La valeur notionnelle correspond au coût amorti ou à la juste valeur.

20.6 - Risque de change

Nominal des contrats à terme par principales devises

	31.12.2005 Ventes	Achats	Nets
USD	1 439,6	(355,8)	1 083,8
AUD	376,9	(3,4)	373,5
JPY	202,4	(12,3)	190,1
DKK	145,3	(16,2)	129,1
HKD	50,5	-	50,5
Autres	168,9	(285,4)	(116,5)
Total	**2 383,6**	**(673,1)**	**1 710,4**

Les contrats à terme sur devises concernent à hauteur de 1 446 millions d'euros les couvertures de financements des filiales, et à hauteur de 264 millions d'euros les couvertures de flux opérationnels.

20.7 - Risque de taux

Le Groupe a une dette brute de 3 008 millions d'euros dont 90 % est à taux fixe. Le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 1383 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Une variation de plus ou moins un point du taux d'intérêt aurait un impact de plus ou moins 10 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe.

L'utilisation de swaps de devises en couverture du risque de change des financements intra-groupe a pour effet d'exposer une partie de la dette à la variation du spread de taux entre l'euro et les devises couvertes. Le calcul de sensibilité ne tient pas compte de cet effet.

Note 21 - Opérations avec des parties liées

21.1 - Entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché et portent sur les montants suivants :

	31.12.2005	31.12.2004
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	8,3	8,3
Coût des ventes	(15,7)	(11,9)
Autres produits et charges d'exploitation	0,6	1,5
Produits (charges) financières	-	-
Bilan		
Prêts	-	-
Créances clients	8,1	5,1
Autres créances	-	-
Dettes non courantes	-	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1,6	1,7
Engagements hors bilan		
Garanties données	-	32,8
Garanties reçues	4,0	-

Les engagements donnés au 31 décembre 2004 ont été transférés à une entité extérieure au Groupe, qui ne constitue pas une partie liée. Ces garanties restent présentées dans les engagements du Groupe à fin 2005.

21.2 - Parties liées exerçant une influence notable

Au cours de l'exercice, aucune opération non courante n'a été réalisée avec les membres des organes de direction.

Les rémunérations et avantages accordés aux principaux dirigeants sont présentés dans la note 27.3.

Note 22 - Information sectorielle

Le Groupe est organisé en quatre zones géographiques. L'évaluation de la performance de ces secteurs et les décisions de gestion reposent notamment sur le résultat opérationnel avant impôts, et hors produits et charges financières.

Les données par zone géographique sont présentées après répartition des activités des plates-formes de croissance (automatismes et sécurité du bâtiment, alimentations électriques sécurisées, et capteurs et détecteurs pour machines répétitives). Ces informations sont commentées au chapitre 4 du Rapport Annuel (Rapport de Gestion).

31 décembre 2005	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires (1)	5 643	3 047	2 031	958	**11 679**
Résultat sectoriel (Résultat d'exploitation)	762	406	263	134	**1 565**
Bilan					
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 642	753	477	34	2 906
Ecarts d'acquisition	2 480	2 561	736	102	5 879
Besoin en fonds de roulement	1 150	559	505	299	2 513
Capitaux employés (2)	**5 272**	**3 873**	**1 718**	**435**	**11 298**

31 décembre 2004	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires (1)	5 266	2 501	1 828	754	**10 349**
Résultat sectoriel (Résultat d'exploitation)	672	314	207	94	**1 286**
Bilan					
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 529	353	432	44	2 358
Ecarts d'acquisition	2 254	1 432	681	95	4 462
Besoin en fonds de roulement	1 166	370	418	207	2 161
Capitaux employés (2)	**4 949**	**2 155**	**1 531**	**346**	**8 981**

(1) Données sur la base de la destination des ventes.
(2) Données sur la base de l'implantation des actifs.

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe et le taux de marge opérationnelle par activité se détaillent comme suit :

Chiffre d'affaires	2005	2004
Distribution électrique	7 307	6 509
Automatismes et contrôle	2 892	2 717
Plates-formes de croissance	1 480	1 123
	11 679	**10 349**

Taux de marge opérationnelle (en %)	2005	2004
Distribution électrique	13,9 %	12,8 %
Automatismes et contrôle	12,7 %	12,0 %
Plates-formes de croissance	12,2 %	11,6 %
	13,4 %	**12,4 %**

Note 23 - Recherche et développement

Les frais de recherche et développement de l'exercice se répartissent comme suit :

	2005	2004
Frais de recherche et développement comptabilisés en charge (1)	433,2	489,0
Projets de développement capitalisés	108,9	46,0
Total des frais de recherche et développement de l'exercice	**542,1**	**535,0**

(1) Dont 136,3 millions d'euros classés en marge brute, 23,2 millions d'euros en coûts commerciaux.

Par ailleurs, le montant des amortissements des projets de développement capitalisés s'élève à (8,5) M€ pour l'exercice 2005.

Note 24 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Les charges d'exploitation incluent les dotations aux amortissements et provisions suivantes :

	2005	2004
Inclus dans le coût des ventes :		
Amortissements	(234,7)	(231,0)
Provisions	(29,5)	(21,5)
Inclus dans les frais généraux et commerciaux :		
Amortissements	(133,4)	(131,4)
Provisions	28,2	28,5
Dotations aux amortissements et provisions	**(369,4)**	**(355,4)**

Note 25 - Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	2005	2004
Restructurations	(107,0)	(88,0)
Plus ou moins value sur cessions d'actifs	3,5	8,9
Perte de valeur des écarts d'acquisition (note 4)	(8,4)	-
Autres	8,7	38,4
Autres produits et charges d'exploitation	**(103,2)**	**(40,7)**

Les opérations de restructuration de l'exercice 2005 ont principalement porté sur le redéploiement des implantations industrielles européennes.

Ainsi, les coûts de restructurations portent pour 68 millions d'euros sur la France, dont :

- une provision de 20 millions d'euros dotée dans le cadre de la réorganisation de plusieurs usines en France, qui sera mise en œuvre à compter de 2006 (plan Ambition Industrielle),
- des coûts de 10 millions d'euros concernant le regroupement des équipes de R&D sur le site de Grenoble, engagé en 2004 et dont la finalisation est prévue au premier semestre de 2006,
- la finalisation de la réorganisation des fonctions centrales du Groupe, et d'autres plans pour un montant total de 20 millions d'euros.

Le redéploiement informatique s'est par ailleurs traduit par la mise au rebut de certains systèmes d'information pour 10 millions d'euros et la constitution d'une provision de 8 millions d'euros liée au transfert des moyens informatiques à Capgemini.

Dans les autres pays européens, les coûts de restructuration s'élèvent à 27 millions d'euros et concernent principalement la réduction de l'activité d'une usine en Espagne pour 8 millions d'euros, ainsi que les réorganisations des activités en Europe du Nord pour 14,8 millions d'euros.

Les autres zones concernées sont principalement l'Amérique du Nord avec l'annonce d'un plan portant sur le site canadien de Waterman (7 millions d'euros).

Note 26 - Résultat financier

Les intérêts, produits et charges financiers représentent les seuls produits et charges relatifs aux créances et dettes financières (y compris à l'actif les disponibilités et dépôts à court terme).

	2005	2004
Produits d'intérêt	40,3	36,1
Charges d'intérêt	(156,4)	(126,5)
Plus ou moins values sur cessions de titres de placement	13,0	26,0
Coût de la dette financière nette	***(103,1)***	***(64,4)***
Dividendes reçus	8,6	5,9
Résultat de change, net	7,3	3,8
Perte de valeur des actifs financiers	(5,7)	1,1
Effet de l'actualisation des actifs et passifs non courants	(7,8)	(1,4)
Plus ou moins values sur cessions de titres de participation	(2,8)	-
Ajustement de juste valeur*	0,6	-
Autres charges financières nettes	(1,7)	(4,3)
Résultat financier	**(104,6)**	**(59,3)**

** Normes IAS 32/39 appliquées à compter du 1er janvier 2005.*

Note 27 - Effectifs

27.1 Effectifs

Les effectifs moyens, temporaires et permanents, du Groupe ont évolué comme suit :

(en nombre de personnes)	2005	2004
Production	40 792	39 092
Structure	47 878	45 102
Effectifs moyens	**88 670**	**84 194**
Ventilation par zone :		
Europe	43 626	43 444
Amérique du Nord	21 724	19 028
Asie-Pacifique	17 379	15 576
Reste du Monde	5 941	6 146

La variation des effectifs s'explique essentiellement par les acquisitions de l'exercice.

27.2 Charges de personnel

(en nombre de personnes)	2005	2004
Coût du personnel (1)	(3 485,8)	(3 307,6)
Participation et intéressement	(62,4)	(72,7)
Stock options	(16,8)	(8,9)
Charges de personnel du Groupe	**(3 565,0)**	**(3 389,2)**

(1) Dont 47,9 millions d'euros au titre des engagements de retraite et assimilés et 22,6 millions d'euros au titre des autres engagements sociaux (voir note 15).

27.3 - Avantages accordés aux principaux dirigeants

En 2005, le Groupe a versé aux membres de son Conseil d'Administration 0,7 million d'euros au titre des jetons de présence.

Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées en 2005 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale, dont le Président, s'est élevé à 7,7 millions d'euros, dont 3,5 millions d'euros au titre de la part variable.

Depuis la mise en place des plans en 1998, 3 335 100 options d'achat et de souscription d'actions ont été accordées aux membres de la Direction Générale.

Enfin, le montant des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi au titre des membres de la Direction Générale s'élève à 32 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Note 28 - Evénements postérieurs à la clôture

28.1 - Acquisitions

Dans le cadre de l'accord existant avec son partenaire CIH Ltd, le Groupe a annoncé le 12 janvier 2006, le rachat de la totalité du capital de sa joint venture Clipsal Asia. Cette transaction, dont le prix sera de l'ordre de 59 millions de dollars US, sera finalisée en 2006.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé le 25 janvier 2006 avoir modifié son offre pour l'acquisition de Citect (voir Note 3), spécialiste des systèmes SCADA et MES, suite au dépôt d'une offre concurrente le 6 janvier 2006. Cette offre a reçu toutes les approbations requises des autorités de tutelles et reste soumise à celle d'un tribunal australien et au vote des actionnaires.

Enfin, la signature d'un accord pour l'acquisition de la société espagnole AEM SA a été annoncée le 2 février 2006. Cette société spécialiste conçoit, fabrique et commercialise du matériel et des systèmes d'installation de distribution électrique basse tension pour les marchés du Résidentiel et des Bâtiments.

28.2 - Cessions

Le Groupe a annoncé le 31 janvier 2006 la cession de sa filiale Num, spécialiste de la commande numérique. Cette opération n'aura pas d'incidence sur les comptes du Groupe en 2006.

Note 29 - Effets de la transition au référentiel IFRS

La présente note détaille :

- les tableaux de réconciliation des états financiers établis selon référentiel IFRS et ceux publiés selon les normes françaises à l'ouverture et à la clôture de l'exercice 2004,
- les options retenues pour la première application des normes internationales, au 1er janvier 2004,
- la nature et l'incidence des changements de principes et méthodes comptables sur le bilan d'ouverture et de clôture, et les résultats de l'exercice 2004,
- les normes ayant peu ou pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

29.1 - Tableaux de passage des états financiers de l'exercice 2004

Les tableaux ci-dessous présentent les réconciliations entre les comptes 2004 préparés et publiés selon les règles et principes comptables français et ces mêmes comptes préparés selon le référentiel comptable international IFRS, à l'exception des normes IAS 32 et 39, appliquées à compter du 1er janvier 2005, sans retraitement de l'exercice 2004.

Les incidences liées à l'application des normes IAS 32 et IAS 39 sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2005 sont présentées en note 2.

29.1.1 - Tableaux de passage du bilan et des capitaux propres au 1er janvier 2004

Actif

(en millions d'euros)	*Notes*	01.01.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	01.01.2004 IFRS
Actif non courant				
Ecarts d'acquisition, nets	*29.3.2*	3 512,8		3 512,8
Immobilisations incorporelles, nettes	*29.3.1*	270,7	*1,3*	272,0
Immobilisations corporelles, nettes	*29.4.3*	1 439,1	*(9,3)*	1 429,8
Immobilisations destinées à la vente	*29.4.3*	-	*14,8*	14,8
Immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		1 709,8	*6,8*	1 716,6
Titres de participation mis en équivalence		60,5		60,5
Actifs financiers disponibles à la vente		369,6		369,6
Autres actifs financiers non courants		585,4		585,4
Actifs financiers non courants		955,0	-	955,0
Actifs d'impôt différé	*29.3.4*	747,2	*175,9*	923,1
Autres actifs non courants	*29.3.5*	315,6	*(315,2)*	0,4
Total actif non courant		**7 300,9**	***(132,5)***	**7 168,4**
Actif courant				
Stocks et encours	*29.3.3*	1 124,1	*36,2*	1 160,3
Clients et créances d'exploitation	*29.3.6*	1 781,3	*(31,6)*	1 749,7
Autres créances et charges constatées d'avance	*29.3.1/ 29.4.5*	627,0	*(40,4)*	586,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 087,5		3 087,5
Total actif courant		**6 619,9**	***(35,8)***	**6 584,1**
Total de l'Actif		**13 920,8**	***(168,3)***	**13 752,5**

Passif

(en millions d'euros)	*Notes*	01.01.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	01.01.2004 IFRS
Capitaux propres				
Capital social		1 854,7		1 854,7
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 290,8		4 290,8
Réserves consolidées		1 724,6	*(714,6)*	1 010,0
Réserves de conversion	*29.4.2*	(211,4)	*211,4*	-
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)		**7 658,7**	***(503,2)***	**7 155,5**
Intérêts minoritaires		74,9	*(0,5)*	74,4
Total capitaux propres		**7 733,6**	***(503,7)***	**7 229,9**
Provisions non courantes				
Provisions pour retraites et engagements assimilés	*29.3.5*	672,5	*419,5*	1 092,0
Provisions non courantes	*29.4.5*	156,7	*(17,8)*	138,9
Total provisions non courantes		829,2	*401,7*	1 230,9
Dettes financières non courantes				
Emprunts obligataires		1 200,0		1 200,0
Titres à durée indéterminée		113,6		113,6
Dettes financières à plus d'un an	*29.4.3*	121,7	*5,0*	126,7
Dettes financières non courantes		1 435,3	*5,0*	1 440,3
Passifs d'impôt différé	*29.3.4*	92,2	*(42,5)*	49,7
Autres dettes à long terme		40,5		40,5
Total Passifs non courants		**2 397,2**	***364,2***	**2 761,4**
Dettes courantes				
Fournisseurs et dettes d'exploitation		1 232,9		1 232,9
Dettes fiscales et sociales		663,1		663,1
Provisions courantes	*29.4.5*	299,0	*(28,8)*	270,2
Autres dettes courantes		342,0		342,0
Dettes financières courantes		1 253,0		1 253,0
Total passifs courants		**3 790,0**	***(28,8)***	**3 761,2**
Total du Passif		**13 920,8**	***(168,3)***	**13 752,5**

Capitaux propres

(en millions d'euros)

Capitaux propres - normes françaises - 01.01.2004		**7 658,7**
Retraitements IFRS :	*Notes*	
Retraites	*29.3.5*	(734,7)
Impôts différés passifs	*29.3.4*	(49,6)
Remises sur Chiffre d'Affaires	*29.3.6*	(31,7)
Retraitement des stocks	*29.3.3*	36,2
Actualisation des provisions	*29.4.5*	17,8
Elimination des charges à répartir	*29.3.1*	(10,0)
Effet d'impôt des retraitements	*29.3.4*	268,0
Autres		0,8
Capitaux propres - normes IFRS - 01.01.2004		**7 155,5**

**29.1.2 - Tableaux de passage du bilan,
du résultat et du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2004**

Actif

(en millions d'euros)	*Notes*	31.12.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	31.12.2004 IFRS
Actif non courant				
Ecarts d'acquisition, nets	*29.3.2*	4 077,7	*384,6*	4 462,3
Immobilisations incorporelles, nettes	*29.3.1*	846,5	*48,0*	894,5
Immobilisations corporelles, nettes	*29.4.3*	1 458,8	*(2,1)*	1 456,7
Immobilisations destinées à la vente	*29.4.3*		*7,6*	7,6
Immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		2 305,3	*53,5*	2 358,8
Titres de participation mis en équivalence		65,3	-	65,3
Actifs financiers disponibles à la vente		154,3	-	154,3
Autres actifs financiers non courants		288,1	-	288,1
Actifs financiers non courants		442,4	-	442,4
Actifs d'impôt différé	*29.3.4*	752,8	*77,5*	830,3
Autres actifs non courants	*29.3.5*	262,1	*(262,1)*	-
Total actif non courant		**7 905,6**	***253,5***	**8 159,1**
Actif courant				
Stocks et encours	*29.3.3*	1 369,7	*39,7*	1 409,4
Clients et créances d'exploitation	*29.3.6*	*2* 135,7	-	2 135,7
Autres créances et charges constatées d'avance	*29.3.1/ 29.4.5*	571,5	*(42,4)*	529,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 062,8	-	1 062,8
Total actif courant		**5 139,7**	***(2,7)***	**5 137,0**
Total de l'Actif		**13 045,3**	***250,8***	**13 296,1**

Passif

(en millions d'euros)	*Notes*	31.12.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	31.12.2004 IFRS
Capitaux propres				
Capital social		1 809,6	-	1 809,6
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 049,9		4 049,9
Réserves consolidées		2 023,8	*(403,7)*	1 620,1
Réserves de conversion	*29.4.2*	(308,2)	*223,7*	(84,5)
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)		**7 575,1**	***(180,0)***	**7 395,1**
Intérêts minoritaires		69,0	*3,8*	72,8
Total capitaux propres		**7 644,1**	***(176,2)***	**7 467,9**
Provisions non courantes				
Provisions pour retraites et engagements assimilés	*29.3.5*	660,9	*365,3*	1 026,2
Provisions non courantes	*29.4.5*	208,7	*(16,4)*	192,3
Total provisions non courantes		869,6	*348,9*	1 218,5
Dettes financières non courantes				
Emprunts obligataires		1 200,0	-	1 200,0
Titres à durée indéterminée		73,3	-	73,3
Dettes financières à plus d'un an	*29.4.3*	20,8	*4,1*	24,9
Dettes financières non courantes		1 294,1	*4,1*	1 298,2
Passifs d'impôt différé	*29.3.4*	101,5	*101,7*	203,2
Autres dettes à long terme		104,4	-	104,4
Total Passifs non courants		**2 369,6**	***454,7***	**2 824,3**
Dettes courantes				
Fournisseurs et dettes d'exploitation		1 384,4	-	1 384,4
Dettes fiscales et sociales		849,5	-	849,5
Provisions courantes	*29.4.5*	264,2	*(27,7)*	236,5
Autres dettes courantes		279,2	-	279,2
Dettes financières courantes		254,3	-	254,3
Total passifs courants		**3 031,6**	***(27,7)***	**3 003,9**
Total du Passif		**13 045,3**	***250,8***	**13 296,1**

Capitaux propres

(en millions d'euros)

Résultat net (part de Schneider Electric SA) - Normes françaises - 31.12.04		**564,6**
Retraitements IFRS :	*Notes*	
Amortissement des écarts d'acquisition	*29.3.2*	217,1
Capitalisation de la recherche et développement	*29.3.1*	45,6
Reprise d'amortissement des écarts actuariels sur retraites	*29.3.5*	38,7
Charge de stock option	*29.3.7*	(8,9)
Effet d'impôt des retraitements	*29.3.4*	(32,1)
Part des minoritaires		(4,3)
Autres		3,2
Résultat net (part de Schneider Electric SA) - Normes IFRS - 31.12.04		**823,9**

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf le résultat par action)	31.12.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	31.12.2004 IFRS
Chiffre d'affaires	**10 365,3**	**(16,0)**	**10 349,3**
Coûts des ventes	(5 965,1)	(212,3)	(6 177,4)
Marge brute	**4 400,2**	**(228,3)**	**4 171,9**
Recherche et développement	(535,2)	240,1	(295,1)
Frais généraux et commerciaux	(2 554,3)	(36,1)	(2 590,4)
Résultat d'exploitation	**1 310,7**	**(24,3)**	**1 286,4**
Résultat financier	(65,9)	6,6	(59,3)
Résultat courant avant impôts	**1 244,8**	**(17,7)**	**1 227,1**
Résultat exceptionnel	(96,3)	96,3	-
Impôts sur les sociétés	(333,1)	(32,1)	(365,2)
Résultat net des sociétés intégrées	**815,4**	**46,5**	**861,9**
Amortissement des écarts d'acquisition	(217,1)	217,1	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(3,6)		(3,6)
Résultat net consolidé	**594,7**	**263,6**	**858,3**
Intérêts minoritaires	(30,1)	(4,3)	(34,4)
Résultat net (part de Schneider Electric SA)	**564,6**	**259,3**	**823,9**
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action)	2,56		3,73
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	2,55		3,72

Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2004 Normes Françaises	Capitalisation R&D	Reclassement R&C à CT	Autres	31.12.2004 IFRS
Résultat net - part du Groupe	565	46		213	824
Autofinancement d'exploitation	1 260	46	(24)	-	1 282
Variation du besoin en fonds de roulement	(138)		24	16	(98)
Opérations d'exploitation	***1 122***	***46***	***0***	***16***	***1 184***
Investissements d'exploitation	(284)	(46)		1	(329)
Investissements financiers et autres	(840)			-	(840)
Opérations d'investissement	***(1 124)***	***(46)***	***0***	***1***	***(1 169)***
Opérations de financement	***(1 976)***				***(1 976)***
Divers	22			(17)	5
Variation nette de Trésorerie	**(1 956)**				**(1 956)**
Trésorerie en début de période	**2 902**				**2 902**
Variation de trésorerie	(1 956)				(1 956)
Trésorerie en fin de période	**946**				**946**

L'effet principal de l'application des normes IFRS sur le tableau des flux de trésorerie est lié aux dépenses de développement capitalisées qui sont présentées en investissements d'exploitation dans le tableau de flux. L'application de la norme IAS 7 a conduit le Groupe à préciser le classement de certaines provisions d'exploitation qui ont été reclassées de la Variation du besoin en fonds de roulement vers l'Autofinancement d'exploitation pour (24) millions d'euros au 31 décembre 2004.

29.2 - Modalités de première application du référentiel IFRS

Les options d'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 du Groupe ont été définies conformément à la norme IFRS 1- *Première Adoption des IFRS.*

Le Groupe a retenu les options suivantes pour préparer son bilan d'ouverture :

■ les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités ;

■ les écarts actuariels cumulés non comptabilisés sur les engagements de retraite (hors bilan) ont été intégralement comptabilisés par la contrepartie des capitaux propres ;

■ les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ont été mis à zéro par la contrepartie des réserves consolidées sans impact sur les capitaux propres totaux ;

■ les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005, sans retraitement de l'exercice 2004.

Les autres options offertes par IFRS 1 n'ont pas été retenues.

Présentation du compte de résultat

La présentation du compte de résultat a été revue conformément à IAS 1- *Présentation des Etats Financiers.* En particulier les éléments du résultat exceptionnel ont été reclassés dans les rubriques appropriées du résultat d'exploitation.

Par ailleurs, le classement des coûts de recherche et de développement a été revu, comme expliqué à la note 29.3.1.

29.3 - Principaux retraitements au titre de l'exercice 2004

29.3.1 - Actifs incorporels

■ Immobilisations incorporelles générées par les activités de recherche et développement.

Les dépenses de développement capitalisables au regard des critères de la norme IAS 38 correspondent aux projets de création de produits nouveaux ou au renouvellement complet d'offres.

Le Groupe a mis en place à compter de 2004 les systèmes nécessaires pour permettre le suivi et la capitalisation au bilan des coûts de développement sur ces projets. En conséquence, seuls les projets relatifs au développement de nouveaux produits lancés à partir de 2004 sont capitalisés.

L'effet de la capitalisation des projets de développement s'élevait à 46 millions d'euros au 31 décembre 2004, avant impôt. Ces dépenses sont amorties sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, soit en moyenne 5 ans.

Par ailleurs, les coûts de développement du Groupe sont, en grande partie, relatifs à des actions de maintenance ou d'industrialisation sur les produits existants et ne remplissent pas les critères de capitalisation selon IAS 38. Ces dépenses continueront donc à être comptabilisées en charges de l'exercice et seront reclassées dans le coût des produits vendus et incorporées le cas échéant au coût des produits en stocks. Ainsi, seuls les coûts de recherche restent présentés en coûts de recherche et développement, ceux-ci n'étant pas capitalisables.

Les effets au compte de résultat au 31 décembre 2004 sont les suivants :
- capitalisation d'une partie des coûts de développement (46 millions d'euros),
- reclassement en "coûts des ventes" des coûts de développement liés au processus de production et incorporables à la valeur des stocks (195 millions d'euros, voir note 29.3.3 ci-dessous),
- seuls les coûts relatifs aux activités de recherche restent en coûts de recherche et développement.

■ Actifs incorporels reconnus précédemment au bilan de Schneider Electric.

Les actifs incorporels inscrits au bilan du Groupe au 1er janvier 2004 respectaient la définition d'un actif incorporel au sens de l'IAS 38 - *Immobilisations Incorporelles.*

Les charges à répartir reconnues au bilan dans le poste "Autres créances et charges constatées d'avance" ont été reclassées en actifs incorporels (1 million d'euros au 1er janvier 2004 et 2 millions d'euros au 31 décembre 2004) ou supprimées du bilan (10 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 12 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles n'ont pas été modifiées.

■ Actifs incorporels acquis par voie de regroupement d'entreprises.

L'adoption de la norme IFRS 3, *Regroupements d'Entreprises* a pour conséquence la reconnaissance systématique d'actifs incorporels acquis séparément du goodwill généré lors des regroupements d'entreprises dès lors que ceux-ci remplissent les critères de reconnaissance d'actifs incorporels au sens d'IAS 38. Ces actifs incorporels ont été également reconnus dans les comptes préparés selon les normes françaises et l'adoption d'IFRS 3 n'a pas généré de retraitement sur les comptes 2004.

29.3.2 - Ecarts d'acquisition

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe a pris l'option de ne pas retraiter les acquisitions réalisées antérieurement au 1er janvier 2004.

Le Groupe a appliqué à compter du 1er janvier 2004 les dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'Entreprises* pour calculer les écarts d'acquisition des regroupements intervenus en 2004 ou toujours ouverts en 2004.

Les écarts d'acquisition ont été figés à la valeur nette comptable qu'ils avaient dans les comptes au 1er janvier 2004 et ne sont plus amortis.

La suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition a eu un effet sur le résultat de 217 millions d'euros au 31 décembre 2004 et un effet sur le bilan de 209 millions d'euros au 31 décembre 2004 après prise en compte des effets de change.

Par ailleurs, l'application de la norme IAS 12 a eu pour conséquence la comptabilisation d'impôts différés passifs relatifs aux marques acquises, soit 176 millions d'euros au 31 décembre 2004. La contrepartie de ces passifs d'impôt différé a été comptabilisée dans les écarts d'acquisition.

L'application de la norme IAS 36 - *Dépréciations d'Actifs,* relative aux tests de dépréciation avait été anticipée dans les comptes français avec l'application du Règlement 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ont donc été réalisés de façon identique en normes françaises et en IFRS.

29.3.3 - Valorisation des stocks

La valorisation des stocks du Groupe a été modifiée du fait de l'incorporation d'une partie des coûts de développement.

En effet, la quote-part des coûts de développement correspondant à l'industrialisation et à l'adaptation des produits ainsi que l'amortissement des projets capitalisés sont désormais incorporés dans le coût unitaire des produits vendus.

Cet ajustement, pratiqué pour la première fois dans le bilan d'ouverture a eu un impact de 36 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 40 millions d'euros au 31 décembre 2004.

29.3.4 - Impôts différés

En normes comptables françaises, le Groupe reconnaissait de façon systématique tous les impôts différés liés à des différences temporaires entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et passifs au bilan, à l'exception des impôts différés sur les actifs incorporels non amortissables et non cessibles séparément de l'entité acquise (§ 313 du Règlement CRC 99-02), à savoir les marques.

Par ailleurs, en normes françaises, le Groupe actualisait ses impôts différés dès lors que les effets de l'actualisation étaient significatifs et qu'il disposait d'un échéancier de renversement fiable.

L'application de la norme IAS 12 - Impôts a eu pour conséquence :

- la reconnaissance de passifs d'impôt différé sur les marques reconnues lors de regroupements d'entreprises. Au 1er janvier 2004, l'impact sur les capitaux propres était de 17 millions d'euros. Pour les acquisitions réalisées en 2004, l'impact des ajustements s'est élevé à 176 millions d'euros et la contrepartie a été comptabilisée dans les écarts d'acquisition générés sur ces acquisitions (voir note 29.3.2 ci-dessus),
- la non-actualisation des impôts différés, ayant pour impact l'augmentation des impôts différés passifs pour 33 millions d'euros au 1er janvier 2004.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1- *Présentation des Etats Financiers,* les actifs et passifs d'impôt différé sont désormais présentés comme des éléments non courants.

Les autres retraitements sur les postes d'impôts différés sont la conséquence des ajustements induits par les autres normes, et principalement :

- passif d'impôt différé lié au changement de valorisation des stocks (13 millions d'euros au 1er janvier 2004, et 14 millions d'euros au 31 décembre 2004),
- passif d'impôt différé comptabilisé sur les coûts de développement capitalisés pour 16 millions d'euros au 31 décembre 2004 (voir note 29.3.1 ci-dessus),
- actif d'impôt différé comptabilisé sur les compléments d'engagements de retraite et assimilés (principalement écarts actuariels) reconnus au bilan (voir note 29.3.5 ci-dessous) : 274 millions d'euros au 1er janvier 2004, et 248 millions d'euros au 31 décembre 2004.

29.3.5 - Retraites et autres avantages du personnel

Dans le cadre de son passage aux normes IFRS, le Groupe a réalisé un inventaire exhaustif de ses engagements envers le personnel. Certains plans, en particulier des régimes européens de retraite et de frais de santé, considérés historiquement comme des régimes à cotisations définies ont été réanalysés au regard des critères de la norme IAS 19 et requalifiés de régimes à prestations définies.

Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, dans le cadre des options offertes pour la première adoption des normes IFRS, les écarts actuariels cumulés et les coûts des services passés déjà acquis ont été intégralement reconnus au passif du bilan par la contrepartie des capitaux propres. L'impact total de ces retraitements est de 735 millions d'euros au 1er janvier 2004.

Les actifs de retraites ont été reclassés en déduction des provisions correspondantes (315 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 262 millions d'euros au 31 décembre 2004).

L'effet net sur les provisions pour retraites au passif du bilan s'est élevé à 420 millions d'euros au 1er janvier 2004, et 365 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le non amortissement en IFRS des écarts actuariels déjà reconnus à l'ouverture a eu un effet positif sur le résultat du Groupe de 38 millions d'euros au 31 décembre 2004, comptabilisés en frais de structure et en coûts des ventes (respectivement 20 et 18 millions d'euros au 31 décembre 2004).

De façon prospective, le Groupe a décidé de retenir l'option offerte dans les amendements à la norme IAS 19 qui consiste à reconnaître de façon systématique tous les écarts actuariels dans une rubrique séparée des capitaux propres. Les écarts actuariels générés au cours d'un exercice sont comptabilisés dans une rubrique de "Autres réserves" présentée dans les réserves consolidées du Groupe. Ces écarts s'élevaient à 22 millions d'euros nets d'impôt pour l'exercice 2004.

29.3.6 - Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les politiques retenues en normes françaises pour la reconnaissance du chiffre d'affaires ne présentaient pas de divergences majeures par rapport aux dispositions des normes IAS 18 - *Produits des Activités Ordinaires* et IAS 11 - *Contrats de Construction.*

Les ventes de biens sont enregistrées lorsque les risques et avantages liés à la propriété des actifs ont été transférés.

Les revenus des contrats long terme sont comptabilisés à l'avancement et les contrats déficitaires sont provisionnés dès lors qu'une perte est probable.

Le provisionnement des rabais sur volumes accordés aux distributeurs est réalisé dès la vente initiale à ces distributeurs. L'impact du changement de fait générateur a été comptabilisé simultanément dans les comptes français et IFRS au 1er janvier 2004 et a eu une incidence de 32 millions d'euros.

Certaines remises pour paiement comptant, précédemment comptabilisées en résultat financier (8 millions d'euros au 31 décembre 2004) et certaines incitations commerciales précédemment comptabilisées en coûts commerciaux et en frais de structure (7 millions d'euros au 31 décembre 2004), ont été reclassées en déduction du chiffre d'affaires dans les comptes présentés selon les normes IFRS.

29.3.7 - IFRS 2 - Paiements sur la base d'actions

Au 1er janvier 2004, les plans d'options concernés par l'application de la norme IFRS 2 sont les plans mis en place après le 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1er janvier 2005.

Pour le Groupe, les plans concernés étaient le plan 21 arrêté le 5 février 2003 pour 2 000 000 options (exerçables à partir du 5 février 2007) et le plan 24 arrêté le 6 mai 2004 pour 2 060 700 options (exerçables à partir du 6 mai 2008).

Le Groupe a choisi le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein pour valoriser ses options.

Compte tenu des données de marché aux dates d'attribution, la charge de l'exercice 2004 s'est élevée à 9 millions d'euros.

29.4 - Normes ayant peu ou pas d'incidence sur les comptes du Groupe

29.4.1 - Périmètre et méthode de consolidation

La revue du périmètre de consolidation au regard des critères de contrôle de la norme IAS 27 - *Etats financiers consolidés et Comptabilisation des participations dans des filiales,* n'a pas induit de changement dans le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale, à l'exception de la consolidation du véhicule porteur des TDI, décrite à la note 2 "Application des normes IAS 32 et 39 au 1er janvier 2005".

29.4.2 - Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi l'option offerte par IFRS 1 de neutraliser dans les capitaux propres ses écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004. L'impact du reclassement dans les capitaux propres s'est élevé à 211 millions d'euros au 1er janvier 2004.

La mise en œuvre des normes IAS 21 et IAS 29 n'a pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe. En effet, les principes de comptabilisation des transactions en monnaies étrangères et de conversion des états financiers des entités étrangères décrits aux notes 1.4 et 1.5 des comptes annuels français 2004 ne présentent pas de divergence par rapport aux méthodes retenues selon les IFRS.

29.4.3 - Immobilisations corporelles et contrats de location

L'application des normes IAS 16 - *Immobilisations Corporelles,* IAS 40 - Immeubles de Placement n'a pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

En effet, de par la nature de ses actifs immobilisés - essentiellement des outillages de production dédiés à des lignes de produits spécifiques - et de par le niveau de décomposition des actifs existant déjà pour le calcul des amortissements, l'application des dispositions d'IAS 16 n'a pas conduit à modifier les valeurs des actifs ou les plans d'amortissement. Par ailleurs, le Groupe ne possède pas d'immeuble détenu à des fins de placement.

La revue des contrats de locations au regard des critères d'IAS 17 - *Contrats de Locations* a conduit à requalifier quelques contrats de faible valeur. L'impact est de 6 millions d'euros sur la valeur des actifs et de 5 millions d'euros sur l'endettement au 1er janvier 2004.

En application de la norme IFRS 5 - *Actifs destinés à la vente et Activités abandonnées,* les actifs (essentiellement immobiliers) mis en vente à la date de clôture ont été reclassés en "Immobilisations destinées à la vente" pour 15 millions d'euros au 1er janvier 2004 et pour 8 millions d'euros au 31 décembre 2004.

29.4.4 - Dépréciation des actifs

Conformément aux recommandations de l'AMF, le Groupe avait anticipé dès 2002 les dispositions du règlement CRC 2002-10 concernant les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et applique donc pour ce faire une méthode conforme à IAS 36 - *Dépréciations d'Actifs.* Le niveau d'appréciation (Unité Génératrice de Trésorerie) de la recouvrabilité des écarts d'acquisition est compatible avec les dispositions d'IAS 36.

Par ailleurs, compte tenu de la sensibilité de ses activités aux changements technologiques, le Groupe effectue déjà des revues régulières de la valeur de ses immobilisations corporelles.

Les modalités de la norme IAS 36 ont été étendues aux actifs incorporels liés à la capitalisation des projets de développement.

29.4.5 - Provisions

Les critères de reconnaissance des passifs et des provisions n'ont pas été modifiés car ils étaient conformes à la norme IAS 37 - *Provisions, Passifs éventuels et Actifs éventuels.*

L'adoption de la norme IAS 37 a eu pour conséquence l'actualisation des provisions dont l'échéance était supérieure à un an. L'impact de l'actualisation s'est élevé à 18 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 16 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les reclassements suivants ont été effectués sur les postes de provisions :

- certaines provisions ayant un caractère de dépréciation d'actif ont été reclassées en moins des postes d'actifs correspondants (29 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 28 millions d'euros au 30 juin 2004 et 31 décembre 2004),
- les provisions dont l'échéance est inférieure à un an, essentiellement relatives aux restructurations, à l'environnement et aux garanties sur les produits vendus ont été reclassées des charges à payer vers les provisions dans les comptes IFRS au 31 décembre 2004 pour un montant de 237 millions d'euros.

Note 30 - Liste des principales sociétés consolidées

Les principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Schneider Electric sont indiquées dans la liste ci-dessous.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Sociétés en Europe			
En intégration globale			
Andover Controls GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Berger Lahr GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Berger Lahr Positec GmbH & Co KG	Allemagne	100,00	100,00
Berger Lahr Services GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Crouzet GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Drive Tech Gmbh (1)	Allemagne	100,00	-
ELAU Elektronik AG (1)	Allemagne	100,00	-
ELAU Engineering GmbH (1)	Allemagne	100,00	-
ELAU Administration GmbH (1)	Allemagne	100,00	-
ELAU Systems GmbH (1)	Allemagne	100,00	-
Elso GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Gerhard Berger GmbH & Co KG	Allemagne	100,00	100,00
Invensys Messner GmbH	Allemagne	100,00	-
Kavlico GmbH	Allemagne	100,00	100,00
MGE USV-Systeme GmbH	Allemagne	84,84	84,84
Num Guttinger GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Power Measurement GmbH	Allemagne	100,00	-
Sarel GmbH	Allemagne	99,00	99,00
Schneider Electric Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Schneider Electric GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Schneider Electric Motion GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Schneider Factoring GmbH	Allemagne	-	100,00
TAC GmbH Control System	Allemagne	-	100,00
Berger Lahr Positec GmbH	Autriche	51,00	51,00
MGE UPS Systems VertriebsgmbH	Autriche	84,84	84,84
Sarel GmbH	Autriche	99,00	-
Schneider Electric Austria GmbH	Autriche	100,00	100,00
Cofibel	Belgique	100,00	100,00
Cofimines	Belgique	100,00	100,00
Crouzet NV	Belgique	100,00	100,00
Sarel SA	Belgique	98,80	-
Schneider Electric NV/SA	Belgique	100,00	100,00
UPS Systems MGE BV	Belgique	84,84	84,84
Schneider Electric Bulgaria	Bulgarie	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Croatie	100,00	100,00
Elmat ApS	Danemark	100,00	100,00
ESMI A/S	Danemark	100,00	100,00
Invensys Bygnings	Danemark	100,00	-
JO-EL Electric A/S	Danemark	100,00	100,00
Lauritz Knudsen A/S (ex LK A/S)	Danemark	100,00	100,00
Schneider Electric Danmark A/S	Danemark	-	100,00
Schneider Nordic Baltic (ex Lexinvest A/S)	Danemark	100,00	100,00
TAC A/S	Danemark	100,00	100,00
EFI Electronics Europe SL	Espagne	100,00	100,00
Himel SA	Espagne	100,00	100,00
Mesa SA	Espagne	100,00	100,00
MGE UPS Espana SA	Espagne	84,84	84,84
Schneider Electric Espana	Espagne	100,00	100,00
Telenum	Espagne	100,00	100,00

(1) Mise en équivalence jusqu'au 31/05/2005 ; intégration globale à partir du 01/06/2005.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Schneider Electric EESTI AS (ex A/S Lexel Electric)	Estonie	100,00	100,00
Atmostec Oy	Finlande	100,00	-
Elari Oy	Finlande	100,00	100,00
Elko Suomi Oy	Finlande	100,00	100,00
I-Valo	Finlande	100,00	100,00
JO-EL Electric Oy	Finlande	100,00	100,00
Oy Esmi AB	Finlande	100,00	100,00
Oy Lexel Electric AB	Finlande	100,00	100,00
Oy Lexel Finland AB	Finlande	100,00	100,00
Schneider Electric Finland Oy	Finlande	100,00	100,00
TAC Com Oy	Finlande	100,00	100,00
Alombard	France	100,00	100,00
Andover Controls SA	France	-	100,00
Ateliers de Constructions Electriques de Grenoble - ACEG	France	100,00	100,00
Auxibati SCI	France	100,00	100,00
BCV Technologies	France	100,00	100,00
BEI Ideacod SAS	France	100,00	-
BEI Technologies SAS	France	100,00	-
Berger Lahr Positec Sarl	France	100,00	100,00
Boissière Finance	France	100,00	100,00
Citef SAS	France	100,00	100,00
Construction Electrique du Vivarais	France	84,84	84,84
Crouzet SA	France	100,00	100,00
DEXTUS	France	100,00	100,00
DINEL	France	100,00	-
Distrelec	France	100,00	100,00
ELAU SARL (1)	France	100,00	-
Electro Porcelaine	France	100,00	100,00
Elkron France	France	100,00	100,00
Euromatel	France	100,00	100,00
Financiere MGE	France	84,84	84,84
France Transfo	France	100,00	100,00
Infra +	France	100,00	100,00
JCN Participations	France	-	100,00
Le Moule Métallique	France	100,00	100,00
Machines Assemblage Automatique	France	100,00	100,00
Mafelec	France	100,00	100,00
Materlignes	France	100,00	100,00
Merlin Gerin Alès	France	100,00	100,00
Merlin Gerin Alpes	France	100,00	100,00
Merlin Gerin Loire	France	100,00	100,00
MGE Finances SAS	France	84,84	84,84
MGE UPS	France	60,10	60,10
MGE-UPS SYSTEMS SAS	France	84,84	84,84
Muller & Cie	France	100,00	100,00
Newall France	France	100,00	-
Newlog SAS	France	100,00	100,00
Normabarre	France	100,00	100,00
Num SA	France	100,00	100,00
Prodipact	France	100,00	100,00
Rectiphase	France	100,00	100,00
SA2E	France	84,84	84,84
SAEI	France	84,84	84,84
SAE Gardy	France	100,00	100,00
Sarel Appareillage Electrique	France	99,00	99,00
Satchwell SAS	France	100,00	-
Scanelec	France	100,00	100,00

(1) Mise en équivalence jusqu'au 31/05/2005 ; intégration globale à partir du 01/06/2005.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Schneider Automation SA	France	100,00	100,00
Schneider Electric Industries SAS	France	100,00	100,00
Schneider Electrique Foncière	France	100,00	100,00
Schneider Electric France	France	100,00	100,00
Schneider Electric International	France	100,00	100,00
Schneider Electric SA (Société mère)	France	100,00	100,00
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	France	60,00	60,00
Schneider Toshiba Inverter SAS	France	60,00	60,00
SCI du Pré Blanc	France	100,00	100,00
Senside	France	100,00	80,01
Société Alpine de Préfabrication Electro-Mécanique - SAPEM	France	100,00	100,00
Société d'Application Electro-Mécanique - SAEM	France	100,00	100,00
Société Dauphinoise Electrique - SDE	France	100,00	100,00
Société du Rebauchet	France	84,84	84,84
Société Electrique d'Aubenas SA - SEA	France	100,00	100,00
Société Française Gardy SA	France	100,00	100,00
Sogefred	France	-	100,00
Sorhodel Bardin	France	100,00	100,00
Sovalmo	France	100,00	100,00
Société pour l'équipement des industries chimiques (SPEI)	France	100,00	100,00
Spie-Capag	France	100,00	100,00
Sté Française de Constructions Mécaniques et Electriques - SFCME	France	100,00	100,00
Sté Rhodanienne d'Etudes et de Participations - SREP	France	100,00	100,00
Systèmes Equipements Tableaux Basse Tension - SETBT	France	100,00	100,00
Transfo Services	France	100,00	100,00
Usibati SCI	France	100,00	100,00
Ajax Electrical Ltd	Grande Bretagne	100,00	51,00
Andover Controls Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Avenue Solutions Limited	Grande Bretagne	-	100,00
Berger Lahr Positec Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Capacitors Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Crouzet Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
ELAU Ltd (1)	Grande Bretagne	100,00	-
Grawater Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Grawater of Wakefield Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
JO EL Electric Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
JO JO (UK) Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
JO JO Products Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Lexel Holdings (UK) Limited	Grande Bretagne	100,00	100,00
MITA (UK) Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
MITA Holdings Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
MGE UPS Systems Ltd	Grande Bretagne	84,84	84,84
Newall Measurement Systems Ltd	Grande Bretagne	100,00	-
Num (UK) Limited	Grande Bretagne	100,00	100,00
Sarel Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Satchwell Controls Systems Ltd	Grande Bretagne	100,00	-
Schneider Electric (UK) Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
TAC Regional Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
TAC UK Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Thorsman Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Walker Mainstay Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Westinghouse Systems	Grande Bretagne	100,00	100,00
Yorshire Switchgear Group Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
MGE UPS Systems Hellas Abe	Grèce	84,84	84,84
Schneider Electric AE	Grèce	100,00	100,00

(1) Mise en équivalence jusqu'au 31/05/2005 ; intégration globale à partir du 01/06/2005.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
BEI Automative Hungary Manufactur Ltd	Hongrie	100,00	-
Merlin Gerin Zala	Hongrie	100,00	100,00
Prodax Elektromos	Hongrie	100,00	100,00
Schneider Electric Hungaria Villamassagi RT	Hongrie	100,00	100,00
Schneider Electric Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Celbridge	Irlande	-	100,00
Square D Company Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Thorsman Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Thorsman Sales Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Controlli Srl	Italie	100,00	-
Crouzet Componenti	Italie	100,00	100,00
ELAU Systems Italia Srl (1)	Italie	100,00	-
MGE Italia	Italie	84,84	84,84
Num SPA	Italie	100,00	100,00
Pamoco Srl	Italie	100,00	100,00
SAIP & Schyller Srl	Italie	100,00	100,00
Schneider Electric Spa	Italie	100,00	100,00
Schneider Electric Industrie Italia Spa	Italie	100,00	100,00
Schneider Italia Spa	Italie	100,00	100,00
Lexel Fabrika SIA	Lettonie	100,00	100,00
Schneider Electric Latvija SIA	Lettonie	100,00	100,00
UAB Schneider Electric Lietuva (ex UAB Lexel Electric)	Lituanie	100,00	100,00
ELKO A/S	Norvège	100,00	100,00
ESMI A/S	Norvège	100,00	100,00
Lexel Holding Norway AS	Norvège	100,00	100,00
Satchwell Norge AS	Norvège	100,00	-
Schneider Electric Norge A/S	Norvège	100,00	100,00
Wibe Stiger A/S	Norvège	-	100,00
MGE UPS Systemer AS	Norvège	84,84	84,84
TAC Control Systems AS	Norvège	100,00	100,00
Crouzet BV	Pays Bas	100,00	100,00
Polam Holding BV	Pays Bas	100,00	100,00
Pro Face HMI (sous-groupe)	Pays Bas	99,79	99,75
Sandas Montage BV	Pays Bas	100,00	100,00
Sarel BV	Pays Bas	99,00	-
Schneider Electric BV	Pays Bas	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Centre BV	Pays Bas	100,00	100,00
Stago BV	Pays Bas	100,00	100,00
Andover Controls Sp Zo.o	Pologne	100,00	100,00
Elda Eltra S.A. (ex Eltra SA)	Pologne	100,00	100,00
ELDA Szczecinek SA	Pologne	100,00	100,00
MGE UPS Systems Polska Sp.z.o.o	Pologne	84,84	84,84
Schneider Electric Industries Polska SP	Pologne	100,00	100,00
Schneider Electric Polska SP	Pologne	100,00	100,00
Tour Andover Controls Polska Sp.Zo.o	Pologne	100,00	100,00
Wibe Polska Sp.Zo.o	Pologne	100,00	100,00
MGE Portugal Ondulatores	Portugal	84,84	84,84
Schneider Electric Portugal LDA	Portugal	100,00	100,00
Schneider Electric AS	République Tchèque	98,27	98,27
Schneider Electric CZ sro	République Tchèque	100,00	100,00
Schneider Electric Romania SRL	Roumanie	100,00	100,00
OOO "TAC"	Russie	100,00	100,00
UralElektroKontactor	Russie	100,00	100,00
ZAO Schneider Electric	Russie	100,00	100,00
ZAO Lexel Elektromaterialy (SPB)	Russie	100,00	100,00
Schneider Electric Jugoslavija doo	Serbie	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Slovénie	100,00	100,00
Schneider Electric Slovakia Spol SRO	Slovaquie	100,00	100,00

(1) Mise en équivalence jusqu'au 31/05/2005 ; intégration globale à partir du 01/06/2005.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
AB Elektrokontakt EKT	Suède	100,00	100,00
AB Crahftere 1	Suède	100,00	100,00
AB Wibe	Suède	100,00	100,00
Crouzet AB	Suède	50,00	-
EFAB Electric AB	Suède	-	100,00
Elektriska Aktielbolaget Delta	Suède	100,00	100,00
ELJO AB	Suède	100,00	100,00
ESMI Multi Signal AB	Suède	100,00	100,00
Exportvärden AB	Suède	100,00	100,00
J.O. Sverige AB	Suède	100,00	100,00
Lexel AB	Suède	100,00	100,00
Lexel Electric AB	Suède	100,00	100,00
Num Norden	Suède	100,00	100,00
TAC Protect System AB	Suède	100,00	100,00
Schneider Electric Sverige AB (ex Schneider Electric AB)	Suède	100,00	100,00
Schneider Electric Powerline Communications AB	Suède	100,00	100,00
T.A.C. AB	Suède	100,00	100,00
T.A.C. Holding AB	Suède	100,00	100,00
TAC Svenska AB	Suède	100,00	100,00
Thorsman & Co AB	Suède	100,00	100,00
Wibe Holding AB	Suède	100,00	100,00
Wibe Stegar AB	Suède	-	100,00
Wibe Stegar Holding AB	Suède	-	100,00
Berger Lahr Positec AG	Suisse	100,00	100,00
Crouzet AG	Suisse	100,00	100,00
Feller AG	Suisse	83,70	83,70
MGE UPS Systems AG	Suisse	84,84	84,84
Num Guttinger AG	Suisse	100,00	100,00
Sarel AG	Suisse	98,20	-
Schneider Electric Finances	Suisse	100,00	100,00
Schneider Electric Suisse AG	Suisse	100,00	100,00
Selectron Systems AG	Suisse	100,00	100,00
Schneider Electric Ukraine	Ukraine	100,00	100,00
Mise en équivalence			
Easy Plug	France	-	50,00
ELAU Administration GmbH (1)	Allemagne	-	49,00
Delta Dore Finance SA (sous-groupe)	France	20,00	20,00
Môre Electric Group A/S	Norvège	34,00	34,00

Sociétés en Amérique du Nord

En intégration globale			
Cofimines Overseas Corporation	Canada	100,00	100,00
Indy Electronics Inc.	Canada	99,79	99,75
Juno Lighting Ltd	Canada	100,00	-
Power Measurement Ltd	Canada	100,00	-
Schneider Canada Inc.	Canada	100,00	100,00
MGE Systems Mexico SA de CV	Mexique	84,84	84,84
Crouzet Automatismo	Mexique	100,00	-
Crouzet Mexique	Mexique	100,00	100,00
Industrias Electronicas Pacifico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
Schneider Electric Mexico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
Square D Company Mexico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
Abacus	USA	100,00	-
Andover Controls Corp	USA	100,00	100,00

(1) Mise en équivalence jusqu'au 31/05/2005 ; intégration globale à partir du 01/06/2005.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
BEI Export Sales Co. Inc	USA	100,00	-
BEI International Inc	USA	100,00	-
BEI Properties	USA	100,00	-
BEI Sensors & Systems	USA	100,00	-
BEI Tactical Defense Systems Inc	USA	100,00	-
BEI Technologies Inc.	USA	100,00	-
Berger Lahr Motion Technology Inc.	USA	100,00	100,00
CSI Acquisition Holding Corp.	USA	-	100,00
Defense Systems Company Inc	USA	100,00	-
EFI Electronics Inc	USA	100,00	100,00
ELAU Inc. (1)	USA	100,00	-
Hyde Park Electronics LLC	USA	100,00	100,00
Indy Lighting Inc.	USA	100,00	-
Juno Lighting Inc.	USA	100,00	-
Juno Manufacturing Inc.	USA	100,00	-
Kavlico Corp	USA	100,00	100,00
MGE UPS Systems Inc	USA	84,84	84,84
Neovasys Inc	USA	100,00	-
Newall Electronics Inc	USA	100,00	-
Num Corporation	USA	100,00	100,00
OpticNet Inc	USA	100,00	-
Palatine Hills Leasing Inc.	USA	80,00	80,00
Powerbox Solutions LLC	USA	100,00	100,00
Power Measurement EI Inc.	USA	100,00	-
Power Measurement Inc.	USA	100,00	-
Power Measurement USA Inc.	USA	100,00	-
Precision Systems	USA	100,00	-
Pro Face America Inc.	USA	99,79	99,75
Quantronix Inc	USA	-	100,00
Schneider Automation Inc.	USA	100,00	100,00
Schneider Electric Holdings Inc.	USA	100,00	100,00
Schneider Electric Relay LLC	USA	100,00	-
Security International Inc.	USA	100,00	100,00
Sitek Inc	USA	100,00	-
Square D Company	USA	100,00	100,00
Square D Holdings One, Inc.	USA	100,00	100,00
Square D Investment Company	USA	100,00	100,00
Square D Receivables, LLC	USA	100,00	100,00
SNA Holdings Inc.	USA	100,00	100,00
ST Inverter Americas Inc	USA	60,00	60,00
TAC Americas Inc.	USA	100,00	100,00
Tour Andover Controls Inc	USA	100,00	100,00
Veris Industries LLC	USA	100,00	100,00
Mise en équivalence			
Easy Plug Inc.	USA	-	50,00

Sociétés en Asie-Pacifique

En intégration globale			
Clipsal Pacific Holdings Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Clipsal Industries Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Clipsal South Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Clipsal Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Australian Electrical Supplies Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Blue Point Products Pty Ltd	Australie	100,00	100,00

(1) Mise en équivalence jusqu'au 31/05/2005 ; intégration globale à partir du 01/06/2005.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Clipsal Australia Holding Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Clipsal Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Clipsal Controlgear Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Clipsal Extrusions Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Clipsal Integrated Systems Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Clipsal Technologies Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Efficient Energy Systems Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
MGE UPS Systems Australia Pty Ltd	Australie	84,84	84,84
Nu-Lec Industries Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Parkside Laboratories Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
PDL Holdings Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
PDL Industries Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Power Measurement Ltd	Australie	100,00	-
Pro Face Australia	Australie	100,00	-
SE Australia Holding PTY	Australie	100,00	100,0
Schneider Electric Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
TAC Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Team Security Solutions Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Techrack Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Beijing Merlin Great Wall Computer Room Equipment & Engineering	Chine	50,90	50,90
MGE North Asia Shanghaï	Chine	67,87	67,87
Pro Face International Shanghaï	Chine	99,79	99,78
Schneider Beijing Low Voltage	Chine	95,00	95,00
Schneider Beijing Medium Voltage	Chine	95,00	95,00
Schneider Busway (Guangzhou) Ltd	Chine	95,00	95,00
Schneider Electric China Invest Co Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Cy Ltd	Chine	75,00	75,00
Schneider Electric Supply Beijing Co Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Fuji Breakers (Dalian)	Chine	60,00	60,00
Schneider Shanghaï Apparatus parts Manufacturing	Chine	100,00	100,00
Schneider Shanghaï Industrial Control	Chine	80,00	80,00
Schneider Shanghaï Low Voltage Term. Apparatus	Chine	75,00	60,00
Schneider Shanghaï Power Distribution Electric App.	Chine	80,00	80,00
Schneider Shanghaï Supply Components Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Shilin Suzhou Transformers	Chine	100,00	100,00
Schneider (Suzhou) Drives Company ltd	Chine	90,00	90,00
Schneider Suzhou Enclosure Systems Co Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Wingoal	Chine	100,00	100,00
Shanghai Manufacturing	Chine	84,84	84,84
Tianjin Merlin Gerin Co Ltd	Chine	75,00	75,00
UPE Electronics SHENZEN	Chine	42,42	42,42
Wu Xi Factory	Chine	99,79	99,75
MGE UPS Systems Korea Co. Ltd	Corée	84,84	84,84
Pro Face Korea	Corée	99,79	99,75
Samwha EOCR Co.ltd	Corée	100,00	80,00
Schneider Electric Korea Ltd	Corée	100,00	100,00
Clipsal Industries HK Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
Full Excel Pty Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
MGE China / Hong Kong Ltd	Hong Kong	67,87	67,87
Schneider Busway Limited	Hong Kong	100,00	100,00
Schneider Electric Business Solutions	Hong Kong	100,00	-
Schneider Electric Hong Kong Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
TAC Pacific HK Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
P.T Mega Gelar Elektronil Ometraco	Indonésie	84,84	84,84
PT Schneider Electric Indonésia	Indonésie	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Batam	Indonésie	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Digital Electronics Corporation	Japon	99,79	99,75
Schneider Electric Japan Ltd	Japon	100,00	100,00
Toshiba Schneider Electric Ltd	Japon	88,43	83,45
Toshiba Schneider Inverter Corp.	Japon	60,00	60,00
MGE UPS Systems Malaisia SDN BHD	Malaisie	84,84	84,84
Schneider Electric Industries Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
Schneider Electric Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	30,00	30,00
CER Technologies Pty Ltd	Nouvelle Zélande	100,00	100,00
Clipsal Industries NZ Ltd	Nouvelle Zélande	100,00	100,00
PDL Electronics	Nouvelle Zélande	60,00	60,00
Schneider Electric New Zealand Holdings Ltd	Nouvelle Zélande	100,00	100,00
MGE UPS Philippines Inc.	Philippines	84,84	84,84
Schneider Electric Philippines Inc	Philippines	100,00	100,00
Andover Controls Singapore Pty Ltd	Singapour	100,00	100,00
MGE Asia Pte Ltd	Singapour	84,84	84,84
MGE Logistics South East Asia pacific Pte Ltd	Singapour	84,84	84,84
TAC Control Asia	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Export Services	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Industrial Development Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Pro Face Taïwan	Taïwan	99,79	69,82
Schneider Electric Taïwan Co Ltd	Taïwan	100,00	100,00
MGE UPS Systems S.A.	Thaïlande	84,84	84,84
Pro Face South East Asia Pacific	Thaïlande	99,79	99,75
Schneider Electric Thaïland Co Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
Schneider Thaïland Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
Square D Company Thaïland Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
Schneider Electric Vietnam Ltd	Vietnam	100,00	100,00
Sociétés mises en équivalence			
Clipsal Asia Holding	Hong Kong	50,00	50,00
Schneider Electric Engineering Ltd	Japon	40,00	40,00

Sociétés dans le reste du Monde

En intégration globale			
Alight Investments Holdings Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Clipsal Industries Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Clipsal South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Hoist-Tec (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Merlin Gerin SA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	79,60	79,60
MGE UPS Systems SA Pty Ltd	Afrique du Sud	84,84	84,84
Nu-Lec Africa Pty	Afrique du Sud	49,00	49,00
Schneider Electric South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Schneider Electric Algérie SARL	Algérie	100,00	100,00
EPS Ltd	Arabie Saoudite	51,00	51,00
Plasnavi SA	Argentine	100,00	100,00
Schneider Electric Argentina	Argentine	100,00	100,00
Palatine Ridge Insurance Company Ltd	Bermudes	100,00	100,00
SHL	Bermudes	100,00	100,00
CDI Power	Brésil	100,00	100,00
Crouzet Brésil	Brésil	100,00	100,00
Primelectrica	Brésil	-	100,00
Schneider Electric Brasil LTDA	Brésil	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Schneider Electric Chile SA	Chili	99,96	99,96
Schneider de Colombia SA	Colombie	79,98	79,98
SEP Le Guavio	Colombie	100,00	100,00
Schneider Centroamerica SA	Costa Rica	100,00	100,00
Schneider Electric Distribution Company	Egypte	78,23	78,23
Schneider Electric Egypt SA	Egypte	81,49	81,49
Schneider Electric FZE	Emirats Arabes Unis	100,00	100,00
Square D Foreign Sales Corporation	Iles Vierges	92,31	92,31
LK India Private Ltd	Inde	100,00	80,67
Schneider Electric India Private Ltd	Inde	100,00	100,00
Schneider Electric Industries Iran	Iran	67,00	67,00
Telemecanique Iran	Iran	100,00	100,00
Schneider Electric LLP	Kazakhstan	100,00	100,00
Eastmed	Liban	96,00	96,00
Crouzet Maroc	Maroc	100,00	100,00
MGE UPS Maroc SA	Maroc	84,84	84,84
Schneider Electric Maroc	Maroc	100,00	100,00
Schneider Electric Nigeria	Nigéria	100,00	-
Schneider Electric Peru SA	Pérou	100,00	100,00
Metesan Lexel Elektrik Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS	Turquie	100,00	100,00
MGE UPS Systems Bilgisayar Sistemleri Ticaret A.S	Turquie	84,84	84,84
Schneider Elektrik AS	Turquie	100,00	100,00
Schneider Electric Venezuela SA	Venezuela	91,88	91,88

Note 31 - Etats financiers des exercices 2003 et 2004 établis sous le référentiel français

A des fins de comparabilité sur trois exercices, et compte tenu de l'adoption du référentiel comptable IFRS au 1er janvier 2004, les états financiers des exercices 2003 et 2004 établis selon les normes comptables françaises sont rappelés ci-dessous.

Compte de résultat

(en millions d'euros sauf le résultat par action)	31.12.2004	31.12.2003
Chiffre d'affaires	**10 365,3**	**8 780,3**
Coûts des ventes	(5 965,1)	(5 063,1)
Marge brute	**4 400,2**	**3 717,2**
Frais de recherche et développement	(535,2)	(494,0)
Frais généraux et commerciaux	(2 554,3)	(2 215,8)
Résultat d'exploitation	**1 310,7**	**1 007,4**
Résultat financier	(65,9)	(53,1)
Résultat courant avant impôts	**1 244,8**	**954,3**
Résultat exceptionnel	(96,3)	(163,9)
Impôts sur les sociétés	(333,1)	(127,3)
Résultat net des sociétés intégrées	**815,4**	**663,1**
Amortissement des écarts d'acquisition	(217,1)	(190,7)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(3,6)	(18,1)
Résultat net consolidé	**594,7**	**454,3**
Intérêts minoritaires	(30,1)	(21,5)
Résultat net (part de Schneider Electric SA)	**564,6**	**432,8**
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action)	2,56	1,94
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	2,55	1,94

Actif

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Actif immobilisé :		
Ecarts d'acquisition, nets	4 077,7	3 512,8
Immobilisations incorporelles, nettes	846,5	270,7
Immobilisations corporelles, nettes	1 458,8	1 439,1
Immobilisations financières :		
Titres de participation mis en équivalence	65,3	60,5
Autres titres de participation	154,3	369,6
Autres immobilisations financières	288,1	585,4
Total immobilisations financières	507,7	1 015,5
Autres actifs à long terme	262,1	315,6
Total actif immobilisé	**7 152,8**	**6 553,7**
Actif circulant :		
Stocks et en-cours	1 369,7	1 124,1
Clients et créances d'exploitation	2 135,7	1 781,3
Autres débiteurs et charges constatées d'avance	571,5	627,0
Impôts différés actifs	752,8	747,2
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 062,8	3 087,5
Total actif circulant	**5 892,5**	**7 367,1**
Total de l'actif	**13 045,3**	**13 920,8**

Passif

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Capitaux propres :		
Capital social	1 809,6	1 854,7
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 049,9	4 290,8
Réserves consolidées	2 023,8	1 724,6
Réserves de conversion	(308,2)	(211,4)
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)	**7 575,1**	**7 658,7**
Intérêts minoritaires	69,0	74,9
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour retraites et engagements assimilés	660,9	672,5
Autres provisions pour risques et charges	208,7	156,7
Total provisions pour risques et charges	**869,6**	**829,2**
Dettes à long terme :		
Emprunts obligataires	1 200,0	1 200,0
Titres à durée indéterminée	73,3	113,6
Dettes financières à plus d'un an	20,8	121,7
Dettes financières à long terme :	1 294,1	1 435,3
Autres dettes à long terme	104,4	40,5
Total dettes à long terme	**1 398,5**	**1 475,8**
Dettes à court terme :		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	69,8	56,2
Fournisseurs et dettes d'exploitation	1 314,6	1 176,7
Dettes fiscales et sociales	849,5	663,1
Impôts différés passifs	101,5	92,2
Autres créanciers et charges à payer	543,4	641,0
Dettes à court terme :	2 878,8	2 629,2
Dettes financières à court terme	254,3	1 253,0
Total dettes à court terme	**3 133,1**	**3 882,2**
Total du Passif	**13 045,3**	**13 920,8**

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
Résultat net - part du groupe	564,6	432,8
Part des minoritaires	30,1	21,5
Perte/(profit) des sociétés mises en équivalence net des dividendes reçus	3,6	18,1
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles	285,7	283,5
Amortissements des immobilisations incorporelles	76,7	60,2
Amortissements des écarts d'acquisition	217,1	190,7
Augmentation/(diminution) des provisions	4,7	44,6
Variation des impôts différés	46,4	(144,1)
(Plus) ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(8,9)	15,4
Autres éléments	40,1	19,3
Autofinancement d'exploitation	**1 260,1**	**942,0**
Diminution/(augmentation) des Créances d'exploitation	(183,0)	(14,8)
Diminution/(augmentation) des Stocks et travaux en cours	(160,7)	(5,3)
(Diminution)/augmentation des Dettes d'exploitation	(2,5)	67,2
Autres actifs et passifs courants	208,7	265,1
Variation du besoin en fonds de roulement	**(137,5)**	**312,2**
Total I	**1 122,6**	**1 254,2**
II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(277,8)	(253,2)
Cessions d'immobilisations corporelles	48,3	48,3
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(54,7)	(61,8)
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,4	1,3
Investissement net d'exploitation	**(283,8)**	**(265,4)**
Investissement financier net	(800,9)	(595,8)
Autres opérations financières à long terme	(25,9)	(262,1)
Actifs de retraite à long terme	(13,4)	(142,2)
Sous-total	**(840,2)**	**(1 000,1)**
Total II	**(1 124,0)**	**(1 265,5)**
III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :		
Emission d'emprunts	-	789,8
Remboursement d'emprunts	(1 351,4)	(73,1)
Vente/(achat) d'actions propres	(278,2)	(112,3)
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières	(49,6)	(481,6)
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	61,0	101,8
Dividendes payés : Schneider Electric SA	(334,2)	(308,0)
Minoritaires	(23,3)	(18,6)
Total III	**(1 975,7)**	**(102,0)**
IV - Effet net des conversions : Total IV	**21,2**	**(54,7)**
Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV	**(1 955,9)**	**(168,0)**
Trésorerie en début de période	2 902,4	3 070,4
Variation de trésorerie	(1 955,9)	(168,0)
Trésorerie nette en fin de période	**946,5**	**2 902,4**

(1) Inclus le prêt au groupe Clipsal pour 259 millions d'euros.

(2) Inclus la contribution additionnelle de Square D sur les engagements de retraite à hauteur de 143 millions d'euros en 2003 versus 50 millions d'euros en 2002.

6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1er janvier 2005.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.8 de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des frais de recherche et développement et notamment les critères permettant l'immobilisation des frais de développement. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour identifier les projets répondant aux critères d'immobilisation et des calculs effectués par le Groupe, et nous nous sommes assurés que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

- Comme exposé dans la note 1.10 de l'annexe, votre société réalise des tests de valeur des actifs incorporels et des écarts d'acquisition au moins une fois par an et chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés. Nous avons procédé par sondages à la vérification des indices de perte de valeur ainsi que des autres éléments justifiant de l'absence de perte de valeur.

- Comme indiqué dans la note 1.21 de l'annexe, et en l'absence de précision des normes IFRS sur le sujet, les engagements de rachat de minoritaires, ont été comptabilisés en "Autres dettes à long terme" et l'écart entre le prix de rachat des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise a été comptabilisé en écart d'acquisition sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Nous avons procédé à la vérification des estimations retenues pour comptabiliser l'écart d'acquisition complémentaire et la dette correspondante à l'engagement et nous nous sommes assurés que les notes annexes donnent une information appropriée sur l'option retenue par le Groupe.

- Comme indiqué dans les notes 1.14 et 12.3 de l'annexe, les allégements d'impôts futurs découlant de l'utilisation de reports fiscaux déficitaires sont reconnus lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer les résultats taxables futurs justifiant le caractère recouvrable de ces actifs d'impôt différé.

- Les notes 1.17 et 15 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres avantages au personnel postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses retenues par ces actuaires ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

■ La note 25 "Autres produits et charges" d'exploitation indique le montant des coûts de restructuration encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2005. Nous avons vérifié, sur la base des informations disponibles à ce jour, que ces coûts étaient relatifs à des actions de restructuration déjà engagées ou annoncées au 31 décembre 2005, ayant donné lieu à la constitution de provisions sur la base d'estimations des charges à encourir au titre de ces plans, et nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly Sur Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard Mazars	Barbier Frinault & Autres Ernst & Young
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

6 / Comptes Sociaux au 31 décembre 2005

1 Bilan

Actif

(en milliers d'euros)		Brut	Amorts. ou Prov.	31.12.05 Net	31.12.04 Net	31.12.03 Net
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	*(note 1a)*					
Droits et valeurs similaires		27 474	(27 474)	-	-	-
Immobilisations corporelles	*(note 1b)*					
Terrains		3 444	-	3 444	3 671	3 917
Constructions		206	(206)	-	-	-
Autres		1 713	(510)	1 203	1 207	1 336
		32 837	(28 190)	4 647	4 878	5 253
Immobilisations financières						
Titres de participation	*(note 2a)*	2 051 782	(37 674)	2 014 108	1 880 685	1 875 649
Autres titres immobilisés	*(note 2b)*	149 267	(16 432)	132 835	159 348	225 641
Créances rattachées à des participations	*(note 2c)*	2 972 934	(173)	2 972 761	2 972 874	2 012 784
Autres	*(note 2d)*	177 161	-	177 161	189 921	159 165
		5 351 144	(54 279)	5 296 865	5 202 828	4 273 239
Total actif immobilisé		**5 383 981**	**(82 469)**	**5 301 512**	**5 207 706**	**4 278 492**
Actif circulant						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés		52	-	52	228	2 724
Autres	*(note 3)*	260 325	(45 699)	214 626	131 778	146 385
		260 377	(45 699)	214 678	132 006	149 109
Trésorerie						
Valeurs mobilières de placement	*(note 4)*	182 262	-	182 262	87 046	90 697
Disponibilités Groupe	*(note 5)*	3 917 909	-	3 917 909	2 654 394	4 625 146
Autres disponibilités		22	-	22	4	65
		4 100 193	-	4 100 193	2 741 444	4 715 908
Total actif circulant		**4 360 570**	**(45 699)**	**4 314 871**	**2 873 450**	**4 865 017**
Compte de régularisation						
Charges constatées d'avance		553	-	553	856	1 095
Charges à répartir	*(note 6a)*	4 573	-	4 573	2 309	3 135
Primes de remboursement des obligations	*(note 6b)*	7 485	-	7 485	2 091	2 893
Ecarts de conversion actif		10	-	10	10	11
Total Actif		**9 757 172**	**128 168**	**9 629 004**	**8 086 422**	**9 150 643**

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

Passif

(en milliers d'euros)		31.12.05	31.12.04	31.12.03
Capitaux propres				
Capital social	*(note 7a)*	1 812 954	1 809 553	1 854 737
Primes d'émission, de fusion, d'apport	*(note 7b)*	4 068 968	4 049 932	4 290 833
Réserves				
Réserves légales		192 650	192 650	192 650
Report à nouveau	*(note 7c)*	323 112	169 239	-
Résultat de l'exercice		450 793	558 768	474 732
Provisions réglementées		425	425	425
Total capitaux propres		**6 848 902**	**6 780 567**	**6 813 377**
Provisions pour risques et charges	*(note 8)*			
Provisions pour risques		6 613	8 912	10 915
Provisions pour charges		30 395	18 800	10 986
Total provisions pour risques et charges		**37 008**	**27 712**	**21 901**
Dettes à long terme				
Emprunts obligataires	*(note 9)*	2 700 000	1 200 000	2 151 000
Autres emprunts et dettes assimilées	*(note 10)*	30 708	70 437	95 797
Dettes rattachées à des participations		13	13	13
Emprunts et dettes financières		3 073	2 191	4 373
		2 733 794	1 272 641	2 251 183
Dettes à court terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 472	937	599
Dettes fiscales et sociales		1 880	1 296	310
Autres dettes		2 192	2 169	61 928
		8 544	4 402	62 837
Total dettes long terme et court terme		**2 742 338**	**1 277 043**	**2 314 020**
Produits constatés d'avance	*(note 11)*	756	1 100	1 345
Ecarts de conversion passif		-	-	-
Total Passif		**9 629 004**	**8 086 422**	**9 150 643**

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

2 Compte de Résultat

(en milliers d'euros)		2005	2004	2003
Autres produits de gestion courante et divers		2 908	1 254	1 976
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		4 191	-	2 250
Produits d'exploitation		**7 099**	**1 254**	**4 226**
Achats et charges externes		16 429	6 449	11 011
Impôts et taxes		2 783	1 467	2 938
Charges de personnel		5 137	2 976	2 628
Dotations aux amortissements et aux provisions		2 217	4 117	1 451
Autres charges de gestion courante et quote-part d'opérations faites en commun		1 290	149	461
Charges d'exploitation		**27 856**	**15 158**	**18 489**
Résultat d'exploitation		**(20 757)**	**(13 904)**	**(14 263)**
Revenus du portefeuille		337 833	463 279	457 690
Intérêts et produits assimilés		168 809	164 002	174 763
Reprises de provisions dépréciation des créances à L.T. et autres		359	1 553	12 531
Produits financiers		**507 001**	**628 834**	**644 984**
Intérêts et charges assimilés		82 661	68 425	71 405
Dotations aux amortissements et provisions et autres		1 764	3 220	16 500
Charges financières		**84 425**	**71 645**	**87 905**
Résultat financier	*(note14)*	**422 576**	**557 189**	**557 079**
Produits sur cessions d'immobilisations		53 639	25 251	497 184
Reprises de provisions et transferts de charges		6 076	2 125	113 605
Autres produits exceptionnels		5 788	9 376	10 135
Produits exceptionnels		**65 503**	**36 752**	**620 924**
Valeurs comptables sur cessions d'immobilisations		50 701	31 992	649 562
Dotations aux provisions et amortissements		32 762	6 875	50 866
Autres charges exceptionnelles		1 146	2 831	8 751
Charges exceptionnelles		**84 609**	**41 698**	**709 179**
Résultat exceptionnel	*(note15)*	**(19 106)**	**(4 946)**	**(88 255)**
Impôts sur les bénéfices / Produit d'intégration fiscale	*(note 16)*	**68 080**	**20 429**	**20 171**
Bénéfice		**450 793**	**558 768**	**474 732**

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

3 Annexe aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf exceptions signalées)

Faits marquants de l'exercice

Schneider Electric SA a émis en 2005 deux emprunts obligataires d'un montant total de 1,5 milliard d'euros, à échéance 2010 et 2017.

Schneider Electric SA a racheté durant l'exercice pour 161,0 millions d'euros de ses propres actions et a procédé à l'acquisition de la société ELAU et de six sociétés constituant l'activité Advanced Building Systems d'Invensys en Europe et au Moyen-Orient pour un investissement total de 141,8 millions d'euros.

Principes et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2005 sont établis comme l'année précédente selon le Plan Comptable Général 1999 et les règles et principes comptables français.

Immobilisations

Les immobilisations de toutes natures sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Immobilisations incorporelles

Les amortissements des droits et valeurs similaires sont calculés sur cinq ans au plus.

Immobilisations corporelles

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements aux conditions normales d'utilisation sur le mode linéaire suivant les natures d'immobilisations (de 3 à 10 ans).

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation, ainsi que par la prise en compte d'éléments prévisionnels fondés sur les perspectives de rentabilité de la société et les perspectives en matière de conjoncture économique. Pour les participations les plus récentes, rentre également dans cette analyse la valeur des fonds de commerce acquis. Pour les titres cotés, il est tenu compte de la moyenne des cours de Bourse du dernier mois. Les plus-values latentes résultant de ces estimations ne sont pas comptabilisées.

Actions propres

Les titres sont enregistrés au coût d'achat. Le coût unitaire de ces titres lors de leur sortie du portefeuille se calcule selon la méthode du coût moyen pondéré.

Lorsque des actions propres sont affectées à la couverture de plans d'options, une provision est constituée si le prix d'achat fixé dans le plan (prix d'exercice par les salariés) est inférieur à la valeur d'inventaire des actions propres affectées à sa couverture.

Engagements de retraite

Pour évaluer ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements de retraites complémentaires pris par la société sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Les écarts actuariels résultant des changements d'estimation sont traités suivant la méthode dite du corridor. Cette méthode consiste à étaler les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement.

L'application de ces règles d'évaluation à compter de l'exercice 2005 constitue un changement de méthode comptable dans la seule recherche d'une meilleure information.

Risque de change

Les pertes latentes de change font l'objet, lorsque cela est nécessaire, d'une provision pour risques. Toutefois, lorsqu'il existe des gains et pertes de change latents sur des opérations réciproques libellées dans la même devise dont les termes sont adossés, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Emprunts obligataires

Les primes de remboursement ainsi que les frais d'émission sont amortis sur la durée des emprunts.

Note 1 - Immobilisations

1a) Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement constitué des frais d'augmentation de capital et de fusion. Ces frais sont totalement amortis.

1b) Immobilisations corporelles

	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
Brut	5 670	2	(309)	5 363
Amortissements	(791)	(7)	82	(716)
Net	4 879	(5)	(227)	4 647

Note 2 - Immobilisations financières

2a) Titres de participation

	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
Brut	1 918 376	157 444	(24 038)	2 051 782
Provisions	(37 691)	-	17	(37 674)
Net	1 880 685	157 444	(24 021)	2 014 108

La société a acquis en 2005 pour 109,4 millions d'euros six sociétés constituant l'activité Advanced Building Systems d'Invensys en Europe.

Schneider Electric SA a également finalisé en 2005 l'acquisition de 49,05 % de la société ELAU pour un montant de 32,4 millions d'euros. Le solde de cette participation est détenue par Schneider Electric Deutschland suite à l'exercice de l'option d'achat que le groupe Schneider Electric détenait à fin 2004.

D'autre part, dans le cadre du mécanisme d'échange de titres Schneider Electric contre des titres Legrand pour la rémunération de certains plans d'options (voir note 17d), Schneider Electric SA détient au 31 décembre 2005 dans son portefeuille des actions Legrand pour un montant de 10,1 millions d'euros. Ces actions, issues des dernières levées d'options de l'exercice, ont été revendues en janvier 2006.

Enfin, Schneider Electric SA a choisi de percevoir le dividende Finaxa 2004 versé en 2005 sous forme d'actions Finaxa. La valeur de l'augmentation de la participation consécutive à ce versement est de 5,3 millions d'euros.

Par ailleurs, suite à la fusion par absorption de Finaxa par AXA, Schneider Electric SA a échangé le 16 décembre 2005 les actions Finaxa qu'elle détenait à cette date contre des actions AXA suivant une parité fixée à 15 actions AXA pour 4 actions Finaxa.

Schneider Electric SA détient désormais après cette opération 8 816 670 actions AXA. Conformément à la règlementation comptable, les titres AXA figurent au portefeuille de la société à la même valeur historique que les titres Finaxa. Au cours de Bourse du 30 décembre 2005, ces titres représentent une valeur de 240,3 millions d'euros.

Sur l'exercice, Schneider Electric SA a cédé ses titres Infra+ à sa filiale Schneider Electric France. Les titres Infra + étaient valorisés à 23,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, les principales participations sont les suivantes :

Titres de participation	Valeur d'inventaire
Schneider Electric Industries SAS	1 531 981
Cofibel	136 896
Cofimines	82 608
AXA	82 061
Satchwell Control Systems Ltd	59 736
ELAU Administration Gmbh	32 952
Digital Holdings Co Ltd	21 221
Autres (valeur inférieure à 20 M€)	66 653
Total	2 014 108

2b) Autres titres immobilisés

	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
Actions propres	159 209	-	(26 435)	132 774
Autres titres	16 495	-	(2)	16 493
Provisions sur autres titres	(16 356)	(76)	-	(16 432)
Net	159 348	(76)	(26 437)	132 835

Les autres titres immobilisés sont principalement constitués des actions propres rachetées pour couvrir certains plans d'option. Schneider Electric SA a maintenu au 31 décembre 2005 les actions préalablement affectées à ce poste au 31 décembre 2004. Par contre, tous les achats réalisés en 2005 afin de couvrir les plans d'options sont classés en valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2005, 2 678 706 actions propres sont enregistrées en autres titres immobilisés pour une valeur brute de 132,8 millions d'euros.

Les diminutions correspondent aux sorties de titres consécutives aux levées d'options.

La provision pour dépréciation ne concerne pas les actions propres mais les autres lignes du portefeuille classées dans ce poste.

2c) Créances rattachées à des participations

	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
Brut	2 973 190	91 337	(91 593)	2 972 934
Provisions	(316)	(173)	316	(173)
Net	2 972 874	91 164	(91 277)	2 972 761

Au 31 décembre 2005, ce poste est principalement constitué de deux prêts accordés à Schneider Electric Industries SAS pour un total de 2 948,4 millions d'euros, à échéance 2007 et 2008, ainsi que des intérêts courus pour un montant de 21,7 millions d'euros. En 2005, les augmentations et diminutions concernent uniquement les intérêts.

2d) Autres immobilisations financières

	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
Brut	189 921	9 240	(22 000)	177 161
Provisions	-	-	-	-
Net	189 921	9 240	(22 000)	177 161

Les autres immobilisations financières sont composées à fin décembre 2005 pour l'essentiel du prêt accordé à Legrand pour un montant de 176,2 millions d'euros, à échéance 2015. Les intérêts de ce prêt sont capitalisés chaque année, en 2005 pour un montant de 9,2 millions.
La diminution du poste concerne le remboursement du montant versé en 2004 sur un compte de séquestre dans le cadre de l'acquisition de la société ELAU (22,0 millions d'euros).

Note 3 - Autres créances

	31.12.2004	31.12.2005
Brut	148 622	260 325
Provisions	(16 844)	(45 699)
Net	131 778	214 626

L'augmentation du poste autres créances est représentée en premier lieu par le prélèvement exceptionnel correspondant à 25 % du versement de dividende distribué par Schneider Electric SA en 2005. Ce prélèvement d'un montant de 76,0 millions d'euros, versé au Trésor Public, sera imputé ou remboursé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur les trois prochains exercices.

D'autre part, du fait de l'augmentation du produit d'intégration fiscale au titre de 2005 (voir note 16), Schneider Electric SA a enregistré en créance le solde d'impôts à recevoir de ses filiales, en 2006, pour un montant global de 33,9 millions d'euros.

Outre ces nouveaux éléments, le poste intègre toujours au 31 décembre 2005 la créance "Pinglin" pour 45,3 millions, créance provenant d'un contrat géré dans le passé par l'ancienne filiale de la société Spie Batignolles, ainsi qu'une créance de carry-back pour 97,0 millions d'euros.

L'augmentation des provisions pour dépréciation des autres créances est liée uniquement à la dotation passée en 2005, pour 28,9 millions d'euros, sur la créance "Pinglin" qui fait l'objet d'un litige avec un tiers étranger. Cette dotation complémentaire porte le taux de dépréciation de cette créance à 100 %.

Note 4 - Valeurs mobilières de placement

	31.12.2004		Acquisitions	Cessions	31.12.2005	
	Nombre d'actions	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Nombre d'actions
Plan 14	931 909	47 085	-	(47 085)	-	-
Plan 16	939 683	39 936	-	(20 552)	19 384	456 103
Plan 24	-	-	117 266	-	117 266	2 023 637
Plan 26	-	-	45 587	-	45 587	761 313
Total actions propres	1 871 592	87 021	162 853	(67 637)	182 237	3 241 053
Autres		25	-	-	25	
Total		87 046	162 853	(67 637)	182 262	

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées des actions propres détenues par la société afin de couvrir les plans d'options.

Note 5 - Disponibilités Groupe

Elles sont constituées par les avances de Schneider Electric SA, à exigibilité immédiate et rémunérées, à la centrale de trésorerie du Groupe (Boissière Finance).

Note 6 - Charges à répartir

6a) Frais d'émission d'emprunts

Frais d'émission des emprunts obligataires	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
du 19.10.2000 sur 7 ans de 450 M€	585	-	(209)	376
du 31.10.2003 sur 5 ans de 750 M€	1 724	-	(450)	1 274
du 11.08.2005 sur 5 ans de 900 M€	-	1 641	(118)	1 523
du 11.08.2005 sur 12 ans de 600 M€	-	1 436	(36)	1 400
	2 309	3 077	(813)	4 573

6b) Primes de remboursement

Primes de remboursement des obligations	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
du 19.10.2000 sur 7 ans de 450 M€	39	-	(14)	25
du 31.10.2003 sur 5 ans de 750 M€	2 051	-	(535)	1 516
du 11.08.2005 sur 5 ans de 900 M€	-	1 521	(110)	1 411
du 11.08.2005 sur 12 ans de 600 M€	-	4 650	(117)	4 533
	2 090	6 171	(776)	7 485

Les augmentations du poste charges à répartir concernent les émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2005 pour un montant total de 1,5 milliard d'euros (voir note 9).

Note 7 - Capitaux Propres

7a) Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2005 est de 1 812 953 816 euros représenté par 226 619 227 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Evolution du capital

Les levées de 425 050 options de souscription d'actions au cours de l'exercice ont conduit à une augmentation de capital de 3,4 millions d'euros se traduisant par l'émission de 425 050 actions nouvelles.

Actions propres

En 2005, Schneider Electric SA a racheté 2 747 887 de ses propres actions pour un montant de 161,0 millions d'euros portant le total détenu à 5 919 759 actions pour un montant de 315,1 millions d'euros. Ce rachat a été réalisé conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005.

7b) Primes

Les levées de 425 050 options de souscription d'actions au cours de l'exercice et l'augmentation corrélative du capital se sont traduites par une augmentation des primes d'émission de 19,0 millions d'euros.

7c) Report à nouveau

Le solde du résultat bénéficiaire 2004, après distribution du dividende, a été affecté au report à nouveau pour 163 368 milliers d'euros.
D'autre part, la somme de 933 milliers d'euros correspondant à la quote-part du précompte non versé au Trésor sur la distribution a été incorporée au report à nouveau.

Enfin, l'effet négatif du changement de méthode sur la valorisation des engagements de retraites a été affecté au report à nouveau pour un montant de 10 428 milliers d'euros.
L'ensemble de ces mouvements porte le montant total de ce poste au 31 décembre 2005 à 323 112 milliers d'euros.

Note 8 - Provisions pour risques et charges

	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
Provisions pour risques				
Pinglin	6 058	-	(6 058)	-
Stock options "Plan 24"	-	3 760	-	3 760
Autres	2 854	-	(1)	2 853
	8 912	3 760	(6 059)	6 613
Provisions pour charges				
Retraites	18 800	12 639	(1 044)	30 395
	27 712	16 399	(7 103)	37 008

8a) Risques

Le risque "Pinglin" provisionné à fin 2004 en provisions pour risques a été réaffecté à la provision pour dépréciation de la créance auquel il se rapporte (voir note 3).

Le risque lié au plan d'options 24 correspond à la différence négative entre le prix d'achat fixé dans le plan (prix d'exercice par les salariés) et la valeur d'inventaire des actions propres affectées à sa couverture.

La partie autres risques correspond à des risques transférés à Schneider Electric à la suite de cessions ou de fusions (Spie Batignolles) et pour lesquels l'ensemble des éléments constitutifs n'est pas encore soldé.

D'une manière générale, la société considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels elle est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle sa situation financière ou ses résultats. Il en est ainsi en particulier pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres de la société.

8b) Engagements pris en matière de retraites

La société a pris divers engagements vis-à-vis de ses dirigeants et cadres actifs et retraités. L'évaluation actuarielle réalisée en 2005 a conduit à provisionner ces engagements à hauteur de 30,4 millions d'euros.

L'effet négatif de l'ajustement de la provision pour charges de retraites à cette évaluation actuarielle a été affecté au report à nouveau pour un montant de 10 428 milliers d'euros.

Note 9 - Emprunts obligataires

	Montant du capital		Intérêts	Échéances
	31.12.2004	31.12.2005		
Schneider Electric SA 2007	450 000	450 000	6,125 % TF	19.10.2007
Schneider Electric SA 2008	750 000	750 000	3,875 % TF	31.10.2008
Schneider Electric SA 2010	-	900 000	3,125 % TF	11.08.2010
Schneider Electric SA 2017	-	600 000	4,00 % TF	11.08.2017
	1 200 000	2 700 000		

Schneider Electric SA a émis le 11 août 2005 deux nouveaux emprunts obligataires. Le premier pour un montant nominal de 900 millions d'euros au taux de 3,125 %, à échéance du 11 août 2010, émis à 99,831 % du nominal. Le deuxième pour un montant nominal de 600 millions d'euros au taux de 4,0 % à échéance du 11 août 2017, émis à 99,225 % du nominal. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg. Les primes d'émission et les frais d'émission sont amortis selon la méhode du taux d'intérêt effectif.

Auparavant, Schneider Electric SA avait émis le 31 octobre 2003 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance le 31 octobre 2008. L'émission a été effectuée à 99,643 % du nominal. L'emprunt est admis à la négociation de la Bourse de Luxembourg.

Enfin, Schneider Electric SA avait émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,125 %, d'une durée de 7 ans, remboursables en une échéance le 19 octobre 2007. Ces émissions ont été effectuées à 99,77 % du nominal. Ces emprunts sont admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

Note 10 - Autres emprunts et dettes assimilées

Au 31 décembre 2005, les autres emprunts et dettes assimilées sont constitués uniquement des intérêts courus sur les emprunts obligataires émis par la société. Du fait des émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2005 pour un montant total de 1,5 milliard d'euros, ces intérêts représentent un total de 30,7 millions d'euros contre 10,4 millions d'euros fin 2004.

Ce poste incluait au 31 décembre 2004 des billets de trésorerie émis sur le marché par Schneider Electric SA pour le compte de l'ensemble du Groupe pour un montant de 60 millions d'euros.

Note 11 - Produits constatés d'avance

Ce poste contient le produit du swap contracté dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros (voir note 9). Ce produit est étalé sur la durée de l'emprunt.

Note 12 - Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	2 972 934	21 749	2 951 185	-
Autres immobilisations financières	177 161	-	383	176 778
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	52	52	-	-
Autres créances	260 325	60 684	152 866	46 775
Titres de placement	182 262	-	19 384	162 878
Charges constatées d'avance	553	241	312	-
Dettes				
Emprunts obligataires	2 700 000	-	2 100 000	600 000
Autres emprunts et assimilés	30 708	30 708	-	-
Dettes rattachées à des participations	13	-	13	-
Emprunts et dettes financières	3 073	56	3 017	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 472	4 472	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 880	1 880	-	-
Autres dettes	2 192	1 227	965	-

Note 13 - Postes concernant des entreprises liées (à partir de 10 % de détention)

	Montant brut	Montant net
Participations	1 955 431	1 919 262
Créances rattachées à des participations	2 972 932	2 972 758
Autres créances et créances clients	792	792
Disponibilités	3 917 909	3 917 909
Dettes rattachées à des participations	2 966	2 966
Autres dettes et dettes fournisseurs	1 441	1 441
Produits :		
- dividendes		332 499
- intérêts		159 302

Note 14 - Résultat financier

	31.12.2005	31.12.2004
Dividendes reçus	337 833	463 279
Intérêts financiers nets	86 148	95 577
Autres	(1 405)	(1 667)
Résultat financier	422 576	557 189

Le principal dividende reçu par Schneider Electric SA provient de sa filiale Schneider Electric Industries SAS. Le dividende versé en 2005 par cette dernière s'est élevé à 325,5 millions d'euros contre 455,1 millions d'euros en 2004.

Note 15 - Résultat exceptionnel

	31.12.2005	31.12.2004
Plus/moins values de cessions corporelles et financières	2 938	(6 741)
Provisions (dotations / reprises)	(26 686)	(4 750)
Autres produits et charges exceptionnels	4 642	6 545
Résultat exceptionnel	(19 106)	(4 946)

Les plus-values réalisées en 2005 ont été principalement réalisées sur les sorties d'actions propres classées en titres immobilisés dans le cadre des plans d'option. Les plus-values réalisées sur les sorties d'actions propres classées en valeurs mobilières de placement constituent quant à elles la partie principale des autres produits exceptionnels nets. Le total du résultat de ces sorties s'élève en 2005 à 6,8 millions d'euros.
Les dotations nettes sur provisions de l'exercice 2005 se composent pour 22,9 millions d'euros de la dépréciation sur la créance "Pinglin" (voir notes 3 et 8) et pour 3,8 millions du risque attaché au plan d'options 24 (voir note 8).

Note 16 - Impôts sur les sociétés / produit d'intégration fiscale

La ligne du compte de résultat Impôts sur les sociétés n'enregistre sur l'exercice 2005 que les produits de l'intégration fiscale dont Schneider Electric SA est la mère intégrante. Ce produit net s'élève à 68,1 millions d'euros, en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (22,4 millions d'euros). Contrairement à 2005, l'exercice précédent incluait une charge nette d'IS pour 2,0 millions d'euros.

Schneider Electric SA est la tête d'intégration fiscale pour l'ensemble des filiales françaises du Groupe, détenues à plus de 95 %. Le montant des reports déficitaires dont la société peut se prévaloir à ce titre est au 31 décembre 2005 de 948,4 millions d'euros.

Note 17 - Engagements hors-bilan

17a) Engagements dans des sociétés de personnes

La quote-part du passif vis-à-vis des tiers revenant à Schneider Electric SA du fait de la détention de titres de sociétés civiles est non significative.

Le montant du passif à l'égard des tiers dans les sociétés en nom collectif dont Schneider Electric SA détient des titres est non significatif.

17b) Cautions, avals et garanties

Engagements donnés :	
Contre-garantie de cautions données par des banques :	Néant
Avals et cautions donnés :	7,6 millions d'euros
Engagements reçus :	
Contre-garantie bancaire :	Néant

17c) Instruments financiers

La société n'est pas intervenue sur le marché des instruments financiers. En effet, les opérations de couverture, garantie de change et mise en œuvre d'instruments financiers sont réalisées par la centrale de trésorerie du Groupe, Boissière Finance, filiale à 100 % de Schneider Electric Industries SAS, elle-même filiale à 100 % de Schneider Electric SA.

17d) Engagements d'échange d'actions Legrand

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange initiée par Schneider Electric SA sur la société Legrand SA, les options accordées par celles-ci ont été transformées en options Schneider Electric. Dans le cadre de la cession de Legrand SA au consortium KKR / Wendel Investissement, Schneider Electric SA a mis en place un système de call et de put sur les actions relevant de l'exercice desdites options. Les actions Legrand obtenues lors de l'exercice sont, en effet, cédées à FIMAF renommée Legrand SAS, société acquéreuse des titres Legrand, objet de la cession évoquée ci-dessus.

Les plans concernés sont entièrement couverts.

Note 18 - Renseignements divers

18a) Effectif

L'effectif à la fin de l'exercice 2005 est de 3 personnes.

18b) Comptes consolidés

Schneider Electric SA est la tête de consolidation de son Groupe et présente de ce fait des comptes consolidés sous sa seule dénomination.

Note 19 - Evénements post-clôture

Le Conseil d'Administration de Schneider Electric SA qui s'est réuni le 6 janvier 2006 a décidé, sur la proposition de son Président et la recommandation de son Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, de proposer aux actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 3 mai 2006, de modifier la structure de gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil de Surveillance et un Directoire.

4 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Schneider Electric S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les principes et méthodes comptables et la note 8 b de l'annexe concernant le changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraites.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraite et de la présentation qui en a été faite, et nous nous sommes assurés de sa correcte application,
- dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation, décrites au paragraphe sur les principes et méthodes comptables et dans la note 2 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

5 Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2005

(en milliers d'euros)

Nombre de titres	Sociétés	Valeur d'inventaire
A. Participations significatives (Valeurs d'inventaire supérieures à 15 milliers d'euros)		
27 582 141	Schneider Electric Industries SAS	1 531 981
8 816 670	AXA	82 061
67 400	Legrand SAS	10 102
224 990	Sovalmo	3 678
2 500	Schneider Electric TAC France	2 771
44 271	S.E.L.F.	2 683
1 300	Vigéo SAS	53
5 000	SE 5W SAS	45
5 000	SE 7A SAS	45
5 000	SE 7E SAS	45
2 678 706	Actions propres Schneider Electric SA	132 774
		1 766 238
B. Autres participations (valeurs d'inventaire inférieures à 15 milliers d'euros)		12
C. Participations dans des sociétés immobilières		-
D. Participations dans des sociétés étrangères		380 693
Total		**2 146 943**
Valeurs mobilières de placement		
10 080	Geodis	25
3 241 053	Actions Schneider Electric SA (plan d'options d'achat d'actions n° 16, n° 24 et n° 26)	182 237
Total		**182 262**

6 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %
I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA			
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)			
Schneider Electric Industries SAS 89, boulevard Franklin Roosevelt – 92500 Rueil Malmaison	441 314	1 303 660	100,00
Cofibel 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	55 362	48 743	99,62
Cofimines 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	41 522	32 276	99,80
Satchwell Control Systems Ltd 94, Farnham Road - Slough - Berkshire SI1 4 UH - England	1 460	(3 135)	100,00
B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)			
ELAU Administration GmbH Dillberg 12 - 97828 Marktheidenfel - Germany	69	818	49,05
Digital Holdings Co Ltd 8-2-52 Nanko-Higashi - 559 0031 Suminoe Osaka - Japon	2 801	209 806	16,05
II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
A. Filiales non reprises au paragraphe I : (+ 50 %)			
a) Filiales françaises (ensemble)			
b) Filiales étrangères (ensemble)			
B. Participations non reprises au paragraphe I : (de 0 à 50 %)			
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)			
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)			

** Y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos.*

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
1 531 981	1 531 981	2 948 439	-	2 997 222	582 539	325 469
136 896	136 896	-	-	Société de portefeuille	3 367	4 782
82 608	82 608	-	-	Société de portefeuille	1 566	0
59 736	59 736	60	-	48 452	431	0
32 952	32 952	-	-	-	108	-
21 221	21 221	-	-	-	(199)	-
42 756	6 588	-	-	-	-	-
46 849	46 849	-	-	-	-	-
112 845	94 907	-	-	-	-	-
431	431	-	-			-

7 Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	2001	2002	2003	2004	2005
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social *(en milliers d'euros)*	1 922 080	1 926 503	1 854 737	1 809 553	1 812 954
Nombre d'actions émises	240 260 029	240 812 905	231 842 170	226 194 177	226 619 227
Nombre d'obligations convertibles en actions *(en milliers)*	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer *(en milliers)* :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	9 357	5 744	5 707	7 140	10 126
Résultat global des opérations effectives *(en milliers d'euros)*					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 368	1 980	1 896	1 208	2 868
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	740 644	676 938	640 884	627 389	507 001
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	521 908	156 103	395 143	547 381	411 950
Impôts sur les bénéfices	-	-	5 835	4 156	278
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(811 224)	221 139	474 732	558 768	450 793
Résultat distribué (1) hors précompte et avoir fiscal	312 338	228 813 (2)	255 026	407 150 (3)	509 893 (4)
Résultat des opérations réduit à une action *(en euros)*					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,29	1,30	1,79	2,51	2,12
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(3,38)	0,92	2,05	2,47	1,99
Dividende attribué à chaque action (net)	1,30	1,00	1,10	1,80	2,25 (4)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice *(en milliers d'euros)*	4 469	3 823	2 213	2 443	4 446
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) *(en milliers d'euros)*	914	668	416	534	690

(1) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant sont affectés au report à nouveau.

(2) Après annulation de 12 millions d'actions.

(3) Du fait de la réforme supprimant l'avoir fiscal et le précompte, les sommes mises en distribution à compter du 1er janvier 2005 ont supporté pour cette seule année un prélèvement exceptionnel de 25 % qui sera remboursé ou imputé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur trois ans.

(4) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 3 mai 2006.

7 / Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2006

1 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Partie ordinaire

Approbation des Comptes Sociaux - première résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2005 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 450,8 millions d'euros. Nous vous demandons d'approuver plus spécifiquement le changement de méthode comptable lié à la valorisation des engagements de retraite dont l'impact négatif (10 427 963 euros) a été, conformément aux règles du plan comptable général, comptabilisé directement dans les fonds propres. Le report à nouveau au 1er janvier 2005 a été en conséquence, ramené de 333 539 951,16 euros à 323 111 988,16 euros.

Approbation des Comptes Consolidés - deuxième résolution -

Nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2005 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 994 millions d'euros en augmentation de 21 % par rapport au résultat de l'exercice 2004.

Conventions réglementées de l'article L 225-38 - troisième résolution -

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle visée aux articles L.225-38 et suivants du Code du commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous vous demandons de prendre acte de la poursuite, au cours de l'exercice, d'une convention de l'article L.225-38 conclue au titre d'un exercice antérieur.

Distribution : fixation d'un dividende de 2,25 euros par action - quatrième résolution -

Nous vous proposons de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 450 792 696 euros, augmenté du report à nouveau de 323 111 988,16 euros, de la manière suivante :

Dividende aux actions	509 893 260,75 €
Report à nouveau	264 011 423,42 €
Total	773 904 684,17 €

Si vous approuvez cette répartition, le dividende alloué aux actions ayant droit au dividende de l'exercice 2005 sera de 2,25 euros.

Ce dividende sera mis en paiement le 9 mai 2006.

Nous attirons votre attention sur le fait que conformément aux dispositions de la loi de finance 2004, qui a supprimé l'avoir fiscal et le précompte, ce dividende ne sera assorti d'aucun avoir fiscal. En revanche, pour les personnes physiques imposées sur le revenu en France, il sera intégré dans l'assiette de l'impôt sur le revenu à hauteur de 40 % de son montant et ouvrira droit à un crédit d'impôt, tous dividendes perçus confondus, plafonné à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et 230 euros pour les couples ayant une imposition commune.

Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende par action	Avoir fiscal	Revenu global
2002	1,0 €	0,5 € (1) 0,1 € (2)	1,5 € 1,1 €
2003	1,1 €	0,55 € (1) 0,11 € (2)	1,65 € 1,21 €
2004	1,8 €	-	1,8 € (3)

(1) Avoir fiscal de 50 %.

(2) Avoir fiscal de 10 %.

(3) La totalité du dividende était éligible pour les personnes physiques à un abattement de 50 %.

Composition du Conseil d'Administration - cinquième résolution -

Sur la recommandation de son Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, votre Conseil d'Administration vous propose de ratifier la cooptation M. Noël Forgeard en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Thierry Breton qui a démissionné à la suite de sa nomination comme Ministre de l'Economie et des Finances.

Rachat d'actions - sixième résolution -

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée, par l'Assemblée Générale du 12 mai 2005, à la société de racheter ses propres actions par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code du commerce.

Les programmes d'achat que la société pourra réaliser pourront avoir diverses finalités : réduire le capital, couvrir les plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou des créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe et animer le marché du titre de la société.

Les actions rachetées pourront être annulées sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale de la vingt quatrième résolution ci-après.

Portant sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2005, votre Conseil d'Administration conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, établi un rapport spécial que vous trouverez en page 149.

Il vous est demandé d'autoriser la société à acquérir au maximum 10 % du capital au 31 décembre 2005, soit 22 661 922 actions. Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros et le prix minimum de vente à 60 euros.

Partie extraordinaire

Changement du mode de gouvernance de la société - septième résolution -

Votre Conseil d'Administration a décidé de vous proposer de modifier la structure de gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil de Surveillance qui serait composé à partir des actuels membres du Conseil d'Administration et présidé par M. Henri Lachmann, et un Directoire qui serait composé de M. Jean-Pascal Tricoire, actuellement Directeur Général Délégué de Schneider Electric et de M. Pierre Bouchut, Directeur Finance - Contrôle - Juridique. Ce Directoire serait présidé par M. Jean-Pascal Tricoire.

Ce mode de gouvernance, compte tenu de la composition envisagée du Conseil de Surveillance et du Directoire, est apparu à votre Conseil d'Administration comme étant, aujourd'hui, le mieux adapté à la société pour assurer, dans la continuité, la succession de son Président et la poursuite de la stratégie de développement du Groupe.

Dans la modification statutaire, soumise à votre approbation, le Directoire (articles 17 à 21) est composé de deux à sept membres nommés pour une durée de trois ans. La limite d'âge des membres du Directoire est de 65 ans prorogeable jusqu'à 68 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance (articles 11 à 16) est composé de dix-huit membres au plus, personnes physiques, qui doivent posséder au moins 250 actions de la société pendant la durée de leur mandat, lequel est de quatre ans renouvelable. Toutefois, conformément aux recommandations du rapport Vienot, en cas de renouvellement en entier du Conseil de Surveillance, le mandat d'une moitié de ses membres, désignés par tirage au sort, prend fin au bout de deux ans. En outre, il est prévu que la moitié des membres du premier Conseil de Surveillance sera nommée pour un mandat de deux ans.

La limite d'âge maximale des membres du Conseil de Surveillance est de 74 ans, et le nombre des membres de Conseil de Surveillance ayant plus de 70 ans ne peut pas excéder le tiers du nombre des membres du Conseil.

Le Conseil de Surveillance peut désigner un ou deux censeurs et nommer en son sein un ou plusieurs comités spécialisés.

Le Conseil de Surveillance fixe le nombre de membres du Directoire et il en nomme les membres. Il dispose du pouvoir de révoquer un ou plusieurs membres du Directoire. Il exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société effectuée par le Directoire, en opérant les vérifications et les contrôles qu'il juge opportun et en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Conformément aux dispositions légales, il fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire (article 21), il autorise les conventions réglementées ainsi que les cessions d'immeubles ou de participations, et la délivrance de cautions, avals ou garanties, dans les conditions prévues par la loi. En outre, les statuts prévoient qu'un certain nombre de décisions du Directoire relatives notamment au capital et à la stratégie sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Modification des seuils de déclaration de franchissements de seuils statutaires - huitième résolution -

Nous vous rappelons que les statuts de Schneider Electric prévoient que tout franchissement du seuil à la hausse ou à la baisse de 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société ainsi que tout franchissement d'un seuil égal à un multiple de ce pourcentage, donne lieu à une obligation de déclaration qui doit être adressée à la société.

Nous vous proposons de rehausser les seuils de déclaration pour les porter à 1 % du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage. Le seuil minimum de 1 % est le seuil le plus répandu dans les sociétés du CAC 40.

Partie ordinaire

Nomination des membres du Conseil de Surveillance - de la neuvième à la vingtième résolution -

Si, selon ses recommandations, vous approuvez le changement de mode de gouvernance de la société, votre Conseil vous propose par les neuvième à vingtième résolutions, de nommer conformément aux conclusions de son Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, membres du Conseil de Surveillance : MM. Henri Lachmann (pour un mandat de 4 ans), Alain Burq, représentant

les actionnaires salariés (pour un mandat de 2 ans), Gérard de La Martinière (pour un mandat de 4 ans), René Barbier de La Serre (pour un mandat de 2 ans), Noël Forgeard (pour un mandat de 4 ans), Jérôme Gallot (pour un mandat de 2 ans), Willy Kissling (pour un mandat de 2 ans), Mme Cathy Kopp (pour un mandat de 4 ans), MM. James Ross (pour un mandat de 4 ans), Chris Richardson (pour un mandat de 2 ans), Piero Sierra (pour un mandat de 2 ans) et Serge Weinberg (pour un mandat de 4 ans).

Leur notice biographique vous est donnée dans la présentation du Conseil d'Administration.

Mme Kopp et MM. de La Martinière, de La Serre, Forgeard, Gallot, Kissling, Ross, Sierra et Weinberg ont la qualité d'administrateur indépendant.

Nous vous précisons que M. Daniel Bouton n'a pas souhaité en raison d'un manque de disponibilité faire partie du Conseil de Surveillance. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance devrait nommer M. Claude Bébéar censeur.

Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance - vingt et unième résolution -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale de 2005 a porté le montant des jetons de présence à 800 000 euros. Votre Conseil d'Administration vous propose de fixer à cette somme le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que le montant des jetons de présence de l'exercice 2006 sera calculé prorata temporis.

Partie extraordinaire

Transfert de délégations au Directoire - vingt-deuxième résolution -

Il vous est demandé de conférer au Directoire les diverses autorisations dont dispose le Conseil d'Administration pour augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des onzième, douzième et treizième résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 12 mai 2005.

Autorisation donnée au Directoire d'annuler, le cas échéant, les actions de la société achetées dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite d'un maximum égal à 10 % du capital - vingt-troisième résolution -

Votre Conseil d'Administration vous demande de donner au Directoire tous pouvoirs pour procéder sur une période de 24 mois, à des annulations d'actions dans la limite de 10 % du capital, afin de réduire l'effet dilutif des dernières augmentations de capital intervenues ou à intervenir du fait notamment de levées d'options de souscription.

Nous vous rappelons que dans le cadre de l'autorisation qui vient à échéance le 5 mai 2006, votre Conseil d'Administration a annulé, le 9 décembre 2004, 7 millions d'actions.

Autorisation donnée au Directoire d'attribuer aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des options de souscription ou d'achat d'actions - vingt-quatrième résolution -

L'Assemblée Générale a autorisé, en mai 2004, le Conseil d'Administration à consentir des options à certains salariés et dirigeants de Schneider Electric SA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce dans la limite d'un montant d'options attribuées et non encore levées de 3 % du capital.

Sur la base de cette autorisation, votre Conseil d'Administration a attribué 5,9 millions d'options, représentant 2,6 % du capital. Nous tenons à souligner que l'exercice d'une partie de ces options est soumis à l'atteinte d'objectifs financiers (chiffre d'affaires, marge opérationnelle…), en conséquence, une part d'entre elles pourrait être annulée.

Compte tenu de l'importance de cet outil de fidélisation et d'intéressement que sont les plans d'options, il vous est demandé d'accorder au Directoire pour une période de 38 mois l'autorisation d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite d'un montant d'options attribuées et non encore levées de 3 % du capital, étant précisé que :

- la durée de validité maximum des options est de 10 ans,
- le prix de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette autorisation, par nature, implique la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Autorisation donnée au Directoire d'attribuer gratuitement aux mandataires sociaux et aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des actions de la société existantes ou à émettre - vingt-cinquième résolution -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 12 mai 2005 a autorisé votre Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la société aux mandataires sociaux et salariés de Schneider Electric SA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

Or l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale prévoit que le nombre total d'actions attribuées gratuitement est limité non seulement à 2 % du capital de la société, mais également que les actions correspondant aux options accordées en vertu de la dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 6 mai 2004, et les actions attribuées gratuitement ne peuvent excéder 3 % du capital. Le renouvellement de l'autorisation d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions proposé à l'approbation de la présente assemblée implique donc le renouvellement de l'autorisation d'attribuer des actions gratuites.

En effet, le Directoire devra pouvoir, le cas échéant, avoir recours à ce nouveau régime de fidélisation et de motivation des dirigeants et salariés.

Nous soulignons que l'autorisation que nous vous proposons est moins large que la précédente.

Il est prévu que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la société, sans que le nombre des actions auxquelles donnent droit les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées dans le cadre de la vingt-quatrième résolution de la présente Assemblée Générale, et des actions attribuées dans le cadre de la présente résolution n'excèdent 3 % du capital.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, il appartiendra au Directoire de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires interviendra à l'issue d'une période dont la durée sera fixée par le Directoire et qui ne pourra pas être inférieure à deux ans. En outre, il est prévu que les attributions d'actions devront être subordonnées en tout ou partie à l'atteinte d'objectifs de croissance du chiffre d'affaires et de marge opérationnelle déterminées par le Directoire. Il appartiendra également au Directoire de fixer la période de conservation des actions par les bénéficiaires des attributions, cette période devant être également de deux ans au minimum.

L'autorisation est consentie pour une période de 38 mois.

Les actions qui pourront être attribuées gratuitement étant non seulement des actions existantes mais également des actions à émettre, l'autorisation implique par nature la renonciation des actionnaires à la quote-part de réserves, bénéfices ou primes d'émission correspondant à la valeur nominale des actions qui seront émises.

Au cas ou le Directoire attribuerait des actions à émettre, il procéderait lors de leur transfert à leurs bénéficiaires à des rachats d'actions en vue d'annulation afin de compenser l'effet dilutif de ces attributions.

Augmentations de capital réservées aux salariés - vingt-sixième et vingt-septième résolutions -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 a autorisé, pour une durée de cinq ans, votre Conseil d'Administration à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise, dans la limite de 5 % du capital.

Votre Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

Nous vous rappelons que la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques impose à toute Assemblée Générale qui est amenée à décider ou à autoriser une augmentation de capital, de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Votre Conseil d'Administration vous proposant aux termes des vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions de conférer des délégations pour augmenter le capital par attribution d'options ou d'actions gratuites, il doit donc vous soumettre une autorisation pour augmenter le capital en faveur des salariés. Aussi il vous propose de renouveler par anticipation et aux mêmes conditions l'autorisation que vous lui avez donnée en mai 2005 et dont il n'a pas fait usage.

Il vous demande ainsi de déléguer au Directoire les pouvoirs pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise dans la limite de 5 % du capital, étant précisé cependant que la décote maximum qui pourra être consentie sur le prix de souscription des actions est fixée à 15 %.

Cette autorisation qui annule et remplace l'autorisation en vigueur est valable pour une durée de 5 ans.

En outre, pour permettre d'étendre les opérations d'actionnariat salarié à certains pays étrangers dont la législation locale est difficilement compatible avec les règles du Plan d'Epargne d'Entreprise, nous vous demandons d'autoriser le Directoire à réaliser des augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires en l'occurrence des salariés ou des entités constituées pour souscrire des actions de la société dans le cadre de programmes d'actionnariat salarié.

Cette autorisation porte sur 0,5 % du capital. Les émissions qui seraient réalisées s'imputent notamment sur le plafond de 5 % du montant des augmentations de capital réservées aux salariés adhérent au Plan d'Epargne d'Entreprise. Les actions pourront être émises avec une décote maximum de 15 % par rapport au cours de bourse de référence.

Cette autorisation a une durée de validité de 18 mois.

Enfin par la vingt-huitième résolution, nous vous demandons les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 3 mai 2006 établi en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce sur les rachats d'actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 6 mai 2004 a autorisé votre Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a racheté 6 658 783 actions au prix unitaire moyen de 54,37 euros. Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2004 faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 6 mai 2004 a annulé 7 millions d'actions acquises par la société dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 27 mai 2002, 16 mai 2003 et 6 mai 2004.

L'Assemblée Générale du 12 mai 2005 a autorisé votre Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a racheté, au 15 février 2006, 203 071 actions au prix moyen de 57,96 euros.

Les 2 747 887 actions acquises au cours de l'exercice 2005 dans le cadre de ces deux autorisations ont été affectées à la couverture des plans d'options.

En outre, votre Conseil d'Administration a décidé le 1er décembre 2005 de réaffecter à la couverture du plan d'options 26, 826 682 actions acquises dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 27 mai 2002, 16 mai 2003 et 6 mai 2004, qu'il avait classées le 9 décembre 2004 en titres de participation en vue de leur annulation. La valeur nette comptable par action de ces titres est de 49,54 euros.

Vous trouverez ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions que l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 est appelée à autoriser :

■ Nombre de titres et part du capital détenus directement et indirectement par Schneider Electric SA :

- autodétention :	5 402 435 actions, soit 2,38 % du capital
- autocontrôle :	2 150 352 actions, soit 0,95 % du capital
Total :	7 552 787 actions, soit 3,33 % du capital

■ Répartition par objectifs des titres de capital détenus : les 5 402 435 actions autodétenues sont affectées à la couverture des plans d'options.

■ Objectifs du programme de rachat d'actions :

- réduire le capital par voie d'annulation d'actions,
- couverture des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, ou de créances convertibles en actions,
- conservation et remise ultérieure des actions existantes à l'échange ou en paiement, au lieu et place d'une augmentation de capital dans le cadre d'une opération de croissance externe,
- animation du marché du titre de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité.

■ Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital, soit un nombre total de 22 661 922 actions Schneider Electric SA de 8 euros de nominal ; le montant maximal des rachats ne pourra excéder 2 719 430 640 euros.

■ Durée du programme de rachat : pour une période maximale de dix-huit mois, expirant le 2 novembre 2007.

■ Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale 2005 :

- nombre de titres achetés depuis le début du programme : 203 071,
- nombre de titres vendus depuis le début du programme : 0,
- nombre de titres transférés depuis le début du programme : 1 350 593,
- nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois : 7 000 000.

2 Rapports Spéciaux des Commissaires aux Comptes

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Une convention de gestion déléguée a été conclue (Conseil d'Administration du 27 juin 1995) entre votre société et SPIE Batignolles (devenue AMEC SPIE SA) pour la gestion administrative et juridique des affaires contentieuses restées au niveau de Schneider Electric SA lors de la fusion.

Cette convention a donné lieu au versement d'une somme de 100 000 euros (H.T.) au titre de l'exercice 2005.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions achetées (C. com. art. L. 225-209)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Schneider Electric S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce. Le renouvellement de cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 24 mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de déléguer au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration, pour une période de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions achetées dans le cadre des autorisations d'achat que vous lui avez consenties.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du commerce

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Schneider Electric S.A. et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Schneider Electric S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose d'autoriser le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital ou donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximal de 5% du capital social au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de déléguer au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée Générale la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou donnant accès au capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur certaines informations contenues dans ce rapport et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie de bénéficiaires : entités constituées en faveur de salariés du groupe

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires : entités constituées en faveur de salariés du groupe, pour un montant maximal de 0,5 % du capital à la date de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005, ainsi que sur le plafond maximum d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise de votre société fixé dans la vingt-sixième résolution adoptée par la présente assemblée, autorisation sur laquelle vous êtes également appelés à vous prononcer.

Ces autorisations d'augmentation de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de déléguer au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente Assemblée Générale au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur certaines informations contenues dans ce rapport et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

3 Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2005)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2005, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et approuve notamment l'intégration dans le report à nouveau au bilan d'ouverture de l'impact du changement de méthode comptable relative à la valorisation des engagements de retraites qui représente une somme de (10 427 963 euros), le report à nouveau d'un montant de 333 539 951 étant ainsi ramené à 323 111 988,16 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2005)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2005, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

(Conventions réglementées, article L.225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, présenté en application des dispositions de l'article L.225-40 du Code de commerce, sur les conventions visées par l'article L.225-38 dudit Code, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

Quatrième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de répartir le bénéfice distribuable qui s'élève, compte tenu du bénéfice de l'exercice de 450 792 696,01 euros et du report à nouveau de 323 111 988,16 euros, à 773 904 684,17 euros, de la manière suivante :

Dividende aux actions	509 893 260,75 €
Report à nouveau	264 011 423,42 €
Total	773 904 684,17 €

L'Assemblée Générale décide en conséquence le paiement aux 226 619 227 actions, jouissance au 1er janvier 2005, composant le capital au 31 décembre 2005, d'un dividende de 2,25 euros par action de 8 euros de nominal.

La totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France à compter du 1er janvier 2006 prévu à l'article 153-8 2° du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale précise que les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents et, le cas échéant, les avoirs fiscaux correspondants ont été les suivants :

	Dividende par action	Avoir fiscal	Revenu global
2002	1,0 €	0,5 € (1) 0,1 € (2)	1,5 € 1,1 €
2003	1,1 €	0,55 € (1) 0,11 € (2)	1,65 € 1,21 €
2004	1,8 €	-	1,8 € (3)

(1) Avoir fiscal de 50 %.

(2) Avoir fiscal de 10 %.

(3) La totalité du dividende était éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1er janvier 2005 à un abattement de 50 %.

Cinquième résolution

(Ratification de la cooptation de M. Noël Forgeard en qualité d'administrateur et nomination)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration ratifie la cooptation de M. Noël Forgeard, en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Thierry Breton et le nomme Administrateur pour une période de deux années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Sixième résolution

*(Autorisation donnée à la société d'acheter ses propres actions : prix maximum d'**achat 120 euros** – prix minimum de vente **60 euros**)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-209 du Code de commerce et après avoir pris acte de l'opération de réallocation d'actions présentée dans ce rapport, autorise, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le Conseil d'Administration ou, en cas d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Directoire, à acquérir des actions de la société afin de réduire le capital, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, ou des créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe et procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché du titre de la société.

■ Le nombre maximum d'actions pouvant être acquis, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale, soit 22 661 922 actions.

■ Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros, le prix minimum de vente à 60 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.

■ En conséquence des limites ci-dessus, le montant maximal des rachats ne pourra excéder 2 719 430 640 euros.

■ L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent l'acquisition ou la cession de blocs, l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et de toutes combinaisons de celles-ci).

■ Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L.225-204 et L.225-205 du Code de commerce et conformément à la vingt-troisième résolution ci-dessous.

■ Le Conseil d'Administration ou, en cas d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Directoire, pourra ajuster le(s) prix susmentionné(s) en cas d'incorporation de réserves ou de bénéfices donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions soit à la création et à l'attribution de titres gratuits, en cas de division de la valeur nominale des titres ou du regroupement des actions, et plus généralement, en cas d'opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte des conséquences de ces opérations sur la valeur des actions, ce prix étant alors ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

■ L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Partie extraordinaire

Septième résolution

(Changement de mode de gestion de la société : adoption de la forme à Directoire et Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 du Code de commerce, décide de modifier à compter de ce jour le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 à L.225-93 du Code de commerce.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide, avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, de modifier ainsi les statuts de la société :

I. a) à l'article 1, le 1er alinéa devient :
"La société est de forme anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance",

b) au 2ème alinéa de l'article 5, les mots "Conseil d'Administration" sont remplacés par les mots "Conseil de Surveillance",

c) au 3ème alinéa de l'article 5, ainsi que dans les articles 10, 24 et 26 les mots "Conseil d'Administration" sont remplacés par le mot "Directoire".

II. Les articles 19 à 23 sont renumérotés à partir de 24, articles 24 à 28.

III. Les articles 11 à 18 sont remplacés par les dispositions suivantes (articles 11 à 23) :

" TITRE III - Administration de la Société

Article 11 - Composition du Conseil de Surveillance

a) Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, personnes physiques. En cas de fusion, ce nombre peut être augmenté dans les conditions prévues par la loi.

Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 250 actions au moins.

b) La durée des fonctions de membre du Conseil de Surveillance est de quatre ans renouvelable. Par exception à cette règle, le mandat de la moitié des membres du premier Conseil de Surveillance, arrondie en cas de besoin au nombre inférieur, sera de deux ans.

Au cas où le Conseil de Surveillance se renouvellerait en entier, le mandat d'une moitié des membres désignés, arrondi en cas de besoin au nombre inférieur, prendra fin au bout de deux ans et le mandat des membres restant au bout de quatre ans, l'ordre de sortie étant déterminé par voie de tirage au sort effectué en séance du Conseil.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.

Aucun mandat de membre du Conseil de Surveillance ne peut être conféré à une personne ayant atteint ou dépassé l'âge de 74 ans.

Lorsqu'un mandat est conféré à une personne qui atteindra l'âge de 74 ans avant l'expiration de son mandat, la durée de ce mandat est limitée en tout état de cause, au temps restant à courir depuis sa nomination jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle ce membre du Conseil de Surveillance atteint l'âge de 74 ans.

Le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance. Si cette limite venait à être dépassée, à défaut de la démission volontaire d'un membre du Conseil de Surveillance âgé de plus de 70 ans, le plus âgé des membres du Conseil de Surveillance sera réputé démissionnaire d'office. Toutefois, dans le cas où la limite viendrait à être dépassée par suite de la diminution du nombre de membres du Conseil de Surveillance en fonction, ce dépassement restera sans effet s'il était procédé, dans un délai de trois mois, aux remplacements nécessaires pour que le nombre de membres du Conseil de Surveillance en fonction ayant dépassé la limite d'âge puisse être maintenu.

Article 12 - Bureau du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président pour une durée qui ne peut être supérieure à celle de leur mandat de membres du Conseil de Surveillance.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

En cas d'empêchement du Président ou lorsque celui-ci lui délègue temporairement ses pouvoirs, le vice-Président remplit les mêmes fonctions et jouit des mêmes prérogatives.

Le Conseil nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres et qui, avec le Président et le Vice-Président, forme le bureau.

Article 13 - Pouvoirs et obligations du Conseil de Surveillance

1 - Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société effectuée par le Directoire, en opérant les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

2 - Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes annuels.

3 - a) Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties, doivent être autorisés par le Conseil de Surveillance.

- b) Les décisions suivantes sont, en outre, soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

■ les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la société,

■ les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société,

■ les opérations d'acquisitions, sous quelque forme que ce soit,

■ les accords de partenariat stratégiques,

- c) sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

■ les propositions de programme de rachat d'actions à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires,

■ la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice du personnel salarié de la société ainsi que du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du Directoire de la société,

■ les propositions de modifications statutaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires,

■ les propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende de l'exercice écoulé à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,

■ les dates de paiement du dividende et des éventuels acomptes sur dividende.

- d) Le Conseil de Surveillance peut, dans la limite d'un montant total et d'un montant particulier qu'il fixe pour chacune des opérations visées aux a) et b) du présent paragraphe 3, autoriser le Directoire à procéder aux opérations susvisées. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise dans chaque cas.

4 - Le Conseil de Surveillance peut nommer, en son sein, un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Chaque comité rend compte de ses missions à la prochaine séance du Conseil de Surveillance.

5 - Le Conseil de Surveillance arrête pour son propre fonctionnement un règlement intérieur qu'il notifie au Directoire.

Article 14 - Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois chaque trimestre.

Il est convoqué par le Président ou le Vice-Président par tous moyens même verbalement.

Le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à dix jours, lorsque l'un des membres du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présente une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à ces réunions via des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Article 15 - Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

1 - Il est attribué aux membres du Conseil de Surveillance une rémunération fixe annuelle, dont le montant global déterminé par l'Assemblée Générale ordinaire, est maintenu jusqu'à décision contraire. Sa répartition en jetons de présence est faite par le Conseil de Surveillance, entre ses membres, dans les proportions fixées par lui.

2 - La rémunération du Président et du Vice-Président est déterminée par le Conseil de Surveillance.

3 - Il peut également être alloué par le Conseil des Rémunérations Exceptionnelles pour des missions ou mandats confiés à ses membres dans les cas et les conditions prévues par la loi.

Article 16 - Censeurs

Le Conseil de Surveillance peut désigner un ou deux censeurs. Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil de Surveillance. Ils peuvent faire partie des comités créés par le Conseil de Surveillance. Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci. Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil de Surveillance.

Article 17 - Composition du Directoire

1 - Nomination

La société est dirigée par un Directoire, composé de deux à sept membres, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance conformément à la loi et aux dispositions statutaires ci-après exposées.

Le Directoire est nommé pour une durée de trois ans par le Conseil de Surveillance qui pourvoit au remplacement de ses membres en cas de vacance de siège, conformément à la loi. En outre, le Conseil de Surveillance peut, dans le respect de la limite ci-dessus, nommer un ou deux membres supplémentaires en cours de mandat du Directoire.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge. Toutefois, lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, le Conseil de Surveillance peut en une ou plusieurs fois le proroger dans ses fonctions pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

2 - Révocation

Tout membre du Directoire est révocable soit par l'Assemblée Générale, soit par le Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Article 18 - Présidence du Directoire - Direction Générale

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Vice-Président-Directeur Général du Directoire, Directeur Général du Directoire ou Directeur Général.

Les fonctions de Président et, le cas échéant, le pouvoir de représentation attribué à un membre du Directoire peuvent être retirés par le Conseil de Surveillance.

Article 19 - Pouvoirs et obligations du Directoire

1 - Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil de Surveillance. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffit à constituer cette preuve.

2 - Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.

3 - Les membres du Directoire pourront, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. En aucun cas cependant cette répartition ne pourra dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la société, ni être invoquée comme cause d'exonération de l'obligation de diligence qui incombe à chaque membre du Directoire et de la responsabilité à caractère solidaire qui s'ensuit.

4 - Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 13 des présents statuts, et que celui-ci la refuse, le Directoire peut saisir l'Assemblée Générale qui décide de la suite à donner au projet.

5 - Le Directoire présente au moins une fois par trimestre au Conseil de Surveillance un rapport écrit ou oral sur la marche des affaires sociales et du Groupe.

Article 20 - Délibérations du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. L'ordre du jour peut être complété au moment de la réunion.

Les membres du Directoire peuvent participer aux réunions du Directoire via des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Les décisions du Directoire sont valablement adoptées à la majorité des membres présents ou représentés, en cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le Directoire arrête pour son propre fonctionnement, après avis du Conseil de Surveillance, un règlement intérieur.

Article 21 - Rémunération des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

TITRE IV - Commissaires

Article 22

L'Assemblée Générale désigne des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants dans les conditions fixées par la loi.

TITRE V - Assemblées Générales des Actionnaires

Article 23

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Directoire peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique d'une partie ou de l'intégralité de ces réunions par visio conférence et/ou télétransmission.

Le droit de participer ou de se faire représenter aux Assemblées Générales tant ordinaires qu'extraordinaires est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription sur les comptes de titres nominatifs de la société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, de certificats, établis par l'intermédiaire habilité qui assure la tenue de leurs comptes titres, constatant l'indisponibilité de leurs actions jusqu'à la date de l'assemblée, et le cas échéant, de fourniture à la société, conformément aux dispositions en vigueur, de tous éléments permettant leur identification.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours francs avant la date de réunion de l'assemblée, délai que le Directoire a toujours la faculté de réduire, comme d'accepter les dépôts en dehors des limites fixées.

Les actionnaires peuvent également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux Assemblées Générales par visio conférence ou tous moyens des télécommunications autorisés par les dispositions en vigueur dans les conditions fixées par celles-ci.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président ou à défaut par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents ou acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président ou le Vice-Président du Conseil de Surveillance, un membre du Directoire ou par le secrétaire de l'assemblée. "

Huitième résolution

(Modification des seuils de déclaration des franchissements de seuils statutaires)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter à 1 % du capital social ou des droits de vote les seuils de déclaration des franchissements de seuils statutaires. En conséquence, l'Assemblée Générale décide que le 2ème alinéa de l'article 7 des statuts est désormais rédigé comme suit :

"Toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote de la société égal ou supérieur à 1 % du nombre total des actions ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction, doit, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil de participation, informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la société du nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou de concert. Les mêmes obligations s'appliquent lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci dessus. En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration en application du présent alinéa, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote

dépassant les seuils soumis à la déclaration à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital social au moins égale à 2,5 %".

Partie ordinaire

Neuvième résolution

*(Nomination de **M. Henri Lachmann** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Henri Lachmann, pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Dixième résolution

*(Nomination de **M. Alain Burq** en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance d'un fonds commun de placement d'entreprise investi en actions Schneider Electric SA, membre du Conseil de Surveillance, M. Alain Burq, pour une durée de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008, sur les comptes de l'exercice 2007.

Onzième résolution

*(Nomination de **M. Gérard de La Martinière** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Gérard de La Martinière, pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Douzième résolution

*(Nomination de **M. René Barbier de La Serre** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. René Barbier de La Serre, pour une durée de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008, sur les comptes de l'exercice 2007.

Treizième résolution

*(Nomination de **M. Noël Forgeard** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Noël Forgeard, pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Quatorzième résolution

*(Nomination de **M. Jérôme Gallot** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Jérôme Gallot, pour une durée de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008, sur les comptes de l'exercice 2007.

Quinzième résolution

*(Nomination de **M. Willy Kissling** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Willy Kissling, pour une durée de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008, sur les comptes de l'exercice 2007.

Seizième résolution

*(Nomination de **Mme Cathy Kopp** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, Mme Cathy Kopp, pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Dix-septieme résolution

*(Nomination de **M. James Ross***
en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. James Ross, pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Dix-huitième résolution

*(Nomination de **M. Chris Richardson***
en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Chris Richardson, pour une durée de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008, sur les comptes de l'exercice 2007.

Dix-neuvième résolution

*(Nomination de **M. Piero Sierra***
en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Piero Sierra, pour une durée de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008, sur les comptes de l'exercice 2007.

Vingtième résolution

*(Nomination de **M. Serge Weinberg***
en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Serge Weinberg, pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Vingt et unième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence
alloués aux membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de fixer à 800 000 euros le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Partie extraordinaire

Vingt-deuxième résolution

(Transfert de délégations au Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de conférer au Directoire l'ensemble des pouvoirs dont dispose le Conseil d'Administration pour :

1 - augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à la onzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 ;

2 - augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à la douzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 ;

3 - augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour rémunérer des apports de titres apportés en cas d'offre publique d'échange initiée par la société ou pour rémunérer des apports en nature consentis à la société portant sur des titres de sociétés non cotées, conformément à la treizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005.

Vingt-troisième résolution

(Autorisation donnée au Directoire pour annuler,
le cas échéant, les actions de la société achetées
dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale,
jusqu'à un maximum de 10 % du capital)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, à annuler les actions propres de la société acquises en vertu des autorisations données par l'Assemblée Générale, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, est autorisé à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu des autorisations de rachat des actions propres de la société dans la limite de

10 % du capital sur une période de 24 mois à compter de la présente assemblée et de procéder à due concurrence aux réductions de capital social,

■ la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur les primes d'émission et le cas échéant sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.

La présente autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de ce jour, au Directoire, ou, à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et, en conséquence, de modifier les statuts.

Vingt-quatrième résolution

(Autorisation donnée au Directoire d'attribuer aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des options de souscription ou d'achat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

■ autorise le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et parmi les mandataires sociaux de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles Schneider Electric SA ou à l'achat d'actions existantes de la société acquises par Schneider Electric SA dans les conditions prévues par la loi,

- étant entendu que le prix de souscription ou d'achat au jour où l'option sera consentie ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution, étant précisé que le prix d'achat ne pourra, par ailleurs, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce,

- étant précisé que le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation et non encore levées ou annulées ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 3% du capital à la date de la présente Assemblée Générale et que les options auront une durée comprise entre cinq et dix ans.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options,

■ donne tous pouvoirs au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci dessus, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- déterminer toutes les modalités des opérations, fixer les conditions dans lesquelles et auxquelles seront consenties les options et désigner les bénéficiaires des options,

- fixer la durée de validité des options, la ou les dates ou périodes d'exercice des options,

- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à souscrire ou à acheter pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la société,

- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire,

- le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties.

Le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, informera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est valable pour une durée maximale de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Vingt-cinquième résolution

(Autorisation donnée au Directoire d'attribuer gratuitement aux dirigeants et aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des actions de la société)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

■ autorise le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société,

■ décide que le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,

■ décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la société à la date de la présente assemblée et sans que le nombre des actions auxquelles donnent droit les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées dans le cadre de la vingt-quatrième résolution et des actions attribuées dans le cadre de la présente résolution n'excède 3 % du capital,

■ décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle et de chiffre d'affaires fixés par le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, par le Conseil d'Administration, au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans, et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est de 2 ans à compter de la fin de la période d'acquisition. Le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, aura la faculté d'augmenter les durées des périodes d'acquisition et de conservation des actions,

■ autorise le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,

■ prend acte que l'émission des actions nouvelles sera réalisée au seul bénéfice de salariés ou de mandataires sociaux par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires des actions et renonciation corrélative des actionnaires à la quote-part de réserves, bénéfices ou primes d'émission ainsi incorporée,

■ fixe à 38 mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, procéder, le cas échéant, aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Vingt-sixième résolution

(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.443-1 et suivants du Code du travail et des articles L.225.129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même Code sous réserve de l'approbation de la septième résolution ci-dessus :

■ délègue au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée Générale, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et L.444-3 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 5% du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation,

■ décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise à 15 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires,

■ décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation,

■ décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévue dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution,

■ décide que le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :

- fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,

- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation,

le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,

- conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux aug-

mentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire,

- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Vingt-septième résolution

(Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires : entités constituées en faveur de salariés du Groupe)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-2 et L. 225-138-1 du Code de commerce :

1 - délègue au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant maximal de 0,5 % du capital à la date de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par la douzième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 12 mai 2005, ainsi que sur le plafond maximum fixé dans la vingt-sixième résolution adoptée par la présente assemblée, par l'émission d'actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes, une telle émission sera réservée aux personnes répondant aux caractéristiques de la catégorie définie ci-dessous ;

2 - décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à la catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : toutes entités de droit français ou étranger, dotées ou non de la personnalité morale, créées à la demande d'une société appartenant au groupe Schneider Electric, afin de permettre à ces entités, dans le respect des dispositions spécifiques du droit étranger considéré, de souscrire des actions de la société dans le cadre de programmes d'actionnariat salarié ou d'épargne salariale mis en œuvre au bénéfice de salariés du groupe Schneider Electric ;

3 - décide que le prix unitaire d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution sera fixé par le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, par le Conseil d'Administration, sur la base du cours de l'action de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ; le prix d'émission sera déterminé, au choix du Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, du Conseil d'Administration, sur la base soit

(i) du dernier cours coté de l'action de la Société lors de la séance de bourse précédant le jour de la décision du Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, du Conseil d'Administration, fixant le prix d'émission, soit

(ii) de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, du Conseil d'Administration, fixant le prix d'émission ; le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, pourra fixer le prix d'émission par application d'une décote maximale de 15% sur le cours de bourse de l'action de la société déterminé selon l'une des deux modalités décrites aux points (i) et (ii) du présent paragraphe, le pourcentage d'une telle décote appliquée sur le cours de l'action de la société sera déterminé par le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable, le cas échéant, à l'entité bénéficiaire de l'émission ;

4 - décide que le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de sub-délégation, pour mettre en œuvre la présente délégation.

La délégation conférée par la présente résolution est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Vingt-huitième résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Schneider Electric S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Schneider Electric S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard Mazars	Barbier Frinault & Autres Ernst & Young
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Attestation

Responsable du document de référence

M. Henri Lachmann, Président-Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 128 et 140 dudit document. Ces rapports ne comportent pas de réserve ni d'observation.

Rueil-Malmaison, le 27 mars 2006

Le Président-Directeur Général

Henri Lachmann

Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel, déposé comme document de référence, la table suivante permet d'identifier les principales informations requises par le réglement n° 809/2004 de la Commission Européenne.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du rapport annuel
1. Personnes responsables	165
2. Contrôleurs légaux des comptes	48
3. Informations financières sélectionnées	4 et 5
4. Facteurs de risque	19 à 22
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	9 et 23
5.2. Investissements	51, 83 à 88, 103 et 109
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	10 à 13 et 52
6.2. Principaux marchés	10, 11 et 53
6.3. Evénements exceptionnels	–
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences ou contrats	19 et 20
6.5. Position concurrentielle	11
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	9
7.2. Liste des filiales importantes	117 à 125
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	17, 88 et 89
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	53 à 59
9.2. Résultat d'exploitation	19 à 22 et 53 à 56
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	56 à 58 et 94 à 97
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	57 et 58
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	101 et 102
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	–
10.5. Sources de financement attendues	–
11. Recherche et développement, brevets et licences	16 à 17 et 107
12. Information sur les tendances	
12.1. Principales tendances depuis la clôture de l'exercice	69
12.2. Principales tendances pour l'exercice en cours	69
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	31 à 35 et 38
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	38

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du rapport annuel
15. Rémunération et avantages	
15.1. Rémunération versée	47 et 48
15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	47, 97 à 100, 106 et 108
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	31 à 35
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	38 et 48
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération	38 à 40
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	31
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	4, 18, 64 et 108
17.2. Participations et stock options	26 à 28, 31 à 35, 47 et 48
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	26
18. Principaux actionnaires	
18.1. Principaux actionnaires	25
18.2. Répartition des droits de vote	25
18.3. Actionnariat de contrôle	–
18.4. Accord sur l'évolution de l'actionnariat	–
19. Opérations avec des apparentés	106
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	70 à 140
20.2. Informations financières pro forma	–
20.3. États financiers	70 à 140
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	165
20.5. Date des dernières informations financières	–
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	–
20.7. Politique de distribution des dividendes	15, 95 et 144
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	21
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	69
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	23 à 25, 94, 97, 104 et 144
21.2. Acte constitutif et statuts	35, 36, 49 et 50
22. Contrats importants	17, 18 et 104
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
24. Documents accessibles au public	23 et 30
25. Informations sur les participations	59, 142 et 143

Schneider Electric SA

Siège social :
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
F-92500 Rueil-Malmaison Cedex (France)
Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00
Internet : http://www.schneider-electric.com

Société anonyme
au capital : 1 812 953 816 euros
542 048 574 R.C.S. Nanterre
Siret : 542 048 574 01775

Ce document a été imprimé sur du papier fabriqué avec des fibres recyclées à 100 % et produit sans chlore ou dérivé.
Tous les déchets issus du processus de production sont également recyclés.

Maquette J. Grison / Photos : Véronique Vedrenne - Alain Aubert (Le Figaro) - Gettyimages - Corbis / Impression Telliez

Construire un nouveau monde électrique

Avril 2006

Schneider Electric SA

Rapport annuel 2005

Merlin Gerin
Square D
Telemecanique

Schneider Electric

Building a New Electric World

Sommaire

Introduction

Entretien avec le Président 2
Chiffres clés 4
Conseil d'Administration, Comités 6
Direction Générale 7

1 / Descriptif de l'entreprise et de ses activités

1 - Historique 9
2 - D'importantes perspectives sur quatre grands marchés 10
3 - Des positions mondiales de premier plan 11
4 - Des clients partenaires 13
5 - Une stratégie de croissance ambitieuse 15
6 - Le programme d'entreprise new² : de la performance à l'excellence 15
7 - Une organisation globale, un ancrage local 16
8 - Ressources humaines 18
9 - Facteurs de risques 19

2 / Renseignements de caractère général concernant la société

1 - Renseignements sur la société 23
2 - Capital 23
3 - Actionnariat 25
4 - Intéressement du personnel - Actionnariat salariés - Plans d'options 26
5 - Bourse 28
6 - Politique d'information 30

3 / Gouvernement d'Entreprise

1 - Composition du Conseil d'Administration (au 31 décembre 2005) 31
2 - Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration 35
3 - Activité du Conseil d'Administration en 2005 et début 2006 36
4 - Comités du Conseil d'Administration (composition, fonctionnement et activité) 38
5 - Contrôle Interne 40
6 - Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants 47
7 - Conventions réglementées 48
8 - Responsables du contrôle des comptes 48
9 - Droits et obligations des actionnaires 49

4 / Rapport de Gestion

1 - Les faits marquants 51
2 - Performance opérationnelle 53
3 - Evolution de la situation financière 56
4 - Le Développement Durable 60
5 - Perspectives 2006 69

5 / Comptes Consolidés au 31 décembre 2005

1 - Compte de résultat consolidé 70
2 - Tableau des flux de trésorerie consolidés 71
3 - Bilan consolidé 72
4 - Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires 74
5 - Annexe aux Comptes Consolidés 75
6 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 128

6 / Comptes Sociaux au 31 décembre 2005

1 - Bilan 130
2 - Compte de résultat 132
3 - Annexe aux Comptes Sociaux 133
4 - Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 140
5 - Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2005 141
6 - Filiales et participations 142
7 - Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années 144

7 / Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2006

1 - Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires 145
2 - Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes 150
3 - Résolutions 154
4 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration 165

Attestations 165

Table de concordance avec l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 166

Le présent rapport annuel a été déposé comme document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 27 mars 2006, sous le n° D.06-0158, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

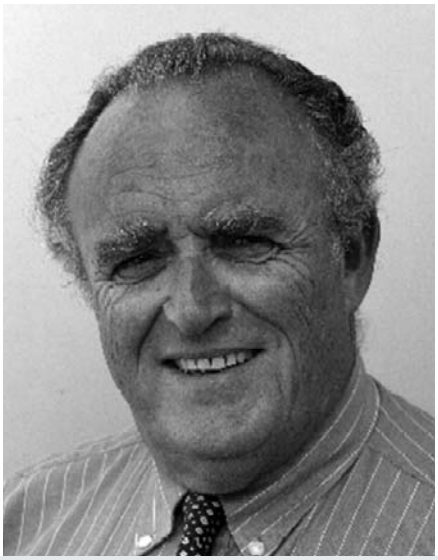

Entretien avec le Président

Henri Lachmann
Président-Directeur Général de Schneider Electric

"Schneider Electric : un nouvel élan, une nouvelle dynamique"

2005, un très bon cru pour Schneider Electric ?

Oui, 2005 a été un grand cru pour Schneider Electric qui a vu son chiffre d'affaires croître de 13 %, son résultat d'exploitation de 22 %, son bénéfice net par action de 22 % et son dividende de 25 %. Ce sont les meilleurs résultats depuis plusieurs années. 2005 est également la première année de la mise en œuvre de notre programme d'entreprise new² qui s'étendra sur quatre ans. Nous avons réalisé une solide croissance organique. Nous avons poursuivi notre politique ciblée d'acquisitions dans des domaines très porteurs. Nous enregistrons une nouvelle amélioration de la rentabilité grâce aux premiers effets des plans d'efficacité de new². Nos résultats progressent de près de 60 % sur deux ans et nous sommes parfaitement en ligne pour atteindre nos objectifs 2008.

Quels sont les ressorts de ces performances ?

La croissance élevée de notre chiffre d'affaires, pour la seconde année consécutive, traduit bien l'évolution du nouveau profil du Groupe. Schneider Electric est devenu une valeur de croissance en allant chercher la croissance là où elle existe : en développant nos offres sur des marchés ou des segments à fort potentiel et en investissant dans les pays émergents.

Nous avons acquis des positions de leader sur les métiers de demain : ultra terminal, gestion de l'énergie que l'on veut toujours plus sûre et plus efficace, automatismes dans tous les domaines pour améliorer les performances des installations, des infrastructures, des machines... Toutes ces activités bénéficient de perspectives très importantes et représentent déjà en année pleine un chiffre d'affaires de l'ordre de 5 milliards d'euros grâce aux acquisitions que nous avons réalisées et à notre politique d'innovation.

Nous réalisons, dans les pays émergents, Europe de l'Est comprise, 30 % de notre activité avec de solides implantations, des positions de leader et des taux de croissance à deux chiffres. Une croissance de 10 % dans les pays émergents représente 350 millions d'euros de chiffre d'affaires aujourd'hui et davantage chaque année car la base ne cesse d'augmenter.

Nous sommes dans un cercle vertueux ce dont témoigne notre cours de bourse qui a progressé de 45,2 % en 2005. La croissance de nos ventes entraîne une croissance supérieure de nos résultats. Le rééquilibrage mené à l'échelle mondiale nous permet de nous rapprocher toujours plus près de nos clients, tout en équilibrant nos coûts et nos recettes dans une même zone monétaire. Les programmes d'efficacité et de qualité mis en œuvre partout dans le monde et dans tous les domaines sont un succès. Enfin et surtout, les collaborateurs du Groupe se sont formidablement mobilisés autour des priorités et des objectifs de new².

Vous allez proposer à la prochaine Assemblée Générale une évolution de la gouvernance de Schneider Electric. Cela signifie-t-il un changement de stratégie ?

Non. La mise en place d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire apparaît comme la meilleure solution pour assurer dans la continuité ma succession et la poursuite de la stratégie du Groupe. Il sera proposé que les membres du Conseil d'Administration rejoignent le Conseil de Surveillance sous ma Présidence et que le Directoire soit composé de Jean-Pascal Tricoire, actuellement Directeur Général Délégué et futur Président, et de Pierre Bouchut, Directeur Finance - Contrôle - Juridique. Jean-Pascal Tricoire a fait toute sa carrière chez Schneider Electric, il a acquis, par les résultats qu'il a obtenus, une véritable légitimité. Cela permet de placer à la tête de l'entreprise une équipe jeune qui donnera une nouvelle énergie et qui pourra inscrire son action dans la durée.

Le Groupe est donc bien paré pour l'avenir ?

Schneider Electric est une magnifique entreprise avec un ensemble d'atouts rarement réunis et sans équivalent dans son industrie : une équipe dirigeante jeune, internationale et talentueuse ; un modèle économique qui lui assure une remarquable flexibilité et une grande efficacité ; une forte capacité d'innovation ; une présence mondiale pour servir ses clients ; une aptitude démontrée à la croissance externe ; des collaborateurs motivés et compétents.

J'ai entière confiance dans la capacité de Schneider Electric à poursuivre une croissance soutenue et rentable.

Chiffres clés

2001-2003 : Normes Françaises
2004-2005 : Normes IFRS

D'excellentes performances en 2005

(en milliards d'euros)

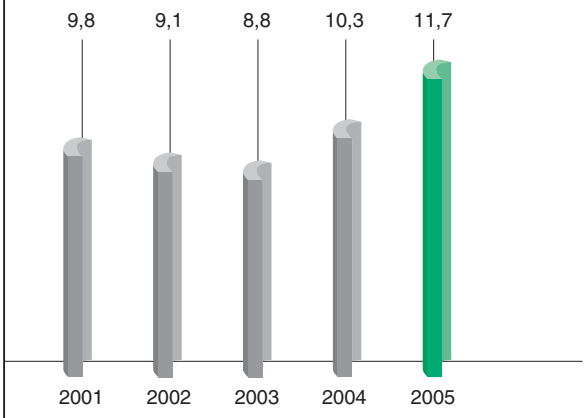

Chiffre d'affaires + 13 %

La forte croissance du chiffre d'affaires résulte d'une croissance organique élevée de + 7,9 % grâce à la poursuite d'une dynamique très favorable dans les pays émergents, à un rythme de croissance soutenu en Amérique du Nord et à une accélération de la demande en Europe de l'Ouest.
Les acquisitions réalisées au cours de l'année apportent une contribution significative (+ 4,2 %) tandis que l'effet change devient légèrement positif (+ 0,7 %).

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)

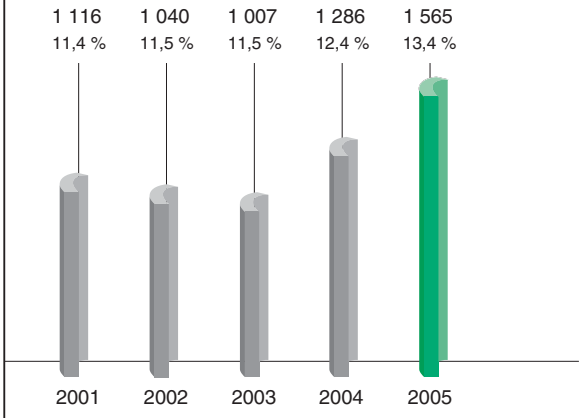

Résultat d'exploitation + 22 %

La forte progression du résultat d'exploitation résulte principalement de la performance organique du Groupe. Hors effets de périmètre et de change, il progresse de + 17 %, en raison de la forte croissance du volume d'activité, combinée à une bonne gestion des prix de vente, à un accroissement significatif de la productivité industrielle et à une maîtrise de l'évolution des coûts de structure. La marge opérationnelle montre une progression significative de 1,0 point à 13,4 %. Toutes les zones géographiques et les activités connaissent une nette amélioration de leur rentabilité.

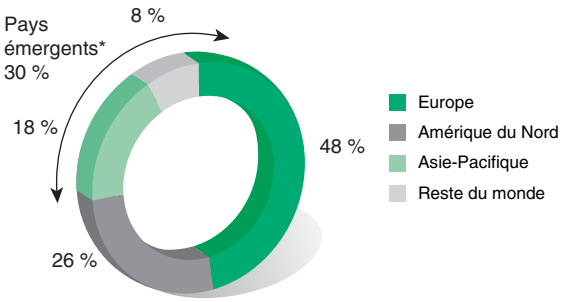

** Asie-Pacifique, Reste du monde, Europe de l'Est.*

Chiffre d'affaires 2005 par zone géographique

Asie-Pacifique, Amérique du Sud, Afrique, Moyen-Orient, Europe de l'Est : avec une croissance moyenne de + 13 % les pays émergents représentent 30 % du chiffre d'affaires consolidé et génèrent 50 % de la croissance organique de 2005.
Le Groupe continue à investir substantiellement dans ces pays à fort potentiel, afin de maximiser la couverture des différents marchés et d'y renforcer ses positions de leader.

Effectif moyen : 88 670

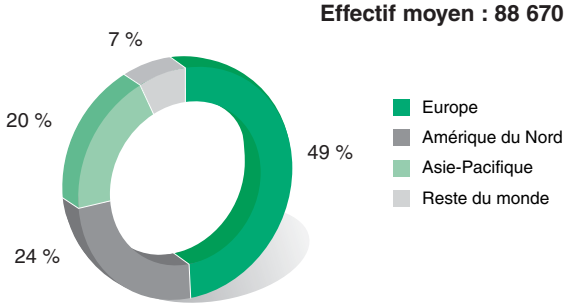

Effectif 2005 par zone géographique

Désireux de favoriser le développement des collaborateurs, le Groupe met en œuvre des actions spécifiques telles que le déploiement de plans de compétence à 3 ans pour l'ensemble des salariés et la création d'instituts de formation par métier.

(en millions d'euros)

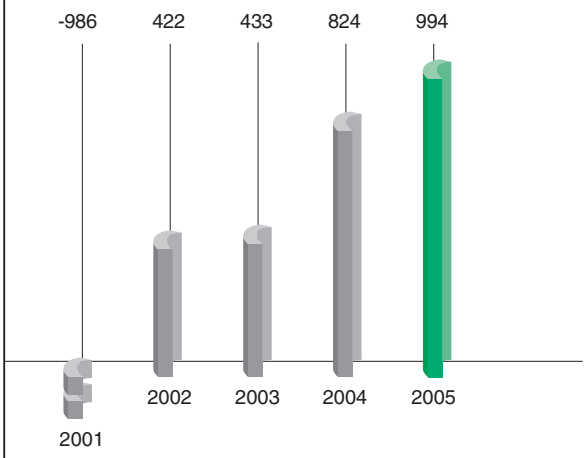

Résultat net + 21 %

Le résultat net part du Groupe progresse fortement, de + 21 %, à 994 millions d'euros.
Le bénéfice net par action s'élève à 4,56 euros, en progression de + 22 %, sous l'effet conjugué de l'augmentation du résultat net et de la diminution du nombre moyen d'actions de - 1,2 %.

(en %)

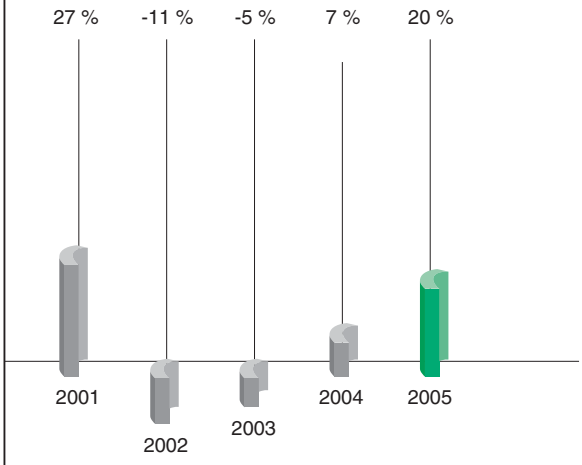

Endettement net (sur capitaux propres)

L'optimisation progressive du bilan conduit à un endettement net, rapporté aux capitaux propres, de 20 % à fin 2005, contre 7 % fin 2004. L'augmentation de 1,1 milliard d'euros de l'endettement financier du Groupe, ajoutée à une solide génération de trésorerie, a permis de financer les acquisitions à hauteur de 1,3 milliard d'euros et le versement de 0,5 milliard d'euros aux actionnaires. En août 2005, lors de l'émission obligataire, Standard & Poor's a confirmé la notation A avec perspective stable du Groupe.

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)

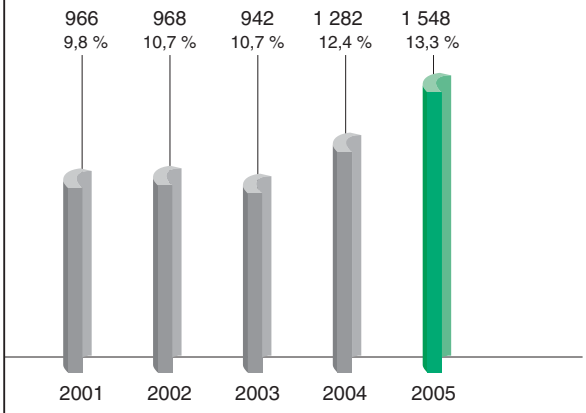

Autofinancement d'exploitation + 21 %

Schneider Electric démontre une nouvelle fois sa capacité à générer un autofinancement d'exploitation élevé.
Il progresse de + 21%, en ligne avec la croissance du résultat net, et atteint 13,3 % du chiffre d'affaires.
Après investissements industriels et variation du besoin en fonds de roulement, l'autofinancement libre ressort à 849 millions d'euros, soit 7,3 % du chiffre d'affaires.

Hausse significative du dividende et du retour sur capitaux employés

(en euros)

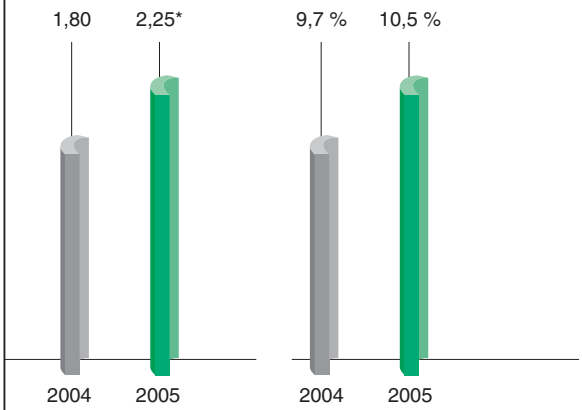

Dividende net par action + 25 %

Retour sur capitaux employés + 0,8 pt

** Proposition à l'Assemblée Générale du 3 mai 2006. Ce dividende sera mis en paiement le 9 mai 2006.*

Conseil d'administration, Comités (1)

Conseil d'Administration

(au 1er mars 2006)

Administrateurs

Henri Lachmann,
Président-Directeur Général

Daniel Bouton*
Président-Directeur Général
de la Société Générale

Alain Burq
Membre du Conseil de Surveillance
du Fonds Commun de Placement
"Schneider Actionnariat"

Noël Forgeard*
Chief Executive Officer EADS N.V

Jérôme Gallot*
Directeur à la Caisse des Dépôts et
Consignations

Willy R. Kissling*
Administrateur de sociétés

Gérard de La Martinière*
Président de la Fédération Française
des Sociétés d'Assurances (FFSA) et Président
du Comité Européen des Assurances (CEA)

René Barbier de La Serre*
Administrateur de sociétés

Chris Richardson
Ancien Directeur de la Direction
Amérique du Nord de Schneider Electric

James Ross*
Administrateur de sociétés

Piero Sierra*
Conseiller d'Administration des sociétés
internationales du Groupe Pirelli

Serge Weinberg*
Président du Conseil d'Administration d'Accor ;
Président-Directeur Général de Weinberg
Capital Partners

Censeurs

Claude Bébéar
Président du Conseil de Surveillance d'AXA

Cathy Kopp
Directeur Général des Ressources Humaines
du Groupe Accor

Secrétaire du Conseil

Philippe Bougon

** Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.*

Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'entreprise

René Barbier de La Serre*, Président

Claude Bébéar

Willy R. Kissling*

Henri Lachmann

Comité d'Audit

Gérard de La Martinière*, Président

James Ross*

Piero Sierra*

Serge Weinberg*

Commissaires aux Comptes

Commissaires titulaires

Barbier Frinault & Autres / Ernst & Young

Mazars & Guérard

Commissaires suppléants

Charles Vincensini

Philippe Diu

(1) Le Conseil d'Administration de Schneider Electric qui s'est réuni le 6 janvier 2006, a décidé, sur la proposition de son Président et la recommandation de son Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, de proposer aux actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 3 mai 2006, de modifier la structure de gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil de Surveillance composé à partir des actuels membres du Conseil d'Administration et présidé par Henri Lachmann et un Directoire composé de Jean-Pascal Tricoire, actuellement Directeur Général Délégué et futur Président et de Pierre Bouchut, Directeur Finance-Contrôle-Juridique (cf page 146).

Direction Générale (1)

Mars 2006

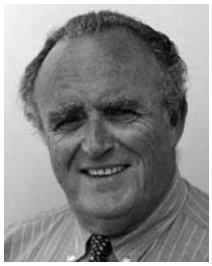

Henri Lachmann
Président-Directeur Général

Jean-Pascal Tricoire
Directeur Général Délégué

Pierre Bouchut
Directeur Général Finance - Contrôle - Juridique

Eric Pilaud
Directeur Général Déploiement Stratégique

Jean-François Pilliard
Directeur Général Ressources Humaines & Communication

Michel Crochon
Directeur Général Clients & Marchés

Hal Grant
Directeur Général Globalisation & Industrie

Alain Marbach
Directeur Général Produits & Technologies

Julio Rodriguez
Directeur Général Direction Opérationnelle Internationale & Ibérique

Dave Petratis
Directeur Général Direction Opérationnelle Amérique du Nord

Russell Stocker
Directeur Général Direction Opérationnelle Asie-Pacifique

Christian Wiest
Directeur Général Direction Opérationnelle Europe

1 / Descriptif de l'entreprise et de ses activités

1 Historique

Schneider Electric est un groupe international spécialisé dans la conception, la production et la vente de produits, solutions et services dans les métiers de la distribution électrique et des automatismes & contrôle. Sécuriser les installations, contrôler les équipements, protéger les personnes… toutes les offres sont développées pour économiser l'énergie, accroître les performances et ainsi rendre plus compétitifs ses clients.

Avec ses 3 principales marques mondiales, Merlin Gerin, Square D et Telemecanique, des marques locales fortes et des marques spécialistes, le Groupe s'adresse ainsi à quatre grands marchés : énergie & infrastructures, industrie, bâtiments, résidentiel.

Leader mondial de la gestion de l'électricité et des automatismes, Schneider Electric a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 11,7 milliards d'euros avec 88 670 collaborateurs dans 130 pays.

Schneider Electric SA détient 100 % de Schneider Electric Industries SAS qui possède elle-même la quasi-totalité des filiales françaises et étrangères. La structure capitalistique du Groupe a été radicalement simplifiée entre 1981 et 1995.

1836-1980 : de la naissance au conglomérat

L'histoire de Schneider Electric associe celles de Schneider, créée en 1836 en France, de Square D, créée aux Etats-Unis en 1902, de Merlin Gerin, créée en 1920 en France et de Telemecanique, créée en 1924 en France.

En 1836, Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies au Creusot et créent Schneider & Cie en 1838. Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, l'entreprise connaît un développement continu dans la mécanique lourde, le matériel et les équipements de transport (navires, chemins de fer, ponts, tunnels, etc.). Présent dans le domaine de l'électricité dès la fin du XIX^{ème} siècle, le Groupe devient progressivement un vaste conglomérat très diversifié.

1981-2001 : le Groupe se recentre et se renforce dans les métiers de l'électricité

De 1981 à 1997, Schneider Electric se recentre sur les métiers de l'électricité et procède à des acquisitions dans la distribution électrique, les automatismes et le contrôle avec Merlin Gerin, Telemecanique en 1988 et Square D en 1991.

Parallèlement il se désengage des autres secteurs : sidérurgie, machine-outil, chantiers navals, ferroviaire, téléphonie privée, etc. En 1997, il termine son recentrage avec la vente de Spie Batignolles, société du bâtiment et des travaux publics.

En 1999, il acquiert le Groupe Lexel, numéro 2 européen dans la distribution électrique ultra terminale, puis en 2000, Crouzet Automatismes, société française leader de la commande et des petits automatismes, et Positec, société suisse leader européen du contrôle de mouvement.

Par croissance interne et externe, le Groupe devient mondial grâce à des programmes de développement importants, notamment en Chine où il s'implante solidement dès la fin des années 1980 via plusieurs joint-ventures.

En 2001, Schneider Electric engage un projet de rapprochement avec Legrand, leader de la distribution électrique ultra terminale. Il lance une Offre Publique d'Echange sur les titres Legrand dont il acquiert 98,1 % du capital à l'issue de l'OPE, en juillet 2001.

Le 10 octobre 2001, la Commission européenne met son veto à ce rapprochement par une première décision, puis ordonne la séparation des deux entreprises par une deuxième décision du 30 janvier 2002. Schneider Electric est conduit à céder sa participation dans Legrand au Consortium KKR-Wendel Investissement et ceci, malgré l'annulation des décisions de la Commission, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes.

2002-2005 : une stratégie offensive de croissance soutenue par des acquisitions ciblées

Depuis 2002, Schneider Electric conduit une stratégie offensive de croissance interne et externe pour renforcer ses positions géographiques, enrichir son offre et élargir ainsi ses marchés accessibles.

Dans ce cadre, le Groupe développe une politique soutenue d'acquisitions centrée sur trois domaines d'activités : l'ultra terminal, les automatismes de l'industrie et du bâtiment, la gestion de l'énergie électrique. Ces activités à fort contenu de services présentent un caractère peu cyclique et un potentiel de croissance élevé.

Parallèlement, Schneider Electric se désengage totalement de la haute tension en 2004 en cédant à VA Technologies la participation de 40 % qu'il détenait encore dans cette activité.

- Dans l'**ultra terminal,** Schneider Electric a réalisé deux importantes acquisitions : Clipsal, leader dans la zone Asie-Pacifique, en 2003, et Juno Lighting, leader de l'éclairage plafonnier en Amérique du Nord sur les marchés résidentiel et commercial, en 2005. Le Groupe occupe désormais la 2ème place mondiale sur ce marché.

■ Dans les **automatismes de l'industrie,** six entreprises ont rejoint Schneider Electric :

- en 2002, Digital Electronics Corporation (Japon), leader mondial des interfaces de dialogue homme-machine,

- en 2003, Hyde Park Electronics (Etats-Unis), leader nord-américain des capteurs ultrasons,

- en 2004, Kavlico Corporation (Etats-Unis), spécialiste des technologies de détection, et Dinel (France) spécialiste des capteurs et de l'optoélectronique,

- en 2005, ELAU AG (Allemagne), leader mondial des solutions d'automatisation pour machines d'emballage et BEI Technologies Inc. (Etats-Unis), spécialiste des capteurs adaptés aux systèmes de guidage et de contrôle des applications.

■ Dans les **automatismes du bâtiment,** Schneider Electric rachète TAC (Suède) en 2003, spécialiste des automatismes et du contrôle du bâtiment, puis Andover Controls (Etats-Unis) en 2004, spécialiste en automatismes et en sécurité du bâtiment et en 2005, ABS (Advanced Buildings Systems) EMEA, qui intervient en Europe et au Moyen-Orient. Ces deux sociétés ont été intégrées au sein de TAC pour former l'un des premiers spécialistes mondiaux des systèmes de contrôle et de gestion des bâtiments. Le Groupe a aussi acquis en 2004 Abacus Engineered Systems (Etats-Unis), spécialiste en solutions énergétiques et d'ingénierie pour les bâtiments. Il prend ainsi place parmi les acteurs majeurs sur ce marché.

■ Dans la **gestion de l'énergie,** Schneider Electric prend le contrôle en 2004 de MGE UPS SYSTEMS, leader européen et numéro 2 mondial des onduleurs. En 2005, il acquiert Power Measurement Inc. (Canada), un leader en systèmes complets de gestion de la consommation énergétique.

2 D'importantes perspectives sur quatre grands marchés

Avec des marques mondiales leaders (Merlin Gerin, Square D, Telemecanique), des marques locales fortes et des marques spécialistes reconnues parmi les meilleures dans leur domaine, l'offre du Groupe est unique par son étendue, sa complémentarité et les services qui lui sont attachés. Disponible mondialement, elle couvre toutes les normes en vigueur avec des gammes adaptées aux usages locaux, compatibles, flexibles et évolutives dans le temps.

Schneider Electric propose des solutions toujours mieux adaptées aux utilisateurs, via ses "Architectures Préconisées", issues des besoins spécifiques de ses clients et utilisant la richesse des produits de son catalogue. L'objectif est de prescrire et de proposer des solutions faciles à concevoir, développer, mettre en œuvre et exploiter, en réponse aux demandes des clients afin d'améliorer les performances de leur installation, usine, bureau ou habitation. Par exemple : des architectures électriques sécurisées pour les salles d'opérations des hôpitaux, des architectures d'automatismes et de contrôle optimisées pour les machines, des architectures associant distribution électrique et Voix-Données-Images pour les immeubles de bureaux.

Schneider Electric s'attache ainsi à rendre plus compétitifs ses clients sur ses 4 grands marchés.

■ Le marché **Energie & Infrastructures** représente 16 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005.

Pour l'**Energie,** Schneider Electric propose des produits, des équipements et des systèmes qui optimisent la production, la distribution et la vente de l'électricité. Les solutions du Groupe sont conçues pour accroître la qualité et réduire le coût de chaque kilowattheure distribué. Destinées aux régies d'électricité, intégrateurs, constructeurs de machines et tableautiers, elles comportent des produits et des services à haute valeur ajoutée, liées aux technologies Internet, pour créer et gérer des réseaux électriques intelligents.

Pour les **Infrastructures,** l'offre recouvre l'ensemble des produits, équipements et services de distribution électrique, d'automatismes et de contrôle pour les solutions de télécommunications, de transports aériens, ferroviaires, routiers et maritimes, le traitement et la distribution de l'eau, du gaz naturel et du pétrole. L'objectif est de garantir des installations fiables, sécurisées et d'une grande efficacité énergétique, dans tous les secteurs où ces impératifs de fiabilité du service et de sécurité interdisent toute défaillance. Dans le monde entier, Schneider Electric propose aux exploitants d'infrastructures, aux sociétés d'ingénierie, aux intégrateurs et équipementiers, aux installateurs, des solutions efficaces intégrant les technologies Internet, adaptées aux spécificités de chaque application.

■ Le marché **Industrie** représente 32 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005. Schneider Electric travaille en étroite coopération avec ses clients pour bien connaître leurs applications et associer produits, logiciels et services en solutions qui améliorent l'efficacité énergétique tout en assurant la sécurité et la fiabilité de la fourniture d'électricité. Le Groupe apporte également des solutions d'automatisation qui renforcent les performances, la productivité et la flexibilité des processus de production.

Pour accélérer sa croissance sur ce marché, le Groupe cible en particulier les constructeurs de machines d'emballage, de convoyage et d'équipements exigeant une totale fiabilité d'alimentation en énergie, les grands utilisateurs finaux dans différentes industries qui souhaitent un partenaire global, capable de les aider à améliorer la compétitivité et l'efficacité de leurs installations partout dans le monde. Les biens de consommation emballés, l'électronique et l'automobile comptent parmi les secteurs majeurs de Schneider Electric.

Répartition du chiffre d'affaires 2005 par marché

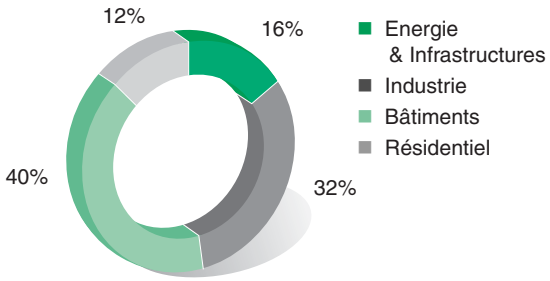

■ Le marché **Bâtiments** représente 40 % du chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric en 2005. Il concerne tous les bâtiments tertiaires, commerciaux et industriels : bureaux, hôtels, hôpitaux, centres commerciaux, sites industriels, équipements sportifs et culturels auxquels s'ajoutent les navires. Il recouvre la distribution électrique, sa gestion, sa fiabilisation et son optimisation, l'utilisation des réseaux pour le transport de données, les solutions d'automatisation et de contrôle des bâtiments, les solutions destinées à réduire leur consommation d'énergie.

■ Le marché **Résidentiel** représente 12 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005. Il constitue une priorité stratégique car il offre d'importantes perspectives de développement. C'est un marché local dont l'exposition aux cycles économiques est limitée, avec des opportunités différentes selon les régions. Dans les pays matures, notamment en Europe et aux Etats-Unis, le marché est tiré par des besoins de confort et de sécurité. La rénovation et l'amélioration de l'habitat représentent souvent près des 2/3 du marché. Dans les pays émergents, le Groupe cible en priorité la construction de logements neufs, en particulier les grands programmes en Europe de l'Est et dans certains pays d'Asie comme la Chine.

3 Des positions mondiales de premier plan*

Schneider Electric est le seul groupe mondial exclusivement centré sur la distribution électrique, les automatismes et le contrôle. Enrichissant son offre pour couvrir toujours mieux les besoins de ses clients, le Groupe a pris de fortes positions dans de nouvelles activités, complémentaires de ses activités cœur : gestion de l'énergie, automatismes et sécurité du bâtiment, capteurs et actionneurs pour machines répétitives.

Ses concurrents sont nombreux, mais pour une part souvent limitée de leurs activités. Il s'agit principalement :

■ de grands groupes généralistes et diversifiés comme ABB, General Electric, Mitsubishi Electric, Siemens,

■ de groupes internationaux spécialisés comme Omron, Rockwell Automation,

■ de groupes de dimension moyenne, principalement en distribution électrique et avec une présence plus régionale comme Eaton, Hager ou Legrand,

■ des sociétés locales de plus petite dimension : Gewiss (Italie), Simon (Espagne), Vacon (Suède), Sick (Allemagne), STI (Etats-Unis)…

Seul à couvrir toutes les normes nationales et internationales

Schneider Electric est le seul dans son secteur d'activités à couvrir toutes les normes en vigueur dans le monde. La majorité de ses produits est conforme aux normes de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier.

En Amérique du Nord, ils répondent généralement aux normes de l'Association nationale des constructeurs électriques (NEMA), de l'Underwriters Laboratory (UL) ou de l'Institut Américain de Normalisation (ANSI).

Au Royaume-Uni, en Australie et en Asie-Pacifique, les produits sont aux normes British Standards (BS).

En Chine, ils sont aux normes China Compulsory Certification (CCC) et à celles de Japan Industrial Standard (JIS) au Japon.

Avec ses produits conformes aux standards dominants des différents marchés sur lesquels il est présent, Schneider Electric peut répondre à la majeure partie des besoins de ses clients.

Chiffre d'affaires 2005 par zone géographique

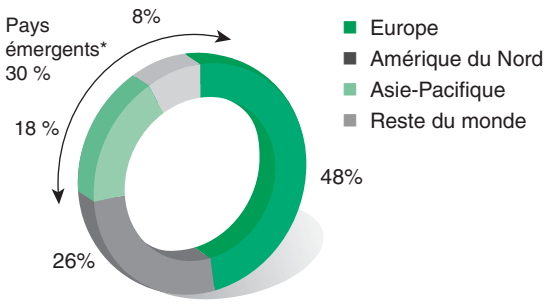

** Asie-Pacifique, Reste du Monde, Europe de l'Est*

** Le présent document contient des informations sur les métiers de Schneider Electric et sa position concurrentielle sur ceux-ci. A la connaissance de Schneider Electric, il n'existe aucun rapport exhaustif sur les produits et systèmes pour la distribution électrique, l'ultra terminal, les automatismes et le contrôle. Schneider Electric réunit donc des données sur ses métiers par l'intermédiaire de contacts formels et informels avec les professionnels de l'industrie (notamment les associations professionnelles). Schneider Electric estime sa position sur ses marchés sur la base des données précitées et sur la base du chiffre d'affaires réel réalisé sur les métiers concernés.*

Numéro 1 mondial en distribution électrique, numéro 2 mondial en ultra terminal

En distribution électrique, l'offre de Schneider Electric permet de rendre l'énergie électrique sûre, disponible, fiable et performante en toute sécurité. Cette activité représente 63 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005. Les produits et équipements sont classés en deux grandes catégories.

■ **Moyenne tension :** les produits de cette catégorie sont alimentés par une tension comprise entre 1 kV et 52 kV. Ils permettent de transformer et de gérer l'énergie électrique haute tension fournie par le réseau de distribution pour l'acheminer ensuite directement chez les utilisateurs finaux (bâtiments industriels et grandes installations tertiaires) ou pour la transformer à nouveau en courant basse tension destiné aux petits bâtiments tertiaires et aux bâtiments résidentiels.

■ **Basse tension et ultra terminal :** cette catégorie fonctionne sous une tension inférieure à 1 kV. Elle comprend les produits de câblage et les équipements basse tension et ultra terminal destinés aux bâtiments industriels, tertiaires et résidentiels.

Le Groupe propose des solutions nouvelles pour le marché résidentiel. Elles répondent aux besoins toujours plus sophistiqués de confort, d'ergonomie, de sécurité et de facilité d'utilisation, et permettent d'optimiser les réseaux de communication. L'offre comprend des produits classiques comme les interrupteurs et les prises, des équipements de protection comme les disjoncteurs et les contacteurs, et des applications d'automatisation : contrôle de l'éclairage, du chauffage, ouverture et fermeture des portes, portails et volets roulants, systèmes de sécurité pour les biens et les personnes. Les réseaux VDI (Voix-Données-Images), informatique, télévision et musique se développent aussi rapidement.

Esthétiques et fonctionnels, les produits du Groupe sont appréciés des artisans et installateurs. Dans cette activité, les nouveaux produits sont très ciblés, adaptés aux normes de chaque pays et vendus sous des marques internationales (Merlin Gerin, Square D) et sous des marques locales comme Clipsal en Asie, Feller en Suisse, Eljo en Suède ou Alombard en France. L'intégration de Juno Lighting, leader de l'éclairage plafonnier en Amérique du nord, au sein de Square D va permettre au Groupe de renforcer sa présence dans la construction résidentielle et commerciale aux Etats-Unis.

Numéro 2 mondial en automatismes & contrôle, n° 1 mondial en contrôle industriel et n° 3 mondial en automates

L'offre du Groupe permet de commander et contrôler les processus de production, de protéger les équipements électriques, les machines et les personnes. Les automatismes & contrôle représentent 25 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005.

■ Pour l'activité **contrôle industriel,** l'offre comporte des contacteurs, des relais thermiques, des disjoncteurs-moteurs, des variateurs de vitesse, des capteurs-détecteurs, des unités de commande et des terminaux d'exploitation.

■ Pour l'activité **automates,** Schneider Electric fournit des automates programmables et des plates-formes d'automatismes, des logiciels spécialisés de paramétrage, de programmation et d'aide à l'exploitation et à la supervision. Le Groupe complète son offre avec des solutions de contrôle de positionnement.

En distribution électrique comme en automatismes & contrôle, les solutions **Transparent Ready**™ pilotées par Internet facilitent la gestion des sites et installations et optimisent leurs performances. Elles permettent aux utilisateurs, où qu'ils se trouvent, de gérer en temps réel leurs installations à travers un simple navigateur Internet et d'accroître ainsi la rentabilité de leurs investissements.

■ Dans l'**industrie et les infrastructures,** les solutions Transparent Ready™ s'intègrent aux systèmes d'automatismes et renforcent les capacités de communication des composants de contrôle industriel. La maintenance peut s'effectuer à distance de façon préventive, réduisant d'autant les arrêts de production. La collecte en temps quasi réel des informations sur la consommation d'énergie des sites permet de gérer au plus près ce poste de dépenses important.

■ Dans la **gestion des bâtiments,** les solutions Transparent Ready™ permettent de contrôler par un réseau local tous les systèmes de confort et de sécurité existants : distribution électrique, éclairage, chauffage, climatisation, ascenseurs, contrôle d'accès, détection des intrusions, détection et alarme incendie.

Les nouvelles plates-formes de croissance

Automatismes et sécurité du bâtiment, alimentation électrique sécurisée, capteurs et détecteurs pour machines répétitives : ces activités sont en parfaite adéquation avec les compétences et le modèle économique de Schneider Electric, notamment en matière d'accès au marché.

Elles bénéficient d'un potentiel de croissance élevé, d'un cycle plus équilibré et stimulent la croissance des activités cœur du Groupe.

■ **Automatismes et sécurité du bâtiment**

Schneider Electric entend satisfaire la forte demande de confort, de sécurité et de flexibilité, contribuer à optimiser les investissements et à réduire les coûts d'exploitation des bâtiments tertiaires, commerciaux et industriels. Le Groupe s'appuie sur l'expertise de ses partenaires intégrateurs de systèmes et sur une technologie ouverte pour proposer des solutions complètes et cohérentes de contrôle, supervision, gestion et sécurité. Avec TAC et Abacus Engineered Systems, il propose aussi des solutions efficaces pour optimiser les consommations d'énergie.

■ **Alimentation électrique sécurisée**

Schneider Electric répond aux besoins croissants en énergie fiable et de haute qualité à coûts maîtrisés. Avec les onduleurs produits par MGE UPS SYSTEMS, numéro 2 mondial, le Groupe est au cœur du marché et propose des solutions électriques entièrement sécurisées.

L'acquisition, en 2005, de Power Measurement Inc. (PMI) vient renforcer la position de Schneider Electric dans ce domaine. Leader des appareils, logiciels et services de mesure, PMI permet aux fournisseurs et aux consommateurs d'énergie électrique de suivre, contrôler, prévoir et gérer chaque aspect de leur production et de leur consommation d'énergie.

■ **Capteurs et détecteurs pour machines répétitives**

Avec Crouzet Automatismes, Kavlico et BEI Technologies, acquis en 2005 et spécialiste des capteurs adaptés aux systèmes de guidage et de contrôle des applications, le Groupe propose la gamme la plus complète avec des positions de leader pour les capteurs à vitesse angulaire (n°1 mondial dans la technologie de pointe des gyros en quartz), et les capteurs de position et de pression qui s'adressent aux marchés de l'automobile, de l'aéronautique et de l'industrie.

Chiffre d'affaires 2005 par métier

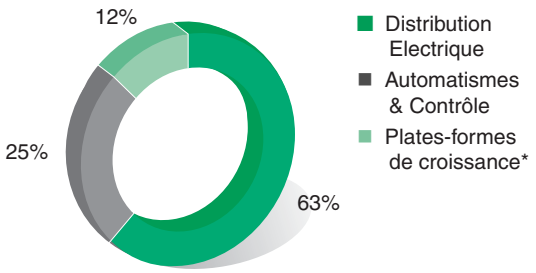

** Automatismes et sécurité du bâtiment, alimentation électrique sécurisée, capteurs et détecteurs pour machines répétitives.*

Une offre très large de services

Schneider Electric développe une offre complète de services pour accompagner ses clients pendant toute la durée de vie de leurs installations. Les services représentent 900 millions d'euros du chiffre d'affaires consolidé en 2005 et répondent à toutes les exigences de nos clients.

■ Les **prestations sur le parc installé.** La gestion de la maintenance des équipements est de plus en plus externalisée par les clients : audit des sites et des installations, diagnostic, suivi des installations existantes, maintenance et gestion sur site et à distance, gestion en réseau et sur site des pièces de rechange, gestion de stocks, contrôle qualité, formation et assistance technique en ligne, amélioration de fonctionnement, extensions de capacité, etc.

■ Les **services avancés.** Ils portent sur l'amélioration de la performance et de l'efficacité des installations avec des activités de conseil, de réalisation sur site des recommandations effectuées, de gestion de l'investissement économique du parc installé ou de nouvelles installations. Ils comprennent dans certains cas une garantie de performance.

Les marchés les plus porteurs sont l'agroalimentaire, la pharmacie, l'automobile et la micro-électronique dans l'industrie ; les immeubles de bureaux, les hôpitaux, les centres commerciaux et les "data centers" dans le bâtiment ; le traitement de l'eau, le pétrole et le gaz dans les infrastructures et l'énergie.

4 Des clients partenaires

Avec ses clients partenaires, Schneider Electric développe des relations étroites et permanentes afin de proposer des offres au plus près de leurs besoins. Une grande partie de ses ventes se fait au travers d'intermédiaires comme les distributeurs, les intégrateurs, les installateurs et les prescripteurs. Ces partenaires lui apportent des valeurs complémentaires fortes, prolongent et amplifient le dispositif commercial et technique.

Ce modèle économique le différencie de ses concurrents : offre large et cohérente de produits intelligents et communicants mais aussi diversité des canaux d'accès aux marchés à travers des partenaires : forces de ventes dédiées ou spécialisées, Grands Comptes, prescripteurs, etc…

Pour nouer un contact privilégié avec ses clients et les informer de la diversité de son offre et de celle de ses partenaires, Schneider Electric a lancé en 2005 des salons professionnels privés, baptisés "Initi@tive". Ces événements proposent des stands de présentation des principales marques du Groupe et de ses partenaires, des ateliers de démonstration des produits et solutions du Groupe et un programme de conférences à la carte. En 2005, des salons "Initi@tive" se sont tenus à Séville, Sao Paulo, Mexico, Santiago, Istanbul et à Bangkok.

Les distributeurs : plus de 13 000 points de vente dans le monde

Les distributeurs de matériel électrique représentent plus de 50 % des ventes totales du Groupe et 70 % de l'offre cataloguée. Ils offrent un réseau très dense de 13 000 points de vente dans le monde, assurant aux clients finaux un point d'accès unique pour une très large gamme de produits.

Schneider Electric a noué des relations de partenariat étroit avec ses distributeurs auxquels il assure des services sans équivalent. Il développe notamment à leur intention de nombreux services sur Internet qui facilitent les échanges et renforcent leur productivité. Ainsi, le portail Internet professionnel "My Schneider Electric", donne accès 24h/24 aux prix et aux informations techniques, permet de passer des commandes ou encore de télécharger des manuels d'installation.

Cette collaboration étroite s'adresse aussi bien aux distributeurs locaux, grossistes et distributeurs professionnels non spécialisés qu'aux grands groupes internationaux comme les français Rexel et Sonepar, les néerlandais Hagemeyer et Solar Nordic, le britannique Ced-Edmundson ou encore Graybar et Grainger, tous deux basés aux Etats-Unis.

Dans le domaine de la rénovation de bâtiments, les produits du Groupe sont aussi distribués par de grandes enseignes spécialisées comme Home Depot et Lowes aux Etats-Unis, Kingfisher au Royaume-Uni, La Plate-Forme du Bâtiment en France.

Schneider Electric utilise enfin des circuits de distribution spécialisés pour les produits très techniques comme les équipements de dialogue homme-machine, les appareils de transmission Voix-Données-Images, les automates programmables et les logiciels industriels.

Les tableautiers : offre et services

Les tableautiers réalisent et vendent des tableaux électriques de distribution ou de contrôle-commande, principalement destinés aux marchés du bâtiment, de l'énergie et des infrastructures. Leurs principaux clients sont les installateurs. Les tableautiers achètent surtout des appareillages basse et moyenne tension (disjoncteurs, contacteurs) et de plus en plus, des systèmes de tableaux préfabriqués.

Il y a plus de 20 000 tableautiers dans le monde qui présentent des expertises et des spécialités diversifiées. Schneider Electric s'attache à proposer à chaque groupe homogène une offre adaptée de produits et de services, en cherchant en permanence à améliorer le niveau de leurs réalisations. Certains d'entre eux, dûment sélectionnés pour leur professionnalisme et leur aptitude à promouvoir les valeurs de sécurité et de qualité du Groupe, bénéficient d'un support technique et commercial de premier plan.

Les constructeurs de machines et d'équipements : partenaires de la performance

Les constructeurs de machines et d'équipements (OEMs*) cherchent en permanence à accroître les performances de leurs machines et à améliorer leur maintenance pour répondre aux demandes de leurs clients. Cela se traduit par des exigences croissantes dans tous les domaines : procédés, compétences, fiabilité, qualité, coût de revient, innovation, délais de mise sur le marché.

Schneider Electric a mis en place un programme dédié aux OEMs multi-sites et mondiaux qui renforce leur capacité à assurer des prestations performantes à l'échelle internationale. Le Groupe mobilise à leur profit ses atouts : présence mondiale, connaissance approfondie des applications, étendue de son offre et ampleur des solutions proposées.

**OEMs : Original Equipment Manufacturers*

Les intégrateurs de systèmes : une alliance dédiée

Clients historiques de Schneider Electric, les intégrateurs de systèmes sont essentiels à la mise en oeuvre des systèmes d'automatismes. Afin d'assurer aux clients utilisateurs des solutions clés en main performantes et un appui local réactif, le Groupe développe avec les intégrateurs de systèmes le partenariat "Schneider Electric Alliance". Fondée sur un engagement de non compétition avec les intégrateurs, cette alliance vise à renforcer la coopération avec des partenaires soigneusement sélectionnés pour proposer, partout dans le monde, aux clients ayant des projets d'automatismes, des interlocuteurs qualifiés et situés à proximité de leurs installations.

Au-delà de l'appui technique, Schneider Electric s'attache à donner aux intégrateurs partenaires les moyens de développer leur activité et leur compétitivité en leur apportant des outils avancés d'ingénierie. Schneider Electric Alliance compte déjà plus de 700 membres répartis dans une trentaine de pays.

Les installateurs : un support de premier plan

L'élaboration de solutions répondant précisément aux besoins des utilisateurs s'effectue en étroite collaboration avec des partenaires qui ajoutent de la valeur aux produits du Groupe :

- les ensembliers, constructeurs et ingénieries,
- les installateurs au sens large qui s'étendent des grandes sociétés spécialisées dans la mise en place d'équipements et de systèmes jusqu'aux petits artisans spécialisés ou non.

Ces intervenants apportent une valeur ajoutée unique à leurs clients : ils concrétisent leurs idées en réalisations adaptées à leurs besoins. De plus, ils conseillent souvent leurs clients en amont des projets sur le choix des solutions. Schneider Electric coopère activement avec ces partenaires à travers des formations techniques, de l'aide au choix des produits les mieux adaptés ou par des collaborations plus étroites qui permettent de rechercher ensemble la meilleure solution à un projet donné ou de faire avancer l'état de l'art dans des applications complexes.

Les énergéticiens : des attentes de proximité

Les énergéticiens ou régies d'électricité sont environ 11 000 dans le monde. Ils sont clients du Groupe pour leurs activités de production (alimentation électrique des auxiliaires de centrales, automatismes et contrôle), de distribution (réseaux électriques moyenne et basse tension) et de commercialisation de l'électricité (compteurs à pré-paiement, ventes de services associés).

Schneider Electric développe une approche spécifique aux énergéticiens afin de mieux répondre à leurs attentes de proximité, de support applicatif, d'offres innovantes et de les aider ainsi à relever les challenges liés notamment à l'ouverture des marchés de l'énergie.

Les Grands Comptes internationaux : une organisation dédiée

Schneider Electric a mis en place une organisation dédiée aux groupes mondiaux qui souhaitent développer des relations privilégiées avec leurs fournisseurs clé. Pour répondre à cette attente, le Groupe propose des contrats de "fournisseur préféré" qui assurent à ses grands clients internationaux une qualité relationnelle de haut niveau.

L'organisation retenue raccourcit les circuits de communication et de décision et permet de mobiliser très rapidement toutes les ressources du Groupe à l'échelle mondiale. Des équipes dédiées, impliquant directement les cadres dirigeants, offrent une réelle

valeur ajoutée qui différencie Schneider Electric dans sa relation avec ses grands clients. L'objectif est de leur assurer des solutions et des services adaptés à chaque étape de leur internationalisation et d'atteindre le plus haut niveau de satisfaction auprès de ces groupes mondiaux.

Plus de 80 clients mondiaux bénéficient de cette organisation parmi lesquels Areva, BP, Carrefour, CNOCC, Daimler Chrysler, Faurecia, GSK, IBM, Ikea, Nestlé, Renault, Technip, Telefonica, Toyota, Veolia, Wall Mart. Ils peuvent ainsi profiter de la connaissance approfondie de Schneider Electric dans plusieurs secteurs comme l'agroalimentaire, la microélectronique, la pharmacie, l'automobile, la construction, l'énergie ou encore les infrastructures.

Les prescripteurs : des relais bien informés

Les prescripteurs, les ingénieries, les architectes et les bureaux d'études recommandent ou intègrent dans leurs spécifications des fonctionnalités qui orientent la demande du client final vers l'offre de Schneider Electric. Ce sont des partenaires incontournables que le Groupe tient informés de toute innovation et solution de nature à améliorer le niveau de performance, de sécurité et de confort des installations. Schneider Electric déploie de nombreux outils d'information et de formation à leur intention : expositions réservées, guides de l'installation électrique, logiciels de conception d'installations, centres de formation, etc.

5 Une stratégie de croissance ambitieuse

Schneider Electric entend poursuivre activement sa stratégie visant à accroître le potentiel de croissance et réduire la cyclicité de ses activités par un investissement élevé dans l'innovation, une expansion dans les pays à forte croissance (pays émergents et Etats-Unis notamment), un développement soutenu dans les nouvelles activités : gestion de l'énergie, automatismes de l'industrie et du bâtiment, ultra terminal et services.

Une croissance mondiale, rentable et durable

N°1 mondial en distribution électrique, n°2 mondial en automatismes & contrôle, Schneider Electric est présent sur tous les continents et accède à ses marchés par des canaux diversifiés. C'est l'un des facteurs différenciant son modèle économique par rapport à ses concurrents.

Pour conforter son avance, et renforcer ses parts de marchés, Schneider Electric conduit une stratégie offensive avec trois priorités fixées par son programme d'entreprise new² pour la période 2005-2008 :

- accélérer la croissance et l'innovation,
- accroître l'efficacité opérationnelle et la compétitivité,
- favoriser l'engagement de ses collaborateurs.

Des objectifs ambitieux

En s'appuyant sur ces trois priorités, Schneider Electric s'est fixé pour objectifs sur la période 2005-2008 :

- une croissance organique du chiffre d'affaires supérieure à 5 %,
- une marge opérationnelle comprise entre 12,5 % et 14,5 % tout au long du cycle économique,
- une amélioration du retour sur capitaux employés (ROCE) de 2 % à 4 % sur 4 ans,
- un taux de distribution de 50 % du résultat net et une optimisation de son bilan avec un ratio d'endettement de 30 à 40 % d'ici deux ans.

6 Le programme d'entreprise new² : de la performance à l'excellence

Schneider Electric a lancé en janvier 2005 son nouveau programme d'entreprise new². Il réaffirme les engagements du Groupe vis à vis de ses parties prenantes et son ambition d'être :

- un partenaire remarquable pour ses clients,
- une entreprise motivante pour ses collaborateurs,
- un excellent investissement pour ses actionnaires,
- une entreprise citoyenne pour la planète et la société.

Ce programme est structuré autour de trois priorités pour lesquelles le Groupe a identifié des potentiels de progression importants.

Accélérer la croissance et l'innovation

Résolument engagé dans une stratégie de croissance, Schneider Electric va renforcer son savoir-faire commercial, accélérer l'innovation et la mise sur le marché de nouveaux produits, accélérer le développement de nouvelles activités à fort potentiel et moins cycliques que ses activités coeur : gestion de l'énergie, automatismes pour le bâtiment et l'industrie, ultra terminal, services.

Le Groupe vise notamment une croissance moyenne annuelle de 8 % dans les nouvelles activités dont + 15 % dans les services.

Accroître l'efficacité opérationnelle

Visant l'efficacité chaque jour et dans tous les domaines, le Groupe entend assurer à ses clients un service exceptionnel, rééquilibrer son dispositif industriel et logistique pour être plus prêt de ses clients, au bénéfice de la croissance et de la compétitivité et déployer mondialement un système d'information cohérent avec des processus communs à toutes les entités.

Favoriser le développement et l'engagement des collaborateurs

Schneider Electric déploie de nouveaux programmes pour attirer et développer les talents, libérer l'esprit d'entreprendre, améliorer la santé et la sécurité au travail.

Le Groupe vise une baisse de 20 % des jours perdus pour accidents du travail. Il a engagé le déploiement de plans de compétences à 3 ans dans chaque entité, l'application de l'évaluation 360° à tous les managers et l'élargissement de l'offre de formation Schneider Electric University à de nouvelles disciplines.

Le Groupe s'est engagé à rendre compte chaque trimestre à tous ses collaborateurs des plans de progrès mis en œuvre à la suite des enquêtes de satisfaction des salariés.

Il s'est également engagé à renforcer sa responsabilité d'entreprise en évaluant chaque trimestre sa performance dans les domaines de la responsabilité sociale et environnementale.

7 Une organisation globale, un ancrage local

Implanté dans 130 pays, Schneider Electric emploie 88 670 collaborateurs sur tous les continents. Global par son organisation, local par ses implantations et ses réseaux de distribution, le Groupe peut servir partout ses clients internationaux et répondre aux attentes de ses clients locaux avec des produits adaptés aux normes et aux usages de chaque pays. Dans le monde entier, le Groupe livre, sous 48 heures, 90 % des besoins de ses clients distributeurs ou utilisateurs.

Une organisation centrée sur la croissance et l'efficacité

L'organisation de Schneider Electric répond à quatre grands objectifs : accélérer la croissance et la vitesse d'exécution, exploiter tous les avantages de la dimension mondiale du Groupe, placer les clients au centre du processus de création d'offre, faciliter l'intégration des acquisitions et le développement des nouvelles activités.

Les Directions rattachées au Président-Directeur Général

- Finance - Contrôle - Juridique
- Ressources Humaines & Communication
- Déploiement Stratégique

Les Directions qui rapportent au Directeur Général Délégué

- Programme d'Entreprise new²
- Qualité

Directions Centrales

- Clients & Marchés
- Produits & Technologies
- Globalisation & Industrie
- Services

Directions Opérationnelles

- Europe
- Amérique du Nord
- Asie-Pacifique
- Internationale & Ibérique

Directions pour les Plates-formes de Croissance

- Automatismes et sécurité des bâtiments
- Alimentation électrique sécurisée
- Capteurs et détecteurs pour machines répétitives

Une R&D puissante, orientée vers les marchés

Produits, logiciels, services, procédés de production : Schneider Electric conduit une politique soutenue d'innovation pour accroître son avance technologique, renforcer sa compétitivité et sa qualité, accélérer le renouvellement et l'élargissement de son offre et générer de la croissance à forte valeur ajoutée.

- Le niveau d'investissement du Groupe en recherche et développement le place parmi les tout premiers mondiaux dans ses métiers avec 5 % du chiffre d'affaires investis en R&D, 6 500 chercheurs et développeurs dans 25 pays, des laboratoires d'essais de classe mondiale et des coopérations avec plus de 50 laboratoires renommés.

Environ un tiers du budget de R&D est alloué à la maintenance des gammes, à l'augmentation du niveau de qualité, à la réduction du coût des produits (matières, composants, process) et à l'adaptation aux nouvelles réglementations environnementales (RoHS, WEEE), dont Schneider Electric a fait une priorité. Près de deux tiers sont consacrés à la recherche pour l'innovation et aux offres nouvelles. L'objectif : creuser l'écart avec des produits et des solutions apportant toujours plus de valeur à leurs utilisateurs.

- Schneider Electric a fortement internationalisé son dispositif de R&D pour rapprocher les centres de R&D des clients, innover au plus près des besoins des marchés et adapter aux conditions locales les procédés de production. A côté de la France, l'Allemagne, les Etats-Unis et le Japon disposent d'équipes de R&D performantes avec environ 1500 personnes dans ces trois pays. Les centres créés à Monterrey au Mexique, à Bangalore en Inde et à Shanghai en Chine rassemblent près de 600 personnes à fin 2005.

Résolument tournée vers les attentes des marchés et des clients, la R&D privilégie trois grandes orientations : optimiser la sécurité et l'efficacité, accroître la facilité de mise en œuvre et d'exploitation, garantir la capacité d'évolution des produits, des systèmes et des services et la compatibilité technique de l'offre. Améliorer la qualité de la conception, offrir la simplicité par l'innovation et réduire les délais de mise sur le marché sont des objectifs permanents.

Les pays sont associés à l'élaboration des offres et le co-développement ne cesse de se renforcer avec les grands clients, en particulier avec les constructeurs de machines et les équipementiers. Schneider Electric s'attache également à concevoir et à breveter des produits destinés à être commercialisés dans le monde entier. Cette stratégie d'internationalisation de l'offre permet de pénétrer, à moindre coût, un maximum de marchés.

■ Le Groupe intensifie son effort de Recherche et Innovation dans les domaines de l'électronique digitale, de l'électronique de puissance, de la mécatronique, des logiciels et des technologies Internet. Accompagnant la montée en puissance des communications dans les bâtiments, il développe les technologies Voix-Données-Images (VDI), Radio, Courants Porteurs en Ligne ainsi que les logiciels spécifiques dans le domaine du résidentiel. Afin d'offrir des solutions pour réduire la consommation d'énergie, les recherches s'intensifient en variation de vitesse, pour la mesure d'énergie ou le contrôle de l'éclairage. Dans la moyenne tension, de nouveaux capteurs et logiciels enrichissent l'appareillage de fonctions de diagnostic avancé. Dans le domaine de l'automation, le Groupe développe les technologies logicielles permettant, par exemple, de créer des "web services" pour faciliter l'exploitation, transférer directement les données issues des ateliers de production sur les systèmes d'information de l'entreprise (MES/ERP). Ses équipes conçoivent aussi de nouvelles offres de produits de distribution électrique pour intégrer aux réseaux les nouvelles formes de production d'énergie comme le solaire, les micro-turbines, les éoliennes ou les piles à combustible.

Outil de veille technologique et d'acquisition de compétences nouvelles, le fonds d'investissement Schneider Electric Ventures, créé en 2000 et doté potentiellement de 50 millions d'euros, investit dans les start-ups dont les innovations technologiques sont au cœur des développements futurs du Groupe : logiciels, composants électroniques de réseau et communication, solutions RFID, sécurité des réseaux, systèmes VDI, communications radio, technologies de capteurs MEMS, etc...

Les achats : internationalisation et sélectivité

Les achats représentent environ 40 % du chiffre d'affaires du Groupe et sont un gisement majeur d'économies. Pour mieux l'exploiter, le Groupe entend porter à 75 % la part des achats globalisés et recourir davantage aux fournisseurs localisés dans les marchés émergents.

Schneider Electric achète principalement des matières premières (argent, cuivre, aluminium, aciers, métaux non ferreux, matières plastiques), des composants et des produits électroniques. Ses sources d'approvisionnement sont diversifiées : le Groupe a pour fournisseur des groupes internationaux comme Nippon Steel, DSM ou Arcelor, et de nombreuses entreprises moyennes comme Gindre Duchavany ou AMI Doduco.

Les fournisseurs sont sélectionnés pour leur savoir-faire, la qualité et la compétitivité de leurs produits, leur respect de l'environnement et des droits de l'homme. Adhérent à la charte de l'ONU Global Compact, Schneider Electric encourage ses fournisseurs à s'associer à cette démarche : une convention de développement durable fixe les engagements respectifs de chacune des parties.

Production et logistique : un redéploiement mondial

Schneider Electric compte plus de 200 sites de production dont 45 % ont une vocation mondiale. Les autres unités sont implantées le plus près possible des marchés qu'elles desservent. Si la conception ou l'esthétique de certains éléments sont adaptées aux spécificités locales lorsqu'il le faut, le Groupe privilégie la standardisation des composants clés pour optimiser les économies d'échelle au stade de la production. Grâce à cette combinaison "global / local", Schneider Electric optimise sa rentabilité.

Tirant parti de sa dimension mondiale, le Groupe entend se doter d'avantages concurrentiels durables pour soutenir sa croissance rentable à long terme. Plus de 700 projets sont engagés dans le monde pour rééquilibrer et optimiser son dispositif industriel et logistique. Les objectifs sont :

■ produire au plus près des clients pour améliorer la qualité de service et la réactivité,

■ atteindre durablement l'équilibre entre coûts de production et ventes dans une même zone monétaire pour réduire l'impact des fluctuations de devises,

■ localiser la production et les achats dans les zones les plus compétitives au regard des produits considérés : pays à faibles coûts salariaux pour les produits à fort contenu de main d'œuvre, pays développés pour les productions complexes et très automatisées et les activités de service exigeant une grande proximité avec le client.

En Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis, des plans d'adaptation sont déployés pour redimensionner l'outil industriel et logistique : spécialisation, réduction du nombre et augmentation de la taille des unités. Parallèlement, les productions sont localisées plus près de la demande avec des augmentations de capacités en Europe de l'Est, au Mexique, en Inde, en Chine et dans le reste de l'Asie.

Dans le même temps, Schneider Electric améliore sa productivité en généralisant l'application des méthodes Six Sigma, Lean Manufacturing, Qualité & Analyse de la Valeur. Le déploiement mondial de ces méthodes d'optimisation et le partage des meilleures pratiques doivent permettre à toutes les usines d'atteindre un niveau de performance opérationnelle équivalent.

Systèmes d'information : un projet majeur

Le 2 novembre 2004, Schneider Electric a signé avec le groupe Capgemini un contrat-cadre de prestations de services pour une durée de 10 ans, étendue à 12 ans par un avenant signé le 10 mars 2006. Ce contrat porte, d'une part, sur l'externalisation de l'ensemble des services et des fonctions informatiques du Groupe en Europe, et, d'autre part, sur la conception, le développement et la construction d'un core-system mondial (projet Bridge) ainsi que le déploiement de ce dernier en Europe.

L'externalisation des services informatiques d'une centaine de filiales européennes, couvrant 31 pays, a ainsi été réalisée au cours de l'exercice 2005. Dans ce cadre, les personnels (environ 800 personnes) ainsi que les actifs, notamment les licences, et contrats de prestations relatifs aux services externalisés ont été transférés au groupe Capgemini.

Le projet Bridge a pour objectif la mise en place d'un ERP mondial (core-system) sous SAP, déployé dans l'ensemble du Groupe. Après les phases de vision et de conception détaillée, réceptionnées en juillet 2005, la construction du core-system est en cours de réalisation, pour un déploiement prévu dans plusieurs sites pilotes au cours de la période 2007-2008. Ce déploiement devrait être étendu à l'ensemble du Groupe dès 2008 (fin des sites pilotes), et ce sur une durée prévue de quatre ans.

Les projets entrepris (externalisation des fonctions informatiques européennes, mise en œuvre d'un ERP mondial) ont pour objectif de renforcer l'efficacité du Groupe et de réduire le coût global de la fonction informatique. Compte tenu de leur complexité et de leur étendue géographique et fonctionnelle, le Groupe a mis en place une structure de gouvernance et de contrôle des coûts dédiée qui devrait lui permettre de piloter les enjeux et de limiter les risques qui y sont associés.

8 Ressources humaines

Créer un environnement où il est stimulant de travailler est l'objectif principal de la stratégie de ressources humaines du Groupe. Les politiques couvrent en particulier la mobilité internationale, le développement personnel, la formation, la rémunération et la diversité. Elles donnent le cadre général et sont ensuite déclinées localement.

Développer les compétences et l'ouverture sur le monde

Schneider Electric est un groupe mondial. La diversité géographique, de marchés et de clients trouve son reflet dans la diversité de ses équipes que le Groupe encourage résolument.

Pour accompagner sa croissance et préparer l'avenir, Schneider Electric s'attache à développer et promouvoir des équipes multi-culturelles, avec des managers originaires des différents pays, aptes à exercer des responsabilités importantes dans le cadre d'une organisation décentralisée. Cette politique contribue à attirer, à fidéliser et à développer les talents dans les pays où le Groupe est présent.

Schneider Electric encourage la mobilité entre pays et accroît le caractère international de ses équipes de direction. Le programme de recrutement international "Marco Polo" contribue à cet objectif. Il permet à de jeunes diplômés à fort potentiel de travailler au départ dans un pays différent de leur pays d'origine qu'ils rejoindront après deux ans d'immersion dans un environnement culturel différent.

Dans le cadre du programme new², pour réaliser ses ambitions de croissance et d'efficacité, le Groupe a lancé les "plans de compétences". L'objectif est de définir les compétences nécessaires, en fonction du business plan à trois ans, et quels sont les programmes de formation, de recrutement et de mobilité qu'il faut mettre en œuvre.

Pour l'ensemble des collaborateurs des "entretiens de compétences" avec leur manager vont permettre de parler des évolutions des métiers et savoir-faire pour définir les orientations à prendre pour préparer leur avenir.

Des équipes formées et motivées

A tous les niveaux, la formation est un facteur clé. Elle encourage l'initiative, le partage des compétences, le management par projet.

Schneider Electric mise largement sur les nouvelles technologies de l'informatique et de la communication (NTIC) pour ouvrir la formation à un plus grand nombre de collaborateurs dans le monde et développe dans les pays des partenariats avec les écoles techniques et les universités les plus réputées. Des modules de formation en ligne sont disponibles dans les domaines du marketing, du commerce et de l'anglais. Près de 53 000 collaborateurs du Groupe sont connectés à la messagerie et ont un accès aux Intranet.

Parallèlement, Schneider Electric University élabore des programmes destinés aux managers de haut niveau et aux experts du Groupe. Ils portent principalement sur la vision, la stratégie, les objectifs des programmes d'entreprise et sensibilisent les managers aux enjeux et engagements de Schneider Electric.

Intéressement, actionnariat, stock options, bonus : le Groupe mobilise tous les moyens pour intéresser ses collaborateurs à la réalisation des objectifs fixés et les associer aux performances.

Effectif 2005 par zone géographique*

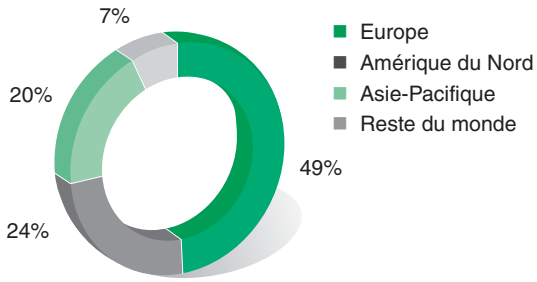

** Effectifs moyens permanents et temporaires : 88 670*

9 Facteurs de risques

Schneider Electric exerce ses activités sur des marchés mondiaux, concurrentiels et cycliques

Les marchés sur lesquels les produits du Groupe sont commercialisés dans le monde se caractérisent par une forte concurrence sur les prix, la qualité de l'offre, les délais de développement et de mise sur le marché et le service client. Cette concurrence est exercée par des entreprises parfois plus importantes que Schneider Electric, ou qui se développent dans des pays à bas coût de main d'œuvre. Le Groupe est exposé aux fluctuations des cycles de croissance économique et aux niveaux respectifs d'investissements des différents pays dans lesquels il est présent. L'étendue de sa couverture géographique et la diversité de ses marchés finaux permettent au Groupe de modérer l'impact des retournements de conjoncture de marchés spécifiques.

Le Groupe réalise 30 % de son chiffre d'affaires sur les marchés émergents ou en développement et se trouve donc exposé aux risques inhérents à ces marchés.

Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à concevoir de nouveaux produits et services et à s'adapter aux marchés

Les marchés de Schneider Electric connaissent une évolution rapide et significative tirée par l'émergence de technologies innovantes. Le Groupe doit rester en phase avec cette évolution en intégrant ces nouvelles technologies dans son offre de façon continue pour répondre aux besoins de ses clients – ce qui implique des investissements importants en recherche et développement, à l'issue parfois incertaine. Le chiffre d'affaires et les marges du Groupe peuvent reculer s'il investit dans des technologies qui n'apportent pas le résultat escompté ou sont mal accueillies par le marché, si ses produits, systèmes ou services ne sont pas mis sur le marché au moment opportun, sont frappés d'obsolescence ou ne répondent pas aux besoins de ses clients.

Pour relever ces défis, le Groupe consacre 5 % de son chiffre d'affaires à la R&D, l'un des taux les plus élevés du secteur. La R&D mobilise 6 500 chercheurs dans le monde et des centres de développement dans 25 pays. Cet engagement sans faille a permis à Schneider Electric de réduire les délais de mise sur le marché et de capitaliser sur la technologie des partenaires stratégiques avec lesquels il a noué des alliances afin d'élargir son offre et sa couverture géographique. Les centres de développement mondiaux du Groupe lui permettent de fédérer l'ensemble de ses compétences techniques (électrotechniques, électroniques, électromécaniques, informatiques…) afin de créer de véritables technopôles en Chine, aux États-Unis, en France et au Japon.

Des centres de support ont également été mis en place au Mexique, en Inde et en Chine afin d'apporter à ces technopôles des compétences et des capacités de développement supplémentaires à un coût très compétitif.

La stratégie de Schneider Electric s'appuie sur des opérations de croissance externe potentiellement difficiles à identifier et/ou à mettre en œuvre

La stratégie du Groupe implique un renforcement de ses capacités par le biais d'acquisitions, d'alliances stratégiques, de joint-ventures et de fusions. Ce type d'opérations comporte des risques inhérents aux difficultés potentielles rencontrées lors de l'intégration des personnels, des activités, des technologies et des produits, ainsi que des coûts (d'acquisitions, administratifs ou autres) associés.

C'est pourquoi une procédure d'intégration pour les nouvelles acquisitions a été définie. L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de 6 à 24 mois selon la nature et l'importance de la société, et se décompose en six grandes phases qui ont été codifiées dans les manuels de procédures internes du Groupe. Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique de l'opération : renforcement ou extension de l'offre, ou pénétration de nouvelles activités. Il existe ainsi cinq scénarios d'intégration, qui vont de l'intégration totale à une gestion distincte. Un tableau matriciel détermine, suivant l'objectif stratégique poursuivi, les niveaux d'intégration retenus pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : front office (force de vente et marque), back office, R&D, fonctions corporate et reporting managérial. Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration dont la mise en œuvre est suivie par le responsable intégration, supervisé par un Comité de pilotage, qui se réunit mensuellement pendant la période d'élaboration du plan d'intégration, puis trimestriellement, une fois le plan d'intégration accepté.

L'augmentation du prix des matières premières pourrait avoir des conséquences négatives

Le Groupe est exposé à des risques liés à l'évolution du prix de l'énergie et des matières premières, et notamment de l'acier, du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, du nickel et du zinc. Pour préserver ses résultats, le Groupe doit être en mesure de couvrir, de compenser ou de répercuter cette augmentation sur ses clients.

Le Groupe a toutefois mis en place des procédures destinées à limiter son exposition aux risques liés à l'évolution du prix des matières premières non ferreuses. Les directions des achats des filiales opérationnelles communiquent leurs prévisions d'achat au Département Financement et Trésorerie deux fois par an. Les engagements d'achats sont couverts à l'aide de contrats à terme, de swaps et, dans une moindre mesure, d'options.

Le Groupe est dépendant de sa capacité à recruter et à fidéliser des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifiés

Au sein des secteurs d'activité dans lesquels le Groupe opère, la concurrence pour attirer des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifié est très vive. La réussite future du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter, intégrer et fidéliser des ingénieurs et d'autres experts.

Dans le cadre de sa stratégie de ressources humaines, conçue pour créer un environnement de travail motivant, des politiques spécifiques ont été élaborées dans les domaines de la mobilité internationale, du développement de carrière, de la formation et de la rémunération. Les collaborateurs expatriés du Groupe lui permettent de préparer son avenir, de constituer les équipes et de rassembler les compétences nécessaires dans les régions dans lesquelles le Groupe souhaite exercer son activité. Le Groupe mise sur la formation pour développer les compétences de ses collaborateurs et les fidéliser.

Le Groupe pourrait faire l'objet de litiges mettant en cause sa responsabilité de fabricant, résultant d'un dysfonctionnement ou d'un défaut de conception des produits ou portant sur des cas de dommages corporels ou de dommages aux biens

En dépit des procédures qualité du Groupe et des essais réalisés, ses produits peuvent présenter des dysfonctionnements, des erreurs ou des défauts, susceptibles de donner lieu à des litiges au titre de la responsabilité du fait des produits, à une perte de chiffre d'affaires, à des réclamations au titre de la garantie, à des procédures juridiques, ou encore à une baisse de la demande pour ces produits, et de nuire à la réputation de qualité et de sécurité des produits du Groupe. Pour prévenir ou limiter ces risques Schneider Electric n'hésite pas à procéder à des campagnes de rappel de produits dès lors qu'il apparaît des doutes sur l'un des composants d'un produit, même s'il s'agit d'une défaillance aléatoire et non insécurisante.

Schneider Electric bénéficie d'un programme d'assurance mondial intégré, sachant que les entités implantées aux Etats-Unis, Canada et Mexique ont un programme responsabilité civile spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain. Ces deux programmes offrent des montants disponibles de garanties en adéquation avec les engagements de responsabilité civile liés aux activités.

Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à protéger sa propriété intellectuelle

Le développement et la protection des droits de propriété intellectuelle de Schneider Electric jouent un rôle déterminant dans sa réussite future. En cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers, le Groupe pourrait être dans l'obligation de mobiliser des ressources importantes pour les contrôler, les protéger et les faire valoir. L'absence de mesure de protection pourrait mettre en péril l'avantage concurrentiel, voire l'activité du Groupe.

Pour limiter ce risque, les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finance - Contrôle - Juridique, qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques.

En 2005, le Groupe a notamment décidé d'intensifier la lutte contre la violation de ses droits de propriété intellectuelle et a engagé depuis plusieurs procédures judiciaires en contrefaçon de ses brevets devant les juridictions compétentes, notamment en Allemagne, en Italie et en France.

Les sites et les produits du Groupe sont soumis à la réglementation en matière de respect de l'environnement

Dans tous les pays où il est présent, les sites et les produits du Groupe sont soumis au respect des exigences exhaustives et de plus en plus strictes de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Afin de limiter les risques liés à l'environnement d'une manière générale, le Groupe a engagé un processus d'amélioration continue de la performance environnementale de ses usines et de ses produits. En 1992, Schneider Electric a défini une politique environnementale formelle qui a récemment été mise à jour afin de prendre en compte les changements intervenus à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe. Cette politique vise à améliorer les processus de fabrication, à promouvoir l'éco-conception et à intégrer les attentes du client dans une démarche de protection de l'environnement.

La présence internationale du Groupe l'expose au risque de change

Une part significative des opérations de Schneider Electric est réalisée dans des monnaies autres que l'euro. Le Groupe est donc exposé à l'évolution des différentes devises. En l'absence de couverture, les fluctuations de change entre l'euro et ces devises peuvent donc significativement modifier la marge opérationnelle du Groupe et rendre difficiles les comparaisons de performance d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat aux variations de cours, en mettant en place des couvertures sur les créances, dettes et flux d'exploitation sous la forme principalement de ventes à terme. Cette couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de flux prévisionnels récurrents. L'horizon de ces couvertures est à un an au plus.

La politique de couverture de change de Schneider Electric consiste à couvrir l'ensemble des filiales sur leurs opérations dans une devise autre que leur devise de comptabilisation. Elle concerne plus de vingt devises et en particulier le dollar américain, le dollar de Hong Kong et la livre sterling.

Exposition au risque de taux

Le Groupe est exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la dette du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché. L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe. Les dettes obligataires ont été émises à taux fixe. Lorsque la dette à long terme à taux variable est convertie en dette à taux fixe par le biais de swaps, le contrat ne s'applique que sur la partie long terme de la dette et la partie court terme est maintenue à taux variable.

En fonction des conditions de marché, le risque de taux associé aux placements peut être couvert par des swaps de taux.

Exposition au risque de contrepartie

Les transactions sur les instruments de couverture des risques de change et des risques de taux à court et à long termes sont négociées avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les normes de sélection des contreparties bancaires sont basées sur des critères généralement utilisés par la profession, notamment la notation indépendante externe.

Le Groupe applique également une politique de répartition des risques ; des contrôles périodiques sont réalisés pour en assurer le respect.

Exposition au risque de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie et de ses programmes de billets de trésorerie, qui sont adossés à des lignes de crédit confirmées non tirées.

La qualité de la notation financière du Groupe lui permet de bénéficier d'importants financements à long terme et d'attirer une base d'investisseurs diversifiée.

De façon générale, le Groupe applique une stratégie de gestion des risques centralisée et non spéculative, destinée à limiter l'impact des fluctuations des devises ou des taux d'intérêt sur son activité. Les décisions concernant la politique de couverture sont établies par la Direction Finance - Contrôle - Juridique et revues mensuellement en fonction de l'évolution des marchés.

Exposition au risque des marchés actions

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est essentiellement liée aux actions Schneider Electric auto-détenues et à la participation dans AXA. Le Groupe n'utilise pas d'instrument de couverture pour couvrir ces positions.

Les produits de Schneider Electric sont soumis aux différentes normes et réglementations nationales et internationales

Commercialisés dans le monde entier, les produits du Groupe respectent la réglementation de chaque marché national mais également des règlements supranationaux (restrictions commerciales, barrières douanières, régimes fiscaux et normes de sécurité…). Toute modification de ces réglementations ou de ces normes ou de leurs conditions d'application à l'activité du Groupe est susceptible de se traduire par une baisse des ventes ou une augmentation des coûts d'exploitation, et donc de peser sur ses résultats et sa rentabilité.

Par ailleurs, les produits Schneider Electric sont soumis à de multiples contrôles et règlements de qualité et de sécurité, et répondent aux normes locales et supranationales – la majorité des produits est conforme aux normes de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. La mise en conformité avec des normes et réglementations nouvelles ou plus strictes peut nécessiter des investissements ou des mesures spécifiques dont les coûts sont suceptibles d'avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe.

Avec des produits conformes aux standards dominants des différents marchés sur lesquels il est présent, Schneider Electric peut répondre à la majeure partie des besoins de ses clients.

Litiges et autres risques

En 2001, Schneider Electric a initié dans le cadre de la réalisation d'un projet de rapprochement avec Legrand une Offre Publique d'Echange sur ce Groupe. Dans le cadre de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric a acquis 98,1 % du capital de Legrand. La Commission européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto à ce rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002, ordonné la séparation des deux entreprises à bref délai, Schneider Electric a été conduit à céder sa participation dans Legrand au Consortium KKR-Wendel Investissement, ceci en dépit de l'annulation, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes des décisions de la Commission. Enfin, Schneider Electric a déposé un recours indemnitaire contre la Commission Européenne en vue d'obtenir la réparation de son préjudice, évalué à 1,6 milliard d'euros, subi dans cette opération. Les audiences du tribunal sur ce recours devraient intervenir dans le courant de l'année 2006.

La justice belge a initié des poursuites à l'encontre notamment d'anciens dirigeants et cadres du Groupe pour des faits relatifs à la gestion par l'ex-groupe Empain-Schneider de ses filiales belges. Cette procédure a été initiée à l'occasion des offres publiques lancées par la SPEP en 1993, à l'époque société faîtière du Groupe, sur ses filiales belges Cofibel et Cofimines. Certains actionnaires minoritaires se sont constitués partie civile. Schneider Electric et ses filiales belges Cofibel – Cofimines ont été appelées à la cause par les parties civiles en leur qualité de civilement responsable des actions qu'elles reprochent à certains des inculpés. Schneider Electric prend en charge les frais de défense de ses anciens dirigeants et cadres poursuivis qui ne seraient pas couverts par les assurances. Le tribunal correctionnel de Bruxelles devrait rendre son jugement dans cette affaire fin mars 2006.

Schneider Electric SA a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques subsistants ont fait l'objet d'estimations et ont été couverts par provisions au mieux de la connaissance de leurs impacts financiers attendus.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige connus à ce jour qui pourrait avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

Politique d'assurances

La politique générale de couverture des risques aléatoires et transférables telle que pratiquée par Schneider Electric traduit les objectifs de défense des intérêts de ses salariés, de ses clients, le respect de l'environnement et la protection du patrimoine de l'entreprise et, en conséquence, de ses actionnaires.

Cette stratégie s'articule autour des axes fondamentaux suivants :

- identification et quantification des risques à la faveur des différents systèmes de reporting,
- prévention : la sécurité des exploitations procède d'une politique de prévention réaliste. Cette démarche préventive de type "Triple A", menée de concert avec les services spécialisés de l'assureur, vise en effet à renforcer le processus de contrôle et de maîtrise des risques par la détermination de points vulnérables et la mise en place de solutions adaptées permettant la préservation de l'outil industriel et la pérennité de l'activité. Cette mesure vient compléter les procédures déjà en vigueur telles que visites d'inspection régulières, études de danger et de vulnérabilité, gestion de la sécurité des personnes et des biens, sûreté, etc. Schneider Electric poursuit également son programme de promotion de la prévention pour réduire les risques de fréquence et d'intensité moyenne tels que les accidents de la circulation, les accidents du travail et le transport,
- organisation et mise en place d'outils de gestion de crise, en particulier pour les risques techniques, politiques et les périls naturels,
- politique globale de financement des risques par la mise en place de programmes d'assurances mondiaux notamment en Responsabilité Civile, Dommages aux biens et Pertes d'exploitation, Atteintes à l'environnement, Transport. Le Groupe continue à porter une attention particulière au choix des assureurs et réassureurs et à leur solvabilité. Pour tenir compte aussi des contraintes imposées par le marché et avec l'objectif de conserver des niveaux de couverture jugés indispensables tout en optimisant leur financement, Schneider Electric pratique une politique d'auto-assurance pour un certain nombre de risques d'une fréquence dont la connaissance statistique et l'impact financier permettent une bonne visibilité (automobile). Le Groupe conserve à sa charge, via sa filiale de réassurance, des risques d'intensité modérée en Dommages/Pertes d'exploitation et Responsabilié Civile. Cette rétention reste d'un montant non significatif au niveau consolidé.

Schneider Electric souscrit, par ailleurs, des couvertures spécifiques pour tenir compte des particularités locales, respecter une réglementation ou encore pour répondre aux exigences particulières de certains risques, projets et activités.

Ce dispositif sera reconduit pour 2006.

Responsabilité Civile

Schneider Electric bénéficie d'un programme d'assurance mondial intégré sachant que les entités implantées aux Etats-Unis, Canada et Mexique ont un programme responsabilité civile spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain. Ces deux programmes offrent des montants disponibles de garanties en adéquation avec les engagements de responsabilité civile liés aux activités.

Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Schneider Electric s'est doté d'un programme d'assurance mondial (hors Etats-Unis, Canada et Mexique qui bénéficient d'un programme dommages aux biens et Pertes d'Exploitation spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain) qui offre une limite contractuelle d'indemnité de 250 millions d'euros avec des sous-limitations pour certains événements, tels que les tremblements de terre ou certaines garanties telles que le bris de machine.

En 2005, le Groupe a fait réaliser par des auditeurs externes une étude d'impact dans l'hypothèse de survenance d'un événement majeur entrainant une interruption d'activité.

Transport

Schneider Electric a mis en place un programme d'assurance mondial (hors Etats-Unis, Canada et Mexique qui bénéficient d'un programme Transport spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain). Ce programme, qui assure une garantie dans la limite de 15,2 millions d'euros par transport, a pour vocation la couverture des flux de marchandises (y compris les flux intra-groupe), et ce quel que soit le moyen de transport.

2 / Renseignements de caractère général concernant la société

1 Renseignements sur la société

Schneider Electric SA est une société anonyme de nationalité française régie par le Code de commerce, au capital social de 1 812 953 816 euros, dont le siège social se situe au 43-45, boulevard Franklin-Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, téléphone 01 41 29 70 00.

Schneider Electric est immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 542 048 574, code APE 741J.

La société a été constituée en 1871. Elle expire le 1er juillet 2031. Sa dénomination sociale a été Spie Batignolles, puis Schneider SA lors de sa fusion avec la société Schneider SA (ex-SPEP), intervenue en 1995, avant d'être Schneider Electric SA en mai 1999.

L'objet social (résumé) de la société est : en France et à l'étranger, l'exploitation directe et indirecte de toutes activités se rattachant à l'électricité, au contrôle industriel, à l'entreprise, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières (article 2 des statuts). Son exercice social est du 1er janvier au 31 décembre.

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux Comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 43-45, boulevard Franklin-Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, auprès du Secrétariat du Conseil d'Administration.

En outre, certains documents (statuts, rapports des Commissaires aux Comptes…) se trouvent sur le site Internet : http://www.schneider-electric.com

2 Capital

Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2005 est de 1 812 953 816 euros représenté par 226 619 227 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 226 199 677 actions composant le capital, lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2005, est de 242 627 977 (Balo du 25 mai 2005).

Capital potentiel

Il n'existe plus d'instruments financiers donnant accès au capital. Les options de souscription d'actions des plans en cours au 31 décembre 2005 représentent 10 126 025 actions dont 5 634 600 au titre d'options de souscription ou d'achat d'actions. La nature de celles-ci sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration. Le détail de ces plans est donné aux pages 26 à 28.

Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale Mixte a accordé au Conseil d'Administration des délégations :

1 - le 12 mai 2005, pour augmenter le capital par émission de titres de capital ou donnant accès au capital dans la limite de 500 millions d'euros de valeur nominale (soit 62,5 millions d'actions) avec un sous-plafond de 300 millions d'euros de valeur nominale (soit 37,5 millions d'actions) en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. En outre, l'Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital dans la limite de ce sous-plafond pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une procédure d'offre publique d'échange initiée par cette dernière ou pour, dans la limite de 10 % du capital, rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés non cotées,

2 - le 12 mai 2005, pour augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise dans la limite de 5 % du capital sur cinq ans,

3 - le 12 mai 2005 pour, conformément aux dispositions des articles L.225-197.1 et suivants du Code de commerce, attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux mandataires sociaux et salariés de la société ou des sociétés qu'ils lui sont liées.

4 - le 6 mai 2004 pour, conformément aux dispositions de l'article 225-177 du Code de commerce, attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées.

Il est proposé à l'Assemblée Générale 2006 de renouveler les autorisations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et ainsi qu'aux attributions d'actions gratuites. En conséquence, pour satisfaire aux obligations de la loi, il sera également proposé de renouveler la délégation pour augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise. Il sera également demandé à l'Assemblée Générale de permettre dans le cadre du régime des autorisations de capital à des catégories de personnes de procéder à des augmentations de capital réservées à des entités constituées en faveur de salariés du Groupe. Par ailleurs, l'Assemblée devant se prononcer sur le changement de mode de gouvernance de la société, elle sera appelée à transférer au Directoire l'ensemble des délégations en cours de validité dont dispose le Conseil d'Administration.

Les autorisations d'augmentation du capital en vigueur sont les suivantes :

	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital autorisée	Nombre d'actions en millions	Date limite d'autorisation et de validité	Montant utilisé au 31.12.2005
I - Autorisation pour l'émission avec droit préférentiel de souscription d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital	500 millions (1)	62,5	12 mai 2005 11 juillet 2007	–
II - Autorisation sans droit préférentiel				
a) pour l'émission, en numéraire ou en rémunération de titres cotés, d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital,	300 millions (1)	37,5	12 mai 2005 11 juillet 2007	–
b) pour l'émission en rémunération de titres non cotés	10 % du capital (1)	22,6	12 mai 2005 11 juillet 2007	–
III - Autorisations en faveur des salariés				
Actions réservées aux salariés (PEE)	5 % du capital	11,3	12 mai 2005 11 mai 2010	–
Options de souscription d'actions	3 % du capital (2)	6,79	6 mai 2004 5 juillet 2007	2,6 % (3)
Attribution gratuite d'actions	2 % du capital (4)	4,53	12 mai 2005 11 mai 2010	–

(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues.

(2) Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties et non encore levées ou annulées ne peut excéder 3 % du capital.

(3) Plans d'options 23 à 27 ; les plans 24, 26 et 27 étant des plans de souscription ou d'achat d'actions dont la nature sera déterminée par le Conseil d'Administration au plus tard avant l'ouverture de la période d'exercice des options.

(4) Il est prévu que les attributions d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'achat ne peuvent excéder plus de 3 % du capital.

Evolution du capital au cours des trois derniers exercices

Depuis le 31 décembre 2002, les levées d'options de souscription d'actions, les souscriptions au Plan d'Epargne d'Entreprise et les annulations d'actions (5 mars 2003 et 9 décembre 2004) ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital
Capital au 31.12.2002		**240 812 905**	**1 926 503 240 euros**
Annulation d'actions	(12 000 000)		
Exercice d'options	1 958 180		
PEE (plan mondial 2003)	1 071 085		
Capital au 31.12.2003 (1)		**231 842 170**	**1 854 737 360 euros**
Annulation d'actions	(7 000 000)		
Exercice d'options	646 160		
PEE (plan mondial 2004)	705 847		
Capital au 31.12.2004 (2)		**226 194 177**	**1 809 553 416 euros**
Exercice d'options	425 050		
Capital au 31.12.2005 (3)		**226 619 227**	**1 812 953 816 euros**

(1) Réduction du capital (71,77 M€) et des primes (316,61 M€).

(2) Réduction du capital (45,18 M€) et des primes (240,90 M€).

(3) Augmentation du capital (3,40 M€) et des primes (19,04 M€).

Rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 6 mai 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a racheté 6 658 783 actions au prix unitaire moyen de 54,37 euros. Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2004 faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 6 mai 2004 a annulé 7 millions d'actions acquises par la société dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 27 mai 2002, 16 mai 2003 et 6 mai 2004.

L'Assemblée Générale du 12 mai 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a racheté, au 15 février 2006, 203 071 actions au prix moyen de 57,96 euros. Les frais de négociations réglés en 2005 s'élèvent à 216 693 euros dont 6 600 euros concernant l'autorisation donnée le 12 mai 2005.

Par ailleurs l'impôt de bourse sur les rachats d'actions de l'exercice s'élève à 21 449 euros dont 1 990 euros concernent l'autorisation donnée le 12 mai 2005.

3 Actionnariat

	31.12.2005				31.12.2004		31.12.2003	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Caisse des Dépôts	4,44	10 062 852	5,48	13 237 852	4,45	5,39	4,34	5,23
Salariés	3,35	7 586 325	5,82	14 045 608	3,76	6,22	3,62	6,00
Autocontrôle (1)	0,95	2 150 352	-	-	0,95	-	0,93	-
Autodétention	2,61	5 919 759	-	-	2,25	-	2,90	-
Public	88,65	200 899 939	88,70	214 215 319	88,59	88,39	88,21	88,77
Total	100,00	226 619 227	100,00	241 498 779	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Via les filiales Cofibel / Cofimines.

Répartition du capital au 31 décembre 2005

- Caisse des Dépôts et Consignations 4,44 %
- Salariés 3,35 %
- Autodétention - Autocontrôle 3,56 %
- Public 88,65 %

Le nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double au 31.12. 2005 est de 14 879 552.

Notification de franchissement de seuil

A la connaissance de la société, hormis la Caisse des Dépôts et Consignations citée ci-dessus, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans la société supérieure à 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

Nantissements sur les actions de la société

A la connaissance de la société, les titres nantis par ses actionnaires représentent 0,05 % du capital.

Nantissements des actions détenues par la société

Schneider Electric n'a consenti aucun nantissement sur les titres de ses filiales significatives.

4 Intéressement du personnel - Actionnariat salariés - Plans d'options

L'intéressement et la participation

Il existe des contrats d'intéressement et de participation depuis 1994 au sein de Schneider Electric Industries SAS.

Les sommes attribuées ont été de :

- 16,1 millions d'euros en 2001 (intéressement et participation),
- 2,2 millions d'euros en 2002 (intéressement et participation),
- 13 millions d'euros en 2003 (intéressement),
- 35,2 millions d'euros en 2004 (intéressement),
- 19,5 millions d'euros en 2005 (intéressement).

Actionnariat salarié "Schneider Electric"

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric SA développe l'actionnariat des salariés au sein du Groupe. Le Plan d'Epargne d'Entreprise permet aux salariés adhérents d'acquérir ou de souscrire des actions Schneider Electric SA principalement par le biais de Fonds Communs de Placement.

La dernière augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée en 2004.

Au 31 décembre 2005, les salariés détiennent au travers des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) 7 586 325 actions Schneider Electric SA, soit 3,35 % du capital et compte tenu des droits de vote double, 6,20 % des droits de vote.

Plans d'options

Politique d'attribution

Les plans d'options d'actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration après examen du Comité de Rémunérations et de Nominations.

Le Conseil d'Administration a mis en place en mai et juin 2005 deux plans d'options :

1 - le plan 25 destiné à récompenser les lauréats 2004 des trophées NEW2004, concours annuel réalisé dans le cadre du programme d'entreprise NEW2004. Il comporte 157 bénéficiaires appartenant aux 9 équipes primées, chaque bénéficiaire s'étant vu attribuer 500 ou 1 000 options selon l'équipe d'appartenance ;

2 - le plan 26, plan annuel qui concerne 458 bénéficiaires. En outre, le Conseil d'Administration du 1er décembre 2005 a décidé, afin de pouvoir faire coïncider pour les bénéficiaires d'options l'information sur leur attribution d'options avec la fixation de leurs objectifs de bonus, de mettre en place en fin d'exercice les plans annuels. En conséquence, le Conseil d'Administration a mis en place le 1er décembre le plan annuel 2006 (plan 27) concernant 419 personnes.

Caractéristiques des options attribuées

Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant la date d'attribution par le Conseil d'Administration. Il n'est pas consenti de décote sur cette moyenne.

Les options ont une durée de huit ans. Les options des plans 14 à 19 peuvent être levées à compter de la quatrième année suivant leur date d'attribution, sous réserve pour les bénéficiaires de conserver les actions souscrites ou acquises au nominatif jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la date d'attribution. Les options des plans 20, 21, 24, 26 et 27 peuvent être levées sans condition à l'issue de la quatrième année et, dans certains cas, à l'issue de la troisième année. A titre exceptionnel, les options des plans 22, 23 et 25 peuvent être exercées dès la première année.

L'exercice des options est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe. En outre l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans 14 à 18, 20, 21, 24, 26 et 27 est totalement ou partiellement subordonné à l'atteinte d'objectifs de résultat, de création de valeur, de chiffre d'affaires ou de marge opérationnelle présentés dans le tableau ci-après.

L'atteinte partielle de ces objectifs a conduit à l'annulation de 2 355 500 options sur les plans 14 à 20.

Options attribuées et levées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux et les principaux bénéficiaires d'options

Il a été attribué à M. Henri Lachmann 200 000 options (conditionnelles) dans le cadre du plan 26 - plan annuel 2005 - (prix d'exercice 60,78 euros, échéance 2013) et 150 000 options (conditionnelles) dans le cadre du plan 27 - plan annuel 2006 - (prix d'exercice 72,10 euros, échéance 2013).

M. Henri Lachmann, qui est bénéficiaire d'options au titre des plans 15 à 21, 24, 26 et 27 a levé au cours de l'exercice 46 700 options du plan 15 au prix de 50,86 €.

Options consenties aux 10 premiers salariés attributaires au cours de l'exercice et options levées par les 10 salariés ayant exercé le plus d'options

	Nombre d'options	Prix (en euros)	Dates d'échéance
Options consenties en 2005 aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé			
Plan 26	300 000	60,78	2013
Plan 27	293 000	72,10	2013
Options levées en 2005 par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	222 300	52,00 (1)	–

(1) Prix moyen pondéré.

Historique des plans

Plan	Date C.A.	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options à l'origine	Prix d'exercice en euros	Critères de levée	% atteint des objectifs	Options annulées (1)	Les mandataires sociaux (2)	Les 10 premiers attributaires salariés (2)	Options à lever au 31.12.05 (3)
14	28.01.98 A	291	1 208 000	50,77	100 % des options : rentabilités des capitaux propres sur exercices 1996 à 1998	85,4	164 300	-	-	0
15	22.12.98 A	1	60 000	50,86	50 % des options : création de valeur sur exercices 1999 à 2001	55,4	13 300	46 700	-	0
16	01.04.99 A	337	1 259 300	50,73	50% des options : création de valeur sur exercices 1999 à 2001	55,4	245 900	85 600	154 500	478 720
17	01.04.99 A	542	2 123 100	50,73	100% des options : CA, coûts de structure et REX exercice 2001	47,7	1 078 600	107 400	172 900	622 052
18	24 03 00 A	1 038	1 421 200	65,88	50% des options : création de valeur sur exercices 2000 à 2002	0	686 600	63 000	87 900	583 981
19	04.04.01 S	1 050	1 557 850	68,80	Sans	NA	NA	205 500	163 600	1 426 375
20	12.12.01 S	180	1 600 000	51,76	100% des options : CA et REX exercice 2004	89,0	166 800	89 000	296 800	970 850
21	05.02.03 S	433	2 000 000	45,65	50% des options : REX et résultat opérationnel net sur capitaux engagés exercice 2005	-	-	150 000	350 000	1 861 100
22	05.02.03 S	111	111 000	45,65	Sans : plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	-	10 000	69 950
23	06.05.04 S	107	107 000	56,09	Sans : plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	-	10 000	74 000
24	06.05.04 S/A	402	2 060 700	56,09	50% des options : REX sur CA - 1/3 par an sur exercices 2004, 2005 et 2006	-	-	150 000	282 200	2 024 900
25	12.05.05 S	157	138 500	57,02	Sans : plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	-	15 000	89 150
26	28.06.05 S/A	458	2 003 800	60,78	50% des options : marge opérationnelle et CA exercices 2005 et 2006	-	-	200 000	300 000	1 994 800
27	01.12.05 S/A	419	1 614 900	72,10	50% des options : marge opérationnelle et CA exercices 2006 et 2007	-	-	150 000	293 000	1 614 900
			17 265 350				2 355 500	1 247 200	2 135 900	**11 810 778**

(1) Nombre d'options annulées en raison de la non atteinte des objectifs (plans 14 à 20).
(2) Nombre d'options après annulations en raison de la non atteinte des objectifs.
(3) Nombre d'options restant à lever après déduction de l'ensemble des annulations et levées exercées depuis la création du plan.

Renseignements relatifs aux options en cours

Plan	Date C.A.	Type de plan (1)	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros	Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (2)	dont les mandataires sociaux (2)	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	Options restant à lever au 31 décembre 2005
14	28.01.98	A	27.01.05	50,77	919 046	-	894 846	24 200	0
15	22.12.98	A	21.12.05	50,86	46 700	46 700	46 700	0	0
16	01.04.99	A	31.03.07	50,73	919 800	85 600	436 880	4 200	478 720
17	01.04.99	A	31.03.07	50,73	944 100	107 400	321 248	800	622 052
18	24.03.00	A	23.03.08	65,88	642 000	63 000	35 219	22 800	583 981
19	04.04.01	S	03.04.09	68,80	1 464 875	205 500	9 700	28 800	1 426 375
20	12.12.01	S	11.12.09	51,76	1 494 400	89 000	311 450	212 100	970 850
21	05.02.03	S	04.02.11	45,65	1 921 200	150 000	0	60 100	1 861 100 (3)
22	05.02.03	S	04.02.11	45,65	91 500	-	21 550	0	69 950
23	06.05.04	S	05.05.12	56,09	107 000	-	33 000	0	74 000
24	06.05.04	S/A	05.05.12	56,09	2 060 700	150 000	0	35 800	2 024 900 (3)
25	12.05.05	S	11.05.13	57,02	138 500	-	49 350	0	89 150
26	28.06.05	S/A	27.06.13	60,78	2 003 800	200 000	0	9 000	1 994 800 (3)
27	01.12.05	S/A	30.11.13	72,10	1 614 900	150 000	0	0	1 614 900 (3)
					14 368 521	1 247 200	2 159 943	397 800	**11 810 778**

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat.

(2) Situation au 1er janvier 2005 pour les plans 14 à 24.

(3) Sous réserve de l'atteinte des critères de levée.

5 Bourse

En France, les actions de la société sont admises à la négociation sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur ISIN FR0000121972.

L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40 établi par Euronext.

Historique sur 5 ans

	2005	2004	2003	2002	2001
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris :					
- en nombre de titres (en milliers)	947,34	942,82	1 198,06	1 068,17	1 206,92
- en millions d'euros	59,31	50,49	53,92	53,87	72,82
Cours extrêmes en Bourse (en euros) :					
- plus haut	77,15	58,25	54,30	59,85	79,20
- plus bas	51,15	49,20	37,40	37,16	38,10
Dernier cours de l'année (en euros)	75,35	51,20	51,90	45,09	54,00
Rendement global de l'action (en %)	2,99	3,52	3,18	3,33	2,41

Transactions des 18 derniers mois

Année	Mois	Nombre d'actions échangées (en milliers)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros)	
				Plus haut	Plus bas
2004	Septembre	17 027	891,51	53,70	51,30
	Octobre	16 856	896,23	54,70	51,30
	Novembre	15 184	807,22	54,30	51,80
	Décembre	18 283	938,94	52,60	49,71
2005	Janvier	29 490	1 645,42	58,60	51,15
	Février	18 851	1 113,54	60,60	57,65
	Mars	19 529	1 190,76	63,30	59,45
	Avril	25 731	1 501,70	61,20	54,70
	Mai	23 139	1 329,23	59,80	55,55
	Juin	20 296	1 241,89	62,95	59,00
	Juillet	18 200	1 177,29	66,70	61,50
	Août	16 789	1 080,84	66,55	61,85
	Septembre	17 532	1 124,51	65,80	62,25
	Octobre	22 359	1 526,80	69,90	65,50
	Novembre	16 298	1 169,77	74,00	68,40
	Décembre	15 252	1 140,87	77,15	72,75
	Total 2005	**243 466**	**15 242,62**		
2006	Janvier	20 947	1 682,25	87,50	75,05
	Février	18 948	1 609,60	87,35	82,10

Evolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur 5 ans

(Source Thomson Financial)

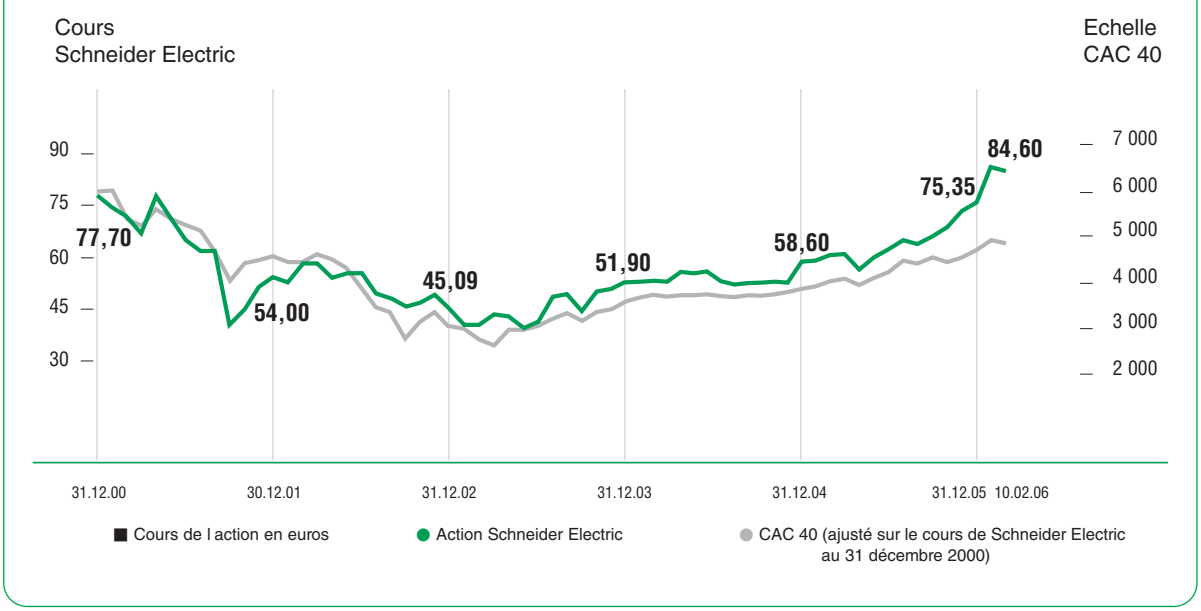

Monep

L'action Schneider Electric SA a été admise au Monep en date du 20 décembre 1996.

Obligations ne donnant pas accès au capital

En août 2005, Schneider Electric SA a réalisé une émission obligataire d'un montant d'1,5 milliard d'euros dans le cadre de son programme Euro Medium Term Notes (EMTN) du 31 août 2004. Cette émission se décompose en une tranche à 5 ans au taux de 3,125 % pour 900 millions d'euros, et une tranche à 12 ans au taux de 4 % pour 600 millions d'euros. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg sous les codes FR0010224337 (tranche à 5 ans) et FR0010224329 (tranche à 12 ans).

Dans le cadre de son programme EMTN du 20 décembre 2002, Schneider Electric SA a émis le 31 octobre 2003 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance du 31 octobre 2008. Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg sous le code FR0010023200.

Schneider Electric SA a émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal respectif de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,1275 % à échéance du 19 octobre 2007. Ces emprunts ont été admis aux négociations des Bourses de Paris et du Luxembourg, code FR004833091.

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004, et le 28 mai 1999 un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier. L'emprunt a été admis aux négociations des Bourses de Paris et du Luxembourg sous le code FR0010023200. Le Groupe a remboursé 49 millions d'euros en 2003 et 951 millions d'euros en 2004.

6 Politique d'information

Responsable de l'information

Pierre Bouchut
Directeur Général Finance - Contrôle - Juridique

43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
92500 Rueil-Malmaison

Tél. : 01 41 29 71 34

Contacts

Toute information ou tout document peut être demandé à la Communication Financière à :

Alexandre Brunet - Directeur de la Communication Financière et de l'Actionnariat.

Pour les investisseurs institutionnels et analystes financiers : Tél. : 01 41 29 87 50.

Pour les actionnaires individuels :
Numéro vert : 0 800 20 55 14.

Comité Consultatif des Actionnaires

Il est composé de 8 actionnaires individuels désignés par Schneider Electric pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Il constitue le relais auprès de la société des attentes des actionnaires individuels dans le domaine de la communication financière. A ce titre, il donne des avis et fait des propositions sur les actions et les outils de communication financière plus particulièrement dédiés à l'actionnariat individuel. En 2005, le Comité s'est réuni à trois reprises. Ces réunions ont été l'occasion de recueillir auprès des membres du Comité de nombreuses suggestions mises en œuvre ensuite par la Direction de la Communication Financière de Schneider Electric.

A titre d'exemple, citons :

- diverses recommandations sur le format, le contenu et la diffusion de la lettre aux actionnaires,
- l'approfondissement de la réflexion sur l'évolution du site internet www.schneider-electric.com et plus précisément de sa rubrique Finance,
- des propositions sur l'évolution de la publicité financière dans sa forme et ses supports de diffusion,
- la participation du Comité Consultatif à la session des questions au Président lors de l'Assemblée Générale, au cours de laquelle il se fait le porte-parole des actionnaires en reprenant certaines questions posées au numéro vert.

Documentation

La société met à la disposition de ses actionnaires :

- le rapport annuel et la plaquette allégée,
- la lettre aux actionnaires (trois lettres par an),
- des informations générales, économiques et financières sur le Groupe (présentations - communiqués),
- un site Internet http://www.schneider-electric.com

3 / Gouvernement d'Entreprise

La société applique les principes AFEP-MEDEF du gouvernement d'entreprise.

1 Composition du Conseil d'Administration (au 31 décembre 2005)

Président-Directeur Général

M. Henri Lachmann

Age : 67 ans

Adresse professionnelle : Schneider Electric,
43-45 bd Franklin Roosevelt, 92500 Rueil Malmaison

4 500 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1996 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Président-Directeur Général de Schneider Electric SA, Président de Schneider Electric Industries SAS et Administrateur de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric ; Administrateur de diverses filiales du Groupe AXA ; Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi Universal, d'AXA et du Groupe Norbert Dentressangle ; Président du Conseil d'Administration du Centre Chirurgical Marie Lanelongue ; Censeur de Fimalac et de Tajan.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Vivendi Universal, de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric, des Etablissements de Dietrich & Cie, de Finaxa et de Fimalac Investissements ; Membre du Comité International de Daimler Benz.

Expérience et expertise

Diplômé de HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur Général, puis Président-Directeur Général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999.

Administrateurs

M. Daniel Bouton*

Age : 55 ans

Adresse professionnelle : Société Générale,
Tour Société Générale, 17 Cours Valmy, 92972 Paris la Défense

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1995 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA, Président-Directeur Général de la Société Générale, Administrateur de Total et de Véolia Environnement.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur d'Arcelor, Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi Environnement.

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Nationale d'Administration et Inspecteur Général des Finances, Daniel Bouton a occupé plusieurs postes au ministère des Finances, dont celui de Directeur du Budget de 1988 à 1991. En 1991, il rejoint la Société Générale et il en devient Directeur Général en 1993, puis Président-Directeur Général en 1997.

M. Alain Burq

Age : 52 ans

Adresse professionnelle :
Schneider Electric Industries SAS,
89 bd Franklin Roosevelt, 92500 Rueil Malmaison

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2000 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Membre du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement "Schneider Actionnariat" ; Chargé de missions à la Direction Financière de Schneider Electric.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président d'Ordosoftware.

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (Université de Pennsylvanie), Alain Burq rejoint le groupe Schneider en 1982. Après avoir exercé différentes fonctions au sein de Spie Batignolles, alors société filiale de Schneider Electric, il rejoint Schneider Electric en 1998. Depuis 2005, il est chargé de missions à la Direction Financière de Schneider Electric.

**Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.*

M. Noël Forgeard *

Age : 59 ans

Adresse professionnelle : EADS,
37 bd Montmorency, 75016 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2008 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2006)

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Chief Executive Officer d'EADS N.V., Administrateur d'Arcelor, de Dassault Aviation, de l'Ecole Polytechnique et d'EADS N.V.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président-Directeur Général d'Airbus Holding SA, Président du Conseil d'Administration d'Airbus France, Président ou Administrateur de sociétés du groupe Airbus ; Administrateur de France Galop, d'IMS SA et d'EADS CASA.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines, M. Forgeard, après un début de carrière dans l'Administration a intégré la Compagnie Française des Aciers Spéciaux, filiale d'Usinor. En 1986, il rejoint M. Jacques Chirac comme Conseiller à l'Industrie. En 1987, il entre au Groupe Lagardère pour diriger les branches Défense et Espace de Matra. Deux ans plus tard il devient PDG de Matra Haute Technologie. En 1998, il prend la tête d'Airbus avant d'être nommé Chief Executive Officer d'EADS N.V.

M. Jérôme Gallot *

Age : 46 ans

Adresse professionnelle : Caisse des Dépôts et Consignations, 67 rue de Lille, 75007 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Directeur à la Caisse des Dépôts et Consignations ; Administrateur de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), de la Caisse Nationale de Prévoyance Assurances, d'Icade, de Galaxy Fund, de Galaxy Management Services et de Caixa Seguros ; Président de la Sicav Austral.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : néant.

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration, M. Gallot, après 3 années passées à la Cour des Comptes, rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Economique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Après avoir été Directeur de plusieurs cabinets ministériels (1993 à 1997), M. Gallot devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur.

M. Willy R. Kissling *

Age : 61 ans

Adresse professionnelle :
Poststrasse n°4 - BP - 8808 Pfaeffikon (Suisse)

500 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2001 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Administrateur de Holcim Ltd (ciment) et de Kühne + Nagel International AG (logistique) ; Président du Conseil d'Administration des Grands Hotels Bad Ragaz AG.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'Administration et Président-Directeur Général d'Unaxis Corporation, Vice-Président puis Président de Forbo Holding AG et de SIG Holding Ltd.

Expérience et expertise

De nationalité suisse, M. Kissling est diplômé des Universités de Berne et de Harvard. Après un début de carrière chez Amiantus Corporation, il rejoint en 1978 le Groupe Rigips (fabricant de plaques de plâtre) dont il devient Membre du Comité Exécutif en 1981, puis Président. De 1987 à 1996, il est Président-Directeur Général de Landis & Gyr Corporation, société spécialisée dans les services, systèmes et équipements pour les techniques du bâtiment, les entreprises d'électricité et les moyens de paiement pour les opérateurs de téléphonie publiphones. En 1998, il rejoint Unaxis Corporation en tant que Président du Conseil d'Administration, fonction qu'il occupera jusqu'en 2005. De 1998 à 2002 il est en outre Président-Directeur Général d'Unaxis.

M. Gérard de La Martinière*

Age : 62 ans

Adresse professionnelle : Fédération Française des Assurances, 26 bd Haussmann, 75008 Paris

606 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1998 / Fin de mandat : 2007

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA, Président de la Fédération Française des Sociétés

d'Assurances (F.F.S.A.) et Président du Comité Européen des Assurances (CEA) ; Président du Conseil d'Administration de LCH. Clearnet Group Ltd., London depuis janvier 2004 ; Membre du Conseil de Surveillance d'Air Liquide depuis 2003.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Membre du Directoire d'AXA ; Administrateur Directeur Général de Finaxa ; Administrateur du Crédit Lyonnais ; Administrateur ou Président de diverses filiales du Groupe AXA dont la Compagnie Financière de Paris et les Ateliers de Construction du Nord de la France (ANF).

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière occupe plusieurs postes au ministère des Finances puis devient Secrétaire Général de la Commission des opérations de bourse et Directeur Général de la Société des bourses françaises ; il rejoint en 1989 le Groupe AXA dont il est nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions centrales en 1993, membre du Directoire en 1997 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000. Il quitte le Groupe AXA en 2003 pour devenir Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A).

M. René Barbier de La Serre*

Age : 65 ans

Adresse professionnelle : Compagnie Financière Edmond de Rotchshild,
47 rue Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

1000 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2002 / Fin de mandat : 2009

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Administrateur de Sanofi-Aventis, de Pinault-Printemps-Redoute et de Harwanne Compagnie de Participations Industrielles et Financières SA (Genève) ; Président du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Private Equity Partners ; Membre du Conseil de Surveillance de Compagnie Financière Saint-Honoré, de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque et d'Euronext NV (Amsterdam) ; Censeur de Fimalac, de Nord-Est.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Calyon, du Crédit Lyonnais, de Fimalac Investissement, de Nord-Est, et d'Aoba Life (Japon) ; Représentant permanent de la Compagnie Financière Saint-Honoré au Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Président du Conseil d'Administration de Tawa UK Ltd (Londres) ; Conseiller du Président du Crédit Commercial de France, Président du CCF Suisse, Président des Conseils de Surveillance de la Société Marseillaise du Crédit et de CCF Asset Mananagement, Administrateur de plusieurs autres filiales du CCF ; Président-Directeur Général de la Continentale d'Entreprises.

Expérience et expertise

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, M. Barbier de La Serre entre à la Banque de l'Union Européenne en 1963 dont il devient Directeur Adjoint avant de rejoindre en 1973 le Crédit Commercial de France, (CCF). Il en devient Administrateur Directeur Général en 1987, puis Vice-Président-Directeur Général de 1993 à 1999. Parallèlement, il siège de 1988 à 1998 au Conseil des Marchés Financiers, anciennement dénommé Conseil des Bourses de Valeurs, dont il assure la présidence de 1994 à 1998. A ce titre, il a été membre du Collège de la Commission des Opérations de Bourse.

M. Chris Richardson

Age : 61 ans

Adresse professionnelle : 2321 Tanglewood Brok, Lane 35243, Birmingham Alabama (Etats-Unis)

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2004 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Directeur Général de la Division Amérique du Nord de Schneider Electric ; Administrateur de Square D, de Financière MGE, de MGE Finances SAS, de MGE-UPS Systems et de Schneider (Thailand) Ltd.

Expérience et expertise

M. Chris Richardson, de nationalité américaine, diplômé de l'Iowa State University, après avoir servi dans l'US Air Force de 1964 à 1968, termine ses études universitaires avant de rejoindre Square D en 1971. Il réalise toute sa carrière dans cette société, acquise en 1991 par Schneider Electric. De 1998 à janvier 2004, il est Directeur Général de la Division Amérique du Nord de Schneider Electric.

M. James Ross*

Age : 67 ans

Adresse professionnelle : Flat 4, 55, Onslow Square, Londres Sw7 3lr (Grande Bretagne)

300 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2007

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Administrateur de McGraw-Hill Inc., de Datacard Inc. et de Prudential plc., Président de Leadership Foundation for Higher Education.

**Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.*

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président de Littlewoods plc ; Président de National Grid ; Vice-Président de National Grid Transco.

Expérience et expertise

De nationalité britannique, diplômé de l'université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le Groupe BP au sein duquel il occupe diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, l'un des Managing Directors. En 1992, il est Directeur Général de Cable & Wireless Plc, puis en 1995 il devient Président de National Grid. En 1999, il est nommé, après la fusion de National Grid et de Transco, au poste de Vice-Président de National Grid Transco, fonction qu'il occupe de 2002 à 2004.

M. Piero Sierra *

Age : 71 ans

Adresse professionnelle : Pirelli SPA,
Viale Sarca 222 - 20126 Milano (Italie)

1000 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Conseiller d'Administration des sociétés internationales du Groupe Pirelli SpA (Milan) : Alexandria Tire Corp, Pirelli Deutschland AG, Pirelli Neumaticos Saic, Pirelli UK Tyres, Turk Pirelli Lastikleri AS, Pirelli North America Inc., Pirelli SA - Brésil.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Conseiller d'Administration de Pirelli Cables et Systemes SA, Pirelli Armstrong Tire Corp, Pirelli Cable Corporation, Pirelli Cables Ltd, Pirelli Cables Saic, Pirelli Cabos SA, Pirelli Canada Inc, Pirelli Tyre Holding NV, Pirelli UK Tyres, Turk Pirelli Lastikleri AS.

Expérience et expertise

De nationalité italienne, diplômé ès lettres de l'Université de Lyon, Piero Sierra rejoint en 1962 le Groupe Pirelli au sein duquel il effectue sa carrière en occupant des fonctions de direction, tant en Italie qu'à l'étranger, avant de devenir, de 1991 à 1995, Administrateur Délégué et Directeur Général de Pirelli SpA.

M. Sierra est Président de l'A.I.R.C. (Association Italienne pour la Recherche sur le Cancer) et de la F.I.R.C. (Fondation Italienne pour la Recherche sur le Cancer).

M. Serge Weinberg *

Age : 55 ans

Adresse professionnelle : Weinberg Capital Partners,
40 rue de la Boëtie, 75008 Paris

500 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2009

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Administrateur de Schneider Electric SA ; Président du Conseil d'Administration d'Accor ; Président-Directeur Général de Weinberg Capital Partners, Membre du Conseil de Surveillance de Gucci Group, Administrateur de Gucci Group, Administrateur de la FNAC, Gérant de Adoval, de Maremma.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président du Directoire du Groupe Pinault-Printemps-Redoute ; Président du Conseil de Surveillance de France Printemps, de Conforama Holding, de Guilbert SA, de Redcats ; Membre du Conseil de Surveillance de Yves Saint-Laurent Parfum, de Boucheron Holding et de PPR Interactive (en tant que représentant permanent de PPR) ; Administrateur de Rexel et de PPR Asia ; Représentant permanent de Tennessee au Conseil d'Administration de Bouygues ; Gérant de Serole.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, M. Weinberg, après avoir occupé plusieurs postes au sein de l'administration préfectorale et dans des cabinets ministériels, est successivement Directeur Général Adjoint de FR3, Directeur Général puis Président du Directoire d'Havas Tourisme, Directeur de la Banque Pallas Finance avant de rejoindre en 1990 ce qui deviendra le Groupe PPR, en tant que Directeur Général de la CFAO. Au sein de ce Groupe, il occupe notamment les fonctions de Président de Rexel (société de distribution de matériel électrique, anciennement CDME), et est nommé en 1995, Président du Directoire du Groupe Pinault-Printemps-Redoute, fonction qu'il occupe jusqu'au début de l'année 2005.

Censeurs

M. Claude Bébéar

Age : 70 ans

Adresse professionnelle : AXA,
25 Avenue Matignon, 75008 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2004 / Fin de mandat : 2008

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Censeur de Schneider Electric SA ; Président du Conseil de Surveillance d'AXA ; Administrateur de diverses sociétés du Groupe AXA et de BNP-Paribas ; Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi Universal.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président et Administrateur de diverses sociétés du Groupe AXA dont AXA Financial, et Président-Directeur Général de Finaxa ; Administrateur de Schneider Electric SA et de Vivendi Universal.

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Polytechnique, Claude Bébéar entre en 1958 au Groupe Ancienne Mutuelle, qui adopte le nom de Mutuelles Unies, puis de Groupe AXA en 1985. En 1975, il en est nommé Président-Directeur Général. De fin 1996, date de la fusion avec l'UAP, à 2000, il exerce les fonctions de Président du Directoire et du Comité Exécutif du Groupe AXA puis est nommé Président du Conseil de Surveillance d'AXA en 2000.

Mme Cathy Kopp

Age : 58 ans

Adresse professionnelle : Accor,
33 Avenue du Maine, 75015 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2009

Mandats et autres fonctions
dans des sociétés françaises ou étrangères

■ En cours : Censeur de Schneider Electric SA ; Directeur Général des Ressources Humaines du Groupe Accor.

■ Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Directeur des Ressources Humaines du Groupe LVMH et membre du Comité Exécutif.

Expérience et expertise

Après des études de mathématiques, Cathy Kopp entre en 1973 chez IBM France. En 1992, elle devient Directeur des Relations Humaines d'IBM France avant d'être nommée en 1996 Vice-President, Human Resources, Storage Systems Division d'IBM Corp. En 2000, Mme Kopp est nommée Président-Directeur Général d'IBM France. En 2002, elle rejoint le Groupe Accor en qualité de Directeur Général des Ressources Humaines du Groupe.
Mme Kopp est membre du collège de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (Halde).

**Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.*

2 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration pour des mandats de 4 ans renouvelables. Les statuts prévoient une limite d'âge de 74 ans pour les administrateurs.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Comité de Rémunérations et de Nominations, a considéré que 9 administrateurs sur les douze administrateurs qui composent le Conseil d'Administration depuis le 12 mai 2005 sont des administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton. En outre, la composition du Conseil fait une large place aux étrangers, puisqu'il comprend quatre administrateurs étrangers. Un administrateur membre du Conseil de Surveillance du FCPE "Schneider Actionnariat" représente les actionnaires salariés. L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans.

Le Conseil d'Administration a adopté, en mars 2003, un règlement intérieur. Ce règlement intègre le règlement des comités du Conseil (Comité de Rémunérations et de Nominations et Comité d'Audit) et la charte des administrateurs préconisés par les principes AFEP-MEDEF du gouvernement d'entreprise.

Il comporte 8 articles :

L'article 1 définit le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration. Il prévoit que le Conseil d'Administration détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour permettre au Conseil d'exercer ses missions, le Président doit informer le Conseil d'Administration de tout événement significatif survenant dans la bonne marche de la société. Il doit également lui soumettre pour autorisation tout projet d'acquisition ou de cession d'actif d'un montant supérieur à 100 millions d'euros ainsi que toute opération comportant un engagement de la société ou du Groupe supérieur à 100 millions d'euros. En outre, le Conseil d'Administration doit procéder à un examen annuel de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement.

L'article 2 fixe les principes que le Conseil d'Administration entend suivre pour assurer son renouvellement : un principe d'internationalisation par le maintien d'un nombre significatif d'administrateurs étrangers, un principe d'indépendance par la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton, un principe de continuité par un renouvellement chaque année des mandats du quart des administrateurs, un principe de représentation des actionnaires salariés par la présence d'un administrateur membre du Conseil de Surveillance d'un FCPE investi en actions de l'entreprise.

L'article 3 organise les réunions du Conseil d'Administration. Outre les règles légales sur la convocation du Conseil, les modes de participation des administrateurs, le procès-verbal…, cet article prévoit un minimum de 6 réunions annuelles, la présence du Directeur Financier aux réunions du Conseil ainsi que celle des responsables opérationnels concernés pour les grandes questions soumises à l'examen du Conseil.

L'article 4 définit le statut des administrateurs. Il correspond à une charte de l'administrateur. Il prévoit ainsi que les administrateurs :

- représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir dans l'intérêt social,
- doivent présenter leur démission dès lors qu'ils n'ont pas été présents à plus de la moitié des réunions du Conseil,
- sont tenus à une obligation générale de confidentialité,
- doivent demander les documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la société,
- doivent faire part de toute situation de conflit d'intérêts avec la société,
- doivent détenir au moins 250 actions de la société,
- sont tenus au respect de règles strictes concernant leurs opérations sur les titres Schneider Electric,
- doivent aviser la société dans les plus brefs délais de toutes opérations réalisées sur les titres Schneider Electric,
- assistent à l'Assemblée Générale.

Les articles 5 à 7 portent sur les Comités. Le contenu de ces articles est donné dans la présentation des Comités ci-après.

L'article 8 définit la portée du règlement intérieur.

Afin d'assurer la bonne information du Conseil d'Administration, Schneider Electric s'impose les règles suivantes : les administrateurs reçoivent, en principe, 10 jours avant toute réunion du Conseil l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente, et 4 à 5 jours avant, le dossier du Conseil d'Administration qui comprend, le cas échéant, les comptes ; toutefois, ce délai est réduit en ce qui concerne les comptes semestriels. Le dossier comprend des notes ou le texte des présentations prévues à l'ordre du jour, ainsi que, le cas échéant, les projets des rapports et de comptes consolidés ou sociaux. Un dossier complémentaire peut-être remis en séance.

En outre, entre les réunions du Conseil d'Administration, indépendamment des entretiens qu'ils peuvent avoir avec le Président, les administrateurs reçoivent une information permanente sous la forme de l'envoi d'une lettre mensuelle (élaborée exclusivement à leur intention), d'une revue de presse hebdomadaire, de l'ensemble des communiqués de la société, d'études d'analystes…

De plus, les réunions du Conseil d'Administration sont précédées d'occasions pour les administrateurs de rencontrer les principaux dirigeants du Groupe dans un cadre informel. Par ailleurs, il est prévu des séances de formation et d'information portant sur la stratégie et les métiers du Groupe pour les nouveaux administrateurs.

Schneider Electric a adopté un code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés et dont les dispositions s'imposent aux administrateurs et aux salariés du Groupe. En vertu de ces dispositions, les administrateurs, comme les salariés du Groupe concernés, doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles ils disposent d'informations privilégiées. En outre, ils ne peuvent intervenir sur l'action Schneider Electric SA pendant les trente jours qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels et ils ne peuvent réaliser d'opérations de type spéculatif sur l'action Schneider Electric SA (opérations à découvert, intervention sur les options et warrants, achats et ventes dans un délai inférieur à quatre mois).

3 Activité du Conseil d'Administration en 2005 et début 2006 **

Le Conseil d'Administration a tenu six réunions au cours de l'année 2005, d'une durée moyenne de 3 heures 15 avec un taux moyen de participation de 88 %. Il a consacré l'essentiel de ses travaux à la stratégie, au suivi de l'activité du Groupe, à l'examen des comptes et du gouvernement d'entreprise et à la préparation de l'Assemblée Générale.

En ce qui concerne la stratégie, le Conseil d'Administration a procédé à un examen approfondi de la stratégie du Groupe à l'occasion d'une réunion d'une journée entière spécifiquement consacrée à ce sujet. Il a demandé des études complémentaires sur certaines questions qui lui ont été présentées lors de réunions ultérieures. En outre, lors de chacune de ses réunions, il a suivi la mise en œuvre de la stratégie et dans ce cadre il a, notamment, autorisé l'achat des sociétés : Power Measurement Inc., BEI et Juno Lighting Inc, ainsi que l'acquisition d'ABS EMEA, l'activité automatismes du bâtiment d'Invensys en Europe et au Moyen-Orient.

Le Conseil d'Administration, qui a pris connaissance des objectifs 2005 du Groupe, a, tout au long de l'année, suivi l'évolution de la marche des affaires. Il a examiné la politique d'information financière et il a veillé à la bonne information permanente du marché au travers, notamment, de l'examen du consensus de place et l'adoption de communiqués.

***Les paragraphes 2 à 5 constituent le rapport du Président prévu à l'article L 225-37 du Code du commerce.*

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des plans d'actions déployés dans le cadre du nouveau programme d'entreprise new² qui porte sur les exercices 2005 à 2008.

Le Conseil d'Administration a examiné la stratégie financière de la société. Dans ce cadre, il a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant global de 1,5 milliard d'euros qui a été émis en deux tranches en août 2005. Cet emprunt a permis de rallonger la durée moyenne de l'endettement du Groupe et d'en baisser le coût moyen.

Le Conseil d'Administration a, sur le rapport du Comité d'Audit, été informé des travaux menés par l'audit interne du Groupe.

Le Conseil d'Administration a, le 16 février 2005, sur le rapport du Comité d'Audit et après avoir recueilli l'avis des Commissaires aux Comptes présents à sa réunion, arrêté les comptes annuels de l'exercice 2004 et fixé le montant du dividende proposé à la décision de l'Assemblée à 1,8 euro par action. Il a examiné dans les mêmes conditions les comptes du premier semestre 2005.

En matière de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'Administration a examiné le bilan de son activité en 2004 et a décidé de procéder à une nouvelle auto-évaluation. Celle-ci a été réalisée avec le concours du Secrétaire du Conseil d'Administration à l'automne 2005, qui a recueilli les appréciations et observations des membres du Conseil d'Administration sur la base d'un questionnaire établi par le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Ce questionnaire portait sur la composition du Conseil d'Administration, ses missions et son fonctionnement ainsi que sur les relations du Conseil avec le Président et la Direction Générale du Groupe et l'organisation et le fonctionnement des Comités. Le Conseil d'Administration du 15 février 2006 en a analysé les conclusions sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Ces conclusions ont fait apparaître une très forte satisfaction des Administrateurs sur le fonctionnement du Conseil d'Administration : "il est utilisé par son Président de façon excellente" et "la qualité de ses débats constitue une valeur pour le Groupe" ; le Conseil est jugé très favorablement aussi bien dans l'absolu que comparativement à d'autres conseils ou par rapport à la première auto-évaluation réalisée en 2002. Les axes de progrès reposent principalement sur des contacts plus intenses du Conseil d'Administration avec le management et les entités.

Le Conseil d'Administration s'est penché sur sa composition et celle de ses Comités. Le début de l'année 2005 a été marquée par le décès de Michel-François Poncet, auquel le Conseil a rendu hommage, et la démission de M. Thierry Breton à la suite de sa nomination comme Ministre de l'Economie et des Finances. Sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations, il a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler les mandats d'administrateur de MM. René Barbier de La Serre et Henri Lachmann, et de nommer en qualité d'Administrateur M. Serge Weinberg, en remplacement de M. Hans Friderich atteint par la limite d'âge, et M. Jérôme Gallot en remplacement de la Caisse des Dépôts et Consignations (premier actionnaire de Schneider Electric SA) dont celui-ci était le représentant permanent. Le Conseil d'Administration a également décidé de coopter M. Noël Forgeard en qualité d'administrateur et de nommer Mme Cathy Kopp censeur. En outre, le Conseil d'Administration a revu la composition de ses comités. Il a ainsi nommé M. Serge Weinberg membre du Comité d'Audit et M. Claude Bébéar membre du Comité de Rémunérations et de Nominations, dont il a confié la présidence à M. René de La Serre en remplacement de Michel-François Poncet. Le Conseil d'Administration a décidé également d'étendre les missions de ce comité qui est devenu le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise.

Sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré hors la présence du Président, a arrêté la rémunération de ce dernier (fixation de l'atteinte de ses objectifs personnels 2004 et détermination des règles relatives à la rémunération 2005 : part fixe, part variable). Il a été informé de la politique de rémunération des dirigeants. Il a également décidé la mise en place de trois plans d'options (25, 26 et 27). Il est précisé que le plan 27 mis en place en décembre 2005 est le plan annuel de l'année 2006. Cette anticipation correspond à un changement dans le calendrier de mise en place des plans annuels d'options.

Sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration, après avoir opté pour la non dissociation des responsabilités de présidence du Conseil d'Administration et de Direction Générale de la société, a renouvelé le mandat de Président-Directeur Général de M. Henri Lachmann, étant souligné que l'une de ses responsabilités sera de mettre en place sa succession.

Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 a délibéré de la question de la succession de son Président. Sur la proposition de ce dernier et la recommandation du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, il a décidé de proposer aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2006, de modifier la structure de gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil de Surveillance qui serait composé à partir des actuels membres du Conseil d'Administration et présidé par M. Lachmann, et un Directoire qui serait composé de M. Jean-Pascal Tricoire, actuellement Directeur Général Délégué de Schneider Electric et de M. Pierre Bouchut, Directeur Finance - Contrôle - Juridique, et qui serait présidé par M. Jean-Pascal Tricoire.

Ce mode de gouvernance, compte tenu de la composition envisagée du Conseil de Surveillance et du Directoire, est apparu au Conseil comme étant, aujourd'hui, le mieux adapté à la société pour assurer, dans la continuité, la succession de son Président et la poursuite de la stratégie de développement du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 16 février 2005 a procédé à la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires et arrêté les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée. A cette occasion, il a pris connaissance du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne. Il a examiné et approuvé le texte des réponses aux questions écrites d'actionnaires posées dans le cadre de la procédure des questions écrites de l'article L.225-108 du Code de commerce. La quasi totalité des administrateurs (11/12) étaient présents lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2005. Celle-ci a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui a été présenté.

Le Conseil d'Administration a suivi la réalisation du programme de rachat d'actions. Il a, notamment, décidé d'affecter les actions rachetées en cours de l'exercice ainsi qu'une partie des actions autodétenues à la couverture des plans d'options d'achat d'actions.

Le Conseil d'Administration a également accompli les diligences prévues par la loi portant notamment sur les comptes de gestion prévisionnelle et la constatation des augmentations de capital.

Les administrateurs et mandataires sociaux détiennent 0,004 % du capital et 0,006 % des droits de vote de la société.

M. Alain Burq est lié par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS au titre duquel il perçoit une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable (bonus et intéressement). Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'Administration de la société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

M. Chris Richardson en tant qu'ancien Directeur Général de la Division Amérique du Nord a été consulté par Square D. Dans le cadre de ses consultations, M. Chris Richardson a perçu en 2005, 100 000 $ d'honoraires.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé par la société à ses mandataires sociaux.

Aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par une "autorité statutaire ou réglementaire",
- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur,
- n'a exercé un mandat dans une société mise en faillite.

Il n'y a aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration de la société.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société Schneider Electric SA, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés.

4 Comités du Conseil d'Administration (composition, fonctionnement et activité)**

Le Conseil d'Administration a défini dans son règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses deux comités : le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Leurs membres sont désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Les Comités peuvent demander, après en avoir référé au Président du Conseil d'Administration, des études à des consultants externes. Ils peuvent inviter à leurs réunions, en tant que de besoin, toute personne de leur choix.

Comité d'Audit

Composition

Le Comité d'Audit est composé depuis octobre 2005 de : MM. Gérard de La Martinière, Président, James Ross, Piero Sierra et Serge Weinberg.

Le Comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants ce qui va au-delà des exigences posées par les principes AFEP-MEDEF du gouvernement d'entreprise.

Missions

Le Comité d'Audit qui constitue un des éléments de l'architecture du contrôle interne du Groupe, a pour missions de préparer les décisions du Conseil d'Administration, de lui faire des recommandations et d'émettre des avis dans les domaines financiers, comptables et du contrôle des risques.

***Les paragraphes 2 à 5 constituent le rapport du Président prévu à l'article L 225-37 du Code du commerce.*

Ainsi :

■ il prépare l'examen par le Conseil d'Administration des comptes annuels et semestriels ; à cet effet notamment :

- il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation,

- il examine les risques et engagements hors bilan, ainsi que la situation de trésorerie,

- il prend connaissance des projets de rapports annuels et semestriels,

■ il propose, après une procédure de consultation, le renouvellement ou la nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes,

■ il procède à l'examen du champ d'intervention des Commissaires aux Comptes et des résultats de leurs vérifications. Il s'assure de leur indépendance, notamment à l'occasion de l'examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet et à leur réseau,

■ il examine l'organisation et les moyens de l'audit interne ainsi que le programme d'audit interne et les faits saillants des rapports produits à l'issue des audits effectués ainsi que les suites données aux recommandations de l'audit interne,

■ il examine les propositions de distribution de dividendes ainsi que le montant des autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité d'Audit examine toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques, qui lui est soumise par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Par ailleurs, le Président du Comité d'Audit rencontre, avant l'examen des comptes annuels et semestriels par le Comité, les Commissaires aux Comptes hors la présence de tout représentant de la société.

Le Président du Comité rencontre également quatre fois par an le Directeur de l'Audit Interne hors la présence de tout autre collaborateur de la société.

Le Comité d'Audit présente au Conseil le résultat de ses diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit sont remis aux Administrateurs.

Activité en 2005

En 2005, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, sous la présidence de M. Gérard de La Martinière. La durée moyenne de ses réunions à été de 2 heures 15, le taux de participation de ses membres de 100 %.

Des membres de la Direction Financière et le Directeur de l'audit interne ont assisté à ces réunions. De même, les Commissaires aux Comptes y ont été pour l'essentiel présents. En outre, le Comité a également auditionné des responsables opérationnels du Groupe. Le Président et le Directeur Général Délégué n'ont assisté à aucune des réunions du Comité d'Audit en 2005.

Le Comité d'Audit a procédé à l'examen des comptes annuels, des comptes semestriels et des rapports de gestion.

Il a examiné le programme de travail de l'audit interne et entendu les Commissaires aux Comptes sur le résultat de leurs diligences. Dans le cadre de sa revue des risques, le Comité a, notamment, examiné la politique environnementale du Groupe, la situation des opérations en France, l'évolution des frais de structure, l'externalisation et la globalisation des systèmes d'information. Il a, également, procédé à une revue des "goodwills" des acquisitions récentes.

En ce qui concerne l'application des normes comptables, le Comité d'Audit a, principalement, examiné le découpage du Groupe en unités de gestion de trésorerie.

Il a fait des propositions au Conseil d'Administration sur l'affectation du résultat.

Le Comité d'Audit a veillé à l'indépendance des Commissaires aux Comptes et, à cet effet, a revu le montant et les règles applicables aux honoraires versés aux Commissaires aux Comptes et aux entités de leur réseau.

Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux se rapportant à l'exercice 2005 aux réunions du Conseil d'Administration des 16 février, 28 juillet et 1er décembre 2005.

Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

Composition

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise est composé depuis février 2005 de : MM. René de La Serre, Président, Claude Bébéar, Willy Kissling et Henri Lachmann.

Missions

Le Comité est informé de la politique salariale du Groupe, notamment celle menée à l'égard des dirigeants. Il examine les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actionnariat salariés qui sont arrêtés par le Conseil. Il fait des propositions au Conseil d'Administration sur les nominations d'Administrateurs et de membres des Comités, ainsi que sur la rémunération du Président, laquelle comprend une part variable liée pour partie à l'atteinte d'objectifs personnels et de comportement. Il se réunit alors hors la présence du Président. Il détermine les critères d'indépendance des Administrateurs et examine leur situation au regard de ces critères.

Il propose le montant des jetons de présence qui est fixé par l'Assemblée Générale et décide de leur répartition entre les Administrateurs. Il est également chargé d'élaborer le plan de succession du Président et étudie les solutions susceptibles d'assurer la relève des membres du Comité Exécutif.

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise présente au Conseil le résultat des diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Le procès-verbal de ses réunions est remis aux Administrateurs.

Activité en 2005

En 2005, le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise s'est réuni à trois reprises ; le taux de participation de ses membres a été de 92 %.

Il a établi des propositions pour le Conseil d'Administration sur la composition du Conseil d'Administration et de ses comités ainsi que sur la rémunération du Président dont le Conseil d'Administration a débattu hors la présence de son Président. Par ailleurs, il a proposé au Conseil d'Administration de mettre en place des plans d'options (plans 25, 26 et 27).

En 2005, le Comité a poursuivi les travaux et réflexions qu'il avait initiés en 2003 sur la succession du Président et en a présenté les conclusions au Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 (cf. supra activité du Conseil d'Administration).

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise a rendu compte de ses travaux se rapportant à l'exercice 2005 aux réunions du Conseil d'Administration des 16 février, 12 mai, 28 juin, 28 juillet, 5 octobre, 1er décembre 2005 et 6 janvier 2006.

5 Contrôle Interne **

Afin notamment de prévenir et de maîtriser les risques résultant de son activité ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers, Schneider Electric a mis en place au niveau du Groupe et des entités un ensemble de procédures pour assurer une meilleure maîtrise des risques.

Ces procédures ont ainsi pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation d'opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux de Schneider Electric SA, société tête du Groupe, par les lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes du Groupe,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de Schneider Electric SA et du Groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

Il y a lieu de souligner qu'un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints et ce, en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure. Le processus de contrôle interne est en constante évolution : les procédures sont adaptées pour tenir compte des changements dans l'environnement économique, réglementaire, et des évolutions de l'organisation du Groupe. Les différents acteurs veillent à assurer en permanence la mise à jour des procédures et leur diffusion à travers le Groupe.

Ce rapport a été préparé sur la base de discussions entre les différents acteurs du contrôle interne, en particulier la Direction Générale, la Direction Finance - Contrôle - Juridique et l'Audit Interne. Il s'appuie sur un recensement des moyens et procédures de contrôle interne mis en œuvre par le Groupe.

Organisation générale des procédures de contrôle

L'environnement du contrôle : acteurs et responsabilités

a) Le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

Conformément à l'article L.225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration qui détermine les orientations de l'activité de la société, veille également à leur mise en œuvre. A ce titre, le Conseil d'Administration participe au contrôle interne de Schneider Electric.

Son contrôle s'exerce plus particulièrement :

- sur la mise en œuvre de la stratégie. A cet effet, en vertu de son règlement intérieur qui limite les pouvoirs de son Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration doit autoriser préalablement les opérations significatives (acquisitions, cessions ou engagements supérieurs à 100 millions d'euros),
- sur les comptes annuels et semestriels. Ces comptes sont arrêtés ou revus par le Conseil d'Administration sur le rapport du Comité d'Audit qui procède à leur examen préalable. A cette occasion, celui-ci s'assure notamment de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour leur établissement ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation,
- sur la fiabilité du contrôle interne, le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration de son examen de l'organisation, du fonctionnement et des travaux de l'audit interne ainsi que de ses diligences sur toute question financière ou comptable relevant de la maîtrise des risques dont il se saisit ou qu'il effectue à la demande du Conseil d'Administration ou de son Président,
- sur la rémunération des dirigeants, les plans d'options, le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise fait des propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération du Président et les plans d'options et lui rend compte de la politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe.

b) La Direction Générale du Groupe

La Direction Générale du Groupe est articulée en deux Comités : le Comité de Direction et Stratégie, et le Comité des Opérations.

Le Comité de Direction et Stratégie, présidé par M. Henri Lachmann, réunit le Directeur Général délégué M. Jean-Pascal Tricoire et les directeurs en charge des trois directions fonctionnelles : Finance - Contrôle - Juridique, Ressources Humaines & Communication et Déploiement Stratégique.

Le Comité de Direction et Stratégie revoit régulièrement les perspectives d'évolution des principaux métiers du Groupe, les opportunités de croissance qui permettraient d'étoffer le portefeuille d'activités, ou les désinvestissements qu'il convient de réaliser. Il revoit les stratégies globales du Groupe comme les politiques d'innovation, d'implantations géographiques, de ressources humaines et de relations avec les instituts de recherche ou de formation.

Le Comité des Opérations placé sous la présidence de M. Jean-Pascal Tricoire réunit les directeurs en charge des quatre directions opérationnelles géographiques (Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique et Internationale & Ibérique) et des trois directions centrales (Clients & Marchés, Produits & Technologies, Globalisation & Industrie). Les directeurs Finance - Contrôle - Juridique et Ressources Humaines & Communication assistent aux réunions du Comité des Opérations.

Le management opérationnel des acquisitions réalisées dans les plates-formes de croissance est également rattaché à M. Jean Pascal Tricoire.

Le Comité des Opérations revoit systématiquement les performances commerciales, économiques et financières des centres de profit. Il suit les grands projets d'amélioration des processus de gestion en matière de systèmes d'informations. Il traite tous les sujets opérationnels liés à la gestion industrielle, à l'optimisation logistique et aux relations avec les intermédiaires et distributeurs.

Il fait le bilan du lancement des nouveaux produits et suit les principales évolutions technologiques susceptibles d'intéresser le Groupe.

c) L'Audit Interne

Schneider Electric a une Direction de l'Audit Interne (composée de 18 auditeurs) dont le Directeur est rattaché à la Direction Générale à laquelle il rend compte ainsi qu'au Comité d'Audit.

L'Audit Interne a pour mission de vérifier au sein des entités du Groupe si notamment :

- les risques sont correctement identifiés et maîtrisés,
- les informations significatives de nature financière, managériale et opérationnelle sont fiables et précises,
- les collaborateurs agissent dans le respect des lois et réglementations ainsi que des politiques, des normes et des procédures applicables,
- les ressources sont acquises à un coût compétitif, exploitées efficacement et protégées convenablement.

L'action de l'Audit Interne s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel modulable.

L'élaboration du plan d'audit est réalisée à partir d'une cartographie des risques et des difficultés de pilotage identifiées par la Direction Générale et prend en compte les résultats des audits passés, les diligences réalisées par les Commissaires aux Comptes et l'auto-évaluation du contrôle interne par les entités. Le cas échéant, ce plan d'audit est adapté en cours d'année pour y intégrer des interventions demandées par la Direction Générale du Groupe. Compte tenu des principales activités de Schneider Electric, la conduite du processus d'Audit Interne consiste à effectuer les contrôles dans les entités sur : les revenus et les contrats, la trésorerie et la gestion des actifs, les rémunérations et les avantages sociaux, le reporting financier, l'informatique, la production, les achats et les dépenses d'exploitation. L'Audit Interne effectue également des interventions dans les entités récemment acquises afin de mesurer le niveau d'intégration au Groupe et de s'assurer de la correcte application des règles et principes.

Le processus d'Audit Interne s'appuie sur les règles internationales d'audit établies par l'Institute of Internal Auditors.

Les missions de l'Audit Interne donnent lieu à l'élaboration de rapports incluant des conclusions et recommandations à destination des responsables des entités auditées, de la Direction Générale ou du Comité d'Audit. Les Commissaires aux Comptes peuvent avoir accès à ces rapports.

En 2005, l'Audit Interne a réalisé 21 missions dans les domaines suivants :

- audits complets d'entités de taille moyenne,
- audits de certains processus opérationnels (ex : achats, logistique, fonction informatique…),
- audit post-acquisition pour les entités ayant rejoint le Groupe récemment,
- analyse des auto-évaluations de contrôle ("control self assessment") réalisées par les entités.

d) La Direction Finance - Contrôle - Juridique

La Direction Finance - Contrôle - Juridique a un rôle permanent dans l'organisation de l'environnement de contrôle et le contrôle du respect des procédures.

Elle a pour mission la consolidation et l'analyse des données financières mensuelles, trimestrielles et annuelles.

Dans ce contexte, elle établit et met à jour les procédures comptables, financières et de gestion (cf "Procédures de Contrôle" ci-dessous) qui permettent d'assurer l'homogénéité des pratiques financières et de gestion au sein du Groupe et leur conformité aux dispositions réglementaires applicables.

La Direction Finance - Contrôle - Juridique travaille en collaboration avec le collège des Commissaires aux Comptes. Les entités faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe sont auditées par l'un des deux Commissaires aux Comptes du collège ou une entité appartenant à son réseau.

e) Les Directions Opérationnelles

Le bon fonctionnement du contrôle interne dans le Groupe repose sur les équipes de direction des Directions Opérationnelles. A l'exception des acquisitions récentes, toutes les entités du Groupe sont rattachées hiérarchiquement à l'une des quatre Directions Opérationnelles géographiques du Groupe, lesquelles sont dirigées par un Directeur Opérationnel auprès de qui est nommé un contrôleur financier. Au sein de chaque division, l'équipe de direction organise le contrôle des opérations, s'assure de la mise en œuvre des stratégies destinées à assurer la réalisation des objectifs et suit la performance des entités composant la division.

Les Directeurs font partie du Comité des Opérations et rapportent au Directeur Général Délégué du Groupe. Les contrôleurs financiers sont rattachés fonctionnellement à la Direction Finance - Contrôle - Juridique. Les opérations réalisées par les Directions sont revues mensuellement lors d'un Comité de Gestion.

Cette organisation matricielle garantit à la fois une excellente réactivité par rapport aux risques liés aux opérations, à la proximité géographique et à la connaissance des spécificités locales et l'application des règles du Groupe, grâce aux contacts fréquents avec les fonctions centrales.

f) La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de l'application des procédures liées au développement des collaborateurs, à la santé et à la sécurité au travail et à l'éthique professionnelle. Ces procédures sont diffusées au travers des "Principes de Responsabilité" du Groupe et sont contrôlées par le processus d'évaluation annuel et le suivi des indicateurs du programme d'entreprise new² (voir chapitre Développement Durable).

Les référentiels internes de Schneider Electric

a) Les "Principes de Responsabilité"

Les "Principes de Responsabilité" donnent à chacun des collaborateurs un guide pour ses décisions et ses actions à l'égard de toutes les parties prenantes de l'entreprise : les salariés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires, la société civile et l'environnement.

Ils sont systématiquement communiqués aux nouveaux collaborateurs avec leur contrat de travail.

b) Le code de déontologie boursière

Ce code définit des règles, applicables aux dirigeants et collaborateurs, destinées à prévenir les délits d'initié. Il prévoit notamment un devoir de confidentialité qui s'impose à tout collaborateur détenant des informations confidentielles sur l'entreprise et une limitation permanente des opérations sur le titre Schneider Electric SA susceptibles d'être réalisées par les personnes qui, en raison de leur qualité, sont détentrices d'informations privilégiées.

c) Les normes internationales d'audit interne

La Direction de l'Audit Interne s'engage à respecter les normes internationales d'audit interne définies notamment par l'Institute of Internal Auditors (I.I.A.).

d) Principes de gestion et de reporting du Groupe

Ces principes sont décrits ci-dessous.

Les procédures

a) Procédures relatives à la conduite des opérations

■ Gestion des risques opérationnels

Les risques opérationnels sont prioritairement gérés par les entités en liaison avec les Directions Opérationnelles, selon les indications fournies par le Groupe. Les risques globaux font l'objet de procédures spécifiques décrites ci-dessous.

■ Limitations de pouvoirs et délégations de pouvoirs

Dans la gestion courante, le Groupe applique un principe de subsidiarité garanti par la mise en place de règles de limitations de pouvoirs des dirigeants au niveau du Groupe, et de délégations et de sous-délégations de pouvoirs au sein de chacune des entités composant le Groupe. Ainsi, les contrats d'achats ou de ventes de produits ou de services ne peuvent être signés que par ou avec l'autorisation des responsables opérationnels, lorsqu'ils excèdent des montants variant selon la nature des contrats, l'entité et la direction concernées, dans la limite maximum de 10 millions d'euros. En outre, toutes les opérations dont l'importance ou la nature mettent en jeu les intérêts fondamentaux du Groupe restent subordonnées à une autorisation préalable de la Direction Générale du Groupe voire même du Conseil d'Administration. Ainsi en est-il de toutes les décisions impactant le périmètre du Groupe (acquisitions, souscriptions ou cessions de titres de participation quel qu'en soit le montant) ou relatives à des actifs stratégiques, au développement de produits, aux marques, brevets et engagements hors bilan.

■ Comité des acquisitions,
Comité des produits nouveaux

Les décisions relatives aux acquisitions d'entreprises et aux programmes de développement de produits sont prises, conformément aux règles sur les délégations de pouvoirs présentées ci-dessus, après instruction selon le cas par le Comité des acquisitions et le Comité des produits nouveaux. Ces deux Comités réunissent les principales directions impliquées dans les projets.

■ Revue de gestion trimestrielle

La Direction Générale (Directeur Général Délégué, Direction Finance - Contrôle - Juridique, et Direction Ressources Humaines & Communication) procède quatre fois par an à une revue complète de l'activité et des résultats des Directions Opérationnelles et des

directions centrales. Ces réunions portent sur le suivi des principaux plans d'action menés en matière de croissance, d'efficacité opérationnelle et de management des hommes. Ces réunions portent également sur l'analyse des résultats à date et sur les prévisions établies pour les prochains trimestres.

■ Contrôle de gestion

La Direction Générale examine en revue de gestion mensuelle les résultats consolidés du Groupe et des entités.

Par ailleurs, les contrôleurs financiers des Directions Opérationnelles et la Direction Finance - Contrôle - Juridique revoient la performance et les opérations principales des entités lors de comités de gestion mensuels.

■ Suivi des priorités fixées par le programme d'entreprise new²

Schneider Electric a lancé en janvier 2005 son nouveau programme d'entreprise new², organisé autour de trois priorités pour lesquelles le Groupe a identifié des potentiels de progression importants : la croissance, l'efficacité et les collaborateurs.

Ce programme d'entreprise se traduit en indicateurs chiffrés, mesurés mensuellement et qui concernent :

- la croissance dans les nouvelles activités et les nouveaux produits,
- l'efficacité des processus critiques (satisfaction clients, logistique, fonction informatique, localisation des achats et de la production…),
- le développement des collaborateurs (formation, santé et sécurité au travail…).

Les priorités identifiées dans le programme new² correspondent à des processus majeurs sur lesquels le Groupe s'impose un niveau d'efficacité et de qualité maximal.

Le suivi mensuel de ces indicateurs par la Direction Générale se traduit en plans d'actions immédiats dès lors que des zones de risque ou de perfectionnement sont identifiées.

■ Réunions de cadrage financier

Toutes les entités du Groupe font l'objet d'une revue annuelle par la Direction Finance - Contrôle - Juridique de leurs enjeux financiers.

Ces réunions permettent de suivre pour chacune des entités du Groupe :

- l'évolution du bilan et des capitaux employés,
- l'évolution du besoin en fonds de roulement et du crédit client,
- l'analyse des risques financiers (liquidité, change, contreparties, crédit),
- le respect des règles internes relatives aux paiements intra-groupe et aux prix de transfert,
- le suivi de la composition de leurs organes sociaux.

■ Comité de trésorerie mensuel

Présidé par le Directeur Finance - Contrôle - Juridique, le Comité examine chaque mois la situation de trésorerie, de change, et la capacité de financement du Groupe.

Les opérations de change sont centralisées pour l'ensemble du Groupe, sauf celles liées aux devises non liquides sur le marché des changes. Schneider Electric a mis en place des règles de contrôle des expositions aux risques de change qui sont limitées à la couverture des créances et dettes des flux opérationnels de chaque société et aux flux financiers intra-groupe (dividende, prêts et emprunts), ainsi que des règles de contrôle de la comptabilisation des opérations de change.

b) Les procédures spécifiques à certains types de risques ou à certaines opérations

■ L'intégration des acquisitions

L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de 6 à 24 mois selon la nature et l'importance de la société.

Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique poursuivi par l'opération : renforcement de l'offre, extension de l'offre ou entrée dans de nouvelles activités.

Il existe ainsi 5 scénarios d'intégration qui vont de l'intégration totale à une gestion distincte rattachée à la Direction Générale. Un tableau matriciel détermine suivant l'objectif stratégique poursuivi, les niveaux d'intégration retenus pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : front office (force de vente et marque), back office, R&D, fonctions corporate et reporting managérial.

Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration dont la mise en œuvre est suivie par un Comité de pilotage auquel rapporte le responsable de l'intégration. Ce Comité de pilotage se réunit mensuellement pendant la période d'élaboration du plan d'intégration, puis trimestriellement, une fois le plan d'intégration accepté.

■ Le développement de nouveaux produits.

Les choix d'investissement sont réalisés par le Comité des produits nouveaux qui décide de l'allocation des ressources entre le développement de nouveaux produits, la gestion de gamme et la recherche technologique.

Les processus de gestion des projets technologiques ont été harmonisés à travers le Groupe afin d'assurer un meilleur suivi des allocations de ressources et des retours sur investissements.

■ La propriété industrielle

Les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finance - Contrôle - Juridique qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la gestion et la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques qui font l'objet d'un suivi identique.

■ Les achats

Les achats représentent environ 40 % du chiffre d'affaires du Groupe et sont un processus clé dans les opérations du Groupe.

Les règles relatives à la fonction Achat sont consituées de directives relatives à l'organisation, au fonctionnement ou au comportement des acheteurs dans leurs relations avec les fournisseurs, et de procédures qui portent notamment sur les délégations de signature et le respect de l'environnement. La fonction Achat est systématiquement contrôlée par l'Audit Interne lors de toutes ses missions en unité ou en filiale, suivant une grille d'analyse qui porte notamment sur la productivité, les coûts de non-qualité, le respect des directives et l'analyse du portefeuille des fournisseurs.

Procédures de contrôle interne applicables à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le passage aux normes comptables IFRS

En application du règlement n°1606/2002 de l'Union Européenne, les comptes consolidés du Groupe au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les règles et procédures comptables des filiales et du Groupe ont été revues et modifiées afin de se conformer aux dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Une note relative au rapprochement entre les comptes annuels 2004, préparés selon les règles et principes comptables français, et ces mêmes comptes préparés selon le référentiel comptable international IFRS figure en annexe aux comptes annuels.

Procédures de contrôle interne destinées à valider l'existence et la valeur des actifs et passifs

D'une manière générale, les procédures établissant le contrôle interne reposent sur la définition de niveaux de responsabilité pour autoriser et contrôler les opérations, sur la séparation des fonctions pour assurer le bien fondé pour l'entreprise de toutes les transactions initiées, et sur l'intégration des outils de gestion et des outils comptables garantissant l'exhaustivité de l'enregistrement comptable des dites transactions.

Chaque filiale est responsable de la déclinaison locale des procédures établies par le Groupe sur le contrôle interne.

Les équipes de direction des Directions Opérationnelles assistent les entités dans cette mise en place et réalisent un premier niveau de contrôle de l'application des procédures.

■ Actifs incorporels

Les actifs incorporels générés en interne (progiciels et coûts de développement des produits) sont valorisés selon un processus qui permet le contrôle et l'analyse des dépenses engagées, l'identification de la partie des dépenses répondant à la définition d'un actif et pouvant être capitalisée et le suivi de l'utilisation de l'actif dans le temps. Des systèmes d'information appropriés ont été mis en œuvre afin de suivre les coûts liés aux projets de développement et de mieux appréhender la rentabilité des nouveaux produits.

Les marques valorisées en tant qu'actif résultent d'un processus de valorisation économique des acquisitions réalisées par le Groupe et d'une évaluation de la marque par un expert indépendant.

Conformément aux principes IFRS, la valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels non amortis reconnus dans le cadre des acquisitions est testée à chaque clôture semestrielle et annuelle pour s'assurer que leur valeur recouvrable est supérieure à la valeur inscrite au bilan.

■ Actifs corporels

Les terrains et constructions sont suivis par la Direction Immobilière du Groupe et sont valorisés à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations industrielles sont suivies par la Direction Globalisation et Industrie.

L'enregistrement comptable de ces actifs est effectué sur la base d'un acte de propriété, d'une facture ou du contrat de location financière et du document justifiant la mise en exploitation ou en service.

■ Titres de participation

Les titres de participation consolidés et non consolidés sont suivis et contrôlés par la Direction Finance - Contrôle - Juridique.

■ Stocks

Les stocks sont physiquement vérifiés au minimum une fois par an dans chacune des filiales par des inventaires physiques généraux ou par des inventaires tournants. Le cas échéant les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation par une dépréciation.

■ Clients

L'enregistrement des créances clients résulte directement de la comptabilisation du chiffre d'affaires par les filiales. Ces créances sont valorisées et, le cas échéant, dépréciées par les filiales suivant les règles Groupe.

Le suivi des comptes clients (acceptation de nouveaux clients, limites de crédit, assurance crédit, relances et procédures de recouvrement…) est réalisé selon les règles établies dans la Charte du Crédit Management préparée par le département Crédit Client du Groupe.

■ Dettes et créances fiscales

Les filiales sont responsables pour le calcul, l'enregistrement comptable et la gestion de leurs impôts, sauf éventuellement lorsqu'elles font partie d'un groupe fiscal.

Le Département Fiscal de la Direction Finance - Contrôle - Juridique a, notamment, pour mission de contrôler la charge d'impôt courant des pays représentant une contribution significative à l'impôt payé par le Groupe et de suivre les contentieux fiscaux.

Les Directions Opérationnelles sont en général dotées de responsables fiscaux qui s'assurent de l'application des dispositions réglementaires locales.

Lors de chaque consolidation semestrielle, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité de la Direction Finance - Contrôle - Juridique contrôle la charge d'impôt courante et différée du Groupe, la cohérence des contributions des principales filiales et justifie le taux d'impôt effectif du Groupe. Il analyse également l'évolution des actifs et passifs d'impôts différés par nature de base taxable.

■ Provisions pour risques et charges

Les risques sont par principe couverts par des provisions comptabilisées localement par les filiales. L'essentiel des litiges est suivi conjointement par la filiale et la Direction Finance - Contrôle - Juridique. Les provisions pour risques sont mises à jour lorsque l'appréciation du risque vient à être modifiée. Les mouvements comptabilisés par les filiales doivent être justifiés et sont analysés au regard des normes et règlements en vigueur. Lorsque cela est nécessaire, le Groupe fait appel à des experts indépendants pour évaluer les risques.

■ Avantages au personnel

Les filiales sont responsables de la gestion des avantages au personnel, qu'ils soient obligatoires, conventionnels ou contractuels. En pratique, les engagements du Groupe identifiés concernent les provisions pour indemnités de fin de carrière, les engagements au titre des retraites du personnel et les provisions destinées à la couverture de frais médicaux et sont enregistrés systématiquement dans tous les pays où l'engagement est à la charge du Groupe.

■ Dette financière

La gestion de la dette financière nette est centralisée par la Direction Finance - Contrôle - Juridique : des contrats de centralisation de la trésorerie et du risque de change au niveau Groupe sont chaque fois que nécessaire mis en œuvre pour optimiser les flux, bénéficier d'économies d'échelle et minimiser le coût du financement.

Le mode de financement des filiales est décidé par la Direction Finance - Contrôle - Juridique : les filiales ont prioritairement recours à un financement intragroupe court terme dans leur devise de transaction ; mais, dans certains cas, le Département Financement et Trésorerie peut privilégier un financement externe. La gestion de la dette financière long terme est centralisée.

Les opérations de financement par émission d'emprunt obligataire sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

■ Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan des filiales acquises sont recensés au moment de leur entrée dans le Groupe. Les garanties financières sont émises par la Direction Finance - Contrôle - Juridique. Une consolidation est effectuée semestriellement par le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité qui en vérifie la cohérence. Les autres engagements de nature juridique sont suivis par le Département Juridique.

Procédures relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

■ Cadre conceptuel, référentiel et normes comptables

Depuis le 1er janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales IFRS. Le Groupe applique les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 - Première adoption des IFRS - un rapprochement entre les comptes français et IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 est publié avec les comptes annuels.

Les principes comptables du Groupe s'appuient sur les hypothèses de base et les caractéristiques qualitatives du cadre conceptuel des IFRS : comptabilité d'engagement, continuité d'exploitation, image fidèle, prééminence de la substance sur la forme, neutralité, prudence, exhaustivité, comparabilité, pertinence et intelligibilité.

L'application des principes et méthodes comptables Groupe est obligatoire pour toutes les entités du Groupe pour le reporting de gestion et la consolidation statutaire.

■ Présentation du système comptable et de reporting

Au sein de la Direction Finance - Contrôle - Juridique, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité a décidé d'unifier les processus de gestion existant dans les différentes entités en déployant progressivement le progiciel intégré SAP dans l'ensemble du Groupe. D'ores et déjà un certain nombre de filiales, dont la France, l'Espagne et d'autres pays européens, ainsi que la Chine, utilisent SAP pour gérer leurs activités et tenir leur comptabilité statutaire. La structuration d'un modèle de paramétrage SAP commun à l'ensemble du Groupe est en cours et son déploiement dans l'ensemble des filiales du Groupe est prévu entre 2007 et 2009.

Au plan comptable, les filiales enregistrent leurs opérations conformément aux principes du Groupe. Le cas échéant, des écritures de retraitement sont enregistrées pour les besoins comptables ou fiscaux locaux.

Un logiciel de reporting et consolidation est utilisé pour remonter l'ensemble des données nécessaires au suivi de gestion prévisionnel et mensuel et à l'établissement des états financiers consolidés du Groupe.

Depuis le 1er janvier 2006, le Groupe a mis en place un nouvel outil de reporting et consolidation. Le changement de système a eu pour conséquence la refonte de l'organisation de la remontée des informations dans le Groupe (entités, indicateurs, délais de remontée) et a permis l'aboutissement de la démarche d'unification entre les processus comptables et les processus de gestion.

A cette occasion, l'ensemble des manuels de gestion et de reporting du Groupe a été révisé et un plan de formation exhaustif des utilisateurs, axé à la fois sur l'utilisation du nouveau système et sur le rappel des règles comptables et de gestion du Groupe a été mis en œuvre.

Processus d'établissement et de contrôle des comptes

a) Modalités de consolidation des données des entités opérationnelles

Le résultat opérationnel du Groupe est établi mensuellement à partir des données remontées des entités de gestion et issues de clôtures comptables.

Les comptes consolidés du Groupe sont finalisés 16 jours ouvrés après la date de clôture annuelle ou semestrielle. Afin de respecter ce délai, des arrêtés comptables complets sont réalisés en filiales au 31 mai et au 30 novembre afin d'anticiper la majeure partie des écritures de consolidation de la période.

La majorité des filiales est consolidée sans palier intermédiaire, à l'exception des sous-groupes Square D, Crouzet Automatismes et MGE-UPS.

b) Rôle du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité

Au sein du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité, un service reporting est en charge de la production et de la diffusion des éléments de reporting dans le Groupe et un service d'analyse de la performance assure le suivi de la réalisation des objectifs assignés aux unités opérationnelles.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité établit le périmètre de consolidation et, en collaboration avec le Département Juridique, vérifie la méthode de consolidation de chaque filiale, le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

Il transmet des instructions sur le déroulement du processus de clôture en précisant notamment le calendrier à respecter, les informations à saisir et les retraitements à effectuer.

Il contrôle qualitativement les liasses remontées par les filiales, en se concentrant plus particulièrement sur les déclarations des transactions intra-groupe, le traitement des opérations non récurrentes de la période et les mouvements entre le bilan d'ouverture et de clôture, sur la base desquels est établi le tableau de flux de trésorerie.

Il vérifie également le résultat des traitements automatiques : conversion, élimination des transactions intra-groupe, partage entre Groupe et intérêts minoritaires, variations de périmètre, etc.

En parallèle, les états financiers consolidés du Groupe sont analysés en détail pour comprendre et vérifier les principales contributions et la nature des opérations enregistrées. Les classements comptables sont vérifiés. En particulier, l'établissement et la validation du tableau de variation des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie constituent des points de contrôle majeurs.

Les données consolidées et la contribution de chaque entité sont également analysées au sein du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité est garant :

- de l'application des principes et méthodes comptables Groupe,
- de l'intégrité de la base de données du logiciel de consolidation, dont elle assure l'administration et la maintenance,
- de la qualité des processus et des données,
- de la formation des différents interlocuteurs financiers par le développement et l'animation de séminaires spécifiques liés à la fonction.

Il rédige et actualise les différents supports nécessaires à la production d'une information de qualité, et les diffuse via un site Intranet :

- le glossaire, qui contient les définitions du Plan de Comptes,
- le manuel des principes comptables et de gestion du Groupe, regroupant notamment les schémas d'enregistrement comptable dans le logiciel de consolidation,
- les procédures de reporting Groupe,
- les procédures d'intégration des acquisitions dans le processus de reporting Groupe,
- les procédures de réconciliation des transactions intra-groupe,
- les instructions de clôture.

6 Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants

Politique de rémunération et avantages des mandataires sociaux et des membres de la Direction Générale

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise fait des propositions au Conseil d'Administration pour la rémunération du Président. Il examine en outre les rémunérations des membres de la Direction Générale du Groupe.

La Direction Générale du Groupe est constituée de douze membres (cf. page 7).

La rémunération des membres de la Direction Générale est composée d'une part fixe et d'une part variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe. La rémunération totale est déterminée pour être compétitive par rapport aux rémunérations des dirigeants de groupes industriels comparables dans les pays concernés.

Les analyses et comparaisons sont réalisées par des cabinets de consultants internationaux spécialisés.

Le montant de la part variable est fonction du degré d'atteinte d'objectifs fixés en début d'année. Pouvant varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation des objectifs, elle a ainsi un caractère aléatoire marqué.

Les objectifs comportent des données économiques issues des comptes consolidés (variation du chiffre d'affaires et ratio de résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires) et des éléments qualitatifs et quantitatifs, dits objectifs individuels.

La part variable est versée après l'arrêté des comptes de l'exercice au titre duquel elle est attribuée.

Les membres français de la Direction Générale bénéficient du régime de retraite des cadres dirigeants du Groupe, qui prévoit une pension au maximum égale à 60 % * de la moyenne des rémunérations des 3 années civiles précédant le départ (salaire brut de base + part variable au titre des années de référence) diminuée de la totalité des retraites délivrées au titre de régimes externes ; la pension ainsi définie ne peut excéder 25% de la rémunération moyenne de référence. Elle est assortie d'un droit à réversion de 60 % pour le conjoint survivant.

Les membres non français bénéficient d'un régime de retraite par capitalisation conforme aux pratiques de marché de leurs pays d'origine respectifs.

Par ailleurs, le Président et les autres membres de la Direction Générale sont bénéficiaires des plans d'options (cf. supra pages 26 à 28).

** 50 % plus 1 % par année à compter de la 6ème année d'ancienneté au régime – maximum 60 %*

Rémunérations versées à la Direction Générale en 2005

Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale, dont le Président, s'est élevé à 7,7 millions d'euros dont 3,5 millions d'euros au titre de la part variable.

Le montant indiqué ci-dessus comprend la part fixe de la rémunération et les avantages en nature versés en 2005 aux membres de la Direction Générale, ainsi que la part variable versée en 2005 au titre de l'année 2004.

Le montant de la part variable a été établi en fonction de critères financiers Groupe et d'objectifs individuels, quantitatifs et qualitatifs.

Les critères financiers étaient :

- la variation du chiffre d'affaires (CA), avec un taux de bonus égal à zéro pour un CA 2004 inférieur ou égal à 102,5 % du CA 2003,
- un ratio de résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires, avec un taux de bonus égal à zéro pour un ratio inférieur ou égal à 12 %.

Rémunération, avantages et stock options du Président

Rémunération

La rémunération de M. Henri Lachmann comprend deux éléments : une rémunération fixe de base et une part variable (de 0 à 250 % du salaire fixe de base). Cette part variable est assise sur des objectifs de croissance de chiffre d'affaires, de taux de résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires et l'atteinte d'objectifs personnels.

La rémunération fixe versée en 2005 par les sociétés du Groupe s'est élevée à 800 000 euros.

La part variable versée en 2005, au titre de l'exercice 2004, s'est élevée à 1,4 million d'euros.

La part variable au titre de 2005, versée en 2006, s'élève à 1,62 million d'euros.

M. Henri Lachmann a perçu en 2006, de Schneider Electric SA, 60 000 euros de jetons de présence au titre de l'exercice 2005 et, en 2005, 55 400 euros de jetons de présence au titre de l'exercice 2004.

Avantages

M. Henri Lachmann bénéficie d'une voiture de fonction avec les services d'un chauffeur.

M. Henri Lachmann bénéficie du régime de retraite des cadres dirigeants du Groupe dans les conditions prévues par son règlement (cf. supra). Ce régime lui assurera une pension annuelle égale à 25 % de la moyenne des rémunérations des 3 années civiles précédant son départ. Cette pension est reversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Aucun droit à indemnité, à quelque titre que ce soit, ne lui a été accordé au cas où il viendrait à cesser ses fonctions.

Stock options

Il a été attribué en 2005 à M. Henri Lachmann 200 000 options (conditionnelles) dans le cadre du plan 26 - plan annuel 2005 - (prix d'exercice 60,78 euros, échéance 2013) et 150 000 options (conditionnelles) dans le cadre du plan 27 - plan annuel 2006 - (prix d'exercice 72,10 euros, échéance 2013).

M. Henri Lachmann, bénéficiaire d'options au titre des plans 15 à 21, 24, 26 et 27, a levé au cours de l'exercice 46 700 options du plan 15 au prix de 50,86 €.

M. Henri Lachmann disposait au 1er janvier 2006 de 1 071 300 options dont 650 000 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe.

Rémunération des Administrateurs : jetons de présence, autres rémunérations et stock options

Jetons de présence

En ce qui concerne la rémunération des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 a fixé à 800 000 euros le montant annuel maximal des jetons de présence.

Le Conseil d'Administration a décidé de les répartir selon les modalités suivantes. Chacun des membres du Conseil d'Administration (administrateur, censeur) se voit allouer un jeton fixe (15 000 euros), un deuxième jeton fixe est versé aux administrateurs résidant à l'étranger. En outre, les administrateurs bénéficient d'un jeton variable (30 000 euros) en fonction de leur présence aux réunions du Conseil d'Administration. De plus, il est versé un jeton fixe (15 000 euros) à chacun des membres des administrateurs appartenant à un comité. Cependant, le Président du Comité d'Audit reçoit deux jetons fixes.

En application de ces règles, les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2005 se sont élevés à 692 000 euros.

Le montant individuel des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2005 s'établit ainsi (en milliers d'euros) : M. Claude Bébéar : 15 - M. Daniel Bouton : 35 - M. Thierry Breton : 7,4 - M. Alain Burq : 45 - M. Noël Forgeard : 19,6 - Dr. Hans Friderichs : 20,8 - M. Jérôme Gallot : 29,6 - M. Willy R. Kissling : 75 - Mme Cathy Kopp : 6,4 - M. Gérard de La Martinière : 75 - M. René Barbier de La Serre : 60 - M. James Ross : 70 - M. Chris Richardson : 50 - M. Piero Sierra : 70 - Caisse des Dépôts et Consignations : 15,4 - M. Serge Weinberg : 38,2.

(M. Henri Lachmann : cf. supra).

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration en 2005 au titre de l'exercice 2004 se sont élevés à 599 876 euros. Il a été réparti de la manière suivante (en milliers d'euros) : M. Daniel Bouton : 36,5 - M. Thierry Breton : 36,5 - M. Alain Burq : (néant) - M. Michel François-Poncet : 48,2 - Dr. Hans Friderichs : 45 - M. James Franklin Hardymon : 15,9 - M. Willy R. Kissling : 60,3 - M. Gérard de La Martinière : 70,6 - M. René Barbier de La Serre : 55,3 - M. James Ross : 56,7 - M. Chris Richardson: 31 - M. Piero Sierra : 60,3 - Caisse des Dépôts et Consignations : 27,7.

(M. Henri Lachmann : cf. supra).

Autres rémunérations

En 2005, M. Chris Richardson a perçu 100 000 dollars d'honoraires de la société Square D pour des missions de conseil et 195 997 dollars au titre de son bonus 2004 pour la période au cours de laquelle il était encore en activité.

Stock options

M. Chris Richardson disposait au 1er janvier 2006 de 149 000 options au titre des plans 16 à 21 dont 30 000 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe.

7 Conventions réglementées

(Cf. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes).

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2005.

8 Responsables du contrôle des comptes

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Commissaires aux Comptes titulaires		
Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young 41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par MM. Pierre Jouanne et Christian Chochon	1992	2010
Mazars & Guérard Le Vinci - 4 allée de l'Arche - 92075 La Défense Cedex représenté par MM. Jean-Louis Simon et Pierre Sardet	2004	2010
Commissaires aux Comptes suppléants		
Charles Vincensini	2004	2010
Philippe Diu	2004	2010

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

(en milliers d'euros)	Barbier Frinault et Autres Ernst & Young				Mazars & Guérard				Total			
	2005	%	2004	%	2005	%	2004	%	2005	%	2004	%
Audit												
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	6 739	90%	5 816	90%	3 738	93%	3 170	93%	10 477	91%	8 986	91%
- Missions accessoires	541	7%	184	3%	140	3%	192	6%	681	6%	376	4%
Sous-total	7 280	97%	6 000	93%	3 878	97%	3 362	99%	11 158	97%	9 362	95%
Autres prestations												
- Juridique, fiscal, social	249	3%	476	7%	136	3%	30	1%	385	3%	506	5%
Total	**7 529**	**100%**	**6 476**	**100%**	**4 014**	**100%**	**3 392**	**100%**	**11 543**	**100%**	**9 868**	**100%**

Le Conseil d'Administration des 11 décembre 2003 et 1er décembre 2005, sur proposition du Comité d'Audit, a décidé de limiter les missions que peuvent exercer les Commissaires aux Comptes ou les entités appartenant à leurs réseaux au-delà des missions légales de contrôle des comptes, aux seules missions de péri-audit. Il a, en outre, prévu que ces missions, dont le montant global pour chacun des deux cabinets ne saurait excéder 1/3 du montant des honoraires perçus au titre des missions de contrôle légal des comptes, devront être préalablement autorisées par le Président du Comité d'Audit pour celles dont le montant est supérieur à 500 000 euros ou le Directeur Financier pour celles qui sont inférieures à ce montant.

9 Droits et obligations des actionnaires

Assemblées Générales (article 18 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, peut assister aux Assemblées.

Il est convoqué directement par la société si ses actions sont nominatives ; il reçoit la convocation par l'intermédiaire de son dépositaire si elles sont au porteur. Dans les deux cas, il doit prouver sa qualité d'actionnaire au moment de l'Assemblée.

Cette preuve est constituée :

- si ses actions sont nominatives, par leur inscription en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée,
- si ses actions sont au porteur, en déposant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et au plus tard cinq jours avant l'Assemblée, une attestation d'immobilisation établie par son dépositaire et constatant l'indisponibilité de ses actions. Le Conseil a la faculté de réduire ces délais jusqu'à la date de l'Assemblée.

L'Assemblée peut se réunir au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation.

Droits de vote

1 - Droit de vote double (article 19 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert hormis du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Générale spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de quatre à deux ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

2 - Limitation des droits de vote (article 19 des statuts)

En Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans donner lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société. Le Conseil d'Administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts. Cette limitation des droits de vote a été instituée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

Affectation du résultat (article 21 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au 1/10 du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième),
- réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau,
- distribution du solde sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'Etat conformément à la loi.

Franchissement de seuils statutaires (article 7 des statuts)

Indépendamment des obligations de déclaration de franchissement de seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, ou un multiple de cette fraction, est tenue de le notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration, à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

Ces dispositions résultent des Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 1995 et 5 mai 2000.

Titres au porteur identifiables (article 7.3 des statuts)

La société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote. Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

1 Les faits marquants

L'année 2005 a confirmé l'évolution du nouveau profil du Groupe. Schneider Electric est devenu une valeur de croissance en allant chercher la croissance là où elle existe : en développant des offres sur des marchés ou des segments à fort potentiel et en investissant dans les pays émergents.

En 2005, Schneider Electric a également lancé son nouveau programme d'entreprise new². D'une durée de 4 ans, new² entend accélérer et amplifier la transformation du Groupe engagée avec le programme précédent. New² s'articule autour de trois priorités : la croissance, l'efficacité et les collaborateurs.

La croissance

Schneider Electric a poursuivi une stratégie dynamique de croissance interne et externe pour accélérer le développement des nouvelles activités, stimuler l'innovation, accroître le rythme d'introduction de nouveaux produits et élargir sa couverture géographique afin de satisfaire toujours mieux les attentes de ses clients.

Des acquisitions ciblées

Le Groupe a réalisé 5 acquisitions afin de renforcer ses nouvelles activités dans trois domaines privilégiés : la gestion de l'énergie, les automatismes industriels et du bâtiment, l'ultra terminal. L'ensemble représente en année pleine un chiffre d'affaires de l'ordre de 750 millions d'euros.

■ Dans la **gestion de l'énergie,** Schneider Electric a complété son offre avec l'acquisition de Power Measurement Inc. (Canada), un leader des systèmes intelligents de gestion de la consommation énergétique pour les fournisseurs d'énergie, les entreprises de services et les industriels grands consommateurs d'énergie. Power Measurement Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 59 millions de dollars pour l'année 2005.

■ Dans les **automatismes du bâtiment,** le Groupe a racheté ABS EMEA, l'activité Advanced Buildings Systems d'Invensys en Europe et au Moyen-Orient. ABS EMEA a réalisé un chiffre d'affaires de 132 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2005. Elle a été intégrée à Tour Andover Controls (TAC), acteur majeur de marché des automatismes du bâtiment.

■ Dans les **automatismes industriels,** Schneider Electric a acquis BEI Technologies Inc. (Californie), spécialiste des capteurs adaptés pour le guidage et le contrôle des applications dans l'automobile, l'aéronautique et l'industrie. BEI Technologies, avec un chiffre d'affaires de plus de 300 millions de dollars en 2005, vient renforcer de façon très significative la plate-forme des capteurs adaptés qui incluait déjà Crouzet Automatismes et Kavlico.

Le Groupe a également annoncé l'acquisition des relais statiques de Silicon Power Corporation (Californie), qui sera finalisée au 1er semestre 2006. Leader en Amérique du Nord, ces relais commercialisés sous la marque Crydom ont réprésenté un chiffre d'affaires de 30 millions de dollars en 2005. Schneider Electric deviendra ainsi co-leader mondial sur un segment du contrôle industriel très complémentaire des contacteurs dont il est aussi le n°1 mondial.

Schneider Electric a porté à 100 % sa participation dans ELAU AG (Allemagne), leader mondial des solutions d'automatisation pour machines d'emballage, avec un chiffre d'affaires de 48 millions d'euros en 2005.

■ **Dans l'ultra terminal,** le Groupe a acquis Juno Lighting, leader dans la conception, l'assemblage et la commercialisation de systèmes d'éclairage intégré et sur rail aux Etats-Unis et au Canada. Juno Lighting bénéficie d'une excellente réputation de qualité, d'innovation et de service et d'un réseau de plus de 2 100 distributeurs aux Etats-Unis et au Canada. L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 274 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 novembre 2005. Sa fusion avec Square D renforce les positions du Groupe sur les marchés de la construction et de la rénovation résidentielles et commerciales aux Etats-Unis.

De nouveaux partenariats technologiques

Sur le marché du bâtiment, TAC et Philips Lighting ont conclu, à l'échelle européenne, un accord de coopération commerciale qui permet à leurs clients de bénéficier d'une gamme complète de solutions intégrées et ouvertes d'automatismes incluant des luminaires de haute technologie. Ces solutions apportent un meilleur confort et des économies d'énergie.

Sur le marché de l'industrie, Schneider Electric et IBM ont conclu un accord de co-développement et de coopération internationale dans les domaines de la microélectronique et de l'agro-alimentaire. L'objectif est de faciliter l'intégration entre les architectures d'automates communicants Transparent Ready de Schneider Electric et le logiciel de gestion du cycle de vie des produits Websphere d'IBM. Les utilisateurs bénéficieront ainsi de lignes de production associant des solutions très performantes de maîtrise de la qualité et de la traçabilité.

Une direction dédiée aux services

L'objectif de Schneider Electric est d'apporter à ses clients des solutions toujours plus efficaces dans les domaines des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique, de la performance des installations et notamment de la continuité de fonctionnement des applications critiques.

Les services de support sur le parc installé et les services avancés rassemblent déjà plus de 5 000 collaborateurs et ont représenté en 2005 un chiffre d'affaires de l'ordre de 900 millions d'euros, en hausse de 14 %.

Pour accélérer encore ce développement, une nouvelle Direction des Services a été mise en place au niveau du Groupe en 2005.

Accélérer l'innovation et l'introduction de nouveaux produits

La productivité des équipes de R&D, qui travaillent en liaison étroite avec le marketing pour répondre efficacement aux attentes des clients, s'est concrétisée par le lancement de plusieurs offres innovantes dont voici une sélection :

■ En distribution électrique

Pour la protection, les disjoncteurs de moyenne tension à coupure dans le vide Evolis 24 kV Merlin Gerin sont les premiers à intégrer un module de surveillance qui garantit la pérennité de leurs performances, facilite leur intégration et leur exploitation.

Pour les économies d'énergie, la dernière génération du système Lubio dédié à la gestion de l'éclairage public, intègre un système de maintenance prédictive. Lubio réduisait déjà de 30 % les consommations d'électricité en adaptant les flux lumineux aux besoins locaux. Il permet désormais d'optimiser l'entretien du parc de lampadaires et d'éclairage et l'emploi du temps du personnel qui en est chargé.

En distribution ultra terminale, le nouveau système modulaire de distribution Voix-Données-Images permet de profiter au mieux des fonctionnalités offertes par le déploiement des nouveaux réseaux de communication.

Pour la sécurité des installations, l'onduleur Comex EX RT de MGE UPS offre la disponibilité la plus élevée du marché dans le format le plus compact. Quant à Protection Center, c'est le premier combiné 3 en 1 intégrant l'onduleur, les prises de courant et un parafoudre.

■ En automatismes & contrôle

Dans le domaine des variateurs de vitesse, les nouvelles générations Altivar 71 et 61 Telemecanique associent performances et respect de l'environnement. Particulièrement adaptées pour s'intégrer à tout type de solutions d'automatismes, elles se distinguent par l'étendue de leur gamme de puissance, leur fonctionnalités évoluées et leur taux de recyclabilité qui atteint 88 %, soit 18 % de mieux que le taux imposé en Europe.

Les nouveaux détecteurs à ultrasons Osisonic Telemecanique, véritable concentré de technologie dans un boîtier ultra compact, détectent tout type d'objet : matière, couleur, forme.

■ Parmi les nouveaux services

La solution "Performance Energétique Garantie", est une offre de service innovante : elle permet d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments tout en finançant les investissements requis par les économies d'énergie générées. L'offre s'accompagne d'une garantie de résultats. Elle s'appuie sur l'expérience de TAC qui a déjà conclu plus de 200 contrats de ce type aux Etats-Unis et en Scandinavie.

Un dispositif mondial de R&D

L'innovation est un puissant moteur de croissance pour le Groupe qui s'est doté d'un nouveau centre de R&D mondial dans la protection et le contrôle de puissance. Avec plus de 1 000 personnes, Electropole est le premier centre au monde dans ce domaine.
Il est implanté à Grenoble (France) au cœur d'un pôle de recherche-développement de classe mondiale dédié à l'énergie et aux nanotechnologies. Schneider Electric a le leadership des programmes portant sur les applications de gestion intelligente de l'énergie.

Vitrine technologique du Groupe, ce centre est équipé en avant première d'une solution de distribution électrique innovante "Plenum box" : un coffret de puissance intégrant la VDI sous forme de module de plafond. Ces modules équipent chaque bureau, décentralisant les fonctions de protection et de contrôle au plus près de leur utilisation.

Tout en assurant une présence forte dans les pays à haute technologie comme les Etats-Unis, l'Allemagne, la France et le Japon, le Groupe poursuit le déploiement de capacités de R&D dans les pays émergents, principalement à Shanghai en Chine, Bangalore en Inde et Monterrey au Mexique.

L'efficacité

Rééquilibrer, globaliser, optimiser

Schneider Electric a engagé plus de 700 projets dans le monde pour rééquilibrer et optimiser ses achats et son dispositif industriel et logistique au bénéfice de la croissance et de la compétitivité.

En 2005, le Groupe a poursuivi le rééquilibrage des coûts par rapport aux ventes au sein de ses marchés dans une même zone monétaire avec la fermeture de 8 sites industriels en Europe et aux Etats-Unis. Parallèlement, les effort de productivité se sont intensifiés dans tous les pays pour compenser la hausse des matières premières, des coûts de transport et de l'énergie, en s'appuyant sur le programme d'Excellence industrielle qui associe les démarches de Lean Manufacturing, de Qualité & Analyse de la Valeur et de maîtrise de la qualité Six Sigma.

Les plans d'internationalisation des achats et de rationalisation logistique ont été accélérés. Schneider Electric a notamment ouvert à Hong Kong son plus grand centre de distribution au monde. D'une capacité de 30 000 tonnes par an, ce centre assure aux clients de la zone Asie-Pacifique le meilleur service au meilleur coût.

Dans le domaine des systèmes d'information, le Groupe a engagé le déploiement d'un système cohérent avec des processus de classe mondiale communs à toutes ses entités.

Schneider Electric a également profité de bonnes conditions de marché pour optimiser la durée de sa dette et le financement de ses acquisitions. Le Groupe a émis un emprunt obligataire de 1,5 milliard d'euros en deux tranches de 5 et 12 ans. Il a reçu un excellent accueil qui témoigne de la confiance des investisseurs dans la qualité des performances et des perspectives du Groupe.

Les collaborateurs

En 2005, le Groupe a mis en place des plans de compétences à trois ans dans chaque entité et enrichi les programmes de Schneider Electric University avec la création de nouveaux instituts.

L'évaluation 360° a été élargie aux 600 premiers managers pour renforcer les qualités de leadership. Les relations avec les écoles et les universités en Europe de l'Est, au Moyen-Orient, en Inde et en Chine ont été renforcées pour accompagner la forte croissance du Groupe dans les pays émergents.

Schneider Electric entend aussi améliorer fortement sa notation de responsabilité sociétale d'ici 2008. A cet effet, un nouveau baromètre mesure chaque trimestre l'évolution de 10 indicateurs dans les domaines de la responsabilité sociale, environnementale, sociétale et du gouvernement d'entreprise.

La croissance et les performances du Groupe ont été plusieurs fois distinguées durant l'année. Schneider Electric est entré dans le classement des 500 premières entreprises mondiales établi par le magazine Fortune. Le Groupe a remporté le Prix Frost & Sullivan de la meilleure stratégie de croissance et le Grand Prix de l'Entreprise Européenne*. Schneider Electric a reçu aussi le titre de l'Entreprise du Savoir la plus Admirée** pour sa méthodologie de partage des connaissances.

**Décerné par Enjeux-Les Echos, HEC et la société de conseil en stratégie Roland Berger Strategy.*

***Décerné par Teleos, cabinet d'étude international spécialisé dans le knowledge management (enquête MAKE 2005 : Most Admired Knowledge Enterprises).*

2 Performance opérationnelle

Evolution des principaux marchés

Le marché Energie & Infrastructures

Le marché de l'Energie a été marqué par des incertitudes grandissantes concernant la sécurité d'approvisionnement et le manque d'investissement dans les infrastructures de production et d'acheminement d'électricité.

La question environnementale devient une préoccupation majeure pour l'ensemble de la filière, à la fois pour les producteurs soucieux de limiter les émissions de gaz à effet de serre, comme pour les consommateurs incités à utiliser l'énergie de manière plus rationnelle.

La dérégulation du marché énergétique concerne désormais en priorité l'Union Européenne et la zone Pacifique, l'Amérique du Nord restant en attente sur ce sujet. La demande mondiale des consommateurs pour une meilleure qualité de fourniture incite les régulateurs et autres instances gouvernementales à investir significativement dans des réseaux de distribution d'électricité de meilleure qualité.

Le marché des Infrastructures a été porté par les besoins du marché du pétrole et du gaz alimenté par le coût du baril toujours en forte croissance en 2005. Les projections à moyen et long terme du prix du pétrole et du gaz confirment que cette tendance sera maintenue.

L'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées restent plus que jamais un enjeu planétaire et un besoin de première nécessité, tout comme l'électricité, dans les pays en voie de développement.

Le marché Industrie

Après avoir connu un ralentissement entre la fin 2004 et le début 2005, le marché Industrie s'est accéléré à partir du second trimestre, sur tous les continents, en dépit de la hausse du prix des matières premières et du pétrole.

Aux Etats-Unis, le marché a poursuivi sa croissance sur un rythme dynamique, tiré par l'investissement des entreprises, en phase de solide reprise depuis fin 2003.

En Europe, le marché s'est accéléré au second semestre. L'industrie dans sa globalité, et les producteurs de machines en particulier, n'ont pas seulement bénéficié d'une accélération des exportations. L'investissement sur le continent s'est redressé. Les raisons invoquées par les économistes pour expliquer cette reprise sont : la baisse de l'euro par rapport au dollar, la forte croissance des bénéfices des entreprises, la stabilité économique et géopolitique, des taux d'intérêts réels faibles, et enfin la nécessité d'améliorer la productivité pour lutter contre la concurrence accrue des pays émergents et la hausse du coût de l'énergie et des matières premières.

En Asie, le marché Industrie s'est également accéléré au second semestre, après un ralentissement en Chine et au Japon en début d'année. L'Asie a été une nouvelle fois la zone la plus dynamique du monde sur ce marché.

Le marché Bâtiments

La forte croissance de l'investissement des entreprises en 2005 a également profité au marché du bâtiment non résidentiel, sur tous les continents. Aux Etats-Unis, la croissance s'est nettement accélérée, particulièrement dans les bureaux et les bâtiments commerciaux. En Europe, le marché s'est redressé, notamment dans la zone Nordique.

Sur la zone Asie-Pacifique, notamment en Chine et en Asie du Sud-Est, le marché a été particulièrement dynamique en 2005.

Le marché Résidentiel

Ce marché, qui avait été le plus dynamique en 2004, a poursuivi un rythme soutenu en 2005, bien qu'en léger ralentissement.

Le marché résidentiel est resté soutenu en Europe, notamment en France et dans la zone Nordique.

Aux Etats-Unis, le marché a dans l'ensemble conservé une forte croissance en 2005, mais les mises en chantier tendent à se stabiliser.

En Australie, le marché a connu une récession marquée en 2005, mais la baisse s'est interrompue les derniers mois de l'année.

Transition aux normes IFRS

Le Groupe établit pour la première fois ses états financiers consolidés annuels selon le référentiel IFRS au 31 décembre 2005.

Conformément à la recommandation de l'AMF pendant la période de transition, les incidences du changement de principes et méthodes comptables sur les états financiers de l'exercice 2004 établis selon le référentiel comptable français ont été présentées dans le rapport annuel de l'exercice 2004. Ces éléments sont rappelés dans l'annexe aux comptes annuels.

Tous les commentaires relatifs à l'exercice 2004 ci-dessous se rapportent à des chiffres retraités en IFRS.

Les informations portant sur les comptes de l'exercice 2003, établis en normes comptables françaises et non retraités en IFRS, sont présentées dans les Rapports Annuels 2004 et 2003 déposés auprès de l'AMF sous les numéros D05-0309 et D04-0322.

Commentaires sur l'activité et le compte de résultat consolidé

Evolution du périmètre de consolidation

En 2005, le Groupe a poursuivi sa stratégie de croissance externe en renforçant ses positions dans les domaines de la gestion de l'énergie, des automatismes industriels et du bâtiment, de l'ultra terminal et des capteurs intégrés.

■ Distribution électrique

En février 2005, le Groupe a renforcé sa position sur le secteur de la gestion de l'énergie en acquérant la société canadienne Power Measurement Inc. L'acquisition a été finalisée le 14 avril 2005 et Power Measurement Inc. est consolidée par intégration globale depuis cette date.

Le 24 août 2005, le Groupe a acquis la totalité du capital de Juno Lighting Inc., société leader des équipements d'éclairage sur les marchés résidentiels et commerciaux américains. Juno Lighting Inc. est consolidée depuis cette date par intégration globale.

■ Automatismes & Contrôle

Fin mai 2005, le Groupe a pris le contrôle d'ELAU Administration GmbH, portant sa détention de 49,1 % à 100 %. Cette filiale est consolidée par intégration globale depuis le 1er juin.

■ Plates-formes de croissance

Le 4 octobre 2005, le Groupe a acquis 100 % du capital de BEI Technologies Inc., société américaine spécialiste dans le domaine des capteurs adaptés. BEI Technologies est intégrée globalement dans les comptes du Groupe au 1er octobre 2005.

Le 29 juillet 2005, le Groupe a procédé à l'acquisition de la division Automatismes du Bâtiment d'Invensys en Europe et au Moyen-Orient (ABS EMEA), consolidée depuis cette date par intégration globale.

L'impact des acquisitions de l'exercice est de 286,4 millions d'euros sur le chiffre d'affaires de l'exercice, et de 40,1 millions d'euros sur le résultat d'exploitation, soit respectivement 2,8 % du chiffre d'affaires et 3,1 % du résultat d'exploitation de l'exercice 2004. Le taux moyen de marge opérationnelle dégagé par ces acquisitions est de 14 % en 2005.

Compte tenu de la contribution en année pleine des filiales acquises et consolidées au cours de l'exercice 2004 (Kavlico et Andover Controls, consolidées au second semestre 2004), et en l'absence de cession significative en 2005, les variations de périmètre ont une incidence globale de 433,2 millions d'euros sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2005 et de 66,7 millions d'euros sur le résultat d'exploitation (respectivement 4,2 % du chiffre d'affaires et 5,2 % du résultat d'exploitation de l'exercice 2004).

Evolution des taux de change

L'évolution des devises par rapport à l'euro a un impact de respectivement +74 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé (+0,7 %), et (8) millions d'euros sur la marge opérationnelle (-0,6 %).

Ces effets sont essentiellement liés à l'appréciation du dollar canadien, du real brésilien et du dollar australien par rapport à l'euro.

Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 11 678,8 millions d'euros, en progression de 12,8 % à périmètre et taux de change courants par rapport au 31 décembre 2004. Cette augmentation s'explique à la fois par une forte croissance organique (à périmètre et taux de change constants) de 7,9 %, et une contribution significative des acquisitions.

Evolution du chiffre d'affaires par zone géographique

Les données par zone géographique sont présentées après répartition des activités des plates-formes de croissance.

Le chiffre d'affaires de l'Europe s'élève à 5 643 millions d'euros au 31 décembre 2005, en progression de 7,2 % en données courantes par rapport au 31 décembre 2004. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires augmente de 5,3 % par rapport au 31 décembre 2004.

Dans une conjoncture économique contrastée, Schneider Electric a bénéficié d'une accélération progressive de la demande grâce à la reprise des investissements. Les pays d'Europe de l'Est maintiennent un rythme de croissance organique élevé de 11,8 %, tandis que l'Espagne voit sa croissance organique se renforcer à 9,2 %. En France, l'activité croît de 3,1 % dans un contexte économique mitigé. Après un premier semestre difficile, l'Italie affiche en 2005 une croissance légèrement négative, malgré une nette reprise amorcée au second semestre. Les autres pays de la zone affichent tous une croissance positive.

Le chiffre d'affaires de l'Amérique du Nord s'élève à 3 047 millions d'euros au 31 décembre 2005, en progression de 21,8 % en données courantes et de 7,8 % à périmètre et taux de change constants. Dans une conjoncture économique très favorable, le Groupe constate une croissance soutenue dans l'ensemble de ses activités. L'activité gestion de l'énergie connaît un fort développement tandis que celle des automatismes du bâtiment enregistre une moindre progression.

Le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique s'élève à 2 031 millions d'euros, en progression de 11,1 % en données courantes et de 9,3 % à périmètre et taux de change constants. La croissance de cette zone est tirée par les très bonnes performances de l'Inde (+26,4 %) et de la Chine (+14,3 %), ainsi que par le dynamisme de l'Asie du Sud-Est (+16,0 %).

La zone Reste du Monde réalise un chiffre d'affaires de 958 millions d'euros au 31 décembre 2005, en progression de 27 % en données courantes et de 23,5 % à périmètre et taux de change constants. Cette progression résulte en particulier des excellentes performances de l'activité équipements, notamment au Moyen-Orient, ainsi que de la zone Amérique du Sud, grâce à un niveau élevé d'investissements favorisé par le dynamisme des secteurs pétroliers et miniers.

Evolution du chiffre d'affaires par activité

L'activité Distribution Electrique représente un chiffre d'affaires de 7 307 millions d'euros, soit 63 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ce chiffre d'affaires a progressé de 12,3 % en données courantes et de 9,7 % hors effets de périmètre (principalement, acquisition de Power Measurement et Juno Lighting) et à taux de change constants.

Le chiffre d'affaires de l'activité Automatismes & Contrôle s'élève à 2 892 millions d'euros, en progression de 6,4 % en données courantes. A périmètre et taux de change constant, la croissance est de 4,6 %.

Les plates-formes de croissance regroupent de nouvelles activités en cours de développement et gérées distinctement des activités cœur de Schneider Electric :

- les automatismes et sécurité du bâtiment,
- les alimentations électriques sécurisées,
- les capteurs et détecteurs pour machines répétitives.

Le chiffre d'affaires de ces activités s'élève à 1 480 millions d'euros, en croissance de 31,8 % grâce aux acquisitions réalisées en cours d'exercice (BEI Technologies dans le domaine des capteurs intégrés et ABS EMEA ayant renforcé l'offre de TAC dans le secteur des automatismes du bâtiment). A périmètre et taux de change constants, ces activités enregistrent une croissance de 6,1 %.

Résultat d'exploitation

Les données par zone géographique sont présentées après répartition des activités des plates-formes de croissance.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 565,3 millions d'euros sur l'exercice 2005 contre 1 286,4 millions d'euros en 2004, en progression de 21,7 % en données courantes et de 17,1 % à périmètre et taux de change constants. La marge opérationnelle du Groupe progresse d'un point, de 12,4 % à 13,4 %.

L'effet net de l'application des IFRS sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2005 est très limité, à 2 millions d'euros, compte tenu du reclassement des coûts de restructuration antérieurement présentés en résultat exceptionnel et de l'effet positif de la capitalisation des projets de Recherche & Développement.

En application des IFRS, le résultat d'exploitation du Groupe intègre en effet (107) millions d'euros de coûts liés aux programmes de redéploiement industriel, principalement en Europe, ainsi qu'une charge d'impairment des écarts d'acquisition de (8,4) millions d'euros relative à une quinzaine d'entités. Par ailleurs, la capitalisation des coûts relatifs à des projets de développement a une incidence de 100 millions d'euros sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2005, nette des amortissements, à comparer à un impact de 46 millions d'euros au titre de l'exercice 2004.

Marge opérationnelle par zone géographique

La marge opérationnelle de la zone Europe s'élève à 13,5 % au 31 décembre 2005, en progression de 0,7 point par rapport au 31 décembre 2004, grâce principalement à une légère progression de la marge brute et une bonne maîtrise des coûts de structure.

La zone Amérique du Nord réalise une marge opérationnelle de 13,3 % au 31 décembre 2005, en progression de 0,7 point par rapport au 31 décembre 2004.

La zone Asie-Pacifique réalise une marge opérationnelle de 12,9 % en progression de 1,6 point par rapport au 31 décembre 2004.

La zone Reste du Monde réalise une marge opérationnelle de 14,0 % en 2005 contre 12,5 % en 2004.

Marge opérationnelle par activité

L'activité Distribution Electrique réalise un taux de marge opérationnelle de 13,9 % en progression de 1,1 point par rapport à 2004. Les entrées de périmètre et les taux de change n'ont pas d'effet sur la marge.

L'activité Automatismes & Contrôle réalise un taux de marge de 12,7 % en 2005, en progression de 0,7 points par rapport à 2004. A périmètre et taux de change constants, la marge opérationnelle aurait été de 12,9 %.

Les plates-formes de croissance réalisent conjointement une marge opérationnelle de 12,2 % en progression de 0,6 point par rapport à 2004.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (104,6) millions d'euros au 31 décembre 2005 contre (59,3) millions d'euros au 31 décembre 2004. Cette variation résulte essentiellement de l'augmentation de l'endettement financier destinée notamment au financement des acquisitions de l'exercice. Le Groupe a en effet procédé en août 2005 à une émission obligataire de 1,5 milliards d'euros.

L'application des normes IAS 32/39 sur les instruments financiers depuis le 1er janvier 2005 a une incidence marginale positive sur le résultat financier du Groupe de 0,6 million d'euros.

Impôts

Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2005 s'élève à 29,1 % contre 29,8 % au 31 décembre 2004.

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à (3,6) millions d'euros au 31 décembre 2005, stable par rapport à l'exercice 2004.

Intérêts minoritaires

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans le résultat net de l'exercice 2005 sont stables par rapport à 2004, à (35,2) millions d'euros. Ils représentent la quote-part de résultats bénéficiaires attribuables principalement aux associés minoritaires de MGE-UPS, Feller AG, EPS Ltd, et de certaines sociétés chinoises.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 994,3 millions d'euros, en progression de 20,6 % par rapport au 31 décembre 2004.

Résultat net par action

La progression de 22,3 % du résultat par action de 3,73 à 4,56 euros s'explique par la croissance du résultat net et la poursuite en 2005 du plan de rachat d'actions.

3 Evolution de la situation financière

Commentaires sur le bilan et le tableau de flux de trésorerie consolidés

Le total du bilan consolidé s'élève à 16 615 millions d'euros au 31 décembre 2005, en hausse de 25 % par rapport au 31 décembre 2004. Les actifs non courants s'élèvent à 10 225 millions d'euros, soit 62 % du total de l'actif, en hausse de 25,3 %.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 5 879 millions d'euros, soit 35 % du total de l'actif, en augmentation de 1 417 millions d'euros, soit +31,7 %, par rapport au 31 décembre 2004.

Cette augmentation s'explique par l'intégration des acquisitions pour 1 080 millions d'euros, dont Juno Lighting Inc. (322 millions d'euros à la date d'acquisition), BEI Technologies (383 millions d'euros), PMI Inc. (148 millions d'euros), ABS EMEA (119 millions d'euros), et ELAU Gmbh (49 millions d'euros).

Les effets de change conduisent à une augmentation des écarts d'acquisition de 302 millions d'euros, tandis que l'affectation d'une partie de l'écart d'acquisition de Kavlico à des actifs incorporels, dont 12 millions d'euros à la marque, diminue leur montant de (33) millions d'euros. Enfin, l'application des normes IAS 32 et 39 se traduit par la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 76,7 millions d'euros résultant de la reconnaissance de l'engagement de rachat (put) des intérêts minoritaires du groupe MGE au 1er janvier 2005.

L'évaluation des écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice, mise en oeuvre par des tests d'impairment, n'a pas conduit à réviser leur montant de manière significative, la dépréciation constatée s'élevant à (8,4) millions d'euros pour une quinzaine d'entités.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 2 907 millions d'euros, soit 17,5 % du total de l'actif, en augmentation de 23,2 % par rapport au 31 décembre 2004.

Actifs incorporels

Les marques représentent 741 millions d'euros au 31 décembre 2005, en hausse de 20,4 % suite à l'enregistrement des marques de Juno Lighting Inc. pour 93 millions d'euros. Les projets de développement inscrits à l'actif du Groupe s'élèvent à 187 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2005 (165 millions d'euros en valeur nette), compte tenu de la capitalisation des projets en cours pour 109 millions d'euros au titre de l'exercice 2005. Les autres immobilisations incorporelles nettes, principalement composées de logiciels et brevets, augmentent de 176 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2004. Cette variation résulte notamment de la reconnaissance de fichiers clients et brevets pour 140 millions d'euros suite à l'acquisition de Juno, PMI et Kavlico ainsi que des investissements réalisés en matière de logiciels pour 87 millions d'euros, principalement constitués des développements en cours sur la mise en place d'un système SAP mondial.

Actifs corporels

Les immobilisations corporelles nettes représentent 1 607 millions d'euros, en hausse de 143 millions d'euros. Cette augmentation s'explique principalement par l'apport des acquisitions à hauteur de 99 millions d'euros, par les investissements nets de l'exercice pour 266 millions d'euros et par les amortissements pour 282 millions d'euros. Les variations de change se traduisent par une augmentation de 69 millions d'euros.

Titres mis en équivalence

Les titres de participation mis en équivalence s'élèvent à 48,2 millions d'euros, en baisse de 17 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2004. Cette variation résulte essentiellement de la consolidation par intégration globale d'ELAU Administration Gmbh, suite à la prise de contrôle de cette société par le Groupe au premier semestre 2005. Cette société était antérieurement consolidée par mise en équivalence.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants, essentiellement constitués de titres de participation cotés et de prêts et créances liées à des participations, s'élèvent à 597 millions d'euros, en hausse de 35 % par rapport au 31 décembre 2004. L'application des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers à partir de 2005 a notamment conduit à réévaluer les titres cotés classés dans la catégorie "disponibles à la vente" pour 152 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette réévaluation, réalisée en contrepartie des capitaux propres, concerne essentiellement les titres AXA (ex-Finaxa).

Par ailleurs, les titres de participation non cotés diminuent de 30 millions d'euros et s'élèvent à 33 millions d'euros à la clôture de l'exercice. Cette variation résulte notamment de la consolidation des sociétés Abacus et SE Relays à compter du 1er janvier 2005, par intégration globale. Ces sociétés avaient été acquises à la fin de l'exercice 2004.

Les autres actifs financiers non courants diminuent de 288 à 281 millions d'euros, compte tenu notamment de l'encaissement d'une créance de 17 millions sur la cession de la JV VAS, et de la capitalisation des intérêts sur le crédit vendeur lié à la cession des titres Legrand pour 9 millions d'euros. A la clôture de l'exercice, le solde du crédit vendeur mis en place en 2002 sur la cession des titres Legrand, s'élève à 177 millions d'euros. Ce crédit, portant intérêts à 5,5 %, court sur une durée résiduelle maximale de 10 ans.

Trésorerie et endettement financier net

Endettement financier net au 1er janvier 2005	**(524,4)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	975,8
Dettes financières	(1 500,2)
Autofinancement d'exploitation	1 548,1
Investissements industriels nets	(476,0)
Variation du BFR d'exploitation	(104,6)
Variation du BFR hors exploitation	(118,8)
Free cash-flow (autofinancement libre)	848,7
Acquisitions (investissements financiers)	(1 267,3)
Dividendes et rachat d'actions	(468,6)
Autres	(212,8)
Variation de l'endettement financier net	(1 100,0)
Endettement financier net au 31 décembre 2005	**(1 624,4)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 383,2
Dettes financières	(3 007,6)

La capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation s'élève à 1 548 millions d'euros au 31 décembre 2005, et progresse significativement de 12,4 % à 13,3 % du chiffre d'affaires.

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'élève à 105 millions d'euros : le Groupe a réussi à contenir la croissance de ses créances d'exploitation et de ses stocks dans un contexte de forte croissance du chiffre d'affaires.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement hors exploitation inclut notamment un décaissement de 76 millions d'euros au Trésor Public au titre de la taxation liée à la suppression du précompte sur les versements de dividendes. Ce montant est représentatif d'une créance sur le Trésor enregistrée à l'actif du bilan.

Au total, les opérations d'exploitation génèrent une trésorerie positive de 1 325 millions d'euros en 2005, comparée à 1 184 millions d'euros en 2004, soit une hausse de 11,9 %.

Les investissements industriels nets du Groupe, qui incluent les projets de développement capitalisés, représentent un décaissement de (476) millions d'euros contre (330) millions d'euros au 31 décembre 2004. Rapportés au chiffre d'affaires, ces investissements sont en hausse, à 4,1 %, contre 3,2 % en 2004.

Les opérations d'acquisition de l'exercice représentent un décaissement de (1 267) millions d'euros, net de la trésorerie acquise, contre (801) millions d'euros au 31 décembre 2004.

L'investissement dans Juno Lighting Inc. s'élève à 487 millions d'euros, y compris reprise de la dette financière de 167 millions d'euros (205 millions de dollars US). Les acquisitions de BEI Technologies et de Power Measurement Inc se traduisent respectivement par un décaissement net de 442 millions d'euros et de 159 millions d'euros. L'acquisition de ABS EMEA pour 111 millions d'euros et celle de ELAU Gmbh pour 45 millions d'euros sont les autres opérations importantes de la période. Les opérations de cession de participations et de rachat d'actionnaires minoritaires de l'exercice sont peu significatives avec un impact sur la trésorerie de respectivement 10 millions d'euros et (6) millions d'euros.

Par ailleurs, des rachats d'actions propres ont été réalisés sur la période pour un montant net total de (73) millions d'euros contre (278) millions d'euros au 31 décembre 2004. Les dividendes payés sur la période s'élèvent à (418) millions d'euros, y compris le précompte mobilier, dont 23 millions d'euros versés aux intérêts minoritaires des sociétés détenues.

Les autres opérations ayant un impact significatif sur la trésorerie comportent les contributions versées en couverture des fonds de pension aux Etats-Unis pour (48) millions d'euros.

A la clôture de l'exercice 2005, l'endettement financier net est en hausse de 1 100 millions d'euros ; la trésorerie générée par les opérations de l'année compense partiellement l'augmentation des dettes financières.

L'endettement financier net s'élève ainsi à 1 624 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit 19,7 % des capitaux propres du Groupe.

La trésorerie comprend les disponibilités (511 millions d'euros) ainsi que des titres à court terme négociables sur des marchés officiels (872 millions d'euros), constitués d'instruments tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement monétaires ou équivalents.

Les dettes financières (3 008 millions d'euros) comportent essentiellement des emprunts obligataires (2 691 millions d'euros), dont deux tranches d'EMTN émises en août 2005 pour un montant global de 1,5 milliard d'euros. Les dettes financières exigibles à moins d'un an s'élèvent à 253 millions d'euros au 31 décembre 2005 et sont essentiellement constituées de concours bancaires courants et intérêts courus.

Capitaux Propres

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 8 244 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit 49,6 % du total du bilan. Ils augmentent de 849 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2004, compte tenu :

- de l'impact de l'adoption des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers pour (49) millions d'euros nets d'impôt à l'ouverture de l'exercice, dont (87) millions d'euros relatifs à l'annulation des actions propres antérieurement présentées en valeurs mobilières de placement et 29 millions d'euros de réévaluation d'actifs financiers,
- du versement du dividende 2004 pour (395) millions d'euros,
- du résultat de l'exercice pour 994 millions d'euros,
- de la variation de l'autodétention pour (69) millions d'euros,
- de l'effet des variations de change sur les réserves de conversion pour 285 millions d'euros,
- de la réévaluation des instruments financiers (couvertures et titres disponibles à la vente) pour 118 millions d'euros,
- de la variation des écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements sociaux, pour (78) millions d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 94 millions d'euros et augmentent de 29 % compte tenu du résultat de l'exercice (35 millions d'euros), partiellement compensé par la distribution de dividendes (23 millions d'euros).

Provisions

Les provisions, courantes et non courantes, s'élèvent à 1 687 millions d'euros, soit 10,2 % du total bilan, dont 277 millions d'euros présentent une échéance prévisionnelle de décaissement inférieure à un an.

Ces provisions sont majoritairement constituées des engagements vis-à-vis du personnel concernant les retraites et soins médicaux pour 1 200 millions d'euros. L'augmentation de 174 millions d'euros est liée aux effets des conversions pour 73 millions d'euros et à la variation des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul pour 132 millions d'euros (comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres).

Les provisions, hors avantages du personnel, s'élèvent à 487 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une hausse de 13,5 %. Ces provisions sont notamment destinées à couvrir les risques liés aux produits (garanties, litiges nés de produits défectueux identifiés) pour 140 millions d'euros, les risques économi-

ques pour 75 millions d'euros (risques fiscaux, risques financiers correspondant généralement à des garanties d'actifs ou de passif), les risques commerciaux pour 68 millions d'euros (litiges clients et pertes sur contrats à long terme), les opérations de restructuration (94 millions d'euros). Les dotations liées aux plans de restructuration annoncés en 2005 s'élèvent à 69 millions d'euros.

Par ailleurs, les acquisitions de l'exercice se traduisent par l'intégration de 25 millions d'euros de provisions au bilan du Groupe, tandis que l'effet des taux de change et de l'actualisation des provisions à long terme ont un effet de respectivement 28 et 5 millions d'euros.

Autres dettes à long terme

Les autres dettes à long terme s'élèvent à 179 millions d'euros et correspondent à des dettes liées à des opérations d'acquisition : 136 millions d'euros au titre de l'acquisition de titres MGE-UPS (dont 72 millions d'euros relatifs à l'engagement de rachat des actionnaires minoritaires comptabilisé en application des normes IAS 32 et 39) et 42 millions d'euros au titre de Clipsal.

Au cours de l'exercice, 16 millions d'euros ont été versés au titre de l'acquisition des actifs Magnecraft en 2004.

Impôts différés

Les impôts différés actifs s'élèvent à 795 millions d'euros au 31 décembre 2005, et correspondent au solde non encore utilisé des déficits fiscaux générés par la moins value de cession des titres Legrand en 2002 pour 371 millions d'euros, et à l'économie future d'impôt attachée aux provisions pour retraites pour 394 millions d'euros.

Les impôts différés passifs s'élèvent à (259) millions d'euros et sont principalement constitués des impôts différés reconnus sur les marques comptabilisées lors des acquisitions.

La variation de l'exercice de 91 millions d'euros s'explique principalement par la consommation de déficits fiscaux reportables pour 86 millions d'euros et par la constatation d'impôts différés passifs sur les marques reconnues au cours de l'exercice pour 46 millions d'euros.

Commentaires sur les comptes sociaux

En 2005, les revenus du portefeuille de Schneider Electric SA se sont élevés à 337,8 millions d'euros contre 463,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat courant atteint 401,8 millions d'euros contre 543,3 millions d'euros en 2004.

Le résultat net de l'exercice (profit) s'élève à 450,8 millions d'euros contre un résultat (profit) de 558,8 millions d'euros en 2004.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent au 31 décembre 2005 à 6 848,9 millions d'euros contre 6 780,6 millions d'euros au 31 décembre 2004, prenant en compte le résultat 2005 ainsi que les variations résultant de la distribution de dividendes aux actionnaires et de l'augmentation de capital consécutive aux exercices d'options en 2005 pour 22,4 millions d'euros.

Commentaires sur les résultats des participations

Schneider Electric Industries SAS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,0 milliards d'euros en 2005 contre 3,1 milliards d'euros en 2004, en diminution de 4,2 %.

Le résultat d'exploitation est de 278,0 millions d'euros contre 172,6 millions d'euros en 2004, en hausse de 61,0 %. Il représente 9,3 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net est bénéficiaire de 582,5 millions d'euros contre 221,8 millions d'euros en 2004.

Cofibel

Le portefeuille de la société est exclusivement composé de titres Schneider Electric SA.

Le bénéfice courant de l'exercice 2005 atteint 4,0 millions d'euros contre 3,0 millions d'euros en 2004.

Le résultat après impôts s'élève à 3,4 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros en 2004.

Cofimines

Le bénéfice courant de l'exercice 2005 a atteint 1,1 million d'euros, identique à 2004.

Compte tenu de l'impôt, le résultat net est de 1,6 million d'euros contre 0,8 million d'euros en 2004.

4 Le Développement Durable

Schneider Electric intègre les exigences et les opportunités du développement durable à sa stratégie et à son management. Le Groupe s'attache en permanence à améliorer ses relations avec ses différentes parties prenantes : actionnaires, collaborateurs, partenaires économiques et Société. C'est une entreprise du développement durable.

Alors que l'efficacité énergétique est devenue un enjeu majeur, les principes de développement durable constituent pour Schneider Electric une puissante opportunité de croissance et de différenciation. En apportant dans ce domaine des solutions à ses clients, le Groupe se positionne sur des marchés nouveaux (efficacité énergétique, automatismes du bâtiment ou encore alimentation électrique sécurisée) qui sont autant de moteurs de croissance pour les années à venir et d'engagements à fournir à ses clients des solutions adaptées à leur propre responsabilité dans le développement durable.

Parallèlement, dans le cadre de son programme d'entreprise new², Schneider Electric accorde une place croissante à des objectifs de progrès relevant du développement durable.

Afin de mesurer et de suivre sa responsabilité, le Groupe a mis en place le **baromètre Planète et Société.** En communiquant sur les résultats, Schneider Electric se démarque de l'habituelle présentation des processus pour affirmer les progrès accomplis et préciser ceux que le Groupe s'engage à entreprendre.

Le pilotage de la démarche

Le programme d'entreprise

■ Dans le cadre de new², chaque entité choisit des axes de progrès contributifs en fonction des lignes directrices du programme et de sa réalité locale. Pour assurer une cohérence globale et une bonne mesure de la performance, new² est assorti d'un nouvel instrument de mesure et de reporting, **New Reporting.**

Cet outil exprime chaque initiative en terme de finalité stratégique, de résultat cible et de moyens tactiques. Dix des indicateurs suivis concernent directement le développement durable.

Les 10 indicateurs du baromètre Planète et Société

Thème	Indicateurs	Performance 31.12.2005	
		Performance	Note sur 10
Collaborateurs	> Réduire de 20 %, par employé et par an, le nombre de jours d'arrêt pour cause d'accident du travail	0,4 jour / an	5,6
	> Assurer une couverture sociale de base pour 100 % des collaborateurs	100 %	10
	> S'assurer que 30 % des premiers managers sont dans leurs fonctions depuis moins d'un an	40,93 %	10
Environnement	> Certifier ISO 14001 100 % des sites de production et de logistique	85 %	5
	> Réaliser 120 Profils Environnementaux de Produits sur plus de 50 % du CA du Groupe	27 PEP	2,3
	> Réduire de 10 % le niveau de consommation énergétique des sites de production, en MWh/an et par employé de production	16,8 MWh	6,7
Société	> Réaliser l'équivalent d'1 million d'euros en donation de matériel Schneider Electric	300 000 euros	3
	> Amener 90 % des sites Schneider Electric à s'engager durablement dans les actions des Fondations Schneider Electric au profit des jeunes	84 %	7
Gouvernance	> Réaliser 60 % du montant d'achats avec des signataires du Global Compact ou de documents conformes aux principes de ce dernier	12 %	2
	> Assurer la présence de Schneider Electric dans les 4 principales familles d'indices ISR*	3 familles	7,5
Performance globale au 31.12.2005			**5,9**

www.schneider-electric.com
www.barometre.schneider-electric.com

**ISR : Investissement Socialement Responsable*

Le baromètre Planète et Société

■ Mis en place en 2005, le **baromètre trimestriel Planète et Société** permet de suivre et de mesurer les résultats dans ce domaine et de les communiquer à toutes les parties prenantes.

Il exprime la volonté de faire progresser le développement durable. Il répond à trois nécessités : établir un outil de formation et de sensibilisation au développement durable, définir les axes stratégiques de progrès, communiquer aux parties prenantes les résultats et les performances.

Il comporte 10 indicateurs dont les résultats sont publiés sur un site Internet dédié. En 2005, la note a évolué de 4,6 à 5,9/10. L'objectif est d'atteindre 8/10 à fin 2008.

Une organisation dédiée

■ Au sein du Conseil d'Administration de Schneider Electric, un **administrateur** membre du comité d'audit, M. James Ross, est chargé de développer une expertise spécifique sur le développement durable pour le compte du Conseil d'Administration.

■ Le Groupe est doté d'une **direction du développement durable** qui compte trente collaborateurs, d'un conseil développement durable pour fixer les orientations du plan de progrès et d'un comité développement durable qui réunit les directions fonctionnelles et opérationnelles afin d'assurer le déploiement et la cohérence du plan de progrès.

Un conseil environnement et trois comités dédiés respectivement à la diversité, à la santé/sécurité et au développement local ont été mis en place en 2005.

L'efficacité énergétique au cœur de la démarche développement durable

La raréfaction des sources d'énergie fossiles, la hausse du prix des matières premières, la nécessité de protéger l'environnement font des économies d'énergie et de la préservation des ressources naturelles un enjeu majeur.

Particuliers, entreprises, collectivités locales, tous peuvent réduire leurs consommations, améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations, diminuer les rebuts en améliorant la qualité de leurs productions. Ces préoccupations se traduisent par une demande croissante de systèmes et de services de gestion de l'énergie et de contrôle des processus.

Il en est de même pour les opérateurs d'électricité, d'eau, de gaz naturel et de pétrole qui recherchent des systèmes toujours plus efficaces pour en contrôler la production, le transport et la distribution. Parallèlement, les énergies renouvelables, appellent de nouvelles solutions de distribution.

Schneider Electric répond à ces préoccupations en proposant, directement et via ses filiales spécialisées notamment au travers de sa filiale TAC, des solutions technologiques avancées et des méthodes de paiement innovantes.

Témoignant de l'efficacité des réponses du Groupe pour mieux gérer les consommations d'électricité, deux de ses produits ont été distingués en 2005 :

■ PowerLogic, qui permet de réaliser des gains énergétiques importants dans le bâtiment et le tertiaire, a reçu au Royaume-Uni, le titre de "Produit de l'année" dans la catégorie gestion du bâtiment lors des Electrical Industry Awards 2005,

■ Lubio, qui permet jusqu'à 30 % d'économies d'énergie dans l'éclairage public et allonge de 30 à 50 % la durée de vie des lampes, a remporté en France le prix de l'innovation au Salon des Maires et des Collectivités Locales.

Un axe de recherche et de développement

Pour préparer les solutions de demain, Schneider Electric, oriente ses projets de recherche vers l'efficacité énergétique, autour de la variation de vitesse, de la mesure d'énergie ou du contrôle d'éclairage. Dans la moyenne tension, des travaux portent sur de nouveaux capteurs et logiciels destinés à enrichir les produits de fonctions de diagnostic avancé. Enfin, les équipes de recherche travaillent également sur des offres de produits de distribution électrique capables d'intégrer les nouvelles formes de production d'énergie comme le solaire, les micro-turbines, les éoliennes ou les piles à combustible. En 2005, Schneider Electric a joué un rôle actif dans la création d'un pôle de recherche et de développement de haut niveau, Minalogic (France). Il regroupe des industriels, des centres de recherche et des organismes de formation autour d'une thématique commune, la nanoélectronique et l'intelligence embarquée. L'un des champs d'application de ces technologies est la gestion intelligente de l'énergie. L'entreprise participe également à un autre pôle de niveau régional dédié aux énergies renouvelables Enerrdis.

L'engagement responsable

Schneider Electric intègre en permanence dans sa stratégie des objectifs d'amélioration de sa performance économique, sociale et environnementale et met en place des indicateurs pour mesurer objectivement les progrès réalisés et ceux qui restent à accomplir.

La performance environnementale

Schneider Electric assume sa responsabilité environnementale dans toutes les dimensions de son activité en contribuant à la définition de nouvelles réglementations et en les appliquant de manière anticipée, en améliorant l'efficacité énergétique de ses sites, en favorisant l'éco-conception ou encore en développant la sensibilité à l'environnement de ses collaborateurs et de ses partenaires.

Un programme ambitieux

La **directive européenne RoHS** (Restriction of Hazardous Substances) entrera en application le 1er Juillet 2006. Elle prévoit l'élimination du plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent et retardateurs de flamme bromés dans certains équipements électriques et électroniques commercialisés en Europe. Il s'agit essentiellement des biens de consommation domestique.

L'offre du Groupe directement concernée par la directive RoHS est très limitée, mais une part plus large est concernée indirectement. C'est le cas des matériels intégrés dans des produits finis qui entrent dans le champ de la directive.

Schneider Electric s'engage bien au-delà des exigences de la Directive et a décidé d'éliminer ces substances. Dans ce cadre le Groupe :

- met en conformité pour juillet 2006 les produits directement concernés ou fréquemment intégrés dans des équipements concernés,
- aide les intégrateurs, les constructeurs de machines et d'équipments (OEMs) et les distributeurs à respecter les engagements de la directive,
- participe avec ses fournisseurs à la recherche de produits de substitution dans le respect de la qualité et de la performance des produits,
- contribue à des actions de concertation pour partager une vision commune de la directive et proposer des guides de mise en œuvre,
- prépare l'élimination des six substances de l'ensemble de son offre Basse Tension d'ici décembre 2008, ce qui inclut même la partie de l'offre qui n'est pas visée par la Directive,
- enfin, le Groupe a décidé de bannir l'utilisation du cadmium dans ses produits, même s'il bénéficie d'une exemption de la Communauté Européenne qui en prolonge son utilisation.

Eco-conception

L'éco-conception est l'un des grands chantiers environnementaux du Groupe. Ce processus d'amélioration vise à satisfaire au mieux les besoins des clients. Les produits développés présentent un moindre impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie (de l'achat de matière première au traitement de fin de vie).

Schneider Electric a édité un **guide interne** de création de l'offre selon les principes de l'éco-conception et forme chaque année à cette démarche des concepteurs, des marketeurs et des responsables de production et d'achats. Depuis 2004, Schneider Electric publie pour chaque nouveau produit cœur de gamme un **Profil Environnemental Produit** (PEP) qui fournit des informations sur leurs performances environnementales tout au long de leur cycle de vie. L'objectif est de réaliser 120 PEP pour mettre à disposition des clients des informations environnementales sur plus de 50 % du chiffre d'affaires des produits à fin 2008.

En 2005, création d'une formation éco-conception, destinée aux enseignants du secondaire, sous l'impulsion de deux inspecteurs généraux de l'Education Nationale et du directeur général de Schneider Electric France. Objectif : présenter les différents aspects d'une politique environnement appliquée aux produits. Treize enseignants ont suivi un premier stage en juillet 2005.

Eco-production

Le Baromètre Planète et Société fixe l'objectif de certifier ISO 14001 tous les sites industriels et logistiques. Fin 2005, 85 % des sites étaient certifiés.

Comme chaque année, Schneider Electric a procédé à une revue des risques pollution de l'ensemble de ses sites industriels. Aucun site n'est classé Seveso. Treize sites dont six en France, font l'objet d'un suivi permanent, souvent en raison de leur activité de production passée.

Tableau / indicateurs d'éco-production	2003	2004	2005 à périmètre 2004	2005 nouveau périmètre***
Nombre d'entités répondants	139	159	150	172
Effectifs moyens présents sur les sites de production	43 944	47 140	46 896	50 644
Quantités de déchets produits (en tonne)	93 736	94 821	96 641	100 547
Déchets produits / effectifs* (en tonne / personne)	1,9	2	2,1	1,99
Part des déchets valorisés en %	65	73,5	76	75,9
Consommation d'énergie / effectifs* MWh	15,3	14,7	16,1	15,7
Consommation d'énergie équivalent MWh**	674 967	692 298	756 482	793 898
Consommation d'eau en m^3	1 643 483	1 838 221	1 799 702	1 874 329
Consommation d'eau / effectifs* en m^3 / personne	37,4	39	38,40	37,00

** Effectifs présents sur les sites de production.*

*** La consommation d'énergie enregistre en 2005 les consommations non électriques (gaz, fuel) des unités d'Amérique du Nord, qui n'étaient pas reportées en 2003 et 2004. L'impact est de 99000 MWh et de + 1.9 MWh/p sur le ratio.*

**** Collecte des données étendue à 172 sites.*

Le Groupe entend aussi réduire de 10 % la consommation énergétique des sites par employé. En 2005, plusieurs sites du Groupe ont obtenu des gains énergétiques significatifs. Schneider Electric India a réalisé un gain de 3,4 % en consommation d'électricité avec une augmentation de la production de 60 % par rapport à 2004 et une baisse de 50 % de la consommation d'eau. Pour sa part, Schneider Electric Thaïlande a engagé une démarche Six Sigma avec un objectif de 30 % d'économie d'énergie.

Baromètre Planète et Société

- **Réaliser 120 profils environnementaux de produits.**
- **Réduire de 10 % la consommation énergétique des sites de production. (en MWh par employé de production).**
- **Certifier ISO 14001 100 % des sites de production et de logistique.**

La performance sociale

Les hommes et les femmes de Schneider Electric sont au cœur de sa réussite. C'est en valorisant leurs diversités, en accompagnant leur développement professionnel et en leur assurant des conditions de travail qui préservent leur santé et leur sécurité, que le Groupe mobilise et motive ses collaborateurs.

La Diversité

Groupe multiculturel, adhérant à la Charte de la diversité, Schneider Electric s'est engagé dans ses "Principes de Responsabilité" à favoriser la diversité au sein de l'entreprise.

Plusieurs actions ont été menées dans ce sens en 2005 : création d'un comité diversité, réalisation d'un livre blanc sur les engagements concrets de filiales dans une quinzaine de pays, mise en place d'un réseau d'acteurs spécialisés, sensibilisation des responsables ressources humaines et des managers à la compréhension, l'acceptation et la promotion de la diversité dans l'entreprise.

Les objectifs pour 2006 sont de proposer un accord cadre sur la diversité, recenser en France les recrutements en zone d'éducation prioritaire, élargir les engagements déjà pris aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, en Angleterre, et déployer une formation de tous les managers.

Baromètre Planète et Société

- **S'assurer que 30 % des premiers managers sont dans leurs fonctions depuis moins d'un an.**

Schneider Electric ne vise pas à accroître la diversité par une politique de quotas, mais en mesurant la mobilité, vérifie que se créent, chaque année, les opportunités d'accroître la diversité.

La Santé et la sécurité au travail

Améliorer la santé et la sécurité au travail est une priorité car la performance de l'entreprise dans ce domaine est insuffisante. Ce constat a donné lieu en 2005 à plusieurs plans d'action.

Le Groupe a défini sa politique santé et sécurité en se référant à la définition établie par l'OMS selon laquelle "la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité". Cette politique fixe les grandes orientations de l'engagement de Schneider Electric. La mise en œuvre de plans d'action locaux est de la responsabilité des pays.

Le nombre de jours perdus du fait des accidents du travail est désormais suivi chaque mois dans tous les pays où le Groupe est présent. Cet indicateur permettra de mesurer très régulièrement les progrès enregistrés par les plans d'action locaux.

Un état des lieux a été réalisé dans trente six pays pour connaître précisément les réalités locales en matière de santé et identifier les meilleures pratiques.

La santé est un sujet intégré désormais à l'ensemble des séminaires de management de l'Université Schneider Electric.

En 2006, les efforts porteront sur une large diffusion de cette politique et sur la création d'une communauté santé au sein du Groupe pour diffuser les meilleures pratiques.

Baromètre Planète et Société

- **Réduire de 20 % le nombre de jours d'arrêt pour cause d'accidents du travail par employé et par an.**
- **Assurer une couverture sociale de base pour 100 % de nos collaborateurs.**

Accidentologie : taux de fréquence

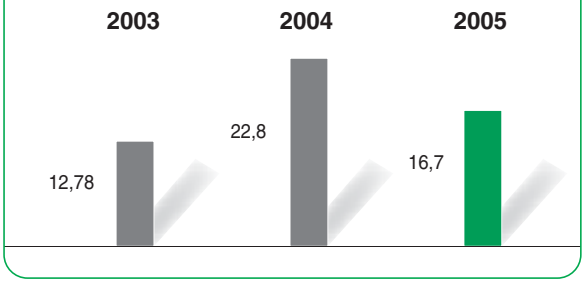

Accidentologie : taux de gravité

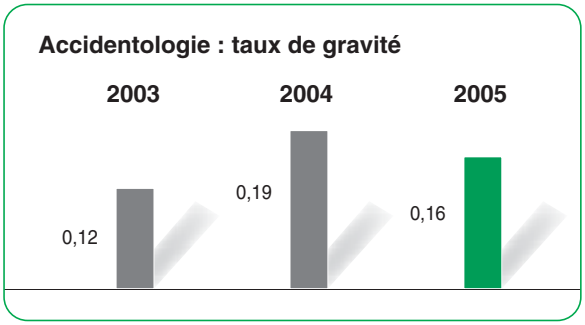

L'Emploi

En 2005, 700 projets ont été lancés afin de produire au plus près des clients, de réduire l'impact des fluctuations monétaires et de localiser production et achats dans les zones de plus forte compétitivité. Ce rééquilibrage géographique global s'est traduit par des hausses d'effectifs en Asie, en Australie, au Brésil, en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, et par des réductions aux Etats-Unis et en Europe.

Pour attirer et développer les talents, Schneider Electric a sélectionné douze grandes écoles et universités dans le monde dans le cadre d'un programme appelé Top Business Schools and Universities. Avec ces partenariats, le Groupe souhaite renforcer son image auprès des étudiants, s'assurer pour l'avenir le recrutement de hauts potentiels et augmenter la diversité en termes de nationalités et de cursus.

	2003	2004	2005
Effectif moyen	74 276	84 866	88 670
Effectif CDD / CDI ponctuel	71 850	84 184	84 819
Effectif de production moyen	35 459	40 582	40 792
Effectif de structure moyen	38 817	44 284	47 878
Nombre d'entrées	9 924	13 726	16 070
Nombre de sorties	11 996	12 342	15 820

Répartition Hommes / Femmes

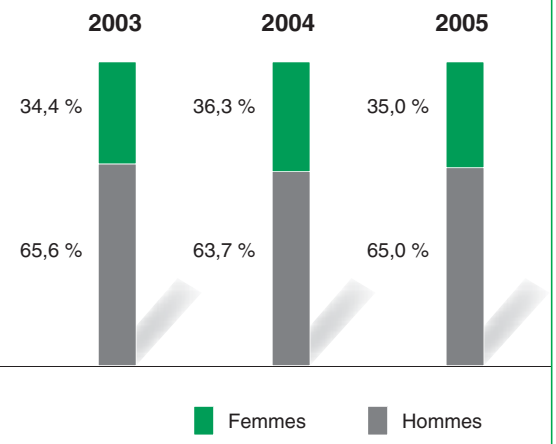

Répartition par ancienneté

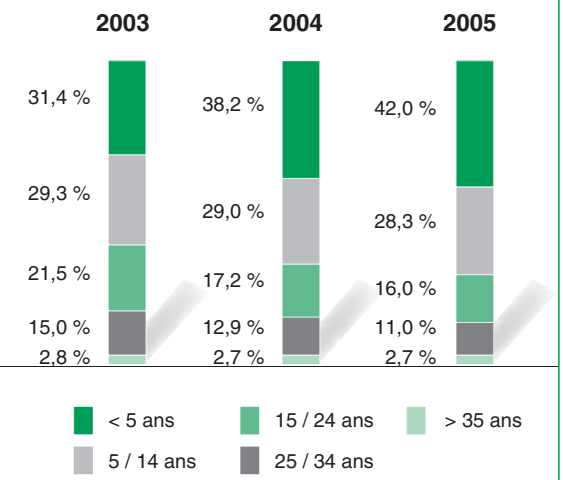

Répartition par âge

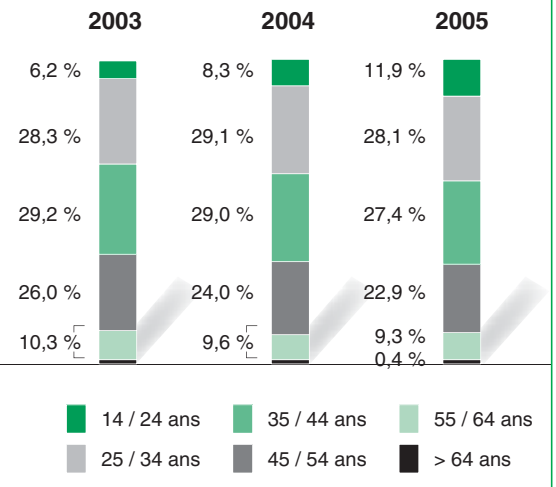

Répartition par zone géographique

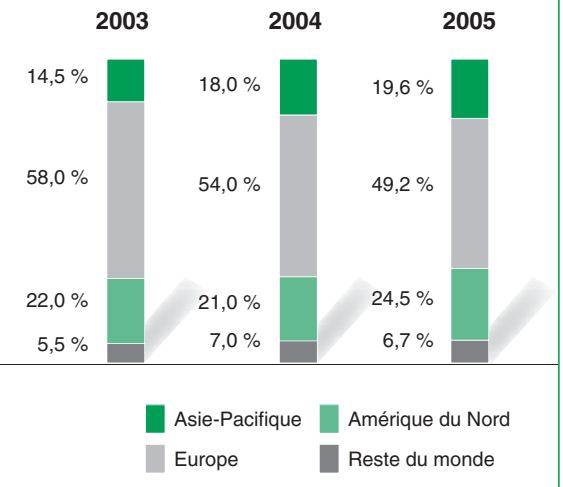

Répartition par catégorie professionnelle

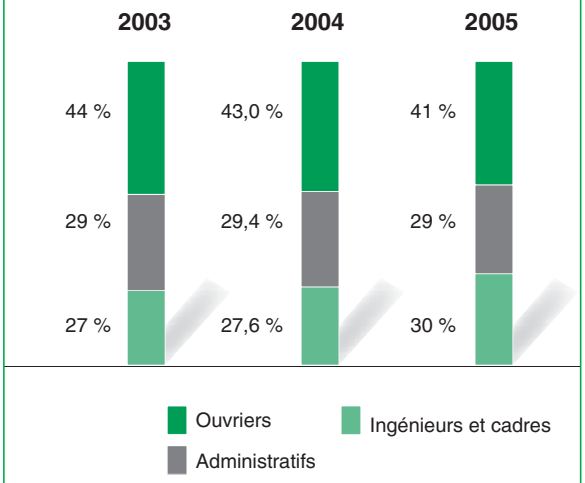

Répartition jours de formation par catégorie professionnelle

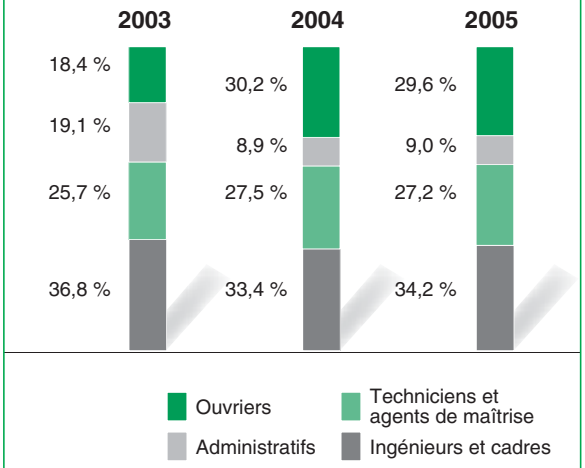

Répartition coûts de formation par catégorie professionnelle

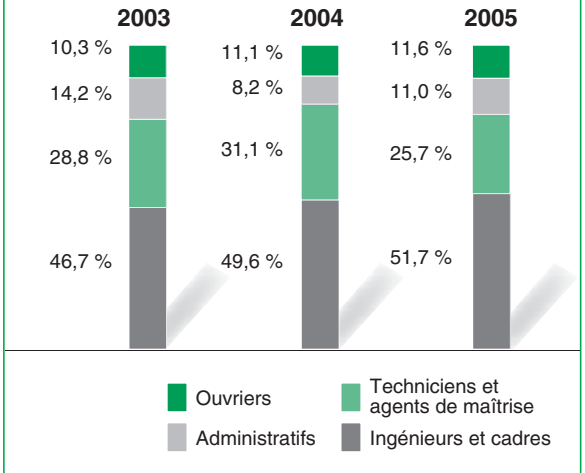

Le développement professionnel

■ La mobilité : 263 mobilités inter pays ont été réalisées en 2005. La proportion de femmes a progressé de 15,9 % en 2004 à 19,4 % en 2005.

D'autre part, 144 jeunes (dont 25 % de femmes) de 47 nationalités ont bénéficié en 2005 du programme Marco Polo qui permet aux nouvelles recrues d'occuper les deux premières années un poste hors de leur pays d'origine.

■ La formation : l'Institut de Management Schneider Electric est devenu Schneider Electric University. L'université préparera non seulement les futurs leaders du Groupe mais les experts dont il a besoin, grâce à la création de plusieurs Instituts spécialisés : ventes et marketing, opérations industrielles.

Le programme Felix destiné à développer les jeunes potentiels a rassemblé 62 participants issus de 32 pays.

Sept sessions d'intégration des nouveaux managers ont eu lieu en 2005. Elles ont rassemblé 193 middle managers de toutes fonctions originaires de 37 pays.

Depuis plusieurs années, Schneider Electric développe le e-learning pour accélérer le développement des compétences globales de ses collaborateurs. 53 000 collaborateurs dans le monde ont accès à l'intranet et 27 % des salariés du Groupe ont suivi une formation en ligne en 2005.

L'écoute et le dialogue social

■ Schneider Electric a refondu en 2005 son processus d'enquêtes de satisfaction interne, baptisé **People Scope.** A fin 2005, 23 % de l'effectif du Groupe était impliqué dans une enquête réalisée dans ce nouveau format. L'ensemble des directions opérationnelles devront avoir déployé ce processus en juin 2006.

■ Le Comité Européen de Schneider Electric a accueilli de nouveaux pays : Bulgarie, Lettonie, Roumanie, Russie, Slovaquie et Ukraine. Deux sessions de formation ont été organisées à Paris et à Bruxelles pour permettre aux représentants du personnel siégeant dans ce comité de mettre à jour leurs connaissances de l'environnement économique global de Schneider Electric. Une base d'information et un espace de discussion ont été mis en ligne récemment pour l'ensemble des membres du comité.

La performance sociétale

L'engagement du Groupe en faveur des droits de l'homme se veut opérationnel et concret. En encourageant la diversité, en invitant ses fournisseurs de tous les continents à rejoindre le **Global Compact,** en s'investissant avec les salariés et aux côtés de 200 ONG locales, en contribuant aux tables de travail d'organismes comme l'ISO, Schneider Electric s'engage pour le respect de chacun et pour l'évolution des mentalités.

La Société civile

2005 a été marqué par plusieurs catastrophes climatiques de grande ampleur : tsunami en Asie, tremblement de terre au Pakistan, raz-de-marée et cyclones aux Etats-Unis.

Le Groupe et ses collaborateurs ont activement participé à l'effort de solidarité internationale.

Répondre à l'urgence

En Asie, des dons d'urgence et des dons de matériel et de services pour rétablir l'eau potable et l'électricité ont été effectués et 424 000 dollars ont été versés à 4 projets d'aide d'urgence en Indonésie et au Sri Lanka. Au Pakistan, les équipes de la zone Moyen-Orient ont coordonné une aide d'urgence financée par la **Fondation Schneider Electric,** sous l'égide de la Fondation de France, pour un budget de 100 000 euros. Aux Etats-Unis, les équipes se sont mobilisées après le cyclone Katrina pour diffuser des consignes de sécurité d'urgence auprès des victimes.

S'engager sur le long terme

Au-delà de l'urgence, la Fondation Schneider Electric et les équipes locales du Groupe ont apporté leur soutien à des programmes de dons de matériel et de services et à des projets de reconstruction dans les pays touchés par le tsunami. Un million de dollars a été alloué à la remise en état des réseaux d'eau et d'électricité dans plusieurs pays. La Fondation participe à une cinquantaine de projets de reconstruction dans quatre pays. La construction de douze écoles maternelles, primaires ou des complexes scolaires, de 2 centres médicaux et d'un orphelinat sont en cours d'achèvement.

Une campagne de dons a été lancée auprès des salariés de la Direction Internationale & Ibérique pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre au Pakistan. La Fondation s'est engagée à abonder ces dons à hauteur de 50 000 euros.

Ailleurs dans le monde, le Groupe a poursuivi son travail en profondeur auprès des communautés. Luli, la campagne de mobilisation 2005 de la Fondation Schneider Electric, s'est déroulée du 30 mai au 5 juin avec succès : 84 % des sites du Groupe dans 70 pays y ont participé. 182 associations ont été soutenues dans 65 pays.

Par ailleurs, la Fondation Schneider Electric a lancé auprès des salariés français une campagne d'information sur les congés solidaires. Grâce à une convention signée avec l'Association Planète Urgence, des missions de deux à trois semaines sont proposées aux salariés sur leur temps de congés pour des projets situés au Cameroun, à Madagascar, en Indonésie et au Népal.

Baromètre Planète et Société

- **Réaliser l'équivalent d'un million d'euros en donation de matériel Schneider Electric.**
- **Amener 90 % des sites à s'engager durablement dans les actions des fondations Schneider Electric au profit des jeunes.**

Les fournisseurs

Schneider Electric tient compte des enjeux du développement durable dans la qualification de ses fournisseurs et les encourage ainsi que ses sous-traitants à adhérer au **Global Compact.** L'objectif est de passer de 5 % des achats couverts début 2005 à 60 % à terme. En 2005, la proportion était de 12 %.

En invitant ses fournisseurs, d'une part à répondre aux attentes directes de l'entreprise et d'autre part à annoncer publiquement leur engagement vis-à-vis de l'ONU, Schneider Electric étend cette exposition aux enjeux du développement durable à ses partenaires.

Baromètre Planète et Société

- **Réaliser 60 % du montant des achats avec des fournisseurs signataires du Global Compact.**

Les clients

L'excellence commerciale est au cœur des priorités de Schneider Electric qui vise une hausse de 30 % des clients très satisfaits et une baisse de 50 % des clients insatisfaits sur la durée de new² (2005 à 2008).

En 2005, le Groupe a publié pour la première fois un Guide des Politiques Commerciales diffusé aux directeurs de pays, aux directeurs commerciaux et aux directeurs du marketing.

Le Groupe a aussi créé au sein de Schneider Electric University l'Institut des Ventes et du Marketing pour développer l'excellence professionnelle de ses collaborateurs dans ces domaines. Plus de 2 000 commerciaux et marketeurs ont suivi les programmes de ce nouvel Institut en 2005.

La notation

Indice ASPI Eurozone

Depuis 2001, Schneider Electric est inclus dans l'indice ASPI Eurozone® (Advanced Sustainable Performance indices) qui comprend 120 entreprises cotées de la zone euro (Univers DJ Euro Stoxx) présentant les meilleures performances sociales et environnementales. Les valeurs sont sélectionnées sur la base des notations Vigeo conformément aux lignes directrices de l'ASPI Eurozone®.

Notation déclarative - Janvier 2005.

Secteur industrie : composants et équipements électriques (Entreprises dans ce secteur : 10).

Critère (min -- / max ++)	Note avril 2003	Note janvier 2005	Score janvier 2005
Ressources humaines	++	+	52
Environnement	+	+	48
Relations clients et fournisseurs	+	++	61
Gouvernement d'entreprise	=	=	48
Insertion dans la société civile	++	+	63
Respect des normes internationales du travail	N / A	+	59

Echelle de score : 0 à 100

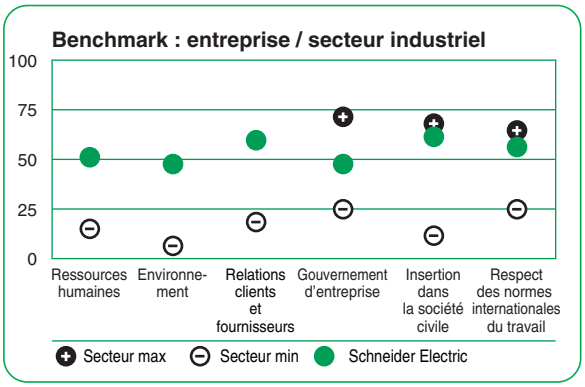

Indices Dow Jones Sustainability

Sélectionné une première fois en 2002, Schneider Electric fait partie de l'édition 2005 du Dow Jones Sustainability Index World (indice mondial) et du Dow Jones Sustainability Index Stoxx (indice européen). La recherche sur la durabilité des entreprises pour cette famille d'indices est assurée par SAM (Sustainable Asset Management), une société de gestion d'actifs indépendante basée en Suisse.

Corporate Sustainability Assessment 2005

Schneider Electric SA -
Member of DJSI World & DJSI STOXX

Les scores comparent les performances économiques, sociales et environnementales de Schneider Electric par rapport à la moyenne des entreprises de son secteur.

ELQ Composants et équipements électriques

	Schneider Electric (%)	Moyenne (%)	Meilleure note (%)
Volet économique	76	57	79
Volet environnemental	69	39	70
Volet social	57	40	64
Total	**66**	**44**	**66**

Baromètre Planète et Société

■ **Assurer la présence de Schneider Electric dans les 4 principales familles d'indice ISR.**

Registre d'investissement Ethibel

En 2005, Schneider Electric a été sélectionné dans le registre d'investissement Ethibel. Ce registre est utilisé comme référence dans le cadre de l'investissement socialement responsable par un nombre croissant de banques, de gestionnaires de fonds et d'investisseurs institutionnels en Europe.

Ethibel propose aux investisseurs deux produits basés sur ce registre : le label Ethibel et les indices Sustainability Ethibel.

En sélectionnant les entreprises leaders en terme de développement durable, ces indices combinent un bon niveau de performance financière et un impact positif sur la société. Les caractéristiques de la méthodologie Ethibel résident dans l'intégration de deux composantes essentielles de la responsabilité sociale des entreprises : le développement durable et l'implication des parties prenantes.

> Pour en savoir plus :

www.schneider-electric.com
(> groupe > développement durable)
www.barometre.schneider-electric.com
www.rohs.schneider-electric.com
www.fondation.schneider-electric.com

> Pour commander le rapport développement durable et le bilan social

Par courriel :
fr-developpement-durable@schneider-electric.com

Par courrier :
Schneider Electric Industries SAS
Direction du Développement Durable
89 boulevard Franklin Roosevelt
92500 Rueil-Malmaison - France

Avis externe sur les procédures de collecte des données ressources humaines et environnement de Schneider Electric

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Schneider Electric, nous avons revu les procédures de collecte des données ressources humaines (effectifs et jours perdus) et environnement publiées pour l'exercice 2005 dans le rapport d'activité et dans le document de référence.

Ces procédures, ainsi que les informations sociales et environnementales figurant dans ces rapports ont été préparées sous la responsabilité de la direction générale de Schneider Electric. Il nous appartient de vous faire part de nos constats suite aux travaux décrits ci-dessous.

Nature et étendue des travaux

Comme convenu, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons pris connaissance des procédures et revu leur pertinence, leur exhaustivité, leur précision, leur objectivité et leur clarté au regard des activités de Schneider Electric ;
- Nous avons mené des entretiens au niveau du siège avec les responsables des systèmes de collecte des informations ressources humaines et environnement pour compléter notre information sur ces procédures et tester leur application ;
- Nous avons visité, afin d'apprécier la compréhension des procédures et le niveau d'appropriation de l'outil de reporting sur site, trois entités : Le Vaudreuil (France), Beaumont-Le-Roger (France), Sant Boi (Espagne) ;

Nous avons fait appel, pour réaliser ces travaux, à nos équipes spécialisées en matière de développement durable.

Conformément aux Normes internationales d'audit ISAE(1), des travaux de cette nature ne comprennent pas tous les contrôles propres à un audit conduisant à une assurance sur les données, mais nous permettent de formuler des constats sur les procédures.

Constats

- Les procédures de collecte des données sont formalisées pour les ressources humaines et pour l'environnement. Elles constituent des référentiels appropriés sous réserve que soient précisées les règles de mise à jour de la liste des entités et des sites pris en compte en cas d'acquisition et de cession.
- Les procédures sont diffusées dans l'ensemble des métiers et des pays concernés par la remontée de ces données.
- La poursuite des efforts engagés pour améliorer la fiabilité du reporting nécessite d'identifier plus finement les types de déchets produits au niveau des sites et de préciser la définition du taux de valorisation.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2006.

Barbier Frinault & Autres	Ernst & Young
Ernst & Young	Environnement et Développement Durable
Pierre Jouanne	Eric Duvaud

(1) International Standard on Assurance Engagements.

5 Perspectives 2006

Schneider Electric entend poursuivre activement sa stratégie qui vise à accroître son potentiel de croissance et à réduire la cyclicité de ses activités.

Le Groupe conduit à cet effet un effort soutenu d'innovation avec près de 5 % du chiffre d'affaires investis en R&D. Tout en assurant une présence forte dans les pays à haute technologie comme les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon, Schneider Electric poursuit le développement de capacités de R&D dans les pays émergents, principalement à Shanghai en Chine, Bangalore en Inde et Monterrey au Mexique.

Le Groupe accélère son expansion dans les pays à forte croissance, en particulier aux Etats-Unis et dans les pays émergents, en y investissant substantiellement pour maximiser la couverture des différents marchés et renforcer ses positions de leader.

Parallèlement, Schneider Electric se développe à un rythme soutenu dans de nouvelles activités, gestion de l'énergie, automatismes du bâtiment et de l'industrie, distribution électrique ultra terminale et services, élargissant son offre pour répondre aux besoins nouveaux et croissants de ses clients.

Schneider Electric dispose ainsi d'un portefeuille d'offres unique dans la gestion de l'énergie pour aider ses clients à optimiser leur stratégie et leurs coûts énergétiques. Il apporte également sur tous ses marchés, industrie, bâtiments, résidentiel, énergie et infrastructures, des fonctionnalités d'automatismes qui permettent d'accroître la performance, l'efficacité et le confort des installations.

Croissance, efficacité, engagement des collaborateurs : en s'appuyant sur ces orientations, Schneider Electric s'est fixé pour la période 2005 - 2008 les objectifs suivants dans le cadre de son programme d'entreprise new² :

- une croissance organique du chiffre d'affaires de plus de 5 %,
- une marge opérationnelle comprise entre 12,5 % et 14,5 % tout au long du cycle économique,
- une amélioration du retour sur capitaux employés (ROCE) de 2 % à 4 % sur 4 ans,
- un taux de distribution de 50 % du résultat net et une optimisation du bilan avec un ratio d'endettement de 30 à 40 % d'ici 2 ans.

Pour 2006, aux conditions économiques et monétaires actuelles, le Groupe anticipe une nouvelle progression de son chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation, conformément aux objectifs de croissance et d'efficacité de son nouveau programme d'entreprise new².

Depuis le 31 décembre 2005, au-delà des acquisitions annoncées décrites dans la note 28 des comptes consolidés, aucun changement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu.

5 / Comptes Consolidés au 31 décembre 2005

1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf le résultat par action)		2005*	2004
Chiffre d'affaires	*(note 22)*	**11 678,8**	**10 349,3**
Coûts des ventes		(6 923,8)	(6 177,4)
Marge brute		**4 755,0**	**4 171,9**
Recherche et développement	*(note 23)*	(273,7)	(295,1)
Frais généraux et commerciaux		(2 812,8)	(2 549,7)
Autres produits et charges d'exploitation	*(note 25)*	(103,2)	(40,7)
Résultat d'exploitation		**1 565,3**	**1 286,4**
Coût de la dette financière nette		(103,1)	(64,4)
Autres produits et charges financiers		(1,5)	5,1
Résultat financier	*(note 26)*	**(104,6)**	**(59,3)**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	*(note 7)*	(3,6)	(3,6)
Résultat avant impôts		**1 457,1**	**1 223,5**
Impôts sur les sociétés	*(note 12)*	(427,5)	(365,2)
Résultat net des activités poursuivies		**1 029,5**	**858,3**
Résultat des activités abandonnées			
Résultat net consolidé		**1 029,5**	**858,3**
- dont part du Groupe		994,3	823,9
- dont intérêts minoritaires		35,2	34,4
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action)	*(note 14.3)*	4,56	3,73
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	*(note 14.3)*	4,54	3,72

** Application des normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005 sans retraitement de l'exercice 2004 (note 2).*

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

2 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2005 *	2004
I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
Résultat net - part du groupe	994,3	823,9
Part des minoritaires	35,2	34,4
Perte/(profit) des sociétés mises en équivalence net des dividendes reçus	2,8	3,5
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles	279,3	285,7
Amortissements des immobilisations incorporelles	88,8	76,7
Perte de valeur des actifs non courants	20,7	
Augmentation/(diminution) des provisions	22,5	(27,7)
Variation des impôts différés	97,0	78,1
(Plus) ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(0,7)	(9,0)
Autres éléments	8,2	16,5
Autofinancement d'exploitation	**1 548,1**	**1 282,1**
Diminution/(augmentation) des créances d'exploitation	(185,0)	(186,0)
Diminution/(augmentation) des stocks et travaux en cours	(85,2)	(162,1)
(Diminution)/augmentation des dettes d'exploitation	165,6	37,9
Autres actifs et passifs courants	(118,8)	212,2
Variation du besoin en fonds de roulement	**(223,4)**	**(98,0)**
Total I	**1 324,7**	**1 184,1**
II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(308,1)	(277,8)
Cessions d'immobilisations corporelles	45,2	45,1
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(213,7)	(97,2)
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,6	0,4
Investissement net d'exploitation	**(476,0)**	**(329,5)**
Investissement financier net *(note 3)*	(1 267,3)	(800,9)
Autres opérations financières à long terme	(20,7)	(25,5)
Actifs de retraite à long terme	(48,1)	(13,4)
Sous-total	**(1 336,1)**	**(839,8)**
Total II	**(1 812,1)**	**(1 169,3)**
III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :		
Emission d'emprunts *(note 17)*	1 490,9	–
Remboursement d'emprunts	(70,4)	(1 352,3)
Vente / (achat) d'actions propres (1)	(73,2)	(278,2)
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières	(76,1)	(49,6)
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	22,4	61,0
Dividendes versés : Schneider Electric SA	(395,4)	(334,2)
Minoritaires	(22,9)	(23,3)
Total III	**875,3**	**(1 976,6)**
IV - Effet net des conversions : Total IV	**(31,1)**	**6,0**
Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV	**356,8**	**(1 955,8)**
Trésorerie nette en début de période	946,5	2 902,4
Variation de trésorerie	356,8	(1 955,9)
Trésorerie nette en fin de période *(note 13)*	**1 303,3**	**946,5**

(1) Retraité des titres donnés en échange des actions Legrand pour (10,1) millions d'euros (note 8).

** Application des normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005 sans retraitement de l'exercice 2004 (note 2).*

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

3 Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)		31.12.05	01.01.05 *	31.12.04
Actif non courant :				
Ecarts d'acquisition, nets	*(note 4)*	5 878,8	4 539,0	4 462,3
Immobilisations incorporelles, nettes	*(note 5)*	1 299,1	894,5	894,5
Immobilisations corporelles, nettes	*(note 6)*	1 600,6	1 456,7	1 456,7
Immobilisations destinées à la vente	*(note 6)*	6,8	7,6	7,6
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes		2 906,5	2 358,8	2 358,8
Titres de participation mis en équivalence	*(note 7)*	48,2	65,3	65,3
Actifs financiers disponibles à la vente	*(note 8)*	315,4	198,5	154,3
Autres actifs financiers non courants	*(note 8)*	281,4	288,1	288,1
Actifs financiers non courants		596,8	486,6	442,4
Actifs d'impôt différé	*(note 12)*	795,0	832,7	830,3
Total actif non courant		**10 225,3**	**8 282,4**	**8 159,1**
Actif courant :				
Stocks et en-cours	*(note 9)*	1 636,6	1 409,4	1 409,4
Clients et créances d'exploitation	*(note 10)*	2 586,7	2 135,7	2 135,7
Autres créances et charges constatées d'avance	*(note 11)*	783,0	550,8	529,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*(note 13)*	1 383,2	975,8	1 062,8
Total actif courant		**6 389,5**	**5 071,7**	**5 137,0**
Total de l'Actif		**16 614,8**	**13 354,1**	**13 296,1**

** Application des normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005 (note 2).*

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Passif

(en millions d'euros)		31.12.05	01.01.05 *	31.12.04
Capitaux propres	*(note 14)*			
Capital social		1 813,0	1 809,6	1 809,6
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 069,0	4 049,9	4 049,9
Réserves consolidées et autres réserves		2 160,8	1 571,1	1 620,1
Réserves de conversion		200,8	(84,3)	(84,5)
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)		**8 243,6**	**7 346,3**	**7 395,1**
Intérêts minoritaires		93,9	76,2	72,8
Total capitaux propres		**8 337,5**	**7 422,5**	**7 467,9**
Provisions non courantes				
Provisions pour retraites et engagements assimilés	*(note 15)*	1 200,4	1 026,2	1 026,2
Provisions non courantes	*(note 16)*	210,0	192,3	192,3
Provisions non courantes		1 410,4	1 218,5	1 218,5
Dettes financières non courantes				
Emprunts obligataires	*(note 17)*	2 691,1	1 200,0	1 200,0
Titres à durée indéterminée	*(note 17)*	-	-	73,3
Dettes financières à plus d'un an	*(note 17)*	63,6	72,5	24,9
Dettes financières non courantes		2 754,7	1 272,5	1 298,2
Passifs d'impôt différé	*(note 12)*	259,4	225,9	203,2
Autres dettes à long terme	*(note 18)*	178,8	177,7	104,4
Total passifs non courants		**4 603,3**	**2 894,6**	**2 824,3**
Dettes courantes				
Fournisseurs et dettes d'exploitation		1 710,8	1 384,4	1 384,4
Dettes fiscales et sociales		1 093,1	849,5	849,5
Provisions courantes	*(note 16)*	276,7	236,5	236,5
Autres dettes courantes		340,5	338,9	279,2
Dettes financières courantes	*(note 17)*	252,9	227,7	254,3
Total passifs courants		**3 674,0**	**3 037,0**	**3 003,9**
Total du Passif		**16 614,8**	**13 354,1**	**13 296,1**

** Application des normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005 (note 2).*

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

4 Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions (milliers)	Capital	Primes d'émission de fusion d'apport	Réserves consolidées	Réserves d'actions propres	Autres réserves	Réserves de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
1er janvier 2004 - IFRS (note 29)	**231 842,2**	**1 854,7**	**4 290,8**	**1 283,8**	**(273,8)**	**0,0**	**0,0**	**7 155,5**	**74,4**	**7 229,9**
Résultat net de l'exercice				823,9				823,9	34,4	858,3
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres						22,3		22,3		22,3
Différences de conversion							(84,5)	(84,5)	(1,9)	(86,4)
Total des produits et charges comptabilisés (résultat complet)				***823,9***		***22,3***	***(84,5)***	***761,7***	***32,5***	***794,2***
Réduction de capital	(7 000,0)	(56,0)	(291,1)					(347,1)		(347,1)
Plan Mondial Actionnariat salarial	705,8	5,7	27,6					33,3		33,3
Souscription plan d'options	646,2	5,2	22,6					27,8		27,8
Distribution de dividendes (y compris précompte)				(334,2)				(334,2)	(23,3)	(357,5)
Précompte reversé sur années antérieures				23,1				23,1		23,1
Variation de l'auto détention					65,2			65,2		65,2
Effet d'impôt sur annulation des actions propres				(7,4)				(7,4)		(7,4)
Stock options					8,9			8,9		8,9
Autres				8,3				8,3	(10,8)	(2,5)
31 décembre 2004 - IFRS hors IAS 32/39	**226 194,2**	**1 809,6**	**4 049,9**	**1 797,5**	**(199,7)**	**22,3**	**(84,5)**	**7 395,1**	**72,8**	**7 467,9**
Retraitements d'application IAS 32/39 (note 2)										
– Actions propres					(87,0)			(87,0)		(87,0)
– Couverture de change				1,1		7,9		9,0		9,0
– Réévaluation des instruments financiers disponibles à la vente						29,0		29,0		29,0
– Couverture métaux						5,0		5,0		5,0
– Swap de taux				(5,0)				(5,0)		(5,0)
– Put sur minoritaires MGE								0,0	3,4	3,4
– Différences de conversion							0,2	0,2		0,2
1er janvier 2005 - IFRS y compris IAS 32/39	**226 194,2**	**1 809,6**	**4 049,9**	**1 793,6**	**(286,7)**	**64,2**	**(84,3)**	**7 346,3**	**76,2**	**7 422,5**
Résultat net de l'exercice				994,3				994,3	35,2	1 029,5
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres (note 14)						35,6		35,6		35,6
Différences de conversion							285,1	285,1	8,3	293,4
Total des produits et charges comptabilisés (résultat complet)				***994,3***		***35,6***	***285,1***	***1 315,0***	***43,5***	***1 358,5***
Plans de souscription d'actions (note 14)	425,0	3,4	19,1					22,5		22,5
Dividendes distribués (note 14)				(395,4)				(395,4)	(22,9)	(418,3)
Variation de l'auto détention (note 14)					(68,7)			(68,7)		(68,7)
Stock options (note 14)					16,8			16,8		16,8
Autres [1]				7,1				7,1	(2,9)	4,2
31 décembre 2005	**226 619,2**	**1 813,0**	**4 069,0**	**2 399,6**	**(338,6)**	**99,8**	**200,8**	**8 243,6**	**93,9**	**8 337,5**

(1) Dont 4,3 millions d'euros au titre de la neutralisation des plus values sur actions propres.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

5 Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les états financiers consolidés du groupe Schneider Electric pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 février 2006 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 3 mai 2006.

Les activités principales du Groupe sont décrites dans le chapitre "Descriptif de l'entreprise et de ses activités" du rapport annuel.

Note 1 - Principes comptables

1.1 - Référentiel comptable

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du Groupe Schneider Electric sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee). Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 a été retraité conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 - *Première adoption des IFRS,* sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2005. Conformément à la recommandation de l'AMF pendant la période de transition, les options retenues pour la première application des normes internationales au 1er janvier 2004, ainsi que la nature et l'incidence des changements de principes et méthodes comptables sur le bilan d'ouverture et de clôture, et les résultats de l'exercice 2004 établis selon le référentiel comptable français, ont été présentés dans le rapport annuel de l'exercice 2004. Ces éléments sont rappelés en note 29.

Les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005, sans retraitement de l'exercice 2004, conformément à la possibilité laissée par la norme IFRS 1. L'effet de ce changement de méthode a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2005 et est décrit à la note 2. Dans la mesure où l'exercice 2004 n'est pas retraité, l'information donnée au titre de cet exercice n'est pas comparable. L'effet de ces normes sur le résultat de l'exercice 2005 n'est cependant pas significatif (voir note 26).

Le Groupe a également adopté par anticipation l'amendement de la norme IAS 19 relatif aux gains et pertes actuariels au 1er janvier 2004, et l'amendement de la norme IAS 39 relatif aux couvertures de flux intragroupe et à la juste valeur au 1er janvier 2005. Enfin, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation l'amendement à la norme IAS 1 - *Capital Disclosures,* la norme IFRS 7 - *Financial Instruments : Disclosures* (applicables de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2007). L'adoption par anticipation des interprétations IFRIC 6 – *Liabilities arising from participating in a specific market* et IFRIC 4 - *Determining whether an arrangement contains a lease* n'a pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

Pour assurer une meilleure lisibilité des états financiers, les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS, qui couvrent les deux derniers exercices. A des fins de comparabilité sur trois exercices, les états financiers des exercices 2003 et 2004 établis selon le référentiel comptable français sont rappelés en note 31. Les commentaires relatifs aux exercices 2004 et 2003 sont présentés dans les rapports annuels de ces exercices déposés auprès de l'AMF sous les numéros D05-0309 et D04-0322.

1.2 - Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

1.3 - Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (hypothèses décrites à la note 1.10),
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 15).

1.4 - Principes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif s'entend comme un contrôle exercé par tout moyen, tel que la détention d'un intérêt majoritaire en droits de vote, la détention d'intérêts minoritaires significatifs, ou des contrats ou accords avec les autres actionnaires.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que sociétés en participation et accords de coopération, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément au traitement alternatif prévu par la norme IAS 31- *Participations dans les coentreprises.*

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise ou jusqu'à la date de perte du contrôle effectif.

Les opérations et soldes intragroupe sont éliminés.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 30. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe ne sont pas consolidées.

La consolidation est réalisée à partir de comptes clos au 31 décembre de l'exercice.

1.5 - Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises.*

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir note 1.10 ci-dessous). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste "Autres produits et charges d'exploitation".

1.6 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs,
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste "Réserves de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

1.7 - Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Le traitement des couvertures de change est précisé en note 1.21.

1.8 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparement ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparement sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles.*

Les actifs incorporels (principalement des marques) acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations externes. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires. L'amortissement de ces incorporels est comptabilisé en coût des ventes ou en frais administratifs et commerciaux selon leur nature.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en autres produits et charges d'exploitation.

Marques

Les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé.

Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces marques, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de la marque ;
- pérennité de la marque en fonction de la stratégie d'intégration de la marque acquise au portefeuille de marques du Groupe.

La valeur des marques est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge au moment où elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé génèrera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 10 ans. L'amortissement des projets ainsi capitalisé est incorporé au prix de revient des produits correspondants et enregistré en "coût des ventes" lorsque les produits sont vendus.

Mise en place de progiciels

Les coûts (internes et externes) se rapportant à la mise en place de progiciels de type ERP (progiciels intégrés) sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à la phase de programmation, de codification et de tests. Ils sont amortis sur la période d'usage de tels progiciels.

1.9 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

Constructions :	20 à 40 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 10 ans
Autres :	3 à 12 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité (lignes de production par exemple) tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le calcul des amortissements lorsque cette valeur résiduelle est jugée significative.

Les amortissements sont comptabilisés en charge de l'exercice ou sont incorporés au coût de production des stocks ou au prix de revient des immobilisations incorporelles générées en interne. Ils sont donc comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes, en coût de recherche et développement ou en frais généraux et commerciaux selon les cas.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation".

Immobilisations destinées à la vente

Les immobilisations destinées à la vente ne sont plus amorties et sont présentées distinctement au bilan, sur la ligne "Immobilisations destinées à la vente" pour une valeur égale au plus faible montant entre leur coût amorti et leur valeur nette de réalisation.

Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, conformément au traitement de référence de la norme IAS 23 - *Coûts d'emprunt.*

1.10 - Dépréciations d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs,* le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité ;
- pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe à la date d'évaluation (7,5 % au 31 décembre 2005 et 8,5 % au 31 décembre 2004) majoré d'une prime de risque en fonction de la zone géographique considérée.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif testé et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent généralement aux Directions Opérationnelles (Europe, Amérique du Nord, International, Asie-Pacifique). Les activités des plates-formes de croissance constituent par ailleurs chacune une UGT.

Les écarts d'acquisition sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux UGT est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

1.11 - Actifs financiers non courants

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée de façon fiable et correspond au cours de bourse à la date de clôture.

Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Cette règle est notamment appliquée pour les titres non cotés.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres ("Autres réserves") jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts, présentés en "Autres actifs financiers non courants", sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

1.12 - Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition ou coût de production généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré) ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente.

Les pertes de valeur des stocks sont comptabilisées en coût des ventes pour la part matière et en frais généraux et commerciaux pour les produits finis.

Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts des matières et de la main d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production et la part des coûts de recherche et développement rattachable au processus de production (correspondant à l'amortissement des projets capitalisés mis en production et aux dépenses de maintenance des produits et des gammes).

1.13 - Clients et créances d'exploitation

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

1.14 - Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allégements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances de renversement identiques.

1.15 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels. D'une manière générale, tous les titres négociables sont constitués d'instruments très liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement ou équivalents. Compte tenu de la nature et des maturités de ces instruments, le risque de variation de valeur est négligeable et ces instruments sont présentés en équivalents de trésorerie.

1.16 - Actions propres

Les actions Schneider Electric SA détenues par la société mère ou par des sociétés intégrées sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

1.17 - Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent avoir des engagements dans le domaine des plans de retraites et des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et les contributions aux régimes de retraites obligatoires.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charge les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Régimes à prestations définies

Pour l'évaluation de ses régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés, et net des actifs du régime utilisables pour couvrir l'obligation.

Lorsque ce montant est un actif, l'actif reconnu est limité par le montant non encore reconnu au titre des coûts des services passés et ne peut être supérieur à la valeur actualisée de tout avantage économique à recevoir sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière, économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc) sont reconnus immédiatement dans le montant de l'engagement du Groupe, par la contrepartie d'une rubrique séparée des capitaux propres, "Autres réserves".

Régimes généraux et obligatoires et régimes multi-employeurs

Le Groupe participe dans la plupart des pays, aux régimes généraux et obligatoires ou dans certains pays à des régimes de retraites multi-employeurs. Ces régimes sont comptabilisés, en fonction de leurs termes, comme des régimes à cotisations définies ou comme des régimes à prestations définies. Dans le cas de régimes à prestations définies, le Groupe enregistre sa quote-part de l'obligation, des actifs et des coûts associés au régime.

Retraites complémentaires

Le Groupe assure des retraites complémentaires à un nombre limité de cadres dirigeants en activité ou retraités. Ces engagements sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Autres engagements sociaux

Des provisions sont enregistrées et des charges reconnues pour la couverture de frais médicaux engagés pour certains retraités du Groupe, en Europe et aux Etats-Unis.

Par ailleurs, le Groupe provisionne, pour l'ensemble de ses filiales, les engagements au titre des avantages liés à l'ancienneté (principalement médailles du travail pour les filiales françaises).

1.18 - Paiements fondés sur des actions

Des plans d'options d'achat et de souscription d'actions Schneider Electric SA sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Le Groupe accorde également à certains de ses salariés américains des avantages dont la valeur est basée sur le cours de l'action Schneider Electric SA ("Stock Appreciation Right").

Seuls les plans mis en place après le 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1er janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2 - *Paiements fondés sur des actions.*

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général trois ou quatre ans selon les pays d'attribution.

Pour valoriser les plans, le Groupe utilise le modèle binomial de Cox, Ross, Rubinstein.

La contrepartie de cette charge est enregistrée en "Réserves d'actions propres" dans le cas des plans d'option d'achat ou de souscription. Dans le cas des "Share Appreciation Rights", la contrepartie de la charge est une dette correspondant à l'avantage accordé et réévaluée à chaque clôture.

1.19 - Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques et actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2005 pour les provisions long terme est de 3,2 % (3,4 % au 31/12/2004).

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs ;
- les risques commerciaux : ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant ;
- les risques sur produits ; ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au delà des risques couverts par les assurances. Cette garantie peut atteindre 18 mois ;
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés ;

- les risques environnementaux : ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution ;
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

1.20 - Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts obligataires et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

1.21 - Instruments financiers et dérivés

Le Groupe centralise la gestion de la couverture de ses risques et utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux de change, de taux d'intérêts ou de prix de certaines matières premières.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Ainsi, le Groupe utilise des contrats tels que des contrats de "swaps", des contrats d'options ou des contrats à terme ferme selon la nature des risques à couvrir.

Couvertures de change

Le Groupe souscrit périodiquement des dérivés de change pour couvrir le risque de change associé à des opérations libellées en devises étrangères. Une partie des couvertures ont comme élément sous-jacent les créances et dettes opérationnelles enregistrées au bilan des sociétés du Groupe. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces instruments puisque l'effet de la couverture est traduit mécaniquement en comptabilité. En effet, à la clôture, les dérivés de couverture sont réévalués à leur juste valeur (mark to market) et les gains et pertes de change sont constatés en résultat financier, où ils sont compensés par les gains ou pertes de change découlant de la conversion au taux de clôture de l'exercice des créances et dettes opérationnelles libellées en devises étrangères, conformément aux dispositions de la norme IAS 21- *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*

Le Groupe peut également effectuer des opérations de couverture de flux prévisionnels qu'il s'agisse de flux d'exploitation récurrents ou d'opérations d'acquisition ou de cession de participations. En application de la norme IAS 39, ces couvertures de flux prévisionnels sont traitées comme des couvertures de flux de trésorerie futurs (Cash Flow Hedge). A la clôture, les instruments de couverture correspondant à ces couvertures sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres ("Autres réserves") jusqu'à la réalisation effective du flux couvert, et est recyclée en résultat lorsque l'élément couvert affecte lui-même le compte de résultat. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Par ailleurs, certaines créances ou prêts à long terme accordés aux filiales constituent un investissement net au sens d'IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. En application des règles relatives aux couvertures d'investissement net, l'effet des variations de change relatives à ces éléments est comptabilisé en capitaux propres et recyclé en résultat lors de la cession de l'investissement.

Couvertures de taux

Des contrats de "swaps" de taux d'intérêts permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe n'a pas retenu la comptabilité de couverture selon IAS 39 et les effets sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Couvertures d'achat de matières premières

Le Groupe souscrit également des contrats d'approvisionnement de matières premières comportant des contrats d'achats à terme, d'échanges et options, contrats destinés à couvrir le cours des matières premières pour tout ou partie des achats prévisionnels futurs de matières premières. Selon IAS 39, ces couvertures qualifient de couvertures de flux de trésorerie futurs. A la clôture, ces instruments sont enregistrés au bilan à leur juste valeur (mark to market). La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres ("Autres réserves"), puis recyclée en résultat (marge brute) lorsque le sous-jacent couvert affecte le résultat consolidé. Les effets de ces couvertures sont alors incorporés dans le prix de revient des produits vendus. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Les flux de trésorerie découlant des instruments financiers sont traités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé sur le même plan que les opérations auxquelles ils se rattachent.

Parts émises par le Fonds Commun de Créances porteur des titres à durée indéterminée

En application de SIC 12 - *Entités ad hoc* et IAS 39, le Fonds Commun de Créances porteur des TDI émis par le Groupe en 1991 est consolidé.

Les swaps liés aux TDI chez le Fonds Commun de Créances sont évalués à leur juste valeur.

Les swaps de taux d'intérêt relatifs aux TDI et souscrits directement par le Groupe sont des instruments dérivés ne qualifiant pas de couverture et sont comptabilisés à leur juste valeur avec enregistrement des variations de juste valeur en résultat financier.

Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

En application d'IAS 32 - *Instruments financiers - informations à fournir et présentation,* les engagements d'achat fermes ou conditionnels d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dette, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires.

En l'absence de doctrine comptable sur la comptabilisation de la contrepartie de cette dette, présentée en "Autres dettes à long terme", et dans l'attente d'une position de l'IFRIC sur le sujet, le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de l'écart entre le prix de rachat des intérêts minoritaires et la quote part de situation nette acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Les variations ultérieures de valeur de la dette sont comptabilisées en contrepartie de l'écart d'acquisition.

1.22 - Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués des ventes de marchandises, des prestations de service et des revenus des activités d'affaires (contrats).

Ventes de marchandises

Les ventes sont enregistrées lors du transfert de propriété (généralement FOB point d'embarquement).

Le Groupe accorde à certains de ses distributeurs des rabais calculés en fonction d'objectifs prédéterminés de ventes en valeur et en volume. Ces remises sont provisionnées dès la vente au distributeur et présentées en déduction du chiffre d'affaires.

De plus, et dans un nombre limité de cas, le Groupe négocie directement avec des clients internationaux des ventes de produits sur des bases mondiales ou nationales, sans l'intermédiaire de distributeurs et à un prix inférieur. Dans de telles situations, le Groupe indemnise ses distributeurs pour la perte de marge. Certaines filiales du Groupe peuvent aussi attribuer des escomptes financiers. Ces escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté net de l'ensemble de ces rabais et escomptes.

Prestations de services

Les revenus des prestations de services sont enregistrés sur la durée et selon les modalités du contrat. Les revenus liés aux prestations de services sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable, et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe.

Contrats à long terme

Les revenus des contrats à long terme sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement, déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat et, en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements). Lorsque les contrats comportent des clauses de performance en faveur du Groupe, celles-ci sont reconnues à l'avancement du contrat et provisionnées si les objectifs ne sont pas atteints.

Pour tous les contrats à long terme, les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

1.23 - Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 – *Résultat par Action.*

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (prix moyen de l'année) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options).

1.24 - Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement (cf. note 1.15), sous déduction des découverts et encours bancaires.

Note 2 - Application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1er janvier 2005

Les normes IAS 32 - *Instruments Financiers - Présentation et Informations à fournir* et IAS 39 - *Instruments Financiers - Reconnaissance et Evaluation* sont appliquées depuis le 1er janvier 2005.

Le tableau ci-dessous présente l'effet de cette application, par un rapprochement entre le bilan au 31 décembre 2004 et le bilan d'ouverture au 1er janvier 2005, sur les principaux postes concernés par l'application d'IAS 32 et IAS 39.

	31/12/2004 IFRS avant IAS 32 et 39	Actions propres	Réévaluation à la juste valeur	Dérivés de couverture	Dérivés non qualifiés de couverture	TDI	Put sur minoritaires	01/01/2005 IFRS avec IAS 32 et 39
Ecarts d'acquisition	4 462,3						76,7	4 539,0
Actifs financiers disponibles à la vente	154,3		44,2					198,5
Actifs d'impôt différé	830,3				1,0	1,4		832,7
Autres créances	529,1			19,9	1,8			550,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 062,8	(87,0)						975,8
Autres actifs	6 257,3							6 257,3
Total de l'actif	**13 296,1**	**(87,0)**	**44,2**	**19,9**	**2,8**	**1,4**	**76,7**	**13 354,1**
Réserves consolidées, nettes d'impôt	1 797,5				(1,2)	(2,7)		1 793,6
Réserves d'actions propres	(199,7)	(87,0)						(286,7)
Autres réserves, nettes d'impôt	22,3		29,0	12,9				64,2
Réserves de conversion	(84,5)				0,2			(84,3)
Total des Capitaux propres Groupe	*7 395,1*	*(87,0)*	*29,0*	*12,9*	*(1,0)*	*(2,7)*	*0,0*	*7 346,3*
Intérêts minoritaires	72,8						3,4	76,2
Titres à durée indéterminée	73,3					(73,3)		0,0
Dettes financières à plus d'un an	24,9					47,6		72,5
Passif d'impôt différé	203,2		15,2	7,0	0,5			225,9
Dettes financières courantes	254,3					(26,6)		227,7
Autres dettes long terme	104,4						73,3	177,7
Autres dettes courantes	279,2				3,3	56,4		338,9
Autres passifs	4 888,9							4 888,9
Total du passif	**13 296,1**	**(87,0)**	**44,2**	**19,9**	**2,8**	**1,4**	**76,7**	**13 354,1**

2.1 - Actions propres

Selon IAS 32, les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres, quel que soit l'objectif de leur détention. Dans les comptes publiés au 31 décembre 2004, 87 millions d'euros d'actions propres étaient classées en valeurs mobilières de placement dans les disponibilités et ont été déduites des capitaux propres.

2.2 - Actifs financiers disponibles à la vente

En application de la norme IAS 39, les titres de participation non consolidés sont désormais qualifiés d'"actifs financiers disponibles à la vente". Ces actifs sont évalués à leur juste valeur (valeur de marché pour les titres cotés) au bilan et les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres ("Autres réserves").

La revalorisation de ces titres au 1er janvier 2005 s'élève à 44,2 millions d'euros.

2.3 - Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur selon IAS 39 alors que ces instruments étaient généralement mentionnés en engagements hors bilan dans les comptes français. La contrepartie des variations de juste valeur dépend de la qualification de ces instruments au regard des règles de couverture selon IAS 39.

Les instruments de couverture de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs en IAS 39 ont été inscrits au bilan ("Autres créances") pour 12,2 millions d'euros par la contrepartie des capitaux propres, dans une catégorie distincte "Autres réserves".

Les instruments affectés à la couverture de flux futurs d'achat de métaux ont été comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur (7,7 millions d'euros en "Autres créances") par la contrepartie des capitaux propres, dans une catégorie distincte ("Autres réserves").

2.4 - Instruments dérivés ne qualifiant pas de couverture

Certains dérivés, ne qualifiant pas de couverture selon IAS 39, ont été enregistrés au bilan pour leur juste valeur (1,8 millions d'euros à l'actif et 3,3 millions d'euros au passif) par la contrepartie des réserves consolidées. Il s'agit principalement de couvertures de taux sur des emprunts intra-groupe.

2.5 - Titres à durée indéterminée

En normes françaises, les titres à durée indéterminée émis par le Groupe en 1991 étaient comptabilisés en dettes financières pour leur valeur nominale. Les swaps de taux d'intérêt attachés à cet instrument étaient comptabilisés en engagements hors bilan.

En application de l'interprétation SIC 12 et de la norme IAS 39, le Groupe a consolidé le Fonds Commun de Créances porteur des TDI. Les swaps liés au TDI chez le fonds commun de créance ont été évalués à leur juste valeur.

Les swaps de taux d'intérêt sur le TDI souscrits directement par le Groupe sont des instruments dérivés ne qualifiant pas de couverture et doivent être également comptabilisés à leur juste valeur avec enregistrement des variations de juste valeur en résultat financier.

Au 1er janvier 2005, les valeurs de la dette et des swaps associés sont les suivantes :

- la valeur de la dette et la juste valeur des swaps dans le fonds commun de créances s'élèvent à 21 millions d'euros,
- la juste valeur des swaps associés souscrits directement par le Groupe est de 56,4 millions d'euros.

2.6 - Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a accordé des options de vente (put) de participation à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale. Ces engagements figuraient en engagements hors bilan dans les comptes établis selon le référentiel français au 31 décembre 2004.

Selon IAS 32, ces engagements doivent être comptabilisés en dettes à leur juste valeur, qui correspond au prix de rachat des minoritaires. Ainsi qu'indiqué en note 1.21, en l'absence de doctrine comptable sur la comptabilisation de la contrepartie de cette dette et dans l'attente d'une position de l'IFRIC sur ce sujet, le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de l'écart entre la valorisation de l'option de vente et le montant des intérêts minoritaires correspondants.

Note 3 - Evolution du périmètre de consolidation

3.1 - Variations de périmètre

Les comptes consolidés du Groupe, établis au 31 décembre 2005, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 30. Le périmètre retenu au 31 décembre 2005 peut se résumer de la façon suivante :

(Nombre de sociétés)	31.12.2005		31.12.2004		31.12.2003	
	France	Etranger	France	Etranger	France	Etranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	69	366	65	328	52	266
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	-	-	-	-	1	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1	3	2	5	2	7
Sous total par zone	**70**	**369**	**67**	**333**	**55**	**274**
Total	**439**		**400**		**329**	

Les principales variations de périmètre sur 2005 sont les suivantes :

Acquisitions de l'exercice

Le 14 avril 2005, le Groupe a procédé à l'acquisition de 100 % du capital de Power Measurement Inc.
Cette entreprise canadienne est l'une des entreprises leaders dans la conception, la production et la commercialisation de systèmes de gestion de l'énergie. Cette société est consolidée depuis cette date par intégration globale dans les comptes du Groupe.

Le 30 mai 2005, le Groupe a procédé à l'acquisition de 50,9 % du capital de ELAU Administration Gmbh portant ainsi sa participation de 49,1 % à 100 %. Le groupe ELAU est consolidé par mise en équivalence jusqu'au 31 mai 2005 et est intégré globalement à compter du 1er juin 2005.

Le 29 juillet 2005, le Groupe a procédé à l'acquisition de la division Automatismes du Bâtiment du groupe Invensys en Europe et au Moyen-Orient (ABS EMEA), consolidée depuis cette date par intégration globale.

Le 24 août 2005, le Groupe a acquis la totalité du capital de Juno Lighting Inc., société leader des équipements d'éclairage sur les marchés résidentiels et commerciaux américains. Juno Lighting Inc. est consolidée depuis cette date par intégration globale.

Le 4 octobre 2005, le Groupe a acquis 100 % du capital de BEI Technologies Inc., société américaine spécialiste dans le domaine des capteurs adaptés. BEI Technologies est intégrée globalement dans les comptes du Groupe depuis le 1er octobre 2005.

Les éléments relatifs à la détermination des écarts d'acquisition résultant de ces opérations sont présentés dans la note 4.

Entrées dans le périmètre

La société SE Relays, regroupant les actifs relatifs à l'activité de Magnecraft acquis en décembre 2004, est consolidée à compter du 1er janvier 2005.

La société Abacus, acquise en novembre 2004, a été fusionnée au 1er janvier 2005 dans la société TAC Americas et est consolidée par intégration globale depuis cette date.

Acquisitions en cours

Le 19 octobre 2005, le Groupe a annoncé un accord portant sur l'acquisition de la totalité du capital de la société australienne Citect, spécialiste des systèmes SCADA (supervision, contrôle et acquisition de données) et MES (systèmes de suivi de la production). L'offre du Groupe a été amendée le 25 janvier 2006, suite à une offre concurrente déposée début janvier 2006 (voir note 28 – Evénements postérieurs à la clôture).

Le 2 novembre 2005, le Groupe a annoncé l'acquisition des actifs de la société américaine Silicon Power Corporation dans l'activité relais statiques, commercialisés sous la marque Crydom.

Ces deux opérations sont soumises à l'approbation des autorités de la concurrence et d'autres conditions d'usage, et seront consolidées au 1er semestre 2006. Ces opérations n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2005.

3.2 - Impact des variations de périmètre sur les données de l'exercice 2005

L'impact des variations de périmètre sur les états financiers du Groupe est le suivant :

Effets sur le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice 2005

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et le résultat net du Groupe au titre de l'exercice 2005, incluant les contributions des entités acquises en année pleine, c'est-à-dire comme si ces acquisitions avaient été réalisées au 1er janvier 2005.

	2005 Publié	2005 Avec effet des acquisitions en année pleine
Chiffre d'affaires	11 678,8	12 138,1
Résultat d'exploitation	1 565,3	1 628,6
Taux de marge opérationnelle	*13,4 %*	*13,4 %*
Résultat net	994,3	1 026,1

Effets sur la trésorerie du Groupe

Les variations de périmètre ont un effet net sur la trésorerie au 31 décembre 2005 de (1 267,3) millions d'euros, qui se détaille comme suit :

	2005
Acquisitions	(1 276,1)
Trésorerie décaissée	*(1 297,3)*
Trésorerie acquise	*62,2*
Dette des sociétés acquises	*(41,0)*
Cessions	10,0
Autres opérations	(1,2)
Investissement financier net	**(1 267,3)**

Effets sur le bilan au 31 décembre 2005

Au 31 décembre 2005, la contribution des entités acquises au cours de l'exercice aux principaux postes du bilan s'analyse comme suit :

	31/12/2005 Publié	dont contribution des acquisitions
Ecarts d'acquisition	5 878,8	1 102,3
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 906,5	308,1
Besoin en fonds de roulement	2 512,5	138,2

	2004 Publié	2005 Hors acquisitions	2005 Contribution des acquisitions	2005 Publié
Chiffre d'affaires	10 349,3	11 392,4	286,4	11 678,8
Résultat d'exploitation	1 286,4	1 525,2	40,1	1 565,3
Taux de marge opérationnelle	*12,4 %*	*13,4 %*	*14,0 %*	*13,4 %*
Résultat net - Part du Groupe	823,9	967,6	26,7	994,3

Note 4 - Ecarts d'acquisition

4.1 - Principaux écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe ainsi que leur affectation aux actifs (Unités génératrices de trésorerie) sont présentés ci-dessous :

	Année d'acquisition	Actifs de rattachement (1)	31.12.2005 Net	01.01.2005 Net	31.12.2004 Net
Square D Company	1991	(A)	1 167,1	1 010,0	1 010,0
Groupe Lexel	1999	EOD	869,2	872,5	872,5
TAC/ Andover/ Abacus	2003 à 2005	BA	637,2	563,9	563,9
MGE UPS (2)	2000 à 2004	SP	559,0	546,1	469,4
BEI Technologies	2005	CSC	390,3	-	-
Juno Lighting Inc.	2005	NAOD	335,2	-	-
Telemecanique	1988	(A)	462,6	462,6	462,6
Clipsal	2004	APOD	261,0	245,0	245,0
Power Measurement Inc.	2005	NAOD	162,7	-	-
Crouzet Automatismes	2000	CSC	162,6	161,9	161,9
ABS Invensys	2005	BA	118,8	-	-
Positec	2000	EOD	105,9	105,9	105,9
Kavlico	2004	CSC	89,6	106,9	106,9
Merlin Gerin	1992	(A)	87,2	87,2	87,2
Digital Electronics	2002	APOD	84,1	83,7	83,7
ELAU	2004 et 2005	EOD	55,3	6,6	6,6
Federal Pioneer	1990	NAOD	60,1	50,2	50,2
Infra +	2000 à 2004	EOD	43,1	43,1	43,1
Mita Holding	1999	EOD	41,9	40,7	40,7
PDL	2001	APOD	35,1	33,5	33,5
SE Relays	2005	NAOD	13,9	-	-
Autres filiales (3)		APOD / EOD	136,9	119,2	119,2
Total			**5 878,8**	**4 539,0**	**4 462,3**

(1) Unités génératrices de trésorerie auxquelles sont principalement affectés les écarts d'acquisition.
EOD : Division Europe ; NAOD : Division Amérique du Nord ; APOD : Division Asie-Pacifique ;
IIOD : Division Internationale ; CSC : Customized Sensors & Controls ; BA : Building Automation ; SP : Secured Power.
(2) Dont 75,4 M€ relatifs à l 'engagement de rachat des minoritaires au 31/12/2005 (76,7 M€ au 1/1/2005).
(3) Environ 50 entités.

(A) Les écarts d'acquisition de Square D, Telemecanique et Merlin Gerin ont été affectés selon une clé représentant les résultats opérationnels par zone à la date d'acquisition :

	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du Monde
Square D	9 %	80 %	10 %	1 %
Telemecanique	71 %	0 %	20 %	9 %
Merlin Gerin	62 %	10 %	20 %	8 %

4.2 - Mouvements de la période

Les principaux mouvements de l'année sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2005	2004
Ecarts d'acquisition nets à l'ouverture	**4 462,3**	**3 512,8**
Effet de l'application des normes IAS 32/39 au 01.01.2005	76,7	
Acquisitions	1 079,5	1 151,9
Cessions	-	(8,3)
Perte de valeur	(8,4)	-
Effet des variations de change	301,5	(128,2)
Reclassement / Affectation	(32,8)	(65,9)
Ecarts d'acquisition nets à la clôture	**5 878,8**	**4 462,3**
Pertes de valeur cumulées à la clôture	**(8,4)**	**-**

4-3 - Acquisitions

Les acquisitions de l'année 2005 concernent essentiellement Power Measurement Inc., Juno Lighting Inc., BEI Technologies Inc., ABS EMEA, ELAU, Abacus et SE Relays (Magnecraft) (voir note 3).

Power Measurement Inc. (PMI)

Power Measurement Inc. est consolidé par intégration globale à compter du 14 avril 2005. L'écart d'acquisition s'élève à 192 millions de dollars, soit 162,7 millions d'euros au 31 décembre 2005, et a été déterminé de la façon suivante :

	En millions de dollars	En millions d'euros *
Coût d'acquisition	**213,8**	**164,7**
Situation nette au 14/04/05 (1)	11,5	8,9
Incorporels reconnus (portefeuilles clients)	20,0	15,4
Réévaluation des autres actifs et passifs acquis (2)	(9,7)	(7,5)
Situation nette réévaluée au 14 avril 2005	**21,8**	**16,8**
Ecart d'acquisition	**192,0**	**147,9**

** Conversion au cours d'acquisition soit 1$ = 0,770297 €.*
(1) Hors écarts d'acquisition antérieurs.
(2) Dont (5,3) MUS$ d'impôt différé passif.

Le Groupe dispose d'un délai courant jusqu'au 14 avril 2006 pour finaliser l'affectation du coût d'acquisition.

Juno Lighting Inc.

Juno Lighting Inc. est consolidé par intégration globale à compter du 24 août 2005. L'écart d'acquisition s'élève à 395,5 millions de dollars, soit 335,2 millions d'euros au 31 décembre 2005, et a été determiné de la façon suivante :

	En millions de dollars	En millions d'euros *
Coût d'acquisition	**619,8**	**505,1**
Situation nette au 24 août 2005	96,2	78,4
Marque	114,3	93,1
Autres incorporels reconnus (portefeuilles clients)	96,6	78,7
Réévaluation des autres actifs et passifs acquis (1)	(82,8)	(67,5)
Situation nette réévaluée au 24 août 2005	**224,3**	**182,8**
Ecart d'acquisition	**395,5**	**322,3**

** Conversion au cours d'acquisition soit 1$ = 0,814863 €.*
(1) Dont (98) MUS$ d'impôt différé passif résultant des réévaluations d'actifs.

Le Groupe a la possibilité de finaliser l'affectation du coût d'acquisition, en particulier l'évaluation des actifs incorporels, jusqu'au 24 août 2006.

BEI Technologies Inc.

BEI Technologies Inc. est consolidée par intégration globale depuis le 1er octobre 2005. L'identification et l'évaluation des actifs et passifs acquis est en cours à la clôture de l'exercice et sera finalisée dans un délai courant jusqu'au 1er octobre 2006.

Cette acquisition, réalisée à un prix de 451 millions d'euros génère un écart d'acquisition de 460 millions de dollars soit 390 millions d'euros au 31 décembre 2005.

ABS EMEA

Les activités Automation Building Systems en Europe et au Moyen-Orient sont consolidées dans les comptes du Groupe depuis le 1er août 2005.

Cette acquisition, réalisée à un prix d'environ 135 millions de dollars, fera l'objet en 2006 d'un ajustement de prix fondé essentiellement sur les éléments de besoin en fonds de roulement. L'écart d'acquisition au 31 décembre 2005 s'élève à 118,8 millions d'euros et son affectation sera finalisée d'ici au 1er août 2006.

ELAU

Le groupe ELAU est consolidé par intégration globale depuis le 1er juin 2005. Les acquisitions successives de 49,1 % au 1er juin 2004 et 50,9 % au 30 mai 2005 pour un montant de 70 millions d'euros génèrent un écart d'acquisition de 55,3 millions d'euros.

Le Groupe a la possibilité de finaliser l'identification des actifs et passifs acquis, en particulier l'évaluation des actifs incorporels, jusqu'au 1er juin 2006.

Abacus / SE Relays

La consolidation par intégration globale de ces sociétés acquises en 2004, à compter du 1er janvier 2005, se traduit par la comptabilisation d'un écart d'acquisition d'un montant respectif de 16,9 et 13,9 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Autres variations

L'application des normes IAS 32 et 39 au 1er janvier 2005 a eu pour effet de comptabiliser l'option de vente accordée par le Groupe aux actionnaires minoritaires du groupe MGE. La reconnaissance de ces options de vente a pour contrepartie la constatation d'un goodwill pour 76,7 millions d'euros tel que décrit à la note 2. Ce montant a été réévalué à 75,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

En outre, le prix d'acquisition des intérêts acquis en 2004 a été réévalué sur la base des résultats du groupe MGE au 30 septembre 2005, conformément à la clause d'earn-out du pacte d'actionnaires en vigueur. Le prix a ainsi été définitivement ajusté de 38,2 millions d'euros, soit une augmentation de 14,2 millions d'euros par rapport à l'évaluation de l'earn-out au 31 décembre 2004. Le goodwill relatif à cette acquisition a été mécaniquement augmenté du même montant.

La reconnaissance des incorporels de Kavlico Inc. pour un montant de 24 millions d'euros, nets d'impôts différés, dont 12 millions d'euros pour la marque, a réduit d'autant le montant de l'écart d'acquisition constaté lors de la première consolidation de Kavlico en 2004.

La mise en œuvre de tests d'impairment n'a pas conduit le Groupe à enregistrer de perte de valeur. Les dépréciations constatées sur la période concernent divers écarts d'acquisition de valeur individuelle non significative, principalement en Europe, et ont été enregistrées en "Autres produits et charges d'exploitation" (note 25).

Les principales variations de taux de change concernent les écarts d'acquisition en dollars américains et en dollars australiens.

Note 5 - Immobilisations incorporelles

5.1 - Variation des immobilisations incorporelles

	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Autres incorporels	Total
Valeurs brutes					
Situation au 31.12.04	**617,8**	**390,6**	**76,9**	**145,1**	**1 230,4**
Acquisitions	-	52,9	-	17,5	70,4
Création en interne	-	33,6	108,9	-	142,5
Cessions / mises au rebut	-	(17,4)	-	(2,6)	(20,0)
Ecarts de conversion	18,4	12,8	1,2	18,7	51,1
Reclassement	14,4	12,7	(0,5)	40,4	67,0
Variation de périmètre et divers	93,8	1,5	0,3	91,5	187,1
Situtation au 31.12.2005	**744,4**	**486,7**	**186,8**	**310,6**	**1 728,5**
Amortissements et pertes de valeur					
Situation au 31.12.2004	**(2,5)**	**(228,9)**	**(15,0)**	**(89,5)**	**(335,9)**
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	-	(67,9)	(8,5)	(21,9)	(98,3)
Reprises d'amortissements	-	17,0	-	2,5	19,5
Ecarts de conversion	-	(8,4)	(0,3)	(6,7)	(15,4)
Reclassement	-	(1,0)	1,8	1,0	1,8
Variation de périmètre et divers	(1,2)	(1,6)	-	1,7	(1,1)
Situation au 31.12.2005	**(3,7)**	**(290,8)**	**(22,0)**	**(112,9)**	**(429,4)**
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2004	**615,3**	**161,7**	**61,9**	**55,6**	**894,5**
Au 31 décembre 2005	**740,7**	**195,9**	**164,8**	**197,7**	**1 299,1**

Les opérations d'acquisitions de l'exercice se sont traduites par la reconnaissance de la marque Juno Lighting ainsi que d'autres incorporels constitués essentiellement de brevets et portefeuilles de clients. Par ailleurs, la finalisation de l'évaluation de Kavlico, société acquise en 2004, a conduit le Groupe à reconnaître la marque et d'autres incorporels, reclassés en contrepartie du goodwill (voir notes 4 et 5.2).

Un projet de développement d'un modèle de paramétrage SAP commun à l'ensemble du Groupe est en cours et se traduit par la capitalisation de 33,6 millions d'euros de coûts en 2005.

5.2 - Marques

A la clôture de l'exercice, les principales marques reconnues sont les suivantes :

	31.12.2005 Net	31.12.2004 Net
MGE UPS	300,0	300,0
Clipsal	158,0	145,8
Tour Andover Controls	121,2	120,6
Juno Lighting	96,9	-
Digital Electronics	39,3	39,1
Kavlico	13,1	-
Security International	6,3	5,5
Autres	5,9	4,3
Total	**740,7**	**615,3**

Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont par conséquent pas amorties. Au 31 décembre 2005, la réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des marques n'a pas conduit à constater de perte de valeur.

Note 6 - Immobilisations corporelles

6.1 - Variation des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes					
Situation au 31.12.2004	**87,2**	**875,8**	**2 544,4**	**581,3**	**4 088,7**
Acquisitions	5,3	25,5	153,1	124,2	308,1
Cessions	(5,3)	(38,6)	(96,0)	(102,0)	(241,8)
Ecarts de conversion	5,4	29,5	99,8	31,0	165,6
Reclassement	1,1	10,8	19,3	(67,3)	(36,2)
Variation de périmètre et divers	14,0	54,5	84,7	23,7	176,9
Situation au 31.12.2005	**107,7**	**957,5**	**2 805,3**	**590,8**	**4 461,2**
Amortissements et pertes de valeur					
Situation au 31.12.2004	**(13,6)**	**(452,3)**	**(1 818,4)**	**(347,6)**	**(2 631,9)**
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(2,3)	(37,3)	(202,6)	(39,2)	(281,5)
Reprises d'amortissements	1,0	23,9	88,2	86,3	199,5
Ecarts de conversion	(1,1)	(10,3)	(64,7)	(20,1)	(96,2)
Reclassement	-	8,6	17,8	0,8	27,2
Variation de périmètre et divers	-	(8,6)	(52,6)	(16,5)	(77,7)
Situation au 31.12.2005	**(16,0)**	**(476,0)**	**(2 032,3)**	**(336,4)**	**(2 860,6)**
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2004	**73,6**	**423,5**	**726,0**	**233,7**	**1 456,7**
Au 31 décembre 2005	**91,7**	**481,5**	**773,0**	**254,4**	**1 600,6**

Les immobilisations corporelles disponibles à la vente, présentées séparément pour 6,8 millions d'euros correspondent à certains bâtiments mis en vente en France, dont la cession devrait être effective au premier semestre 2006.

Les reclassements correspondent principalement aux mises en service d'immobilisations.

6.2 - Locations - financement

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations en location financement suivantes :

	31.12.2005	31.12.2004
Terrains	2,1	2,7
Constructions	63,6	80,0
Installations techniques, matériels et outillages et autres	31,5	39,6
Autres immobilisations corporelles	1,0	10,6
Immobilisations incorporelles	0,3	4,4
Amortissements cumulés	(60,5)	(87,0)
Immobilisations en location-financement	**37,9**	**50,3**

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2005 se détaillent comme suit :

	Paiements minimaux	Paiements minimaux actualisés
Moins d'un an	2,8	2,8
Plus d'un an et moins de 5 ans	6,2	6,0
5 ans et plus	2,0	1,9
Total des engagements de loyer	**11,0**	**10,7**

6.3 - Locations simples

La charge locative des exercices 2005 et 2004 s'analyse comme suit :

	2005	2004
Loyers	94,4	84,4
Loyers conditionnels	1,2	1,1
Sous-location	(3,6)	(1,8)
Total charge locative	**92,0**	**83,7**

Les engagements de location simple s'analysent comme suit au 31 décembre 2005 :

	Paiements minimaux	Paiements minimaux actualisés
Moins d'un an	87,7	87,7
Plus d'un an et moins de 5 ans	186,7	180,4
5 ans et plus	124,6	120,4
Total des engagements de loyer	**399,0**	**388,5**

Note 7 - Titres de participation mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

	% de détention		Quote-part de situation nette		Quote-part de résultat	
	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004
Clipsal Asia Holdings Ltd	50,0 %	50,0 %	41,9	41,1	(5,3)	(2,8)
ELAU Administration GmbH (1)	-	49,1 %	-	16,8	0,8	0,8
Delta Dore Finance	20,0 %	20,0 %	11,9	11,5	1,2	1,4
VA Tech Schneider HV GmbH (2)	-	-	-	-	-	(0,8)
Entivity (2)	-	-	-	-	-	(0,5)
Autres	N/A	N/A	(5,6)	(4,1)	(0,3)	(1,7)
Total	**-**	**-**	**48,2**	**65,3**	**(3,6)**	**(3,6)**

(1) Voir notes 3 et 4.
(2) Sociétés cédées au cours de l'année 2004.

Le Groupe a annoncé le 12 janvier 2006 le rachat de la totalité du capital du groupe Clipsal Asia (voir note 28 - Evénements postérieurs à la clôture).

La participation du Groupe dans Clipsal Asia Holdings a été mise en équivalence au 31 décembre 2005 sur la base de comptes provisoires non audités.

a) Bilan consolidé de Clipsal Asia

*(en millions d'euros) **	31.12.2005 estimé	31.12.2004 définitif
Actifs non courants	53,4	44,8
Actifs courants	119,3	108,3
Total Actif	**172,7**	**153,1**
Capitaux propres	83,3	80,8
Intérêts minoritaires	6,7	4,2
Passifs non courants	2,2	2,0
Passifs courants	80,5	66,1
Total Passif	**172,7**	**153,1**

** Conversion au taux de clôture 2005 : 1 HKD = 0,109321 EUR*
2004 : 1 HKD = 0,094446 EUR.

b) Compte de résultat consolidé de Clipsal Asia

*(en millions d'euros) **	31.12.2005 estimé	31.12.2004 définitif
Chiffre d'affaires	120,5	108,2
Résultat d'exploitation	**(4,1)**	**(3,8)**
Résultat financier	(1,8)	(1,5)
Résultat exceptionnel	-	-
Impôts	(1,2)	(1,2)
Intérêts minoritaires	(2,0)	(0,7)
Résultat net part du groupe Clipsal Asia Holding	**(9,1)**	**(7,2)**

** Conversion au taux moyen 2005 : 1 HKD = 0,103137 EUR*
2004 : 1 HKD = 0,103339 EUR.

Note 8 - Actifs financiers non courants

8.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente, essentiellement constitués de titres de participation, sont détaillés ci-dessous :

	31.12.2005		31.12.2005		01.01.2005*	31.12.2004
	% détenu	Valeur brute	Réévaluation / Dépréciation	Juste valeur	Juste valeur	Valeur nette
I – Titres cotés						
AXA (1)	0,40 %	82,1	158,2	240,3	120,9	76,7
Gold Peak Industries Holding Ltd	10,06 %	10,6	(6,0)	4,6	10,1	10,1
Autres	-	38,0	-	38,0	5,5	5,5
Total titres cotés		**130,7**	**152,2**	**282,9**	**136,5**	**92,3**
II – Titres non cotés						
SE Relays LLC (2)	100,00 %	-	-	-	26,5	26,5
Eb@se France (3)	100,00 %	20,7	(20,7)	0,0	-	-
Abacus Engineered Systems (2)	100,00 %	-	-	-	16,8	16,8
Comipar	4,15 %	16,4	(16,4)	0,0	-	-
Legrand	NS	10,1	-	10,1	-	-
Easy Plug SAS (3)	50,00 %	8,8	(8,8)	0,0	-	-
Paramer (4)	98,96 %	7,3	(1,5)	5,8	5,5	5,5
SE Venture	100,00 %	6,6	(6,6)	0,0	-	-
Simak (4)	98,50 %	5,5	(0,5)	5,0	4,5	4,5
Autres (5)	-	29,1	(17,5)	11,6	8,7	8,7
Total titres non cotés		**104,5**	**(72,0)**	**32,5**	**62,0**	**62,0**
Total Actifs financiers disponibles à la vente		**235,2**	**80,2 ****	**315,4**	**198,5**	**154,3**

** Application des normes IAS 32/39 à compter du 1er janvier 2005.*
*** Dont -5,7 M€ de perte de valeur nette comptabilisée au compte de résultat au 31 décembre 2005.*
(1) Ex-FINAXA.
(2) Participations consolidées à partir du 1er janvier 2005.
(3) Participations déconsolidées – en cours de liquidation.
(4) Sociétés sans activité.
(5) Valeur unitaire brute inférieure à 5 M€.

La juste valeur correspond au cours de clôture pour les titres cotés sur un marché actif et à la valeur nette comptable pour les titres non cotés. La réévaluation des titres cotés, comptabilisée en "Autres réserves" dans les capitaux propres (note 14.7) s'élève à 115,6 millions d'euros au titre de l'exercice, dont 114 millions d'euros concernant les titres AXA (ex-FINAXA).

Lors de l'échange entre les titres AXA et FINAXA, l'écart de réévaluation a été maintenu dans les capitaux propres.

Les autres titres cotés sont essentiellement constitués d'un portefeuille d'actions et obligations diversifiées.

Les titres non cotés incluent des titres Legrand pour 10,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2005, obtenus dans le cadre du mécanisme d'échange de titres Schneider Electric contre des titres Legrand mis en place lors de la cession de Legrand par Schneider en 2002. Ces titres ont été revendus à Legrand SAS en janvier 2006.

8.2 - Autres actifs financiers non courants

	31.12.2005			31.12.2004
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Crédit vendeur sur cession des titres Legrand (1)	176,8	-	176,8	167,9
Créance sur cession VA Tech Schneider HV GmbH (2)	-	-	-	17,5
Disponibilités bloquées sur l'acquisition de Clipsal	41,4	-	41,4	35,6
Créances rattachées à des participations et prêts	14,5	(0,5)	14,0	18,7
Autres	57,6	(8,4)	49,2	48,4
Autres actifs financiers non courants	**290,3**	**(8,9)**	**281,4**	**288,1**

(1) Octroi d'un crédit vendeur de 150 millions d'euros, mis en place en 2002, portant intérêts au taux de 5,5 % capitalisés et remboursable en priorité sur tout produit de cession d'une part quelconque de la détention actuelle par l'investisseur. La durée maximale du crédit est contractuellement de 13 ans.

(2) Remboursée en janvier 2005.

Note 9 - Stocks et En-cours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

	31.12.2005	31.12.2004
Valeur brute :		
Matières premières	739,7	613,7
En-cours	333,2	297,3
Produits intermédiaires et finis	579,2	504,8
Marchandises	211,9	194,8
Valeur brute des stocks	**1 864,0**	**1 610,6**
Perte de valeur :		
Matières premières	(97,9)	(70,4)
En-cours	(21,8)	(21,0)
Produits intermédiaires et finis	(63,9)	(54,8)
Marchandises	(43,8)	(55,0)
Perte de valeur	**(227,4)**	**(201,2)**
Valeur nette :		
Matières premières	641,8	543,3
En-cours	311,4	276,3
Produits intermédiaires et finis	515,3	450,0
Marchandises	168,1	139,8
Valeur nette des stocks	**1 636,6**	**1 409,4**

Sur la période, la perte de valeur sur stocks enregistrée en résultat s'élève à -11,7 millions d'euros dont -7,8 millions d'euros en coûts des ventes pour la part matière et -3,9 millions d'euros en coûts commerciaux pour les produits finis.

Note 10 - Clients et créances d'exploitation

	31.12.2005	31.12.2004
Créances clients	2 204,4	1 772,5
Clients, effets à recevoir	417,5	396,2
Avances fournisseurs	71,4	63,0
Clients et créances d'exploitation, brutes	**2 693,3**	**2 231,7**
Perte de valeur	(106,6)	(96,0)
Clients et créances d'exploitation, nettes	**2 586,7**	**2 135,7**

Les créances clients résultent des ventes aux clients finaux, lesquels sont géographiquement et économiquement largement répartis. En conséquence, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration majeure du risque de crédit.

Les créances clients et comptes rattachés sont exclusivement des créances à moins d'un an.

Note 11 - Autres créances et charges constatées d'avance

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Autres débiteurs	481,1	351,6	351,6
Créance de précompte*	76,0	-	-
Créance de carry-back**	97,0	97,0	97,0
Instruments dérivés	14,8	21,7	-
Actifs de couverture (avantages au personnel)**	7,0	-	-
Charges constatées d'avance	107,1	80,5	80,5
Total	**783,0**	**550,8**	**529,1**

Dont part à plus d'un an : 50,7 M€.* * Echéance à plus d'un an.*

La créance de précompte correspond au versement de 76 millions d'euros à l'Etat français dans le cadre de la réforme du régime fiscal des distributions, au titre d'un prélèvement exceptionnel de 25 % sur les dividendes distribués en 2005.

Le Groupe détient par ailleurs une créance de carry-back de 97 millions d'euros vis-à-vis de l'Etat français, en complément des déficits reportables comptabilisés en impôts différés actifs (voir note 12).

Note 12 - Impôt sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale des entités qu'elles détiennent. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SAS.

12.1 Analyse de la charge d'impôt

	2005	2004
Impôt courant		
France	(15,7)	(13,5)
Etranger	(314,8)	(265,9)
Total	**(330,5)**	**(279,4)**
Impôts différés		
France	(93,8)	(72,7)
Etranger	(3,2)	(13,0)
Total	**(97,0)**	**(85,8)**
(Charge) / Produit d'impôt	**(427,5)**	**(365,2)**

12.2 - Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

	2005	2004
Résultat net (part du Groupe)	**994,3**	**823,9**
(Charge) / Produit d'impôt	(427,5)	(365,2)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	(8,4)	-
Intérêts minoritaires	(35,2)	(34,4)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(3,6)	(3,6)
Résultat avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	**1 469,0**	**1 227,1**
Taux d'impôt théorique	34,93 %	35,43 %
Charge d'impôt théorique	**(513,1)**	**(434,8)**
Eléments en rapprochement :		
Ecart de taux France/Etranger	51,2	46,2
Effet de la variation du taux d'impôt en France*	-	(14,3)
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	32,8	24,4
Effets des déficits fiscaux	1,0	1,2
Autres différences permanentes	0,6	12,1
(Charge) / Produit net d'impôt réel	(427,5)	(365,2)
Taux effectif d'impôt	**29,10 %**	**29,76 %**

** Applicable en 2005 et au-delà.*

12.3 - Ventilation des impôts différés par nature

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Impôts différés - Actif			
Déficits et crédits d'impôt reportables	377,2	463,2	463,2
Provisions pour retraites et engagements similaires	394,2	321,9	342,9
Pertes de valeur des créances clients et des stocks	57,6	52,6	52,6
Provisions et charges à payer non déductibles	114,7	85,2	85,2
Autres	116,3	127,2	103,8
Compensation IDA/IDP	(265,0)	(217,4)	(217,4)
Impôts différés actifs	**795,0**	**832,7**	**830,3**
Impôts différés – Passif			
Différentiel entre amortissement comptable et fiscal	(106,7)	(101,4)	(101,4)
Marques et autres immobilisations incorporelles	(282,1)	(193,4)	(193,4)
Dépenses de R&D capitalisées	(22,5)	(18,2)	(16,1)
Passifs d'impôt sur instruments de dette	(59,3)	(53,3)	(53,3)
Autres	(53,7)	(77,0)	(56,4)
Compensation IDA/IDP	265,0	217,4	217,4
Total impôts différés passifs	**(259,4)**	**(225,9)**	**(203,2)**

Les reports déficitaires activés au 31 décembre 2005 sont localisés majoritairement en France (371 millions d'euros) et dans d'autres pays européens dont la fiscalité permet le report illimité des déficits.

Au 31 décembre 2005, le montant des actifs d'impôt différés non reconnus s'élève à 17,7 millions d'euros.

12.4 - Impôt constaté dans les capitaux propres

Le montant d'impôt relatif à des éléments imputés en capitaux propres s'élève à 16,3 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre (11,5) millions d'euros au 31 décembre 2004.

L'effet d'impôt de l'exercice concerne essentiellement l'application des normes IAS 32/39, pour (20,3) millions d'euros à l'ouverture et + 2,1 millions d'euros au titre de la période, ainsi que la variation des écarts actuariels comptabilisées en application d'IAS 19, pour + 47,9 millions d'euros (voir note 14.7 "Autres réserves").

Note 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Fonds Commun de Placement et Sicav	749,3	355,2	355,2
Autres	5,5	63,9	63,9
Valeurs mobilières de placement	**754,8**	**419,1**	**419,1**
Titres de créances négociables et dépôts court terme	117,3	11,9	11,9
Actions propres	-	-	87,0
Disponibilités	511,1	544,8	544,8
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 383,2**	**975,8**	**1 062,8**
Découvert et encours bancaire	(79,9)	(28,0)	(28,0)
Actions d'autocontrôle	-	-	(87,0)
Autres	-	(1,3)	(1,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets	**1 303,3**	**946,5**	**946,5**

Note 14 - Capitaux propres

14.1 - Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2005 est de 1 812 953 816 euros représenté par 226 619 227 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.
Le nombre total de droits de vote attachés aux 226 199 677 actions composant le capital, lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2005, était de 242 626 977 (publication au Balo du 25 mai 2005).

Évolution du capital

Depuis le 31 décembre 2004, les options de souscription d'actions ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en €)
Capital au 31.12.2003	**231 842 170**	**1 854 737 360**
Réduction de capital	(7 000 000)	(56 000 000)
Plan Mondial actionnariat salarial	705 847	5 646 776
Exercice d'options	646 160	5 169 280
Capital au 31.12.2004	**226 194 177**	**1 809 553 416**
Exercice d'options	425 050	3 400 400
Capital au 31.12.2005	**226 619 227**	**1 812 953 816**

14.2 - Actionnariat

	31.12.2005				31.12.2004		31.12.2003	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
CDC	4,44	10 062 852	5,48	13 237 852	4,45	5,39	4,34	5,23
Salariés	3,35	7 586 325	5,82	14 045 608	3,76	6,22	3,62	6,00
Autocontrôle (1)	0,95	2 150 352	-	-	0,95	-	0,93	-
Autodétention	2,61	5 919 759	-	-	2,25	-	2,90	-
Public	88,65	200 899 939	88,70	214 215 319	88,59	88,39	88,21	88,77
Total	**100,00**	**226 619 227**	**100,00**	**241 498 779**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

(1) Via Cofibel / Cofimines.

Au 31 décembre 2005, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

14.3 - Résultat par action

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions retenues

(en millions d'actions)	31.12.2005		31.12.2004	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires*	218,206	218,206	220,923	220,923
Options de souscription	-	0,708	-	0,334
Nombre moyen pondéré d'actions	**218,206**	**218,914**	**220,923**	**221,257**

** Net de l'autodétention et de l'autocontrôle.*

Résultat net par action

(en euros)	31.12.2005		31.12.2004	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant impôts	6,68	6,66	5,54	5,53
Résultat net - part du Groupe	**4,56**	**4,54**	**3,73**	**3,72**

14.4 - Dividendes versés et proposés

Au titre de l'exercice 2004, le Groupe a versé en 2005 un dividende d'un montant de 1,80 € par action, soit un montant global de 395,4 millions d'euros.

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 au titre de l'exercice 2005 s'élève à 2,25 € par action.

A la clôture de l'exercice 2005, le montant des réserves distribuables de la société tête de groupe Schneider Electric SA, s'élève à 323 M€ (169 M€ au 31 décembre 2004), hors résultat net de l'exercice.

14.5 - Paiements sur la base d'actions

14.5.1 - Renseignements relatifs aux plans d'options en cours

Le Conseil d'Administration de Schneider Electric SA a mis en place des plans d'option au profit des dirigeants et de certains salariés du Groupe, dont les principales caractéristiques au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

N° du Plan	Date du C.A.	Type de plan (1)	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options accordées à l'origine	Options annulées en raison de la non-atteinte des objectifs
14	28-jan-98	A	28-jan-01	27-jan-05	50,77	1 208 000	164 300
15	22-déc-98	A	22-déc-01	21-déc-05	50,86	60 000	13 300
16	1-avr-99	A	1-avr-02	31-mars-07	50,73	1 259 300	245 900
17	1-avr-99	A	1-avr-02	31-mars-07	50,73	2 123 100	1 078 600
18	24-mars-00	A	24-mars-03	23-mars-08	65,88	1 421 200	686 600
19	4-avr-01	S	4-avr-05	3-avr-09	68,80	1 557 850	NA (2)
20	12-déc-01	S	12-déc-05	11-déc-09	51,76	1 600 000	166 800
21	5-fév-03	S	5-fév-07	4-fév-11	45,65	2 000 000	-
22	5-fév-03	S	5-juin-03	4-fév-11	45,65	111 000	NA (2)
23	6-mai-04	S	1-oct-04	5-mai-12	56,09	107 000	NA (2)
24	6-mai-04	S ou A	6-mai-08	5-mai-12	56,09	2 060 700	-
25	12-mai-05	S	1-oct-05	11-mai-13	57,02	138 500	NA (2)
26	28-juin-05	S ou A	28-juin-09	27-juin-13	60,78	2 003 800	-
27	1-déc-05	S ou A	1-déc-09	30-nov-13	72,10	1 614 900	-
Total						**17 265 350**	**2 355 500**

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat.
(2) Non applicable en l'absence de critère de levée d'options.

Les plans d'option répondent aux règles suivantes :

- L'exercice des options est généralement subordonné à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance (voir note 14.5.2) ;
- La durée de vie des options est de huit ans ;
- La période d'acquisition des droits est de 3 ans aux Etats-Unis et de 4 ans pour le reste du monde.

14.5.2 - Evolution du nombre d'options

N° du Plan	Nombre d'options restant à lever à au 31.12.04	Nombre d'options exercées et /ou créées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice (1)	Nombre d'options restant à lever au 31.12.05
14	919 046	(894 846)	(24 200)	0
15	46 700	(46 700)	-	0
16	919 800	(436 880)	(4 200)	478 720
17	944 100	(321 248)	(800)	622 052
18	642 000	(35 219)	(22 800)	583 981
19	1 464 875	(9 700)	(28 800)	1 426 375
20	1 494 400	(311 450)	(212 100)	970 850
21	1 921 200	-	(60 100)	1 861 100
22	91 500	(21 550)	-	69 950
23	107 000	(33 000)	-	74 000
24	2 060 700	-	(35 800)	2 024 900
25*	-	89 150	-	89 150
26	-	2 003 800	(9 000)	1 994 800
27	-	1 614 900	-	1 614 900
Total	**10 611 321**	**1 597 257**	**(397 800)**	**11 810 778**

** Dont 49 350 options exercées.*

(1) Après avoir tenu compte des annulations potentielles (critères de performance non atteints ou non exercice de l'option par les salariés).

Le Conseil d'Administration du 12 mai 2005 a mis en place le plan d'options 25 qui prévoit l'attribution de 138 500 options de souscription aux lauréats des trophées du programme d'entreprise, à un prix d'exercice de 57,02 euros, exerçables entre le 1er octobre 2005 et le 12 mai 2013.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2005 a mis en place le plan d'options 26 qui prévoit l'attribution de 2 003 800 options de souscription ou d'achat à un prix d'exercice de 60,78 euros, en principe exerçables entre le 28 juin 2009 et le 27 juin 2013.

Le Conseil d'Administration du 1er décembre 2005 a mis en place le plan d'options 27, qui prévoit l'attribution de 1 614 900 options de souscription ou d'achat à un prix d'exercice de 72,10 euros, en principe exerçables entre le 1er décembre 2009 et le 30 novembre 2013. Il prévoit également pour les salariés américains l'attribution de 317 100 "Stock Appreciation Rights" (SAR) dont le prix de référence s'élève à 73,25 euros. La durée de vie des SAR et la période d'acquisition des droits sont identiques à celles des options accordées dans le cadre du plan 27.

L'exercice des options des plans 26 et 27, ainsi que des SAR, est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe et pour la moitié des options à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur le chiffre d'affaires et sur le ratio résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires.

Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, Schneider Electric SA a créé 425 050 actions sur l'année 2005.

14.5.3 - Valorisation des paiements fondés sur des actions

Conformément aux principes énoncés en note 1.18, les plans d'options accordés en 2005 ont été évalués sur la base d'une durée de vie estimée moyenne des options de 7 ans, et selon les principales hypothèses suivantes :

- taux de volatilité attendu compris entre 20 % et 22 % correspondant à la volatilité implicite,
- taux de distribution du résultat fixé à 3 %,
- taux d'actualisation compris entre 3 % et 4 % et correspondant à un taux sans risque sur la durée des plans.

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en frais généraux et commerciaux au titre des plans mis en place posterieurement au 7 novembre 2002 se répartit comme suit :

	2005
Plan 21	5,8
Plan 24	5,9
Plan 25	1,5
Plan 26	3,1
Plan 27	0,5
	16,7

14.6 - Actions propres

L'Assemblée Générale du 6 mai 1999 a approuvé un programme de rachat d'actions, renouvelé par les assemblées générales du 5 mai 2000, 11 juin 2001, 27 mai 2002, 16 mai 2003, 6 mai 2004 et 12 mai 2005.

Les programmes d'achat réalisés peuvent avoir diverses finalités : il peut s'agir d'opérations de rachat d'actions en vue de réduire la dilution, d'optimiser la gestion des fonds propres de la société ou de couvrir les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions. Le dernier programme autorisé prévoit un rachat pour un maximum de 10 % du capital pour une période de 18 mois à partir du 12 mai 2005. Dans le cadre des programmes du 6 mai 2004 et 12 mai 2005, 2 747 887 actions ont été rachetées au cours de l'exercice 2005 pour un montant total de 161,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, le Groupe détenait 8 070 011 actions propres qui viennent en déduction des réserves consolidées pour un montant de 364,3 millions d'euros.

14.7 - Autres réserves

L'évolution des autres réserves se détaille comme suit :

	Ecarts de réévaluation			Ecarts actuariels	Total
	Couverture de change	Couverture métaux	Titres disponibles à la vente		
31 décembre 2004				**22,3**	**22,3**
Impacts nets IAS 32/39 au 1er janvier 2005 :					
- Couverture de change	7,9				7,9
- Réévaluation des titres disponibles à la vente			29,0		29,0
- Couverture métaux		5,0			5,0
1er janvier 2005	**7,9**	**5,0**	**29,0**	**22,3**	**64,2**
- Gains (pertes) nets latents sur titres disponibles à la vente			115,6		115,6
- Gains (pertes) nets réalisés sur titres disponibles à la vente, reclassés au compte de résultat					-
- Gains (pertes) nets sur couverture de change	(5,5)				(5,5)
- Gains (pertes) nets sur couverture métaux		3,5			3,5
- Gains (pertes) actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi				(78,0)	(78,0)
31 décembre 2005	**2,4**	**8,5**	**144,6**	**(55,7)**	**99,8**

Les principaux impacts de l'exercice concernent la réévaluation des titres cotés AXA (voir note 8 "Actifs financiers non courants") et la variation des écarts actuariels (voir note 15 "Provisions pour retraites").
Les variations de valeur des couvertures sont commentées à la note 20 "Instruments financiers".

Note 15 - Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe accorde à ses employés des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture maladie et assurance-vie. Par ailleurs, le Groupe accorde également des avantages à long terme au personnel en activité, essentiellement les médailles du travail et avantages similaires accordés principalement en France et en Australie.

Les évaluations actuarielles sont en général réalisées selon un rythme annuel. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé et sont spécifiées ci-dessous :

	Taux moyen pondéré Groupe		*Dont Etats-Unis*	
	2005	2004	*2005*	*2004*
Taux d'actualisation	4,9 %	5,4 %	*5,8 %*	*6,2 %*
Taux d'augmentation des salaires	3,3 %	3,4 %	*4,1 %*	*4,1 %*
Taux de rendement attendu des placements	8,2 %	8,4 %	*9,0 %*	*9,0 %*
Taux d'augmentation des frais médicaux	9,4 %	9,2 %	*10,0 %*	*10,0 %*

Une variation de un point du taux d'augmentation des frais médicaux aurait une incidence d'environ 45 millions d'euros sur le montant de l'engagement au titre de la couverture maladie postérieure à l'emploi.

Le taux de rendement attendu des actifs a été déterminé généralement sur la base des taux de rendement des entreprises de première catégorie ou des taux des obligations d'Etat.

Engagements de retraite et indemnités de départ

Les engagements de retraite du Groupe concernent principalement les filiales nord-américaines et européennes, et correspondent essentiellement à des engagements au titre de régimes à prestations définies. Ces régimes accordent le versement d'un capital au moment du départ en retraite ou d'une rente durant toute la retraite, dont le montant est fonction de l'ancienneté du salarié, de sa classification et du salaire de fin de carrière. Ils incluent également les retraites-chapeau accordées à certains cadres dirigeants leur garantissant un complément de revenu au-delà des régimes généraux et obligatoires.

Ces engagements de retraite font l'objet d'une couverture financière partielle ou totale par le biais de fonds externalisés. Au 31 décembre 2005, le montant des obligations partiellement ou totalement financées est de 1 885 millions d'euros et représente 95 % du montant total de l'engagement du Groupe.

Les actifs des fonds externalisés sont essentiellement constitués d'actions (environ 60 %), d'obligations (environ 26 %) et d'actifs immobiliers (environ 7 %).

Les contributions versées en 2005 au titre de ces actifs de couverture sont de 34,5 millions d'euros et sont estimées à 12 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à contributions définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations, qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2005 est de 32,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, le montant des provisions constituées au titre des engagements de retraite et des indemnités de fin de carrière s'élève à 607 millions d'euros (521 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Autres avantages postérieurs à l'empoi et avantages à long terme : frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi, médailles du travail

Les sociétés nord-américaines du Groupe accordent à leurs retraités le bénéfice de régimes de couverture de frais médicaux et d'assurance-vie sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté. Ces engagements sociaux postérieurs à l'emploi ne font pas l'objet d'une couverture financière.

L'essentiel de l'engagement (83 %) concerne les plans de couverture médicale des salariés nord-américains. En septembre 2005, l'un de ces plans a été modifié en ce qui concerne le montant des cotisations et les conditions d'éligibilité. Ces modifications des plans ont eu pour conséquence une diminution de l'engagement d'environ 20 millions de dollars (17 millions d'euros), dont l'impact sera enregistré en résultat sur la durée d'acquisition des droits (6 millions d'euros en 2005 pour les droits acquis et 11 millions d'euros répartis sur les 12 prochaines années).

Les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont identiques à celles appliquées pour les engagements de retraite de la zone concernée.

Les autres engagements à long terme intègrent divers plans de couverture de frais médicaux en Europe pour 64 millions d'euros et les médailles du travail comptabilisées sur la France pour 12 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, le montant des provisions constituées au titre de ces engagements s'élève à 593 millions d'euros (505 millions d'euros au 31/12/2004).

15.1 - Variation des provisions pour retraites et avantages assimilés

La variation des provisions pour retraites et avantages assimilés se détaille comme suit :

	Engagements de retraite et indemnités de départ	*dont US*	Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	*dont US*	Provisions pour retraites et avantages assimilés
31.12.2004	**521,1**	***8,8***	**505,0**	***418,5***	**1 026,2**
Charges de la période	47,9	*1,5*	22,6	*21,9*	70,5
Prestations versées	(49,1)	-	(23,5)	*(22,4)*	(72,6)
Cotisations versées	(34,4)	*(23,6)*	-	-	(34,4)
Ecarts actuariels reconnus en capitaux propres	117,2	*61,8*	14,9	*14,6*	132,1
Ecart de conversion	5,6	*3,8*	67,1	*65,5*	72,7
Variations de périmètre	2,4	-	3,0	-	5,4
Autres variations	(10,7)	*(0,1)*	4,3	-	(6,4)
31.12.2005 *	**600,0**	***52,2***	**593,4**	***498,1***	**1 193,5**

** Dont en 2005, 7 millions d'euros d'actifs de couverture présentés à l'actif du bilan en "Autres créances" (voir note 11).*

15.2 - Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

1. Réconciliation des éléments du bilan	31.12.2005	*dont US*	31.12.2004	*dont US*
Actifs de couverture de retraite et autres engagements assimilés	7,0	*7,0*	-	-
Provisions pour retraite et engagements assimilés	(607,0)	*(59,2)*	(521,1)	*(8,8)*
Actif / (Passif) net reconnu au bilan	**(600,0)**	***(52,2)***	**(521,1)**	***(8,8)***

2. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat	31.12.2005	*dont US*	31.12.2004	*dont US*
Coûts des services rendus	51,8	*15,9*	48,5	*14,8*
Coût financier (effet de l'actualisation)	92,9	*50,5*	87,9	*48,7*
Rendement attendu des actifs des régimes	(97,1)	*(71,8)*	(87,4)	*(64,6)*
Coût des services passés	5,9	*6,9*	1,2	*2,7*
Effet des liquidations /réductions de régimes	(5,6)	-	(0,8)	-
Charge nette comptabilisée au résultat	**47,9**	***1,5***	**49,4**	***1,6***

3. Variation de la valeur actualisée des engagements	31.12.2005	*dont US*	31.12.2004	*dont US*
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	**1 665,6**	***747,5***	**1 614,9**	***760,1***
Coûts des services rendus	51,8	*15,9*	48,5	*14,8*
Coût financier (effet de l'actualisation)	92,9	*50,5*	87,9	*48,7*
Cotisations versées par les salariés	5,5	-	3,3	-
Prestations versées	(104,7)	*(39,2)*	(49,9)	*(36,4)*
Pertes (Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	148,6	*70,0*	10,0	*19,7*
Modifications de régime	6,3	*6,0*	(0,8)	-
Variations de périmètre	2,4	-	11,6	-
Ecarts de conversion	139,9	*121,4*	(59,9)	*(59,4)*
Autres (yc réductions et liquidations)	(14,8)	-	-	-
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	**1 993,5**	***972,1***	**1 665,6**	***747,5***

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les "autres réserves" (voir note 14.7)
Ils résultent des changements d'hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation, utilisées dans la valorisation des engagements aux Etats-Unis, Royaume-Uni et Canada.

4. Variation de la juste valeur des actifs des régimes	31.12.2005	*dont US*	31.12.2004	*dont US*
Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice	**1 143,2**	***736,8***	**1 083,3**	***726,3***
Rendement attendu des actifs des régimes	97,1	*71,8*	87,4	*64,6*
Cotisations des salariés	5,4	-	3,3	-
Cotisations de l'employeur	34,4	*23,6*	18,2	*1,0*
Prestations versées	(55,6)	*(39,2)*	(46,9)	*(36,4)*
(Pertes) Gains actuariels reconnus en capitaux propres	31,4	*8,2*	44,7	*40,2*
Modifications de régimes	-	-	-	-
Variations de périmètre	0,7	-	0,8	-
Ecarts de conversion	134,3	*117,6*	(47,6)	*(58,9)*
Autres (yc réductions et liquidations)	4,5	-	-	-
Juste valeur des actifs des régimes en fin d'exercice	**1 395,4**	***918,8***	**1 143,2**	***736,8***

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les "autres réserves" (voir note 14.7)
Ils résultent des changements dans le taux de rendement effectif des actifs aux Etats-Unis et Royaume-Uni.

5. Couverture financière au 31.12.2005	31.12.2005	*dont US*	31.12.2004	*dont US*
Valeur actualisée des engagements	(1 993,5)	*(972,1)*	(1 665,6)	*(747,5)*
Juste valeur des actifs des régimes	1 395,4	*918,8*	1 143,2	*736,8*
Effet des plafonnements d'actifs	-	-	-	-
Eléments différés :				
Modifications de régime non comptabilisées	(1,9)	*1,1*	1,3	*1,9*
(Passif) /Actif net comptabilisé au bilan	**(600,0)**	***(52,2)***	**(521,1)**	***(8,8)***

15.3 - Provision pour frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi et avantages assimilés

Les variations des provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme se détaillent comme suit :

1. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat	31.12.2005	31.12.2004
Coûts des services rendus	6,0	6,4
Coût financier (effet de l'actualisation)	24,6	26,2
Rendement attendu des actifs des régimes	-	-
Coût des services passés	(8,0)	(5,1)
Charge totale comptabilisée au résultat	**22,6**	**27,5**

2. Variation de la valeur actualisée des engagements	31.12.2005	31.12.2004
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	**471,0**	**489,8**
Coûts des services rendus	6,0	6,4
Coût financier (effet de l'actualisation)	24,6	26,2
Cotisations des salariés	1,3	0,7
Prestations versées	(23,5)	(23,6)
Pertes (Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	14,9	0,9
Modifications de régime	(16,3)	-
Variations de périmètre	3,0	-
Ecarts de conversion	67,1	(30,3)
Autres (yc réductions et liquidations)	(4,5)	0,9
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	**543,6**	**471,0**

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les "autres réserves" (voir note 14.7)

Ils résultent des changements d'hypothèses actuarielles, en particulier le taux d'actualisation, utilisées dans la valorisation des engagements du régime de frais médicaux aux Etats-Unis.

Les modifications de régimes concernent essentiellement les Etats-Unis.

3. Couverture financière	31.12.2005	31.12.2004
Valeur actualisée des engagements	543,6	471,0
Eléments différés :		
Changement de régime non comptabilisé	49,8	34,0
Provision comptabilisée au bilan	**593,4**	**505,0**

Note 16 - Provisions

	Risques économiques	Risques commerciaux	Risques sur produits	Risques environnementaux	Restructurations	Autres risques	Provisions
31.12.2004	**59,6**	**47,0**	**120,3**	**34,7**	**108,0**	**59,2**	**428,8**
dont part LT	*55,6*	*47,0*	*32,1*	*34,7*	*-*	*22,9*	*192,3*
Dotations	16,9	9,1	63,8	2,4	68,5	25,1	185,8
Effet d'actualisation	0,3	4,8	(0,4)	0,6	(0,8)	0,5	5,0
Reprises pour utilisation	(5,6)	(8,0)	(51,0)	(2,6)	(81,9)	(8,6)	(157,7)
Provisions devenues sans objet	(3,1)	-	(10,3)	-	(11,3)	(3,0)	(27,7)
Ecarts de conversion	2,2	7,7	8,7	1,7	3,6	3,7	27,6
Variations de périmètre et autres	4,8	7,1	8,8	2,9	7,7	(6,4)	24,9
31.12.05	**75,1**	**67,7**	**139,9**	**39,7**	**93,8**	**70,5**	**486,7**
dont part LT	*37,0*	*43,6*	*34,4*	*32,6*	*20,0*	*42,4*	*210,0*

(a) Risques économiques

Ces provisions couvrent principalement des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.

(b) Risques commerciaux

Ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant. Les provisions pour risques commerciaux intègrent également les provisions pour pertes à terminaison sur divers contrats long terme pour 12 millions d'euros.

(c) Risques sur produits

Ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au-delà des risques couverts par les assurances. Cette garantie peut atteindre 18 mois. L'extension de la période de garantie obligatoire à 24 mois suite à la mise en œuvre de la directive européenne 1999/44/EC a une incidence limitée sur les comptes du Groupe.
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.

En 2005, les nouveaux risques techniques identifiés ont conduit à augmenter la provision de 10 millions d'euros. Ces litiges sont en cours de résolution au 31 décembre 2005.

Le dysfonctionnement technique identifié en 2004 sur le disjoncteur AFI Breakers a été résolu au cours de l'exercice 2005. La provision résiduelle sur ce risque s'élève à 4 millions d'euros et vise à couvrir les dernières interventions nécessaires.

(d) Risques environnementaux

Ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution.

Le Groupe n'a pas identifié de nouveau risque à provisionner lors des revues de site effectuées en 2005.

(e) Restructurations

La dotation de l'exercice couvre le coût des plans de restructuration engagés en France, en Espagne et en Europe du Nord (cf note 25).

Les plans de restructurations annoncés et provisionnés au 31 décembre 2004 représentent une provision résiduelle de 25 millions d'euros au 31 décembre 2005 qui couvre les coûts restant à encourir.

Note 17 - Dettes financières (courantes et non courantes)

La dette non courante s'analyse de la façon suivante :

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Emprunts obligataires	2 691,1	1 200,0	1 200,0
Titres à durée indéterminée	-	-	73,3
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	89,9	89,2	68,2
Financement des locations financières	18,5	23,4	23,4
Participation des salariés	6,3	7,0	7,0
Part court terme des dettes long terme	(51,1)	(47,2)	(73,8)
Dettes financières non courantes	**2 754,7**	**1 272,5**	**1 298,2**

La dette courante s'analyse de la façon suivante :

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Billets de trésorerie	-	60,4	60,4
Intérêts courus non échus	31,4	11,3	11,3
Autres dettes	90,5	80,8	80,8
Découverts et encours bancaires	79,9	28,0	28,0
Part court terme des dettes long terme	51,1	47,2	73,8
Dettes financières courantes	**252,9**	**227,7**	**254,3**
Dettes financières courantes et non courantes	**3 007,6**	**1 500,2**	**1 552,5**

17.1 - Répartition par échéance

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
2005	-	227,7	254,3
2006	252,9	20,9	46,6
2007	470,5	463,1	463,1
2008	767,8	757,4	757,4
2009	3,7	3,5	3,5
2010	899,7	1,4	1,4
2011 et au-delà	613,1	26,2	26,2
Total	**3 007,6**	**1 500,2**	**1 552,5**

17.2 - Répartition par devise

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Euro	2 842,0	1 372,1	1 424,4
Dollar américain	54,6	11,7	11,7
Roupie indienne	25,1	14,5	14,5
Dollar néo-zélandais	11,6	18,6	18,6
Yen japonais	7,8	25,6	25,6
Autres	66,6	57,7	57,7
Total	**3 007,6**	**1 500,2**	**1 552,5**

17.3 - Emprunts obligataires

(En millions d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	Taux d'intérêt	Echéance
Schneider Electric SA 2007	450,0	450,0	6,1275 % TF	octobre 2007
Schneider Electric SA 2008	750,0	750,0	3,875 % TF	octobre 2008
Schneider Electric SA 2010	897,1	-	3,125 % TF	août 2010
Schneider Electric SA 2017	594,0	-	4 % TF	août 2017
Total	**2 691,1**	**1 200,0**		

Le 11 août 2005, Schneider Electric SA a réalisé une émission obligataire d'un montant d'1,5 milliard d'euros dans le cadre du progamme EMTN. Cette émission se décompose en une tranche à 5 ans au taux de 3,125 % pour 900 millions d'euros, et une tranche à 12 ans au taux de 4 % pour 600 millions d'euros.
Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis le 31 octobre 2003 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance du 31 octobre 2008.
Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal respectif de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,1275 % à échéance du 19 octobre 2007.
Ces emprunts ont été admis aux négociations des Bourses de Paris et du Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004, et le 28 mai 1999 un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier. Le Groupe a remboursé 49 millions d'euros en 2003 et 951 millions d'euros en 2004.

17.4 - Autres informations

Au 31 décembre 2005, les lignes de crédit confirmées non utilisées pour Schneider Electric SA s'élèvent à 1 038 millions d'euros. Ces lignes de crédit sont disponibles sur la période.

Note 18 - Autres dettes à long terme

	31.12.2005	01.01.2005	31.12.2004
Dette sur acquisition de MGE UPS*	135,5	121,9	48,6
Dette sur acquisition de Clipsal	41,5	35,6	35,6
Dette sur acquisition des actifs Magnecraft	-	16,2	16,2
Dette sur acquisition de Abacus	1,8	4,0	4,0
Autres dettes à long terme	**178,8**	**177,7**	**104,4**

** Dont part CT : 112 millions d'euros.*

Le contrat d'acquisition de MGE UPS prévoit une clause de complément de prix d'acquisition évaluée à 38 millions d'euros au 31 décembre 2005 (14 millions d'euros au 1er janvier 2005) et un paiement différé pour un montant de 25 millions d'euros (voir note 4).

Par ailleurs, l'adoption des normes IAS 32 et 39 a conduit le Groupe à reconnaître la dette relative à l'engagement de rachat des actionnaires minoritaires de MGE UPS, évaluée à 72 millions d'euros au 31 décembre 2005 (voir note 2).

Le contrat d'acquisition de Clipsal prévoit, au titre de garantie de passifs, la retenue d'une partie du prix d'acquisition jusqu'en décembre 2007. Cette somme a été placée par le Groupe sur un compte séquestre (voir note 8.2).

Le Groupe a versé en janvier 2005 le solde du prix d'acquisition des actifs de Magnecraft pour un montant de 22 millions d'US dollars.

Note 19 - Engagements et passifs éventuels

19.1 - Cautions, avals et garanties

	31.12.2005	31.12.2004
Cautions de contre garantie sur marchés (1)	173,8	171,0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2)	17,8	33,4
Avals, cautions et garanties donnés	1,0	4,2
Autres engagements donnés (3)	209,4	209,1
Garanties données	**402,0**	**417,7**
Avals, cautions et garanties reçus	35,4	33,6
Garanties reçues	**35,4**	**33,6**

(1) Dans certains contrats, les clients exigent d'obtenir une garantie bancaire attestant que le Groupe remplira ses obligations contractuelles dans leur totalité. Pour ces contrats, le Groupe donne une contre garantie à la banque. Si une plainte est déposée, le risque associé à l'engagement est évalué et une provision pour risques est enregistrée dès lors que le risque est considéré comme probable et que son estimation repose sur des bases raisonnables.

(2) Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

(3) Les autres engagements donnés comprennent notamment des lettres de crédit émises par la filiale américaine Square D, ainsi que des garanties données en paiement de loyers.

19.2 - Engagements d'achats

Titres de participation

Les engagements d'achats de titres de participation représentent les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de minoritaires de sociétés consolidées, ou pour le complément de prix éventuel pour des opérations réalisées. Au 31 décembre 2005, ces engagements concernent essentiellement Clipsal Asia, dont l'acquisition annoncée en janvier 2006 sera réalisée au premier semestre de l'exercice 2006 (note 28 – Evénements postérieurs à la clôture).

Prestations de services informatiques

En 2004, le Groupe a signé avec la société Capgemini un accord visant à l'externalisation de ses fonctions informatiques européennes et à la mise en place d'applications de gestion communes sous le progiciel SAP. Cet accord est en cours de déploiement dans les filiales du Groupe. Les prestations payées à Capgemini au titre de l'accord d'externalisation se substituent au coût de la fonction informatique, auparavant gérée en interne. L'engagement réciproque qui lie Capgemini et Schneider Electric a une durée de 10 ans. Au titre de l'exercice 2005, les coûts relatifs à cet accord s'élèvent contractuellement à 148,3 millions d'euros.

19.3 - Passifs éventuels

D'une manière générale, la direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe. Il en est en particulier ainsi pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres du Groupe.

Les contrats d'emprunts ne contiennent pas de clauses en cas de dégradation de la notation de la dette long terme du Groupe.

Note 20 - Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux de change, et de variation des cours de métaux.

20.1 - Risque de change

En raison de son activité internationale, le Groupe est exposé au risque de change, en particulier lorsque des filiales effectuent des transactions dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement. Ce risque est géré par la mise en place de ventes à terme ou d'achats d'options pour couvrir les créances et dettes d'exploitation.

La couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de flux prévisionnels récurrents. L'horizon de ces couvertures est d'un an au plus.

Les couvertures sur les devises couvrent principalement des flux intra-groupe. Les créances et dettes d'exploitation couvertes sont donc pour la plupart éliminées du bilan consolidé.

L'exposition au risque de change sur les prêts et emprunts octroyés aux différentes filiales du Groupe dans leur devise est couverte par des swaps de devise.

20.2 - Risque de taux

Le Groupe émet des dettes à taux fixe ou à taux variable en fonction de son exposition globale et des conditions des marchés. L'objectif étant d'optimiser le coût du financement, le Groupe décide, en fonction des conditions des marchés financiers, de couvrir son exposition au risque de taux par des instruments financiers, principalement des swaps, des caps et des floors.

Le Groupe peut également mettre en place des instruments de couverture pour ses placements sous la forme principalement de swaps de taux.

20.3 - Risque de fluctuation des cours de matières premières

Le Groupe utilise dans sa production des métaux cotés sur les marchés de matières premières : cuivre, argent, aluminium, nickel, zinc. Le risque lié à la fluctuation des cours de ces matières premières est couvert par des contrats d'achat à terme fermes, de swaps et d'options.

20.4 - Valeurs d'inventaire et valeurs nominales des instruments financiers dérivés

	Qualification IFRS	01.01.2005 Valeur d'inventaire	Résultat financier (1)	Capitaux Propres (2)	Trésorerie	31.12.2005 Valeur d'inventaire	31.12.2005 Nominal des contrats Achat	Vente
Change								
Contrats à terme en couverture de flux futurs (3)	CFH*	10,0	-	(4,1)	-	5,9	317,9	-
Autres contrats à terme en couverture d'éléments bilantiels	Trading	31,1	(56,8)	-	-	(25,7)	355,3	2 383,6
Options et autres instruments de couverture	Trading et CFH*	4,1	(2,3)	(2,2)	-	(0,3)	45,1	53,6
Métaux								
Couvertures fermes et optionnelles	CFH*	7,7	-	5,3	-	13,1	54,2	9,4
Taux								
Swaps sur des lignes de crédit	Trading	(3,3)	3,3	-	-	-	-	-
Autres swaps de taux d'intérêt (4)	Trading	(56,0)	-	-	35,9	(20,1)	N/A	N/A
Instruments financiers dérivés		**(6,4)**	**(55,7)**	**(1,0)**	**35,9**	**(27,1)**	**-**	**-**

** Cash flow hedge (couverture de flux futurs).*

(1) Les effets sur le résultat de la période sont compensés par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents également enregistrées en résultat financier.

(2) Ces éléments sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres "Autres réserves".

(3) Echéance janvier 2006.

(4) Les autres swaps de taux portent sur un nominal de 515,4 millions d'euros et ont une échéance inférieure à un an.

La valeur de marché des instruments financiers, qui correspond à leur valeur d'inventaire, est estimée soit en interne par la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux du marché, soit auprès des banques.

20.5 - Valeur d'inventaire et valeur de marché des instruments financiers hors dérivés

	31.12.2005 Valeur notionnelle (1)	Juste valeur
Titres de participation non consolidés	315,4	315,4
Autres actifs financiers non courants	281,4	281,4
Valeurs mobilières de placement	754,8	754,8
Emprunts obligataires	(2 691,1)	(2 729,2)
Autres dettes financières courantes et non courantes	(316,5)	(316,5)
Instruments financiers hors dérivés	**(1 656,0)**	**(1 694,1)**

(1) La valeur notionnelle correspond au coût amorti ou à la juste valeur.

20.6 - Risque de change

Nominal des contrats à terme par principales devises

	31.12.2005 Ventes	Achats	Nets
USD	1 439,6	(355,8)	1 083,8
AUD	376,9	(3,4)	373,5
JPY	202,4	(12,3)	190,1
DKK	145,3	(16,2)	129,1
HKD	50,5	-	50,5
Autres	168,9	(285,4)	(116,5)
Total	**2 383,6**	**(673,1)**	**1 710,4**

Les contrats à terme sur devises concernent à hauteur de 1 446 millions d'euros les couvertures de financements des filiales, et à hauteur de 264 millions d'euros les couvertures de flux opérationnels.

20.7 - Risque de taux

Le Groupe a une dette brute de 3 008 millions d'euros dont 90 % est à taux fixe. Le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 1383 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Une variation de plus ou moins un point du taux d'intérêt aurait un impact de plus ou moins 10 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe.

L'utilisation de swaps de devises en couverture du risque de change des financements intra-groupe a pour effet d'exposer une partie de la dette à la variation du spread de taux entre l'euro et les devises couvertes. Le calcul de sensibilité ne tient pas compte de cet effet.

Note 21 - Opérations avec des parties liées

21.1 - Entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché et portent sur les montants suivants :

	31.12.2005	31.12.2004
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	8,3	8,3
Coût des ventes	(15,7)	(11,9)
Autres produits et charges d'exploitation	0,6	1,5
Produits (charges) financières	-	-
Bilan		
Prêts	-	-
Créances clients	8,1	5,1
Autres créances	-	-
Dettes non courantes	-	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1,6	1,7
Engagements hors bilan		
Garanties données	-	32,8
Garanties reçues	4,0	-

Les engagements donnés au 31 décembre 2004 ont été transférés à une entité extérieure au Groupe, qui ne constitue pas une partie liée. Ces garanties restent présentées dans les engagements du Groupe à fin 2005.

21.2 - Parties liées exerçant une influence notable

Au cours de l'exercice, aucune opération non courante n'a été réalisée avec les membres des organes de direction.

Les rémunérations et avantages accordés aux principaux dirigeants sont présentés dans la note 27.3.

Note 22 - Information sectorielle

Le Groupe est organisé en quatre zones géographiques. L'évaluation de la performance de ces secteurs et les décisions de gestion reposent notamment sur le résultat opérationnel avant impôts, et hors produits et charges financières.

Les données par zone géographique sont présentées après répartition des activités des plates-formes de croissance (automatismes et sécurité du bâtiment, alimentations électriques sécurisées, et capteurs et détecteurs pour machines répétitives). Ces informations sont commentées au chapitre 4 du Rapport Annuel (Rapport de Gestion).

31 décembre 2005	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires (1)	5 643	3 047	2 031	958	**11 679**
Résultat sectoriel (Résultat d'exploitation)	762	406	263	134	**1 565**
Bilan					
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 642	753	477	34	2 906
Ecarts d'acquisition	2 480	2 561	736	102	5 879
Besoin en fonds de roulement	1 150	559	505	299	2 513
Capitaux employés (2)	**5 272**	**3 873**	**1 718**	**435**	**11 298**

31 décembre 2004	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires (1)	5 266	2 501	1 828	754	**10 349**
Résultat sectoriel (Résultat d'exploitation)	672	314	207	94	**1 286**
Bilan					
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 529	353	432	44	2 358
Ecarts d'acquisition	2 254	1 432	681	95	4 462
Besoin en fonds de roulement	1 166	370	418	207	2 161
Capitaux employés (2)	**4 949**	**2 155**	**1 531**	**346**	**8 981**

(1) Données sur la base de la destination des ventes.
(2) Données sur la base de l'implantation des actifs.

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe et le taux de marge opérationnelle par activité se détaillent comme suit :

Chiffre d'affaires	2005	2004
Distribution électrique	7 307	6 509
Automatismes et contrôle	2 892	2 717
Plates-formes de croissance	1 480	1 123
	11 679	**10 349**

Taux de marge opérationnelle (en %)	2005	2004
Distribution électrique	13,9 %	12,8 %
Automatismes et contrôle	12,7 %	12,0 %
Plates-formes de croissance	12,2 %	11,6 %
	13,4 %	**12,4 %**

Note 23 - Recherche et développement

Les frais de recherche et développement de l'exercice se répartissent comme suit :

	2005	2004
Frais de recherche et développement comptabilisés en charge (1)	433,2	489,0
Projets de développement capitalisés	108,9	46,0
Total des frais de recherche et développement de l'exercice	**542,1**	**535,0**

(1) Dont 136,3 millions d'euros classés en marge brute, 23,2 millions d'euros en coûts commerciaux.

Par ailleurs, le montant des amortissements des projets de développement capitalisés s'élève à (8,5) M€ pour l'exercice 2005.

Note 24 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Les charges d'exploitation incluent les dotations aux amortissements et provisions suivantes :

	2005	2004
Inclus dans le coût des ventes :		
Amortissements	(234,7)	(231,0)
Provisions	(29,5)	(21,5)
Inclus dans les frais généraux et commerciaux :		
Amortissements	(133,4)	(131,4)
Provisions	28,2	28,5
Dotations aux amortissements et provisions	**(369,4)**	**(355,4)**

Note 25 - Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	2005	2004
Restructurations	(107,0)	(88,0)
Plus ou moins value sur cessions d'actifs	3,5	8,9
Perte de valeur des écarts d'acquisition (note 4)	(8,4)	-
Autres	8,7	38,4
Autres produits et charges d'exploitation	**(103,2)**	**(40,7)**

Les opérations de restructuration de l'exercice 2005 ont principalement porté sur le redéploiement des implantations industrielles européennes.

Ainsi, les coûts de restructurations portent pour 68 millions d'euros sur la France, dont :

- une provision de 20 millions d'euros dotée dans le cadre de la réorganisation de plusieurs usines en France, qui sera mise en œuvre à compter de 2006 (plan Ambition Industrielle),
- des coûts de 10 millions d'euros concernant le regroupement des équipes de R&D sur le site de Grenoble, engagé en 2004 et dont la finalisation est prévue au premier semestre de 2006,
- la finalisation de la réorganisation des fonctions centrales du Groupe, et d'autres plans pour un montant total de 20 millions d'euros.

Le redéploiement informatique s'est par ailleurs traduit par la mise au rebut de certains systèmes d'information pour 10 millions d'euros et la constitution d'une provision de 8 millions d'euros liée au transfert des moyens informatiques à Capgemini.

Dans les autres pays européens, les coûts de restructuration s'élèvent à 27 millions d'euros et concernent principalement la réduction de l'activité d'une usine en Espagne pour 8 millions d'euros, ainsi que les réorganisations des activités en Europe du Nord pour 14,8 millions d'euros.

Les autres zones concernées sont principalement l'Amérique du Nord avec l'annonce d'un plan portant sur le site canadien de Waterman (7 millions d'euros).

Note 26 - Résultat financier

Les intérêts, produits et charges financiers représentent les seuls produits et charges relatifs aux créances et dettes financières (y compris à l'actif les disponibilités et dépôts à court terme).

	2005	2004
Produits d'intérêt	40,3	36,1
Charges d'intérêt	(156,4)	(126,5)
Plus ou moins values sur cessions de titres de placement	13,0	26,0
Coût de la dette financière nette	***(103,1)***	***(64,4)***
Dividendes reçus	8,6	5,9
Résultat de change, net	7,3	3,8
Perte de valeur des actifs financiers	(5,7)	1,1
Effet de l'actualisation des actifs et passifs non courants	(7,8)	(1,4)
Plus ou moins values sur cessions de titres de participation	(2,8)	-
Ajustement de juste valeur*	0,6	-
Autres charges financières nettes	(1,7)	(4,3)
Résultat financier	**(104,6)**	**(59,3)**

** Normes IAS 32/39 appliquées à compter du 1er janvier 2005.*

Note 27 - Effectifs

27.1 Effectifs

Les effectifs moyens, temporaires et permanents, du Groupe ont évolué comme suit :

(en nombre de personnes)	2005	2004
Production	40 792	39 092
Structure	47 878	45 102
Effectifs moyens	**88 670**	**84 194**
Ventilation par zone :		
Europe	43 626	43 444
Amérique du Nord	21 724	19 028
Asie-Pacifique	17 379	15 576
Reste du Monde	5 941	6 146

La variation des effectifs s'explique essentiellement par les acquisitions de l'exercice.

27.2 Charges de personnel

(en nombre de personnes)	2005	2004
Coût du personnel (1)	(3 485,8)	(3 307,6)
Participation et intéressement	(62,4)	(72,7)
Stock options	(16,8)	(8,9)
Charges de personnel du Groupe	**(3 565,0)**	**(3 389,2)**

(1) Dont 47,9 millions d'euros au titre des engagements de retraite et assimilés et 22,6 millions d'euros au titre des autres engagements sociaux (voir note 15).

27.3 - Avantages accordés aux principaux dirigeants

En 2005, le Groupe a versé aux membres de son Conseil d'Administration 0,7 million d'euros au titre des jetons de présence.

Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées en 2005 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale, dont le Président, s'est élevé à 7,7 millions d'euros, dont 3,5 millions d'euros au titre de la part variable.

Depuis la mise en place des plans en 1998, 3 335 100 options d'achat et de souscription d'actions ont été accordées aux membres de la Direction Générale.

Enfin, le montant des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi au titre des membres de la Direction Générale s'élève à 32 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Note 28 - Evénements postérieurs à la clôture

28.1 - Acquisitions

Dans le cadre de l'accord existant avec son partenaire CIH Ltd, le Groupe a annoncé le 12 janvier 2006, le rachat de la totalité du capital de sa joint venture Clipsal Asia. Cette transaction, dont le prix sera de l'ordre de 59 millions de dollars US, sera finalisée en 2006.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé le 25 janvier 2006 avoir modifié son offre pour l'acquisition de Citect (voir Note 3), spécialiste des systèmes SCADA et MES, suite au dépôt d'une offre concurrente le 6 janvier 2006. Cette offre a reçu toutes les approbations requises des autorités de tutelles et reste soumise à celle d'un tribunal australien et au vote des actionnaires.

Enfin, la signature d'un accord pour l'acquisition de la société espagnole AEM SA a été annoncée le 2 février 2006. Cette société spécialiste conçoit, fabrique et commercialise du matériel et des systèmes d'installation de distribution électrique basse tension pour les marchés du Résidentiel et des Bâtiments.

28.2 - Cessions

Le Groupe a annoncé le 31 janvier 2006 la cession de sa filiale Num, spécialiste de la commande numérique. Cette opération n'aura pas d'incidence sur les comptes du Groupe en 2006.

Note 29 - Effets de la transition au référentiel IFRS

La présente note détaille :

- les tableaux de réconciliation des états financiers établis selon référentiel IFRS et ceux publiés selon les normes françaises à l'ouverture et à la clôture de l'exercice 2004,
- les options retenues pour la première application des normes internationales, au 1er janvier 2004,
- la nature et l'incidence des changements de principes et méthodes comptables sur le bilan d'ouverture et de clôture, et les résultats de l'exercice 2004,
- les normes ayant peu ou pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

29.1 - Tableaux de passage des états financiers de l'exercice 2004

Les tableaux ci-dessous présentent les réconciliations entre les comptes 2004 préparés et publiés selon les règles et principes comptables français et ces mêmes comptes préparés selon le référentiel comptable international IFRS, à l'exception des normes IAS 32 et 39, appliquées à compter du 1er janvier 2005, sans retraitement de l'exercice 2004.

Les incidences liées à l'application des normes IAS 32 et IAS 39 sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2005 sont présentées en note 2.

29.1.1 - Tableaux de passage du bilan et des capitaux propres au 1er janvier 2004

Actif

(en millions d'euros)	*Notes*	01.01.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	01.01.2004 IFRS
Actif non courant				
Ecarts d'acquisition, nets	*29.3.2*	3 512,8		3 512,8
Immobilisations incorporelles, nettes	*29.3.1*	270,7	*1,3*	272,0
Immobilisations corporelles, nettes	*29.4.3*	1 439,1	*(9,3)*	1 429,8
Immobilisations destinées à la vente	*29.4.3*	-	*14,8*	14,8
Immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		1 709,8	*6,8*	1 716,6
Titres de participation mis en équivalence		60,5		60,5
Actifs financiers disponibles à la vente		369,6		369,6
Autres actifs financiers non courants		585,4		585,4
Actifs financiers non courants		955,0	-	955,0
Actifs d'impôt différé	*29.3.4*	747,2	*175,9*	923,1
Autres actifs non courants	*29.3.5*	315,6	*(315,2)*	0,4
Total actif non courant		**7 300,9**	***(132,5)***	**7 168,4**
Actif courant				
Stocks et encours	*29.3.3*	1 124,1	*36,2*	1 160,3
Clients et créances d'exploitation	*29.3.6*	1 781,3	*(31,6)*	1 749,7
Autres créances et charges constatées d'avance	*29.3.1/ 29.4.5*	627,0	*(40,4)*	586,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 087,5		3 087,5
Total actif courant		**6 619,9**	***(35,8)***	**6 584,1**
Total de l'Actif		**13 920,8**	***(168,3)***	**13 752,5**

Passif

(en millions d'euros)	*Notes*	01.01.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	01.01.2004 IFRS
Capitaux propres				
Capital social		1 854,7		1 854,7
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 290,8		4 290,8
Réserves consolidées		1 724,6	*(714,6)*	1 010,0
Réserves de conversion	*29.4.2*	(211,4)	*211,4*	-
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)		**7 658,7**	***(503,2)***	**7 155,5**
Intérêts minoritaires		74,9	*(0,5)*	74,4
Total capitaux propres		**7 733,6**	***(503,7)***	**7 229,9**
Provisions non courantes				
Provisions pour retraites et engagements assimilés	*29.3.5*	672,5	*419,5*	1 092,0
Provisions non courantes	*29.4.5*	156,7	*(17,8)*	138,9
Total provisions non courantes		829,2	*401,7*	1 230,9
Dettes financières non courantes				
Emprunts obligataires		1 200,0		1 200,0
Titres à durée indéterminée		113,6		113,6
Dettes financières à plus d'un an	*29.4.3*	121,7	*5,0*	126,7
Dettes financières non courantes		1 435,3	*5,0*	1 440,3
Passifs d'impôt différé	*29.3.4*	92,2	*(42,5)*	49,7
Autres dettes à long terme		40,5		40,5
Total Passifs non courants		**2 397,2**	***364,2***	**2 761,4**
Dettes courantes				
Fournisseurs et dettes d'exploitation		1 232,9		1 232,9
Dettes fiscales et sociales		663,1		663,1
Provisions courantes	*29.4.5*	299,0	*(28,8)*	270,2
Autres dettes courantes		342,0		342,0
Dettes financières courantes		1 253,0		1 253,0
Total passifs courants		**3 790,0**	***(28,8)***	**3 761,2**
Total du Passif		**13 920,8**	***(168,3)***	**13 752,5**

Capitaux propres

(en millions d'euros)

Capitaux propres - normes françaises - 01.01.2004		**7 658,7**
Retraitements IFRS :	*Notes*	
Retraites	*29.3.5*	(734,7)
Impôts différés passifs	*29.3.4*	(49,6)
Remises sur Chiffre d'Affaires	*29.3.6*	(31,7)
Retraitement des stocks	*29.3.3*	36,2
Actualisation des provisions	*29.4.5*	17,8
Elimination des charges à répartir	*29.3.1*	(10,0)
Effet d'impôt des retraitements	*29.3.4*	268,0
Autres		0,8
Capitaux propres - normes IFRS - 01.01.2004		**7 155,5**

**29.1.2 - Tableaux de passage du bilan,
du résultat et du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2004**

Actif

(en millions d'euros)	*Notes*	31.12.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	31.12.2004 IFRS
Actif non courant				
Ecarts d'acquisition, nets	*29.3.2*	4 077,7	*384,6*	4 462,3
Immobilisations incorporelles, nettes	*29.3.1*	846,5	*48,0*	894,5
Immobilisations corporelles, nettes	*29.4.3*	1 458,8	*(2,1)*	1 456,7
Immobilisations destinées à la vente	*29.4.3*		*7,6*	7,6
Immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		2 305,3	*53,5*	2 358,8
Titres de participation mis en équivalence		65,3	-	65,3
Actifs financiers disponibles à la vente		154,3	-	154,3
Autres actifs financiers non courants		288,1	-	288,1
Actifs financiers non courants		442,4	-	442,4
Actifs d'impôt différé	*29.3.4*	752,8	*77,5*	830,3
Autres actifs non courants	*29.3.5*	262,1	*(262,1)*	-
Total actif non courant		**7 905,6**	***253,5***	**8 159,1**
Actif courant				
Stocks et encours	*29.3.3*	1 369,7	*39,7*	1 409,4
Clients et créances d'exploitation	*29.3.6*	*2* 135,7	-	2 135,7
Autres créances et charges constatées d'avance	*29.3.1/ 29.4.5*	571,5	*(42,4)*	529,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 062,8	-	1 062,8
Total actif courant		**5 139,7**	***(2,7)***	**5 137,0**
Total de l'Actif		**13 045,3**	***250,8***	**13 296,1**

Passif

(en millions d'euros)	*Notes*	31.12.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	31.12.2004 IFRS
Capitaux propres				
Capital social		1 809,6	-	1 809,6
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 049,9		4 049,9
Réserves consolidées		2 023,8	*(403,7)*	1 620,1
Réserves de conversion	*29.4.2*	(308,2)	*223,7*	(84,5)
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)		**7 575,1**	***(180,0)***	**7 395,1**
Intérêts minoritaires		69,0	*3,8*	72,8
Total capitaux propres		**7 644,1**	***(176,2)***	**7 467,9**
Provisions non courantes				
Provisions pour retraites et engagements assimilés	*29.3.5*	660,9	*365,3*	1 026,2
Provisions non courantes	*29.4.5*	208,7	*(16,4)*	192,3
Total provisions non courantes		869,6	*348,9*	1 218,5
Dettes financières non courantes				
Emprunts obligataires		1 200,0	-	1 200,0
Titres à durée indéterminée		73,3	-	73,3
Dettes financières à plus d'un an	*29.4.3*	20,8	*4,1*	24,9
Dettes financières non courantes		1 294,1	*4,1*	1 298,2
Passifs d'impôt différé	*29.3.4*	101,5	*101,7*	203,2
Autres dettes à long terme		104,4	-	104,4
Total Passifs non courants		**2 369,6**	***454,7***	**2 824,3**
Dettes courantes				
Fournisseurs et dettes d'exploitation		1 384,4	-	1 384,4
Dettes fiscales et sociales		849,5	-	849,5
Provisions courantes	*29.4.5*	264,2	*(27,7)*	236,5
Autres dettes courantes		279,2	-	279,2
Dettes financières courantes		254,3	-	254,3
Total passifs courants		**3 031,6**	***(27,7)***	**3 003,9**
Total du Passif		**13 045,3**	***250,8***	**13 296,1**

Capitaux propres

(en millions d'euros)

Résultat net (part de Schneider Electric SA) - Normes françaises - 31.12.04		**564,6**
Retraitements IFRS :	*Notes*	
Amortissement des écarts d'acquisition	*29.3.2*	217,1
Capitalisation de la recherche et développement	*29.3.1*	45,6
Reprise d'amortissement des écarts actuariels sur retraites	*29.3.5*	38,7
Charge de stock option	*29.3.7*	(8,9)
Effet d'impôt des retraitements	*29.3.4*	(32,1)
Part des minoritaires		(4,3)
Autres		3,2
Résultat net (part de Schneider Electric SA) - Normes IFRS - 31.12.04		**823,9**

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf le résultat par action)	31.12.2004 Normes Françaises	*Retraitements*	31.12.2004 IFRS
Chiffre d'affaires	**10 365,3**	**(16,0)**	**10 349,3**
Coûts des ventes	(5 965,1)	(212,3)	(6 177,4)
Marge brute	**4 400,2**	**(228,3)**	**4 171,9**
Recherche et développement	(535,2)	240,1	(295,1)
Frais généraux et commerciaux	(2 554,3)	(36,1)	(2 590,4)
Résultat d'exploitation	**1 310,7**	**(24,3)**	**1 286,4**
Résultat financier	(65,9)	6,6	(59,3)
Résultat courant avant impôts	**1 244,8**	**(17,7)**	**1 227,1**
Résultat exceptionnel	(96,3)	96,3	-
Impôts sur les sociétés	(333,1)	(32,1)	(365,2)
Résultat net des sociétés intégrées	**815,4**	**46,5**	**861,9**
Amortissement des écarts d'acquisition	(217,1)	217,1	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(3,6)		(3,6)
Résultat net consolidé	**594,7**	**263,6**	**858,3**
Intérêts minoritaires	(30,1)	(4,3)	(34,4)
Résultat net (part de Schneider Electric SA)	**564,6**	**259,3**	**823,9**
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action)	2,56		3,73
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	2,55		3,72

Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2004 Normes Françaises	Capitalisation R&D	Reclassement R&C à CT	Autres	31.12.2004 IFRS
Résultat net - part du Groupe	565	46		213	824
Autofinancement d'exploitation	1 260	46	(24)	-	1 282
Variation du besoin en fonds de roulement	(138)		24	16	(98)
Opérations d'exploitation	***1 122***	***46***	***0***	***16***	***1 184***
Investissements d'exploitation	(284)	(46)		1	(329)
Investissements financiers et autres	(840)			-	(840)
Opérations d'investissement	***(1 124)***	***(46)***	***0***	***1***	***(1 169)***
Opérations de financement	***(1 976)***				***(1 976)***
Divers	22			(17)	5
Variation nette de Trésorerie	**(1 956)**				**(1 956)**
Trésorerie en début de période	**2 902**				**2 902**
Variation de trésorerie	(1 956)				(1 956)
Trésorerie en fin de période	**946**				**946**

L'effet principal de l'application des normes IFRS sur le tableau des flux de trésorerie est lié aux dépenses de développement capitalisées qui sont présentées en investissements d'exploitation dans le tableau de flux. L'application de la norme IAS 7 a conduit le Groupe à préciser le classement de certaines provisions d'exploitation qui ont été reclassées de la Variation du besoin en fonds de roulement vers l'Autofinancement d'exploitation pour (24) millions d'euros au 31 décembre 2004.

29.2 - Modalités de première application du référentiel IFRS

Les options d'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 du Groupe ont été définies conformément à la norme IFRS 1- *Première Adoption des IFRS.*

Le Groupe a retenu les options suivantes pour préparer son bilan d'ouverture :

■ les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités ;

■ les écarts actuariels cumulés non comptabilisés sur les engagements de retraite (hors bilan) ont été intégralement comptabilisés par la contrepartie des capitaux propres ;

■ les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ont été mis à zéro par la contrepartie des réserves consolidées sans impact sur les capitaux propres totaux ;

■ les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005, sans retraitement de l'exercice 2004.

Les autres options offertes par IFRS 1 n'ont pas été retenues.

Présentation du compte de résultat

La présentation du compte de résultat a été revue conformément à IAS 1- *Présentation des Etats Financiers.* En particulier les éléments du résultat exceptionnel ont été reclassés dans les rubriques appropriées du résultat d'exploitation.

Par ailleurs, le classement des coûts de recherche et de développement a été revu, comme expliqué à la note 29.3.1.

29.3 - Principaux retraitements au titre de l'exercice 2004

29.3.1 - Actifs incorporels

■ Immobilisations incorporelles générées par les activités de recherche et développement.

Les dépenses de développement capitalisables au regard des critères de la norme IAS 38 correspondent aux projets de création de produits nouveaux ou au renouvellement complet d'offres.

Le Groupe a mis en place à compter de 2004 les systèmes nécessaires pour permettre le suivi et la capitalisation au bilan des coûts de développement sur ces projets. En conséquence, seuls les projets relatifs au développement de nouveaux produits lancés à partir de 2004 sont capitalisés.

L'effet de la capitalisation des projets de développement s'élevait à 46 millions d'euros au 31 décembre 2004, avant impôt. Ces dépenses sont amorties sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, soit en moyenne 5 ans.

Par ailleurs, les coûts de développement du Groupe sont, en grande partie, relatifs à des actions de maintenance ou d'industrialisation sur les produits existants et ne remplissent pas les critères de capitalisation selon IAS 38. Ces dépenses continueront donc à être comptabilisées en charges de l'exercice et seront reclassées dans le coût des produits vendus et incorporées le cas échéant au coût des produits en stocks. Ainsi, seuls les coûts de recherche restent présentés en coûts de recherche et développement, ceux-ci n'étant pas capitalisables.

Les effets au compte de résultat au 31 décembre 2004 sont les suivants :
- capitalisation d'une partie des coûts de développement (46 millions d'euros),
- reclassement en "coûts des ventes" des coûts de développement liés au processus de production et incorporables à la valeur des stocks (195 millions d'euros, voir note 29.3.3 ci-dessous),
- seuls les coûts relatifs aux activités de recherche restent en coûts de recherche et développement.

■ Actifs incorporels reconnus précédemment au bilan de Schneider Electric.

Les actifs incorporels inscrits au bilan du Groupe au 1er janvier 2004 respectaient la définition d'un actif incorporel au sens de l'IAS 38 - *Immobilisations Incorporelles.*

Les charges à répartir reconnues au bilan dans le poste "Autres créances et charges constatées d'avance" ont été reclassées en actifs incorporels (1 million d'euros au 1er janvier 2004 et 2 millions d'euros au 31 décembre 2004) ou supprimées du bilan (10 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 12 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles n'ont pas été modifiées.

■ Actifs incorporels acquis par voie de regroupement d'entreprises.

L'adoption de la norme IFRS 3, *Regroupements d'Entreprises* a pour conséquence la reconnaissance systématique d'actifs incorporels acquis séparément du goodwill généré lors des regroupements d'entreprises dès lors que ceux-ci remplissent les critères de reconnaissance d'actifs incorporels au sens d'IAS 38. Ces actifs incorporels ont été également reconnus dans les comptes préparés selon les normes françaises et l'adoption d'IFRS 3 n'a pas généré de retraitement sur les comptes 2004.

29.3.2 - Ecarts d'acquisition

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe a pris l'option de ne pas retraiter les acquisitions réalisées antérieurement au 1er janvier 2004.

Le Groupe a appliqué à compter du 1er janvier 2004 les dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'Entreprises* pour calculer les écarts d'acquisition des regroupements intervenus en 2004 ou toujours ouverts en 2004.

Les écarts d'acquisition ont été figés à la valeur nette comptable qu'ils avaient dans les comptes au 1er janvier 2004 et ne sont plus amortis.

La suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition a eu un effet sur le résultat de 217 millions d'euros au 31 décembre 2004 et un effet sur le bilan de 209 millions d'euros au 31 décembre 2004 après prise en compte des effets de change.

Par ailleurs, l'application de la norme IAS 12 a eu pour conséquence la comptabilisation d'impôts différés passifs relatifs aux marques acquises, soit 176 millions d'euros au 31 décembre 2004. La contrepartie de ces passifs d'impôt différé a été comptabilisée dans les écarts d'acquisition.

L'application de la norme IAS 36 - *Dépréciations d'Actifs,* relative aux tests de dépréciation avait été anticipée dans les comptes français avec l'application du Règlement 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ont donc été réalisés de façon identique en normes françaises et en IFRS.

29.3.3 - Valorisation des stocks

La valorisation des stocks du Groupe a été modifiée du fait de l'incorporation d'une partie des coûts de développement.

En effet, la quote-part des coûts de développement correspondant à l'industrialisation et à l'adaptation des produits ainsi que l'amortissement des projets capitalisés sont désormais incorporés dans le coût unitaire des produits vendus.

Cet ajustement, pratiqué pour la première fois dans le bilan d'ouverture a eu un impact de 36 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 40 millions d'euros au 31 décembre 2004.

29.3.4 - Impôts différés

En normes comptables françaises, le Groupe reconnaissait de façon systématique tous les impôts différés liés à des différences temporaires entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et passifs au bilan, à l'exception des impôts différés sur les actifs incorporels non amortissables et non cessibles séparément de l'entité acquise (§ 313 du Règlement CRC 99-02), à savoir les marques.

Par ailleurs, en normes françaises, le Groupe actualisait ses impôts différés dès lors que les effets de l'actualisation étaient significatifs et qu'il disposait d'un échéancier de renversement fiable.

L'application de la norme IAS 12 - Impôts a eu pour conséquence :

- la reconnaissance de passifs d'impôt différé sur les marques reconnues lors de regroupements d'entreprises. Au 1er janvier 2004, l'impact sur les capitaux propres était de 17 millions d'euros. Pour les acquisitions réalisées en 2004, l'impact des ajustements s'est élevé à 176 millions d'euros et la contrepartie a été comptabilisée dans les écarts d'acquisition générés sur ces acquisitions (voir note 29.3.2 ci-dessus),
- la non-actualisation des impôts différés, ayant pour impact l'augmentation des impôts différés passifs pour 33 millions d'euros au 1er janvier 2004.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1- *Présentation des Etats Financiers,* les actifs et passifs d'impôt différé sont désormais présentés comme des éléments non courants.

Les autres retraitements sur les postes d'impôts différés sont la conséquence des ajustements induits par les autres normes, et principalement :

- passif d'impôt différé lié au changement de valorisation des stocks (13 millions d'euros au 1er janvier 2004, et 14 millions d'euros au 31 décembre 2004),
- passif d'impôt différé comptabilisé sur les coûts de développement capitalisés pour 16 millions d'euros au 31 décembre 2004 (voir note 29.3.1 ci-dessus),
- actif d'impôt différé comptabilisé sur les compléments d'engagements de retraite et assimilés (principalement écarts actuariels) reconnus au bilan (voir note 29.3.5 ci-dessous) : 274 millions d'euros au 1er janvier 2004, et 248 millions d'euros au 31 décembre 2004.

29.3.5 - Retraites et autres avantages du personnel

Dans le cadre de son passage aux normes IFRS, le Groupe a réalisé un inventaire exhaustif de ses engagements envers le personnel. Certains plans, en particulier des régimes européens de retraite et de frais de santé, considérés historiquement comme des régimes à cotisations définies ont été réanalysés au regard des critères de la norme IAS 19 et requalifiés de régimes à prestations définies.

Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, dans le cadre des options offertes pour la première adoption des normes IFRS, les écarts actuariels cumulés et les coûts des services passés déjà acquis ont été intégralement reconnus au passif du bilan par la contrepartie des capitaux propres. L'impact total de ces retraitements est de 735 millions d'euros au 1er janvier 2004.

Les actifs de retraites ont été reclassés en déduction des provisions correspondantes (315 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 262 millions d'euros au 31 décembre 2004).

L'effet net sur les provisions pour retraites au passif du bilan s'est élevé à 420 millions d'euros au 1er janvier 2004, et 365 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le non amortissement en IFRS des écarts actuariels déjà reconnus à l'ouverture a eu un effet positif sur le résultat du Groupe de 38 millions d'euros au 31 décembre 2004, comptabilisés en frais de structure et en coûts des ventes (respectivement 20 et 18 millions d'euros au 31 décembre 2004).

De façon prospective, le Groupe a décidé de retenir l'option offerte dans les amendements à la norme IAS 19 qui consiste à reconnaître de façon systématique tous les écarts actuariels dans une rubrique séparée des capitaux propres. Les écarts actuariels générés au cours d'un exercice sont comptabilisés dans une rubrique de "Autres réserves" présentée dans les réserves consolidées du Groupe. Ces écarts s'élevaient à 22 millions d'euros nets d'impôt pour l'exercice 2004.

29.3.6 - Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les politiques retenues en normes françaises pour la reconnaissance du chiffre d'affaires ne présentaient pas de divergences majeures par rapport aux dispositions des normes IAS 18 - *Produits des Activités Ordinaires* et IAS 11 - *Contrats de Construction.*

Les ventes de biens sont enregistrées lorsque les risques et avantages liés à la propriété des actifs ont été transférés.

Les revenus des contrats long terme sont comptabilisés à l'avancement et les contrats déficitaires sont provisionnés dès lors qu'une perte est probable.

Le provisionnement des rabais sur volumes accordés aux distributeurs est réalisé dès la vente initiale à ces distributeurs. L'impact du changement de fait générateur a été comptabilisé simultanément dans les comptes français et IFRS au 1er janvier 2004 et a eu une incidence de 32 millions d'euros.

Certaines remises pour paiement comptant, précédemment comptabilisées en résultat financier (8 millions d'euros au 31 décembre 2004) et certaines incitations commerciales précédemment comptabilisées en coûts commerciaux et en frais de structure (7 millions d'euros au 31 décembre 2004), ont été reclassées en déduction du chiffre d'affaires dans les comptes présentés selon les normes IFRS.

29.3.7 - IFRS 2 - Paiements sur la base d'actions

Au 1er janvier 2004, les plans d'options concernés par l'application de la norme IFRS 2 sont les plans mis en place après le 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1er janvier 2005.

Pour le Groupe, les plans concernés étaient le plan 21 arrêté le 5 février 2003 pour 2 000 000 options (exerçables à partir du 5 février 2007) et le plan 24 arrêté le 6 mai 2004 pour 2 060 700 options (exerçables à partir du 6 mai 2008).

Le Groupe a choisi le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein pour valoriser ses options.

Compte tenu des données de marché aux dates d'attribution, la charge de l'exercice 2004 s'est élevée à 9 millions d'euros.

29.4 - Normes ayant peu ou pas d'incidence sur les comptes du Groupe

29.4.1 - Périmètre et méthode de consolidation

La revue du périmètre de consolidation au regard des critères de contrôle de la norme IAS 27 - *Etats financiers consolidés et Comptabilisation des participations dans des filiales,* n'a pas induit de changement dans le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale, à l'exception de la consolidation du véhicule porteur des TDI, décrite à la note 2 "Application des normes IAS 32 et 39 au 1er janvier 2005".

29.4.2 - Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi l'option offerte par IFRS 1 de neutraliser dans les capitaux propres ses écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004. L'impact du reclassement dans les capitaux propres s'est élevé à 211 millions d'euros au 1er janvier 2004.

La mise en œuvre des normes IAS 21 et IAS 29 n'a pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe. En effet, les principes de comptabilisation des transactions en monnaies étrangères et de conversion des états financiers des entités étrangères décrits aux notes 1.4 et 1.5 des comptes annuels français 2004 ne présentent pas de divergence par rapport aux méthodes retenues selon les IFRS.

29.4.3 - Immobilisations corporelles et contrats de location

L'application des normes IAS 16 - *Immobilisations Corporelles,* IAS 40 - Immeubles de Placement n'a pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

En effet, de par la nature de ses actifs immobilisés - essentiellement des outillages de production dédiés à des lignes de produits spécifiques - et de par le niveau de décomposition des actifs existant déjà pour le calcul des amortissements, l'application des dispositions d'IAS 16 n'a pas conduit à modifier les valeurs des actifs ou les plans d'amortissement. Par ailleurs, le Groupe ne possède pas d'immeuble détenu à des fins de placement.

La revue des contrats de locations au regard des critères d'IAS 17 - *Contrats de Locations* a conduit à requalifier quelques contrats de faible valeur. L'impact est de 6 millions d'euros sur la valeur des actifs et de 5 millions d'euros sur l'endettement au 1er janvier 2004.

En application de la norme IFRS 5 - *Actifs destinés à la vente et Activités abandonnées,* les actifs (essentiellement immobiliers) mis en vente à la date de clôture ont été reclassés en "Immobilisations destinées à la vente" pour 15 millions d'euros au 1er janvier 2004 et pour 8 millions d'euros au 31 décembre 2004.

29.4.4 - Dépréciation des actifs

Conformément aux recommandations de l'AMF, le Groupe avait anticipé dès 2002 les dispositions du règlement CRC 2002-10 concernant les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et applique donc pour ce faire une méthode conforme à IAS 36 - *Dépréciations d'Actifs.* Le niveau d'appréciation (Unité Génératrice de Trésorerie) de la recouvrabilité des écarts d'acquisition est compatible avec les dispositions d'IAS 36.

Par ailleurs, compte tenu de la sensibilité de ses activités aux changements technologiques, le Groupe effectue déjà des revues régulières de la valeur de ses immobilisations corporelles.

Les modalités de la norme IAS 36 ont été étendues aux actifs incorporels liés à la capitalisation des projets de développement.

29.4.5 - Provisions

Les critères de reconnaissance des passifs et des provisions n'ont pas été modifiés car ils étaient conformes à la norme IAS 37 - *Provisions, Passifs éventuels et Actifs éventuels.*

L'adoption de la norme IAS 37 a eu pour conséquence l'actualisation des provisions dont l'échéance était supérieure à un an. L'impact de l'actualisation s'est élevé à 18 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 16 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les reclassements suivants ont été effectués sur les postes de provisions :

- certaines provisions ayant un caractère de dépréciation d'actif ont été reclassées en moins des postes d'actifs correspondants (29 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 28 millions d'euros au 30 juin 2004 et 31 décembre 2004),
- les provisions dont l'échéance est inférieure à un an, essentiellement relatives aux restructurations, à l'environnement et aux garanties sur les produits vendus ont été reclassées des charges à payer vers les provisions dans les comptes IFRS au 31 décembre 2004 pour un montant de 237 millions d'euros.

Note 30 - Liste des principales sociétés consolidées

Les principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Schneider Electric sont indiquées dans la liste ci-dessous.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Sociétés en Europe			
En intégration globale			
Andover Controls GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Berger Lahr GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Berger Lahr Positec GmbH & Co KG	Allemagne	100,00	100,00
Berger Lahr Services GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Crouzet GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Drive Tech Gmbh (1)	Allemagne	100,00	-
ELAU Elektronik AG (1)	Allemagne	100,00	-
ELAU Engineering GmbH (1)	Allemagne	100,00	-
ELAU Administration GmbH (1)	Allemagne	100,00	-
ELAU Systems GmbH (1)	Allemagne	100,00	-
Elso GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Gerhard Berger GmbH & Co KG	Allemagne	100,00	100,00
Invensys Messner GmbH	Allemagne	100,00	-
Kavlico GmbH	Allemagne	100,00	100,00
MGE USV-Systeme GmbH	Allemagne	84,84	84,84
Num Guttinger GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Power Measurement GmbH	Allemagne	100,00	-
Sarel GmbH	Allemagne	99,00	99,00
Schneider Electric Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Schneider Electric GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Schneider Electric Motion GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Schneider Factoring GmbH	Allemagne	-	100,00
TAC GmbH Control System	Allemagne	-	100,00
Berger Lahr Positec GmbH	Autriche	51,00	51,00
MGE UPS Systems VertriebsgmbH	Autriche	84,84	84,84
Sarel GmbH	Autriche	99,00	-
Schneider Electric Austria GmbH	Autriche	100,00	100,00
Cofibel	Belgique	100,00	100,00
Cofimines	Belgique	100,00	100,00
Crouzet NV	Belgique	100,00	100,00
Sarel SA	Belgique	98,80	-
Schneider Electric NV/SA	Belgique	100,00	100,00
UPS Systems MGE BV	Belgique	84,84	84,84
Schneider Electric Bulgaria	Bulgarie	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Croatie	100,00	100,00
Elmat ApS	Danemark	100,00	100,00
ESMI A/S	Danemark	100,00	100,00
Invensys Bygnings	Danemark	100,00	-
JO-EL Electric A/S	Danemark	100,00	100,00
Lauritz Knudsen A/S (ex LK A/S)	Danemark	100,00	100,00
Schneider Electric Danmark A/S	Danemark	-	100,00
Schneider Nordic Baltic (ex Lexinvest A/S)	Danemark	100,00	100,00
TAC A/S	Danemark	100,00	100,00
EFI Electronics Europe SL	Espagne	100,00	100,00
Himel SA	Espagne	100,00	100,00
Mesa SA	Espagne	100,00	100,00
MGE UPS Espana SA	Espagne	84,84	84,84
Schneider Electric Espana	Espagne	100,00	100,00
Telenum	Espagne	100,00	100,00

(1) Mise en équivalence jusqu'au 31/05/2005 ; intégration globale à partir du 01/06/2005.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Schneider Electric EESTI AS (ex A/S Lexel Electric)	Estonie	100,00	100,00
Atmostec Oy	Finlande	100,00	-
Elari Oy	Finlande	100,00	100,00
Elko Suomi Oy	Finlande	100,00	100,00
I-Valo	Finlande	100,00	100,00
JO-EL Electric Oy	Finlande	100,00	100,00
Oy Esmi AB	Finlande	100,00	100,00
Oy Lexel Electric AB	Finlande	100,00	100,00
Oy Lexel Finland AB	Finlande	100,00	100,00
Schneider Electric Finland Oy	Finlande	100,00	100,00
TAC Com Oy	Finlande	100,00	100,00
Alombard	France	100,00	100,00
Andover Controls SA	France	-	100,00
Ateliers de Constructions Electriques de Grenoble - ACEG	France	100,00	100,00
Auxibati SCI	France	100,00	100,00
BCV Technologies	France	100,00	100,00
BEI Ideacod SAS	France	100,00	-
BEI Technologies SAS	France	100,00	-
Berger Lahr Positec Sarl	France	100,00	100,00
Boissière Finance	France	100,00	100,00
Citef SAS	France	100,00	100,00
Construction Electrique du Vivarais	France	84,84	84,84
Crouzet SA	France	100,00	100,00
DEXTUS	France	100,00	100,00
DINEL	France	100,00	-
Distrelec	France	100,00	100,00
ELAU SARL (1)	France	100,00	-
Electro Porcelaine	France	100,00	100,00
Elkron France	France	100,00	100,00
Euromatel	France	100,00	100,00
Financiere MGE	France	84,84	84,84
France Transfo	France	100,00	100,00
Infra +	France	100,00	100,00
JCN Participations	France	-	100,00
Le Moule Métallique	France	100,00	100,00
Machines Assemblage Automatique	France	100,00	100,00
Mafelec	France	100,00	100,00
Materlignes	France	100,00	100,00
Merlin Gerin Alès	France	100,00	100,00
Merlin Gerin Alpes	France	100,00	100,00
Merlin Gerin Loire	France	100,00	100,00
MGE Finances SAS	France	84,84	84,84
MGE UPS	France	60,10	60,10
MGE-UPS SYSTEMS SAS	France	84,84	84,84
Muller & Cie	France	100,00	100,00
Newall France	France	100,00	-
Newlog SAS	France	100,00	100,00
Normabarre	France	100,00	100,00
Num SA	France	100,00	100,00
Prodipact	France	100,00	100,00
Rectiphase	France	100,00	100,00
SA2E	France	84,84	84,84
SAEI	France	84,84	84,84
SAE Gardy	France	100,00	100,00
Sarel Appareillage Electrique	France	99,00	99,00
Satchwell SAS	France	100,00	-
Scanelec	France	100,00	100,00

(1) Mise en équivalence jusqu'au 31/05/2005 ; intégration globale à partir du 01/06/2005.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Schneider Automation SA	France	100,00	100,00
Schneider Electric Industries SAS	France	100,00	100,00
Schneider Electrique Foncière	France	100,00	100,00
Schneider Electric France	France	100,00	100,00
Schneider Electric International	France	100,00	100,00
Schneider Electric SA (Société mère)	France	100,00	100,00
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	France	60,00	60,00
Schneider Toshiba Inverter SAS	France	60,00	60,00
SCI du Pré Blanc	France	100,00	100,00
Senside	France	100,00	80,01
Société Alpine de Préfabrication Electro-Mécanique - SAPEM	France	100,00	100,00
Société d'Application Electro-Mécanique - SAEM	France	100,00	100,00
Société Dauphinoise Electrique - SDE	France	100,00	100,00
Société du Rebauchet	France	84,84	84,84
Société Electrique d'Aubenas SA - SEA	France	100,00	100,00
Société Française Gardy SA	France	100,00	100,00
Sogefred	France	-	100,00
Sorhodel Bardin	France	100,00	100,00
Sovalmo	France	100,00	100,00
Société pour l'équipement des industries chimiques (SPEI)	France	100,00	100,00
Spie-Capag	France	100,00	100,00
Sté Française de Constructions Mécaniques et Electriques - SFCME	France	100,00	100,00
Sté Rhodanienne d'Etudes et de Participations - SREP	France	100,00	100,00
Systèmes Equipements Tableaux Basse Tension - SETBT	France	100,00	100,00
Transfo Services	France	100,00	100,00
Usibati SCI	France	100,00	100,00
Ajax Electrical Ltd	Grande Bretagne	100,00	51,00
Andover Controls Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Avenue Solutions Limited	Grande Bretagne	-	100,00
Berger Lahr Positec Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Capacitors Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Crouzet Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
ELAU Ltd (1)	Grande Bretagne	100,00	-
Grawater Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Grawater of Wakefield Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
JO EL Electric Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
JO JO (UK) Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
JO JO Products Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Lexel Holdings (UK) Limited	Grande Bretagne	100,00	100,00
MITA (UK) Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
MITA Holdings Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
MGE UPS Systems Ltd	Grande Bretagne	84,84	84,84
Newall Measurement Systems Ltd	Grande Bretagne	100,00	-
Num (UK) Limited	Grande Bretagne	100,00	100,00
Sarel Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Satchwell Controls Systems Ltd	Grande Bretagne	100,00	-
Schneider Electric (UK) Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
TAC Regional Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
TAC UK Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Thorsman Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Walker Mainstay Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Westinghouse Systems	Grande Bretagne	100,00	100,00
Yorshire Switchgear Group Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
MGE UPS Systems Hellas Abe	Grèce	84,84	84,84
Schneider Electric AE	Grèce	100,00	100,00

(1) Mise en équivalence jusqu'au 31/05/2005 ; intégration globale à partir du 01/06/2005.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
BEI Automative Hungary Manufactur Ltd	Hongrie	100,00	-
Merlin Gerin Zala	Hongrie	100,00	100,00
Prodax Elektromos	Hongrie	100,00	100,00
Schneider Electric Hungaria Villamassagi RT	Hongrie	100,00	100,00
Schneider Electric Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Celbridge	Irlande	-	100,00
Square D Company Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Thorsman Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Thorsman Sales Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Controlli Srl	Italie	100,00	-
Crouzet Componenti	Italie	100,00	100,00
ELAU Systems Italia Srl (1)	Italie	100,00	-
MGE Italia	Italie	84,84	84,84
Num SPA	Italie	100,00	100,00
Pamoco Srl	Italie	100,00	100,00
SAIP & Schyller Srl	Italie	100,00	100,00
Schneider Electric Spa	Italie	100,00	100,00
Schneider Electric Industrie Italia Spa	Italie	100,00	100,00
Schneider Italia Spa	Italie	100,00	100,00
Lexel Fabrika SIA	Lettonie	100,00	100,00
Schneider Electric Latvija SIA	Lettonie	100,00	100,00
UAB Schneider Electric Lietuva (ex UAB Lexel Electric)	Lituanie	100,00	100,00
ELKO A/S	Norvège	100,00	100,00
ESMI A/S	Norvège	100,00	100,00
Lexel Holding Norway AS	Norvège	100,00	100,00
Satchwell Norge AS	Norvège	100,00	-
Schneider Electric Norge A/S	Norvège	100,00	100,00
Wibe Stiger A/S	Norvège	-	100,00
MGE UPS Systemer AS	Norvège	84,84	84,84
TAC Control Systems AS	Norvège	100,00	100,00
Crouzet BV	Pays Bas	100,00	100,00
Polam Holding BV	Pays Bas	100,00	100,00
Pro Face HMI (sous-groupe)	Pays Bas	99,79	99,75
Sandas Montage BV	Pays Bas	100,00	100,00
Sarel BV	Pays Bas	99,00	-
Schneider Electric BV	Pays Bas	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Centre BV	Pays Bas	100,00	100,00
Stago BV	Pays Bas	100,00	100,00
Andover Controls Sp Zo.o	Pologne	100,00	100,00
Elda Eltra S.A. (ex Eltra SA)	Pologne	100,00	100,00
ELDA Szczecinek SA	Pologne	100,00	100,00
MGE UPS Systems Polska Sp.z.o.o	Pologne	84,84	84,84
Schneider Electric Industries Polska SP	Pologne	100,00	100,00
Schneider Electric Polska SP	Pologne	100,00	100,00
Tour Andover Controls Polska Sp.Zo.o	Pologne	100,00	100,00
Wibe Polska Sp.Zo.o	Pologne	100,00	100,00
MGE Portugal Ondulatores	Portugal	84,84	84,84
Schneider Electric Portugal LDA	Portugal	100,00	100,00
Schneider Electric AS	République Tchèque	98,27	98,27
Schneider Electric CZ sro	République Tchèque	100,00	100,00
Schneider Electric Romania SRL	Roumanie	100,00	100,00
OOO "TAC"	Russie	100,00	100,00
UralElektroKontactor	Russie	100,00	100,00
ZAO Schneider Electric	Russie	100,00	100,00
ZAO Lexel Elektromaterialy (SPB)	Russie	100,00	100,00
Schneider Electric Jugoslavija doo	Serbie	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Slovénie	100,00	100,00
Schneider Electric Slovakia Spol SRO	Slovaquie	100,00	100,00

(1) Mise en équivalence jusqu'au 31/05/2005 ; intégration globale à partir du 01/06/2005.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
AB Elektrokontakt EKT	Suède	100,00	100,00
AB Crahftere 1	Suède	100,00	100,00
AB Wibe	Suède	100,00	100,00
Crouzet AB	Suède	50,00	-
EFAB Electric AB	Suède	-	100,00
Elektriska Aktielbolaget Delta	Suède	100,00	100,00
ELJO AB	Suède	100,00	100,00
ESMI Multi Signal AB	Suède	100,00	100,00
Exportvärden AB	Suède	100,00	100,00
J.O. Sverige AB	Suède	100,00	100,00
Lexel AB	Suède	100,00	100,00
Lexel Electric AB	Suède	100,00	100,00
Num Norden	Suède	100,00	100,00
TAC Protect System AB	Suède	100,00	100,00
Schneider Electric Sverige AB (ex Schneider Electric AB)	Suède	100,00	100,00
Schneider Electric Powerline Communications AB	Suède	100,00	100,00
T.A.C. AB	Suède	100,00	100,00
T.A.C. Holding AB	Suède	100,00	100,00
TAC Svenska AB	Suède	100,00	100,00
Thorsman & Co AB	Suède	100,00	100,00
Wibe Holding AB	Suède	100,00	100,00
Wibe Stegar AB	Suède	-	100,00
Wibe Stegar Holding AB	Suède	-	100,00
Berger Lahr Positec AG	Suisse	100,00	100,00
Crouzet AG	Suisse	100,00	100,00
Feller AG	Suisse	83,70	83,70
MGE UPS Systems AG	Suisse	84,84	84,84
Num Guttinger AG	Suisse	100,00	100,00
Sarel AG	Suisse	98,20	-
Schneider Electric Finances	Suisse	100,00	100,00
Schneider Electric Suisse AG	Suisse	100,00	100,00
Selectron Systems AG	Suisse	100,00	100,00
Schneider Electric Ukraine	Ukraine	100,00	100,00
Mise en équivalence			
Easy Plug	France	-	50,00
ELAU Administration GmbH (1)	Allemagne	-	49,00
Delta Dore Finance SA (sous-groupe)	France	20,00	20,00
Môre Electric Group A/S	Norvège	34,00	34,00

Sociétés en Amérique du Nord

En intégration globale			
Cofimines Overseas Corporation	Canada	100,00	100,00
Indy Electronics Inc.	Canada	99,79	99,75
Juno Lighting Ltd	Canada	100,00	-
Power Measurement Ltd	Canada	100,00	-
Schneider Canada Inc.	Canada	100,00	100,00
MGE Systems Mexico SA de CV	Mexique	84,84	84,84
Crouzet Automatismo	Mexique	100,00	-
Crouzet Mexique	Mexique	100,00	100,00
Industrias Electronicas Pacifico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
Schneider Electric Mexico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
Square D Company Mexico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
Abacus	USA	100,00	-
Andover Controls Corp	USA	100,00	100,00

(1) Mise en équivalence jusqu'au 31/05/2005 ; intégration globale à partir du 01/06/2005.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
BEI Export Sales Co. Inc	USA	100,00	-
BEI International Inc	USA	100,00	-
BEI Properties	USA	100,00	-
BEI Sensors & Systems	USA	100,00	-
BEI Tactical Defense Systems Inc	USA	100,00	-
BEI Technologies Inc.	USA	100,00	-
Berger Lahr Motion Technology Inc.	USA	100,00	100,00
CSI Acquisition Holding Corp.	USA	-	100,00
Defense Systems Company Inc	USA	100,00	-
EFI Electronics Inc	USA	100,00	100,00
ELAU Inc. (1)	USA	100,00	-
Hyde Park Electronics LLC	USA	100,00	100,00
Indy Lighting Inc.	USA	100,00	-
Juno Lighting Inc.	USA	100,00	-
Juno Manufacturing Inc.	USA	100,00	-
Kavlico Corp	USA	100,00	100,00
MGE UPS Systems Inc	USA	84,84	84,84
Neovasys Inc	USA	100,00	-
Newall Electronics Inc	USA	100,00	-
Num Corporation	USA	100,00	100,00
OpticNet Inc	USA	100,00	-
Palatine Hills Leasing Inc.	USA	80,00	80,00
Powerbox Solutions LLC	USA	100,00	100,00
Power Measurement EI Inc.	USA	100,00	-
Power Measurement Inc.	USA	100,00	-
Power Measurement USA Inc.	USA	100,00	-
Precision Systems	USA	100,00	-
Pro Face America Inc.	USA	99,79	99,75
Quantronix Inc	USA	-	100,00
Schneider Automation Inc.	USA	100,00	100,00
Schneider Electric Holdings Inc.	USA	100,00	100,00
Schneider Electric Relay LLC	USA	100,00	-
Security International Inc.	USA	100,00	100,00
Sitek Inc	USA	100,00	-
Square D Company	USA	100,00	100,00
Square D Holdings One, Inc.	USA	100,00	100,00
Square D Investment Company	USA	100,00	100,00
Square D Receivables, LLC	USA	100,00	100,00
SNA Holdings Inc.	USA	100,00	100,00
ST Inverter Americas Inc	USA	60,00	60,00
TAC Americas Inc.	USA	100,00	100,00
Tour Andover Controls Inc	USA	100,00	100,00
Veris Industries LLC	USA	100,00	100,00
Mise en équivalence			
Easy Plug Inc.	USA	-	50,00

Sociétés en Asie-Pacifique

En intégration globale			
Clipsal Pacific Holdings Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Clipsal Industries Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Clipsal South Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Clipsal Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Australian Electrical Supplies Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Blue Point Products Pty Ltd	Australie	100,00	100,00

(1) Mise en équivalence jusqu'au 31/05/2005 ; intégration globale à partir du 01/06/2005.

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Clipsal Australia Holding Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Clipsal Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Clipsal Controlgear Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Clipsal Extrusions Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Clipsal Integrated Systems Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Clipsal Technologies Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Efficient Energy Systems Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
MGE UPS Systems Australia Pty Ltd	Australie	84,84	84,84
Nu-Lec Industries Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Parkside Laboratories Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
PDL Holdings Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
PDL Industries Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Power Measurement Ltd	Australie	100,00	-
Pro Face Australia	Australie	100,00	-
SE Australia Holding PTY	Australie	100,00	100,0
Schneider Electric Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
TAC Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Team Security Solutions Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Techrack Pty Ltd	Australie	100,00	100,0
Beijing Merlin Great Wall Computer Room Equipment & Engineering	Chine	50,90	50,90
MGE North Asia Shanghaï	Chine	67,87	67,87
Pro Face International Shanghaï	Chine	99,79	99,78
Schneider Beijing Low Voltage	Chine	95,00	95,00
Schneider Beijing Medium Voltage	Chine	95,00	95,00
Schneider Busway (Guangzhou) Ltd	Chine	95,00	95,00
Schneider Electric China Invest Co Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Cy Ltd	Chine	75,00	75,00
Schneider Electric Supply Beijing Co Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Fuji Breakers (Dalian)	Chine	60,00	60,00
Schneider Shanghaï Apparatus parts Manufacturing	Chine	100,00	100,00
Schneider Shanghaï Industrial Control	Chine	80,00	80,00
Schneider Shanghaï Low Voltage Term. Apparatus	Chine	75,00	60,00
Schneider Shanghaï Power Distribution Electric App.	Chine	80,00	80,00
Schneider Shanghaï Supply Components Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Shilin Suzhou Transformers	Chine	100,00	100,00
Schneider (Suzhou) Drives Company ltd	Chine	90,00	90,00
Schneider Suzhou Enclosure Systems Co Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Wingoal	Chine	100,00	100,00
Shanghai Manufacturing	Chine	84,84	84,84
Tianjin Merlin Gerin Co Ltd	Chine	75,00	75,00
UPE Electronics SHENZEN	Chine	42,42	42,42
Wu Xi Factory	Chine	99,79	99,75
MGE UPS Systems Korea Co. Ltd	Corée	84,84	84,84
Pro Face Korea	Corée	99,79	99,75
Samwha EOCR Co.ltd	Corée	100,00	80,00
Schneider Electric Korea Ltd	Corée	100,00	100,00
Clipsal Industries HK Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
Full Excel Pty Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
MGE China / Hong Kong Ltd	Hong Kong	67,87	67,87
Schneider Busway Limited	Hong Kong	100,00	100,00
Schneider Electric Business Solutions	Hong Kong	100,00	-
Schneider Electric Hong Kong Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
TAC Pacific HK Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
P.T Mega Gelar Elektronil Ometraco	Indonésie	84,84	84,84
PT Schneider Electric Indonésia	Indonésie	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Batam	Indonésie	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Digital Electronics Corporation	Japon	99,79	99,75
Schneider Electric Japan Ltd	Japon	100,00	100,00
Toshiba Schneider Electric Ltd	Japon	88,43	83,45
Toshiba Schneider Inverter Corp.	Japon	60,00	60,00
MGE UPS Systems Malaisia SDN BHD	Malaisie	84,84	84,84
Schneider Electric Industries Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
Schneider Electric Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	30,00	30,00
CER Technologies Pty Ltd	Nouvelle Zélande	100,00	100,00
Clipsal Industries NZ Ltd	Nouvelle Zélande	100,00	100,00
PDL Electronics	Nouvelle Zélande	60,00	60,00
Schneider Electric New Zealand Holdings Ltd	Nouvelle Zélande	100,00	100,00
MGE UPS Philippines Inc.	Philippines	84,84	84,84
Schneider Electric Philippines Inc	Philippines	100,00	100,00
Andover Controls Singapore Pty Ltd	Singapour	100,00	100,00
MGE Asia Pte Ltd	Singapour	84,84	84,84
MGE Logistics South East Asia pacific Pte Ltd	Singapour	84,84	84,84
TAC Control Asia	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Export Services	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Industrial Development Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Pro Face Taïwan	Taïwan	99,79	69,82
Schneider Electric Taïwan Co Ltd	Taïwan	100,00	100,00
MGE UPS Systems S.A.	Thaïlande	84,84	84,84
Pro Face South East Asia Pacific	Thaïlande	99,79	99,75
Schneider Electric Thaïland Co Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
Schneider Thaïland Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
Square D Company Thaïland Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
Schneider Electric Vietnam Ltd	Vietnam	100,00	100,00
Sociétés mises en équivalence			
Clipsal Asia Holding	Hong Kong	50,00	50,00
Schneider Electric Engineering Ltd	Japon	40,00	40,00

Sociétés dans le reste du Monde

En intégration globale			
Alight Investments Holdings Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Clipsal Industries Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Clipsal South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Hoist-Tec (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Merlin Gerin SA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	79,60	79,60
MGE UPS Systems SA Pty Ltd	Afrique du Sud	84,84	84,84
Nu-Lec Africa Pty	Afrique du Sud	49,00	49,00
Schneider Electric South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Schneider Electric Algérie SARL	Algérie	100,00	100,00
EPS Ltd	Arabie Saoudite	51,00	51,00
Plasnavi SA	Argentine	100,00	100,00
Schneider Electric Argentina	Argentine	100,00	100,00
Palatine Ridge Insurance Company Ltd	Bermudes	100,00	100,00
SHL	Bermudes	100,00	100,00
CDI Power	Brésil	100,00	100,00
Crouzet Brésil	Brésil	100,00	100,00
Primelectrica	Brésil	-	100,00
Schneider Electric Brasil LTDA	Brésil	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.05	% d'intérêt 31.12.04
Schneider Electric Chile SA	Chili	99,96	99,96
Schneider de Colombia SA	Colombie	79,98	79,98
SEP Le Guavio	Colombie	100,00	100,00
Schneider Centroamerica SA	Costa Rica	100,00	100,00
Schneider Electric Distribution Company	Egypte	78,23	78,23
Schneider Electric Egypt SA	Egypte	81,49	81,49
Schneider Electric FZE	Emirats Arabes Unis	100,00	100,00
Square D Foreign Sales Corporation	Iles Vierges	92,31	92,31
LK India Private Ltd	Inde	100,00	80,67
Schneider Electric India Private Ltd	Inde	100,00	100,00
Schneider Electric Industries Iran	Iran	67,00	67,00
Telemecanique Iran	Iran	100,00	100,00
Schneider Electric LLP	Kazakhstan	100,00	100,00
Eastmed	Liban	96,00	96,00
Crouzet Maroc	Maroc	100,00	100,00
MGE UPS Maroc SA	Maroc	84,84	84,84
Schneider Electric Maroc	Maroc	100,00	100,00
Schneider Electric Nigeria	Nigéria	100,00	-
Schneider Electric Peru SA	Pérou	100,00	100,00
Metesan Lexel Elektrik Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS	Turquie	100,00	100,00
MGE UPS Systems Bilgisayar Sistemleri Ticaret A.S	Turquie	84,84	84,84
Schneider Elektrik AS	Turquie	100,00	100,00
Schneider Electric Venezuela SA	Venezuela	91,88	91,88

Note 31 - Etats financiers des exercices 2003 et 2004 établis sous le référentiel français

A des fins de comparabilité sur trois exercices, et compte tenu de l'adoption du référentiel comptable IFRS au 1er janvier 2004, les états financiers des exercices 2003 et 2004 établis selon les normes comptables françaises sont rappelés ci-dessous.

Compte de résultat

(en millions d'euros sauf le résultat par action)	31.12.2004	31.12.2003
Chiffre d'affaires	**10 365,3**	**8 780,3**
Coûts des ventes	(5 965,1)	(5 063,1)
Marge brute	**4 400,2**	**3 717,2**
Frais de recherche et développement	(535,2)	(494,0)
Frais généraux et commerciaux	(2 554,3)	(2 215,8)
Résultat d'exploitation	**1 310,7**	**1 007,4**
Résultat financier	(65,9)	(53,1)
Résultat courant avant impôts	**1 244,8**	**954,3**
Résultat exceptionnel	(96,3)	(163,9)
Impôts sur les sociétés	(333,1)	(127,3)
Résultat net des sociétés intégrées	**815,4**	**663,1**
Amortissement des écarts d'acquisition	(217,1)	(190,7)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(3,6)	(18,1)
Résultat net consolidé	**594,7**	**454,3**
Intérêts minoritaires	(30,1)	(21,5)
Résultat net (part de Schneider Electric SA)	**564,6**	**432,8**
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action)	2,56	1,94
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	2,55	1,94

Actif

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Actif immobilisé :		
Ecarts d'acquisition, nets	4 077,7	3 512,8
Immobilisations incorporelles, nettes	846,5	270,7
Immobilisations corporelles, nettes	1 458,8	1 439,1
Immobilisations financières :		
Titres de participation mis en équivalence	65,3	60,5
Autres titres de participation	154,3	369,6
Autres immobilisations financières	288,1	585,4
Total immobilisations financières	507,7	1 015,5
Autres actifs à long terme	262,1	315,6
Total actif immobilisé	**7 152,8**	**6 553,7**
Actif circulant :		
Stocks et en-cours	1 369,7	1 124,1
Clients et créances d'exploitation	2 135,7	1 781,3
Autres débiteurs et charges constatées d'avance	571,5	627,0
Impôts différés actifs	752,8	747,2
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 062,8	3 087,5
Total actif circulant	**5 892,5**	**7 367,1**
Total de l'actif	**13 045,3**	**13 920,8**

Passif

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Capitaux propres :		
Capital social	1 809,6	1 854,7
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 049,9	4 290,8
Réserves consolidées	2 023,8	1 724,6
Réserves de conversion	(308,2)	(211,4)
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)	**7 575,1**	**7 658,7**
Intérêts minoritaires	69,0	74,9
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour retraites et engagements assimilés	660,9	672,5
Autres provisions pour risques et charges	208,7	156,7
Total provisions pour risques et charges	**869,6**	**829,2**
Dettes à long terme :		
Emprunts obligataires	1 200,0	1 200,0
Titres à durée indéterminée	73,3	113,6
Dettes financières à plus d'un an	20,8	121,7
Dettes financières à long terme :	1 294,1	1 435,3
Autres dettes à long terme	104,4	40,5
Total dettes à long terme	**1 398,5**	**1 475,8**
Dettes à court terme :		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	69,8	56,2
Fournisseurs et dettes d'exploitation	1 314,6	1 176,7
Dettes fiscales et sociales	849,5	663,1
Impôts différés passifs	101,5	92,2
Autres créanciers et charges à payer	543,4	641,0
Dettes à court terme :	2 878,8	2 629,2
Dettes financières à court terme	254,3	1 253,0
Total dettes à court terme	**3 133,1**	**3 882,2**
Total du Passif	**13 045,3**	**13 920,8**

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
Résultat net - part du groupe	564,6	432,8
Part des minoritaires	30,1	21,5
Perte/(profit) des sociétés mises en équivalence net des dividendes reçus	3,6	18,1
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles	285,7	283,5
Amortissements des immobilisations incorporelles	76,7	60,2
Amortissements des écarts d'acquisition	217,1	190,7
Augmentation/(diminution) des provisions	4,7	44,6
Variation des impôts différés	46,4	(144,1)
(Plus) ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(8,9)	15,4
Autres éléments	40,1	19,3
Autofinancement d'exploitation	**1 260,1**	**942,0**
Diminution/(augmentation) des Créances d'exploitation	(183,0)	(14,8)
Diminution/(augmentation) des Stocks et travaux en cours	(160,7)	(5,3)
(Diminution)/augmentation des Dettes d'exploitation	(2,5)	67,2
Autres actifs et passifs courants	208,7	265,1
Variation du besoin en fonds de roulement	**(137,5)**	**312,2**
Total I	**1 122,6**	**1 254,2**
II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(277,8)	(253,2)
Cessions d'immobilisations corporelles	48,3	48,3
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(54,7)	(61,8)
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,4	1,3
Investissement net d'exploitation	**(283,8)**	**(265,4)**
Investissement financier net	(800,9)	(595,8)
Autres opérations financières à long terme	(25,9)	(262,1)
Actifs de retraite à long terme	(13,4)	(142,2)
Sous-total	**(840,2)**	**(1 000,1)**
Total II	**(1 124,0)**	**(1 265,5)**
III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :		
Emission d'emprunts	-	789,8
Remboursement d'emprunts	(1 351,4)	(73,1)
Vente/(achat) d'actions propres	(278,2)	(112,3)
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières	(49,6)	(481,6)
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	61,0	101,8
Dividendes payés : Schneider Electric SA	(334,2)	(308,0)
Minoritaires	(23,3)	(18,6)
Total III	**(1 975,7)**	**(102,0)**
IV - Effet net des conversions : Total IV	**21,2**	**(54,7)**
Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV	**(1 955,9)**	**(168,0)**
Trésorerie en début de période	2 902,4	3 070,4
Variation de trésorerie	(1 955,9)	(168,0)
Trésorerie nette en fin de période	**946,5**	**2 902,4**

(1) Inclus le prêt au groupe Clipsal pour 259 millions d'euros.

(2) Inclus la contribution additionnelle de Square D sur les engagements de retraite à hauteur de 143 millions d'euros en 2003 versus 50 millions d'euros en 2002.

6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1er janvier 2005.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.8 de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des frais de recherche et développement et notamment les critères permettant l'immobilisation des frais de développement. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour identifier les projets répondant aux critères d'immobilisation et des calculs effectués par le Groupe, et nous nous sommes assurés que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

- Comme exposé dans la note 1.10 de l'annexe, votre société réalise des tests de valeur des actifs incorporels et des écarts d'acquisition au moins une fois par an et chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés. Nous avons procédé par sondages à la vérification des indices de perte de valeur ainsi que des autres éléments justifiant de l'absence de perte de valeur.

- Comme indiqué dans la note 1.21 de l'annexe, et en l'absence de précision des normes IFRS sur le sujet, les engagements de rachat de minoritaires, ont été comptabilisés en "Autres dettes à long terme" et l'écart entre le prix de rachat des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise a été comptabilisé en écart d'acquisition sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Nous avons procédé à la vérification des estimations retenues pour comptabiliser l'écart d'acquisition complémentaire et la dette correspondante à l'engagement et nous nous sommes assurés que les notes annexes donnent une information appropriée sur l'option retenue par le Groupe.

- Comme indiqué dans les notes 1.14 et 12.3 de l'annexe, les allégements d'impôts futurs découlant de l'utilisation de reports fiscaux déficitaires sont reconnus lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer les résultats taxables futurs justifiant le caractère recouvrable de ces actifs d'impôt différé.

- Les notes 1.17 et 15 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres avantages au personnel postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses retenues par ces actuaires ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

■ La note 25 "Autres produits et charges" d'exploitation indique le montant des coûts de restructuration encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2005. Nous avons vérifié, sur la base des informations disponibles à ce jour, que ces coûts étaient relatifs à des actions de restructuration déjà engagées ou annoncées au 31 décembre 2005, ayant donné lieu à la constitution de provisions sur la base d'estimations des charges à encourir au titre de ces plans, et nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly Sur Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard Mazars	Barbier Frinault & Autres Ernst & Young
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

6 / Comptes Sociaux au 31 décembre 2005

1 Bilan

Actif

(en milliers d'euros)		Brut	Amorts. ou Prov.	31.12.05 Net	31.12.04 Net	31.12.03 Net
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	*(note 1a)*					
Droits et valeurs similaires		27 474	(27 474)	-	-	-
Immobilisations corporelles	*(note 1b)*					
Terrains		3 444	-	3 444	3 671	3 917
Constructions		206	(206)	-	-	-
Autres		1 713	(510)	1 203	1 207	1 336
		32 837	(28 190)	4 647	4 878	5 253
Immobilisations financières						
Titres de participation	*(note 2a)*	2 051 782	(37 674)	2 014 108	1 880 685	1 875 649
Autres titres immobilisés	*(note 2b)*	149 267	(16 432)	132 835	159 348	225 641
Créances rattachées à des participations	*(note 2c)*	2 972 934	(173)	2 972 761	2 972 874	2 012 784
Autres	*(note 2d)*	177 161	-	177 161	189 921	159 165
		5 351 144	(54 279)	5 296 865	5 202 828	4 273 239
Total actif immobilisé		**5 383 981**	**(82 469)**	**5 301 512**	**5 207 706**	**4 278 492**
Actif circulant						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés		52	-	52	228	2 724
Autres	*(note 3)*	260 325	(45 699)	214 626	131 778	146 385
		260 377	(45 699)	214 678	132 006	149 109
Trésorerie						
Valeurs mobilières de placement	*(note 4)*	182 262	-	182 262	87 046	90 697
Disponibilités Groupe	*(note 5)*	3 917 909	-	3 917 909	2 654 394	4 625 146
Autres disponibilités		22	-	22	4	65
		4 100 193	-	4 100 193	2 741 444	4 715 908
Total actif circulant		**4 360 570**	**(45 699)**	**4 314 871**	**2 873 450**	**4 865 017**
Compte de régularisation						
Charges constatées d'avance		553	-	553	856	1 095
Charges à répartir	*(note 6a)*	4 573	-	4 573	2 309	3 135
Primes de remboursement des obligations	*(note 6b)*	7 485	-	7 485	2 091	2 893
Ecarts de conversion actif		10	-	10	10	11
Total Actif		**9 757 172**	**128 168**	**9 629 004**	**8 086 422**	**9 150 643**

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

Passif

(en milliers d'euros)		31.12.05	31.12.04	31.12.03
Capitaux propres				
Capital social	*(note 7a)*	1 812 954	1 809 553	1 854 737
Primes d'émission, de fusion, d'apport	*(note 7b)*	4 068 968	4 049 932	4 290 833
Réserves				
Réserves légales		192 650	192 650	192 650
Report à nouveau	*(note 7c)*	323 112	169 239	-
Résultat de l'exercice		450 793	558 768	474 732
Provisions réglementées		425	425	425
Total capitaux propres		**6 848 902**	**6 780 567**	**6 813 377**
Provisions pour risques et charges	*(note 8)*			
Provisions pour risques		6 613	8 912	10 915
Provisions pour charges		30 395	18 800	10 986
Total provisions pour risques et charges		**37 008**	**27 712**	**21 901**
Dettes à long terme				
Emprunts obligataires	*(note 9)*	2 700 000	1 200 000	2 151 000
Autres emprunts et dettes assimilées	*(note 10)*	30 708	70 437	95 797
Dettes rattachées à des participations		13	13	13
Emprunts et dettes financières		3 073	2 191	4 373
		2 733 794	1 272 641	2 251 183
Dettes à court terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 472	937	599
Dettes fiscales et sociales		1 880	1 296	310
Autres dettes		2 192	2 169	61 928
		8 544	4 402	62 837
Total dettes long terme et court terme		**2 742 338**	**1 277 043**	**2 314 020**
Produits constatés d'avance	*(note 11)*	756	1 100	1 345
Ecarts de conversion passif		-	-	-
Total Passif		**9 629 004**	**8 086 422**	**9 150 643**

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

2 Compte de Résultat

(en milliers d'euros)		2005	2004	2003
Autres produits de gestion courante et divers		2 908	1 254	1 976
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		4 191	-	2 250
Produits d'exploitation		**7 099**	**1 254**	**4 226**
Achats et charges externes		16 429	6 449	11 011
Impôts et taxes		2 783	1 467	2 938
Charges de personnel		5 137	2 976	2 628
Dotations aux amortissements et aux provisions		2 217	4 117	1 451
Autres charges de gestion courante et quote-part d'opérations faites en commun		1 290	149	461
Charges d'exploitation		**27 856**	**15 158**	**18 489**
Résultat d'exploitation		**(20 757)**	**(13 904)**	**(14 263)**
Revenus du portefeuille		337 833	463 279	457 690
Intérêts et produits assimilés		168 809	164 002	174 763
Reprises de provisions dépréciation des créances à L.T. et autres		359	1 553	12 531
Produits financiers		**507 001**	**628 834**	**644 984**
Intérêts et charges assimilés		82 661	68 425	71 405
Dotations aux amortissements et provisions et autres		1 764	3 220	16 500
Charges financières		**84 425**	**71 645**	**87 905**
Résultat financier	*(note14)*	**422 576**	**557 189**	**557 079**
Produits sur cessions d'immobilisations		53 639	25 251	497 184
Reprises de provisions et transferts de charges		6 076	2 125	113 605
Autres produits exceptionnels		5 788	9 376	10 135
Produits exceptionnels		**65 503**	**36 752**	**620 924**
Valeurs comptables sur cessions d'immobilisations		50 701	31 992	649 562
Dotations aux provisions et amortissements		32 762	6 875	50 866
Autres charges exceptionnelles		1 146	2 831	8 751
Charges exceptionnelles		**84 609**	**41 698**	**709 179**
Résultat exceptionnel	*(note15)*	**(19 106)**	**(4 946)**	**(88 255)**
Impôts sur les bénéfices / Produit d'intégration fiscale	*(note 16)*	**68 080**	**20 429**	**20 171**
Bénéfice		**450 793**	**558 768**	**474 732**

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

3 Annexe aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf exceptions signalées)

Faits marquants de l'exercice

Schneider Electric SA a émis en 2005 deux emprunts obligataires d'un montant total de 1,5 milliard d'euros, à échéance 2010 et 2017.

Schneider Electric SA a racheté durant l'exercice pour 161,0 millions d'euros de ses propres actions et a procédé à l'acquisition de la société ELAU et de six sociétés constituant l'activité Advanced Building Systems d'Invensys en Europe et au Moyen-Orient pour un investissement total de 141,8 millions d'euros.

Principes et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2005 sont établis comme l'année précédente selon le Plan Comptable Général 1999 et les règles et principes comptables français.

Immobilisations

Les immobilisations de toutes natures sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Immobilisations incorporelles

Les amortissements des droits et valeurs similaires sont calculés sur cinq ans au plus.

Immobilisations corporelles

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements aux conditions normales d'utilisation sur le mode linéaire suivant les natures d'immobilisations (de 3 à 10 ans).

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation, ainsi que par la prise en compte d'éléments prévisionnels fondés sur les perspectives de rentabilité de la société et les perspectives en matière de conjoncture économique. Pour les participations les plus récentes, rentre également dans cette analyse la valeur des fonds de commerce acquis. Pour les titres cotés, il est tenu compte de la moyenne des cours de Bourse du dernier mois. Les plus-values latentes résultant de ces estimations ne sont pas comptabilisées.

Actions propres

Les titres sont enregistrés au coût d'achat. Le coût unitaire de ces titres lors de leur sortie du portefeuille se calcule selon la méthode du coût moyen pondéré.

Lorsque des actions propres sont affectées à la couverture de plans d'options, une provision est constituée si le prix d'achat fixé dans le plan (prix d'exercice par les salariés) est inférieur à la valeur d'inventaire des actions propres affectées à sa couverture.

Engagements de retraite

Pour évaluer ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements de retraites complémentaires pris par la société sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Les écarts actuariels résultant des changements d'estimation sont traités suivant la méthode dite du corridor. Cette méthode consiste à étaler les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement.

L'application de ces règles d'évaluation à compter de l'exercice 2005 constitue un changement de méthode comptable dans la seule recherche d'une meilleure information.

Risque de change

Les pertes latentes de change font l'objet, lorsque cela est nécessaire, d'une provision pour risques. Toutefois, lorsqu'il existe des gains et pertes de change latents sur des opérations réciproques libellées dans la même devise dont les termes sont adossés, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Emprunts obligataires

Les primes de remboursement ainsi que les frais d'émission sont amortis sur la durée des emprunts.

Note 1 - Immobilisations

1a) Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement constitué des frais d'augmentation de capital et de fusion. Ces frais sont totalement amortis.

1b) Immobilisations corporelles

	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
Brut	5 670	2	(309)	5 363
Amortissements	(791)	(7)	82	(716)
Net	4 879	(5)	(227)	4 647

Note 2 - Immobilisations financières

2a) Titres de participation

	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
Brut	1 918 376	157 444	(24 038)	2 051 782
Provisions	(37 691)	-	17	(37 674)
Net	1 880 685	157 444	(24 021)	2 014 108

La société a acquis en 2005 pour 109,4 millions d'euros six sociétés constituant l'activité Advanced Building Systems d'Invensys en Europe.

Schneider Electric SA a également finalisé en 2005 l'acquisition de 49,05 % de la société ELAU pour un montant de 32,4 millions d'euros. Le solde de cette participation est détenue par Schneider Electric Deutschland suite à l'exercice de l'option d'achat que le groupe Schneider Electric détenait à fin 2004.

D'autre part, dans le cadre du mécanisme d'échange de titres Schneider Electric contre des titres Legrand pour la rémunération de certains plans d'options (voir note 17d), Schneider Electric SA détient au 31 décembre 2005 dans son portefeuille des actions Legrand pour un montant de 10,1 millions d'euros. Ces actions, issues des dernières levées d'options de l'exercice, ont été revendues en janvier 2006.

Enfin, Schneider Electric SA a choisi de percevoir le dividende Finaxa 2004 versé en 2005 sous forme d'actions Finaxa. La valeur de l'augmentation de la participation consécutive à ce versement est de 5,3 millions d'euros.

Par ailleurs, suite à la fusion par absorption de Finaxa par AXA, Schneider Electric SA a échangé le 16 décembre 2005 les actions Finaxa qu'elle détenait à cette date contre des actions AXA suivant une parité fixée à 15 actions AXA pour 4 actions Finaxa.

Schneider Electric SA détient désormais après cette opération 8 816 670 actions AXA. Conformément à la règlementation comptable, les titres AXA figurent au portefeuille de la société à la même valeur historique que les titres Finaxa. Au cours de Bourse du 30 décembre 2005, ces titres représentent une valeur de 240,3 millions d'euros.

Sur l'exercice, Schneider Electric SA a cédé ses titres Infra+ à sa filiale Schneider Electric France. Les titres Infra + étaient valorisés à 23,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, les principales participations sont les suivantes :

Titres de participation	Valeur d'inventaire
Schneider Electric Industries SAS	1 531 981
Cofibel	136 896
Cofimines	82 608
AXA	82 061
Satchwell Control Systems Ltd	59 736
ELAU Administration Gmbh	32 952
Digital Holdings Co Ltd	21 221
Autres (valeur inférieure à 20 M€)	66 653
Total	2 014 108

2b) Autres titres immobilisés

	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
Actions propres	159 209	-	(26 435)	132 774
Autres titres	16 495	-	(2)	16 493
Provisions sur autres titres	(16 356)	(76)	-	(16 432)
Net	159 348	(76)	(26 437)	132 835

Les autres titres immobilisés sont principalement constitués des actions propres rachetées pour couvrir certains plans d'option. Schneider Electric SA a maintenu au 31 décembre 2005 les actions préalablement affectées à ce poste au 31 décembre 2004. Par contre, tous les achats réalisés en 2005 afin de couvrir les plans d'options sont classés en valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2005, 2 678 706 actions propres sont enregistrées en autres titres immobilisés pour une valeur brute de 132,8 millions d'euros.

Les diminutions correspondent aux sorties de titres consécutives aux levées d'options.

La provision pour dépréciation ne concerne pas les actions propres mais les autres lignes du portefeuille classées dans ce poste.

2c) Créances rattachées à des participations

	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
Brut	2 973 190	91 337	(91 593)	2 972 934
Provisions	(316)	(173)	316	(173)
Net	2 972 874	91 164	(91 277)	2 972 761

Au 31 décembre 2005, ce poste est principalement constitué de deux prêts accordés à Schneider Electric Industries SAS pour un total de 2 948,4 millions d'euros, à échéance 2007 et 2008, ainsi que des intérêts courus pour un montant de 21,7 millions d'euros. En 2005, les augmentations et diminutions concernent uniquement les intérêts.

2d) Autres immobilisations financières

	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
Brut	189 921	9 240	(22 000)	177 161
Provisions	-	-	-	-
Net	189 921	9 240	(22 000)	177 161

Les autres immobilisations financières sont composées à fin décembre 2005 pour l'essentiel du prêt accordé à Legrand pour un montant de 176,2 millions d'euros, à échéance 2015. Les intérêts de ce prêt sont capitalisés chaque année, en 2005 pour un montant de 9,2 millions.
La diminution du poste concerne le remboursement du montant versé en 2004 sur un compte de séquestre dans le cadre de l'acquisition de la société ELAU (22,0 millions d'euros).

Note 3 - Autres créances

	31.12.2004	31.12.2005
Brut	148 622	260 325
Provisions	(16 844)	(45 699)
Net	131 778	214 626

L'augmentation du poste autres créances est représentée en premier lieu par le prélèvement exceptionnel correspondant à 25 % du versement de dividende distribué par Schneider Electric SA en 2005. Ce prélèvement d'un montant de 76,0 millions d'euros, versé au Trésor Public, sera imputé ou remboursé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur les trois prochains exercices.

D'autre part, du fait de l'augmentation du produit d'intégration fiscale au titre de 2005 (voir note 16), Schneider Electric SA a enregistré en créance le solde d'impôts à recevoir de ses filiales, en 2006, pour un montant global de 33,9 millions d'euros.

Outre ces nouveaux éléments, le poste intègre toujours au 31 décembre 2005 la créance "Pinglin" pour 45,3 millions, créance provenant d'un contrat géré dans le passé par l'ancienne filiale de la société Spie Batignolles, ainsi qu'une créance de carry-back pour 97,0 millions d'euros.

L'augmentation des provisions pour dépréciation des autres créances est liée uniquement à la dotation passée en 2005, pour 28,9 millions d'euros, sur la créance "Pinglin" qui fait l'objet d'un litige avec un tiers étranger. Cette dotation complémentaire porte le taux de dépréciation de cette créance à 100 %.

Note 4 - Valeurs mobilières de placement

	31.12.2004		Acquisitions	Cessions	31.12.2005	
	Nombre d'actions	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Nombre d'actions
Plan 14	931 909	47 085	-	(47 085)	-	-
Plan 16	939 683	39 936	-	(20 552)	19 384	456 103
Plan 24	-	-	117 266	-	117 266	2 023 637
Plan 26	-	-	45 587	-	45 587	761 313
Total actions propres	1 871 592	87 021	162 853	(67 637)	182 237	3 241 053
Autres		25	-	-	25	
Total		87 046	162 853	(67 637)	182 262	

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées des actions propres détenues par la société afin de couvrir les plans d'options.

Note 5 - Disponibilités Groupe

Elles sont constituées par les avances de Schneider Electric SA, à exigibilité immédiate et rémunérées, à la centrale de trésorerie du Groupe (Boissière Finance).

Note 6 - Charges à répartir

6a) Frais d'émission d'emprunts

Frais d'émission des emprunts obligataires	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
du 19.10.2000 sur 7 ans de 450 M€	585	-	(209)	376
du 31.10.2003 sur 5 ans de 750 M€	1 724	-	(450)	1 274
du 11.08.2005 sur 5 ans de 900 M€	-	1 641	(118)	1 523
du 11.08.2005 sur 12 ans de 600 M€	-	1 436	(36)	1 400
	2 309	3 077	(813)	4 573

6b) Primes de remboursement

Primes de remboursement des obligations	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
du 19.10.2000 sur 7 ans de 450 M€	39	-	(14)	25
du 31.10.2003 sur 5 ans de 750 M€	2 051	-	(535)	1 516
du 11.08.2005 sur 5 ans de 900 M€	-	1 521	(110)	1 411
du 11.08.2005 sur 12 ans de 600 M€	-	4 650	(117)	4 533
	2 090	6 171	(776)	7 485

Les augmentations du poste charges à répartir concernent les émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2005 pour un montant total de 1,5 milliard d'euros (voir note 9).

Note 7 - Capitaux Propres

7a) Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2005 est de 1 812 953 816 euros représenté par 226 619 227 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Evolution du capital

Les levées de 425 050 options de souscription d'actions au cours de l'exercice ont conduit à une augmentation de capital de 3,4 millions d'euros se traduisant par l'émission de 425 050 actions nouvelles.

Actions propres

En 2005, Schneider Electric SA a racheté 2 747 887 de ses propres actions pour un montant de 161,0 millions d'euros portant le total détenu à 5 919 759 actions pour un montant de 315,1 millions d'euros. Ce rachat a été réalisé conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005.

7b) Primes

Les levées de 425 050 options de souscription d'actions au cours de l'exercice et l'augmentation corrélative du capital se sont traduites par une augmentation des primes d'émission de 19,0 millions d'euros.

7c) Report à nouveau

Le solde du résultat bénéficiaire 2004, après distribution du dividende, a été affecté au report à nouveau pour 163 368 milliers d'euros.
D'autre part, la somme de 933 milliers d'euros correspondant à la quote-part du précompte non versé au Trésor sur la distribution a été incorporée au report à nouveau.

Enfin, l'effet négatif du changement de méthode sur la valorisation des engagements de retraites a été affecté au report à nouveau pour un montant de 10 428 milliers d'euros.
L'ensemble de ces mouvements porte le montant total de ce poste au 31 décembre 2005 à 323 112 milliers d'euros.

Note 8 - Provisions pour risques et charges

	31.12.2004	Augmentations	Diminutions	31.12.2005
Provisions pour risques				
Pinglin	6 058	-	(6 058)	-
Stock options "Plan 24"	-	3 760	-	3 760
Autres	2 854	-	(1)	2 853
	8 912	3 760	(6 059)	6 613
Provisions pour charges				
Retraites	18 800	12 639	(1 044)	30 395
	27 712	16 399	(7 103)	37 008

8a) Risques

Le risque "Pinglin" provisionné à fin 2004 en provisions pour risques a été réaffecté à la provision pour dépréciation de la créance auquel il se rapporte (voir note 3).

Le risque lié au plan d'options 24 correspond à la différence négative entre le prix d'achat fixé dans le plan (prix d'exercice par les salariés) et la valeur d'inventaire des actions propres affectées à sa couverture.

La partie autres risques correspond à des risques transférés à Schneider Electric à la suite de cessions ou de fusions (Spie Batignolles) et pour lesquels l'ensemble des éléments constitutifs n'est pas encore soldé.

D'une manière générale, la société considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels elle est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle sa situation financière ou ses résultats. Il en est ainsi en particulier pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres de la société.

8b) Engagements pris en matière de retraites

La société a pris divers engagements vis-à-vis de ses dirigeants et cadres actifs et retraités. L'évaluation actuarielle réalisée en 2005 a conduit à provisionner ces engagements à hauteur de 30,4 millions d'euros.

L'effet négatif de l'ajustement de la provision pour charges de retraites à cette évaluation actuarielle a été affecté au report à nouveau pour un montant de 10 428 milliers d'euros.

Note 9 - Emprunts obligataires

	Montant du capital		Intérêts	Échéances
	31.12.2004	31.12.2005		
Schneider Electric SA 2007	450 000	450 000	6,125 % TF	19.10.2007
Schneider Electric SA 2008	750 000	750 000	3,875 % TF	31.10.2008
Schneider Electric SA 2010	-	900 000	3,125 % TF	11.08.2010
Schneider Electric SA 2017	-	600 000	4,00 % TF	11.08.2017
	1 200 000	2 700 000		

Schneider Electric SA a émis le 11 août 2005 deux nouveaux emprunts obligataires. Le premier pour un montant nominal de 900 millions d'euros au taux de 3,125 %, à échéance du 11 août 2010, émis à 99,831 % du nominal. Le deuxième pour un montant nominal de 600 millions d'euros au taux de 4,0 % à échéance du 11 août 2017, émis à 99,225 % du nominal. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg. Les primes d'émission et les frais d'émission sont amortis selon la méhode du taux d'intérêt effectif.

Auparavant, Schneider Electric SA avait émis le 31 octobre 2003 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance le 31 octobre 2008. L'émission a été effectuée à 99,643 % du nominal. L'emprunt est admis à la négociation de la Bourse de Luxembourg.

Enfin, Schneider Electric SA avait émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,125 %, d'une durée de 7 ans, remboursables en une échéance le 19 octobre 2007. Ces émissions ont été effectuées à 99,77 % du nominal. Ces emprunts sont admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

Note 10 - Autres emprunts et dettes assimilées

Au 31 décembre 2005, les autres emprunts et dettes assimilées sont constitués uniquement des intérêts courus sur les emprunts obligataires émis par la société. Du fait des émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2005 pour un montant total de 1,5 milliard d'euros, ces intérêts représentent un total de 30,7 millions d'euros contre 10,4 millions d'euros fin 2004.

Ce poste incluait au 31 décembre 2004 des billets de trésorerie émis sur le marché par Schneider Electric SA pour le compte de l'ensemble du Groupe pour un montant de 60 millions d'euros.

Note 11 - Produits constatés d'avance

Ce poste contient le produit du swap contracté dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros (voir note 9). Ce produit est étalé sur la durée de l'emprunt.

Note 12 - Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	2 972 934	21 749	2 951 185	-
Autres immobilisations financières	177 161	-	383	176 778
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	52	52	-	-
Autres créances	260 325	60 684	152 866	46 775
Titres de placement	182 262	-	19 384	162 878
Charges constatées d'avance	553	241	312	-
Dettes				
Emprunts obligataires	2 700 000	-	2 100 000	600 000
Autres emprunts et assimilés	30 708	30 708	-	-
Dettes rattachées à des participations	13	-	13	-
Emprunts et dettes financières	3 073	56	3 017	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 472	4 472	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 880	1 880	-	-
Autres dettes	2 192	1 227	965	-

Note 13 - Postes concernant des entreprises liées (à partir de 10 % de détention)

	Montant brut	Montant net
Participations	1 955 431	1 919 262
Créances rattachées à des participations	2 972 932	2 972 758
Autres créances et créances clients	792	792
Disponibilités	3 917 909	3 917 909
Dettes rattachées à des participations	2 966	2 966
Autres dettes et dettes fournisseurs	1 441	1 441
Produits :		
- dividendes		332 499
- intérêts		159 302

Note 14 - Résultat financier

	31.12.2005	31.12.2004
Dividendes reçus	337 833	463 279
Intérêts financiers nets	86 148	95 577
Autres	(1 405)	(1 667)
Résultat financier	422 576	557 189

Le principal dividende reçu par Schneider Electric SA provient de sa filiale Schneider Electric Industries SAS. Le dividende versé en 2005 par cette dernière s'est élevé à 325,5 millions d'euros contre 455,1 millions d'euros en 2004.

Note 15 - Résultat exceptionnel

	31.12.2005	31.12.2004
Plus/moins values de cessions corporelles et financières	2 938	(6 741)
Provisions (dotations / reprises)	(26 686)	(4 750)
Autres produits et charges exceptionnels	4 642	6 545
Résultat exceptionnel	(19 106)	(4 946)

Les plus-values réalisées en 2005 ont été principalement réalisées sur les sorties d'actions propres classées en titres immobilisés dans le cadre des plans d'option. Les plus-values réalisées sur les sorties d'actions propres classées en valeurs mobilières de placement constituent quant à elles la partie principale des autres produits exceptionnels nets. Le total du résultat de ces sorties s'élève en 2005 à 6,8 millions d'euros.
Les dotations nettes sur provisions de l'exercice 2005 se composent pour 22,9 millions d'euros de la dépréciation sur la créance "Pinglin" (voir notes 3 et 8) et pour 3,8 millions du risque attaché au plan d'options 24 (voir note 8).

Note 16 - Impôts sur les sociétés / produit d'intégration fiscale

La ligne du compte de résultat Impôts sur les sociétés n'enregistre sur l'exercice 2005 que les produits de l'intégration fiscale dont Schneider Electric SA est la mère intégrante. Ce produit net s'élève à 68,1 millions d'euros, en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (22,4 millions d'euros). Contrairement à 2005, l'exercice précédent incluait une charge nette d'IS pour 2,0 millions d'euros.

Schneider Electric SA est la tête d'intégration fiscale pour l'ensemble des filiales françaises du Groupe, détenues à plus de 95 %. Le montant des reports déficitaires dont la société peut se prévaloir à ce titre est au 31 décembre 2005 de 948,4 millions d'euros.

Note 17 - Engagements hors-bilan

17a) Engagements dans des sociétés de personnes

La quote-part du passif vis-à-vis des tiers revenant à Schneider Electric SA du fait de la détention de titres de sociétés civiles est non significative.

Le montant du passif à l'égard des tiers dans les sociétés en nom collectif dont Schneider Electric SA détient des titres est non significatif.

17b) Cautions, avals et garanties

Engagements donnés :	
Contre-garantie de cautions données par des banques :	Néant
Avals et cautions donnés :	7,6 millions d'euros
Engagements reçus :	
Contre-garantie bancaire :	Néant

17c) Instruments financiers

La société n'est pas intervenue sur le marché des instruments financiers. En effet, les opérations de couverture, garantie de change et mise en œuvre d'instruments financiers sont réalisées par la centrale de trésorerie du Groupe, Boissière Finance, filiale à 100 % de Schneider Electric Industries SAS, elle-même filiale à 100 % de Schneider Electric SA.

17d) Engagements d'échange d'actions Legrand

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange initiée par Schneider Electric SA sur la société Legrand SA, les options accordées par celles-ci ont été transformées en options Schneider Electric. Dans le cadre de la cession de Legrand SA au consortium KKR / Wendel Investissement, Schneider Electric SA a mis en place un système de call et de put sur les actions relevant de l'exercice desdites options. Les actions Legrand obtenues lors de l'exercice sont, en effet, cédées à FIMAF renommée Legrand SAS, société acquéreuse des titres Legrand, objet de la cession évoquée ci-dessus.

Les plans concernés sont entièrement couverts.

Note 18 - Renseignements divers

18a) Effectif

L'effectif à la fin de l'exercice 2005 est de 3 personnes.

18b) Comptes consolidés

Schneider Electric SA est la tête de consolidation de son Groupe et présente de ce fait des comptes consolidés sous sa seule dénomination.

Note 19 - Evénements post-clôture

Le Conseil d'Administration de Schneider Electric SA qui s'est réuni le 6 janvier 2006 a décidé, sur la proposition de son Président et la recommandation de son Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, de proposer aux actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 3 mai 2006, de modifier la structure de gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil de Surveillance et un Directoire.

4 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Schneider Electric S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les principes et méthodes comptables et la note 8 b de l'annexe concernant le changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraites.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraite et de la présentation qui en a été faite, et nous nous sommes assurés de sa correcte application,
- dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation, décrites au paragraphe sur les principes et méthodes comptables et dans la note 2 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

5 Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2005

(en milliers d'euros)

Nombre de titres	Sociétés	Valeur d'inventaire
A. Participations significatives (Valeurs d'inventaire supérieures à 15 milliers d'euros)		
27 582 141	Schneider Electric Industries SAS	1 531 981
8 816 670	AXA	82 061
67 400	Legrand SAS	10 102
224 990	Sovalmo	3 678
2 500	Schneider Electric TAC France	2 771
44 271	S.E.L.F.	2 683
1 300	Vigéo SAS	53
5 000	SE 5W SAS	45
5 000	SE 7A SAS	45
5 000	SE 7E SAS	45
2 678 706	Actions propres Schneider Electric SA	132 774
		1 766 238
B. Autres participations (valeurs d'inventaire inférieures à 15 milliers d'euros)		12
C. Participations dans des sociétés immobilières		-
D. Participations dans des sociétés étrangères		380 693
Total		**2 146 943**
Valeurs mobilières de placement		
10 080	Geodis	25
3 241 053	Actions Schneider Electric SA (plan d'options d'achat d'actions n° 16, n° 24 et n° 26)	182 237
Total		**182 262**

6 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %
I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA			
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)			
Schneider Electric Industries SAS 89, boulevard Franklin Roosevelt – 92500 Rueil Malmaison	441 314	1 303 660	100,00
Cofibel 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	55 362	48 743	99,62
Cofimines 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	41 522	32 276	99,80
Satchwell Control Systems Ltd 94, Farnham Road - Slough - Berkshire SI1 4 UH - England	1 460	(3 135)	100,00
B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)			
ELAU Administration GmbH Dillberg 12 - 97828 Marktheidenfel - Germany	69	818	49,05
Digital Holdings Co Ltd 8-2-52 Nanko-Higashi - 559 0031 Suminoe Osaka - Japon	2 801	209 806	16,05
II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
A. Filiales non reprises au paragraphe I : (+ 50 %)			
a) Filiales françaises (ensemble)			
b) Filiales étrangères (ensemble)			
B. Participations non reprises au paragraphe I : (de 0 à 50 %)			
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)			
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)			

** Y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos.*

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
1 531 981	1 531 981	2 948 439	-	2 997 222	582 539	325 469
136 896	136 896	-	-	Société de portefeuille	3 367	4 782
82 608	82 608	-	-	Société de portefeuille	1 566	0
59 736	59 736	60	-	48 452	431	0
32 952	32 952	-	-	-	108	-
21 221	21 221	-	-	-	(199)	-
42 756	6 588	-	-	-	-	-
46 849	46 849	-	-	-	-	-
112 845	94 907	-	-	-	-	-
431	431	-	-			-

7 Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	2001	2002	2003	2004	2005
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social *(en milliers d'euros)*	1 922 080	1 926 503	1 854 737	1 809 553	1 812 954
Nombre d'actions émises	240 260 029	240 812 905	231 842 170	226 194 177	226 619 227
Nombre d'obligations convertibles en actions *(en milliers)*	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer *(en milliers)* :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	9 357	5 744	5 707	7 140	10 126
Résultat global des opérations effectives *(en milliers d'euros)*					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 368	1 980	1 896	1 208	2 868
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	740 644	676 938	640 884	627 389	507 001
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	521 908	156 103	395 143	547 381	411 950
Impôts sur les bénéfices	-	-	5 835	4 156	278
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(811 224)	221 139	474 732	558 768	450 793
Résultat distribué (1) hors précompte et avoir fiscal	312 338	228 813 (2)	255 026	407 150 (3)	509 893 (4)
Résultat des opérations réduit à une action *(en euros)*					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,29	1,30	1,79	2,51	2,12
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(3,38)	0,92	2,05	2,47	1,99
Dividende attribué à chaque action (net)	1,30	1,00	1,10	1,80	2,25 (4)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice *(en milliers d'euros)*	4 469	3 823	2 213	2 443	4 446
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) *(en milliers d'euros)*	914	668	416	534	690

(1) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant sont affectés au report à nouveau.

(2) Après annulation de 12 millions d'actions.

(3) Du fait de la réforme supprimant l'avoir fiscal et le précompte, les sommes mises en distribution à compter du 1er janvier 2005 ont supporté pour cette seule année un prélèvement exceptionnel de 25 % qui sera remboursé ou imputé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur trois ans.

(4) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 3 mai 2006.

7 / Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2006

1 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Partie ordinaire

Approbation des Comptes Sociaux - première résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2005 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 450,8 millions d'euros. Nous vous demandons d'approuver plus spécifiquement le changement de méthode comptable lié à la valorisation des engagements de retraite dont l'impact négatif (10 427 963 euros) a été, conformément aux règles du plan comptable général, comptabilisé directement dans les fonds propres. Le report à nouveau au 1er janvier 2005 a été en conséquence, ramené de 333 539 951,16 euros à 323 111 988,16 euros.

Approbation des Comptes Consolidés - deuxième résolution -

Nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2005 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 994 millions d'euros en augmentation de 21 % par rapport au résultat de l'exercice 2004.

Conventions réglementées de l'article L 225-38 - troisième résolution -

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle visée aux articles L.225-38 et suivants du Code du commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous vous demandons de prendre acte de la poursuite, au cours de l'exercice, d'une convention de l'article L.225-38 conclue au titre d'un exercice antérieur.

Distribution : fixation d'un dividende de 2,25 euros par action - quatrième résolution -

Nous vous proposons de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 450 792 696 euros, augmenté du report à nouveau de 323 111 988,16 euros, de la manière suivante :

Dividende aux actions	509 893 260,75 €
Report à nouveau	264 011 423,42 €
Total	773 904 684,17 €

Si vous approuvez cette répartition, le dividende alloué aux actions ayant droit au dividende de l'exercice 2005 sera de 2,25 euros.

Ce dividende sera mis en paiement le 9 mai 2006.

Nous attirons votre attention sur le fait que conformément aux dispositions de la loi de finance 2004, qui a supprimé l'avoir fiscal et le précompte, ce dividende ne sera assorti d'aucun avoir fiscal. En revanche, pour les personnes physiques imposées sur le revenu en France, il sera intégré dans l'assiette de l'impôt sur le revenu à hauteur de 40 % de son montant et ouvrira droit à un crédit d'impôt, tous dividendes perçus confondus, plafonné à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et 230 euros pour les couples ayant une imposition commune.

Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende par action	Avoir fiscal	Revenu global
2002	1,0 €	0,5 € (1) 0,1 € (2)	1,5 € 1,1 €
2003	1,1 €	0,55 € (1) 0,11 € (2)	1,65 € 1,21 €
2004	1,8 €	-	1,8 € (3)

(1) Avoir fiscal de 50 %.

(2) Avoir fiscal de 10 %.

(3) La totalité du dividende était éligible pour les personnes physiques à un abattement de 50 %.

Composition du Conseil d'Administration - cinquième résolution -

Sur la recommandation de son Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, votre Conseil d'Administration vous propose de ratifier la cooptation M. Noël Forgeard en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Thierry Breton qui a démissionné à la suite de sa nomination comme Ministre de l'Economie et des Finances.

Rachat d'actions - sixième résolution -

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée, par l'Assemblée Générale du 12 mai 2005, à la société de racheter ses propres actions par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code du commerce.

Les programmes d'achat que la société pourra réaliser pourront avoir diverses finalités : réduire le capital, couvrir les plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou des créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe et animer le marché du titre de la société.

Les actions rachetées pourront être annulées sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale de la vingt quatrième résolution ci-après.

Portant sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2005, votre Conseil d'Administration conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, établi un rapport spécial que vous trouverez en page 149.

Il vous est demandé d'autoriser la société à acquérir au maximum 10 % du capital au 31 décembre 2005, soit 22 661 922 actions. Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros et le prix minimum de vente à 60 euros.

Partie extraordinaire

Changement du mode de gouvernance de la société - septième résolution -

Votre Conseil d'Administration a décidé de vous proposer de modifier la structure de gouvernance de la société pour mettre en place un Conseil de Surveillance qui serait composé à partir des actuels membres du Conseil d'Administration et présidé par M. Henri Lachmann, et un Directoire qui serait composé de M. Jean-Pascal Tricoire, actuellement Directeur Général Délégué de Schneider Electric et de M. Pierre Bouchut, Directeur Finance - Contrôle - Juridique. Ce Directoire serait présidé par M. Jean-Pascal Tricoire.

Ce mode de gouvernance, compte tenu de la composition envisagée du Conseil de Surveillance et du Directoire, est apparu à votre Conseil d'Administration comme étant, aujourd'hui, le mieux adapté à la société pour assurer, dans la continuité, la succession de son Président et la poursuite de la stratégie de développement du Groupe.

Dans la modification statutaire, soumise à votre approbation, le Directoire (articles 17 à 21) est composé de deux à sept membres nommés pour une durée de trois ans. La limite d'âge des membres du Directoire est de 65 ans prorogeable jusqu'à 68 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance (articles 11 à 16) est composé de dix-huit membres au plus, personnes physiques, qui doivent posséder au moins 250 actions de la société pendant la durée de leur mandat, lequel est de quatre ans renouvelable. Toutefois, conformément aux recommandations du rapport Vienot, en cas de renouvellement en entier du Conseil de Surveillance, le mandat d'une moitié de ses membres, désignés par tirage au sort, prend fin au bout de deux ans. En outre, il est prévu que la moitié des membres du premier Conseil de Surveillance sera nommée pour un mandat de deux ans.

La limite d'âge maximale des membres du Conseil de Surveillance est de 74 ans, et le nombre des membres de Conseil de Surveillance ayant plus de 70 ans ne peut pas excéder le tiers du nombre des membres du Conseil.

Le Conseil de Surveillance peut désigner un ou deux censeurs et nommer en son sein un ou plusieurs comités spécialisés.

Le Conseil de Surveillance fixe le nombre de membres du Directoire et il en nomme les membres. Il dispose du pouvoir de révoquer un ou plusieurs membres du Directoire. Il exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société effectuée par le Directoire, en opérant les vérifications et les contrôles qu'il juge opportun et en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Conformément aux dispositions légales, il fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire (article 21), il autorise les conventions réglementées ainsi que les cessions d'immeubles ou de participations, et la délivrance de cautions, avals ou garanties, dans les conditions prévues par la loi. En outre, les statuts prévoient qu'un certain nombre de décisions du Directoire relatives notamment au capital et à la stratégie sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Modification des seuils de déclaration de franchissements de seuils statutaires - huitième résolution -

Nous vous rappelons que les statuts de Schneider Electric prévoient que tout franchissement du seuil à la hausse ou à la baisse de 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société ainsi que tout franchissement d'un seuil égal à un multiple de ce pourcentage, donne lieu à une obligation de déclaration qui doit être adressée à la société.

Nous vous proposons de rehausser les seuils de déclaration pour les porter à 1 % du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage. Le seuil minimum de 1 % est le seuil le plus répandu dans les sociétés du CAC 40.

Partie ordinaire

Nomination des membres du Conseil de Surveillance - de la neuvième à la vingtième résolution -

Si, selon ses recommandations, vous approuvez le changement de mode de gouvernance de la société, votre Conseil vous propose par les neuvième à vingtième résolutions, de nommer conformément aux conclusions de son Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, membres du Conseil de Surveillance : MM. Henri Lachmann (pour un mandat de 4 ans), Alain Burq, représentant

les actionnaires salariés (pour un mandat de 2 ans), Gérard de La Martinière (pour un mandat de 4 ans), René Barbier de La Serre (pour un mandat de 2 ans), Noël Forgeard (pour un mandat de 4 ans), Jérôme Gallot (pour un mandat de 2 ans), Willy Kissling (pour un mandat de 2 ans), Mme Cathy Kopp (pour un mandat de 4 ans), MM. James Ross (pour un mandat de 4 ans), Chris Richardson (pour un mandat de 2 ans), Piero Sierra (pour un mandat de 2 ans) et Serge Weinberg (pour un mandat de 4 ans).

Leur notice biographique vous est donnée dans la présentation du Conseil d'Administration.

Mme Kopp et MM. de La Martinière, de La Serre, Forgeard, Gallot, Kissling, Ross, Sierra et Weinberg ont la qualité d'administrateur indépendant.

Nous vous précisons que M. Daniel Bouton n'a pas souhaité en raison d'un manque de disponibilité faire partie du Conseil de Surveillance. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance devrait nommer M. Claude Bébéar censeur.

Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance - vingt et unième résolution -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale de 2005 a porté le montant des jetons de présence à 800 000 euros. Votre Conseil d'Administration vous propose de fixer à cette somme le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que le montant des jetons de présence de l'exercice 2006 sera calculé prorata temporis.

Partie extraordinaire

Transfert de délégations au Directoire - vingt-deuxième résolution -

Il vous est demandé de conférer au Directoire les diverses autorisations dont dispose le Conseil d'Administration pour augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des onzième, douzième et treizième résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 12 mai 2005.

Autorisation donnée au Directoire d'annuler, le cas échéant, les actions de la société achetées dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite d'un maximum égal à 10 % du capital - vingt-troisième résolution -

Votre Conseil d'Administration vous demande de donner au Directoire tous pouvoirs pour procéder sur une période de 24 mois, à des annulations d'actions dans la limite de 10 % du capital, afin de réduire l'effet dilutif des dernières augmentations de capital intervenues ou à intervenir du fait notamment de levées d'options de souscription.

Nous vous rappelons que dans le cadre de l'autorisation qui vient à échéance le 5 mai 2006, votre Conseil d'Administration a annulé, le 9 décembre 2004, 7 millions d'actions.

Autorisation donnée au Directoire d'attribuer aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des options de souscription ou d'achat d'actions - vingt-quatrième résolution -

L'Assemblée Générale a autorisé, en mai 2004, le Conseil d'Administration à consentir des options à certains salariés et dirigeants de Schneider Electric SA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce dans la limite d'un montant d'options attribuées et non encore levées de 3 % du capital.

Sur la base de cette autorisation, votre Conseil d'Administration a attribué 5,9 millions d'options, représentant 2,6 % du capital. Nous tenons à souligner que l'exercice d'une partie de ces options est soumis à l'atteinte d'objectifs financiers (chiffre d'affaires, marge opérationnelle…), en conséquence, une part d'entre elles pourrait être annulée.

Compte tenu de l'importance de cet outil de fidélisation et d'intéressement que sont les plans d'options, il vous est demandé d'accorder au Directoire pour une période de 38 mois l'autorisation d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite d'un montant d'options attribuées et non encore levées de 3 % du capital, étant précisé que :

- la durée de validité maximum des options est de 10 ans,
- le prix de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette autorisation, par nature, implique la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Autorisation donnée au Directoire d'attribuer gratuitement aux mandataires sociaux et aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des actions de la société existantes ou à émettre - vingt-cinquième résolution -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 12 mai 2005 a autorisé votre Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la société aux mandataires sociaux et salariés de Schneider Electric SA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

Or l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale prévoit que le nombre total d'actions attribuées gratuitement est limité non seulement à 2 % du capital de la société, mais également que les actions correspondant aux options accordées en vertu de la dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 6 mai 2004, et les actions attribuées gratuitement ne peuvent excéder 3 % du capital. Le renouvellement de l'autorisation d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions proposé à l'approbation de la présente assemblée implique donc le renouvellement de l'autorisation d'attribuer des actions gratuites.

En effet, le Directoire devra pouvoir, le cas échéant, avoir recours à ce nouveau régime de fidélisation et de motivation des dirigeants et salariés.

Nous soulignons que l'autorisation que nous vous proposons est moins large que la précédente.

Il est prévu que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la société, sans que le nombre des actions auxquelles donnent droit les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées dans le cadre de la vingt-quatrième résolution de la présente Assemblée Générale, et des actions attribuées dans le cadre de la présente résolution n'excèdent 3 % du capital.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, il appartiendra au Directoire de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires interviendra à l'issue d'une période dont la durée sera fixée par le Directoire et qui ne pourra pas être inférieure à deux ans. En outre, il est prévu que les attributions d'actions devront être subordonnées en tout ou partie à l'atteinte d'objectifs de croissance du chiffre d'affaires et de marge opérationnelle déterminées par le Directoire. Il appartiendra également au Directoire de fixer la période de conservation des actions par les bénéficiaires des attributions, cette période devant être également de deux ans au minimum.

L'autorisation est consentie pour une période de 38 mois.

Les actions qui pourront être attribuées gratuitement étant non seulement des actions existantes mais également des actions à émettre, l'autorisation implique par nature la renonciation des actionnaires à la quote-part de réserves, bénéfices ou primes d'émission correspondant à la valeur nominale des actions qui seront émises.

Au cas ou le Directoire attribuerait des actions à émettre, il procéderait lors de leur transfert à leurs bénéficiaires à des rachats d'actions en vue d'annulation afin de compenser l'effet dilutif de ces attributions.

Augmentations de capital réservées aux salariés - vingt-sixième et vingt-septième résolutions -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 a autorisé, pour une durée de cinq ans, votre Conseil d'Administration à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise, dans la limite de 5 % du capital.

Votre Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

Nous vous rappelons que la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques impose à toute Assemblée Générale qui est amenée à décider ou à autoriser une augmentation de capital, de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Votre Conseil d'Administration vous proposant aux termes des vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions de conférer des délégations pour augmenter le capital par attribution d'options ou d'actions gratuites, il doit donc vous soumettre une autorisation pour augmenter le capital en faveur des salariés. Aussi il vous propose de renouveler par anticipation et aux mêmes conditions l'autorisation que vous lui avez donnée en mai 2005 et dont il n'a pas fait usage.

Il vous demande ainsi de déléguer au Directoire les pouvoirs pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise dans la limite de 5 % du capital, étant précisé cependant que la décote maximum qui pourra être consentie sur le prix de souscription des actions est fixée à 15 %.

Cette autorisation qui annule et remplace l'autorisation en vigueur est valable pour une durée de 5 ans.

En outre, pour permettre d'étendre les opérations d'actionnariat salarié à certains pays étrangers dont la législation locale est difficilement compatible avec les règles du Plan d'Epargne d'Entreprise, nous vous demandons d'autoriser le Directoire à réaliser des augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires en l'occurrence des salariés ou des entités constituées pour souscrire des actions de la société dans le cadre de programmes d'actionnariat salarié.

Cette autorisation porte sur 0,5 % du capital. Les émissions qui seraient réalisées s'imputent notamment sur le plafond de 5 % du montant des augmentations de capital réservées aux salariés adhérent au Plan d'Epargne d'Entreprise. Les actions pourront être émises avec une décote maximum de 15 % par rapport au cours de bourse de référence.

Cette autorisation a une durée de validité de 18 mois.

Enfin par la vingt-huitième résolution, nous vous demandons les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 3 mai 2006 établi en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce sur les rachats d'actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 6 mai 2004 a autorisé votre Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a racheté 6 658 783 actions au prix unitaire moyen de 54,37 euros. Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2004 faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 6 mai 2004 a annulé 7 millions d'actions acquises par la société dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 27 mai 2002, 16 mai 2003 et 6 mai 2004.

L'Assemblée Générale du 12 mai 2005 a autorisé votre Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a racheté, au 15 février 2006, 203 071 actions au prix moyen de 57,96 euros.

Les 2 747 887 actions acquises au cours de l'exercice 2005 dans le cadre de ces deux autorisations ont été affectées à la couverture des plans d'options.

En outre, votre Conseil d'Administration a décidé le 1er décembre 2005 de réaffecter à la couverture du plan d'options 26, 826 682 actions acquises dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 27 mai 2002, 16 mai 2003 et 6 mai 2004, qu'il avait classées le 9 décembre 2004 en titres de participation en vue de leur annulation. La valeur nette comptable par action de ces titres est de 49,54 euros.

Vous trouverez ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions que l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 est appelée à autoriser :

■ Nombre de titres et part du capital détenus directement et indirectement par Schneider Electric SA :

- autodétention :	5 402 435 actions, soit 2,38 % du capital
- autocontrôle :	2 150 352 actions, soit 0,95 % du capital
Total :	7 552 787 actions, soit 3,33 % du capital

■ Répartition par objectifs des titres de capital détenus : les 5 402 435 actions autodétenues sont affectées à la couverture des plans d'options.

■ Objectifs du programme de rachat d'actions :

- réduire le capital par voie d'annulation d'actions,
- couverture des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, ou de créances convertibles en actions,
- conservation et remise ultérieure des actions existantes à l'échange ou en paiement, au lieu et place d'une augmentation de capital dans le cadre d'une opération de croissance externe,
- animation du marché du titre de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité.

■ Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital, soit un nombre total de 22 661 922 actions Schneider Electric SA de 8 euros de nominal ; le montant maximal des rachats ne pourra excéder 2 719 430 640 euros.

■ Durée du programme de rachat : pour une période maximale de dix-huit mois, expirant le 2 novembre 2007.

■ Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale 2005 :

- nombre de titres achetés depuis le début du programme : 203 071,
- nombre de titres vendus depuis le début du programme : 0,
- nombre de titres transférés depuis le début du programme : 1 350 593,
- nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois : 7 000 000.

2 Rapports Spéciaux des Commissaires aux Comptes

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Une convention de gestion déléguée a été conclue (Conseil d'Administration du 27 juin 1995) entre votre société et SPIE Batignolles (devenue AMEC SPIE SA) pour la gestion administrative et juridique des affaires contentieuses restées au niveau de Schneider Electric SA lors de la fusion.

Cette convention a donné lieu au versement d'une somme de 100 000 euros (H.T.) au titre de l'exercice 2005.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions achetées (C. com. art. L. 225-209)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Schneider Electric S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce. Le renouvellement de cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 24 mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de déléguer au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration, pour une période de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions achetées dans le cadre des autorisations d'achat que vous lui avez consenties.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du commerce

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Schneider Electric S.A. et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Schneider Electric S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose d'autoriser le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital ou donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximal de 5% du capital social au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de déléguer au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée Générale la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou donnant accès au capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur certaines informations contenues dans ce rapport et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie de bénéficiaires : entités constituées en faveur de salariés du groupe

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires : entités constituées en faveur de salariés du groupe, pour un montant maximal de 0,5 % du capital à la date de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005, ainsi que sur le plafond maximum d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise de votre société fixé dans la vingt-sixième résolution adoptée par la présente assemblée, autorisation sur laquelle vous êtes également appelés à vous prononcer.

Ces autorisations d'augmentation de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de déléguer au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente Assemblée Générale au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur certaines informations contenues dans ce rapport et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard	Barbier Frinault & Autres
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

3 Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2005)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2005, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et approuve notamment l'intégration dans le report à nouveau au bilan d'ouverture de l'impact du changement de méthode comptable relative à la valorisation des engagements de retraites qui représente une somme de (10 427 963 euros), le report à nouveau d'un montant de 333 539 951 étant ainsi ramené à 323 111 988,16 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2005)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2005, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

(Conventions réglementées, article L.225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, présenté en application des dispositions de l'article L.225-40 du Code de commerce, sur les conventions visées par l'article L.225-38 dudit Code, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

Quatrième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de répartir le bénéfice distribuable qui s'élève, compte tenu du bénéfice de l'exercice de 450 792 696,01 euros et du report à nouveau de 323 111 988,16 euros, à 773 904 684,17 euros, de la manière suivante :

Dividende aux actions	509 893 260,75 €
Report à nouveau	264 011 423,42 €
Total	773 904 684,17 €

L'Assemblée Générale décide en conséquence le paiement aux 226 619 227 actions, jouissance au 1er janvier 2005, composant le capital au 31 décembre 2005, d'un dividende de 2,25 euros par action de 8 euros de nominal.

La totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France à compter du 1er janvier 2006 prévu à l'article 153-8 2° du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale précise que les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents et, le cas échéant, les avoirs fiscaux correspondants ont été les suivants :

	Dividende par action	Avoir fiscal	Revenu global
2002	1,0 €	0,5 € (1) 0,1 € (2)	1,5 € 1,1 €
2003	1,1 €	0,55 € (1) 0,11 € (2)	1,65 € 1,21 €
2004	1,8 €	-	1,8 € (3)

(1) Avoir fiscal de 50 %.

(2) Avoir fiscal de 10 %.

(3) La totalité du dividende était éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1er janvier 2005 à un abattement de 50 %.

Cinquième résolution

(Ratification de la cooptation de M. Noël Forgeard en qualité d'administrateur et nomination)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration ratifie la cooptation de M. Noël Forgeard, en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Thierry Breton et le nomme Administrateur pour une période de deux années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Sixième résolution

*(Autorisation donnée à la société d'acheter ses propres actions : prix maximum d'**achat 120 euros** – prix minimum de vente **60 euros**)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-209 du Code de commerce et après avoir pris acte de l'opération de réallocation d'actions présentée dans ce rapport, autorise, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le Conseil d'Administration ou, en cas d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Directoire, à acquérir des actions de la société afin de réduire le capital, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, ou des créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe et procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché du titre de la société.

■ Le nombre maximum d'actions pouvant être acquis, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale, soit 22 661 922 actions.

■ Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros, le prix minimum de vente à 60 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.

■ En conséquence des limites ci-dessus, le montant maximal des rachats ne pourra excéder 2 719 430 640 euros.

■ L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent l'acquisition ou la cession de blocs, l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et de toutes combinaisons de celles-ci).

■ Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L.225-204 et L.225-205 du Code de commerce et conformément à la vingt-troisième résolution ci-dessous.

■ Le Conseil d'Administration ou, en cas d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Directoire, pourra ajuster le(s) prix susmentionné(s) en cas d'incorporation de réserves ou de bénéfices donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions soit à la création et à l'attribution de titres gratuits, en cas de division de la valeur nominale des titres ou du regroupement des actions, et plus généralement, en cas d'opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte des conséquences de ces opérations sur la valeur des actions, ce prix étant alors ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

■ L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Partie extraordinaire

Septième résolution

(Changement de mode de gestion de la société : adoption de la forme à Directoire et Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 du Code de commerce, décide de modifier à compter de ce jour le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 à L.225-93 du Code de commerce.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide, avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, de modifier ainsi les statuts de la société :

I. a) à l'article 1, le 1er alinéa devient :
"La société est de forme anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance",

b) au 2ème alinéa de l'article 5, les mots "Conseil d'Administration" sont remplacés par les mots "Conseil de Surveillance",

c) au 3ème alinéa de l'article 5, ainsi que dans les articles 10, 24 et 26 les mots "Conseil d'Administration" sont remplacés par le mot "Directoire".

II. Les articles 19 à 23 sont renumérotés à partir de 24, articles 24 à 28.

III. Les articles 11 à 18 sont remplacés par les dispositions suivantes (articles 11 à 23) :

" TITRE III - Administration de la Société

Article 11 - Composition du Conseil de Surveillance

a) Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, personnes physiques. En cas de fusion, ce nombre peut être augmenté dans les conditions prévues par la loi.

Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 250 actions au moins.

b) La durée des fonctions de membre du Conseil de Surveillance est de quatre ans renouvelable. Par exception à cette règle, le mandat de la moitié des membres du premier Conseil de Surveillance, arrondie en cas de besoin au nombre inférieur, sera de deux ans.

Au cas où le Conseil de Surveillance se renouvellerait en entier, le mandat d'une moitié des membres désignés, arrondi en cas de besoin au nombre inférieur, prendra fin au bout de deux ans et le mandat des membres restant au bout de quatre ans, l'ordre de sortie étant déterminé par voie de tirage au sort effectué en séance du Conseil.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.

Aucun mandat de membre du Conseil de Surveillance ne peut être conféré à une personne ayant atteint ou dépassé l'âge de 74 ans.

Lorsqu'un mandat est conféré à une personne qui atteindra l'âge de 74 ans avant l'expiration de son mandat, la durée de ce mandat est limitée en tout état de cause, au temps restant à courir depuis sa nomination jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle ce membre du Conseil de Surveillance atteint l'âge de 74 ans.

Le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance. Si cette limite venait à être dépassée, à défaut de la démission volontaire d'un membre du Conseil de Surveillance âgé de plus de 70 ans, le plus âgé des membres du Conseil de Surveillance sera réputé démissionnaire d'office. Toutefois, dans le cas où la limite viendrait à être dépassée par suite de la diminution du nombre de membres du Conseil de Surveillance en fonction, ce dépassement restera sans effet s'il était procédé, dans un délai de trois mois, aux remplacements nécessaires pour que le nombre de membres du Conseil de Surveillance en fonction ayant dépassé la limite d'âge puisse être maintenu.

Article 12 - Bureau du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président pour une durée qui ne peut être supérieure à celle de leur mandat de membres du Conseil de Surveillance.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

En cas d'empêchement du Président ou lorsque celui-ci lui délègue temporairement ses pouvoirs, le vice-Président remplit les mêmes fonctions et jouit des mêmes prérogatives.

Le Conseil nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres et qui, avec le Président et le Vice-Président, forme le bureau.

Article 13 - Pouvoirs et obligations du Conseil de Surveillance

1 - Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société effectuée par le Directoire, en opérant les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

2 - Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes annuels.

3 - a) Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties, doivent être autorisés par le Conseil de Surveillance.

- b) Les décisions suivantes sont, en outre, soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

■ les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la société,

■ les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société,

■ les opérations d'acquisitions, sous quelque forme que ce soit,

■ les accords de partenariat stratégiques,

- c) sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

■ les propositions de programme de rachat d'actions à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires,

■ la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice du personnel salarié de la société ainsi que du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du Directoire de la société,

■ les propositions de modifications statutaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires,

■ les propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende de l'exercice écoulé à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,

■ les dates de paiement du dividende et des éventuels acomptes sur dividende.

- d) Le Conseil de Surveillance peut, dans la limite d'un montant total et d'un montant particulier qu'il fixe pour chacune des opérations visées aux a) et b) du présent paragraphe 3, autoriser le Directoire à procéder aux opérations susvisées. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise dans chaque cas.

4 - Le Conseil de Surveillance peut nommer, en son sein, un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Chaque comité rend compte de ses missions à la prochaine séance du Conseil de Surveillance.

5 - Le Conseil de Surveillance arrête pour son propre fonctionnement un règlement intérieur qu'il notifie au Directoire.

Article 14 - Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois chaque trimestre.

Il est convoqué par le Président ou le Vice-Président par tous moyens même verbalement.

Le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à dix jours, lorsque l'un des membres du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présente une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à ces réunions via des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Article 15 - Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

1 - Il est attribué aux membres du Conseil de Surveillance une rémunération fixe annuelle, dont le montant global déterminé par l'Assemblée Générale ordinaire, est maintenu jusqu'à décision contraire. Sa répartition en jetons de présence est faite par le Conseil de Surveillance, entre ses membres, dans les proportions fixées par lui.

2 - La rémunération du Président et du Vice-Président est déterminée par le Conseil de Surveillance.

3 - Il peut également être alloué par le Conseil des Rémunérations Exceptionnelles pour des missions ou mandats confiés à ses membres dans les cas et les conditions prévues par la loi.

Article 16 - Censeurs

Le Conseil de Surveillance peut désigner un ou deux censeurs. Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil de Surveillance. Ils peuvent faire partie des comités créés par le Conseil de Surveillance. Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci. Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil de Surveillance.

Article 17 - Composition du Directoire

1 - Nomination

La société est dirigée par un Directoire, composé de deux à sept membres, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance conformément à la loi et aux dispositions statutaires ci-après exposées.

Le Directoire est nommé pour une durée de trois ans par le Conseil de Surveillance qui pourvoit au remplacement de ses membres en cas de vacance de siège, conformément à la loi. En outre, le Conseil de Surveillance peut, dans le respect de la limite ci-dessus, nommer un ou deux membres supplémentaires en cours de mandat du Directoire.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge. Toutefois, lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, le Conseil de Surveillance peut en une ou plusieurs fois le proroger dans ses fonctions pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

2 - Révocation

Tout membre du Directoire est révocable soit par l'Assemblée Générale, soit par le Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Article 18 - Présidence du Directoire - Direction Générale

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Vice-Président-Directeur Général du Directoire, Directeur Général du Directoire ou Directeur Général.

Les fonctions de Président et, le cas échéant, le pouvoir de représentation attribué à un membre du Directoire peuvent être retirés par le Conseil de Surveillance.

Article 19 - Pouvoirs et obligations du Directoire

1 - Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil de Surveillance. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffit à constituer cette preuve.

2 - Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.

3 - Les membres du Directoire pourront, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. En aucun cas cependant cette répartition ne pourra dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la société, ni être invoquée comme cause d'exonération de l'obligation de diligence qui incombe à chaque membre du Directoire et de la responsabilité à caractère solidaire qui s'ensuit.

4 - Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 13 des présents statuts, et que celui-ci la refuse, le Directoire peut saisir l'Assemblée Générale qui décide de la suite à donner au projet.

5 - Le Directoire présente au moins une fois par trimestre au Conseil de Surveillance un rapport écrit ou oral sur la marche des affaires sociales et du Groupe.

Article 20 - Délibérations du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. L'ordre du jour peut être complété au moment de la réunion.

Les membres du Directoire peuvent participer aux réunions du Directoire via des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Les décisions du Directoire sont valablement adoptées à la majorité des membres présents ou représentés, en cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le Directoire arrête pour son propre fonctionnement, après avis du Conseil de Surveillance, un règlement intérieur.

Article 21 - Rémunération des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

TITRE IV - Commissaires

Article 22

L'Assemblée Générale désigne des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants dans les conditions fixées par la loi.

TITRE V - Assemblées Générales des Actionnaires

Article 23

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Directoire peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique d'une partie ou de l'intégralité de ces réunions par visio conférence et/ou télétransmission.

Le droit de participer ou de se faire représenter aux Assemblées Générales tant ordinaires qu'extraordinaires est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription sur les comptes de titres nominatifs de la société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, de certificats, établis par l'intermédiaire habilité qui assure la tenue de leurs comptes titres, constatant l'indisponibilité de leurs actions jusqu'à la date de l'assemblée, et le cas échéant, de fourniture à la société, conformément aux dispositions en vigueur, de tous éléments permettant leur identification.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours francs avant la date de réunion de l'assemblée, délai que le Directoire a toujours la faculté de réduire, comme d'accepter les dépôts en dehors des limites fixées.

Les actionnaires peuvent également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux Assemblées Générales par visio conférence ou tous moyens des télécommunications autorisés par les dispositions en vigueur dans les conditions fixées par celles-ci.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président ou à défaut par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents ou acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président ou le Vice-Président du Conseil de Surveillance, un membre du Directoire ou par le secrétaire de l'assemblée. "

Huitième résolution

(Modification des seuils de déclaration des franchissements de seuils statutaires)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter à 1 % du capital social ou des droits de vote les seuils de déclaration des franchissements de seuils statutaires. En conséquence, l'Assemblée Générale décide que le 2ème alinéa de l'article 7 des statuts est désormais rédigé comme suit :

"Toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote de la société égal ou supérieur à 1 % du nombre total des actions ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction, doit, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil de participation, informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la société du nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou de concert. Les mêmes obligations s'appliquent lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci dessus. En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration en application du présent alinéa, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote

dépassant les seuils soumis à la déclaration à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital social au moins égale à 2,5 %".

Partie ordinaire

Neuvième résolution

*(Nomination de **M. Henri Lachmann** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Henri Lachmann, pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Dixième résolution

*(Nomination de **M. Alain Burq** en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance d'un fonds commun de placement d'entreprise investi en actions Schneider Electric SA, membre du Conseil de Surveillance, M. Alain Burq, pour une durée de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008, sur les comptes de l'exercice 2007.

Onzième résolution

*(Nomination de **M. Gérard de La Martinière** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Gérard de La Martinière, pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Douzième résolution

*(Nomination de **M. René Barbier de La Serre** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. René Barbier de La Serre, pour une durée de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008, sur les comptes de l'exercice 2007.

Treizième résolution

*(Nomination de **M. Noël Forgeard** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Noël Forgeard, pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Quatorzième résolution

*(Nomination de **M. Jérôme Gallot** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Jérôme Gallot, pour une durée de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008, sur les comptes de l'exercice 2007.

Quinzième résolution

*(Nomination de **M. Willy Kissling** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Willy Kissling, pour une durée de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008, sur les comptes de l'exercice 2007.

Seizième résolution

*(Nomination de **Mme Cathy Kopp** en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, Mme Cathy Kopp, pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Dix-septieme résolution

*(Nomination de **M. James Ross***
en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. James Ross, pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Dix-huitième résolution

*(Nomination de **M. Chris Richardson***
en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Chris Richardson, pour une durée de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008, sur les comptes de l'exercice 2007.

Dix-neuvième résolution

*(Nomination de **M. Piero Sierra***
en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Piero Sierra, pour une durée de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008, sur les comptes de l'exercice 2007.

Vingtième résolution

*(Nomination de **M. Serge Weinberg***
en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, M. Serge Weinberg, pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Vingt et unième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence
alloués aux membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de fixer à 800 000 euros le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Partie extraordinaire

Vingt-deuxième résolution

(Transfert de délégations au Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, décide, sous réserve de l'approbation de la septième résolution de la présente assemblée, de conférer au Directoire l'ensemble des pouvoirs dont dispose le Conseil d'Administration pour :

1 - augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à la onzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 ;

2 - augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à la douzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 ;

3 - augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour rémunérer des apports de titres apportés en cas d'offre publique d'échange initiée par la société ou pour rémunérer des apports en nature consentis à la société portant sur des titres de sociétés non cotées, conformément à la treizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005.

Vingt-troisième résolution

(Autorisation donnée au Directoire pour annuler,
le cas échéant, les actions de la société achetées
dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale,
jusqu'à un maximum de 10 % du capital)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, à annuler les actions propres de la société acquises en vertu des autorisations données par l'Assemblée Générale, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, est autorisé à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu des autorisations de rachat des actions propres de la société dans la limite de

10 % du capital sur une période de 24 mois à compter de la présente assemblée et de procéder à due concurrence aux réductions de capital social,

■ la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur les primes d'émission et le cas échéant sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.

La présente autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de ce jour, au Directoire, ou, à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et, en conséquence, de modifier les statuts.

Vingt-quatrième résolution

(Autorisation donnée au Directoire d'attribuer aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des options de souscription ou d'achat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

■ autorise le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et parmi les mandataires sociaux de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles Schneider Electric SA ou à l'achat d'actions existantes de la société acquises par Schneider Electric SA dans les conditions prévues par la loi,

- étant entendu que le prix de souscription ou d'achat au jour où l'option sera consentie ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution, étant précisé que le prix d'achat ne pourra, par ailleurs, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce,

- étant précisé que le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation et non encore levées ou annulées ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 3% du capital à la date de la présente Assemblée Générale et que les options auront une durée comprise entre cinq et dix ans.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options,

■ donne tous pouvoirs au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci dessus, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- déterminer toutes les modalités des opérations, fixer les conditions dans lesquelles et auxquelles seront consenties les options et désigner les bénéficiaires des options,

- fixer la durée de validité des options, la ou les dates ou périodes d'exercice des options,

- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à souscrire ou à acheter pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la société,

- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire,

- le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties.

Le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, informera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est valable pour une durée maximale de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Vingt-cinquième résolution

(Autorisation donnée au Directoire d'attribuer gratuitement aux dirigeants et aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des actions de la société)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

■ autorise le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société,

■ décide que le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,

■ décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la société à la date de la présente assemblée et sans que le nombre des actions auxquelles donnent droit les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées dans le cadre de la vingt-quatrième résolution et des actions attribuées dans le cadre de la présente résolution n'excède 3 % du capital,

■ décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle et de chiffre d'affaires fixés par le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, par le Conseil d'Administration, au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans, et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est de 2 ans à compter de la fin de la période d'acquisition. Le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, aura la faculté d'augmenter les durées des périodes d'acquisition et de conservation des actions,

■ autorise le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,

■ prend acte que l'émission des actions nouvelles sera réalisée au seul bénéfice de salariés ou de mandataires sociaux par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires des actions et renonciation corrélative des actionnaires à la quote-part de réserves, bénéfices ou primes d'émission ainsi incorporée,

■ fixe à 38 mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, procéder, le cas échéant, aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Vingt-sixième résolution

(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.443-1 et suivants du Code du travail et des articles L.225.129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même Code sous réserve de l'approbation de la septième résolution ci-dessus :

■ délègue au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée Générale, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et L.444-3 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 5% du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation,

■ décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise à 15 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires,

■ décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation,

■ décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévue dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution,

■ décide que le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :

- fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,

- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation,

le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,

- conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux aug-

mentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire,

- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Vingt-septième résolution

(Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires : entités constituées en faveur de salariés du Groupe)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-2 et L. 225-138-1 du Code de commerce :

1 - délègue au Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, au Conseil d'Administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant maximal de 0,5 % du capital à la date de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par la douzième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 12 mai 2005, ainsi que sur le plafond maximum fixé dans la vingt-sixième résolution adoptée par la présente assemblée, par l'émission d'actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes, une telle émission sera réservée aux personnes répondant aux caractéristiques de la catégorie définie ci-dessous ;

2 - décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à la catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : toutes entités de droit français ou étranger, dotées ou non de la personnalité morale, créées à la demande d'une société appartenant au groupe Schneider Electric, afin de permettre à ces entités, dans le respect des dispositions spécifiques du droit étranger considéré, de souscrire des actions de la société dans le cadre de programmes d'actionnariat salarié ou d'épargne salariale mis en œuvre au bénéfice de salariés du groupe Schneider Electric ;

3 - décide que le prix unitaire d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution sera fixé par le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, par le Conseil d'Administration, sur la base du cours de l'action de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ; le prix d'émission sera déterminé, au choix du Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, du Conseil d'Administration, sur la base soit

(i) du dernier cours coté de l'action de la Société lors de la séance de bourse précédant le jour de la décision du Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, du Conseil d'Administration, fixant le prix d'émission, soit

(ii) de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, du Conseil d'Administration, fixant le prix d'émission ; le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, pourra fixer le prix d'émission par application d'une décote maximale de 15% sur le cours de bourse de l'action de la société déterminé selon l'une des deux modalités décrites aux points (i) et (ii) du présent paragraphe, le pourcentage d'une telle décote appliquée sur le cours de l'action de la société sera déterminé par le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable, le cas échéant, à l'entité bénéficiaire de l'émission ;

4 - décide que le Directoire, ou à défaut d'adoption de la septième résolution de la présente assemblée, le Conseil d'Administration, aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de sub-délégation, pour mettre en œuvre la présente délégation.

La délégation conférée par la présente résolution est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Vingt-huitième résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Schneider Electric S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Schneider Electric S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard Mazars	Barbier Frinault & Autres Ernst & Young
Pierre Sardet	Christian Chochon
Jean-Louis Simon	Pierre Jouanne

Attestation

Responsable du document de référence

M. Henri Lachmann, Président-Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 128 et 140 dudit document. Ces rapports ne comportent pas de réserve ni d'observation.

Rueil-Malmaison, le 27 mars 2006

Le Président-Directeur Général

Henri Lachmann

Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel, déposé comme document de référence, la table suivante permet d'identifier les principales informations requises par le réglement n° 809/2004 de la Commission Européenne.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du rapport annuel
1. Personnes responsables	165
2. Contrôleurs légaux des comptes	48
3. Informations financières sélectionnées	4 et 5
4. Facteurs de risque	19 à 22
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	9 et 23
5.2. Investissements	51, 83 à 88, 103 et 109
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	10 à 13 et 52
6.2. Principaux marchés	10, 11 et 53
6.3. Evénements exceptionnels	–
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences ou contrats	19 et 20
6.5. Position concurrentielle	11
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	9
7.2. Liste des filiales importantes	117 à 125
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	17, 88 et 89
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	53 à 59
9.2. Résultat d'exploitation	19 à 22 et 53 à 56
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	56 à 58 et 94 à 97
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	57 et 58
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	101 et 102
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	–
10.5. Sources de financement attendues	–
11. Recherche et développement, brevets et licences	16 à 17 et 107
12. Information sur les tendances	
12.1. Principales tendances depuis la clôture de l'exercice	69
12.2. Principales tendances pour l'exercice en cours	69
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	31 à 35 et 38
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	38

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du rapport annuel
15. Rémunération et avantages	
15.1. Rémunération versée	47 et 48
15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	47, 97 à 100, 106 et 108
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	31 à 35
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	38 et 48
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération	38 à 40
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	31
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	4, 18, 64 et 108
17.2. Participations et stock options	26 à 28, 31 à 35, 47 et 48
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	26
18. Principaux actionnaires	
18.1. Principaux actionnaires	25
18.2. Répartition des droits de vote	25
18.3. Actionnariat de contrôle	–
18.4. Accord sur l'évolution de l'actionnariat	–
19. Opérations avec des apparentés	106
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	70 à 140
20.2. Informations financières pro forma	–
20.3. États financiers	70 à 140
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	165
20.5. Date des dernières informations financières	–
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	–
20.7. Politique de distribution des dividendes	15, 95 et 144
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	21
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	69
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	23 à 25, 94, 97, 104 et 144
21.2. Acte constitutif et statuts	35, 36, 49 et 50
22. Contrats importants	17, 18 et 104
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
24. Documents accessibles au public	23 et 30
25. Informations sur les participations	59, 142 et 143

Schneider Electric SA

Siège social :
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
F-92500 Rueil-Malmaison Cedex (France)
Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00
Internet : http://www.schneider-electric.com

Société anonyme
au capital : 1 812 953 816 euros
542 048 574 R.C.S. Nanterre
Siret : 542 048 574 01775

Ce document a été imprimé sur du papier fabriqué avec des fibres recyclées à 100 % et produit sans chlore ou dérivé.
Tous les déchets issus du processus de production sont également recyclés.

Maquette J. Grison / Photos : Véronique Vedrenne - Alain Aubert (Le Figaro) - Gettyimages - Corbis / Impression Telliez

Construire un nouveau monde électrique

Avril 2006